

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA.
—
VOLUME XXI.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA.

DEPUIS LE 13 AVRIL JUSQU'AU 23 JUIN 1887, INCLUSIVEMENT.

DANS LA CINQUANTIÈME ET CINQUANTE-UNIÈME ANNEES DU
RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT DU CANADA.

SESSION 1887.

IMPRIMES PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.

PROCLAMATIONS.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous à chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au douzième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était en joint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AOÛT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour de JUILLET dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-six et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre ,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. G. RUSSELL,

Administrateur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-troisième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Général le Très Honorable Lord ALEXANDER GEORGE RUSSELL, Compagnon de Notre Ordre Très Honorable du Bain, Administrateur du Gouvernement du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelui, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINGTIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-six et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. G. RUSSELL,

Administrateur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatrième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour

diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Général le Très Honorable Lord ALEXANDER GEORGE RUSSELL, Compagnon de Notre Ordre Très Honorable du Bain, Administrateur du Gouvernement du Canada, et Commandant de nos Forces en icelui, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quinzième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Cianmaurice et Fitzmaurice,

baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce ONZIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-septième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calstone dans le Comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent parlement du Canada, qui se trouve prorogé au CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saint-George ; Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT :

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal

de convoquer un Parlement, et nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous AVONS CE JOUR donné des Ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER courant et retournables le SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George ; Gouverneur-Général du Canada, et Vice Amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'OTTAWA, en notre dite Puissance, JEUDI, le SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte

de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-George ; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au septième jour d'avril prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit jour ; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés ; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le TREIZIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George ; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce TROISIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

RAPPORT des membres élus pour servir dans la Chambre des Communes, en vertu de brefs d'élection, datés en la cité d'Ottawa, le dix-septième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-sept, émis par Son Excellence le Très honorable sir Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice, marquis de Lansdowne, Gouverneur Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., etc., etc.

PROVINCE D'ONTARIO.

Districts électoraux.	Officiers-rapporteurs.	Date de l'élection.	Membres élus.	Observations.
1887.				
Addington	Joseph B. Walkem, avocat	22 février.	John W. Bell.	
Algoma	Joseph Wilson, gentilhomme... ..	3 mars ...	Simon J. Dawson	
Bothwell	Isaac N. Carscallen, gentilhom.	22 février.	L'hon. David Mills	
Brant, D.N.	Joseph Bullock, gentilhomme... ..	22 do	James Somerville	
Brant, D.S.	Hugh McK Wilson, C.R.	22 do	William Paterson	
Brockville	George H. Weatherhead, gentilhomme	22 do	John Fisher Wood	
Bruce, D.N.	William Sutton, shérif	22 do	Alexander McNeill	
Bruce, D.O.	Robert Baird, gentilhomme.....	22 do	L'hon. Edward Blake ...	
Bruce, D.E.	William Gunn, gentilhomme.....	22 do	Henry Cargill	A accepté une charge salariée sous la couronne.
Cardwell	John Wallace, gentilhomme.....	22 do	L'hon. Thomas White... ..	
Carleton	John Sweetland, shérif	22 do	Très hon. sir John A. Macdonald, G.C.B.....	
Cornwall et Stormont	D. E. McIntyre, shérif	22 do	Darby Bergin	
Dundas	George Gillen, gentilhomme... ..	22 do	Charles E. Hickey	
Durham, D.E.	George C. Ward, registrateur... ..	22 do	Henry Alfred Ward	
Durham, D.O.	Thomas R. Vann, gentilhomme	22 do	L'hon. Edward Blake ...	
Elgin, D.E.	Archibald McLachlin, regist'r.	22 do	John Henry Wilson	
Elgin, D.O.	Thomas W. Kirkpatrick, gentilhomme	22 do	George Elliot Casey ...	
Essex, D.S.	James W. Askin, registrateur... ..	22 do	James Brien	
Essex, D.N.	I. C. Iler, shérif	22 do	Jas. Colbrooke Patterson	
Frontenac	W. Ferguson, shérif.....	22 do	George Airey Kirkpatrick	
Glenarry	Donald Macdonell, gentilhom'e	22 do	P. Parcell	
Grenville, D.S.	Robert M. Keeler, gentilhomme	22 do	Walter Shanly	
Grey, D.S.	G. S. McCaul, avocat	22 do	George Landerkin	
Grey, D.E.	Andrew Grier, gentilhomme	22 do	Thomas S. Sproule	
Grey, D.N.	Thomas Gordon, gentilhomme	22 do	James Masson	
Haldimand	John A. Langrill, M.D.....	22 do	Walter Humphries Montague	
Halton	Francis Barclay, registrateur ...	22 do	John Waldie	
Hamilton, cité	George H. Mills, gentilhomme.. ..	22 do	Adam Brown et Alexander McKay	
Hastings, D.O.	William E. Ponton, registrateur	22 do	Alexander Robertson... ..	
Hastings, D.E.	Charles Hudson, jeune, m'chand	22 do	Samuel Barton Burdett... ..	
Hastings, D.N.	James Haggarty, gentilhomme.	22 do	L'hon. Mackenzie Bowell.	
Huron, D.O.	Edmund Corbett, gentilhomme.	22 do	Robert Porter	
Huron, D.E.	Thomas K. Boddy, gentilhomme	22 do	Peter Macdonald.. ..	
Huron, D.S.	James Dickson, gentilhomme.....	22 do	John McMillan	
Kent	John Mercer, gentilhomme	22 do	Archibald Campbell	
Kingston, cité	James A. Henderson, C.R.....	22 do	Très hon. sir John A. Macdonald, G.C.B.....	
Lambton, D.O.	John Rainsberry, gentilhomme	22 do	James Frederick Lister... ..	
Lambton, D.E.	George Shirley, gentilhomme... ..	22 do	George Moncrieff	
Lanark, D.N.	Francis Couther, gentilhomme... ..	22 do	Joseph Jamieson	
Lanark, D.S.	William W. Berford, gentilhom'e	22 do	John Graham Haggart... ..	
Leeds et Grenville, D.N.	George F. Cairns, gentilhomme	22 do	Charles F. Ferguson.....	
Leeds, D.S.	Samuel McCammar, gentilhom'e	22 do	George Taylor	
Lennox	Thos. D. Prunz, sous-shérif.....	22 do	Uriah Wilson	

RAPPORT des Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Districts électoraux.	Officiers-rapporteurs.	Date de l'élection	Membres élus.	Observations.
1887.				
Lincoln et Niagara...	James A. Keyes, gentilhomme.	22 fév. ...	John Charles Rykert.....	
London, cité.....	W C L Gill, registrateur	22 do ...	L'hon. John Carling	
Middlesex, D.E.	William Glass, shérif	22 do ...	Joseph Henry Marshall...	
Middlesex, D.N.....	Christopher Walker, gentilh'me	22 do ...	Timothy Coughlin.....	
Middlesex, D.O.....	Stephen Blackburn, gentilh'me	22 do ...	William F. Roome	
Middlesex, D.S.....	John S. Dewar, gentilhomme...	22 do ...	James Armstrong.....	
Monck	John W. Holmes, gentilhomme	22 do ...	Arthur Boyle	
Muskoka et Parry-Sound ..	William Fry, gentilhomme	22 do ...	William Edward O'Brien	
Norfolk, D.S.....	John Phelan, M.D.....	22 do ...	David Tisdale	
Norfolk D.N.....	Edmund Deeds, Shérif.....	22 do ...	John Charlton	
Northumberland, D.O.....	Henry B. Crusoe, gentilhomme.	22 do ...	George Guillet	
Northumberland, D.E	Jay Ketchum, avocat	22 do ...	Albert Elhanan Mallory.	
Ontario, D.N.....	Louis M. Hayes, avocat	22 do ...	Frank Madill	
Ontario, D.S.....	John H. Perry, registrateur.....	22 do ...	William Smith	
Ontario, D.O.....	Joseph A. Todd, gentilhomme.	22 do ...	James David Edgar.....	
Ottawa, cité.....	Alexander Burritt, registrateur.	22 do ...	William Goodhue Perley, and Honoré Robillard.	
Oxford, D.S.....	Isaac R. Walker, M.D.....	22 do ...	L'honorable sir Richard J. Gartwright, C.C.M.G.	
Oxford, D.N.....	Joseph H. Nelles, gentilhomme.	22 do ...	James Sutherland.....	
Peel.....	Robert Braddy, shérif	22 do ...	William A. McCulla.....	
Perth, D.N.....	Darwin T. Bailey, gentilhomme	22 do ...	Samuel Rollin Hesson...	
Perth, D.S.....	Patrick Whelihan, gentilhomme	22 do ...	James Trow	
Peterborough, D.O..	John A. Hall, shérif.....	22 do ...	James Stevenson.....	
Peterborough, D.E..	Barney Morrow, registrateur ...	22 do ...	John Lang	
Prescott.....	John Higginson, registrateur ...	22 do ...	Simon Labrosse.....	
Prince Edward	George O. Alcorn, gentilh'me.	22 do ...	John Milton Platt.....	
Renfrew, D.N.....	James, Morris, shérif.....	22 do ...	Peter White.....	
Renfrew, D.S.....	George Eady, gentilhomme.....	22 do ...	Robert Campbell	
Russell	James Keays, registrateur	22 do ...	Wm. Cameron Edwards.	
Simcoe, D.N.....	Llewellyn E. Oliver, M.D.....	22 do ...	Dalton McCarthy.....	
Simcoe, D.S.....	John W. Morris, M.D.....	22 do ...	Richard Tyrwhitt.....	
Simcoe, D.E.....	Albert Fowle, gentilhomme ...	22 do ...	Hermon Henry Cook.....	
Toronto-Ouest.....	Huson W. Murray, gentilh'me.	22 do ...	Frederick Chas. Denison.	
Toronto-Centre.....	Robert L. Fraser, gentilhomme.	22 do ...	George R. R. Cockburn.	
Toronto-Est.....	James S. Williams, gentilh'me.	22 do ...	John Small.....	
Victoria, D.S.....	Hartly. Dunsford, registrateur.	22 do ...	Adam Hudspeth	A accepté une charge salariales sous la couronne.
Victoria, D.N.....	Geo. Cunningham, gentilh'me.	22 do ...	John Augustus Barron...	
Waterloo, D.N.....	Moses Springer, gentilhomme...	22 do ...	Isaac Erb Bowman.....	
Waterloo, D.S.....	A. J. Brewster, gentilhomme...	22 do ...	James Livingston.....	
Welland	W. T. Sawle, gentilhomme.....	22 do ...	John Ferguson.....	
Wellington, D.N.....	Samuel Cowan, M.D.....	22 do ...	James McMullen.....	
Wellington, D.C.....	Thomas McManus, gentilhomme	22 do ...	Andrew Semple.....	
Wellington, D.S.....	Fred. J. Chadwick, gentilh'me.	22 do ...	James Innes	
Wentworth, D.N.....	David Patterson, gentilhomme	22 do ...	Thomas Bain.....	
Wentworth, D.S.....	Charles D. Potts, gentilhomme.	22 do ...	Frsnklin Metcalf.....	
York, D.N.....	Seth Ashton, gentilhomme.....	22 do ...	William Mulock.....	
York, D.E.....	James Robinson, gentilhomme.	22 do ...	L'hon. Alex. Mackenzie.	
York, D.O.....	Peter G. Savage, marchand....	22 do ...	N. Clarke Wallace.....	

RAPPORT des membres élus pour servir dans la Chambre des Communes, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

Districts électoraux.	Officiers-rapporteurs.	Date de l'élection	Membres élus.	Observations.
1887.				
Argenteuil.....	Thos. Barron, registrateur.....	22 fév. ...	James Crockett Wilson...	
Bagot.....	Jos. C. Bachand, registrateur.....	15 do ...	Flavien Dupont.....	Accl'mation
Beauce.....	Gustave O. Taschereau, shérif.....	22 do ...	Joseph Godbout.....	
Beauharnois.....	Zéphérin Boyer, notaire.....	22 do ...	Jos. Gédéon H. Bergeron	
Bellechasse.....	Solyme Forgues, registrateur.....	22 do ...	Guillaume Amyot.....	
Berthier.....	Hector Champagne, notaire.....	22 do ...	Cléophas Beausoleil.....	
Bonaventure.....	James Verge, registrateur.....	22 do ...	Louis Joseph Riopel.....	
Brome.....	Hiram S. Foster, registrateur.....	22 do ...	Sydney Arthur Fisher.....	
Chambly.....	Pierre Hurteau, registrateur.....	22 do ...	Raymond Préfontaine.....	
ChAMPLAIN.....	N. P. Massicot, gentilhomme.....	22 do ...	Eypolite Montplaisir.....	
Charlevoix.....	Télesphore Fortin, registrateur.....	22 do ...	Simon Xavier Cimon.....	
Chateauguay.....	Alexis M. Gagnier, registrateur.....	22 do ...	Edward Holton.....	
Chicoutimi et Saguenay.....	Ovide Bossé, regist. et shérif.....	22 do ...	Paul Couture.....	
Compton.....	Samuel Orr, registrateur.....	22 do ...	L'hon. John Henry Pope.....	
Dorchester.....	François Fortier, registrateur.....	22 do ...	Henri Jules Juchereau	
Drummond et Arthabaska.....	Modeste J. A. Poisson, regist.....	15 do ...	Joseph Lavergne.....	Accl'mation
Gaspé.....	Jos. X. Lavoie, prothonotaire.....	22 mars ...	Louis Zéphirin Joncas.....	
Hochelaga.....	F. Filiatrault, registrateur.....	22 fév. ...	Alphonse Desjardins.....	
Huntingdon.....	John C. Bruce, gentilhomme.....	15 do ...	Julius Scriver.....	Accl'mation
Iberville.....	Jean B. H. Beauregard, notaire.....	15 do ...	François Bécharé.....	Accl'mation
Joliette.....	Antoine M. Rivard, shérif.....	22 do ...	Edward Guilbault.....	
Jacques Cartier.....	Godfrey Boileau, notaire.....	22 do ...	Désiré Girouard.....	
Kamouraska.....	Louis Joseph Bérubé, notaire.....	22 do ...	Alexis Dessaint.....	
Lapsairie.....	A. J. Roberge, notaire.....	22 do ...	Gyrille Doyon.....	
L'Assomption.....	Frs. X. Lemire, notaire.....	22 do ...	Joseph Gauthier.....	
Laval.....	Adélaré E. Leonard, registrat.....	22 do ...	Joseph Aldric Ouimet.....	
Lévis.....	Charles J. Labrie, notaire.....	22 do ...	Pierre Malcom Guay.....	
L'Islet.....	L. Z. Duval, notaire.....	22 do ...	Philippe Baby Casgrain.....	
Lotbinière.....	Bernard Garneau.....	22 do ...	Côme Isaïe Rinfret.....	
Maskinongé.....	C. L. Augé, gref. de c. de circ.....	22 do ...	Ohas. Jérémie Coulombe.....	
Mégantic.....	W. H. Sambyl, registrateur.....	22 do ...	George Turcot.....	
Missisquoi.....	Wm. E. J. Goodman, sous-shérif.....	22 do ...	George Clayes.....	
Montcalm.....	Magloire Granger, notaire.....	22 do ...	Olaüs Thérien.....	
Montmagny.....	Joseph D. Lepine, shérif.....	22 do ...	Philippe Auguste Choquette.....	
Montmorency.....	Bruno B. Pelletier, registrateur.....	22 do ...	Charles Langelier.....	
Montréal-Ouest.....	Albert W. Atwater, avocat.....	22 do ...	L'hon. sir Donald Alexander Smith, C.C.M.G.....	
Montréal-Centre.....	Charles J. Doherty, avocat.....	22 do ...	John Joseph Curran.....	
Montréal-Est.....	Joseph C. Auger, registrateur.....	15 do ...	Charles Joseph Coursol.....	Accl'mation
Napierville.....	Alex. Richardson, registrateur.....	22 do ...	Louis Ste. Marie.....	
Nicolet.....	J. A. Blondin, registrateur.....	22 do ...	Athanase Gaudet.....	
Ottawa-Comté.....	Louis M. Outilée, shérif.....	22 do ...	Alonzo Wright.....	
Pontiac.....	Walter Rimer, registrateur.....	22 do ...	John Bryson.....	
Portneuf.....	Samuel Paquin, cultivateur.....	22 do ...	Joseph Esdras A. de St. Georges.....	
Québec-Est.....	R. P. Vallée, avocat.....	22 do ...	L'hon. Wilfred Laurier.....	
Québec-Centre.....	Alexandre Gauvreau, notaire.....	22 do ...	L'hon. Charles François S. Langelier.....	
Québec-Ouest.....	Lawrence Stafford, avocat.....	22 do ...	L'hon. Thomas McGreevy.....	
Québec-Comté.....	Joseph D. Marcoux, notaire.....	22 do ...	L'hon. sir Adolphe P. Caron, C.C.M.G.....	
Richmond et Wolfe.....	E. S. Darche, registrateur.....	22 do ...	Wm. Bullock Ives.....	
Richelieu.....	F. Guévremont, shérif.....	22 do ...	Jean Baptiste Labelle.....	
Rimouski.....	Louis N. Coté, cultivateur.....	22 do ...	Jean Baptiste R. Fiset.....	
Rouville.....	A. E. Poulin, registrateur.....	15 do ...	George Auguste Gigault.....	Accl'mation
Saint-Hyacinthe.....	Horace St. Germain, registrat.....	22 do ...	Michel Esdras Bernier.....	
Saint-Jean.....	Joseph P. Carreau, avocat.....	22 do ...	François Bourassa.....	

RAPPORT des membres élus pour servir dans la Chambre des Communes, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

Districts électoraux	Officiers-rapporteurs.	Date de l'élection.	Membres élus.	Observations.
		1887.		
Saint-Maurice	R. Kiernan, registrateur	22 février.	François Sévère L. Desaulniers.....	
Shefford	J. H. Lefebvre, registrateur.....	22 do ..	Antoine Audet.	
Sherbrooke, ville.....	Daniel Thomas, registrateur ...	22 do ..	Robert Newton Hall	
Soulanges	Joseph E. Dumesnil, notaire. ...	22 de ..	James William Bain	
Stanstead	C. G. M. Thomas, registrateur. ...	22 do ..	Charles Carroll Colby...	
Témiscouata.....	Elie Mailloux, registrateur.....	22 do ..	Paul Etienne Grandbois.	
Terrebonne.....	Louis de Gonzague Lachaine, registrateur	23 do ..	L'hon. Joseph Adolphe Chapleau.....	
Trois-Rivières	C. Dumoulin, shérif.....	22 do ..	L'hon. Sir Hector L. Langevin, C.O.M.G.....	
Deux-Montagnes	Z. Roussille, shérif.....	22 do ..	Jean-Baptiste Daoust.....	
Vaudreuil.....	F. de Sales Bastien, registrat.....	22 do ..	Hugh McMillan	
Verchères.....	Joseph R. Brillon, gentilhomme	22 do ..	L'hon. Félix Geoffrion...	
Yamaska.....	François E. N. Boucher, avocat.....	22 do ..	Fabien Vanasse-Vertefeuille.....	

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Annapolis.....	Augustus Robinson, M D	22 février.	John B. Mills.	
Antigonish	Alexander McKinnon, institut.....	22 do ..	L'hon. John S. D. Thompson.....	
Colchester.....	Shérif du comté de Colchester.....	22 do ..	L'hon. A. Woodbury Melan.....	
Cumberland	Shérif du comté de Cumberland.....	22 do ..	L'hon. Sir Charles Tupper, C.O.M.G.....	
Cap-Breton	Donald G. McDonald, gentilhomme.....	22 do ..	Hector F. McDougall et David McKeen.....	
Digby.....	Shérif du comté de Digby.....	do 22 ..	John Campbell.	
Guysborough	Alexander H. McGillivray, avocat.....	22 do ..	John A. Kirk.	
Halifax	Shérif d'Halifax.....	22 do ..	L'hon. Alfred G. Jones et Thomas E. Kenny.....	
Hants.....	Shérif du comté de Hants.....	23 do ..	Alfred Putnam.....	
Inverness	Shérif du comté d'Inverness.....	23 do ..	Hugh Cameron.....	
King's	Shérif du comté de King's.....	22 do ..	F. W. Borden.....	
Lunenburg	Joseph Rudolph, fils, gentilhomme.....	22 do ..	James Daniel Eisenhauer	
Pictou.....	Shérif du comté de Pictou.....	22 do ..	Charles H. Tupper et John McDougald.....	
Queen's.....	Thomas F. Campbell, gentilhomme.....	22 do ..	Joshua Newton Freeman	
Richmond.....	Shérif du comté de Richmond.....	do 22 ..	Edmund F. Flynn	
Shelburne	Shérif du comté de Shelburne.....	22 do ..	Thomas Robertson	
Victoria.....	David Dunlop, gentilhomme.....	22 do ..	Jno. Archibald McDonald	
Yarmouth.....	Job Hatfield, gentilhomme.....	22 do ..	John Lovitt.....	

RAPPORT des membres élus pour servir dans la Chambre des Communes, etc.—*Suite*—

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Districts électoraux.	Officiers-rapporteurs.	Date de l'élection.	Membres élus.	Observations.
1887.				
Albert.....	Asael Wells, shérif.....	22 février.	Richard Chapman Weldon	
Carleton.....	F. R. I. Dibble, shérif.....	22 do ..	Frederick Harding Hale..	
Charlotte.....	Robert Stuart, shérif.....	22 do ..	Arthur Hill Gillmor.....	
Gloucester.....	Laman R. Doucet, shérif.....	22 do ..	Kennedy F. Burns.....	
Kent.....	Antoine Girouard, shérif.....	22 do ..	Pierre A. Landry.....	
King's.....	Samuel N. Freeze, shérif.....	22 do ..	L'hon. George E. Foster	
Northumberland.....	John Shirreff, shérif.....	22 do ..	L'hon. Peter Mitchell....	
Queen's.....	John R. Dunn, gentilhomme..	22 do ..	George F. Baird.....	
Restigouche.....	William H. Phillips, shérif....	22 do ..	Robert Moffat.....	
Sunbury.....	James S. White, cultivateur....	22 do ..	Robt. Duncan Wilmot, fils	
Cité et comté de St-Jean.....	James A. Harding, shérif.....	22 do ..	Charles N. Skinner et Charles W. Weldon....	
Cité de Saint-Jean...	James A. Harding, shérif.....	22 do ..	John Valentine Ellis.....	
Victoria.....	James Tibbits, shérif.....	22 do ..	Hon. John Ccstigan.....	
Westmoreland.....	Robert A. Chapman, gentilhom.	22 do ..	Josiah Wood.....	
York.....	A. A. Sterling, shérif.....	22 do ..	Thomas Temple.....	

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Division du comté de King.....	James McDonald, shérif.....	22 février..	James Edwin Robertson et Peter Adolphus McIntyre.....	
Division du comté de Prince.....	William G. Strong, shérif.....	22 do ..	James Yeo et Stanislaus F. Perry.....	
Division du comté de Queens.....	Henry Longworth, shérif.....	22 do ..	Louis Henry Davies et William Welsh.....	

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Cariboo.....	Shérif de Caribou.....	James Reid.....	
New Westminster....	Shérif de New-Westminster ...	4 mars...	Donald Chisholm.....	
Vancouver.....	Marshall Bray, shérif.....	23 do ..	David William Gordon..	
Victoria.....	James E. McMillan, gentilhom.	7 do ..	Edgar Crow Baker et Noah Shakespeare.....	
Yale.....	William Dodd, gentilhomme...	15 février.	John Andrew Mara.....	Acclamation

PROVINCE DU MANITOBA.

Lisgar.....	Thomas Sinclair, registrateur..	15 février..	Arthur Wellington Ross	Acclamation
Marquette.....	John James Setter, gentilhom.	22 do ..	Robert Watson.....	
Provencher.....	Joseph Lemay, gentilhomme....	22 do ..	L'hon. Joseph Royal.....	
Selkirk.....	Robert Rogers, maître de poste	22 do ..	Thomas Mayne Daly.....	
Winnipeg.....	George H. Ham, registrateur...	22 do ..	William Bain Scarth....	

RAPPORT des membres élus pour se vir dans la Chambre des Communes, etc.—*Fin.*

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Districts électoraux.	Officiers-rapporteurs.	Date de l'élection.	Membres élus.	Observations.
		1887.		
Alberta.....	James G. Fitzgerald, gentilhom	15 mars...	Donald Watson Davis. ...	
Assiniboia-Est.	J. Hewgill, gentilhomme.....	15 do ...	William Dell Perley.	
Assiniboia-Ouest	Dixie Watson, gentilhomme ...	15 do ...	Nicholas Flood Davin. ...	
Saskatchewan	A. Sproat, régistrateur.....	15 do ...	Hay Hort Macdowall ...	

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie du Canada,
OTTAWA, 13 avril 1887.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 12 avril 1887.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du douzième jour du mois de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé à *William Gunn*, de la ville de *Walkerton*, gentilhomme, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division Est du comté de *Bruce*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, qui sera tenu le treizième jour d'avril courant, aux lieu et place d'*Henry Cargill*, qui a accepté de la Couronne un office salarié; *Henry Cargill*, du township de *Greenock*, propriétaire de scierie, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada.*

J. G. Bourinot, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada.*

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

PREMIÈRE SESSION, SIXIÈME PARLEMENT, 1887.

Mercredi, 13 avril, 1887.

A la première session du sixième parlement de la puissance du *Canada*, commencée et tenue en la cité d'*Ottawa*, le treizième jour d'avril, dans la cinquantième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, et dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

Lequel jour étant le premier de la réunion du parlement pour la dépêche des affaires, en conformité d'une proclamation (ci-annexée), *John George Bourinot*, écuyer, greffier de la Chambre des Communes, *Donald William Macdonell*, *William Wilson*, *Henry Hartney* et *François Fortunat Rouleau*, écuyers, commissaires nommés en vertu du *per dedimus potestatem* pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents, conformément à leur devoir : *Richard Pope*, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, remet au dit *John George Bourinot* un rôle contenant une liste des noms des membres qui ont été élus pour servir dans ce présent parlement, avec le certificat de l'élection d'un membre pour le district électoral de la division Est du comté de *Bruce*, (les copies de la liste et du certificat sont ci-annexées), les commissaires ont administré le serment aux membres qui se sont présentés; ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils ont pris leurs sièges en Chambre.

Un message est apporté par *Réné E. Kimber*, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire :—

Messieurs :

L'honorable sir *William Johnstone Ritchie*, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle des séances du Sénat.

Et alors l'honorable Orateur du Sénat dit :—

Honorables messieurs du Sénat, et

Messieurs de la Chambre des Communes :

L'honorable sir *William Johnstone Ritchie*, député-gouverneur, ne juge pas à propos de faire connaître les causes de la convocation du présent parlement de la Puissance du *Canada*, avant que l'Orateur de la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi, mais demain, à trois heures de l'après-midi, les raisons de la convocation de ce parlement seront données.

Et les membres étant de retour ;

Le très honorable sir *John A. Macdonald*, s'adressant au greffier, (lequel se trouvant debout se tourne de son côté et ensuite s'assied) propose à la Chambre pour son Orateur, *Joseph Aldric Ouimet*, écuyer, représentant du district électoral de *Laval* ; et il propose " Que *Joseph Aldric Ouimet*, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur ; la dite proposition est appuyée par l'honorable sir *Hector Louis Langevin*.

Et la question étant posée : " Que *Joseph Aldric Ouimet*, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur," elle est, en conséquence, mise aux voix par le greffier, et il est

Résolu, nemine contradicente, que Joseph Aldric Ouimet, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

Et le greffier ayant déclaré *M. Ouimet* dâment élu, il est conduit au fauteuil par les dits sir *John A. Macdonald* et sir *Hector Louis Langevin* ; et étant sur le premier degré de l'estrade du fauteuil, il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité pour son Orateur.

Alors, il prend place au fauteuil, et la masse (qui était auparavant sous la table) est placée sur la table.

Alors, sir *John A. Macdonald* propose, secondé par sir *Hector L. Langevin*,—Que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain à trois heures P.M.

La Chambre s'ajourne en conséquence.

Jeudi, 14 avril, 1887.

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur ayant pris le fauteuil ;

PRIÈRE.

Il est apporté un message par *Réné E. Kimber*, écuyer, huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, à la salle des séances du Sénat, et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux remplir leur devoir envers leur Souverain et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

Alors l'honorable Orateur du Sénat dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'Elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toutes les occasions, Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a informé Son Excellence que le choix de l'Orateur était tombé sur lui; et aussi qu'il a, au nom de la Chambre et pour elle réclamé, par une humble demande à Son Excellence, tous ses droits et privilèges, afin qu'elle puisse jouir de la liberté de la parole dans ses débats et avoir accès à la personne de Son Excellence lorsque l'occasion le requerra, et que toutes ses délibérations puissent recevoir de Son Excellence l'interprétation la plus favorable; sur quoi Son Excellence a bien voulu dire qu'Elle lui accordait sans hésitation et avec plaisir, tous ses privilèges constitutionnels ainsi qu'un prompt accès auprès de sa personne en toutes les occasions convenables, et qu'Elle interpréterait toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ses paroles et actions.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'honorable juge *Angers*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élection, conformément à l' "Acte des Elections Fédérales contestées, 1874," un jugement portant la date du 8 juin 1886, dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de *Beauce* ;

Et le dit jugement est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE BEAUCE.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, }
DISTRICT DE BEAUCE. }

Cour Supérieure.

L'ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

Election pour le district électoral de *Beauce*, tenue le vingt-quatre octobre pour la présentation des candidats, et le trente et un octobre pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre.

THÉODULE BILODEAU, du village de *Ste-Marie*, dans le comté de *Beauce*, charpentier-menuisier,

Pétitionnaire,

et

LINIERE TASCHEREAU, de la paroisse de *St-Joseph*, comté de *Beauce*, éeuyer avocat,

Défendeur.

Le huitième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-six.

Présent :—L'honorable juge AUGUSTE RÉAL ANGERS.

Le pétitionnaire faisant défaut, le défendeur comparissant et étant entendu au mérite au jour fixé, le huitième jour de juin courant, et vu l'absence de preuves, la cour rejette et met à néant la pétition d'élection en cette cause, avec dépens.

A. R. ANGERS, J.C.S.

(Vraie copie)

Z. VÉZINA, P.C.S.

Ordonné, que sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est pour moi un devoir agréable, en ouvrant un nouveau Parlement, de vous féliciter sur la prospérité générale du pays et sur la perspective d'une période à venir de paix et de progrès.

Vous vous unirez avec plaisir, j'en suis sûr, avec les autres loyaux sujets de la Reine pour offrir à Sa Majesté vos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône, et pour exprimer le sincère espoir qu'Elle puisse encore longtemps régner sur ces vastes domaines.

La position marquante prise par le Canada à l'Exposition des Colonies et des Indes tenue récemment à Londres a fait connaître la Puissance davantage et plus favorablement qu'auparavant, et contribuera, je n'en ai aucun doute, à promouvoir ses progrès matériels en fournissant des renseignements sur les avantages offerts par notre pays aux agriculteurs, et en attirant le capital nécessaire pour le développement de ses grandes ressources naturelles.

Des négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis sur la question des pêcheries, sur le compte desquelles mon gouvernement a été pleinement renseigné et consulté, sont encore ouvertes et se termineront, il nous est permis de l'espérer, par un arrangement honorable et satisfaisant pour les deux nations.

En attendant, les mesures nécessaires ont été prises pour la protection de nos pêcheries du littoral. Les documents relatifs à cette question seront mis entre vos mains.

Votre attention sera attirée sur l'à-propos d'établir un département du commerce placé sous la direction d'un ministre responsable.

On vous demandera aussi de prendre en considération l'opportunité de faire tels changements dans l'organisation des départements de la justice, des douanes et du revenu de l'intérieur, qui pourraient fournir plus de facilité pour l'expédition des affaires considérables et croissantes dont ces départements sont chargés.

Une mesure vous sera soumise à l'effet de donner aux Territoires du Nord-Ouest une représentation au Sénat, en outre de celle qu'ils possèdent maintenant dans la Chambre des Communes.

D'autres mesures vous seront aussi soumises, — entre autres des projets de loi pour amender l'acte concernant les chemins de fer du gouvernement; pour instituer un meilleur mode de procès dans les réclamations contre la Couronne; pour la réforme de la procédure en matières criminelles, et pour amender de nouveau l'acte concernant l'immigration chinoise.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il vous sera demandé, dans le but de faire face à l'éventualité d'une interruption possible de la navigation intérieure de nos grands lacs, un crédit pour aider à la construction d'un canal destiné à unir les eaux du lac Huron à celles du lac Supérieur au Sault Sainte-Marie.

Les comptes pour l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées de façon à concilier les exigences du service public avec toute l'économie possible.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande ces importantes questions et les autres qui vous seront soumises à votre sérieuse considération, ayant pleine confiance dans votre désir sincère de promouvoir le développement et le bien-être du Canada.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin, Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération demain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Agriculture et colonisation; —et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de

tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autres de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Gillmor*,

Ordonné que le greffier de la couronne en chancellerie comparaisse devant cette Chambre, demain, avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral du comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, ainsi que tous les livres des bureaux de votation et tous autres papiers, lettres, documents et mémoires qui ont pu lui être adressés par l'officier-rapporteur et qu'il a pu recevoir depuis que le bref d'élection a été émané, et aussi, copie des lettres qu'il a adressées à l'officier-rapporteur.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre, aujourd'hui; et que *Sir John A. Macdonald*, *Sir Hector L. Langevin*, *Sir Richard Cartwright*, et *MM. McLelan, Bowell, Blake et Laurier* composent le dit comité.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire du parlement, sur l'état de la bibliothèque. (*Document de la Session*, n^o 17.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 15 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Rykert*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de *Sainte-Catherine* et *Niagara*.

Par *M. Bergin*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo* et lac *Erié*.

Par *M. Curran*,—la pétition de la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*.

Par *M. Wilson (Elgin)*,—la pétition du Conseil municipal du comté d'*Elgin, Ontario*.

Par *M. Small*,—la pétition de *Alexander Manning* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres lieux.

M. l'Orateur informe la Chambre que, conformément à l'ordre de la Chambre, d'hier, le greffier de la Couronne en Chancellerie est présent à la table, avec les rapports de la dernière élection pour le district électoral de *Queen, N.-B.*

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Gillmor*,

Ordonné, que les dits papiers soient maintenant lus; et les dits papiers sont lus comme suit:

BREF DU DISTRICT ÉLECTORAL DE QUEEN, N.-B.

George F. Baird, élu le 22 février 1887.

Réf. No 34,358.

CANADA.

JOHN J. MCGEE, *Député-Gouverneur.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A John E. Dunn, dans la province du Nouveau-Brunswick,

SALUT :—

ATTENDU, que Nous avons ordonné, de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de tenir un Parlement à Ottawa, le septième jour d'avril prochain ;

Nous vous COMMANDEONS, après avoir dûment donné avis, de l'époque et du lieu de l'élection, de procéder à l'élection, suivant la loi, d'un membre pour représenter dans la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Queen, dans la province susdite, dans Notre Puissance du Canada, de faire la nomination des candidats à telle élection, le quinzisième jour de février prochain, et de faire attester à Notre Greffier de la Couronne en Chancellerie, tel que requis par la loi, le nom de tel membre lorsqu'il sera élu, qu'il soit présent ou absent.

TÉMOIN, John J. McGee, écuyer, député de Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre cité d'Ottawa, le dix-septième jour de janvier, dans la cinquantième année de Notre Règne, et dans l'année de Notre Seigneur, 1887.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Reçu le bref ci-dessus le vingt-huitième jour de janvier 1887.

JOHN E. DUNN,

Officier rapporteur.

(Copie.).

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN

CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

Ottawa, 17 janvier 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le bref d'élection pour le district électoral de Queen, dans la province du Nouveau-Brunswick, ainsi que des

Enregistré, le 17 janvier, 1887, livre 121, folio 182.

L. A. CATTELLIER,
Député-Régistrateur-Général du Canada.

exemplaires d'une brochure contenant l'Acte des Elections Fédérales, 1874, et l'Acte de 1878 qui l'amende, refondus ensemble de manière à ne former qu'un seul acte, en tête duquel vous trouverez des instructions aux officiers-rapporteurs, approuvées par Son Excellence le Gouverneur général en conseil en vertu de la 131e section de l'acte, et sur lesquelles je désire spécialement appeler votre attention, attendu que vous y trouverez les différentes clauses de l'acte qui vous prescrivent plus directement vos devoirs et ceux de vos adjoints et autres officiers, au sujet des opérations de la prochaine élection qui doit avoir lieu dans votre district.

La brochure contient aussi l'acte 45 Vic., cap. 3, qui modifie les dits actes, et par lequel vous verrez que la somme de deux cents piastres doit être versée avec le bulletin de présentation.

Je vous envoie aussi des exemplaires d'une brochure contenant l'Acte du Cens Electoral, qui modifie les actes ci-dessus, et déclare, entre autres choses, quels sont ceux qui auront droit de vote, et comment vous pourrez obtenir des copies des listes des électeurs pour vous-même et les sous-officiers-rapporteurs; et aussi l'Acte du Cens Electoral de 1886, qui amende le précédent, et dont l'annexe contient les formules des serments que devront prêter les votants en certains cas.

Je vous prie de vouloir bien lire et étudier ces actes avec soin, afin que l'élection, ainsi que toutes les opérations qui s'y rattachent, puissent être faites à tous égards d'une manière absolument conforme aux prescriptions de la loi.

Vous voudrez bien me renvoyer par la poste, et enregistré, avec votre rapport, le bref d'élection, le procès-verbal des opérations, les bulletins de vote, relevés, proclamations, listes des électeurs et des votants, serments et certificats de tous les officiers ou de toutes les personnes qui auront été employées à l'élection, ou qui y auront pris part, ainsi que tous les autres documents employés ou nécessaires à l'élection, soigneusement enveloppés et cachetés, afin qu'aucun n'en puisse être enlevé, perdu ou détruit.

Vous prescrirez à vos sous-officiers-rapporteurs d'avoir soin d'envelopper les différents bulletins de vote dans des paquets distincts et de les endosser tel que le prescrit la 55e section de l'acte refondu, et de les mettre ensuite sous une seconde enveloppe avec les listes des électeurs et des votants et autres documents, de manière à ne faire qu'un seul paquet du tout, à l'extérieur duquel ils devront écrire, en caractères distincts et lisibles, le nom ou le numéro du bureau de votation, le nom du district électoral, et la date de l'élection.

Vous envelopperez de même les bulletins de vote des différents bureaux de votation que vous recevrez de vos sous-officiers-rapporteurs, endossés de la même manière, et les mettrez ensuite sous une même enveloppe avec les listes d'électeurs et de votants et autres documents, de manière à n'en faire qu'un seul paquet, portant, lisiblement écrit, le nom du district électoral et la date de l'élection.

Vous emploierez les boîtes de scrutin qui ont servi à la dernière élection dans votre district électoral, et vous les demanderez à l'officier ou à la personne qui en a la garde.

Vous voudrez bien remplir la formule ci-jointe de "récapitulation des votes" et en accuser réception, ainsi que des pièces qui l'accompagnent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
(Signé) R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A l'officier-rapporteur du
district électoral ci-dessus.

Gagetown, Queen, N.-B., 14 mars, 1887.

CHER MONSIEUR,—Le 5 mars, j'ai déclaré *George F. Baird* élu pour représenter le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, dans la Chambre des Communes du *Canada*. Un ordre pour un décompte a été obtenu. Par une règle *Nisi* pour un bref de prohibition, un arrêt de la procédure fut ordonné, et le juge ajourna la cour jusqu'au mardi, 3 avril, pour faire le décompte. A quelle époque doit se faire le rapport.

du bref d'élection, et si ce rapport doit se faire avant le temps fixé pour le décompte, quelle conduite dois-je suivre ?

Bien à vous,

JOHN R. DUNN,
Officier-rapporteur pour *Queen, N.-B.*

Au Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Ottawa.

(Copie.)

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,
Ottawa, 18 mars 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 courant, concernant la récente élection pour le district électoral du comté de *Queen*, et, en réponse, permettez-moi de vous renvoyer à la clause 67 de l'Acte des Elections Fédérales, page 16 de la brochure que je vous ai adressée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
(Signé) R. POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le *Canada.*

John R. Dunn, écr.,

Officier-rapporteur pour le district électoral de *Queen (N.-B.)*
Gagetown, province du Nouveau Brunswick.

Je certifie par les présentes que le député élu pour le district électoral de *Queen*, conformément au bref ci-inclus, est *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, nul autre candidat n'ayant été nommé régulièrement.

JOHN R. DUNN,
Officier-rapporteur.

RAPPORT sur les opérations dans l'affaire de l'élection pour le district électoral du comté de *Queen, province du Nouveau-Brunswick.*

Au Greffier de la Couronne en Chancellerie :

J'ai reçu, le 28 janvier 1887, le bref m'enjoignant de tenir une élection. J'ai prêté le serment exigé par la loi et j'ai nommé mon secrétaire d'élection. Des proclamations ont été dûment affichées par tout le comté dans le délai prescrit par le statut.

Le 12 février, *Lemuel A. Currey* me remit le bulletin de présentation de *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, en même temps que le dépôt voulu, et sa nomination comme agent électoral de *M. Baird*.

Le 15 février, à midi, j'ai ouvert la cour pour la présentation des candidats à la Chambre des Communes du *Canada*. *T. Medley Wetmore* me remit le bulletin de présentation de *George G. King*, de *Chipman*, comté de *Queen, N.-B.*, négociant, accompagné de la somme de \$200. Lorsque j'attirai l'attention de *M. Wetmore* sur le fait qu'aucun agent électoral n'avait été nommé par *M. King*, l'on me remit la nomination de *John McLean McLean* comme agent électoral de *M. King*. A deux heures, j'accordai la votation et j'annonçai les noms des candidats. Des avis pour la votation ayant été donnés, les noms des candidats furent alors affichés dans tout le comté.

Le samedi, 26 février, jour fixé dans l'avis pour la déclaration, j'ouvris la cour, mais par suite du retard apporté par les tempêtes de neige à la remise des boîtes de scrutin de diverses paroisses, j'ajournai jusqu'au 5 mars. Le samedi, 5 mars, j'ouvris la cour pour la déclaration, et je comptai les votes donnés pour chaque candidat.

Lemuel A. Currey, avocat, agissant au nom de *M. Baird*, demanda que tous les bulletins déposés en faveur de *M. King* fussent rejetés puisque le bulletin de présentation de *M. King* était invalidé pour deux motifs : 1° Parce que les noms des candi-

faits n'avaient pas été donnés dans l'affidavit attaché au bulletin de présentation; 2° Parce que le dépôt remis avec le bulletin de présentation de M. King n'avait pas été fait légalement, puisqu'il n'avait pas été remis par son agent électoral. Après avoir entendu les arguments énoncés en faveur de M. Baird par L. A. Currey, et en faveur de M. King par George F. Gregory, avocat, je déboutai la première objection faite au bulletin de présentation en me basant sur le fait qu'il était couvert par la clause 80 de l'Acte des Elections Fédérales. Je déclarai fondée la seconde objection, et je déclarai que le bulletin de présentation de George G. King était invalidé et que tous les votes en sa faveur étaient nuls et non avenue.

Je déclarai alors George F. Baird, de la cité de Saint-Jean, dans la cité et le comté de Saint Jean, avocat, élu pour représenter le district électoral du comté de Queen dans la Chambre des Communes du Canada, et j'ajournai la cour sine die.

JOHN R. DUNN,

Officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Queen.

Gagetown, comté de Queen,

24 mars 1887.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'il soit enjoint, par dépêche télégraphique, à M. John R. Dunn, l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Queen, N.-B., de transmettre immédiatement au Greffier de la Couronne en Chancellerie les listes des votants, certificat de l'élection, bulletins et tous autres papiers ayant servi ou se rapportant en aucune manière à la dernière élection et la votation dans le dit district électoral.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que le nom de M. Mills (Bothwell) soit substitué à celui de M. Blake sur la liste du comité spécial chargé de dresser les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, hier.

Sur motion de M. Bowell, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Baker, Béchard, Colby, Chariton, Davin, Desjardins, Ellis, Royal, Scriver, Somerville, Taylor, Tupper (Pictou), Weldon (Albert), chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

L'ordre du jour pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres du parlement, étant lu;

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. Porter propose, secondé par M. Weldon (Albert), qu'il soit résolu;

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé au commencement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence:

Que nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Son Excellence, en ouvrant un nouveau parlement, au sujet de la prospérité générale du pays et de la perspective d'un avenir de paix et de progrès.

Que nous nous unissons cordialement avec les autres loyaux sujets de la Reine pour offrir à Sa Majesté nos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône, et pour exprimer le sincère espoir qu'Elle puisse encore longtemps régner sur ses vastes domaines.

Que nous apprenons avec une vive satisfaction que la position marquante prise par le Canada à l'Exposition des Colonies et des Indes, tenue récemment à Londres, a fait connaître la Puissance davantage et plus favorablement qu'auparavant, et contribuera à promouvoir ses progrès matériels en fournissant des renseignements sur les avantages offerts par notre pays aux agriculteurs, et en attirant le capital nécessaire pour le développement de ses grandes ressources naturelles.

Que nous sommes heureux d'apprendre que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis au sujet de la question des pêcheries, sur le compte desquelles le gouvernement de Son Excellence a été pleinement renseigné

et consulté, se poursuivent encore, et que nous nous unissons à Elle pour espérer qu'elles se termineront par un arrangement honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Que nous remercions Son Excellence de nous informer que, en attendant, des mesures ont été prises pour la protection de nos pêcheries du littoral, et que nous l'assurons que tous documents relatifs à cette question qui seront mis entre nos mains recevront notre plus sérieuse attention.

Que nous examinerons volontiers l'opportunité d'établir un département du Commerce, placé sous la direction d'un ministre responsable.

Que toute mesure qui nous sera soumise ayant pour but de faire tels changements dans l'organisation des départements de la Justice, des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, qui pourraient fournir plus de facilité pour l'expédition des affaires considérables et croissantes dont ces départements sont chargés, sera étudiée par nous avec le plus grand soin.

Que nous sommes bien aises qu'une mesure doive nous être soumise à l'effet de donner aux Territoires du Nord-Ouest une représentation au Sénat, en outre de celle qu'ils possèdent maintenant dans la Chambre des Communes.

Que Son Excellence peut être convaincue que toutes autres mesures qui nous seront soumises, et surtout des projets de loi pour modifier l'acte des chemins de fer de l'Etat,—pour instituer un meilleur mode de procès dans les réclamations contre la Couronne,—pour la réforme de la procédure dans les causes criminelles, et pour modifier de nouveau l'Acte concernant l'immigration chinoise, recevront notre plus sérieuse attention.

Que nous apprenons avec intérêt que, dans le but de faire face à l'éventualité d'une interruption possible de la navigation intérieure de nos grands lacs, il nous sera demandé un crédit pour aider à la construction d'un canal destiné à unir les eaux du lac *Huron* à celles du lac *Supérieur* au *Sault Sainte-Marie*, et que cette question sera attentivement considérée par nous.

Que nous remercions Son Excellence de nous informer que les comptes pour l'année écoulée nous seront soumis, et que nous examinerons avec soin les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et que nous devons des remerciements à Son Excellence pour l'information qu'elles ont été préparées de façon à concilier les exigences du service public avec toute l'économie possible.

Que nous assurons Son Excellence que ces importantes questions et toutes autres qui nous seront soumises recevront notre sérieuse considération, et que nous remercions Son Excellence pour l'expression de sa pleine confiance en notre sincère désir de promouvoir le développement et le bien être du *Canada*.

Ordonné, que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix.

Et le premier paragraphe et les suivants étant lus de nouveau et mis aux voix séparément, ils sont résolus affirmativement.

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de Sir *John A. Macdonald*, Sir *Hector L. Langevin*, Sir *Charles Tupper* et MM. *Porter* et *Weldon (Albert)* afin de préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur Général, aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite résolution.

Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial chargé de préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable *Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice*, marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone*, dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de

Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur Général du *Canada* et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous assurons Votre Excellence que nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Votre Excellence, en ouvrant un nouveau parlement, au sujet de la prospérité générale du pays et de la perspective d'un avenir de paix et de progrès.

Nous nous unissons cordialement avec les autres loyaux sujets de la Reine pour offrir à Sa Majesté nos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône, et pour exprimer le sincère espoir qu'Elle puisse encore longtemps régner sur ses vastes domaines.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que la position marquante prise par le *Canada* à l'Exposition des Colonies et des Indes, tenue récemment à *Londres*, a fait connaître la Puissance davantage et plus favorablement qu'auparavant, et contribuera à promouvoir ses progrès matériels en fournissant des renseignements sur les avantages offerts par notre pays aux agriculteurs, et en attirant le capital nécessaire pour le développement de ses grandes ressources naturelles.

Nous sommes heureux d'apprendre que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des *Etats-Unis* au sujet de la question des pêcheries, sur le compte desquelles le gouvernement de Votre Excellence a été pleinement renseigné et consulté, se poursuivent encore, et nous nous unissons à vous pour espérer qu'elles se termineront par un arrangement honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Nous remercions Votre Excellence de nous informer que, en attendant, des mesures ont été prises pour la protection de nos pêcheries du littoral, et nous vous assurons que tous documents relatifs à cette question qui seront mis entre nos mains recevront notre plus sérieuse attention.

Nous examinerons volontiers l'opportunité d'établir un département du Commerce placé sous la direction d'un ministre responsable.

Toute mesure qui nous sera soumise ayant but de faire tels changements dans l'organisation des départements de la Justice, des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, qui pourraient fournir plus de facilité pour l'expédition des affaires considérables et croissantes dont ces départements sont chargés, sera étudiée par nous avec le plus grand soin.

Nous sommes bien aises qu'une mesure doive nous être soumise à l'effet de donner aux territoires du *Nord-Ouest* une représentation au Sénat, en outre de celle qu'ils possèdent maintenant dans la Chambre des Communes.

Votre Excellence peut être convaincue que toutes autres mesures qui nous seront soumises, et surtout des projets de loi pour modifier l'Acte des chemins de fer de l'Etat,—pour instituer un meilleur mode de procès dans les réclamations contre la Couronne,—pour la réforme de la procédure dans les causes criminelles, et pour modifier de nouveau l'Acte concernant l'immigration chinoise, recevront notre plus sérieuse attention.

Nous apprenons avec intérêt que, dans le but de faire face à l'éventualité d'une interruption possible de la navigation intérieure de nos grands lacs, il nous sera demandé un crédit pour aider à la construction d'un canal destiné à unir les eaux du lac *Huron* à celles du lac *Supérieur* au *Sault Sainte-Marie*, et cette question sera attentivement considérée par nous.

Nous remercions Votre Excellence de nous informer que les comptes pour l'année écoulée nous seront soumis, et nous examinerons avec soin les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et nous devons des remerciements à Votre Excellence pour l'information qu'elles ont été préparées de façon à concilier les exigences du service public avec toute l'économie possible.

Nous assurons Votre Excellence que ces importantes questions et toutes autres qui nous seront soumises recevront notre sérieuse considération, et nous remercions

Votre Excellence pour l'expression de sa pleine confiance en notre sincère désir de promouvoir le développement et le bien être du Canada.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Voies et Moyens à prendre pour prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sir John A. *Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNNE.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du conseil approuvée nommant le très-honorable Sir John A. *Macdonald*, G.C.B., président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Sir *Hector Langevin*, K.C.M.G., ministre des Travaux Publics, l'honorable Sir *Charles Tupper*, G.C.M.G., C.B., ministre des Finances, et l'honorable M. *Costigan*, ministre du Revenu de l'Intérieur, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte intitulé : " Acte relatif à la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 14 avril, 1887.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—les Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1886. (*Documents de la session, No 2.*)

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le 19^{me} rapport annuel du département de la Marine, pour l'exercice expiré le 30 juin 1886. (*Documents de la session, No 15.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1886, d'après les rapports officiels. (*Documents de la session, No 1.*)

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du Ministère de la Milice et de la Défense du Canada, à la date du 31 décembre 1886. (*Documents de la session, No 9.*)

Sir John A. *Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1886. (*Documents de la session, No 6.*)

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport du Ministre des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1886. (*Documents de la session, No 10.*)

M. *Costigan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, les rapports, états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1886. (*Documents de la session, No 8.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 avril, 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Wilson (Elgin)*,—cinq pétitions des Chevaliers du Travail, de *St-Thomas, Ontario*; et la pétition de *William Coyne* et autres, du comté d'*Elgin*, et autres lieux.

Par M. *Curran*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada.

Par M. *Denison*,—cinq pétitions du conseil des Métiers et du Travail, de *Toronto*; et cinq pétitions de l'Union des Mouleurs en fer, No. 28.

Par M. *Wallace*,—la pétition de la compagnie de Colonisation des Méthodistes Primitifs.

Par M. *Paterson (Brant)*,—la pétition des Sauvages des *Six Nations*.

Par M. *McKay*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Hamilton, Guelph* et *Buffalo*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de *Thomas Long* et autres, de la ville de *Gollingwood*, comté de *Simcoe, Ontario*.

Par M. *Tisdale*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la *Baie Georgienne* et lac *Frié*

Par M. *Cockburn*,—la pétition de la compagnie d'assurance de l'Ouest.

Par M. *Bergin*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Sault Ste-Marie*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer Central de *Ste-Catherine* et de *Niagara*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire une voie ferrée, s'il est nécessaire, passant par la ville de *Hamilton*, sur la route qui va de la rivière *Niagara* à la cité de *Toronto*, et à raccorder la dite voie, au moyen d'un embranchement, à toute autre ligne ferrée entrant dans la cité de *Toronto*; aussi, pour étendre sa ligne occidentale à partir d'aucun point sur la *Grande Rivière*, jusqu'à un autre endroit à ou près de la ville de *Woodstock*, dans le comté d'*Oxford*.

De la compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo* et lac *Erie*; demandant certains amendements à sa charte.

De la compagnie de levée et de chemin de fer de *St-Gabriel*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le parachèvement de la levée destinée à protéger contre l'inondation une partie de la cité de *Montréal* et de ses faubourgs; pour l'achèvement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte.

Du conseil municipal du comté d'*Elgin, Ontario*; demandant la passation d'un acte adoptant un poids spécial pour les barils de sel.

De *Alexander Manning* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux; demandant un acte constitutif sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Brandon*, de la cité de *Souris* et du lac à la *Roche*."

M. l'Orateur met devant la Chambre, un état des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes, depuis le 1er juillet 1885, jusqu'au 30 juin 1886, comme suit :

État des recettes et déboursés du comptable de la Chambre des Communes, etc.—*Fin.*

RECETTES.	\$	cts.	DÉBOURSÉS.	\$	cts.
Report.....	477,699	22	Report.....	46,247	10
			Compte des débats, Session 1886,—non clos—		
			Rapport.....	\$ 8,750	00
			Copistes.....	1,344	00
			Traduction.....	8,600	00
			Impression.....	12,444	27
			Reliure.....	2,134	80
			Papier.....	3,424	12
			Divers.....	347	94
			<u>37,045</u>	<u>13</u>	
			Déboursés du messenger en chef.....	83,292	23
			Messagers (Sess.), \$15,636; Pages, \$2,451; ser- viteurs, \$1,421; préposé au gaz, \$341.25.....	3,945	82
			Fournisseurs et autres.....	20,048	25
			<u>4,960</u>	<u>89</u>	
			Dépense totale.....	247,092	05
			Balance périmée—indemnité, \$6,942.90; dépenses contingentes, \$506.97.....	470,149	35
			<u>Total.....</u>	<u>7,549</u>	<u>87</u>
Total.....	477,699	22			477,699 22

HENRY HARTNEY, comptable, Chambre des Communes.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—le rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1886. (*Documents de la session, No 3.*)

Aussi, la liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1886, en conformité de l'acte 46 Vic., chap. 20, clause 2. (*Documents de la Session, No 18.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1885-86, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session, No 11.*)

M. White (*Cardwell*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—le rapport annuel du département de l'Intérieur, pour l'année 1886. (*Documents de la session, No 7.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1886, pour un état indiquant,—

1^o Le nombre d'ordres en conseil ou d'ordres administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puissance du Canada, avec la superficie totale (réelle ou approximative) couverte par tels ordres.

2^o Pour chaque année séparément depuis 1870, le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés ; la date de chacun de ces ordres, la superficie de terrain comprise dans chaque ordre ; la location du terrain couvert par chaque ordre ; le loyer du terrain et les droits de la couronne payés respectivement dans chaque cas ; aussi, la superficie totale couverte par tels ordres, chaque année.

3^o Le nombre total de licences émises sous l'autorité des divers ordres en conseil ; la superficie totale couverte par chaque licence ; si cette superficie consistait de pièces de terrain détachées ou si elle était d'un seul tenant, et la période pendant laquelle telle licence était effective ; et, dans le cas de permis, les fins pour lesquelles le bois était demandé. (*Documents de la session, No 19.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1886, pour copie des pétitions ou lettres adressées par les Sauvages de la rive nord du lac Huron ou du lac Nipissingue au sujet de leurs droits de pêche dans ces eaux, et de toute correspondance sur le même sujet échangée entre le département des Affaires des Sauvages et les surintendants locaux. (*Documents de la session, No 20.*)

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :—

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Amyot, Barron, Beausoleil, Blake, Caron, Casgrain, Chapleau, Colby, Costigan, Curran, Davies, Desaulniers, Desjardins, Edgar, Girouard, Hall, Ives, Kirkpatrick, Langelier (Québec), Langevin, Laurier, Lister, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McIntyre, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Patterson (Essex), Préfontaine, Riopel, Royal, Temple, Thompson, Tupper (Cumberland), Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean) et White (Cardwell).—40.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Armstrong, Audet, Cameron, Campbell (Renfrew), Coughlin, Couture, Daly, Daoust, De St. Georges, Doyon, Duchesnay, Freeman, Gauthier, Guillet, Hale, Hesson, Labrosse, Long, Livingston, McIntyre, Perley (Assiniboia), Putnam, Robertson (Hastings), Ste. Marie, Tyrohit, Ward et Yeo.—27. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3 CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.—Messieurs Amyot, Armstrong, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Barron, Beausoleil, Béchard, Bergeron, Bergin, Bernier, Blake, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boyle, Brown, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Campbell (Kent), Campbell (Renfrew), Cargill, Carling, Caron, Casey, Casgrain, Chapleau, Charlton, Choquette, Cimon, Clayes, Cockburn, Colby, Cook, Costigan, Coursol, Couture, Curran, Davies, Davis, Dawson, De St. Georges, Desjardins, Dessaint, Edgar, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Fisher, Foster, Gaudet, Gauthier, Geoffrion, Gilmor, Girouard, Godbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guilbault, Hale, Haggart, Hall, Hesson, Hickey, Holton, Innes, Ives, Jomcas, Jones, Kenny, Kirkpatrick, Labelle, Landerkin, Landry, Langelier (Québec), Langevin, Laurier, Lavergne, Lister, Livingston, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDougald (Pictou), McDougall (Cap Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McKeen, McMillan (Vaudreuil), McMullen, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Mitchell, Montague, Montplaisir, Mulock, Patterson (Essex), Perley (Assiniboia), Perley (Ottawa) Perry, Pope, Porter, Préfontaine, Purcell, Riopel, Robertson (Hastings), Robertson (Shelburne), Robillard, Ross, Royal, Rykert, Scarth, Scriver, Shanly, Skinner, Small, Smith (Montréal), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Trow, Tupper (Cumberland), Tupper (Pictou), Vanasse, Waldie, Wallace, Watson, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wilson (Argenteuil), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Wright et Yeo.—147.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs Amyot, Armstrong, Audet, Barron, Bell, Borden, Bourassa, Brien, Burdett, Campbell (Digby) Campbell (Kent), Carpenter, Caron, Casey, Chisholm, Choquette, Costigan, Coulombe, Coursol, Daly, Daoust, Davin, Denison, Edgar, Eisenhauer, Ellis, Geoffrion, Gilmor, Girouard, Guilbault, Hale, Hickey, Holton, Ives, Jamieson, Kenny, Labelle, Labrosse, Landry, Langelier (Montmorency), Langelier (Québec), Lavergne, Lister, Lovitt, McCulla, McDougall (Cap-Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), Madill, Mara, Marshall, Moffat, Moncrief, Montague, Montplaisir, Mulock, Reid, Robertson (Shelburne), Robillard, Scriver, Small, Sproule, Tupper (Pictou), Vanasse, Ward, Watson, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean) Wilson (Argenteuil) et Wright.—73. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Bain (Wentworth), Bergeron, Brien, Burdett, Campbell (Digby), Campbell (Renfrew), Casgrain, Clayes, Coughlin, Coulombe, Denison, De St. Georges, Dessaint, Dupont, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Gaudet, Gigault, Gilmor, Gordon, Innes, Landerkin, Lavergne, Livingston, MacDowall, McKeen, Marshall, Mills (Annapolis), Moffat, Montplaisir, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Perry, Porter, Rinfret, Robertson (King, I.P.E.), Roome, Smith (Montreal), Stevenson, Sutherland, Thérien, Wilmot, Wilson (Lennox) et Wood (Brockville).—45. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse.—17.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs Bain (Soulanges), Baker, Béchard, Bergeron, Bergin, Blake, Bowell, Carling, Cartwright, Chapleau, Charlton, Colby, Costigan, Coursol, Davies, Ferguson (Welland), Foster, Gilmor, Grandbois, Hickey, Holton, Ives, Jones, Langelier (Québec), Lister, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDougald (Pictou), McLelan, McMullen, Mitchell, Mulock, Pope, Rinfret, Riopel, Robertson (Shelburne), Rykert, Scriver, Somerville, Taylor, Trow, Tupper (Cumberland), Tupper (Pictou), Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wood (Brockville) et Wood (Westmoreland).—50. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Baker, Beausoleil, Béchard, Bernier, Blake, Bowell, Bowman, Boyle, Brown, Bryson, Burns, Cameron, Cargill, Cartwright, Casgrain, Charlton, Cimon, Clayes, Cockburn, Cook, Coursol, Curran, Davies, Dawson, Desjardins,

Dupont, Edwards, Eisenhauer, Ellis, Freeman, Gigault, Girouard, Guilbault, Guillet, Haggart, Hall, Hesson, Innes, Ives, Jamieson, Joncas, Jones, Kenny, Kirk, Kirkpatrick, Labelle, Landerkin, Landry, Lang, Langelier (Québec), Lister, Lovitt, Macdonald (Sir John), Macdonald (Huron), MacDowall, Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McGreevy, McLelan, McMullen, McNeill, Mallory, Mara, Masson, Mills (Bothwell), Mitchell, Moffat, Moncrieff, O'Brien, Paterson (Brant), Perley (Ottawa), Platt, Préfontaine, Purcell, Reid, Riopel, Royal, Rykert, Scarth, Scriver, Semple, Shanly, Skinner, Smith (Montréal), Smith (Ontario), Sutherland, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Tupper (Cumberland), Vanasse, Waldie, Wallace, Weldon (Albert), Weldon (Saint Jean), Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wood (Westmoreland), Wright et Yeo.—104. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Armstrong, Audet, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baker, Béhard, Bell, Bernier, Bourassa, Bowman, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Campbell (Digby), Campbell (Renfrew), Carling, Carpenter, Caron, Chapleau, Chisholm, Choquette, Gimon, Colby, Coughlin, Couture, Daoust, Davin, Davis, Dawson, Desautniers, Dessaint, Doyon, Duchesnay, Eisenhauer, Ferguson (Leeds et Grenville), Fiset, Fisher, Flynn, Gaudet, Gauthier, Godbout, Grandbois, Guay, Guilbault, Hesson, Kirk, Labrosse, Landry, Lang, Livingston, Macdonald (Huron), McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), McNeill, Madill, Mallory, Mara, Marshall, Masson, Mitchell, Montplaisir, Paterson (Brant), Perley (Ottawa), Perry, Platt, Pope, Robertson (Hastings), Robertson (King), Roome, Ross, Royal, Ste. Marie, Semple, Sproule, Stevensm, Taylor, Trow, Turcot, Tyrwhitt, Watson, White (Renfrew), Wilson (Argenteuil), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wright et Yeo.—87. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill concernant le gouvernement local dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. Curran, secondé par sir Hector L. Langevin,

Résolu, que la motion suivante dont il a été donné avis de son siège en Chambre, mercredi, le 13 de ce mois, soit placée en tête de la liste des ordres du jour jeudi prochain.

Qu'en l'année 1882, le Parlement du Canada vota une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, exprimant l'espoir qu'une juste mesure pour un gouvernement autonome serait accordée au peuple irlandais ;

Qu'en 1886, une résolution de la Chambre des Communes du Canada réaffirma d'une manière pressante les sentiments exprimés dans la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, et exprima de nouveau l'espoir qu'une mesure pour un gouvernement autonome, de nature à satisfaire le peuple irlandais, serait passée par le parlement impérial ;

Qu'une semblable mesure n'a pas été accordée au peuple irlandais, mais qu'au contraire il a été présenté dans la Chambre des Communes d'Angleterre, par le gouvernement de Sa Majesté, un projet de loi prescrivant contre l'Irlande les mesures coercitives les plus violentes tendant à priver la nation irlandaise des droits les plus chers à tous les sujets anglais ;

Que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'Angleterre du projet de loi de coercition ci-dessus mentionnée, et qu'elle proteste contre son adoption comme étant une mesure subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ;

Que cette Chambre exprime de nouveau l'espoir qu'il sera très prochainement accordé à l'Irlande une mesure pour un gouvernement autonome semblable à celui dont jouit le Canada, qui tout en satisfaisant les aspirations nationales de la nation irlandaise pour un gouvernement qui lui soit propre, ne compromettra en aucune manière l'intégrité de l'empire ;

Que l'octroi d'un gouvernement autonome à l'Irlande couronnerait dignement le règne déjà glorieux de Sa Très Gracieuse Majesté comme souveraine constitutionnelle,

qu'il conviendrait tout spécialement à l'année jubilaire de Sa Majesté, et qu'il rendrait Sa Majesté plus chère, si possible, à ses sujets déjà si loyaux et si dévoués;

Que la présente résolution soit immédiatement transmise au Très honorable marquis de *Salisbury*, premier ministre, au très honorable *W. E. Gladstone*, M.P., et à *Charles Stewart Parnell*, M.P.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Blake*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet, 1885 au 10 avril 1886, et du 1er juillet 1886 au 10 avril 1887, avec l'estimation des recettes et des dépenses.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Blake*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1886 au 1er avril 1887, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays,

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Blake*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé donnant la description et la valeur des grains et des produits animaux exportés du Canada, depuis le 1er juillet 1886 jusqu'au 1er avril 1887.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 19 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Tupper (Pictou)*,—la pétition de *Robie Uniacke* et autres, de la cité d'*Halifax*; et la pétition de *Samuel M. Brookfield*, et autres, de *Halifax*, et autres lieux, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par *M. Watson*,—la pétition de *E. P. Blaiklock* et autres, de la ville de *Emerson* et la partie sud-ouest de la province de *Manitoba*.

Par *M. Colby*,—la pétition de *John B. Daly* et autres, du comté de *Stanstead*.

Par *M. Smith (Ontario)*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Ontario*.

Par *M. Denison*,—la pétition de *Clarkson Jones* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par *M. Campbell (Renfrew)*,—la pétition de la corporation municipale du township de *McNab*, comté de *Renfrew*.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—le relevé des mandats du Gouverneur-général émis depuis la dernière session du Parlement au compte des exercices 1885-86 et 1886-87, article 32, de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, paragraphe "b". (*Documents de la session, No 21 et 21a*).

Aussi, le relevé de diverses dépenses imprévues. (*Documents de la session, No 22.*)

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1885, au 30 juin, 1886 sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session No 13.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1886. (*Documents de la session, No 4.*)

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du coût total de la préparation des listes de votation en vertu de l'Acte du Cens Electoral du Canada, ainsi qu'un état détaillé des dépenses occasionnées dans chaque division électorale pour les salaires de l'officier-reviseur, le greffier et l'huissier, et les frais de voyages, s'il en est, alloués à chacun; aussi le montant payé pour l'impression des listes et à qui il a été payé dans chaque division; les sommes payées pour publications d'avis relatifs à la location de salles ou à tous autres objets se rapportant au sujet de cette motion, dans chaque division électorale du Canada.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Perley (*Assiniboia*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms des personnes n'appartenant pas à la milice, qui ont été recommandées pour du *scrip* pour services, de quelque nature que ce soit, pendant la récente rébellion.

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Beausoleil,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes demandes faites au gouvernement et toutes recommandations faites concernant la place de surintendant du canal Chambly, ainsi que copie de la nomination du titulaire à cette charge, indiquant le montant de son salaire par année, et des contingents, qui lui sont accordés. Les dits papiers contenant aussi un état des salaires respectifs payés aux deux prédécesseurs du surintendant actuel.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Charles Tupper, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres devant former les comités permanents de cette Chambre pendant la présente session.

Sir Hector Langevin propose comme amendement, secondé par Sir Adolphe P. Caron, que les mots suivants soient ajoutés à la motion: " et,

" Que le nom de M. Shakespeare soit substitué à celui de M. Montplaisir, dans le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

" Que le nom de M. Edwards soit substitué à celui de M. Lister, dans le comité des Bills Privés.

" Que les noms de MM. Langelier (*Montmorency*) et Turcot soient substitués à ceux de MM. Innes et Livingston, dans le comité des Ordres Permanents.

" Que les noms de MM. Shakespeare et Ellis soient substitués à ceux de MM. Ives et Trow, dans le comité des Comptes Publics.

" Que les noms de MM. Wilson (*Argenteuil*), Fiset, Flynn et Turcot soient substitués à ceux de MM. Smith (*Ontario*), Charlton, Innes et McMullen, dans le comité des Banques et du Commerce.

“ Que les noms de M^M. *Smith (Ontario)* et *Innes* soient substitués à ceux de M^M. *Wilson (Argenteuil)* et *Turcot*, dans le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement—
Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport, tel qu'amendé, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs *Amyot, Barron, Beausoleil, Blake, Caron, Casgrain, Chapleau, Colby, Costigan, Curran, Davies, Desaulniers, Desjardins, Edgar, Girouard, Hall, Ives, Kirkpatrick, Langelier (Québec), Langevin, Laurier, Lister, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McIntyre, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Patterson (Essex), Préfontaine, Riopel, Royal, Temple, Thompson, Tupper (Cumberland), Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean) et White (Cardwell).—40.*

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs *Armstrong, Audet, Cameron, Campbell (Renfrew), Coughlin, Couture, Daly, Daoust, De St. Georges, Doyon, Duchesnay, Freeman, Gauthier, Guillet, Hale, Hesson, Labrosse, Lang, Livingston, McIntyre, Perley (Assiniboia), Putnam, Robertson (Hastings), Ste. Marie, Tyrwhitt, Ward et Yeo.—27.*

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.—Messieurs *Amyot, Armstrong, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Barron, Beausoleil, Béchard, Bergeron, Bergin, Bernier, Blake, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boyle, Brown, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Campbell (Kent), Campbell (Renfrew), Cargill, Carling, Caron, Casey, Casgrain, Chapleau, Charlton, Choquette, Cimon, Clayes, Cockburn, Colby, Cook, Costigan, Coursol, Couture, Curran, Davies, Davis, Dawson, De St. Georges, Desjardins, Dessaint, Edgar, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Fisher, Foster, Gaudet, Gauthier, Geoffrion, Gilmor, Girouard, Godbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guilbault, Hale, Haggart, Hall, Hesson, Hickey, Holton, Innes, Ives, Joncas, Jones, Kenny, Kirkpatrick, Labelle, Landerkin, Landry, Langelier (Québec), Langevin, Laurier, Lavergne, Lister, Livingston, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDougall (Pictou), McDougall (Cap Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McKeen, McMillan (Vaudreuil), McMullen, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Mitchell, Montague, Mulock, Patterson (Essex), Perley (Assiniboia), Perley (Ottawa), Perry, Pope, Porter, Préfontaine, Purcell, Riopel, Robertson (Hastings), Robertson (Shelburne), Robillard, Ross, Royal, Rykert, Scarth, Scriver, Shakespeare, Shanly, Skinner, Small, Smith (Montréal), Sproule, Stevensm, Sutherland, Taylor, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Trow, Tupper (Cumberland), Tupper (Pictou), Vanasse, Waldie, Wallace, Watson, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wilson (Argenteuil), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Wright et Yeo.—147.*

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs *Amyot, Armstrong, Audet, Barron, Bell, Borden, Bourassa, Brien, Burdett, Campbell (Digby), Campbell (Kent), Carpenter, Caron, Casey, Chisholm, Choquette, Costigan, Coulombe, Coursol, Daly, Daoust, Davin, Denison, Edgar, Edwards, Eisenhauer, Ellis, Geoffrion, Gilmor, Girouard, Guilbault, Hale, Hickey, Holton, Ives, Jamieson, Kenny, Labelle, Labrosse, Landry, Langelier (Montmorency), Langelier (Québec), Lavergne, Lovitt, McCulla, McDougall (Cap-Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), Madill, Mara, Marshall, Moffat, Moncrieff, Montague, Montplaisir, Mulock, Reid, Robertson (Shelburne), Robillard, Scriver, Small, Sproule, Tupper (Pictou), Vanasse, Ward, Watson, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), Wilson (Argenteuil) et Wright.—73.*

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs *Bain (Wentworth), Bergeron, Brien, Burdett, Campbell (Digby), Campbell (Renfrew), Casgrain, Clayes, Coughlin, Coulombe, Denison, De St. Georges, Dessaint, Dupont, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Gaudet, Gigault, Gilmor, Gordon, Landerkin, Langelier (Montmorency), Lavergne, MacDowall, McKeen, Marshall, Mills (Annapolis), Moffat, Montplaisir, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Perry, Porter, Rinfret, Robertson (King, I.P.E.),*

Roome, Smith (Montréal), Stevenson, Sutherland, Thérien, Turcot, Wilmot, Wilson (Lennox) et Wood (Brockville).—45.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs Amyot, Berjïn, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse.—17.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs Bain (Soulanges), Baker, Béchard, Bergeron, Berjïn, Blake, Bowell, Carling, Cartwright, Chapleau, Charlton, Colby, Costigan, Coursol, Davies, Ellis, Ferguson (Welland), Foster, Gillmor, Grandbois, Hickey, Holton, Jones, Langelier (Québec), Lister, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDougald (Pictou), McLelan, McMullen, Mitchell, Mulock, Pope, Rinfret, Riopel, Robertson (Shelburne), Rykert, Sriver, Shakespeare, Somerville, Taylor, Tupper (Cumberland), Tupper (Pictou), Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wood (Brockville) et Wood (Westmoreland).—50.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Baker, Beausoleil, Béchard, Bernier, Blake, Bowell, Bowman, Boyle, Brown, Bryson, Burns, Cameron, Cargill, Cartwright, Casgrain, Cimon, Clayes, Cockburn, Cook, Coursol, Curran, Davies, Dawson, Desjardins, Dupont, Edwards, Eisenhauer, Ellis, Fiset, Flynn, Freeman, Gigault, Girouard, Guibault, Guillet, Haggart, Hall, Hesson, Ives, Jamieson, Joncas, Jones, Kenny, Kirk, Kirkpatrick, Labelle, Landerkin, Landry, Lang, Langelier (Québec), Lister, Lovitt, Macdonald (Sir John), Macdonald (Huron), MacDowall, Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McGreevy, McLelan, McNeill, Mallory, Mara, Masson, Mills (Bothwell), Mitchell, Moffat, Moncrieff, O'Brien, Paterson (Brant), Perley (Ottawa), Platt, Présentaine, Purcell, Reid, Riopel, Royal, Rykert, Scarth, Sriver, Sempfe, Shanly, Skinner, Smith (Montréal), Sutherland, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Tupper (Cumberland), Turcot, Vanasse, Waldie, Wallace, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wilson (Argenteuil), Wood (Westmoreland), Wright et Yeo.—104.

9. AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Armstrong, Audet, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baker, Béchard, Bell, Bernier, Bourassa, Bowman, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Campbell (Digby), Campbell (Renfrew), Carling, Carpenter, Caron, Chapleau, Chvsholm, Choquette, Cimon, Colby, Coughlin, Couture, Daoust, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers, Dessaint, Doyon, Duchesnay, Eisenhauer, Ferguson (Leeds et Grenville), Fiset, Fisher, Flynn, Gaudet, Gauthier, Godbout, Grandbois, Guay, Guibault, Hesson Innes, Kirk, Labrosse, Landry, Lang, Livingston, Macdonald (Huron), McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), McNeill, Madill, Mallory, Mara, Marshall, Masson, Mitchell, Montplaisir, Paterson (Brant), Perley (Ottawa), Perry, Platt, Pope, Robertson (Hastings), Robertson (King), Roome, Ross, Royal, Ste. Marie, Sempfe, Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Taylor, Trow, Tyrwhitt, Watson, White (Renfrew), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wright et Yeo.—87.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir : MM. Amyot, Berjïn, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du parlement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 20 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Shanly*,—les pétitions de *Thomas C. Keefer* et autres, d'*Ottawa* et autres lieux ; les pétitions de *Suzan Ash*, de la cité de *Montréal*, dans le district de *Montréal*, province de *Québec* ; et deux pétitions de sir *A. T. Galt* et autres.

Par M. *Porter*,—la pétition de *Horace Horton* et autres, du comté de *Huron*, *Ontario*.

Par M. *Hall*,—la pétition de *William C. Van Horne*, *William Farwell* et *Warren K. Bledgett*, fidéi commissaires pour les porteurs d'obligations de la Cie du chemin de fer du Sud-Est.

Par M. *Tupper (Pictou)*,—la pétition de *Fanny Margaret Riddell*, de *Beaconsfield*, dans la paroisse de la *Pointe Claire*, district de *Montréal*, province de *Québec*, domiciliée actuellement à *Morristown*, dans l'Etat de *New-Jersey*, l'un des Etats-Unis d'*Amérique*, femme de *George Field Herchmer*, médecin, ci-devant de la cité de *Montréal*, province de *Québec*, actuellement domicilié quelque part dans les territoires du *Nord-Ouest* ; la pétition de la société permanente de construction et de caisse d'épargnes de la *Nouvelle-Ecosse* ; et la pétition de *William Bell* et autres.

Par M. *Bowman*,—la pétition de *H. G. Lackner*, maire, et autres de la ville de *Berlin*, comté de *Waterloo*.

Par M. *Small*,—la pétition de la compagnie de Prêt et d'Epargnes du *Canada-Ouest* ; et la pétition de *Marie Louise Noel*, ci-devant de la ville (actuellement cité) de *Sherbrooke*, district de *St-François*, province de *Québec*, actuellement domiciliée à *Philadelphie*, *Pensylvanie*, l'un des Etats-Unis d'*Amérique*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Chevaliers du Travail, de *St-Thomas, Ont.* ; du Conseil des Métiers et du Travail ; et de l'Union des Mculeurs en fer, n° 28 ; demandant séparément la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du *Canada* par des inspecteurs compétents.

Des Chevaliers du Travail, de *St-Thomas, Ont.* ; du Conseil des Métiers et du Travail ; et de l'Union des Mculeurs en fer, n° 28 ; demandant séparément la passation d'un acte pourvoyant à une prohibition plus stricte de l'importation de Chinois.

Des Chevaliers du Travail, de *St-Thomas, Ont.* ; du Conseil des Métiers et du Travail ; et de l'Union des Mculeurs en fer, n° 28 ; demandant séparément la passation d'un acte relatif aux obligations à remplir par les patrons.

Des Chevaliers du Travail, de *St-Thomas, Ont.* ; du Conseil des Métiers et du Travail ; et de l'Union des Mculeurs en fer, n° 28 ; demandant séparément la passation d'un acte à l'effet d'étendre à tous les adultes l'Acte concernant le Cens Electoral.

Des Chevaliers du Travail, de *St-Thomas, Ont.* ; du Conseil des Métiers et du Travail ; et de l'Union des Mculeurs en fer, n° 28 ; demandant séparément la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre à exécution soit déclarée offense criminelle, punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De *William Coyne* et autres, du comté d'*Elgin* et autres lieux ; demandant à la Chambre de vouloir bien considérer favorablement certains griefs dans le cas d'un

certain *Thomas Swisher*, qui a servi comme volontaire dans la cavalerie de *St-Thomas*, en 1837, et de passer à ce sujet telle mesure qui lui paraîtra juste.

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à acquérir certaines hypothèques et obligations portant intérêt afin de réduire les charges contre les revenus de la compagnie.

De la compagnie de Colonisation des *Méthodistes Primitifs*; demandant la passation d'un acte autorisant tout actionnaire de la compagnie à transférer à la compagnie la totalité ou une partie de ses actions et à recevoir en échange des terres ou autres propriétés de la compagnie; et autorisant la compagnie à accepter de tout actionnaire le transfert de la totalité ou d'une partie de ses actions, et à donner et transférer en échange, à tel actionnaire, des terres ou autres propriétés de la compagnie, et pour autres objets.

Des *Sauvages des Six Nations*; demandant à la Chambre de vouloir bien considérer favorablement leurs réclamations au sujet de certains terrains situés entre la limite nord du township de *Nicol* et la tête de *Grand-River*, terrains que la couronne leur a enlevés sans compensation.

De la compagnie du chemin de fer de *Hamilton, Guelph* et *Buffalo*; demandant la passation d'un acte à l'effet d'étendre ses pouvoirs comme société constituée en corporation, et pour changer son nom en celui de compagnie du chemin de fer Central de *Hamilton*.

De *Thomas Long* et autres, de la ville de *Collingwood*, comté de *Simcoe, Ont.*; demandant un acte constitutif sous le nom d'Hôpital Général et de Marine de *Collingwood*.

De la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, *Baie Georgienne* et *Lac Erié*; demandant la passation d'un acte prolongeant le terme fixé pour l'achèvement de certains travaux sur sa ligne de chemin de fer; et aussi l'autorisant à construire, par une route plus courte et plus avantageuse, le prolongement de sa ligne jusqu'à *Owen Sound*.

De la compagnie d'Assurance de l'Ouest, *Toronto*; demandant certains amendements à l'acte qui la constitue en corporation et aux actes qui le modifient.

De la compagnie du chemin de fer du *Sault Ste-Marie d'Ontario*; demandant la passation d'un acte ratifiant et confirmant les pouvoirs que lui a conférés la législature d'*Ontario*, et étendant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne de chemin de fer; aussi pour augmenter ses pouvoirs comme corps constitué, et pour autres objets.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que le contrat pour la reliure des débats de la présente session soit de nouveau accordé à *M. A. S. Woodburn*, au même prix et sujet aux mêmes conditions mentionnés dans son contrat avec le comité expiré le 31 décembre dernier.

Sur motion de *M. Desjardins*, secondé par *M. Innes*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats durant la présente session.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le 13^{ème} rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, qui est le supplément N^o 11 du rapport du ministre du Revenu de l'intérieur, 1886. (*Documents de la session, No 8b.*)

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—le rapport du ministre de l'Agriculture du *Canada*, pour l'année civile 1886. (*Documents de la session, No 12.*)

Ordonné, que *M. Davin* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Charlton* ait la permission de présenter un bill pour amender l'Acte 49 *Vic.*, chap. 53, à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de meilleures dispositions pour la protection des femmes et des filles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. McLelan* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les employés publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Pope* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *Sir John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill concernant le ministère du commerce.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Davin* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de la propriété foncière dans les territoires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi, le 4 mai prochain.

Sur motion de *Sir John A. Macdonald*, secondé par *Sir Hector L. Langevin*,
Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de *Sir Adolphe P. Caron* et *MM. Amyot, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Edgar, Kirkpatrick, Langelier (Montmorency), O'Brien, Sriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean) et Wright*, pour aider *M. l'Orateur* dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de *M. Choquette*, secondé par *M. Dessaint*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous papiers, documents, correspondances, etc., concernant la destitution de *Odias Carbonneau, Eudore Gaumont* et *Fidèle Pelletier*, tous trois employés sur le chemin de fer Intercolonial, le premier comme opérateur à la *Chaudière*, comté de *Lévis*, le second comme homme de section à *Saint-Thomas*, comté de *Montmagny*, et le troisième comme agent à la station du *Cap Saint-Ignace*, dit comté.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Edgar*, secondé par *M. Cook*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant toutes sommes d'argent perçues depuis le 1er octobre 1868, en vertu

de lois et ordres en conseil passés à cet effet, pour droits sur réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ainsi que les montants ainsi perçus sur chacun de ces ouvrages, et le total remis chaque année au gouvernement impérial pour être distribué aux personnes ayant des droits de propriété sur tels ouvrages littéraires.

Sur motion de *M. McMullen*, secondé par *M. Somerville*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant,—

1° Le nombre de vacances existant dans le service civil au 1er janvier 1887 par suite de mises d'employés à la retraite pendant l'année 1886.

2° Le nombre de vacances remplies depuis, et si elles l'ont été par promotions ou par de nouvelles nominations.

3° La date des nominations, le nom des personnes promues ou nommées aux emplois, et le salaire qui leur est payé.

4° Les noms de tous les nouveaux employés du service civil nommés depuis le 1er janvier 1886 jusqu'au 1er avril courant; les fonctions qu'ils remplissent, et le salaire qui leur est payé; aussi, les âges respectifs des nouveaux employés, et les changements et nouvelles nominations dans le Sénat et la Chambre des Communes.

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, pendant l'année 1886 jusqu'au 1er avril 1887, les causes et dates respectives; les noms de tous chefs de train, ingénieurs mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tout contrat passé pendant l'année civile 1886, pour la fourniture de fil métallique ou autre clôturage pour le chemin de fer Intercolonial, avec indication des noms des entrepreneurs et du montant payé en vertu de chaque contrat, ainsi que le montant des achats de fil de fer ou autre clôturage faits sans contrat (s'il en a été fait) pendant la même période, et le montant d'argent payé pour tels achats.

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé de la quantité d'huile lubrifiante, ou toute autre huile pour wagons ou machines, fournie ou livrée à l'Intercolonial pendant l'année expirée le 31 décembre 1884, les contrats en vertu desquels ces articles ont été livrés, les noms des divers entrepreneurs, et les différentes sommes payées conformément aux termes de ces contrats.

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1886, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre de chars Pullman et chars-palais appartenant à l'Intercolonial et employés sur ce chemin, le coût de ces chars, et les noms des personnes qui les ont vendus ou construits pour le chemin de fer.

Sur motion de *M. Weldon (Saint-Jean)*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous rapports, adressés par l'inspecteur McLaren et M. Bremner, du département des Douanes, au ministère des Douanes, quant à la méthode suivie pour le mesurage de la mélasse au port de St-Stephens, N.-B., ainsi que de tous rapports au sujet de la méthode suivie au port de St-Jean, N.-B., et de tout ordre en conseil passé par suite de ces rapports, ou des instructions données par le département des Douanes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Bowman*, secondé par *M. Davin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé de la quantité de thé importée de la *Chine* et du *Japon* et entrée dans les ports douaniers de la *Colombie Anglaise* ou leurs annexes pour la consommation ou pour être expédiée en transit, depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er avril 1887.

Sur motion de *M. Mills (Bothwell)*, secondé par *M. Weldon (St-Jean)*,

Ordonné, que le Greffier de la Couronne en Chancellerie soit requis d'être présent à la table de la Chambre, demain, avec tous les papiers de nature à indiquer, pour chaque district électoral, la date du rapport fait sur le bref par l'officier-rapporteur de chacun des dits districts, la date à laquelle tel rapport a été reçu au bureau du dit greffier; la date de la publication du dit rapport dans la *Gazette du Canada*, et toute la correspondance échangée entre lui et les officiers-rapporteurs au sujet des dits rapports.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 21 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:

Par *M. Royal*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Winnipeg, St-Boniface et Carillon*.

Par *M. Tisdale*,—la pétition d'*Isaac Foster* et autres, du comté de *Norfolk, Ontario*.

Par *M. Masson*,—la pétition de la compagnie de la "Grange Trust" (à responsabilité limitée).

Par *M. Davis*,—la pétition de *J. A. Longhead* et autres.

Par *M. Smith (Ontario)*,—la pétition de *R. C. Carter* et autres; et deux pétitions de l'Assemblée Locale 2355, des Chevaliers du Travail, *Oshawa*.

Par *M. Brown*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan-Sud*.

Par *M. Madill*,—la pétition de l'Assemblée Locale 2355, des Chevaliers du Travail, *Oshawa*.

Par *M. Daly*,—la pétition de la municipalité d'*Argyle*, comté du *Lac-à-la-Roche, Manitoba*.

Par *M. McCarthy*,—la pétition de *Robert Baird* et autres, de *Kincardine* et autres lieux.

Par *M. Mulock*,—la pétition de *G. W. Ross* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Robie Uniacke* et autres de la cité de *Halifax, N.-E.* ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de Steamers de *Halifax* et des *Indes Occidentales* (limitée)."

De *Samuel M. Brookfield* et autres, de *Halifax*, et autres lieux, *N.-E.* ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie d'Épargne et de Prêt du *Canada-Est* (limitée)."

De *E. P. Blaiklock* et autres, de la ville de *Emerson* et de la partie sud-ouest du *Manitoba* ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une ligne ferrée entre *Emerson* et *Portage-la-Prairie, Manitoba*, et à établir un embranchement partant d'un point quelconque sur la dite ligne, et se dirigeant vers l'ouest, ou le nord-ouest ou le sud-ouest jusqu'à un point sur la frontière ouest de la vieille province du *Manitoba*.

De *John B. Daly* et autres, du comté de *Stantead* ; demandant une charte sous le nom de "La Cie de chemin de fer de Jonction du *Massawippi*."

De *Clarkson Jones* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant une charte sous le nom de "La Cie Impériale de Crédit."

De la corporation municipale du township de *McNab*, comté de *Renfrew* ; demandant la passation d'un acte adoptant un poids étalon pour les barils ou les sacs de sel.

La pétition du conseil municipal du comté d'*Ontario*, présentée mardi dernier, demandant un octroi plus élevé pour l'habillement et l'équipement de la force de milice volontaire, et aussi, pourvoyant au remboursement, à diverses municipalités, du montant à elles accordées en vue de vêtir convenablement la milice volontaire pendant les trois dernières années, étant lue ;

M. l'Orateur décide,—" Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,— la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1887, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1886, au 10 avril 1887, avec l'estimation des recettes et des dépenses. (*Documents de la session, No 24.*)

Aussi, un état de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1886, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la session, No 25.*)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du Secrétaire d'Etat du *Canada*, pour l'année expirée le 31 décembre 1886. (*Documents de la session, No 5.*)

Aussi, le Rapport du Bureau des Examineurs pour le Service Civil en *Canada*, pour l'année finissant le 31 décembre 1886. (*Documents de la session, No 5a.*)

Ordonné, que M. *Edgar* ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la décharge des débiteurs insolvables dont les biens ont été proportionnellement distribués entre leurs créanciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre, que suivant l'ordre de la Chambre d'hier, le Greffier de la Couronne en Chancellerie est présent à la table avec tous les papiers.

de nature à indiquer, pour chaque district électoral, la date du rapport fait sur le bref par l'officier-rapporteur de chacun des dits districts, la date à laquelle tel rapport a été reçu au bureau du dit greffier; la date de la publication du dit rapport dans la *Gazette du Canada*, et toute la correspondance échangée entre lui et les officiers-rapporteurs au sujet des dits rapports.

sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Cook*,
Ordonné, que les dits papiers soient maintenant lus.
Et ils sont lus comme suit :

RÉPONSE à un ordre de la Chambre du 20 avril courant, indiquant la date de la réception, par le greffier de la couronne en chancellerie, des rapports des membres élus dans chaque district électoral, aux dernières élections générales; aussi, la date de leur publication dans la *Gazette du Canada* et la correspondance échangée entre le dit greffier et les officiers-rapporteurs au sujet des dits rapports.

PROVINCE D'ONTARIO.

Division électorale.	Date de réception du rapport.	Publié dans la <i>Gazette du Canada</i> .
Addington	12 mars	19 mars.
Algoma	8 avril	9 avril.
Bothwell	10 mars	2 do
Brant, D. N.	16 do	26 mars.
Brant, D. S.	2 avril	9 avril.
Brockville	11 mars	12 mars.
Bruce, D. N.	7 do	12 do
Bruce, D. O.	9 do	12 do
Bruce, D. E.	7 do	12 do
Cardwell	9 do	12 do
Carleton	4 do	12 do
Cornwall et Stormont	8 do	12 do
Dundas	9 do	12 do
Durham, D. E.	12 do	19 do
Durham, D. O.	8 do	12 do
Elgin, D. E.	22 do	9 avril.
Elgin, D. O.	12 do	26 mars.
Essex, D. S.	14 do	2 avril.
Essex, D. N.	9 do	12 mars.
Frontenac	3 do	5 do
Glengarry	10 do	26 do
Grenville, D. S.	7 do	12 do
Grey, D. S.	16 do	26 do
Grey, D. R.	14 mars	19 mars.
Grey, D. N.	15 do	19 do
Haldimand	18 do	19 do
Halton	11 do	26 do
Hamilton, cité	4 do	5 do
Hastings, D. O.	1 do	5 do
Hastings, D. E.	12 do	9 do
Hastings, D. N.	16 do	19 do
Huron, D. O.	8 do	12 do
Huron, D. E.	26 do	2 avril.
Huron, D. S.	12 do	26 mars.
Kent	11 do	2 avril.
Kingston, cité	4 do	5 mars.
Lambton, D. O.	5 do	12 do
Lambton, D. E.	10 do	12 do
Lanark, D. N.	8 do	12 do
Lanark, D. S.	7 do	12 do
Leeds et Grenville, D. N.	21 do	26 do
Leeds, D. S.	14 do	19 do
Lennox	14 do	19 do
Lincoln et Niagara	7 do	12 do
London, cité	7 do	12 do

PROVINCE D'ONTARIO.—Fin.

Division électorale.	Date de récepton du rapport.	Publié dans la Gazette du Canada.
Middlesex, D. E.	9 mars	12 mars.
Middlesex, D. N.	4 do	12 do
Middlesex, D. O.	8 do	12 do
Middlesex, D. S.	12 do	26 do
Monck	14 do	19 do
Muskoka et Parry Sound	27 do	2 avril.
Norfolk, D. S.	15 do	19 mars.
Norfolk, D. N.	12 do	26 do
Northumberland, D. O.	4 do	12 do
Northumberland, D. E.	30 do	9 avril.
Ontario, D. N.	9 do	2 mars.
Ontario, D. S.	9 do	12 do
Ontario, D. O.	9 do	16 do
Ottawa, Cité	4 do	25 do
Oxford, D. N.	4 do	2 do
Oxford, D. S.	11 do	16 do
Peel	9 do	22 do
Perth, D. N.	11 do	19 do
Perth, D. S.	10 do	16 do
Peterborough, D. O.	25 do	26 do
Peterborough, D. E.	27 do	22 avril.
Prescott	12 do	6 mars.
Prince-Edouard	14 do	29 avril.
Renfrew, D. N.	4 do	2 mars.
Renfrew, D. S.	3 do	15 do
Russell	7 do	6 do
Simcoe, D. N.	10 do	22 do
Simcoe, D. S.	4 do	12 do
Simcoe, D. E.	15 do	16 do
Toronto, Ouest	12 do	29 do
Toronto, Centre	7 do	22 do
Toronto, Est	12 do	19 do
Victoria, D. S.	14 do	19 do
Victoria, D. N.	7 do	12 do
Waterloo, D. N.	8 do	16 do
Waterloo, D. S.	14 do	29 do
Welland	4 do	12 do
Wellington, D. N.	15 do	12 avril.
Wellington, D. O.	12 do	6 mars.
Wellington, D. S.	12 do	26 do
Wentworth, D. N.	5 mars	25 mars.
Wentworth, D. S.	7 do	22 do
York, D. N.	12 do	19 do
York, D. E.	31 do	19 avril.
York, D. O.	2 do	5 mars.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Argenteuil	14 mars	19 mars.
Bagot	19 février.	26 février.
Beauce	11 mars	2 avril.
Beauharnois	14 do	19 mars.
Sellechasse	11 do	19 do
Berthier	12 do	26 do
Bonaventure	9 do	12 do
Brome	16 do	2 avril.
Chambly	7 do	26 mars.
Champlain	9 do	12 do
Charlevoix	11 do	2 avril.
Châteauguay	9 do	12 mars.
Chicoutimi et Saguenay	11 do	2 avril.
Compton	9 do	12 mars.

PROVINCE DE QUÉBEC—Fin.

Division électorale.	Date de la réception du rapport.	Publié dans la Gazette du Canada.
Dorchester	11 mars	2 avril.
Drummond et Arthabaska	23 février	26 février.
Gaspé	8 avril	9 avril.
Hochelaga	9 mars	12 mars.
Huntingdon	19 février	26 février.
Iberville	19 do	26 do
Joliette	8 mars	12 mars.
Jacques-Cartier	11 do	12 do
Kamouraska	9 do	26 do
Laprairie	8 do	26 do
L'Assomption	14 mars	26 do
Laval	9 do	12 do
Lévis	11 do	2 avril.
L'Islet	12 do	2 do
Lotbinière	16 do	2 do
Maskinongé	10 do	26 mars.
Mégantic	8 do	26 do
Missisquoi	10 do	26 do
Montcalm	10 do	26 do
Montmagny	7 do	26 do
Montmorency	7 do	26 do
Montréal, Ouest	11 do	19 do
Montréal, Centre	11 do	19 do
Montréal, Est	16 février	19 février.
Napierville	8 mars	12 mars
Nicolet	9 do	19 do
Ottawa, Comté	10 do	12 do
Pontiac	8 do	12 do
Portneuf	8 do	26 do
Québec, Est	9 do	12 do
Québec, Centre	7 do	12 do
Québec, Ouest	8 do	12 do
Québec, Comté	11 do	12 do
Richmond et Wolfe	14 do	19 do
Richelieu	14 do	19 do
Rimouski	10 do	26 do
Rouville	19 février	26 février.
St. Hyacinthe	8 mars	26 mars.
St. Jean	8 mars	26 mars.
St. Maurice	10 do	12 do
Shefford	8 do	12 do
Sherbrooke, Ville	7 do	12 do
Soulanges	7 do	12 do
Stanstead	14 do	19 do
Témiscouata	14 do	19 do
Terrebonne	12 do	19 do
Trois-Rivières, Cité	5 do	12 do
Deux-Montagnes	8 do	12 do
Vaudreuil	8 do	12 do
Verchères	8 do	26 do
Yamaska	14 do	19 do

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Annapolis	14 mars	19 mars.
Antigonish	8 do	12 do
Colchester	8 do	12 do
Cumberland	11 do	12 do
Cap-Breton	12 do	19 do
Digby	14 do	19 do
Guysborough	12 do	19 do
Halifax	14 do	19 do

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Fla.

Division électorale.	Date de réception du rapport.	Publié dans la Gazette du Canada.
Hants	14 mars	19 mars.
Inverness	18 do	19 do
King	12 do	26 do
Lunenburg	12 do	26 do
Pictou	23 do	6 do
Queen	14 do	19 do
Richmond	13 do	26 do
Shelburne	19 do	2 avril.
Victoria	19 do	26 mars.
Yarmouth	12 do	26 do

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Albert	14 mars	19 mars.
Carleton	21 do	2 avril.
Charlotte	11 do	2 do
Gloucester	9 do	19 mars.
Kent	8 do	12 do
King	8 do	12 do
Northumberland	8 do	26 do
Queen	5 avril	9 avril.
Restigouche	11 mars	12 mars.
Sunbury	13 do	19 do
Saint-Jean, Cité et Comté	9 do	19 do
Saint-Jean, Cité	8 do	19 do
Victoria	8 do	12 do
Westmoreland	13 do	19 do
York	17 do	19 do

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

King, Comté	19 mars	2 avril.
Prince, do	14 do	9 mars.
Queen, do	19 do	2 avril.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Cariboo	13 avril	16 avril.
New-Westminster	29 mars	2 do
Vancouver	11 avril	16 do
Victoria	7 do	9 do
Yale	23 février	26 février.

PROVINCE DU MANITOBA.

Lisgar	21 février	26 février.
Marquette	26 mars	2 avril.
Provencher	12 do	19 mars.
Selkirk	10 do	12 do
Winnipeg	10 do	12 do

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Alberta	4 avril	9 avril.
Saskatchewan	9 do	9 do
Assinibois Ouest	8 do	9 do
Assinibois Est	1er do	2 do

Les rapports ci-dessus des membres élus, transmis par les officiers-rapporteurs, sont conformes à la formule S de l'Acte des Elections Fédérales, de 1874, et ne sont pas datés, par conséquent.

Le 26 mars, j'ai reçu une lettre de l'officier rapporteur pour *Montréal-Ouest*, me demandant si j'avais reçu le rapport qu'il m'avait adressé le 10 du même mois. Je lui ai répondu dans l'affirmative, le même jour. Le 29 mars, j'ai reçu une lettre semblable de l'officier-rapporteur pour *Derchester*, à laquelle j'ai répondu le même jour, en accusant réception du rapport.

Le 23 mars, j'écrivis à l'officier-rapporteur pour *Peterborough-Est*, que je ne pouvais trouver le rapport, suivant la formule S, parmi les papiers d'élection qu'il m'avait adressés le 26 mars. Il me répondit, en me transmettant le rapport demandé, qu'il avait omis, par inadvertance, de me l'envoyer le 10 mars avec les papiers d'élection.

J'ai aussi écrit une semblable lettre à l'officier rapporteur pour *Brockville*, et j'ai reçu de lui, en réponse, le rapport suivant la formule S.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, *Canada*,
Ottawa, 21 avril 1887.

M. Curran propose, secondé par M. Patterson (*Essex*),—

Qu'en l'année 1882, le Parlement du *Canada* vota une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, exprimant l'espoir qu'une juste mesure pour un gouvernement autonome serait accordée au peuple irlandais ;

Qu'en 1886, une résolution de la Chambre des Communes du *Canada* réaffirma d'une manière pressante les sentiments exprimés dans la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté et exprima de nouveau l'espoir qu'une mesure pour un gouvernement autonome de nature à satisfaire le peuple irlandais serait passée par le parlement impérial ;

Qu'une semblable mesure n'a pas été accordée au peuple irlandais, mais qu'au contraire il a été présenté dans la Chambre des Communes d'*Angleterre*, par le gouvernement de Sa Majesté, un projet de loi prescrivant contre l'*Irlande* les mesures coercitives les plus violentes tendant à priver la nation irlandaise des droits les plus chers à tous les sujets anglais ;

Que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'*Angleterre* du projet de loi de coercition ci-dessus mentionné, et qu'elle proteste contre son adoption comme étant une mesure subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ;

Que cette Chambre exprime de nouveau l'espoir qu'il sera très prochainement accordé à l'*Irlande* une mesure pour un gouvernement autonome, semblable à celui dont jouit le *Canada*, qui tout en satisfaisant les aspirations nationales de la nation irlandaise pour un gouvernement qui lui soit propre, ne compromettra en aucune manière l'intégrité de l'empire ;

Que l'octroi d'un gouvernement autonome à l'*Irlande* couronnerait dignement le règne déjà glorieux de Sa Très Gracieuse Majesté comme souveraine constitutionnelle, qu'il conviendrait tout spécialement à l'année jubilaire de Sa Majesté, et qu'il rendrait Sa Majesté plus chère, si possible, à ses sujets déjà si loyaux et si dévoués ;

Que la présente résolution soit immédiatement transmise au très honorable marquis de *Salisbury*, premier ministre, au très honorable *W. E. Gladstone*, M.P., et à *Charles Stewart Parnell*, M.P.

M. McNeill propose comme amendement, secondé par M. Sproule,—Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre désire réitérer l'expression de l'intérêt profond et durable qu'elle porte à la prospérité et au bonheur de la nation irlandaise, et son adhésion aux sentiments relatifs à l'autonomie exprimés dans l'adresse conjointe

à Sa Majesté passée par les deux Chambres du Parlement canadien pendant la session de 1882, et dans la résolution adoptée par cette Chambre en 1886.

“ Qu'il est, toutefois, impossible à cette Chambre de donner une opinion sur le mérite ou le démerite du bill pour amender la loi criminelle en *Irlande*, actuellement soumis au parlement impérial, en l'absence de la mesure elle-même, des papiers et des preuves sur lesquelles il est basé.”

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par Sir *Richard J. Cartwright*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par Sir *Richard J. Cartwright*,

Ordonné, que le dit débat ajourné sur les résolutions proposées au sujet de l'autonomie de l'*Irlande*, et sur l'amendement proposé aux dites résolutions soient inscrits sur la liste comme le premier ordre du jour de demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs *Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Read, Turner, Vidal* et *Wark* pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Et aussi,—le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs *Allan, Almon, Baillargeon, Bellerose, Botsford, de Boucherville, Gowan, Haythorne, Lacoste, Macpherson, Sir David, Miller, Odell, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel* et *Wark* pour former un comité pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui touche aux intérêts de cette Chambre, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 22 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition de *John Carson*, maire et autres, de la cité de *Kingston, Ontario*.

Par M. *Hall*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Alberta* et *Athabaska*.

Par M. *Campbell (Kent)*,—la pétition du Conseil municipal du comté de *Kent, Ontario*.

Par M. *Carling*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Ontario* et *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas C. Keefer* et autres, d'*Ottawa* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "La Société Canadienne des Ingénieurs Civils."

De *Suzan Ash*, de la cité de *Montréal*, district de *Montréal*, province de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *William Manton*, et pour divorcer d'avec lui.

De *Sir A. T. Galt* et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une ligne ferrée entre *Alberta* et la *Colombie Anglaise*, et se dirigeant de là vers la frontière des *Etats-Unis*.

De *Sir A. T. Galt* et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée entre *Dunmore* et la frontière des *Etats-Unis*.

De *Horace Horton* et autres, du comté de *Huron, Ontario* ; demandant une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de Jonction de *Goderich* et du *Pacifique du Canada*."

De *William C. Van Horne*, *William Farwell* et *Warren K. Blodgett*, fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est ; demandant la passation d'un acte pour mettre fin au fidéicommiss relatif à ce chemin.

De *Fanny Margat Riddell*, de *Beaconsfield*, dans la paroisse de la *Pointe-Claire*, district de *Montréal*, province de *Québec*, domiciliée actuellement à *Merristown*, dans l'Etat de *New-Jersey*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, femme de *George Field Herchmer*, médecin, ci-devant de la cité de *Montréal*, province de *Québec*, actuellement domicilié quelque part dans les territoires du *Nord-Ouest*.

De la Société permanente de construction et de caisse d'épargnes de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à faire affaires dans les provinces autres que la *Nouvelle-Ecosse*, et pour autres fins.

De *William Bell* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Cie d'assurance des manufacturiers sur la vie et contre les accidents."

De *H. G. Lackner*, maire, et autres, de la ville de *Berlin*, comté de *Waterloo, Ontario* ; demandant une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de Jonction de *Berlin* et du *Pacifique Canadien*."

De la Compagnie de Prêt et d'Épargnes du *Canada-Ouest* ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour autres fins.

De *Marie Louise Noel*, ci-devant de la ville (actuellement cité) de *Sherbrooke*, district de *Saint-François*, province de *Québec*, actuellement domiciliée à *Philadelphie, Pensylvanie*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique* ; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Robert L. Johnson*, et pour divorcer d'avec lui.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande respectueusement que le quorum soit réduit à neuf membres.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De la Compagnie du chemin de fer Central de *Sainte-Catherine* et *Niagara* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire une voie ferrée, s'il est nécessaire, passant par la ville de *Hamilton*, sur la route qui va de la rivière *Niagara* à la cité de *Toronto*, et à raccorder la dite voie, au moyen d'un embranchement, à toute autre ligne ferrée entrant dans la cité de *Toronto* ; aussi, pour étendre sa ligne occidentale à partir d'aucun point sur la *Grande Rivière*, jusqu'à un autre endroit à ou près de la ville de *Woodstock*, dans le comté d'*Oxford* ;—De la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le parachèvement de la levée destinée à protéger contre l'inondation

une partie de la cité de *Montréal* et de ses faubourgs ; pour l'achèvement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte ;—De la Compagnie de Colonisation des Méthodistes Primitifs ; demandant la passation d'un acte autorisant tout actionnaire de la compagnie à transférer à la compagnie la totalité ou une partie de ses actions et à recevoir en échange des terres ou autres propriétés de la compagnie ; et autorisant la compagnie à accepter de tout actionnaire le transfert de la totalité ou d'une partie de ses actions, et à donner et transférer en échange à tel actionnaire des terres ou autres propriétés de la compagnie, et pour autres objets ;—De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à acquérir certaines hypothèques et obligations portant intérêt afin de réduire les charges contre les revenus de la compagnie ;—De *Thomas Long* et autres, de la ville de *Collingwood*, comté de *Simcoe, Ont.* ; demandant un acte constitutif sous le nom d'Hôpital Général et de Marine de *Collingwood* ; —De la Compagnie du chemin de fer du *Sault Sainte-Marie d'Ontario* ; demandant la passation d'un acte ratifiant et confirmant les pouvoirs que lui a conférés la législature d'*Ontario*, et étendant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne de chemin de fer ; aussi pour augmenter ses pouvoirs comme corps constitué, et pour autres objets ;—De *E. P. Blaiklock* et autres, de la ville d'*Emerson* et de la partie sud-ouest du *Manitoba* ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une ligne ferrée entre *Emerson* et *Portage-la-Prairie, Manitoba*, et à établir un embranchement partant d'un point quelconque sur la dite ligne, et se dirigeant vers l'ouest, ou le nord-ouest ou le sud-ouest jusqu'à un point sur la frontière ouest de la vieille province du *Manitoba* ;—De *John B. Daly* et autres, du comté de *Stanstead* ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Massawippi* ; "—et de *Clarkson Jones* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie Impériale de crédit. "

Le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés expirant aujourd'hui, et celui pour présenter les bills privés se terminant mercredi prochain, le 27 courant, votre comité recommande, en conséquence, que le délai pour recevoir des pétitions soit prorogé au vendredi, 13 mai prochain, et que celui pour présenter des bills privés soit prorogé au vendredi, 20 mai prochain.

Sur motion de *M. Wood (Brookville)*, secondé par *M. Tupper (Pictou)*,

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit prorogé au vendredi, 13 mai prochain, et celui pour présenter les bills privés au vendredi, 20 mai prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Bergin* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Sault Sainte-Marie d'Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Bergin* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de *Sainte-Catherine à Niagara*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Curran* ait la permission de présenter un bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Curran* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation l'Hôpital Général et de Marine de *Collingwood*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Denison* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie Impériale de fidéicommiss du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Ordonné, que MM. *McCulla*, *Daly* et *Renfret* soient ajoutés au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes ; M. *Borden*, au comité des banques et du commerce, et MM. *Guillet* et *Sutherland*, au comité d'agriculture et de colonisation.

Ordonné, que M. *White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill concernant le Parc National de *Banff*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que Sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill concernant la représentation des territoires du *Nord Ouest* au Sénat du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. *Tupper (Pictou)* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé hier, à la motion portant qu'en l'année 1882, le Parlement du *Canada* vota une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, exprimant l'espoir qu'une juste mesure pour un gouvernement autonome serait accordée au peuple irlandais ;

Qu'en 1856, une résolution de la Chambre des Communes du *Canada* réaffirma d'une manière pressante les sentiments exprimés dans la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, et exprima de nouveau l'espoir qu'une mesure pour un gouvernement autonome, de nature à satisfaire le peuple irlandais, serait passée par le parlement impérial ;

Qu'une semblable mesure n'a pas été accordée au peuple irlandais, mais qu'au contraire il a été présenté dans la Chambre des Communes d'*Angleterre*, par le gouvernement de Sa Majesté, un projet de loi prescrivant contre l'*Irlande* les mesures coercitives les plus violentes tendant à priver la nation irlandaise des droits les plus chers à tous les sujets anglais ;

Que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'*Angleterre* du projet de loi de coercition ci-dessus mentionné, et qu'elle proteste contre son adoption comme étant une mesure subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en *Irlande* ;

Que cette Chambre exprime de nouveau l'espoir qu'il sera très prochainement accordé à l'*Irlande* une mesure pour un gouvernement autonome semblable à celui

dont jouit le *Canada*, qui tout en satisfaisant les aspirations nationales de la nation irlandaise pour un gouvernement qui lui soit propre, ne compromettra en aucune manière l'intégrité de l'empire ;

Que l'octroi d'un gouvernement autonome à l'*Irlande* couronnerait dignement le règne déjà glorieux de Sa Très Gracieuse Majesté comme souveraine constitutionnelle, qu'il conviendrait tout spécialement à l'année jubilaire de Sa Majesté, et qu'il rendrait Sa Majesté plus chère, si possible, à ses sujets déjà si loyaux et si dévoués ;

Que la présente résolution soit immédiatement transmise au Très honorable marquis de *Salisbury*, premier ministre, au très honorable *W. E. Gladstone*, M. P., et à *Charles Stewart Parnell*, M. P., — lequel amendement est comme suit : Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre désire réitérer l'expression de l'intérêt profond et durable qu'elle porte à la prospérité et au bonheur de la nation irlandaise, et son adhésion aux sentiments relatifs à l'autonomie exprimés dans l'adresse conjointe à Sa Majesté passée par les deux Chambres du Parlement canadien pendant la session de 1882, et dans la résolution adoptée par cette Chambre en 1886.

" Qu'il est, toutefois, impossible à cette Chambre de donner une opinion sur le mérite ou le démérite du bill pour amender la loi criminelle en *Irlande*, actuellement soumis au parlement impérial, en l'absence de la mesure elle même, des papiers et des preuves sur lesquelles il est basé."

Et l'amendement étant de nouveau proposé ;

M. McCarthy propose comme sous-amendement, secondé par *M. Hickey*, que tous les mots après " que " dans la motion principale, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les présentes : " cette Chambre, qui s'oppose avec raison à toute ingérence dans les affaires locales du *Canada* soumises à la juridiction de ce parlement ou des Assemblées législatives des diverses provinces de la Puissance, soit de la part du Parlement Impérial ou d'autre corps législatif de l'Empire Britannique, ne peut, sans s'attirer pareille ingérence, éviter de reconnaître qu'il est du domaine exclusif du Parlement Impérial de légiférer sur des questions se rapportant entièrement aux affaires domestiques du Royaume-Uni, et qu'il n'est rien de plus complètement privé que l'application légitime et convenable de la loi dans les limites de la *Grande-Bretagne* et de l'*Irlande*.

" Qu'il est, en conséquence, inopportun et imprudent que cette Chambre exprime une opinion quelconque ou intervienne en aucune manière dans la ligne de conduite que le Parlement doit suivre au sujet du bill actuellement soumis à la Chambre des Communes à l'effet de modifier la loi et la procédure criminelle en *Irlande*."

Et un débat s'en suivant ;

Sur motion de *M. Davin*, secondé par *M. Perley (Assiniboia)*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de *M. Davin*, secondé par *M. Perley (Assiniboia)*,
Ordonné, que le dit débat ajourné sur les résolutions proposées au sujet de l'autonomie de l'*Irlande*, sur l'amendement et le sous-amendement à cette motion, soit placé en tête de la liste des ordres du jour de lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 25 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Perley* (*Ottawa*),—deux pétitions de l'Assemblée de la Capitale No 5222, des Chevaliers du Travail, *Ottawa*.

Par M. *Denison*,—trois pétitions de l'Assemblée Excelsior, No 2305, *Toronto* ; et cinq pétitions de l'Assemblée Locale No 5254, des Chevaliers du Travail, *Toronto*.

Par M. *Smith* (*Ontario*),—trois pétitions des employés de la Compagnie manufacturière *A. S. Whiting*.

Par M. *Curran*,—la pétition de *W. F. Lewis* et autres, propriétaires fonciers du quartier *Saint Antoine*, de la cité de *Montréal*, et des municipalités *Sainte-Cunégonde* et *Saint-Henri*.

Par M. *McKay*,—cinq pétitions de l'Union des ouvriers charpentiers, *Hamilton*.

Par M. *Davin*,—la pétition de *John Secord* et autres, de la ville de *Régina* et autres lieux.

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer Atlantique et *Nord-Ouest*.

Par M. *Madill*,—deux pétitions des employés de la Compagnie manufacturière de *A. S. Whiting*.

Par M. *Cockburn*,—la pétition de la Compagnie permanente de prêt et d'épargnes de *Canada* ; cinq pétitions de l'Union des peintres ; et cinq pétitions de l'Union des plâtriers, *Toronto*.

Par M. *Boyle*,—la pétition de l'Assemblée Local, No 2132, des Chevaliers du Travail, *Hamilton*.

Par M. *Paterson* (*Brant*),—la pétition du Conseil des métiers et ouvriers, de la cité de *Brantford*.

Par M. *Small*,—la pétition de *Alexander MacLean* et autres, de la cité d'*Ottawa*, et autres lieux.

Par M. *Shakespeare*,—trois pétitions de l'Assemblée Onward, No 3107, des Chevaliers du Travail, *Victoria, C.-B.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'*Isaac Foster* et autres, du comté de *Norfolk, Ont.* ; demandant une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de *Norfolk Sud*."

De la Cie de la "Grange Trust" (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires.

De *J. A. Longhead* et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom de "The *Chinook Belt and Peace River Railway Company*."

De *R. C. Carter* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Cie de chemin de fer et de navigation d'*Oshawa*."

De l'Assemblée Locale 2855 des Chevaliers du Travail, *Oshawa* ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés, soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre à exécution soit déclarée offense criminelle, punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De l'Assemblée Locale 2355 des Chevaliers du Travail, *Oshawa* ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à une prohibition plus stricte de l'importation de Chinois.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la *Saskatchewan* du Sud ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire sa ligne depuis *Régina*, en se dirigeant vers le Nord-Ouest, jusqu'au Coude de la *Saskatchewan* du Nord, avec certains prolongements, et pour autres fins.

De l'Assemblée Locale 2355 des Chevaliers du Travail, *Oshawa* ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'étendre à tous les adultes l'Acte concernant le Cens Electoral.

De la municipalité d'*Argyle*, comté du *Lac à la Roche, Manitoba* ; demandant qu'il lui soit donné de plus amples pouvoirs pour la perception de toutes taxes courantes ou échues sur les propriétés de la Cie Canadienne des Terres du Nord Ouest.

De *Robert Baird* et autres, de *Kincardine* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* et *Teeswater*."

De *G. W. Ross* et autres ; demandant une charte sous le nom de la Cie dite " *The Canada Accident and Indemnity Assurance Company*."

De *John Carson*, maire de la cité de *Kingston, Ont.* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire un chemin de fer de *Kingston* à *Smith's Falls*, et de là à la cité d'*Ottawa*.

De la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et *Athabasca* ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs, et modifier de nouveau sa charte.

Du conseil municipal du comté de *Kent, Ont.* ; demandant la passation d'un acte adoptant un poids-étalon pour les barils de sel.

De la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à faire l'acquisition du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'*Ontario*, et pour autres fins.

La pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Winnipeg, Saint-Boniface* et *Carillon*, présentée jeudi dernier,—demandant la passation d'un acte octroyant 7,500 acres de terres publiques par chaque mille de voie construite, afin d'encourager la construction et l'achèvement de la dite ligne, et l'aider,—étant lue ;

M. l'Orateur décide " qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau les documents suivants, savoir :—

Le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'*Arthabaska*, de *Chicoutimi*, *Iberville*, *Joliette*, *Montmagny* et *Saguenay*, pour l'année 1886. (*Documents de la session, No 26.*)

Et l'état des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, à la date du 31 décembre 1886. (*Documents de la session, No 27.*)

Sur motion de *M. Skinner*, secondé par *M. Mills*,

Ordonné, que le greffier de la Couronne en Chancellerie reçoive l'ordre de se présenter à la Table immédiatement, avec les listes des votants, certificat d'élection, bulletins et autres papiers qui ont servi ou qui ont rapport à la dernière élection pour le district électoral de *Queen, N.-B.*, et qui lui ont été transmis par *John R. Dunn*, l'officier-rapporteur du dit district pour la dite élection, conformément à l'ordre de cette Chambre du 15 courant.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le sommaire des relevés des compagnies d'assurance faisant affaires en *Canada*, pour l'année civile 1886. (*Documents de la session, No 14a*)

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—le rapport du commissaire de la police fédérale, conformément aux dispositions des Statuts Refondus, ch. 184, clause 5. (*Documents de la session, No 28.*)

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill concernant les munitions publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Charlton* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que, conformément à l'ordre de la Chambre de ce jour, le greffier de la Couronne en Chancellerie est présent à la Table avec les listes des votants demeurées aujourd'hui.

Sur motion de M. *Skinner*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, que les papiers produits par le greffier de la Couronne en Chancellerie concernant la dernière élection et la votation qui ont eu lieu pour le district électoral de *Queen, N.-B.*, soient lus, à l'exception des listes des votants et des bulletins.

Et les dits papiers sont lus comme suit :—

ELECTION DE QUEEN, NOUVEAU-BRUNSWICK.

1. Serment et certificat de l'officier-rapporteur quant à sa qualification, et serment du secrétaire d'élection.

2. Commissions des sous-officiers-rapporteurs.

3. Serments des sous-officiers-rapporteurs pour les 14 districts de votation.

4. Certificats des sous-officiers-rapporteurs ayant prêté le serment d'office.

5. Commissions et serments des greffiers de bureaux de votation.

6. Nominations et serments des divers agents aux bureaux de votation.

7. Nomination des agents d'élection.

Je nomme par les présentes *Lemuel A. Currey*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, pour agir comme mon agent électoral, conformément aux prescriptions du Statut fait et pourvu en pareil cas (clause 121 des Elections Fédérales, 1874) à l'élection qui se tiendra sous peu, pour nommer un député chargé de représenter le district électoral du comté de *Queen*, dans la Chambre des Communes du *Canada*.

Daté ce 11 février, A.D., 1887.

GEO. F. BAIRD,
Candidat.

A *John R. Dunn*, officier-rapporteur pour le district électoral de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Sachez que j'ai nommé *John McLean McLean*, de *Chipman*, dans le comté de *Queen*, comme mon agent pour et pendant la présente élection, avec mandat et pouvoir de faire et solder toutes dépenses légitimes d'élection.

Daté ce 11 février 1887.

GEORGE G. KING.

Témoin :—T. M. WETMORE

8. Jour de présentation.

Procès-verbal des procédés de la cour, 15 février 1887.

GAGETOWN, 15 février 1887.

John R. Dunn, officier-rapporteur.

La cour s'ouvre à midi pour la présentation des candidats à la représentation du comté de *Queen*.

L'officier-rapporteur fait d'abord la lecture du bref et déclare la cour ouverte pour la réception des bulletins de présentation des candidats à la représentation du district électoral de *Queen* dans la Chambre des Communes du *Canada*.

T. Medley Wetmore dépose le bulletin de présentation de *George G. King*, de *Chipman*, comté de *Queen*, *Nouveau-Brunswick*, marchand, comme candidat à la représentation du dit district.

A deux heures p.m., l'officier-rapporteur annonce qu'il a reçu les bulletins de présentation de *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, et de *George G. King*, de *Chipman*, dans le comté de *Queen*, marchand, tous deux de la province du *Nouveau-Brunswick*.

La cour s'ajourne jusqu'au 26e jour de février, A.D. 1887.

C. T. WILLIAMS,
Secrétaire d'élection.

9. Bulletins de présentation des candidats.

Bulletin de présentation de George F. Baird. Reçu le 12 février 1887.

Le serment requis par la clause 21 de l'Acte d'élection a été prêté devant moi.

J. R. DUNE,
Officier-rapporteur.

Nous, soussignés, électeurs du district électoral du comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau Brunswick*, nommons par le présent *Geo. F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, candidat à l'élection qui se tiendra sous peu pour nommer un député chargé de représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*.

En foi de quoi, nous avons signé, à *Gagetown*, dans le dit district électoral, ce vingt-neuvième jour de janvier, A.D., 1887.

Signé par les dits électeurs en présence }
de *Lemuel A. Currey*, de la cité de }
Saint Jean, susdite, avocat. }

Noms.	Résidences.	Professions.
George J. Worden.....	Wickham, c. de Queen	Fermier.
Leonard S. Vanwart.....	do	Marchand.
M. H. MacDonald.....	do	Médecin.
George S. Purdy.....	do	Fermier.
H. B. Golding.....	do	Fermier.
Henry H. Logue.....	do	Fermier.
Hartley W. London.....	do	Fermier.
Chas. London.....	do	Fermier.
N. McDonald.....	do	Fermier.
Hiram Cody.....	Johnston	Fermier.
George Cody.....	do	Fermier.
M. J. Thorne.....	do	Fermier.
C. F. Cody.....	do	Marchand.

Noms.	Résidences.	Professions.
William Kinedde	Johnston	Marin.
William Queen	Petersville	Fermier.
Francis A. McKinney	do	Fermier.
James R. Currey	Gagetown	Avocat.
Gilbert A. Williams	do	Constructeur.
Joseph Hobear	do	Fermier.
D. Ferguson	do	Marchand.
Edward Appleby	do	Fermier.
Daniel Brooks	do	Fermier.
B. S. Babbit	do	Marchand.
William Neous	do	Cordonnier.
C. S. Scott	do	Voiturier.
Wm. Williamson	do	Fermier.
Henry Gilchrist	do	Cordonnier.
Lewis C. Dunge	do	Fermier.
Matthew Holmes	do	Fermier.
Hugh McLean	Chipman	Marchand.
James Connor	do	Fermier.
Geo. S. Ohea	do	Fermier.
George Bishop	do	Fermier.
J. G. Nugent, M.D.	do	Médecin.
John Watson	do	Forgeron.
Francis Leman	do	Fermier.
Jas. Smyth	Waterborough	Fermier.
J. B. Wiggins	do	Fermier.
J. H. Burns	Cambridge	Fermier.
H. S. Beckwith	do	Fermier.
A. Coakley	Canning	Fermier.
Isaac H. Carle	do	Fermier.

Je, le dit *George F. Baird*, nommé dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette présentation.

En foi de quoi j'ai signé, à *Gagetown*, dans le comté de *Queen*, ce 12ème jour de février, A.D, 1887.

Signé par la dite personne nommée, en
 présence de *Lemuel A. Currey*, de la
 cité de *Saint-Jean*, susdite, avocat. }

GEO. F. BAIRD.

Je, *Lemuel A. Currey*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, jure solennellement que je connais *George J. Worden*, *Leonard S. Vanwart*, *M. H. Macdonald*, *Geo. S. Purdy*, *H. B. Golding*, *Henry H. Logue*, *Hartley W. London*, *Charles London*, *N. McDonald*, *Hiram Cody*, *Geo. Cody*, *M. J. Thorne*, *C. F. Cody*, *William Kinedde*, *William Queen*, *Francis A. McKenney*, *James R. Currey*, *Gilbert A. Williams*, *Joseph Hobear*, *D. Ferguson*, *Edward Appleby*, *Daniel Brooks*, *B. S. Babbit*, *William Neous*, *C. L. Scott*, *William Williamson*, *Henry Gilchrist*, *Lewis C. Dunge*, *Matthew Holmes*, *Hugh McLean*, *James Connor*, *George S. Ohea*, *George Bishop*, *J. G. Nugent*, *John Watson*, *Francis Leman*, *James Smith*, *J. B. Wiggins*, *J. H. Burns*, *H. S. Beckwith*, *A. Coakley*, *Isaac H. Carle*, et qu'ils sont dûment qualifiés comme électeurs du district électoral du comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, à voter à une élection d'un député à la Chambre des Communes du *Canada*, et qu'ils ont respectueusement signé le bulletin de présentation qui précède, en ma présence; et, de plus, que je connais le dit *George F. Baird* qui y est nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi à *Gagetown*, dans
 le comté de *Queen*, ce 12ème jour de
 février, A.D. 1887. }

LEMUEL A. CURREY,

(Signé)

JOHN R. DUNN,
Officier-rapporteur.

Bulletin de présentation de George G. King. Reçu le 15 février 1887, entre 12 a.m. et 2 p.m.

Le serment requis par la clause 21 de l'Acte des Elections Fédérales, 1874, a été prêté devant moi.

J. R. DUNN,
Officier rapporteur.

Nous, soussignés, électeurs du district électoral de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, nommons par le présent *George G. King*, de *Chipman*, comté de *Queen*, marchand, candidat à l'élection qui se tiendra sous peu pour nommer un député chargé de représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*.

En foi de quoi nous avons signé à *Gagetown*, dans le dit district électoral, ce quinzième jour de février 1887.

R. T. BABBIT, régistrateur, *Gagetown*.
ALBERT LISTER, fermier, *Canning*.
ALFRED DENTON, fermier, *Canning*.
JOHN CORRIGAN, fermier, *Gagetown*.
HENRY JOHNSTON, fermier, *Palmavista*.
CHARLES H. ELLIOT, fermier, *Gagetown*.
GEORGE SIMPSON, J.P., *Gagetown*.
JOHN W. DICKIE, marchand, *Gagetown*.
AMOS S. CASEY, charpentier, *Gagetown*.
JARVIS BOOD, fermier, *Gagetown*.
JOHN LAW, fermier, *Gagetown*.
JOTHAM P. BULYEA, fermier, *Gagetown*.
CHARLES L. SLIPP, fermier, *Cambridge*.
JAMES F. ROBERTS, J.P., *Waterborough*.
ISAAC W. CABPENTS, J.P., *Wickham*.
LAUCLAN P. JARVIS, fermier, *Cambridge*.
WALTER S. BUTLER, haut shérif, *Gagetown*.
WILLIAM L. NICKERSON, instituteur, *Hampstead*.
JOHN BRIGGS, fermier, *Chipman*.
BRADFORD PALMER, fermier, *Gagetown*.
JOSEPH ERB, fermier, *Gagetown*.
BENJAMIN S. PALMER, J.P., *Hampstead*.
SAMUEL VARMART, fermier, *Cambridge*.
T. MALONE, fermier, *Petersville*.
T. WILLIAM PENY, instituteur, *Johnston*.
JOHN J. GRANVILLE, fermier, *Waterborough*.
JOHN M. BARTON, fermier, *Waterborough*.
GEO. PALMER, fermier, *Hampstead*.
C. E. FLOWER, fermier, *Canning*.
ARCHIBALD BEESE, fermier, *Waterborough*.
W. C. KING, marchand, *Chipman*.
H. L. BAILEY, marchand, *Canning*.
JAMES MCCREA, fermier, *Wickham*.
G. M. MCCREADY, fermier, *Wickham*.
DAVID M. PEARSON, fermier, *Johnston*.
GEORGE T. SYPHEN, fermier, *Canning*.
H. O. BRANDSCOMBE, fermier, *Waterborough*.
DAVID ROBINSON, fermier, *Coucey*.
DANIEL PALMER, fermier, *Coucey*.
DANIEL COCKRAN, fermier, *Johnston*.
S. C. PERRY, fermier, *Johnston*.

Signé par les dits électeurs en présence de *T. Medley Wetmore*, de *Gagetown*, comté de *Queen*, avocat.

T. MEDLEY WETMORE, avocat, *Gagetown*.

Je soussigné, le dit *Geo. G. King*, nommé dans le précédent bulletin de présentation, consens par le présent à telle présentation.

En foi de quoi j'ai signé à *Gagetown*, ce quinzisième jour de février, A. D., 1887.

(Signé) GEORGE G. KING.

Signé par la dite personne nommée, en présence de *T. Medley Wetmore*, de *Gagetown*, comté de *Queen*, avocat.

T. MEDLEY WETMORE, avocat, *Gagetown*.

Je, *T. Medley Wetmore*, de *Gagetown*, dans le comté de *Queen*, province du *Nouveau-Brunswick*, avocat, jure solennellement que je connais les diverses personnes qui ont signé le bulletin de présentation ci-dessus, et qu'elles sont dûment inscrites comme voteurs pour le district électoral de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, et qu'elles ont droit de voter à une élection d'un député à la Chambre des Communes du *Canada*, et qu'elles ont respectivement signé le bulletin de présentation qui précède en ma présence; et, de plus, que je connais le dit *George G. King*, qui y est nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement à la présentation en ma présence.

Assermenté devant moi, à *Gagetown*,
dans le comté de *Queen*, ce 15^e
jour de février, A. D., 1887.

T. MEDLEY WETMORE.

(Signé) JOHN R. DUNN,

Officier-rapporteur pour le district électoral de
Queen, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

10. Procès-verbal des procédés—Déclaration des candidats.

PALAIS DE JUSTICE,

Gagetown, 26 février 1887.

La cour tenue pour la déclaration du candidat élu est ouverte à 10 a.m. par l'officier-rapporteur.

Quelques-unes des boîtes de scrutin n'étant pas arrivées, la cour est tenue ouverte jusqu'à 4 p.m.; et les boîtes de scrutin de *Johnston*, *Brunswick*, *Waterborough* et *Chipman* n'ayant pas été reçues, l'officier-rapporteur ajourne la cour jusqu'à samedi, le 5 mars, à 10 a.m.

C. T. WILLIAMS,

Secrétaire d'élection.

Je nomme par le présent *M. George F. Gregory* pour me représenter, à titre d'agent, devant la cour qui doit être tenue, ce jour, pour faire le compte des bulletins et procéder à la déclaration du candidat élu pour représenter à la Chambre des Communes du *Canada* le district électoral du comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

GEORGE G. KING.

Daté ce 15^e jour de mars, A. D., 1887.

Reçu 5 mars 1887.

JOHN R. DUNN.

Jour de la déclaration.

PALAIS DE JUSTICE, GAGETOWN, 15 mars 1887.

John R. Dunn, officier-rapporteur.

La cour s'ouvre à 10 a.m., en continuation de l'instruction ajournée le 26 février.

George F. Gregory produit sa nomination, à titre d'agent, pour représenter G. G.

King devant cette cour, aujourd'hui. Les boîtes de scrutin sont ouvertes, et les états des scus-officiers-rapporteurs sont comme suit :

	N° de votes Baird.	N° de votes Kiug.	N° de votes rejetés.	N° de votes maculés.
Brunswick	N° 1 35	37	1	0
Canning	do 2 75	94	1	1
Cambridge	do 3 101	177	2	2
Chipman	do 4 75	172	1	1
Gagetown	do 5 98	78	1	1
Hampstead	do 6 141	108	1	0
Johnston n° 1, ou	do 7 55	66	0	2
do 2, ou	do 8 49	31	0	3
do 3, ou	do 9 34	71	1	0
Petersville n° 1, ou	do 10 73	72	1	0
do 2, ou	do 11 103	27	0	1
do 3, ou	do 12 64	59	0	2
Waterborough	do 13 83	146	1	2
Wickham	do 14 144	53	5	1
Total	1,130	1,191	15	16

A l'ouverture de la boîte de scrutin n° 2, M. Currey fait objection au relevé des bulletins, parce que l'affidavit est défectueux. L'officier-rapporteur rejette l'objection.

M. Currey s'objecte au relevé des bulletins du n° 3. L'affidavit ne donnant pas le nombre total des votes recueillis. L'O.R. rejete l'objection.

No 4. M. Currey fait objection. Serment défectueux. L'O.R. la rejette.

No 5. M. Gregory s'objecte. La boîte n'est pas convenablement scellée. L'O.R. déclare que la boîte a été reçue du D.O.R. à la clôture de la votation et qu'elle est restée en sa possession depuis. M. Gregory s'objecte. Le serment du greffier du bureau de votation ne donne pas le nom du comté. L'O.R. rejette l'objection.

No 6. M. Gregory fait objection. La boîte n'est pas convenablement scellée. L'O.R. décide:—Le sac était scellé et a été ouvert, ici en cour. M. Gregory s'objecte. Relevé des bulletins retiré d'un paquet cacheté. L'O.R. décide:—Nul paquet ne doit être cacheté.

No 7. M. Gregory s'objecte. L'ouverture de la boîte n'est pas scellée. L'O.R. rejette l'objection. M. Currey objecte que le serment du greffier du bureau de votation est défectueux.

No 8. M. Gregory objecte: 1° que le serment du D.O.R. ou du greffier du bureau de votation ne fait pas mention de la paroisse. 2° qu'il ne paraît pas non plus que la personne qui a reçu le serment était autorisée à cette fin. L'O.R. rejette ces objections.

No 9. M. Currey objecte: 1° le serment du greffier du bureau de votation est défectueux, et n'indique pas le nom du comté; 2° J.P. n'est pas une description suffisante de l'officier devant qui il a été assermenté. L'O.R. rejette les objections.

No 10. M. Gregory objecte: 1° l'ouverture de la boîte n'est pas scellée. L'O.R. décide:—Le sac était scellé et il a été ouvert ici en cour; 2° le serment du greffier du bureau de votation est défectueux, ne donnant pas le nom du comté. L'O.R. rejette l'objection; 3° nulle description de l'officier devant qui il a été assermenté. Le D.O.R. administre le serment.

No 11. Objections de M. Gregory: 1° le trou de la serrure de la boîte non scellé. L'O.R. décide qu'il a reçu lui-même cette boîte du D.O.R., et qu'elle est maintenant dans la même condition; 2° serment du greffier du bureau de votation défectueux,

ne donne pas le nom du comté; 3° J. P. description insuffisante de l'officier devant qui il a prêté serment. L'O.R. rejette les objections 2 et 3.

No 12. Objections de *M. Gregory*: 1° ouverture de la boîte non scellée; 2° rapport dans enveloppe cachetée; 3° pas de signature sur l'affidavit du greffier du bureau de votation. L'O.R. rejette 1ère et 3e objections. 2e objection L'O.R. a retiré le rapport de l'enveloppe.

No 13. Objections de *M. Currey*: 1° ouverture de la boîte non scellée; 2° Le sac non scellé; 3° district de votation non nommé; 4° comté non indiqué dans serment du greffier du bureau de votation; 5° J.P. description insuffisante de l'officier devant qui assermenté. L'O.R. rejette toutes les objections, déclarant que la boîte a été reçue par l'entremise d'un messenger assermenté.

No 14. Objections de *M. Gregory*:—1° ouverture non cachetée. 2° trou de serrure non scellé. 3° district du comté non indiqué. 4° pas de nom de comté dans le serment du greffier du bureau de votation. 5° J. P. description insuffisante de la personne devant qui assermenté. L'O. R. rejette les objections, et déclare que la boîte lui a été délivrée directement par le D. O. R.. Lors de l'addition des divers relevés *M. Currey* demande que tous les bulletins déposés en faveur de *M. King* soient rejetés et que *M. Baird* soit déclaré élu, prétendant que *M. King* n'avait pas été légalement présenté pour deux raisons:—1° parce que les noms des candidats désignés dans l'affidavit accompagnant le bulletin de présentation ne sont pas donnés; 2° parce qu'un dépôt légal n'a pas été fait lors de la réception du bulletin de présentation de *M. King*. Des arguments pour et contre sont entendus après quoi l'O.-R. rejette la première objection au bulletin de présentation de *M. King* puisque toute irrégularité y contenue est couverte par la clause 80, mais maintient la seconde objection, et décide, en conséquence, que tous les votes donnés pour *George G. King* sont nuls et de nul effet. Il déclare alors *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, dûment élu pour représenter le district électoral de *Queen* dans la Chambre des Communes du *Canada*, et il ajourne la cour *sine diè*.

C. T. WILLIAMS,
Secrétaire d'élection.

11. - Relevés des sous officiers rapporteurs dans les diverses sections de votation du district électoral de Queen, province du Nouveau-Brunswick.

Section de votation No 1 (Brunswick.)

Bulletins acceptés.		Bulletins rejetés.	Bulletins maculés et renvoyés.	Bulletins non employés et renvoyés.
Baird.	King.			
35	37	1	0	37

Assermenté devant
SILAS S. CLARK, *J.P.*

FRED. ALWARD,
Sous officier-rapporteur.

Assermenté devant
FRED. ALWARD,
Sous officier-rapporteur.

JACOB D. RYDER,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 2 (Canning).

75	94	1	1	104
----	----	---	---	-----

Assermenté devant
R. P. YEOMANS, *J.P.*
do

JOHN PALMER,
Sous officier-rapporteur.
DAVID S. MARSHALL,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 3 (Cambridge).

Bulletins acceptés.		Bulletins rejetés.	Bulletins maculés et renvoyés.	Bulletins non employés et renvoyés.
Baird.	King.			
101	177	2	2	68

Assermenté devant
JOHN R. DUNN, *officier-rapporteur.*

JOHN GLENN,
Sous-officier-rapporteur.

Assermenté devant
JOHN GLENN,
Sous-officier-rapporteur.

C. D. DYKEMAN,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 4 (Chipman).

75	172	1	1	126
----	-----	---	---	-----

Assermenté devant
ROBERT WARD, *J.P.*

GEO. S. CHASE,
Sous-officier-rapporteur.

do

G. W. FLEMING,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 5 (Gagetown).

98	78	1	1	97
----	----	---	---	----

Assermenté devant
JOHN R. DUNN, *officier-rapporteur.*

HARRY H. FERGUSON,
Sous-officier-rapporteur.

do

WILLIAM HAMILTON,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 6 (Hampstead).

141	108	1	—	100
-----	-----	---	---	-----

Assermenté devant
E. D. VALLIS, *J.P.*

M. E. HARRINGTON,
Sous-officier-rapporteur.

Assermenté devant
M. E. HARRINGTON,
Sous-officier-rapporteur.

R. W. FERGUSON,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 7 (Johnston No 1).

55	66	—	2	52
----	----	---	---	----

Assermenté devant
T. WILLIAM PERRY, *J.P.*

A. C. WORDEN,
Sous-officier-rapporteur.

Assermenté devant
A. C. WORDEN,
Sous-officier-rapporteur.

JUDSON PATTERSON,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 8 (Johnston, No 2).

49	31	—	3	57
----	----	---	---	----

Assermenté devant
ROBERT PHILLIPS, *J. P.*
do

LE BARON STARKEY,
Sous officier-rapporteur.
MALCOM W. ARMSTRONG,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 9 (Johnston. No 3).

34	71	Un bulletin recusé et non compté. Signé, numéroté 1. Objection mal marquée.	Aucun.	94
----	----	---	--------	----

Assermenté devant
JAMES PEARSON, *J. P.*
do

THOMAS H. PEARSON,
Sous officier-rapporteur.
A. G. FRADENBURGH,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 10 (Petersville No 1).

73	72	1	0	78
----	----	---	---	----

Assermenté devant
WILLIAM TILLEY, *J. P.*

WILLIAM HOWE,
Sous officier-rapporteur.

Assermenté devant
WILLIAM HOWE,
Sous-officier-rapporteur.

EDWARD McCORKLE,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 11 (Petersville No 2.)

103	27	Aucun.	1	69
-----	----	--------	---	----

Assermenté devant
GEORGE SMITH, *J. P.*
do

WILLIAM QUEEN,
Sous-officier-rapporteur.
GEORGE T. CORBETT,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No. 12 (Petersville No. 3.)

64	59	Aucun.	2	75
----	----	--------	---	----

Assermenté devant
RODGER O'DONNELL, *J. P.*
do

J. LESLIE SMITH,
Sous officier-rapporteur.
(Pas de signature),
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 13 (Waterborough.)

83	146	1	2	93
----	-----	---	---	----

Assermenté devant
JAMES SMYTH, *J. P.*
do

C. S. GEGGIN,
Sous-officier-rapporteur.
CYRUS M. WIGGINS,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 14 (Wickham.)

144	53	5	1	Aucun.
-----	----	---	---	--------

Assermenté devant
GEORGE J. WORDEN, J. P.

JOHN P. CASE,
Sous officier-rapporteur.

Assermenté devant
JOHN P. CASE.

GEORGE J. WORDEN,
Greffier du bureau de votation.

**COPIE DES SERMENTS PRÊTÉS PAR LES SOUS-OFFICIERS-RAPPORTEURS
ET LES GREFFIERS DE BUREAUX DE VOTATION CI-DESSUS
MENTIONNÉS.**

Serment du sous officier-rapporteur après la clôture du scrutin.

Je, soussigné, sous-officier-rapporteur pour la section de votation No du district électoral d , jure solennellement qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, la liste électorale tenue pour la dite section, sous ma surveillance, a été ainsi tenue d'une manière exacte, et que le nombre total des votes inscrits dans cette liste est de et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance elle contient un état vrai et exact des votes pris au bureau de votation de cette section, tel que ces votes ont été reçus à ce bureau de votation; que j'ai fidèlement compté les votes donnés pour chaque candidat, de la manière prescrite par la loi, et que j'ai rempli tous les devoirs que la loi m'impose; et que le procès-verbal, les paquets de bulletins de votes et les autres documents que la loi m'oblige de transmettre à l'officier-rapporteur, ont été fidèlement et véridiquement préparés et déposés dans la boîte du scrutin, comme le sera ce serment, afin que la dite boîte du scrutin, préalablement scellée de mon sceau, soit transmise à l'officier-rapporteur aux termes de la loi.

Assermenté devant moi, à
dans le comté d , ce
jour d , 188 .

}
J. P.

Sous-officier-rapporteur.

Serment du greffier du bureau de votation après la clôture du scrutin.

Je, soussigné, greffier du bureau de votation pour la section de votation n° du district électoral d , jure solennellement que la liste électorale tenue dans et pour , sous la surveillance de qui y a agi en qualité de sous-officier-rapporteur, a été ainsi tenue par moi sous sa surveillance comme susdit, d'une manière exacte et au meilleur de ma capacité et de mon jugement; et que le nombre total des votes inscrits sur cette liste est de ; et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, elle contient un état vrai et exact des votes pris au bureau de votation de la dite section, tel que les votes ont été reçus à ce bureau de votation par le sous-officier-rapporteur.

Greffier du bureau de votation.

Attesté sous serment et signé devant moi, à
ce jour du mois d en l'année 188 . }
J.P.

**12. Récapitulation des votes déposés pour chaque candidat,
(blanc).**

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Flynn,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant les noms, l'occupation ou la profession des personnes formant la commission des chemins de fer, ainsi que la date de leur nomination; aussi, copie des instructions données

à la commission, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de la commission touchant les questions à être étudiées par elle, et copie des travaux de la commission et des témoignages entendus, ainsi qu'un état faisant connaître les localités où la commission a siégé et la date des séances.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Bain* (*Wentworth*), secondé par M. *Somerville*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du bail consenti par *R. T. Wilson* en faveur du gouvernement fédéral pour les nouveaux bureaux publics de la ville de *Dundas*, comté de *Wentworth*; le rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur le bureau de poste nouveau, et aussi, copie des pétitions, de la correspondance et de toutes autres pièces relatives à l'enlèvement du bureau de poste.

M. *Dessaint* propose, secondé par M. *Ste. Marie*,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour obtenir copie des soumissions reçues par le département des Chemins de fer pour la construction d'une station sur l'Intercolonial, en la paroisse du Cap *Saint-Ignace*, dans le comté de *Montmagny*.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Gordon*, secondé par M. *Shakespeare*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état faisant connaître,—

1. Le nombre total de Chinois arrivés dans les divers ports du *Canada* entre le 1er janvier 1886 et le 31 mars 1887, et le nom de ces ports.

2. Le montant perçu pendant cette période et provenant de la taxe de capitation imposée sur les Chinois.

3. Le montant payé aux gouvernements provinciaux en vertu de l'Acte de l'immigration chinoise, pendant la même période.

4. Le nombre de Chinois entrés en *Canada*, pendant la même période, en vertu d'un permis de retour, et les rapports, s'il en est, dressés à ce sujet par aucun officier de douane.

5. Le nombre de Chinois entrés en *Canada*, pendant la même période, à titre d'étudiants, de lettrés ou de touristes.

6. Ce qu'a coûté au gouvernement canadien la mise en vigueur de l'Acte d'immigration chinoise pendant le dernier exercice.

Sur motion de M. *Mulock*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour le montant dû au gouvernement canadien par la Banque d'Echange à l'époque de la suspension de ses paiements, et un état indiquant toutes les sommes payées à compte de sa dette, avec la date du solde.

Sur motion de M. *Dessaint*, secondé par M. *Sainte-Marie*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des comptes concernant la construction du quai du gouvernement à *Kamouraska*, indiquant le montant payé à madame *V. Taché* pour l'achat de son quai, avec copie du contrat intervenu entre le gouvernement et madame *Taché* à ce sujet, et aussi copie des conventions intervenues entre le gouvernement et *Polydore Langlais, écrivain*, au sujet de la vente du quai de ce dernier, au même endroit, et quel montant lui a été payé par le gouvernement.

Sur motion de M. Jones, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé des sommes dépensées et portées au compte du capital du chemin de fer Intercolonial pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886.

Sur motion de M. Mills (*Bothwell*), secondé par M. Gillmor,
Ordonné, qu'un état tiré des documents relatifs aux élections à la Chambre des Communes actuelle soit présenté à cette Chambre, indiquant le nombre de votes recueillis pour les candidats respectifs dans les diverses divisions électorales et dans leurs différentes subdivisions, avec le nombre de bulletins rejetés ou maculés dans chaque subdivision lors des dernières élections générales, et dans chaque élection faite subséquemment jusqu'à ce jour ; aussi le nombre d'électeurs placés sur les listes de votation, et la population, d'après le dernier recensement, de chaque district électoral, et des municipalités qu'il comprend ; si l'élection a eu lieu par acclamation ou s'il y a eu votation ; et un état séparé dans chaque cas où il y a eu un décompte ou une nouvelle énumération, montrant les changements faits, dans toute subdivision lors de tel décompte, avec le nombre de bulletins rejetés après avoir été d'abord admis, et le nombre de ceux admis après avoir été d'abord rejetés, et les raisons de tel rejet ou admission, autant qu'il est possible de les obtenir.

Sur motion de M. Jones, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les saisies de navires ou de propriétés dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pendant les années 1885, 1886 et 1887, la date des saisies, le nom des personnes, le chiffre des amendes imposées et perçues, et le montants des amendes remises ; aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Jones,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant les recettes et les dépenses du 1er juillet 1885 au 20 avril 1886, et du 1er juillet 1886 au 20 avril 1887, avec les prévisions budgétaires, pour les mêmes périodes.

Sur motion de M. Gordon, secondé par M. Reid,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et le gouvernement de la *Colombie Anglaise* touchant les terres tenues en fidecommis dans l'*Ile de Vancouver* par le gouvernement de la Puissance pour la compagnie du chemin de fer d'*Esquimalt à Nanaimo* en vertu des dispositions de l'Acte de 1884 relatif à la convention avec la *Colombie Anglaise* ;

Aussi,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et la Compagnie du chemin de fer d'*Esquimalt à Nanaimo* ou aucune personne agissant en son nom, au sujet des dites terres de chemins de fer ;

Aussi,—Copie de toute correspondance avec aucuns colons ou *squatters* établis sur les dites terres du chemin de fer ou avec aucune autre personne ou personnes au sujet de telles terres ;

Aussi,—Copie des documents réservés au département de la Justice quant à la légalité des droits des colons ou *squatters* sur les dites terres du chemin de fer ; de la formule des lettres patentes octroyées aux colons, et de la formule et des conditions des lettres patentes délivrées ou à être délivrées à la compagnie de chemin de fer, ainsi que copie du rapport ou des rapports du ministre de la Justice à ce sujet.

Aussi,—Etat du nombre de lettres patentes octroyées aux colons établis sur les dites terres du chemin de fer par le département de l'Intérieur jusqu'à ce jour ;

Aussi,—Copie de tout arrangement pris avec la compagnie, ou d'actes de garantie exigés d'elle pour le prompt octroi de la part de la compagnie, jusqu'à la date du 19 de décembre prochain, de titres de préemption aux personnes désirant s'établir sur les dites terres conformément aux dispositions du dit acte de convention avec la *Colombie Anglaise*.

L'ordre du jour pour reprendre le débat ajourné sur les résolutions proposées au sujet de l'autonomie de l'Irlande, et sur l'amendement et le sous-amendement à cette motion, étant lu ;

Et le débat se continuant ;

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,
Ordonné, que le dit débat ajourné sur les résolutions proposées au sujet de l'autonomie de l'Irlande, et sur l'amendement et le sous-amendement à cette motion, soit placé en tête de la liste des ordres du jour pour demain.

M. Carting, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—le rapport de Sir *Charles Tupper*, G.C.M.G., C.B., commissaire exécutif de la section canadienne à l'Exposition des Colonies et des Indes tenu à *South Kensington* en 1886, qui forme l'appendice du rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'année 1886. (*Documents de la session, No 12.*)

Aussi, les statistiques criminelles pour l'année 1885, qui forment l'appendice du rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'année 1885.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 26 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Rykert*,—la pétition de *George H. Howard* et autres, de la ville de *Niagara Falls* et autres lieux.

Par *M. Cook*,—cinq pétitions de *John McLean* et autres, du village de *Midland*.

Par *M. Sutherland*,—la pétition du lieutenant-colonel *John Barwick* et autres, officiers, sous-officiers et soldats de la milice volontaire qui ont fait le service actif pendant l'invasion féniennne en 1866 et 1870.

Par *M. Chisholm*,—la pétition de *John Hendry* et autres, de *New-Westminster* et autres lieux dans la *Colombie Anglaise*.

Par *M. Scarth*,—la pétition de la Compagnie des terres d'*Edmonton* et de la *Saskatchewan* (à resp. limitée).

Par *M. Baker*,—deux pétitions de l'Assemblée "Onward," No 3107, des Chevaliers du Travail, *Victoria, Colombie-Britannique*.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo et Lac Erié* ; demandant certains amendements à sa charte ;—De *Alexander Manning* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux ; demandant un acte constitutif sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Brandon*, de la cité de *Souris* et du *Lac-à-la-Roche*" ;—De *Suzan Ash*, de la cité de *Montréal*, district de *Montréal*, province de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *William*

Manton, et pour divorcer d'avec lui;—De *Sir A. T. Galt* et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une ligne ferrée entre *Alberta* et la *Colombie Anglaise*, et se dirigeant de là vers la frontière des *Etats-Unis*;—De *Sir A. T. Galt* et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée entre *Dunmore* et la frontière des *Etats Unis*;—De *Horace Horton* et autres, du comté de *Huron, Ont.*; demandant une charte sous le nom de “*La Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique du Canada*”;—De *William Bell* et autres; demandant une charte sous le nom de “*La Compagnie d'assurance des manufacturiers sur la vie et contre les accidents*”;—De la *Compagnie de Prêt et d'Epargnes du Canada-Ouest*; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour autres fins;—De *Marie Louise Noël*, cidevant de la ville (actuellement cité) de *Sherbrooke*, district de *Saint-François*, province de *Québec*, actuellement domiciliée à *Philadelphie, Pensylvanie*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Robert L. Johnson*, et pour divorcer d'avec lui;—D'*Isaac Foster* et autres, du comté de *Norfolk, Ont.*; demandant une charte sous le nom de “*La Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud*”;—De *J. A. Longhead* et autres; demandant un acte constitutif sous le nom de “*The Chinook Belt and Peace River Railway Company*”;—De la *Compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca*; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs et modifier de nouveau sa charte;—De la *Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à faire l'acquisition du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'*Ontario*, et pour autres fins;—De la *Compagnie dite “The Grange Trust”* (à responsabilité limitée); demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires;—De *Robert Baird* et autres, de *Kincardine* et autres lieux; demandant une charte sous le nom de “*La Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater.*”

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Thomas C. Keefer* et autres, d'*Ottawa* et autres lieux; demandant une charte sous le nom de “*La Société Canadienne des Ingénieurs Civils*”; et il constate que l'avis n'a pas été publié pendant le temps voulu, mais comme on n'a jamais exigé que des pétitions de cette nature soient tenues de se conformer strictement aux prescriptions de l'article 51 du règlement, votre comité recommande que les avis donnés soient jugés suffisants.

Ordonné, que *M. Shanly* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la *Société Canadienne des Ingénieurs Civils*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Watson* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Porter* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique Canadien*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Sutherland* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. McCarthy* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Patterson* (*Essex*) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Small* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brandon*, *Souris* et *Lac à la Roche*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Brown* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite des manufacturiers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des Compagnies.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Chapleau*, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les services importants rendus par *Godfroi Laviolette*, ex-préfet du pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, lors de la révolte des prisonniers qui y étaient détenus.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur la résolution proposée jeudi, le 21 avril courant,—

Qu'en l'année 1882, le Parlement du *Canada* vota une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, exprimant l'espoir qu'une juste mesure pour un gouvernement autonome serait accordée au peuple irlandais ;

Qu'en 1886, une résolution de la Chambre des Communes du *Canada* réaffirma d'une manière pressante les sentiments exprimés dans la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté et exprima de nouveau l'espoir qu'une mesure pour un gouvernement autonome de nature à satisfaire le peuple irlandais serait passée par le parlement impérial ;

Qu'une semblable mesure n'a pas été accordée au peuple irlandais, mais qu'au contraire il a été présenté dans la Chambre des Communes d'*Angleterre*, par le gouvernement de Sa Majesté, un projet de loi prescrivant contre l'*Irlande* les mesures coercitives les plus violentes tendant à priver la nation irlandaise des droits les plus chers à tous les sujets anglais ;

Que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'*Angleterre* du projet de loi de coercition ci-dessus mentionné, et qu'elle proteste contre son adoption comme étant une mesure subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ;

Que cette Chambre exprime de nouveau l'espoir qu'il sera très prochainement accordé à l'*Irlande* une mesure pour un gouvernement autonome, semblable à celui dont jouit le *Canada*, qui tout en satisfaisant les aspirations nationales de la nation irlandaise pour un gouvernement qui lui soit propre, ne compromettra en aucune manière l'intégrité de l'empire ;

Que l'octroi d'un gouvernement autonome à l'*Irlande* couronnerait dignement le règne déjà glorieux de Sa Très Gracieuse Majesté comme souveraine constitutionnelle, qu'il conviendrait tout spécialement à l'année jubilaire de Sa Majesté, et qu'il rédrât Sa Majesté plus chère, si possible, à ses sujets déjà si loyaux et si dévoués ;

Que la présente résolution soit immédiatement transmise au très honorable marquis de *Salisbury*, premier ministre, au très honorable *W. E. Gladstone*, M.P., et à *Charles Stewart Parnell*, M.P.

Et sur l'amendement proposé à cette motion, portant que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre désire réitérer l'expression de l'intérêt profond et durable qu'elle porte à la prospérité et au bonheur de la nation irlandaise, et son adhésion aux sentiments relatifs à l'autonomie, exprimés dans l'adresse conjointe à Sa Majesté passée par les deux Chambres du Parlement canadien pendant la session de 1882, et dans la résolution adoptée par cette Chambre en 1886.

Qu'il est, toutefois, impossible à cette Chambre de donner une opinion sur le mérite ou le démérite du bill pour amender la loi criminelle en *Irlande*, actuellement soumis au parlement impérial, en l'absence de la mesure elle-même, des papiers et des preuves sur lesquelles il est basé."

Et sur le sous-amendement proposé à l'effet que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre, qui s'oppose avec raison à toute ingérence dans les affaires locales du *Canada* soumises à la juridiction de ce parlement ou des Assemblées législatives des diverses provinces de la Puissance, soit de la part du Parlement Impérial ou d'autres corps législatif de l'Empire Britannique, ne peut, sans s'attirer pareille ingérence, éviter de reconnaître qu'il est du domaine exclusif du Parlement Impérial de légiférer sur des questions se rapportant entièrement aux affaires domestiques du Royaume Uni, et qu'il n'est rien de plus complètement privé que l'application légitime et convenable de la loi dans les limites de la Grande-Bretagne et de l'*Irlande*.

Qu'il est, en conséquence, inopportun et imprudent que cette Chambre exprime une opinion quelconque ou intervienne en aucune manière dans la ligne de conduite que le Parlement doit suivre au sujet du bill actuellement soumis à la Chambre des Communes à l'effet de modifier la loi et la procédure criminelle en *Irlande*."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baker</i> ,	<i>Haggart</i> ,	<i>Masson</i> ,	<i>Smith</i> (Sir <i>Donald</i>),
<i>Bowell</i> ,	<i>Hesson</i> ,	<i>Mills</i> (<i>Annapolis</i>),	<i>Smith</i> (<i>Ontario</i>),
<i>Boyle</i> ,	<i>Hickey</i> ,	<i>O'Brien</i> ,	<i>Sproule</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Jamieson</i> ,	<i>Perley</i> (<i>Assiniboia</i>),	<i>Taylor</i> ,
<i>Campbell</i> (<i>Digby</i>),	<i>McCarthy</i> ,	<i>Pope</i> ,	<i>Tisdale</i> ,
<i>Cargill</i> ,	<i>McDougald</i> (<i>Pictou</i>),	<i>Porter</i> ,	<i>Tyrwhitt</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>McKay</i> ,	<i>Reid</i> ,	<i>Wallace</i> ,
<i>Cockburn</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Ross</i> ,	<i>Ward</i> ,
<i>Davin</i> ,	<i>McNeill</i> ,	<i>Rykert</i> ,	<i>White</i> (<i>Renfrew</i>),
<i>Davis</i> ,	<i>Madill</i> ,	<i>Scarth</i> ,	<i>Wilson</i> (<i>Argenteuil</i>),
<i>Denison</i> ,	<i>Mara</i> ,	<i>Shanly</i> ,	<i>Wood</i> (<i>Brockville</i>) et
<i>Foster</i> ,	<i>Marshall</i> ,	<i>Small</i> ,	<i>Wood</i> (<i>Westm'rd</i>).—49
<i>Gordon</i> ,			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot</i> ,	<i>Coulombe</i> ,	<i>Jones</i> ,	<i>Perley</i> (<i>Ottawa</i>),
<i>Armstrong</i> ,	<i>Coursol</i> ,	<i>Kenny</i> ,	<i>Perry</i> ,
<i>Audet</i> ,	<i>Couture</i> ,	<i>Kirk</i> ,	<i>Platt</i> ,
<i>Bain</i> (<i>Soulanges</i>),	<i>Curran</i> ,	<i>Labelle</i> ,	<i>Purcell</i> ,

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Béchar</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Robertson (King's L.P.E.)</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lwinston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scrivier,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Trow,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe)</i>	<i>Goobout,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Richd)</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montrieff,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wright et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Yeo.—133.</i>
<i>Coughlin,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée sur l'amendement ;

M. *Davin* propose comme sous-amendement à la motion principale, secondé par M. *Daly*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Cette Chambre apprend avec regret qu'il est jugé nécessaire de passer une mesure de coercition applicable à l'Irlande, et qu'elle affirme de nouveau les convictions qu'elle exprimait dans les résolutions de 1882 et 1886 portant qu'un système de gouvernement local pour l'Irlande conservant intacts les liens qui unissent ce pays à l'Empire *Britannique* et sauvegardant les droits de la minorité aurait pour résultat la prospérité de l'Irlande et la stabilité de l'Empire. Qu'une copie de cette résolution soit transmise au marquis de *Salisbury*."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baird,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Campbell (Digby),</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>

<i>Carling,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Reid,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Daly,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davin,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Denison,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Foster,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Shakespeare, ;</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Small,</i>	<i>Wood (Westm't'd).—60.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Robertson (King's I P. E.),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Royal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scrivier,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Goffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe)</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Richd)</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Yanasse,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wright et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Yeo.—128.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baird,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Taylor,</i>

<i>Brown,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Daly,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davin,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilson (Leanox),</i>
<i>Denison,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Shakespeare,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Foster,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Small,</i>	<i>Wood (Westm'd).—56.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Goughlin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Curran,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baker,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson (King's I. P. E.)</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Berquin,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Campbell (Digby),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Giguault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe)</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Richd)</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wright et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Yeo.—133.</i>
<i>Costigan,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 27 avril 1887.

Et la question étant de nouveau proposée sur la motion principale ;

Et un nouveau débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Curran propose, secondé par M. Patterson (*Essex*),—

Qu'en l'année 1882, le Parlement du *Canada* vota une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, exprimant l'espoir qu'une juste mesure pour un gouvernement autonome serait accordée au peuple irlandais ; et qu'en 1886, une résolution de la Chambre des Communes du *Canada* réaffirma d'une manière pressante les sentiments exprimés dans la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, et exprima de nouveau l'espoir qu'une telle mesure pour un gouvernement autonome serait passée par le parlement impérial ;

Qu'une semblable mesure n'a pas été accordée au peuple irlandais, mais qu'au contraire il a été présenté dans la Chambre des Communes d'*Angleterre*, par le gouvernement de Sa Majesté, un projet de loi prescrivant contre l'*Irlande* les mesures coercitives les plus violentes tendant à priver la nation irlandaise des droits les plus chers à tous les sujets anglais ;

Que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'*Angleterre* du projet de loi de coercition ci-dessus mentionné, et qu'elle espère sincèrement qu'une mesure aussi subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en *Irlande* ne deviendra pas loi ;

Que cette Chambre exprime de nouveau l'espoir qu'il sera très prochainement accordé à l'*Irlande* une mesure substantielle pour un gouvernement autonome qui tout en satisfaisant les aspirations nationales de la nation irlandaise pour un gouvernement qui lui soit propre, ne compromettra en aucune manière l'intégrité de l'empire ;

Que l'octroi d'un gouvernement autonome à l'*Irlande* couronnerait dignement le règne déjà glorieux de Sa Très Gracieuse Majesté comme souveraine constitutionnelle, qu'il conviendrait tout spécialement à l'année jubilaire de Sa Majesté, et qu'il rendrait Sa Majesté plus chère, si possible, à ses sujets déjà si loyaux et si dévoués ;

Que la présente résolution soit transmise au Très honorable marquis de *Salisbury*, premier ministre, au très honorable *W. E. Gladstone*, M.P., et à *Charles Stewart Parnell*, M.P.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Robertson (King's, I.P.E)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell (Digby),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Temple,</i>

<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gil'mor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe)</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richd)</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Simon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wright et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Yeo.—135.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Baker,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Bovell,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Rykert,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Mc Dougald (Pictou),</i>	<i>Shakespeare,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Shanly,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McLellan,</i>	<i>Small,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Sproule,</i>	<i>Wood (Westm'ld).—47</i>
<i>Denison,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Taylor,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à aujourd'hui.

Mercredi, 27 avril 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Sutherland*,—la pétition de *James Austin* et autres, directeurs et employés de la banque de la Puissance.

Par M. *Innes*,—la pétition de *John Hamilton* et autres, du comté de *Prescott* et autres lieux, et cinq pétitions de l'Assemblée Locale, No 2980, des Chevaliers du Travail, *Guelph*.

Par M. *Barron*,—la pétition de la Compagnie des Terres d'Ontario et Qu'Appelle (à responsabilité limitée).

Par M. *McCarthy*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Kinloss* ; et la pétition du conseil municipal de la ville de *Kincardine*, comté de *Bruce*, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Assemblée Capitale, No 5222, des Chevaliers du Travail, *Ottawa* ; de l'Assemblée Excelsior, No 2305, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; de l'Assemblée Locale, No 5254, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; des employés de la Compagnie manufacturière *A. S. Whiting* ; de l'Union des ouvriers charpentiers, *Hamilton* ; de l'Union des peintres ; de l'Union des plâtriers de *Toronto* ; du Conseil des métiers et ouvriers, de la cité de *Brantford* ; et de l'Assemblée Onward, No 3107, des Chevaliers du Travail, *Victoria, C.B.* ; demandant séparément la passation d'un acte pourvoyant à une prohibition plus stricte de l'importation de Chinois.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, des Chevaliers du Travail, *Ottawa* ; de l'Assemblée Excelsior, No 2305, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; de l'Assemblée Locale, No 5254, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; de l'Union des ouvriers charpentiers, *Hamilton* ; des employés de la Compagnie manufacturière *A. S. Whiting* ; de l'Union des peintres ; de l'Union des plâtriers, *Toronto* ; et l'Assemblée Locale, No 2132, des Chevaliers du Travail, *Hamilton* ; demandant séparément la passation d'un acte relatif aux obligations à remplir par les patrons.

De l'Assemblée Excelsior, No 2305, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; de l'Assemblée Locale, No 5254, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; des employés de la Compagnie manufacturière *A. S. Whiting* ; de l'Union des ouvriers charpentiers, *Hamilton* ; de l'Union des peintres ; et de l'Union des plâtriers, *Toronto* ; demandant séparément la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre à exécution soit déclarée offense criminelle, punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De l'Assemblée Locale, No 5254, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; de l'Union des ouvriers charpentiers, *Hamilton* ; des employés de la Compagnie manufacturière *A. S. Whiting* ; de l'Union des peintres ; de l'Union des plâtriers, *Toronto* ; et de l'Assemblée Onward, No 3107, des Chevaliers du Travail, *Victoria, C.B.* ; demandant séparément la passation d'un acte à l'effet d'étendre à tous les adultes l'Acte concernant le Cens Electoral.

De l'Assemblée Locale, No 5254, des Chevaliers du Travail, *Toronto* ; des employés de la Compagnie manufacturière *A. S. Whiting* ; de l'Union des ouvriers charpentiers, *Hamilton* ; de l'Union des peintres ; de l'Union des plâtriers, *Toronto* ; et de l'Assemblée Onward, No 3107, des Chevaliers du Travail, *Victoria, C.B.* ; demandant séparément la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du *Canada* par des inspecteurs compétents.

De *W. F. Lewis* et autres, propriétaires fonciers du quartier *Saint Antoine*, cité de *Montréal*, et des municipalités de *Sainte-Cunégonde* et *Saint-Henri* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte autorisant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest à pénétrer dans les dites municipalités dans le but d'établir son terminus dans le dit quartier, sans obliger la compagnie à indemniser les dits propriétaires, que leurs terrains soient expropriés ou non.

De *John Secord* et autres, de la ville de *Régina* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de *Régina* à la *Montagne-de-Bois* "

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à acquérir un prolongement du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, et du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'*Ontario*, à partir de *Woodstock* ; la ligne amalgamée du chemin de fer l'Atlantique et du Nord-Ouest, à partir du *Saint-Laurent* en se dirigeant vers l'est ; à construire un pont sur la rivière *Sainte-Marie*, au *Sault Sainte-Marie*, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte confirmant l'acquisition du chemin de fer International du *Canada* et du chemin de fer International du *Maine* ; l'affermage de la ligne amalgamée par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et pour autres fins.

De la Compagnie Permanente de Prêts et d'Épargne du *Canada*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à étendre ses opérations, et pour autres fins.

De *Alexander McLean* et autres, de la cité d'*Ottawa* et autres lieux; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée dans la province de la *Colombie Anglaise*, à partir d'un point à ou près de *Golden City*, sur la ligne-mère du Pacifique, et pour autres fins.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 avril 1886, pour copie de toute correspondance relative à la fermeture de l'entrée nord du havre de *Port-Hood*, avec copie des rapports de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics à ce sujet; aussi, copie des plan, devis et soumissions demandées par le ci-devant ministre des Travaux Publics en 1878. (*Documents de la session, No 30.*)

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, — Rapport sur le recensement du *Manitoba*, conformément aux prescriptions de l'acte du recensement. (*Documents de la session, No 29.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1887, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1886 au 1er avril 1887, faisant la distinction entre les produits du *Canada* et ceux des autres pays. (*Documents de la session, No 31.*)

Ordonné, que *M. Mulock* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Amyot* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des élections fédérales contestées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. McMullen* ait la permission de présenter un bill concernant le paiement des hypothèques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur* un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence. Et le dit message est lu par *M. l'Orateur*, (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit: —

LANSDOWNE.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes une copie d'une dépêche qu'il a reçue du Très honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, transmettant la copie d'une communication des Lords Commissaires de l'Amirauté, exposant les dispositions adoptées afin de rencontrer les vues des gouvernements coloniaux, concernant la paie et pension impériales, et la promotion, dans le service impérial, d'officiers impériaux de la marine et de l'armée, employés par les gouvernements coloniaux.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, avril 1887.

(Circulaire.)

DOWNING STREET, 1er février, 1887.

MONSIEUR,—En 1885, le gouvernement du *Canada* et celui de *Victoria* ont soulevé des questions au sujet de la solde et de la pension, par les autorités impériales, et de la promotion dans le service impérial, des officiers de l'armée et de la marine employés par les gouvernements coloniaux. Le gouvernement de Sa Majesté a étudié ces questions, et j'ai présentement l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une communication venant des Lords Commissaires de l'Amirauté, faisant connaître quels arrangements ont été faits pour rencontrer les vues des gouvernements coloniaux. Je me permettrai d'ajouter que les pensionnaires civils auront également la permission de prendre du service dans les administrations coloniales sans subir de réduction dans la pension qui leur est payée par le gouvernement impérial.

La correspondance à ce sujet, qui n'est pas encore complétée, sera soumise au Parlement, mais l'incluse vous est expédiée par avance, vu qu'elle renferme la décision prise.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

H. T. HOLLAND.

A l'administrateur du gouvernement du *Canada*.

(21,995.)

N°

L'Amirauté au Ministère des Colonies.

BUREAUX DE L'AMIRAUTÉ, 3 décembre, 1886.

MONSIEUR,—Relativement à une correspondance antérieure concernant la question générale de l'utilisation d'officiers de l'armée et de la marine dans des emplois se rattachant à leur arme sous des gouvernements coloniaux qui ne reçoivent aucune subvention des autorités impériales, j'ai ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté de vous transmettre, ci-jointe, pour la gouverne du secrétaire d'Etat pour les colonies, copie d'une lettre que leur ont adressée à ce sujet les Lords Commissaires du Trésor, en date du 20 écoulé.

Par suite des concessions faites par cette lettre de la Commission de la Trésorerie, la question paraît être parfaitement réglée pour l'avenir, et les Lords vont prendre, en conséquence, les moyens d'obtenir l'ordre en conseil nécessaire relativement aux officiers de marine.

Permettez-moi d'ajouter que les Lords se proposent, par voie administrative, de fixer, comme limite de ces nominations dans les colonies, le chiffre de trois ans à dater de l'entrée en fonctions.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

EVAN MCGREGOR.

Au sous-secrétaire d'Etat, Ministère des Colonies.

(Incluse dans No .)

BUREAUX DE LA TRÉSORERIE, 20 novembre, 1886.

MONSIEUR,—Je suis chargé, par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, de vous transmettre sous ce pli, pour la gouverne des Lords Commissaires de l'Amirauté, copie d'une lettre que les Lords ont adressée aux bureaux de la guerre au sujet des conditions d'emploi des officiers de l'armée par les gouvernements coloniaux.

Je dois ajouter que les Lords consentent à ce que des règles semblables puissent s'appliquer aux officiers de marine.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

R. E. WELBY.

Au secrétaire du bureau de l'Amirauté.

BUREAUX DE LA TRÉSORERIE, 19 novembre, 1886.

MONSIEUR,—Les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté ont pris en considération la lettre de *M. Knox*, en date du 11 écoulé, concernant l'emploi d'officiers de la marine et de l'armée par les gouvernements coloniaux, et me chargent de déclarer que, sur la recommandation de *M. le secrétaire Smith*, ils donnent leur adhésion aux règles suivantes qui, comme on l'observera, renferment à l'égard des colonies une autre concession très importante, aux dépens du contribuable anglais :—

(1.) Si l'officier est placé sur la liste d'activité de l'armée, il ne retirera aucune solde du Trésor impérial pendant qu'il sera à l'emploi du gouvernement colonial; mais si le secrétaire d'Etat le juge à propos, son service sous ce gouvernement pourra compter pour promotion et retraite comme si c'était du service dans l'armée impériale, et la solde de retraite correspondant à la durée de son service dans les colonies, sera imputable au Trésor impérial, tant qu'il restera sur la liste d'activité.

(2.) Si l'officier se retire de l'armée pendant qu'il servira sous un gouvernement colonial, il pourra dès lors retirer la solde de retraite correspondant à la durée de son service dans l'armée antérieurement à son entrée dans un emploi colonial; et, en se retirant du service colonial, il pourra aussi retirer la solde de retraite correspondant à la durée de son service colonial qui aura précédé sa retraite de l'armée.

L'article 991 du Pay Warrant sera modifié en conséquence.

(3.) Si l'officier est sur la liste de non-activité lorsqu'il acceptera un emploi dans les colonies, il ne sera pas nécessaire, à moins que le secrétaire d'Etat ne le juge à propos, de suspendre sa solde de retraite en tout ou en partie à raison de tel emploi, même dans le cas où cette solde lui aurait été acquise pour service mixte dans l'armée et le civil.

(4.) Nul service, sous un gouvernement colonial, subséquent à la retraite de l'armée, n'augmentera la solde de retraite d'un officier payable à même le Trésor impérial.

(5.) Ces règles pourront s'appliquer aux officiers actuellement employés dans les colonies.

Permettez-moi d'ajouter que les Lords n'appuieront pas davantage sur la limite de cinq ans fixée pour la durée d'un emploi dans les colonies par un officier sur la liste d'activité.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé) R. E. WELBY.

Au secrétaire des finances, bureaux de la Guerre.

P.S.—Cette lettre a été communiquée à la Commission de l'Amirauté, en lui faisant connaître que les Lords consentent à ce que ces règles s'appliquent pareillement aux officiers de la marine.

Sur motion de *M. Holton*, secondé par *M. Scriver*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les diverses sommes payées à, ou réclamées par *William Howe* et *George Howe*, ou autres personnes en leur nom, pour ouvrage de peinture ou autres travaux dans les édifices du parlement ou des départements à *Ottawa* depuis le 1er janvier 1884.

Sur motion de *M. Walsh*, secondé par *M. Desjardins*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports et autres papiers concernant le dragage du port de *Pinette, I.P.E.*

Sur motion de *M. Jones*, secondé par *M. Borden*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance échangée entre le ministère des Chemins de fer et la Chambre de Commerce de *Halifax*, concernant le droit que possède la Compagnie du chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, aux termes de son contrat avec le gouvernement, en

date de septembre 1872, de se servir du prolongement du chemin de fer Intercolonial dans la cité d'*Halifax*.

Sur motion de *M. Scarth*, secondé par *M. Daly*,

Ordonné, que la prise en considération du projet de résolutions dont *M. Watson* a donné avis mardi, le 19 courant, comme devant servir de base à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant qu'il plaise à Son Excellence d'effectuer le changement de politique annoncé à la Chambre des Communes le 5 février 1884 ; et de permettre, en conséquence, la mise à exécution de toutes les lois de la législature locale, non sujettes à objection d'ailleurs, passées ou qui pourraient être passées concernant la construction de lignes de chemins de fer dans les limites de la province primitive du *Manitoba*, soit placée en tête de la liste des Ordres du Jour pour mercredi prochain.

Sur motion de *M. Rinfret*, secondé par *M. Geoffrion*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état de toutes saisies opérées en *Canada*, pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878, jusqu'au 1er mars 1887, inclusivement ; les noms des personnes chez lesquelles ces saisies ont été faites, les montants provenant de ces saisies par vente ou autrement et les dépenses occasionnées pour opérer ces saisies.

Sur motion de *M. Rinfret*, secondé par *M. Geoffrion*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état établissant le nombre d'alambics saisis par le département du Revenu pour chacune des années 1878, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 et les trois premiers mois de l'année 1887 ; les noms de ceux chez qui les alambics ont été saisis ; les noms des dénonciateurs et les montants payés à chacun d'eux ; aussi un état des dépenses occasionnées par ces saisies et le montant des recettes provenant de toute vente de ces alambics.

Sur motion de *M. Rinfret*, secondé par *M. Geoffrion*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des plaintes, lettres et papiers de toutes sortes concernant la démission de *M. George Olivier* comme maître de poste de la paroisse de *Saint-Agapit*, et la nomination de *M. Jules Pâquet* à la dite position de maître de poste de *Saint-Agapit*, dans le comté de *Lotbinière*.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. Charlton*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la commission ou autre document nommant *Sir Alexander Campbell* et *M. Sandford Fleming* à titre de représentant du *Canada* à la conférence tenue à *Londres*, et de toutes instructions qui leur ont été données en cette qualité et de tous papiers relatifs à cette conférence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Perry*, secondé par *M. Brien*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'île du *Prince-Edouard* et *Pictou*, dans l'automne de 1886 ; combien de voyages il a fait ; la date de chaque voyage jusqu'au 15 avril courant, et le nombre de passagers.

Sur motion de *M. Perry*, secondé par *M. Brien*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état faisant connaître combien de voyages ont été faits par le steamer "Neptune" l'hiver dernier, entre l'île du *Prince-Edouard* et la terre ferme ; la date de chaque voyage ; le montant payé pour ce service et le nombre de passagers.

Sur motion de *M. Choquette*, secondé par *M. Sainte-Marie*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie

de tous les papiers, documents, correspondance, etc., relativement à la construction d'un bureau de poste en la ville de *Montmagny*, comté de *Montmagny*.

M. *Amyot* propose, secondé par M. *Landerkin*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de Sa Majesté ou le département des Chemins de fer et la paroisse ou les contribuables de *Saint-Charles de Bellechasse*, concernant la nomination d'un gardien à l'endroit où le chemin de fer Intercolonial traverse le chemin public, entre les hangars à neige y construits; aussi concernant le changement de location de la dite traverse, et les requêtes adressées à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Sault Sainte-Marie d'Ontario*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de *Sainte-Catherine à Niagara*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation l'Hôpital Général et de marine de *Collingwood*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du *Canada*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres étant découverts), et il est comme suit:

LANSDOWNE.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention assidue et pressée, les mesures qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 27 avril 1887.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 28 avril, 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Robertson (Hastings)*,—la pétition de *H. Corby* et autres.

Par Sir *Adolphe P. Caron*,—la pétition de l'honorable *James Gibb Ross*, sénateur, et autres, de la cité de *Québec* et autres lieux ; et la pétition de *Gaspard Lemoine* et autres, de la cité de *Québec* et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *George H. Howard* et autres, de la ville de *Niagara Falls*, et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du Pont de la rivière *Niagara*."

De *John McLean* et autres, du village de *Midland* ; demandant la passation d'un acte pour empêcher d'une manière plus rigoureuse l'importation des Chinois.

De *John McLean* et autres, du village de *Midland* ; demandant un acte étendant le droit de suffrage à tous les adultes.

De *John McLean* et autres, du village de *Midland* ; et de l'Assemblée "Onward," des Chevaliers du Travail, No 3107, *Victoria, C.-B.* ; demandant séparément la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre à exécution soit déclarée offense criminelle, punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De *John McLean* et autres, du village de *Midland* ; demandant la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du *Canada* par des inspecteurs compétents.

De *John McLean* et autres, du village de *Midland* ; et de l'Assemblée "Onward," No 3107, des Chevaliers du Travail, *Victoria, C.-B.* ; demandant séparément la passation d'une loi sur la responsabilité des patrons.

De *John Hendry* et autres, de *New-Westminster* et autres lieux, dans la *Colombie Anglaise* ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée entre la baie *Semiahmoo* et le township 16, dans le district de *New-Westminster*, jusqu'à un point sur la rive sud de la rivière *Fraser*.

De la Compagnie des Terres d'*Edmonton* et de la *Saskatchewan* (à resp. limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre et à transporter à tout actionnaire ou tous actionnaires des terres ou autres propriétés ou biens de la compagnie, en échange d'actions de la compagnie, et à annuler aucunes actions données en paiement de telles terres ou autres biens.

La pétition du lieutenant-colonel *John Barwick* et autres, officiers, sous-officiers et soldats de la milice volontaire qui ont fait le service actif pendant l'invasion féniennne de 1866 et 1870,—demandant que leurs services soient récompensés comme ceux des volontaires qui ont fait la campagne du *Nord-Ouest* en 1885,—étant lue ;

M. l'Orateur décide,— "que, conformément à l'article 85 du règlement, elle ne peut être reçue, vu que cet article exige que la feuille qui contient les conclusions de la pétition porte la signature d'au moins trois des pétitionnaires, et que la feuille qui contient les conclusions de la présente pétition n'en porte aucune.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 25 avril 1887, pour un état indiquant les recettes et les dépenses du 1er juillet 1885 au 20 avril 1886, et du 1er juillet 1886 au

20 avril 1887, avec les prévisions budgétaires pour les mêmes périodes. (*Documents de la session, No 32.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 25 avril 1887,—pour un relevé du montant dû au gouvernement canadien par la Banque d'Echange à l'époque de la suspension de ses paiements, et de toutes les sommes payées à compte de sa dette, avec la date du solde. (*Documents de la session, No 33.*)

Sur motion de M. *Rykert*, secondé par M. *Bergin*,

Ordonné, que les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1886, et le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédit pour le même exercice, soient délégués au comité des Comptes Publics.

Ordonné, que M. *Davis* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone *Chinook* à la *Rivière-de-la-Paix*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *White (Renfrew)*, secondé par M. *Bergin*,

Ordonné, que le comité d'Agriculture et de Colonisation soit autorisé à employer un sténographe pour prendre tels témoignages que le comité jugera nécessaire.

M. *White (Renfrew)* propose, secondé par M. *Bergin*,—que le quorum du comité d'Agriculture et de Colonisation soit de quinze membres au lieu de neuf membres, tel que contenu dans l'ordre de renvoi du 18 avril 1887.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir *John A Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Ordonné, que M^{rs} *Joncas* et *Campbell (Kent)* soient ajoutés au comité d'Agriculture et de Colonisation.

M. *Skinner* propose, secondé par M. *Mills*,—

Qu'il appert des cahiers de votation et autres documents transmis par *John R. Dunn*, l'officier-rapporteur nommé pour conduire la dernière élection dans le district électoral du comté de *Queen, N. B.*, et déposés sur le bureau de cette Chambre par *Richard Pope*, écrivain, greffier de la Couronne en Chancellerie;

Que deux candidats, *George F. Baird*, écrivain, et *George G. King*, écrivain, ont été présentés, que la votation a été accordée et que les noms des dits *George F. Baird* et *George G. King* ont été affichés comme candidats conformément aux dispositions de l'Acte des Elections.

Que le vingt-deuxième jour de février dernier, il y a eu votation dans le dit district électoral, et que les sous-officiers-rapporteurs des dits divers districts de votation ont envoyé leurs rapports au dit officier-rapporteur.

Que le dit *John R. Dunn*, en qualité d'officier-rapporteur, a fait un rapport certifiant que le député élu pour le district électoral était *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et comté de *Saint-Jean*, avocat, nul autre candidat n'ayant été régulièrement présenté, et qu'il a aussi fait un rapport des procédés de l'élection comme suit :—

RAPPORT sur les opérations dans l'affaire de l'élection pour le district électoral du comté de *Queen, province du Nouveau-Brunswick.*

Au Greffier de la Couronne en Chancellerie :

J'ai reçu, le 28 janvier 1887, le bref m'enjoignant de tenir une élection. J'ai prêté le serment exigé par la loi et j'ai nommé mon secrétaire d'élection. Des pro-

clamations ont été dûment affichées par tout le comté dans le délai prescrit par le statut. Le 12 février, *Lemuel A. Currey* me remit le bulletin de présentation de *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, en même temps que le dépôt voulu, et sa nomination comme agent électoral de *M. Baird*. Le 15 février, à midi, j'ai ouvert la cour pour la présentation des candidats à la Chambre des Communes du *Canada*. *T. Medley Wetmore* me remit le bulletin de présentation de *George G. King*, de *Chipman*, comté de *Queen, N.-B.*, négociant, accompagné de la somme de \$200. Lorsque j'attirai l'attention de *M. Wetmore* sur le fait qu'aucun agent électoral n'avait été nommé par *M. King*, l'on me remit la nomination de *John McLean McLean* comme agent électoral de *M. King*. A deux heures, j'accordai la votation et j'annonçai les noms des candidats. Des avis pour la votation ayant été donnés, les noms des candidats furent alors affichés dans tout le comté.

Le samedi, 26 février, jour fixé dans l'avis pour la déclaration, j'ouvris la cour, mais par suite du retard apporté par les tempêtes de neige à la remise des boîtes de scrutin de diverses paroisses, j'ajournai jusqu'au 5 mars. Le samedi, 5 mars, j'ouvris la cour pour la déclaration, et je comptai les votes donnés pour chaque candidat.

Lemuel A. Currey, avocat, agissant au nom de *M. Baird*, demanda que tous les bulletins déposés en faveur de *M. King* fussent rejetés puisque le bulletin de présentation de *M. King* était invalidé pour deux motifs : 1^o parce que les noms des candidats n'avaient pas été donnés dans l'affidavit attaché au bulletin de présentation ; 2^o parce que le dépôt remis avec le bulletin de présentation de *M. King* n'avait pas été fait légalement, puisqu'il n'avait pas été remis par son agent électoral. Après avoir entendu les arguments énoncés en faveur de *M. Baird* par *L. A. Currey*, et en faveur de *M. King* par *George F. Gregory*, avocat, je déboutai la première objection faite au bulletin de présentation en me basant sur le fait qu'il était couvert par la clause 80 de l'Acte des Elections Fédérales. Je déclarai fondée la seconde objection, et je déclarai que le bulletin de présentation de *George F. King* était invalidé et que tous les votes en sa faveur étaient nuls et non avoués. Je déclarai alors *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, avocat, élu pour représenter le district électoral du comté de *Queen* dans la Chambre des Communes du *Canada*, et j'ajournai la cour *sine die*.

JOHN R. DUNN,

Officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *Queen*.

Gagetown, comté de *Queen*, 24 mars 1887.

Qu'il appert des cahiers de votation et des rapports des dits sous officiers rapporteurs, ainsi que du compte des bulletins, que le dit *George G. King* avait 1191 votes et le dit *George F. Baird* 1130 ; que le dit *George G. King* ayant, par conséquent, la majorité des votes donnés, aurait dû être déclaré par le dit officier-rapporteur membre élu pour représenter le dit district électoral, et que le rapport du dit officier-rapporteur devrait être modifié.

Que le dit *George G. King*, ayant la majorité lors du compte des bulletins, aurait dû être déclaré membre élu pour représenter le dit district électoral, et que le Greffier de la Couronne en Chancellerie soit requis de comparaître en cette Chambre avec le bref d'élection et le rapport, et qu'il modifie le dit rapport en biffant le nom de *George F. Baird* et en lui substituant le nom de *George G. King*, comme étant le membre élu pour représenter le dit district électoral dans le présent parlement, réservant, toutefois, au dit *George F. Baird* le droit de contester la dite élection, s'il le juge à propos, suivant la loi et la justice et conformément aux usages du parlement et aux lois du *Canada*.

M. Thompson propose comme amendement à la motion, secondé par *M. Chapleau*, que tous les mots après " *quo* " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le rapport transmis par *John R. Dunn*, l'officier-rapporteur pour le comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, à la dernière élection pour le dit district électoral, ainsi que tous les papiers déposés devant la Chambre par le Greffier de la Couronne en Chancellerie et se rapportant à la dite

élection, soient référés au comité permanent des Privilèges et Elections, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et de faire rapport avec toute la diligence possible."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 29 avril 1887.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Macmill,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell (Digby),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe)</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Assinboia),</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Riopel,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Couture,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Davin,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Royal,</i>	<i>Wood (Westm't'd) et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wright.—109.</i>
<i>Denison,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson (King, I P. E.)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bouman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Skinner,</i>

<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Richd)</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Yeo.—77.</i>
<i>Clayes,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée, que le rapport transmis par *John R. Dunn*, l'officier-rapporteur pour le comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, à la dernière élection pour le dit district électoral, ainsi que tous les papiers déposés devant la Chambre par le Greffier de la Couronne en Chancellerie et se rapportant à la dite élection, soient référés au comité permanent des Privilèges et Elections, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et de faire rapport avec toute la diligence possible ; la Chambre se divise, comme dans la dernière division précédente.

Et la question est résolue affirmativement.

M. White (Cardwell) l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente conformément à une résolution de cette Chambre, du 20 février 1882, la réponse (partielle) sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session, No 34.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 29 avril 1887.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *James Austin* et autres, directeurs et employés de la Banque de la Puissance ; demandant une charte sous le nom de "Société de Garantie et de Caisse de Retraite de la Banque de la Puissance."

De *John Hamilton* et autres, du comté de *Prescott* et autres lieux ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un chemin de fer à partir de *Hawkesbury*, sur la rivière *Ottawa*, jusqu'à quelque point dans le comté de *Glengarry*, sur la ligne du chemin de fer Atlantique Canadien et qui sera appelé "Le chemin de fer du comté de *Prescott*," et pour autres fins.

De l'Assemblée Locale, No 2980, des Chevaliers du Travail, *Guelph* ; demandant la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du *Canada* par des inspecteurs compétents.

De l'Assemblée Locale, No 2980, des Chevaliers du Travail, *Guelph* ; demandant la passation d'une loi sur la responsabilité des patrons.

De l'Assemblée Locale, No 2980, des Chevaliers du Travail, *Guelph* ; demandant la passation d'un acte pour empêcher d'une manière plus rigoureuse l'importation des Chinois.

De l'Assemblée Locale, No 2980, des Chevaliers du Travail, *Guelph* ; demandant un acte étendant le droit de suffrage à tous les adultes majeurs.

De l'Assemblée Locale, No 2980, des Chevaliers du Travail, *Guelph* ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre à exécution soient déclarées offense criminelle, punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De la Compagnie des Terres d'*Ontario* et *Qu'Appelle* (à resp. limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions, et pour autres fins.

Du Conseil Municipal du township de *Kinloss*, et du Conseil Municipal de la ville de *Kincardine*, tous deux dans le comté de *Bruce, Ontario* ; demandant qu'il soit fait droit à la pétition de *Robert Baird* et autres, de *Kincardine* et autres lieux, pour une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* et *Teeswater*."

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte confirmant l'acquisition du chemin de fer International du *Canada* et le chemin de fer International du *Maine*, l'affermage de la ligne amalgamée par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et pour autres fins ;—De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à acquérir un prolongement du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, et du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'*Ontario*, à partir de *Woodstock* ; la ligne amalgamée du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, à partir du *Saint-Laurent* en se dirigeant vers l'est ; à construire un pont sur la rivière *Sainte-Marie*, au *Sault Sainte-Marie*, et à d'autres fins ;—De *John Secord* et autres, de la ville de *Régina* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Régina* à la *Montagne-de-Bois*" ;—De *John Hendry* et autres, de *New-Westminster* et autres lieux, dans la *Colombie Anglaise* ; demandant la

passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée entre la baie *Semiahmoo* et le township 16, dans le district de *New-Westminster*, jusqu'à un point sur la rivière *Fraser*;—De la Compagnie du chemin de fer de *Hamilton, Guelph* et *Buffalo*; demandant la passation d'un acte à l'effet d'étendre ses pouvoirs comme société constituée en corporation, et pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer Central de *Hamilton*.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes, savoir:—De *H. G. Lackner*, maire, et autres, de la ville de *Berlin*, comté de *Waterloo, Ont.*; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Berlin* et du Pacifique Canadien";—De *George H. Howard* et autres, de la ville de *Niagara Falls* et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du Pont de la rivière *Niagara*";—et de *Alexander McLean* et autres, de la cité d'*Ottawa* et autres lieux; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée dans la province de la *Colombie Anglaise*, à partir de *Golden City*, et de là en remontant le fleuve *Colombie* jusqu'à la tête du lac *Colombie* supérieur, et de là en descendant la rivière *Kootenay* jusqu'à *Cranbrook*,—et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais comme cette période sera couverte avant que les bills ne soient discutés par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Ordonné, que *M. Bowman* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Berlin* et du Pacifique Canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Chisholm* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Méridional de *New-Westminster*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Davin* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Régina* à la *Montagne-de-Bois*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné que *M. McKay* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Hamilton, Guelph* et *Buffalo*, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie de chemin de fer Central d'*Hamilton*".

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Masson* ait la permission de présenter un bill autorisant la *Grange Trust* (limitée) à liquider ses affaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Jamieson* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de tempérance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *Sir John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill concernant le ministère des Douanes et le ministère du Revenu de l'intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que *M. Thompson* ait la permission de présenter un bill pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur-Général.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Chapleau*,—que mardi prochain, cette Chambre se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant le salaire du Solliciteur-Général.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,—que mardi prochain, cette Chambre se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant le salaire du ministre du commerce.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 avril 1887, pour un état indiquant toutes sommes d'argent perçues depuis le 1er octobre 1868, en vertu de lois et ordres en conseil passés à cet effet, pour droits sur réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ainsi que les montants ainsi perçus sur chacun de ces ouvrages, et le total remis chaque année au gouvernement impérial pour être distribué aux personnes ayant des droits de propriété sur tels ouvrages littéraires. (*Documents de la session*, No 36.)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente le relevé des noms et des salaires de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1886, conformément à la clause 58, par. 2, de l'Acte du Service Civil (Statuts Refondus, 17). (*Documents de la session*, No 39.)

Aussi, un état détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat, soumis au Parlement du Canada, en vertu des Statuts Refondus du Canada, chap. 19, clause 23. (*Documents de la session*, No 38.)

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 29 mars 1886, pour un relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargne postales et les banques d'épargne du gouvernement à la date du 1er janvier 1886, indiquant le nombre des déposants

ayant des montants au-dessus de.....	\$1,000
do do \$500 et au-dessous de.....	1,000
do do 300 do	500
do au-dessous de 300	

avec le montant total en possession de chaque classe de déposants respectivement (*Documents de la session*, No 37.)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 avril 1886,—pour copie de toute pétition, correspondances, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé " Les Fonds " dans la paroisse de *Saint-Antoine*, comté de *Lotbinière*. (*Documents de la session*, No 35.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les employés publics, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des chemins de fer de l'Etat, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le Ministère du Commerce, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le Parc National de Banff, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 2 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Denison*,—la pétition de la Compagnie de Prêts immobiliers et d'épargnes.

Par M. *Ferguson (Welland)*,—trois pétitions de *Timothy McNamara* et autres, contribuables de la ville de *Thorold*.

Par M. *Grandbois*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Temiscouata*.

Par M. *Small*,—la pétition de *Edward King Dodds* et autres ; et la pétition de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements (à responsabilité limitée.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :

De *H. Corby* et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du Pont de la Baie de *Quinté*."

De l'honorable *James Gibb Ross*, sénateur, et autres, de la cité de *Québec* et autres lieux ; demandant la passation d'un acte pour faire revivre la charte de la Compagnie du chemin de fer de *Québec* à la Baie de *James*, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du dit chemin de fer, et pour d'autres fins.

De *Gaspard Lemoine* et autres, de la cité de *Québec* et autres lieux ; demandant la passation d'un acte pour faire revivre la charte de la Compagnie du Pont de chemin de fer de *Québec*, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux, et pour d'autres fins.

Ordonné, que *M. Rykert* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont de la Rivière *Niagara*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Rykert* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Rykert* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Edgar* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Pope* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Société Canadienne des Ingénieurs Civils, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la du chemin de fer d'*Emerson* au *Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo, et Lac Érié*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Paterson (Brant), propose, secondé par *M. Sriver*,

Qu'un comité spécial soit nommé afin d'examiner les réclamations des Sauvages des *Six Nations* telles qu'exposées dans leur pétition à cette Chambre en date du 18 avril 1887, et de faire rapport à ce sujet ; le dit comité devant être composé de *MM. McCarthy, Dawson, Lister, McNeill, Armstrong, O'Brien, Casey, Patterson (Essex), Burdett, Guillet* et de l'auteur de la motion, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de *M. Paterson (Brant)*, secondé par *M. Sriver*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous titres, lettres-patentes, correspondances et documents concernant les réclamations des Sauvages des *Six Nations*, telles qu'exposées dans leur pétition présentée à cette Chambre le 18 avril 1887.

Sur motion de *M. Gigault*, secondé par *M. Landerkin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des marchés, conventions ou contrats non encore produits, passés entre le gou-

vernement de Sa Majesté et la compagnie du Grand-Tronc, concernant l'achat du chemin de fer du Nord entre *Montréal* et *Québec*, ou entre *Saint-Martin* et *Québec*; et aussi, copie du ou des contrats entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la compagnie du Grand-Tronc pour l'achat ou transfert de la dite partie du chemin de fer du Nord.

Sur motion de *M. Tupper (Pictou)*, secondé par *M. Mills (Annapolis)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant, pour chaque district électoral, la date du rapport fait sur le bref d'élection par chaque officier-rapporteur après les élections générales de 1874, la date de réception du dit rapport par le greffier de la Couronne en Chancellerie, la date de l'insertion du rapport dans la *Gazette du Canada*; et copie de toute correspondance échangée entre le dit greffier et les officiers-rapporteurs au sujet des rapports.

Sur motion de *M. Perry*, secondé par *M. Yeo*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le nombre de bateaux-traineaux possédés par le gouvernement pour le service de la traversée aux caps; le nombre d'hommes employés à ce service pendant l'hiver de 1887; combien de voyages ont été faits par les dits bateaux, la date de chaque voyage, et le nombre des voyageurs traversés au moyen des dits bateaux.

Sur motion de *M. Perry*, secondé par *M. Yeo*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état montrant les noms de toutes les personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre les glaces de côte au *Cap-Traverse, I.P.-E.*; le montant de chaque soumission, et à qui le contrat a été donné.

Sur motion de *M. Jones*, secondé par *M. Casey*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des approvisionnements fournis à l'Intercolonial, à *Halifax* et à *Truro*; les noms des fournisseurs, les quantités et les prix payés. Aussi, un état indiquant, dans chaque cas, si les articles ont été fournis en vertu d'une adjudication, ou de gré à gré, depuis 1874.

Sur motion de *M. McMullen*, secondé par *M. Somerville*;

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre d'officiers nommés depuis le 1er janvier 1886 pour prévenir la contrebande sur notre frontière, avec les noms des personnes ainsi nommées, leur résidence et leur salaire.

Sur motion de *M. Taylor*, secondé par *M. Hickey*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre de livres de beurre importé des *Etats-Unis en Canada* et entré pour la consommation, pendant les années 1883, 1884, 1885, 1886, jusqu'au 1er avril, 1887, avec indication des provinces d'où cet article a été importé pour la consommation.

Sur motion de *M. Dawson*, secondé par *M. McNeill*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports d'explorations et d'arpentages exécutés sous la direction de la Commission géologique, pendant les deux dernières années, dans le district de la *Baie du Tonnerre*, à l'ouest de *Port Arthur*.

Sur motion de *M. Welsh*, secondé par *M. Coursol*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports ou autres pièces concernant le havre de *Tracadie, Ile du Prince-Edouard*.

Sur motion de *M. Eisenhauer*, secondé par *M. Jones*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer Central de la *Nouvelle-Ecosse*, concernant une subvention pour le dit chemin de fer, et copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement qui a été chargé d'examiner les travaux.

Sur motion de *M. Jones*, secondé par *M. Flynn*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance non encore produite, échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de la *Nouvelle-Ecosse* au sujet de la condition financière de cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Edgar*, secondé par *M. Béchard*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes communications reçues par le gouvernement canadien du gouvernement impérial ou d'aucun de ses officiers au sujet de la conférence coloniale ouverte à *Londres*, le 4 avril 1887, et de toute correspondance s'y rattachant, ainsi que des instructions données aux représentants canadiens à la dite conférence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Ellis*, secondé par *M. Hall*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre de navires étrangers employés à la pêche ou autrement, abordés, chassés, avertis en aucune manière ou auxquels la pêche a été interdite pendant l'année civile de 1886 par les navires chargés de la protection des pêcheries, ou par aucun officier de douane, et indiquant le nom du navire, celui de son propriétaire et de son patron, sa nationalité, son port d'enregistrement (s'il en est), son tonnage et le nombre d'hommes employés à bord, où et quand il a été abordé, par quel employé et le navire ou port auquel appartenait cet employé, avec le rapport spécial de tel employé dans chaque cas.

M. Ellis propose, secondé par *M. Hall*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des instructions données pendant l'année 1887 pour la direction des commandants de navires employés à la protection des pêcheries.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de *M. Somerville*, secondé par *M. Trow*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms, professions, domiciles et adresses postales des officiers-rapporteurs aux dernières élections générales pour le parlement fédéral, et leurs divisions électorales respectives.

Sur motion de *Sir Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Casey*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des recettes et dépenses à la date du 1er mai 1886 et 1887, respectivement, ainsi que les évaluations budgétaires de chacune de ces années. Aussi un état indiquant l'intérêt à solder au 1er mai.

Sur motion de *M. Watson*, secondé par *M. Somerville*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour la liste de toutes les terres vendues dans la province du *Manitoba* par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'au 1er avril 1887, avec la date de la vente et le nom de l'acquéreur.

M. Paterson (Brant) propose, secondé par *M. Jones*,—qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports adressés au ministère

des Douanes par aucun de ses officiers ou agents spéciaux touchant des irrégularités commises par la compagnie manufacturière de coton, de *Montréal*; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministère des Douanes et aucun de ses officiers ou agents spéciaux, et de toute correspondance entre le dit ministère ou ses officiers ou agents spéciaux et le gérant ou les directeurs de la dite compagnie au sujet de ces irrégularités.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 3 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Hickey*,—la pétition de *Charles McRae* et autres.

Par M. *Mills (Bothwell)*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Dawn*.

Par M. *Scarth*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de l'Ouest; la pétition de la Compagnie du chemin du *Manitoba* et du Nord-Ouest du *Canada*; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson*.

Par M. *Hesson*,—la pétition de *James Ross, I.C.*, et autres.

M. *Wood (Brockville)*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De *James Austin* et autres, directeurs et employés de la Banque de la Puissance, demandant une charte sous le nom de "Société de Garantie et de Caisse de Retraite de la Banque de la Puissance;"—et de *John Hamilton* et autres, demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer du comté de *Prescott*."

Ordonné, que M. *Sutherland* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Société de la Caisse de Garantie et de Retraite de la Banque de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Mara* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac *Colombie* supérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Baker* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de la représentation à l'égard de certains districts électoraux de la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Pope*, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les salaires à payer aux officiers des pénitenciers.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant les employés publics ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte des chemins de fer de l'Etat ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le Parc National de *Banff* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération demain.

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Correspondance relative à la question des pêcheries, 1885-87. (*Documents de la session, No 16b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la représentation des territoires du *Nord-Ouest* au Sénat du *Canada* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 4 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Curran*,—la pétition de *Hugh McLennan* et autres, de la cité de *Montréal*.
Par M. *Guillet*,—la pétition de *James Egan* et autres, de la ville de *Cobourg*; la
pétition de *John Gibson* et autres, du comté de *Northumberland*; et la pétition de
A. C. Webb et autres, de la division est du comté de *Northumberland, Ontario*.

Par M. *Sutherland*,—la pétition de *George Stephen* et autres.

Par M. *Cockburn*,—la pétition du conseil de la corporation de la cité de *Toronto*;
et la pétition de *Jeffrey McColl*, président de la Banque de *Pictou*.

Par M. *Shakespeare*,—la pétition de *F. B. McNamee* et Cie, de la cité et du district
de *Montréal*, entrepreneurs.

Par M. *Madill*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Midland* du
Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie de Prêts immobiliers et d'Épargnes; demandant la passation
d'un acte l'autorisant à étendre ses opérations, et à d'autres fins.

De *Timothy McNamara* et autres, contribuables, de la ville de *Thorold*; deman-
dant la passation d'un acte pourvoyant à une prohibition plus stricte de l'importa-
tion de Chinois.

De *Timothy McNamara* et autres, contribuables, de la ville de *Thorold*; deman-
dant un acte étendant le droit de suffrage à tous les adultes majeurs.

De *Timothy McNamara* et autres, contribuables, de la ville de *Thorold*; deman-
dant la passation d'une loi sur la responsabilité des patrons.

De la Compagnie du chemin de fer de *Témiscouata*; demandant la passation
d'un acte lui donnant des pouvoirs additionnels comme corps constitué.

De *Edward King Dodds* et autres; demandant une charte sous le nom de "La
Cie Canadienne d'Assurance sur les chevaux."

De la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements (à resp. limitée);
demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps constitué,
et pour autres amendements à sa charte.

L'ordre du jour étant lu, pour la prise en considération, en comité général, de
certaines résolutions devant servir de base à une adresse au Gouverneur-Général, de-
mandant qu'il plaise à Son Excellence d'effectuer le changement de politique annoncé
à la Chambre des Communes le 5 février 1884, et de permettre, en conséquence, la
mise à exécution de toutes lois de la législature locale, non sujettes à objection d'ail-
leurs, passées ou qui pourraient être passées, concernant la construction de lignes de
chemin de fer dans les limites de la province primitive du *Manitoba*,

Sur motion de M. *Watson*, secondé par M. *Scarth*,

Ordonné, que la considération des dites résolutions soit placée en tête de la
liste des ordres du jour de jeudi, le 12 courant.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse
à une adresse à Son Excellence, du 20 avril 1887, pour copie de tous rapports, adressés
par l'inspecteur *McLaren* et M. *Bremner*, du département des Douanes, au ministre
des Douanes, quant à la méthode suivie pour le mesurage de la mélasse au port de

Saint-Stephens, N.-B., ainsi que de tous rapports au sujet de la méthode suivie au port de *Saint Jean, N.-B.*, et de tout ordre en conseil passé par suite de ces rapports, ou des instructions données par le département des Douanes. (*Documents de la session, No 39*)

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport final de la commission des réclamations militaires sur des matières se rattachant à la suppression des troubles du *Nord Ouest*, en 1885, formant la continuation de l'appendice No 4 du rapport du département de la Milice et de la Défense, en date du 18 mai 1886. (*Documents de la session, No 9b.*)

Aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du lieutenant-colonel *W. H. Jackson*, sous-adjutant général, chef du commissariat des forces du *Nord Ouest* et président de la commission des réclamations militaires, sur des questions se rattachant à la suppression des troubles du *Nord-Ouest*, en 1885,—département de la Milice et de la Défense du *Canada*. (*Documents de la session, No 9c.*)

Sir *Richard J. Cartwright* propose, secondé par *M. Mackenzie*,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un relevé détaillé des montants dépensés en vertu de mandats émis par le Gouverneur-Général au cours de chacune des années 1873 à 1886, inclusivement.

Et un débat s'ensuivant ;—

A six heures, p.m., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, p.m.

Sept heures et demie, p.m.

L'ordre pour les Billes Brivés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Goderich* et du *Pacifique Canadien*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* à *Teeswater*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brandon*, *Souris* et *Lac-à-la-Roche*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents dite des *Manufacturiers*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Méridional de *New-Westminster*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Hamilton, Guelph* et *Buffalo*, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'*Hamilton*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

M. *Pope* propose, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un octroi pour la construction du chemin de fer d'*Oxford* à *New-Glasgow*.

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les munitions publiques, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. *Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération demain.

Un bill modifiant l'Acte concernant les employés publics, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les salaires à payer aux officiers des pénitenciers.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Que le Gouverneur en Conseil pourra fixer les salaires à payer aux officiers des pénitenciers dans les limites suivantes :

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de cinquante piastres, à	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de trente piastres, à
	\$	\$	\$	\$
Préfet	2,600	3,000		
Sous-préfet.....	1,200	1,500		
Aumôniers.....	1,000	1,500		
Médecin-chirurgien	1,400	1,800		
Comptable.....	800	1,200		
Commis du préfet.....			500	800
Garde-magasin.....			600	900
Econome.....			600	900
Gardien-chef.....			700	900
Gardien de l'infirmerie.....			500	800
Instituteur.....			500	700
Mécanicien.....			800	1,000
Instructeurs de métiers.....			600	700
Gardiens.....			500	600
Gardes.....			400	500
Messager.....			400	500
Chauffeur.....			400	500
Charretiers.....			300	400
Matrone.....			400	600
Aide-matrone.....			200	400

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Préfet.....	2,400	2,800		
Sous-préfet.....	1,200	1,500		
Aumôniers.....	1,000	1,200		
Médecin-chirurgien	1,000	1,400		
Comptable.....	800	1,100		
Commis du préfet.....			500	750
Garde-magasin.....			600	900
Econome.....			600	800
Gardien-chef.....			700	900
Gardien de l'infirmerie.....			500	750
Instituteur.....			500	700
Mécanicien.....			750	900
Instructeurs de métiers.....			600	700
Gardiens.....			500	600
Gardes.....			400	500
Messager.....			400	500
Charretiers.....			300	400

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

Préfet.....	2,000	2,400		
Sous-préfet.....	1,100	1,400		
Sous-préfet et gardien-chef, lorsque ces emplois sont remplis par le même.....	1,200	1,500		
Aumôniers.....	500	600		
Médecin-chirurgien.....	1,000	1,200		
Comptable.....	800	1,000		
Garde-magasin.....			600	800
Econome.....			600	800

PÉNITENCIER DE DORCHESTER—Fin.

	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de cinquante piastres, à	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de trente piastres, à
	\$	\$	\$	\$
Garde-magasin et économiste, lorsque ces emplois sont remplis par le même.....			800	1,000
Gardien-chef.....			700	800
Gardien de l'infirmerie.....			500	700
Instituteur.....			500	600
Mécanicien.....			750	900
Aide-mécanicien.....			600	750
Instructeurs de métiers.....			600	700
Gardiens.....			500	600
Gardes.....			400	500
Messager.....			400	500
Charretier.....			300	400

PÉNITENCIER DE MANITOBA.

Préfet.....	2,000	2,400		
Sous-préfet et gardien-chef.....	900	1,200		
Aumônier.....	500	600		
Médecin-chirurgien.....	1,000	1,200		
Comptable et garde-magasin.....	800	1,100		
Economiste.....			600	800
Gardien de l'infirmerie et instituteur.....			700	900
Mécaniciens.....			750	1,000
Instructeurs de métiers.....			600	700
Gardiens.....			500	600
Messager.....			500	600

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

Préfet.....	2,000	2,400		
Sous-préfet et gardien-chef.....	900	1,200		
Aumôniers.....	500	600		
Médecin-chirurgien.....	800			
Comptable, garde-magasin et instituteur.....	800	1,000		
Economiste.....			600	800
Instructeurs de métiers.....			600	700
Gardiens et gardes.....			500	600
Messager.....			500	600
Charretier.....			500	600

2. *Résolu*.—Que rien de contenu dans les présentes n'affectera le salaire d'aucun officier dont le traitement, tel que prescrit dans le budget de la présente session, dépasse le maximum assigné à sa classe, par le tableau qui précède, mais que le traitement de l'officier ne sera pas augmenté davantage.

3. *Résolu*.—Qu'à tout officier de pénitencier dont la conduite aura été bonne, qui sera forcé de se retirer du service par suite d'infirmité, et qui n'aura pas droit à une pension de retraite,—il pourra être donné une gratification ou une allocation de retraite calculée sur le pied d'un demi-mois de salaire pour chaque année de service, jusqu'à cinq ans, et d'un mois de salaire pour chaque année de service au-delà de cinq ans, et que cette allocation de retraite pourra être accrue de la moitié de la somme qu'elle représentera si l'infirmité qui oblige cet officier à se retirer du service

a été causée par une blessure reçue dans l'accomplissement de son devoir, sans qu'il y ait eu faute ou négligence de sa part, par les mains d'un détenu, ou en empêchant une évasion ou une délivrance, ou en supprimant une révolte.

4. *Résolu*,—Que si quelque officier meurt au service et laisse une veuve ou quelque personne qui, pendant sa vie, n'avait que lui pour soutien, il pourra être payé une gratification à cette veuve, s'il en laisse une, et, sinon, à toute personne ou toutes personnes dont cet officier, pendant sa vie, était le soutien, ou à toute personne ou corporation en fidéicommis pour la personne ou les personnes dont il était ainsi le soutien, mais que nulle gratification de ce genre n'excèdera le montant du salaire de cet officier pour les deux mois précédant immédiatement sa mort, s'il a été nommé par le Gouverneur en conseil; ou pour les trois mois précédant immédiatement sa mort, s'il a été nommé par le ministre ou le préfet; et que cette gratification pourra être accrue de la moitié de la somme qu'elle représentera si la mort de cet officier est occasionnée par quelque blessure qu'il aura reçue dans l'accomplissement de son devoir, sans qu'il y ait eu faute ou négligence de sa part, par les mains de quelque détenu, ou en empêchant une évasion ou une délivrance, ou en supprimant une révolte.

5. *Résolu*,—Que nul revenant-bon ne sera accordé à aucun officier, si ce n'est que tout officier pourra, durant le bon plaisir du ministre de la Justice, occuper gratuitement toute maison ou tout logement, avec les terrains en dépendant, formant partie des propriétés du pénitencier; que les terrains ou jardins attachés à la résidence ou au logement du préfet ou du sous-préfet pourront être tenus en ordre et cultivés par les détenus, mais qu'autrement aucun détenu ne sera employé à tenir en ordre ou cultiver aucun terrain occupé par un officier ou en aucune autre manière pour aucun autre officier; et qu'il pourra être alloué à tout officier qui doit porter un uniforme, tel uniforme que prescrira le Gouverneur en conseil.

6. *Résolu*,—Que le Gouverneur en conseil pourra, sauf les dispositions de l'*Acte des pénitenciers* et de tout acte qui l'amende, de temps à autre faire des règlements au sujet des salaires des officiers; gratifications et allocations de retraite; l'occupation par les officiers de maisons, logements ou terrains qui forment partie de la propriété du pénitencier; l'uniforme des officiers; la vente aux officiers d'effets ou articles fabriqués dans les ateliers du pénitencier ou récoltés sur la propriété du pénitencier; et, toute chose se rattachant à l'établissement, l'entretien et l'administration des pénitenciers.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 5 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Colby,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo* et *Magog*.

Par M. Ives,—la pétition de H. A. Odell et autres, de la cité de *Sherbrooke, Québec*.

Par M. Denison,—la pétition du lieutenant-colonel *David Smith* et autres, officiers, sous-officiers et soldats de la milice volontaire en service actif durant les invasions féniennes de 1866 et 1870.

Par M. Hall,—la pétition de C. Bergevin et autres.

Par M. Brown,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest*.

Par M. Small,—cinq pétitions de l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8,527, *Toronto*; quatre pétitions de l'Assemblée Locale, No 6,429, des Chevaliers du Travail; et cinq pétitions de l'Union des ouvriers constructeurs, tous de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Charles McRae* et autres; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Teeswater* et d'*Inverhuron*."

Du conseil municipal du township de *Dawn*; demandant qu'aucun droit d'exportation ne soit imposé sur les billots et les chevilles d'orme.

De la Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de l'Ouest; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée et pour autres amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*; demandant la passation d'un acte autorisant et confirmant l'affermage à la dite compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du *Nord-Ouest*, et pour autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson*; demandant la passation d'un acte pour refondre et amender les divers actes qui la régissent, et pour autres fins.

De *James Ross, I.C.*, de *Sherbrooke, Québec*, et autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de "The Canadian Power Company."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant, savoir:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 5 mai 1887.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du trente-unième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé à *Hartly Dunsford*, écrivain, régistrateur comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division sud du comté de *Victoria*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, au lieu et place d'*Adam Hudspeth*, qui a accepté de la Couronne un office salarié, *Adam Hudspeth*, écuyer, avocat, de la ville de

Lindsay, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écuyer
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de *Restigouche, Nouveau-Brunswick*.

PUISSANCE DU CANADA, } Chambre des Communes.
savoir :

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de *Restigouche*, par le décès de *Robert Moffat*, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'*Ottawa*, ce quatrième jour de mai 1887.

P. A. LANDRY, M.P., [L.S.]
Député du district électoral de *Kent, N.B.*

R. D. WILMOT, jr, M. P. [L.S.]
Député du district électoral de *Sunbury, N.B.*

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité de la clause huit, chapitre treize des Statuts Révisés du *Canada*, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral de *Restigouche*.

Adam Hudspeth, écuyer, député du district électoral du comté de *Victoria, Ontario*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mai 1887, pour un relevé des recettes et dépenses à la date du 1er mai 1886 et 1887, respectivement, ainsi que les évaluations budgétaires de chacune de ces années. Aussi un état indiquant l'intérêt à solder au 1er mai. (*Documents de la session, No 32a.*)

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1887, pour un état donnant la date à laquelle le steamer "*Northern Light*" a commencé ses voyages entre l'*Ile du Prince-Edouard* et *Pictou*, dans l'automne de 1886 ; combien de voyages il a faits ; la date de chaque voyage jusqu'au 15 avril courant, et le nombre de passagers. (*Documents de la session, No 40.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 19 avril 1887, pour copie de toutes demandes faites au gouvernement et toutes recommandations faites concernant la place de surintendant du canal *Chambly*, ainsi que copie de la nomination de titulaire à cette charge, indiquant le montant de son salaire par année, et des contingents, etc., qui lui sont accordés. Les dits papiers contenant aussi un état des salaires respectifs payés aux deux prédécesseurs du surintendant actuel. (*Documents de la session, No 42.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1887, pour un état faisant connaître combien de voyages ont été faits par le steamer "*Neptune*" l'hiver dernier, entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme ; la date de chaque voyage ; le montant payé pour ce service et le nombre de passagers. (*Documents de la session, No 41.*)

Ordonné, que *M. McCarthy* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les lettres-patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Hall* ait la permission de présenter un bill autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des sociétés de caisses de retraite.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Tisdale* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du Cens Electoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Chapleau* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de l'Immigration chinoise.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques; et après avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération demain.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée hier,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un relevé détaillé des montants dépensés en vertu de mandats émis par le Gouverneur-Général au cours de chacune des années 1873 à 1886, inclusivement; et la question étant mise sur la dite motion,—elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de pourvoir à la décharge des débiteurs insolubles dont les biens ont été proportionnellement distribués entre leurs créanciers, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des Compagnies, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de *Sir Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Blake*,

Ordonné, que les divers items représentés comme ayant été payés en vertu de mandats émis par le Gouverneur-Général pour les services se rattachant à l'exercice 1886-87, ainsi que copie des différents rapports et ordres en conseil autorisant les paiements soient renvoyés devant le comité des Comptes Publics.

Sur motion de *M. Blake*, secondé par *Sir Richard J. Cartwright*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance, ordres et rapports faits soit par l'ingénieur local ou par *M. Page*, au sujet du pont traversant le canal *Welland*, à *Welland*, récemment enlevé, et de la construction d'un nouveau pont pour le remplacer.

Sur motion de *M. Charlton*, secondé par *M. Mitchell*,

Résolu.—Que les règlements actuellement en vigueur exigeant la rétention des Livres Bleus et des rapports administratifs jusqu'à l'assemblée du Parlement, entraînent la suppression, souvent pendant des périodes de plusieurs mois, d'informations concernant les affaires publiques dont la publication immédiate est requise dans l'intérêt du pays en général ;

Que les Livres Bleus et les rapports administratifs pour chaque année fiscale ou civile devraient être publiés à l'avenir aussitôt que possible après leur préparation, et qu'aucun délai inutile ne devrait être apporté à leur publication ;

Que le ministère des Finances fasse insérer dans la *Gazette du Canada*, à l'expiration de chaque mois, un relevé des revenus et des dépenses du mois, et aussi les recettes et dépenses de la période non expirée de l'exercice financier, faisant la différence entre la dépense imputable sur le compte du capital et celle imputable sur le fonds consolidé, et donnant un relevé de la dette brute et de la dette nette.

Que le ministère des Douanes fasse insérer dans la *Gazette du Canada*, à l'expiration de chaque mois, un relevé des exportations, des importations, de l'immigration et de la navigation, pour chaque mois, et aussi pour la partie expirée de l'exercice financier.

Que le ministère des Chemins de fer fasse insérer dans la *Gazette du Canada*, chaque semaine, un relevé indiquant les recettes brutes et les recettes nettes de chacun des chemins de fer du gouvernement, pendant la semaine précédente, et aussi pour la partie expirée de l'exercice financier.

M. Fisher propose, secondé par *M. Bourassa*,

Que cette Chambre élise un président des comités de cette Chambre au commencement de chaque parlement, aussitôt qu'une adresse aura été votée en réponse au discours du trône ; et que le député ainsi élu, s'il est à son siège en Chambre, préside tous les comités généraux, y compris le comité des Subsidés et le comité des Voies et Moyens, selon les règles et usages qui régissent les attributions de tel officier généralement désigné sous le nom de président du comité des Voies et Moyens dans la Chambre des Communes d'Angleterre ;

Que le député élu Orateur suppléant et président des comités possède une connaissance complète et pratique de la langue qui n'est pas celle de l'Orateur alors en exercice ;

Que le député ainsi élu président des comités continue en fonctions jusqu'à la fin du parlement pour lequel il est élu, et que, en cas de décès, démission ou autrement, la Chambre procède de suite à lui choisir un successeur.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Clayes,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson (King, I. P. E.)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>

<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Carlwright (Sir Richd.)</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (Saint-Jean),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—66.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Berjin,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell (Digby),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tyrolhütt,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Davis,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wood (Westm'l'd) et</i>
<i>Denison,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wright.—109.</i>
<i>Desjardins,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 6 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Kenny*,—la pétition de l'honorable *Donald McInnes*, sénateur, et autres.

Par M. *Stevenson*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Peterborough*.

Par M. *Ward*,—la pétition du révérend *J. S. Baker*, et autres, de *Port-Hope*.

Par M. *Patterson* (*Essex*),—deux pétitions de *Lewis Lyman* et autres ; et trois pétitions de *John McArdle* et autres, tous contribuables du comté d'*Essex, Ontario*.

Par M. *Guillet*,—la pétition de *Thomas P. Pearce*, de la cité de *Belleville*.

Par M. *Moncrieff*,—la pétition de *W. A. Wilson* et autres ; la pétition de *S. Martin* et autres ; et trois pétitions de *Alexander Simpson* et autres, tous électeurs de la ville de *Pétrolia*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues ;

De *Hugh McLennan* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie d'Assurance dite l'Équité."

De *James Eagan*, de la ville de *Cobourg* ; de *John Gibson* et autres, du comté de *Northumberland, Ontario* ; et de *A. C. Webb* et autres, de la division-est de *Northumberland, Ontario* ; demandant séparément la passation d'un acte abrogeant l'Acte *Scott*.

De *George Stephen* et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de *Niagara* et *Woodstock*."

Du conseil de la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant l'adoption de mesures afin de faire passer sous terre tous les fils télégraphiques, téléphoniques et électriques, dans la dite cité.

De *Jeffrey McColl*, président de la Banque de *Pictou* ; demandant la passation d'un acte autorisant la liquidation des affaires de la dite banque.

De MM. *F. B. McNamee* et Cie, de la cité et du district de *Montréal*, entrepreneurs ; priant la Chambre de s'enquérir de leurs réclamations concernant une balance qu'ils prétendent leur être due à compte de leur contrat pour la construction et l'entretien d'un bassin de radoub, au havre de *Esquimalt, Colombie Anglaise*, et de leur faire rendre justice à ce sujet.

De la Compagnie du chemin de fer *Midland du Canada* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de certains travaux.

M. *Wood (Brockville)*, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du Pont de chemin de fer de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour faire revivre et modifier sa charte ;—de *Charles McRae* et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de *Teeswater* et d'*Inverhuron* " ;—de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, *Toronto* ; demandant certains amendements à l'acte qui la constitue en corporation et aux actes qui le modifient ;—de la Compagnie des Terres d'*Ontario* et *Qu'Appelle* (à resp. limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions, et pour autres fins ;—de la Compagnie Permanente de Prêts et d'Épargne du *Canada* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à étendre ses opérations, et pour autres fins ;—et de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements (à resp. limi-

tée); demandant le passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps constitué, et pour autres amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir:—De *John Carson*, maire de la cité de *Kingston, Ont.*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire un chemin de fer de *Kingston* à *Smith's Falls*, et de là à la cité d'*Ottawa*;—de *Samuel M. Brookfield* et autres, de *Halifax*, et autres lieux, *N.-E.*; demandant une charte sous le nom de "La Cie d'Épargne et de Prêt du *Canada-Est* (limitée)";—de la Société permanente de construction et de caisse d'épargnes de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à faire affaires dans les provinces autres que la *Nouvelle Ecosse*, et pour autres fins;—et de la Compagnie du chemin de fer de *Témiscouata*; demandant la passation d'un acte pour confirmer et modifier sa charte,—et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais comme cette période sera couverte avant que les bills ne soient discutés en comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *William C. Van Horne*, *William Farwell* et *Warren K. B'odgett*, fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations de la Cie du chemin de fer du Sud-Est; demandant la passation d'un acte leur permettant de vendre le chemin de fer et son matériel, distribuer les produits de la vente entre les porteurs d'obligations ou autres personnes y ayant légalement droit, clore et terminer le fidéicommiss, et constituer l'acquéreur ou les acquéreurs en un corps constitué sous l'empire de l'Acte des chemins de fer,—et il constate que les avis n'ont pas été publiés dans tous les districts intéressés, et que la conclusion de la pétition n'est pas conforme à l'avis; mais considérant que des avis ont été publiés dans les districts avoisinant le territoire intéressé, et que les promoteurs affirment que la mesure (si elle est passée conformément aux termes de la pétition) est plus avantageuse pour les créanciers que si elle était rédigée dans les mêmes termes que l'avis, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

M. Girouard, du comité des Privilèges et Elections, auquel a été renvoyé le rapport transmis par *John R. Dunn*, l'officier-rapporteur pour le comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, à la dernière élection pour le dit district électoral, ainsi que tous les autres papiers soumis à la Chambre par le Greffier de la Couronne en Chancellerie et se rapportant à la dite élection, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Qu'il ressort des papiers produits par le Greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, qui ont tous été renvoyés à ce comité, qu'une élection a été régulièrement tenue pour le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, en conformité du bref d'élection émis à cette fin, et que l'officier-rapporteur a fait rapport que *George F. Baird*, écr., l'un des candidats à la dite élection, a été dûment élu pour représenter le dit district électoral,—le dit officier-rapporteur alléguant que *George G. King*, écr., n'avait pas été régulièrement mis en nomination comme candidat à la dite élection.

Que la question soulevée quant à l'allégation du dit officier-rapporteur en ce qui a trait à la candidature du dit *George G. King*, est du ressort de la Cour Suprême de la province du *Nouveau-Brunswick*, aux termes de l'Acte des Elections Contestées, et que nulle objection n'a été faite relativement à la qualification ou à l'éligibilité du dit *George F. Baird* à siéger dans la Chambre des Communes, s'il est dûment élu pour le dit district électoral.

Résolu,—Que, dans l'opinion de ce comité, la Chambre ne devrait pas déclarer que le dit *George F. Baird* n'a pas le droit de siéger dans la dite Chambre, et qu'elle devrait laisser décider la question conformément aux prescriptions de l'Acte des Elections Contestées,—le parlement ayant toujours eu pour principe et pour ligne de conduite de laisser décider par les cours de justice ordinaires du pays, plutôt que par la Chambre des Communes, toutes les questions qui se rattachent à la validité de l'élection des membres de cette Chambre.

Résolu,—Que, dans l'opinion de ce comité, et d'après les documents soumis à la Chambre, la conduite de l'officier-rapporteur, *John R. Dunn*, demande explication; et qu'il soit enjoint au dit officier-rapporteur de comparaître sans délai à la barre de la Chambre, pour être entendu au sujet de cette affaire et expliquer sa conduite en

rapportant comme élu un candidat qui n'a pas reçu la majorité des votes donnés à cette élection.

Votre comité présente aussi le rapport suivant d'un sous-comité chargé de s'enquérir de la pratique parlementaire et des précédents qui peuvent s'appliquer aux questions qui ont été soulevées au sujet de la dite élection, dans le comté de *Queen, N.-B.* (*Appendice No 1.*)

Ordonné, que *M. Kenny* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie d'Épargne et de Prêt du *Canada-Est* (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Shanly* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction d'*Alberta* à la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Sriver* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du comté de *Prescott*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Hall* ait la permission de présenter un bill à l'effet de terminer le fideicomis relatif au chemin de fer du Sud-Est, d'en autoriser la vente, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction du Sud-Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Hall* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et *Athabaska*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Cockburn* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné que *M. Small* ait la permission de présenter un bill modifiant les actes constituant en corporation et concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Sutherland* ait la permission de présenter un bill à l'effet de réduire le capital social de la Compagnie des terres d'*Ontario* et *Qu'Appelle* (à responsabilité limitée), et à d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Kirkpatrick* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kingston, Smith's Falls* et *Ottawa*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Cargill* ait la permission de présenter un bill abrogeant l'Acte de Tempérance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des chemins de fer, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill concernant le Parc National de Banff, tel que modifié en comité général de la Chambre, étant lu ;

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill concernant les munitions publiques, tel que modifié en comité général de la Chambre, étant lu ;

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Rykert, du comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions concernant les salaires à payer aux officiers des pénitenciers, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, — Que le Gouverneur en Conseil pourra fixer les salaires à payer aux officiers des pénitenciers dans les limites suivantes :

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de cinquante piastres, à	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de trente piastres, à
	\$	\$	\$	\$
Préfet	2,600	3,000
Sous-préfet	1,200	1,500
Aumôniers	1,000	1,200
Médecin-chirurgien	1,400	1,800
Comptable	800	1,200
Commis du préfet	500	800
Garde-magasin	600	900
Econome	600	900
Gardien-chef	700	900
Gardien de l'infirmerie	500	800
Instituteur	500	700
Mécanicien	800	1,000
Instructeurs de métiers	900	700
Gardiens	500	600
Gardes	400	500
Messager	400	500
Chauffeur	400	500
Charretiers	300	400
Matrone	400	600
Aide-matrone	200	400

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de cinquante piastres, à	Depuis la date de la nomination,	Par augmentation annuelle de trente piastres, à
	\$	\$	\$	\$
Préfet.....	2,400	2,800
Sous-préfet.....	1,200	1,500
Aumôniers.....	1,000	1,200
Médecin-chirurgien.....	1,000	1,400
Comptable.....	800	1,100
Commis du préfet.....	500	750
Garde-magasin.....	600	900
Économe.....	600	800
Gardien-chef.....	700	900
Gardien de l'infirmerie.....	500	750
Instituteur.....	500	700
Mécanicien.....	750	900
Instructeurs de métiers.....	600	700
Gardiens.....	500	600
Gardes.....	400	500
Messageur.....	400	500
Charretiers.....	300	400

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

Préfet.....	2,000	2,400
Sous-préfet.....	1,100	1,400
Sous-préfet et gardien-chef, lorsque ces emplois sont remplis par le même.....	1,200	1,500
Aumôniers.....	500	600
Médecin-chirurgien.....	1,000	1,200
Comptable.....	800	1,000
Garde-magasin.....	600	800
Économe.....	600	800
Garde-magasin et économe, lorsque ces emplois sont remplis par le même.....	800	1,000
Gardien-chef.....	700	800
Gardien de l'infirmerie.....	500	700
Instituteur.....	500	600
Mécanicien.....	750	900
Aide-mécanicien.....	600	750
Instructeurs de métiers.....	600	700
Gardiens.....	500	600
Gardes.....	400	500
Messageur.....	400	500
Charretier.....	300	400

PÉNITENCIER DE MANITOBA.

Préfet.....	2,000	2,400
Sous-préfet et gardien-chef.....	900	1,200
Aumônier.....	500	600
Médecin-chirurgien.....	1,000	1,200
Comptable et garde-magasin.....	800	1,100
Économe.....	600	800
Gardien de l'infirmerie et instituteur.....	700	900
Mécanicien.....	750	1,000
Instructeurs de métiers.....	600	700
Gardes.....	500	600
Messageur.....	500	600

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

	De la date de la nomina- tion,	Par des augmenta- tions annuelles de cinquante piastres, à	De la date de la nomina- tion,	Par des augmenta- tions annuelles de trente piastres, à
	\$	\$	\$	\$
Préfet.....	2,000	2,400
Sous-préfet et gardien-chef.....	900	1,200
Aumôniers.....	500	600
Médecin-chirurgien.....	600
Comptable, garde-magasin et instituteur.....	800	1,000
Econome.....	600	800
Instructeurs de métiers.....	600	700
Gardiens et gardes.....	500	600
Messager.....	500	600
Charretier.....	500	600

2. *Résolu*,—Que rien de contenu dans les présentes n'affectera le salaire d'aucun officier dont le traitement, tel que prescrit dans le budget de la présente session, dépasse le maximum assigné à sa classe, par le tableau qui précède, mais que le traitement de l'officier ne sera pas augmenté davantage.

3. *Résolu*,—Qu'à tout officier de pénitencier dont la conduite aura été bonne, qui sera forcé de se retirer du service par suite d'infirmité, et qui n'aura pas droit à une pension de retraite,—il pourra être donné une gratification ou une allocation de retraite calculée sur le pied d'un demi-mois de salaire pour chaque année de service, jusqu'à cinq ans, et d'un mois de salaire pour chaque année de service au-delà de cinq ans, et que cette allocation de retraite pourra être accrue de la moitié de la somme qu'elle représentera si l'infirmité qui oblige cet officier à se retirer du service a été causée par une blessure reçue dans l'accomplissement de son devoir, sans qu'il y ait eu faute ou négligence de sa part, par les mains d'un détenu, ou en empêchant une évasion ou une délivrance, ou en supprimant une révolte.

4. *Résolu*,—Que si quelque officier meurt au service et laisse une veuve ou quelque personne qui, pendant sa vie, n'avait que lui pour soutien, il pourra être payé une gratification à cette veuve, s'il en laisse une, et, sinon, à toute personne ou toutes personnes dont cet officier, pendant sa vie, était le soutien, ou à toute personne ou corporation en fidéicommiss pour la personne ou les personnes dont il était ainsi le soutien, mais que nulle gratification de ce genre n'excèdera le montant du salaire de cet officier pour les deux mois précédant immédiatement sa mort, s'il a été nommé par le Gouverneur en conseil; ou pour les trois mois précédant immédiatement sa mort, s'il a été nommé par le ministre ou le préfet; et que cette gratification pourra être accrue de la moitié de la somme qu'elle représentera si la mort de cet officier est occasionnée par quelque blessure qu'il aura reçue dans l'accomplissement de son devoir, sans qu'il y ait eu faute ou négligence de sa part, par les mains de quelque détenu, ou en empêchant une évasion ou une délivrance, ou en supprimant une révolte.

5. *Résolu*,—Que nul revenant-bon ne sera accordé à aucun officier, si ce n'est que tout officier pourra, durant le bon plaisir du ministre de la Justice, occuper gratuitement toute maison ou tout logement, avec les terrains en dépendant, formant partie des propriétés du pénitencier; que les terrains ou jardins attachés à la résidence ou au logement du préfet ou du sous-préfet pourront être tenus en ordre et cultivés par les détenus, mais qu'autrement aucun détenu ne sera employé à tenir en ordre ou cultiver aucun terrain occupé par un officier ou en aucune autre manière pour aucun

autre officier; et qu'il pourra être alloué à tout officier qui doit porter un uniforme, tel uniforme que prescrira le Gouverneur en conseil.

6. *Résolu*.—Que le Gouverneur en conseil pourra, sauf les dispositions de l'*Acte des pénitenciers* et de tout acte qui l'amende, de temps à autre faire des règlements au sujet des salaires des officiers; gratifications et allocations de retraite; l'occupation par les officiers de maisons, logements ou terrains qui forment partie de la propriété du pénitencier; l'uniforme des officiers; la vente aux officiers d'effets ou articles fabriqués dans les ateliers du pénitencier ou récoltés sur la propriété du pénitencier; et, toute chose se rattachant à l'établissement, l'entretien et l'administration des pénitenciers.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des pénitenciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au Sénat du *Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le chemin de fer d'*Oxford* à *New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse*, étant lu;

M. *Pope* propose, secondé par M. *Thompson*,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Et un débat s'ensuivant;

M. *Mills* (*Bothwell*) propose, secondé par M. *Weldon* (*St-Jean*), que le débat soit ajourné.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant de nouveau proposée,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Et un nouveau débat s'ensuivant,

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone *Chinook* à la *Rivière-à-la-Paix*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Berlin* et du Pacifique canadien, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Régina* à la *Montagne de Bois*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors en considération la motion à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le chemin de fer d'*Oxford* à *New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse* :

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(En comité.)

Résolu.—Qu'il est expédient que le chemin de fer d'*Oxford* à *New-Glasgow* soit complété comme chemin de fer du gouvernement, et qu'en sus de toute balance non encore dépensée sur la somme de \$224,000 octroyée comme subside pour la construction du dit chemin de fer par l'Acte 45 *Vict.*, chap. 14, une somme de \$500,000, payable à même tout argent faisant partie du fonds du revenu consolidé dont l'emploi n'aura pas encore été déterminée, soit accordée à Sa Majesté pour cet objet.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, — une copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 31 janvier 1887, concernant le chemin de fer d'*Oxford* à *New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse*. (*Documents de la session, No 44.*)

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, — Rapport sur les relations commerciales entre le *Canada* et les *Indes Occidentales*, par *John P. Wylde*, agent commercial du *Canada* aux *Indes Occidentales*. (*Documents de la session, No 43.*)

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill modifiant l'acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques, étant lu ;

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'Acte 49 *Vic.*, chap 52, à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de meilleures dispositions pour la protection des femmes et des filles, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

M. *Somerville* propose, secondé par M. *McMullen*,—Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant la date de la nomination de M. *John Creighton* comme agent des Sauvages à *Saugeen*; la date de sa démission; la nature des accusations portées contre lui; et copie de toute correspondance à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Somerville*, secondé par M. *McMullen*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant en détail et avec dates les dépenses (s'il en est) encourues par les différents membres du gouvernement et par toute autre personne ou personnes les accompagnant, portées au compte des frais de voyage pendant qu'ils voyageaient sur le char *Pullman Jamaica*, avec relevé de toutes sommes payées par les ministres à aucune compagnie de chemin de fer, et à quelles compagnies, pour l'usage du dit char et son transport sur leurs lignes, ainsi que de toutes dépenses incidentes, de quelque nature que ce soit, en rapport avec tels voyages, depuis le 30 juin 1886 jusqu'au 1er avril 1887; aussi un état détaillé indiquant tous les autres frais de voyage des divers membres du gouvernement et de Sir *Charles Tupper*, Haut-Commissaire, du 30 juin 1886 au 1er avril 1887.

Sur motion de M. *Flynn*, secondé par M. *Ellis*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance relative à la pêche du homard et à la fermeture de cette pêche dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* et l'*Ile du Prince-Edouard*.

Sur motion de M. *Dessaint*, secondé par M. *Ste. Marie*,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des comptes de l'officier-reviseur du district électoral de *Kamouraska*, comprenant les frais d'impression des listes électorales, le compte du greffier du reviseur et celui de son huissier, avec indication du montant payé par le gouvernement à chacun de ces officiers.

Sur motion de M. *Perley (Assiniboia)*, secondé par M. *Watson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des terres vendues par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien dans les territoires du *Nord-Ouest*, jusqu'au 1er avril 1887; la date de la vente, et le nom des acquéreurs.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par Sir *Richard J. Cartwright*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de l'ingénieur en chef touchant la construction d'un port de refuge à ou près de *Port-Rowan, Ontario*; aussi, copie du mémoire signé par *George Stewart, M.D.*, et autres, à ce sujet; de même que toute correspondance non encore présentée à cette Chambre, échangée entre d'autres personnes de *Port-Rowan* et le gouvernement au même sujet.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Jeudi, 9 mai, 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

- Par M. *Wilson (Elgin)*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Saint-Thomas, Ont.*
- Par M. *Daly*,—la pétition de la municipalité de *Wallace*, comté de *Dennis* ; la pétition de la Municipalité de *Brenda*, comté de la rivière *Souris* ; et la pétition de la municipalité de *Cyprus-Sud*, comté de *Norfolk*, tous de *Manitoba*.
- Par M. *Sutherland*,—la pétition du conseil municipal du village d'*Embro* ; et la pétition du conseil municipal de la ville de *Woodstock*, comté d'*Oxford, Ontario*.
- Par M. *Trow*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *St. Mary*, comté de *Perth, Ontario*.
- Par M. *McCarthy*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Kincardine* ; la pétition du conseil municipal du comté de *Kinloss* ; et la pétition du conseil municipal du village de *Teeswater*, tous du comté de *Bruce, Ontario*.
- Par M. *Paterson (Brant)*,—la pétition du conseil municipal de la cité de *Brantford*, comté de *Brant, Ontario*.
- Par M. *Hudspeth*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Victoria, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

- De la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo et Magog* ; demandant la passation d'un acte lui donnant des pouvoirs additionnels.
- De *H. A. Odell* et autres, de la cité de *Sherbrooke, Québec* ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer d'embranchement sur *Hereford*."
- Du lieutenant colonel *David Smith* et autres, officiers, sous-officiers et soldats de la milice volontaire en service actif durant les invasions féniennes en 1866 et 1870 ; demandant que leurs services soient récompensés comme ceux des volontaires qui ont fait la campagne du *Nord-Ouest* en 1855.
- De *C. Bergevin* et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest."
- De la Compagnie du chemin de fer de *Hamilton et du Nord-Ouest* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée, et à d'autres fins.
- De l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8527 ; de l'Assemblée Locale, No 6429, des Chevaliers du Travail ; de l'Union des ouvriers constructeurs, tous de *Toronto* : de *John McArdle* et autres, contribuables du comté d'*Essex* ; et de *W. A. Wilson* et autres, électeurs, de la ville de *Petrolia*, tous de l'*Ontario* ; demandant séparément un acte étendant le droit de suffrage à tous les adultes majeurs.
- De l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8527 ; de l'Assemblée Locale, No 6429, des Chevaliers du Travail ; de l'Union des ouvriers constructeurs, tous de *Toronto* ; de *Lewis Lyman* et autres, contribuables, du comté d'*Essex* ; et de *Alexander Simpson* et autres, électeurs, de la ville de *Petrolia*, tous de l'*Ontario* ; demandant séparément la passation d'un acte pourvoyant à une prohibition plus stricte de l'importation de Chinois.
- De l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8527 ; de l'Union des ouvriers constructeurs, tous de *Toronto* ; de *John McArdle* et autres, contribuables, du comté d'*Essex* ; et de *S. Martin* et autres, électeurs, de la ville de *Petrolia*, tous de l'*Ontario* ; demandant séparément la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou

exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8527; de l'Assemblée Locale, No 6429, des Chevaliers du Travail; de l'Union des ouvriers constructeurs, tous de *Toronto*; de *Lewis Lyman* et autres, contribuables, du comté d'*Essex*; et de *Alexander Simpson* et autres, électeurs, de la ville de *Petrolea*, tous de l'*Ontario*; demandant séparément la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du *Canada* par des inspecteurs compétents.

De l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8257; de l'Assemblée Locale, No 6429, des Chevaliers du Travail; de l'Union des ouvriers constructeurs, tous de *Toronto*; de *John McArdle* et autres, contribuables, du comté d'*Essex*; et de *Alexander Simpson* et autres, électeurs, de la ville de *Petrolea*, tous de l'*Ontario*; demandant séparément la passation d'une loi sur la responsabilité des patrons.

De l'honorable *Donald McInnes*, sénateur, et autres, de la cité de *Montréal* et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de fer de *Londonderry*."

Du conseil municipal de la ville de *Peterborough*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, à l'effet d'amender davantage l'Acte de Tempérance du *Canada*, ne soit pas passé dans sa forme actuelle; et que certaines villes puissent être mises sur le même pied que les cités en ce qui concerne la mise en opération de l'Acte de Tempérance du *Canada*.

Du Rév. *J. S. Baker* et autres, de *Port-Hope*; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada* soit amendé de manière à exempter de son opération, l'ale, le porter, le lager, les vins légers et le cidre; et que le dit acte ne soit mis en vigueur que s'il est appuyé par une majorité des trois cinquièmes des électeurs.

De *Thomas P. Pearce*, de la cité de *Belleville*; demandant la passation d'un acte pour confirmer l'achat qu'il veut faire de la ligne et des propriétés de la Compagnie de chemin de fer et de mines de *Cobourg*, *Peterborough* et *Marmora*; et aussi, pour constituer en corporation une compagnie autorisée à prendre, posséder et exploiter les biens de la compagnie susdite, et pour autres fins.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1887, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, le Gouverneur-Général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 9 mai, 1887. (*Documents de la session*, No 2a.)

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par M. *Bowell*,
Ordonné, que le dit message et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à une adresse à Son Excellence du 27 avril 1887, pour copie de la commission ou autre document nommant Sir *Alexander Campbell* et M. *Sandford Fleming* à titre de représentants du *Canada* à la conférence tenue à *Londres*, et de toutes instructions qui leur ont été données en cette qualité et de tous papiers relatifs à cette conférence. (*Documents de la session*, No 45.)

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de *Norfolk-Sud*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction de la *Massawippi*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de tempérance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*, Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, le 18 du courant, elle restera ajournée jusqu'au mercredi suivant, à trois heures P.M.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie du Pont de la rivière *Niagara*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Paci fique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la société de la Caisse de Garantie et de Retraite de la Banque de la Puissance, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac *Colombie Supérieur*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Epargne et de Prêt du *Canada-Est* (à responsabilité limitée) étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta et Athabasca*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les actes constituant en corporation et concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de réduire le capital social de la Compagnie des Terres d'Ontario et *Qu'Appelle* (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Mills (*Bothwell*) propose, secondé par M. Weldon (*Saint-Jean*),—que le rapport déposé sur le bureau de la Chambre par le Greffier de la Couronne en Chancellerie concernant l'élection des membres soit référé au comité des Privilèges et Elections, afin de faire une enquête sur la conduite de certains officiers-rapporteurs et du Greffier de la Couronne en Chancellerie; le dit comité devant avoir pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner des témoins sous leur serment ou affirmation.

Sir John A. Macdonald propose comme amendement, secondé par Sir Hector L. Langevin,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit enjoint au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'adresser une lettre au Greffier de la Chambre spécifiant la manière dont il a fait publier dans la *Gazette du Canada* les rapports électoraux de la dernière élection générale et les motifs qui ont dicté sa ligne de conduite."

M. Davies propose comme sous-amendement, secondé par M. Gillmor,—que tous les mots après " que " dans le dit amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " les mots suivants soient insérés après " que " dans la motion principale : vû qu'il ressort des déclarations faites par divers membres, de leur siège en Chambre, que quelques uns des rapports auraient dû parvenir au Greffier de la Couronne en Chancellerie plus tôt qu'il ne les a rapportés ; et vû qu'il ressort du rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie que beaucoup de rapports ne lui sont parvenus et qu'il n'a pu les faire publier dans la *Gazette du Canada*, qu'après un délai considérable, et vû que les rapports de la plupart des députés conservateurs ont été publiés à bonne heure dans la *Gazette*, tandis que la publication des rapports de la majeure partie des députés libéraux a été retardée pendant plusieurs numéros ensuite."

Et un débat s'en suivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 10 mai, 1887.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bécharé</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (King, I.P.E.)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Eisenhauer,ⁿ</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Chariton,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—74.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Jones,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (Victoria), Ross,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Ferguson (L'ds&Gren.)</i>	<i>McDougald (Pictou), Royal,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougall (C. Breton) Scarth,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McGreevy, Shakespeare,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay, Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKeen, Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan, Smith (Sir Donald),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil) Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill, Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill, Taylor,</i>
<i>Campbell (Digby),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara, Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Marshall, Thérien,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson, Thompson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis), Tisdale,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montcrieff, Tupper (Pictou),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir, Tyrowhitt,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>O'Brien, Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Patterson (Essex), Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley (Ottawa), Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pope, White (Cardwell),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Porter, Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Putnam, Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel, Wilson (Lennox),</i>
<i>Davin,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Robertson (Hastings), Wood (Brockville),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robillard, Wood (Westm'd) et</i>
<i>Denison,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome, Wright. — 101.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (Victoria), Ross,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Ferguson (L'ds&Gren.)</i>	<i>McDougald (Pictou), Royal,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougall (C. Breton) Scarth,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McGreevy, Shakespeare,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay, Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKeen, Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan, Smith (Sir Donald),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil) Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill, Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill, Taylor,</i>
<i>Campbell (Digby),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara, Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Marshall, Thérien,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson, Thompson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis), Tisdale,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montcrieff, Tupper (Pictou),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir, Tyrowhitt,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>O'Brien, Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Patterson (Essex), Ward,</i>

<i>Coughlin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilson (Argentueil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Davin,</i>	<i>McDowall,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Denison,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wright.—104.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (King, I. P. E.)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—74.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Jones,</i>		

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, savoir : Qu'il soit enjoint au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'adresser une lettre au Greffier de la Chambre spécifiant la manière dont il a fait publier dans la *Gazette du Canada* les rapports électoraux de la dernière élection générale et les motifs qui ont dicté sa ligne de conduite ; la Chambre se divise comme dans la dernière division précédente.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 10 mai 1887.

PIÈCE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Wright*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la vallée d'*Ottawa* et *Gatineau*.

Par M. *Paterson (Brant)*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Brantford* ; et la pétition du conseil municipal du canton de *Brantford*, comté de *Brant*.

Par M. *Labelle*,—la pétition de la compagnie de navigation du *Richelieu* et *Ontario* ; et la pétition du conseil municipal de la ville de *Sorel*.

Par M. *Tisdale*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Par M. *Ferguson (Welland)*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Niagara Falls*.

Par M. *Porter*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Clinton*, comté de *Huron*.

Par M. *Coughlin*,—la pétition du conseil municipal de la ville d'*Exeter*, comté de *Huron* ; et la pétition de *Robert Henry* et autres, de la cité de *Brantford*, comté de *Brant*.

Par M. *Roome*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Seaford*, comté de *Huron* ; et la pétition du conseil municipal de la ville de *Kincardine*, comté de *Bruce*.

Par M. *Scarth*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer et steamers de *Winnipeg* et *Baie d'Hudson*.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a résolu d'en faire rapport comme suit :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Sault Sainte-Marie* d'*Ontario*, sans amendement.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de *Sainte Catherine* à *Niagara* ; et

Bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, avec amendements.

M. *Wood (Brockville)*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : De *H. Corby* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du Pont de la Baie de *Quinté* ;—De la Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de l'ouest ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée et à l'affermier à la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* ;—De la compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada* ; demandant la passation d'un acte autorisant et confirmant l'affermage à la dite Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du *Nord-Ouest*, et pour autres fins ;—De *George Stephen* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Niagara* et *Woodstock* ;—De la Compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée ; Ce l'honorable *Donald McInnes*, sénateur, et autres, de la cité de *Montréal* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de fer de *Londonberry* " ;—De *Thomas P. Pearce*, de la cité de *Belleville* ; demandant la passation d'un acte pour confirmer l'achat qu'il veut faire de la ligne et des propriétés de la Compagnie du chemin de fer et de mines de *Cobourg*, *Peterborough* *Marmora* ; De la Compagnie de Prêts immobiliers et d'Épargnes ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à étendre ses opérations, à toute autre

provinces du Canada ;—De la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la Baie d'*Hudson* ; demandant la passation d'un acte pour refondre et amender les divers actes qui la régissent ; et de *G. W. Ross* et autres ; demant une charte sous le nom de la Compagnie dite " *The Canada Accident and Indemnity Assurance Compay.*"

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes :—De *Hugh McLennan* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant une charte sous le nom de " *La Compagnie d'Assurances dite L'Équité*" ;—De la Compagnie du chemin de fer de *Midland du Canada* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délsi fixé pour l'achèvement de certains travaux ;—De *R. C. Carter* et autres ; demandant une charte sous le nom de " *La Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa*" ;—De la Compagnie du chemin de fer *Grand-Tronc*, Baie *Georgienne* et *Lac Erié* ; demandant la passation d'un acte prolongeant le terme fixé pour l'achèvement de certains travaux sur sa ligne de chemin de fer ; et aussi l'autorisant à construire, par une route plus courte et plus avantageuse, le prolongement de sa ligno jusqu'à *Owen Sound* ; et de *Robbie Uniacke* et autres, de la cité de *Halifax, N.-É.* ; demandant une charte sous le nom de " *La Compagnie de steamers de Halifax et des Indes Occidentales (limitée)*" , —et il trouve que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills ne soient pris en considération par les comités dont ils relèvent, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Québec à la baie de *James* ; demandant la passation d'un acte pour faire revivre et amender sa charte, et il constate qu'elle demande l'autorisation de construire un embranchement jusqu'au village de *Désert*, sur la rivière *Ottawa*, ce dont il n'a pas été fait mention dans l'avis, mais comme il a été représenté à votre comité que la dite ligne d'embranchement, si elle est construite, ne lèsera aucuns droits acquis, et qu'elle sera très avantageuse à la région qu'elle traversera, votre comité recommande que l'avis donné dans ce cas soit jugé suffisant pour embrasser toute la conclusion de la pétition.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *H. A. Odell* et autres, de la cité de *Sherbrooke, Québec* ; demandant une charte sous le nom de " *La Compagnie du chemin de fer d'embranchement sur Lereford*, et il constate que l'avis a été publié dans une feuille anglaise et une feuille française, pendant six et cinq semaines, respectivement, un lien de deux mois ; mais les promoteurs de l'entreprise projetée ayant représenté que l'erreur dépendait des éditeurs, et qu'aucune opposition ne serait faite, à leur connaissance, à la mesure en vue, votre comité recommande que les avis donnés soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo et Magog* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à modifier le tracé de sa route, et à vendre sa ligne à la Compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique et du Nord-Ouest*, et il constate que les avis ont été publiés pendant une courte période dans deux feuilles anglaises, mais non dans une française ; mais comme il a été représenté de la part des pétitionnaires, que la mesure projetée est d'une importance majeure pour la compagnie, et que si elle n'est pas passée, l'existence de la compagnie sera en péril, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *C. Bergevin* et autres ; demandant une charte sous le nom de " *La Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest*," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer depuis un point à ou près du village de *Caughnawaga, via Beauharnois et Valleyfield*, jusqu'à la frontière internationale, et il trouve que l'avis n'a été publié que pendant six semaines dans un journal français seulement, mais comme les promoteurs ont fait observer qu'il n'y a que peu ou point d'Anglais dans ce district, et qu'ils n'ont entendu parler d'aucune opposition à la mesure projetée, votre comité recommande que l'avis soit jugé suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *James Ross* et autres, pour une charte sous le nom de " *The Canadian Power Company*" dans le but d'utiliser la force hydraulique produite naturellement par les rivières *Niagara* et *Welland* pour encourager la création de manufactures le long du canal et du tunnel projetés, et il trouve que l'avis n'a été publié que pendant une semaine seulement ; mais comme les péti-

tionnaires ont représenté que leur demande était appuyée par les conseils des diverses municipalités sur le territoire desquelles les dits travaux seront faits, et qu'ils sont anxieux que cette demande soit sanctionnée sans délai afin de pouvoir mener à bonne fin la dite entreprise, votre comité recommande que l'art. 51 du règlement de votre honorable Chambre soit suspendu en ce qui concerne la dite pétition.

Ordonné, que l'article 51 de cette Chambre, soit suspendu en ce qui concerne la pétition de *James Ross*, I. C., et autres, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Curran* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance d'Équité.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Shanly* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Alberta*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Denison* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'autoriser la Compagnie de Prêts immobiliers et d'Épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Kenny* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie des Steamers d'*Halifax* et des *Indes Occidentales* (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Robertson (Hastings)* ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du pont de la Baie de *Quinté*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Tisdale* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie *Georgienne* et du lac *Erié*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Hudspeth* ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer *Midland du Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Foster* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les marins malades et indigents.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Rykert du comité général de la Chambre, pour considérer une certaine résolution, concernant le chemin de fer d'*Oxford* à *New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse*, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient que le chemin de fer d'*Oxford* à *New-Glasgow* soit complété comme chemin de fer du gouvernement, et qu'en sus de toute balance non encore dépensée sur la somme de \$224,000 octroyée comme subside pour la construction du dit chemin de fer par l'Acte 45 Vict., chap. 14, une somme de \$500,000,

payable à même tout argent faisant partie du fonds du revenu consolidé dont l'emploi n'aura pas encore été déterminé, soit accordée à Sa Majesté pour cet objet.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pope ait la permission de présenter un bill concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la jonction d'Oxford à New-Glasgow.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte des chemins de fer ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant l'Acte des chemins de fer de l'Etat, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barron, secondé par M. Sutherland,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre, copie de toutes les lettres adressées au gouvernement ou à aucun des membres du cabinet par M. F. O'Donoghue, ou par aucune autre personne en son nom, à propos de compensation pour prétendue perte ou confiscation des propriétés de feu W. R. O'Donoghue impliqué dans les troubles du Nord-Ouest en 1869-70 ; aussi copie de toutes lettres, ordres en conseil ou de tous autres documents en la possession du gouvernement, au sujet d'aucune réclamation présentée par le dit M. F. O'Donoghue ; ainsi qu'un état indiquant les sommes payées par le gouvernement à M. F. O'Donoghue ou à aucune autre personne en son nom pour services rendus ou pour tout autre objet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Hickey,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état faisant connaître les divers montants payés à William Mackay ou à toute autre personne, en sa faveur, pour peinture ou autres travaux dans les édifices du parlement et des départements, à Ottawa, du 1er janvier, 1875, au 31 décembre, 1878.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Weldon (St-Jean),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de W. Pearce, arpenteur fédéral, sur la réserve des sources de Banff ; de toutes réclamations présentées relativement à la propriété des dites sources, et de toutes demandes d'indemnité faites pour n'avoir pu prendre possession des dits terrains ; et de toute correspondance et papiers se rapportant à telles réclamations. Aussi, un relevé détaillé de toute dépense se rapportant à la rétention de Banff ou à toutes prétentions à la propriété des dites sources. Aussi, un état de toutes licences ou répartitions de terrains pour construction d'habitations, exploitation minière, ou autres fins, déjà octroyées sur la dite réserve.

Sur motion de M. *Wilson (Elgin)*, secondé par M. *Bain (Wentworth)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions et mémoires d'un certain *Joseph Swisher* qui a servi comme volontaire pendant la rébellion de 1837, demandant qu'une compensation raisonnable lui soit accordée parce que sa santé a grandement souffert par suite de son service comme volontaire pendant la dite rébellion.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Wilson (Elgin)*, secondé par M. *Bain (Wentworth)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous mémoires, pétitions et correspondance demandant la nomination d'un juge puiné pour le comté d'*Elgin*; ainsi que les noms de tous postulants pour la dite charge depuis le 1er janvier 1886.

Sur motion de M. *Somerville*, secondé par M. *Purcell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre M. *Vankoughnet*, ou aucun autre officier du département des Affaires des Sauvages, et le Rév. *M. James Robertson*, surintendant des Missions Presbytériennes, relativement à l'administration des affaires des Sauvages, et à la conduite des employés du gouvernement au *Nord-Ouest*, et de toute correspondance s'y rattachant.

Sur motion de M. *Platt*, secondé par M. *Barron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé indiquant, jusqu'à date, les diverses sommes payées pour la préparation de la révision des listes des voteurs, pour le comté de *Prince-Edouard*, en 1886, savoir :— A l'officier-reviseur, à son greffier, à son huissier, et pour impressions. Aussi, les sommes réclamées pour cette révision, et non payées jusqu'à présent.

Sur motion de M. *Platt*, secondé par M. *Barron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1878, jusqu'à date, entre le département des Sauvages et *John Walters* et autres au sujet de l'affermage des îles *Main Ducks* et *Yorkshire*, dans le lac *Ontario*, et de toutes demandes d'achat ou d'affermage des dites îles. Aussi, un état faisant connaître tous les offres faites par lui au gouvernement au sujet de vente ou d'achat; les rapports de toutes personnes nommées à quelque date que ce soit pour faire l'évaluation des dites îles; le loyer annuel payé par le locataire actuel, et la date de l'expiration de son bail; aussi, toutes plaintes formulées depuis le 1er janvier 1878, contre *John Walters* pour violation des conditions de son bail ou des règlements du département, et les noms des plaignants, ainsi que le rapport des personnes nommées pour faire une enquête à ce sujet.

Sur motion de M. *Platt*, secondé par M. *Barron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, pétitions, rapports de l'ingénieur-en-chef et autres, touchant la construction d'un port de refuge, à *Wellington, Ontario*.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au *Nord-Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'*Alberta* à la *Colombie-Britannique*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du comté de *Prescott*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance de l'*Ouest*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, en renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kingston, Smith's Falls* et *Ottawa*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, en renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de *M. Girouard*, secondé par *M. Small*,
Ordonné, que le premier rapport du comité des Privilèges et Elections soit renvoyé de nouveau devant le dit comité pour plus ample considération.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 11 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :
Par *M. McMillan (Huron)*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Hay*, comté de *Huron*.
Par *M. Porter*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Goderich*, comté de *Huron*.
Par *M. Montague*,—la pétition du conseil municipal du village de *Bayfield*, comté de *Huron*.
Par *M. Paterson (Brant)*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Berford*, comté de *Brant*.
Par *M. Bain (Wentworth)*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Dundas*, comté de *Wentworth*.
Par *M. Sproule*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Hullett*, comté de *Huron*.
Par *M. Sutherland*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Woodstock* ; et la pétition du conseil municipal du canton de *Zorra-Ouest*, comté de *Oxford*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *James Neely* et autres, du village de *Kirkton*; la pétition de *D. W. Dulmage* et autres, du village de *Kirkton* et ses environs; et la pétition du conseil municipal du canton de *Blanchard*, comté de *Perth*.

Par M. *Colby*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Magog*.

Par M. *Brown*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan Sud*.

Par M. *Shanly*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :

Dè la Chambre de Commerce de *Saint-Thomas, Ont*; demandant la passation d'un acte pour assurer la répartition équitable des biens des faillis, et la décharge subéquente de débiteurs malheureux mais honnêtes.

De la municipalité de *Wallace*, comté de *Dennis*; de la municipalité de *Brendo*, comté de la rivière *Souris*; et de la municipalité de *Cyprus-Sud*, comté de *Norfolk*, toutes du *Manitoba*; demandant séparément qu'il leur soit donné de plus amples pouvoirs pour la perception de toutes taxes courantes et échues sur les propriétés de la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada.

Du conseil municipal du village d'*Embro*; du conseil municipal de la ville de *Woodstock*, tous deux du comté d'*Oxford*; et du conseil municipal de la cité de *Brantford*, comté de *Brant*, tous d'*Ontario*; demandant séparément à la Chambre de prendre en favorable considération l'opportunité de donner à la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo* et *Lac Érié* tels moyens qui lui permettent de construire son ou ses embranchements projetés.

Du conseil municipal de la ville de *Saint-Mary*, comté de *Perth, Ont.*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo* et *Lac Érié*, devienne loi.

Du conseil municipal du township de *Kincardine*; du conseil municipal du township de *Kinloss*; et du conseil municipal du village de *Teeswater*, tous du comté de *Bruce, Ont.*; demandant séparément que la pétition de *Robert Baird* et autres, de *Kincardine* et autres lieux, pour une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* et *Teeswater*," soit accordée.

Du conseil municipal du comté de *Victoria, Ont.*; demandant la passation d'un acte obligeant les fabricants de sel à marquer sur tous les barils le nombre exact de livres de sel qu'ils contiennent.

M. l'Orateur informe la Chambre que suivant l'ordre de la Chambre en date de lundi dernier, le greffier de la Couronne en Chancellerie a adressé une lettre au greffier de la Chambre spécifiant la manière dont il a fait publier dans la *Gazette du Canada* les rapports électoraux de la dernière élection générale, et les motifs qui ont dicté sa ligne de conduite.

Sur motion de M. *Mills (Bothwell)*, secondé par M. *Weldon (St Jean)*,
Ordonné, que la lettre soit déposée sur le bureau et soit lue.

Et la dite lettre est lue comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 10 mai 1887.

A J. G. Bourinot, écr.,

Greffier de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—Conformément à l'ordre de la Chambre des Communes, en date d'hier, concernant la publication officielle, par mon entremise, des rapports de la dernière élection fédérale, j'ai l'honneur de dire que, dès le principe, des rapports ne me parvinrent qu'en très petit nombre à la fois, et je m'efforçai, autant que possible, de les faire publier d'après l'ordre de leur réception. Mais, ensuite, ils m'arrivèrent en très grand nombre, par chaque malle; quelques-uns des courriers apportant plus

de trente lettres et un nombre équivalent de paquets considérables de documents mesurant environ deux pieds carrés, outre un grand nombre d'autres colis qui, au lieu d'être expédiés par la malle, comme la loi l'exige, m'étaient envoyés par express. Avant de pouvoir publier officiellement le résultat des élections, il me fallait assortir et classer tous ces colis, ainsi que les lettres, rapports et minutes de procédure qu'ils contenaient, examiner et lire toutes ces pièces dont un grand nombre étaient écrites presque illisiblement.

Il m'est arrivé fréquemment aussi, après avoir compulsé de volumineux dossiers renfermant les serments, relevés et certificats des divers officiers employés à l'élection, bulletins de présentation et nombre d'autres documents, de constater l'absence du rapport ou formule S qui m'est indispensable, de par l'Acte des Elections Fédérales, pour la publication officielle du nom du député élu ; dans certains cas, cette pièce ne m'est parvenue qu'après un délai de plusieurs jours, et, dans d'autres, il m'a fallu, pour l'obtenir, mander à l'officier-rapporteur de me la transmettre, après avoir attendu en vain pendant un temps considérable, dans l'espérance qu'elle me parviendrait un jour ou l'autre, comme cela est arrivé à diverses reprises, sans qu'il me fut nécessaire d'écrire pour l'obtenir. En outre, il est arrivé aussi que beaucoup d'officiers-rapporteurs, au lieu de mettre dans des enveloppes séparées le bref, le rapport et les minutes de procédure, les ont placés dans les colis ou paquets dont j'ai parlé, avec les serments, relevés et certificats de tous les divets officiers d'élection, minutes de procédure, bulletins de présentation, comptes, bulletins de votation, liste de votation et de reviseurs, le tout formant un pêle-mêle de documents dont il me fallait classer, examiner et lire soigneusement chaque pièce avant de pouvoir publier dans la *Gazette du Canada* le nom du député élu.

Par suite du grand nombre de lettres et de volumineux paquets de papiers d'élection qui m'arrivaient par chaque courrier, et qu'il m'était par conséquent impossible d'assortir et d'examiner avant l'arrivée d'un nouveau courrier, il est nécessairement arrivé, tant par manque de temps que par défaut d'espace, que les paquets, expédiés en dernier lieu ont été empilés par dessus les autres, et qu'ils ont été, en conséquence, publiés, en plusieurs cas, avant ceux qui se trouvaient placés en dessous et qui étaient arrivés auparavant.

Il ne faut pas oublier, non plus, qu'à part le travail ci-dessus, il me fallait, en outre, vaquer aux occupations journalières de ma charge.

J'ai procédé diligemment, et sans retard inutile, à faire publier les résultats des élections, à mesure que les rapports et les papiers m'ont été transmis par les officiers-rapporteurs. A ces causes seules doit être attribuée la différence qui existe, au point de vue du nombre, dans la publication officielle des membres appartenant aux deux partis politiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant Chambre, — Convention intervenue entre *James Leamy* et *Donald McGillivray* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux, du *Canada*, pour l'enlèvement et la réfection de certaines parties du quai de *Port Moody*, *Colombie Anglaise* (107^{me} contrat). (*Documents de la Session*, No 34a.)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, — Rapport de la Commission chargée de faire une enquête sur les inondations à Montréal. (*Documents de la Session*, No 46.)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 avril 1887, pour un relevé du coût total de la préparation des listes de votation en vertu de l'Acte du Cens Electoral du *Canada*, ainsi qu'un état détaillé des dépenses occasionnées dans chaque division électorale pour les salaires de l'officier-reviser, le greffier et l'huissier, et les frais de voyages, s'il en

est, alloués à chacun ; aussi, le montant payé pour l'impression des listes et à qui il a été payé dans chaque division ; les sommes payées pour publications d'avis relatifs à la location de salles ou à tous autres objets se rapportant au sujet de cette motion, dans chaque division électorale du Canada. (*Documents de la Session, No 47a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 6 mai 1887, pour copie des comptes de l'officier-reviseur du district électoral de Kamouraska, comprenant les frais d'impression des listes électorales, le compte du greffier du reviseur et celui de son huissier, avec indication du montant payé par le gouvernement à chacun de ces officiers. (*Documents de la Session No 47.*)

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Guillet,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de la vallée de la *Saskatchewan-Sud*, présentée mercredi, le 21 avril dernier, soit retirée, vu qu'elle a été signée par des procureurs et non par les intéressés.

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la *Saskatchewan-Sud*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, —demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire sa ligne à partir de *Régina*, en suivant une direction nord-ouest, jusqu'au coude de la rivière *Saskatchewan-Nord*, avec certains prolongements, et pour d'autres fins.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre les accidents et d'indemnité du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, —que Charles Carroll Colby écuier, député du district électoral de *Stanstead*, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Mills (*Bothwell*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie : 1o du rapport (s'il en est) fait par l'officier-rapporteur du comté de *Haldimand*, dans l'élection de 1887, après son énumération finale, ou de sa déclaration dans le cas où tel rapport n'aurait pas été fait, ainsi que de son rapport à la suite du décompte fait par le juge du comté ; 2o de l'avis concernant le décompte ou de tout autre procédé signifié au dit officier-rapporteur ; 3o du certificat émis par le juge de comté de *Haldimand* quant au résultat du dit décompte ; 4o de toute décision rendue par le dit juge de comté pendant ou après tel décompte, et de tout procès-verbal ou mémoire du dit juge ou de son greffier contenant des entrées ou notes concernant aucun des bulletins contestés pendant le dit décompte, indiquant ce qui a été décidé dans le cas de chacun de ces bulletins, quels bulletins ont été écartés, quelle décision a été prise à l'égard de tels bulletins écartés et si tel procès-verbal ou autre document a été lu publiquement ou non par tel juge ou greffier au cours du dit décompte.

Sur motion de M. Mills (*Bothwell*), secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la lettre de Sir Charles Tupper donnant sa démission de la charge de Haut-Commissaire, avec la date de telle démission ; aussi état indiquant la date à laquelle l'hôtel du gouvernement où résidait le Haut Commissaire à Londres a été quitté par lui ; la personne chargée du soin du dit hôtel depuis qu'il l'a quitté ; aussi copie de la commission actuellement en fonction et de toutes instructions qui peuvent avoir été données au commissaire actuel ; de même que de toute correspondance échangée entre sir Charles Tupper, alors qu'il était commissaire, et le gouvernement, relativement à sa visite en ce pays, à sa démission de la charge de Haut Commissaire, à sa nouvelle nomination,

s'il a été nommé de nouveau, et à son acceptation, pour le présent, d'un portefeuille dans le cabinet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Ste. Marie*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous les papiers et documents se rattachant à l'enquête tenue en 1885 par *J. L. Anctil*, député inspecteur des postes, contre *A. Laberge*, maître de poste à la station de *Ste Luce* sur une plainte portée par M. *Jean-Baptiste Caron*, au sujet d'une lettre contenant de l'argent à l'adresse de M. *Luc Vaillancourt de L'Islet*; ainsi que les documents, lettres, etc., remis à M. *J. L. Anctil* par *J. B. Caron*, à l'appui de sa demande.

M. *Choquette* propose, secondé par M. *Ste Marie*,—qu'un ordre de la Chambre soit adressé l'officier compétent, pour un état des noms des personnes qui ont soumissionné pour la construction d'une station sur l'Intercolonial en la paroisse du *Cap St-Ignace*, comté de *Montmagny*, et du chiffre de leur soumission respective, avec aussi copie de tous les papiers, plans, documents, correspondance, etc., se rattachant aux soumissions demandées pour la construction de la dite station.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Doyon*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous les documents du département des Affaires des Sauvages relatifs à la destitution de M. *Napoléon Giasson*, comme mesureur de pierre à *Caughnawaga*, dans le comté de *Laprairie*.

M. *Charlton* propose, secondé par M. *Paterson* (Brant),—qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des pièces justificatives, papiers et correspondance concernant la mission assignée au Dr *Dodd*, de *Régina*, de se rendre sur la réserve des *Buttes de la Lime* pour y vacciner les Sauvages; le temps qu'il a consacré à l'exécution de sa mission, et les sommes d'argent qu'il a reçues pour ce service.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Paterson* (Brant),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des pièces justificatives, papiers et correspondance concernant la nomination de *James Collinge*, M.D., comme médecin chargé de traiter les enfants sauvages de l'école industrielle et ceux de *Qu'Appelle*, qui sont sous la direction du *Père Hugonard*; la durée de son service et le chiffre de son traitement. Aussi, un état donnant la date de la nomination de M. *M. Seymour*, M.D., comme médecin des enfants sauvages dans la dite école, la durée de son service, comme tel, ainsi que la date et le montant des paiements qui lui ont été faits pour ce service.

Sur motion de M. *Jones*, secondé par M. *Casey*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance échangée entre le département de la Milice et toutes personnes d'*Annapolis* ou autre lieux désirant acheter des terrains appartenant au département; et aussi, le prix auquel les dits terrains étaient évalués par les postulants.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Jones*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms des candidats aux examens de promotion tenus à *Ottawa*, le 1er mars; les noms de tous ceux qui ont passé ces examens; copie de tous papiers

d'examens soumis à ces candidats. Aussi, un état indiquant si quelques-uns des candidats, et dans ce cas, lesquels, ont été soumis à cet examen plus tard que le 1er mars ; et quelles questions ont été posées à tel ou tels candidats.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Jones*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et les porteurs de permis de pêche sur les rives nord du lac *Erie*, au sujet de demandes formulées par eux pour une diminution d'honoraires de permis ou toute autre faveur, en arguant d'avaries causées à leurs appareils de pêche pour les tempêtes de l'automne dernier.

Sur motion de M. *McMullen*, secondé par M. *Bain* (Wentworth),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de toutes personnes employées permanemment dans le service civil, ou autrement, depuis le 1er janvier, 1886, jusqu'au 1er mai 1887 ; le genre de travail exécuté, le montant des gages payés par année, par mois ou par jour. Aussi, les noms et domiciles de tous ceux qui ont travaillé pour aucun département, ou sous sa direction, et la rémunération ou salaire payé.

Sur motion de M. *Ellis*, secondé par M. *Perry*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant la quantité de minots de céréales de toutes espèces transportée par l'Intercolonial depuis la *Rivière du-Loup* jusqu'à *Halifax* pendant la période comprise entre le 1er juillet, 1885, et le 31 mars, 1887, et le chiffre des recettes nettes provenant de ce transport portées au crédit du dit chemin de fer.

Sur motion de M. *O'Brien*, secondé par M. *Denison*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé faisant connaître le chiffre des arrérages actuellement dus aux Indiens Chipewas les lacs *Huron* et *Supérieur* pour le transfert de leurs terres en vertu du traité *Robinson*, et copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le département des Sauvages et le gouvernement de l'*Ontario*, depuis le 3 mai dernier.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 12 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Davin*,—la pétition de *John Monteith* du lac *Rosseau*, district de *Parry Sound*, *Ontario*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de *David Creighton*, de la ville de *Owen Sound*, et autres lieux.

Par M. *Rykert*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario*.

Par *M. McDougald (Pictou)*,—la pétition de *Alexander M. Kenzie* et autres, membres de la Lodge *Middleton*, ordre Indépendant des Bons Templiers, de la rivière *Cariboo*, comté de *Pictou, Nouvelle-Ecosse*.

Par *M. Trow*,—la pétition de *William M. Good* et autres, électeurs du comté de *Perth, Ontario*.

Par *M. Moncrieff*,—la pétition de *Thurston G. Hall*, de la cité de *Chicago*, dans l'Etat de l'*Illinois*, l'un des Etats d'*Amérique*, et autres du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et de la *Gatineau* ; demandant un acte pour ratifier et confirmer la charte qu'elle a obtenue de la province, et ses amendements ; pour déclarer que certains travaux autorisés par la dite charte sont d'utilité générale ; pour lui permettre de prolonger sa ligne, et pour autres fins

De la Chambre de Commerce de *Brantford* ; du conseil municipal du township de *Brantford*, comté de *Brant* ; du conseil municipal de la ville de *Niagara Falls*, comté de *Welland* ; du conseil municipal de la ville de *Clinton* ; du conseil municipal du village de *Exeter* ; du conseil municipal de la ville de *Seaforth*, tous du comté de *Huron* ; et du conseil municipal de la ville de *Kincardine*, comté de *Bruce*, tous de l'*Ontario* ; demandant séparément à la Chambre de prendre en favorable considération l'opportunité de donner à la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo* et lac *Erié* tels moyens qui lui permettent de construire son ou ses embranchements projetés.

De la Compagnie de Navigation *Richelieu* et *Ontario* ; demandant la passation d'un acte lui accordant des pouvoirs plus étendus.

Du conseil municipal de la ville de *Sorel* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour enlever certains obstacles qui gênent la navigation à l'embouchure de la rivière *Richelieu*, et aussi, pour construire un pilier, et faire d'autres améliorations en vue de protéger certaines propriétés qui sont exposées à des dangers.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk* ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, et l'adoption d'une loi permettant la vente des vins et de la bière.

De *Robert Henry* et autres, de la cité de *Brantford*, comté de *Brant, Ont.* ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario-Sud*."

De la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson* ; demandant la passation d'un acte pour refondre et amender les divers actes relatifs à la dite compagnie ; pour changer son nom en celui de "La Compagnie du chemin de fer de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson*" ; pour autoriser certains prolongements de sa voie, et pour autres fins.

M. Girouard, du comité des Privilèges et Elections, présente le second rapport du dit comité, au sujet de l'élection pour le comté de *Queen, Nouveau-Brunswick*, lequel est comme suit :—

Qu'il ressort des papiers produits par le Greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, qui ont tous été renvoyés à ce comité, qu'une élection a été régulièrement tenue pour le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, en conformité du bref d'élection émis à cette fin, et que l'officier-rapporteur a fait rapport que *George G. King*, écr., n'avait pas été régulièrement mis en nomination comme candidat à la dite élection :

Que la question soulevée quant à l'allégation du dit officier-rapporteur en ce qui a trait à la candidature du dit *George G. King*, est du ressort de la Cour Suprême de la province du *Nouveau-Brunswick*, aux termes de l'Acte des Elections Contestées, et que nulle objection n'a été faite relativement à la qualification ou à l'éligibilité du dit *George F. Baird* à siéger dans la Chambre des Communes, s'il est dûment élu pour le dit district électoral.

Que, dans l'opinion de ce comité, la Chambre ne devrait pas déclarer que le dit *George F. Boird* n'a pas le droit de siéger dans la dite Chambre, et qu'elle devrait laisser décider la question conformément aux prescriptions de l'Acte des Elections Contestées,—le parlement ayant toujours eu pour principe et pour ligne de conduite de laisser décider par les cours de justice ordinaires du pays, plutôt que par la Chambre des Communes, toutes les questions qui se rattachent à la validité de l'élection des membres de cette Chambre.

Que, dans l'opinion de ce comité, et d'après les documents soumis à la Chambre, la conduite de l'officier-rapporteur, *John R. Dunn*, demande explication ; et qu'il soit enjoint au dit officier-rapporteur de comparaître sans délai à la barre de la Chambre, pour être entendu au sujet de cette affaire et expliquer sa conduite en rapportant comme élu un candidat qui n'a pas reçu la majorité des votes donnés à cette élection.

Le comité a aussi l'honneur de présenter le procès-verbal suivant de ses délibérations conformément à l'ordre exprès de la Chambre. (*Appendice No 2.*)

Ordonné, que *M. Scarth* ait la permission de présenter un bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson*, et de changer le nom de cette compagnie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *Sir Donald A. Smith* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Grandbois* ait la permission de présenter un bill à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie du chemin de fer de *Témiscouata*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Girouard*, secondé par *M. Royal*,

Résolu, que *John R. Dunn* l'officier-rapporteur à qui a été adressé le bref d'élection pour le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, soit sommé de comparaître sans délai à la barre de la Chambre pour expliquer sa conduite en déclarant élu un candidat qui n'a pas reçu la majorité des votes donnés à la dite élection,—conformément à la recommandation du comité des Privilèges et Elections.

L'ordre du jour étant lu, pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions devant servir de base à une adresse au Gouverneur-Général, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'effectuer le changement de politique annoncé à la Chambre des Communes le 5 février 1884, et de permettre, en conséquence, la mise à exécution de toutes lois de la législature locale, non sujettes à objection d'ailleurs, passées ou qui pourraient être passées, concernant la construction de lignes de chemins de fer dans les limites de la province primitive du *Manitoba* ;

Sur motion de *M. Watson*, secondé par *M. Scarth*,

Ordonné, que la considération des dites résolutions soit placée en tête de la liste des ordres du jour pour mardi prochain, le 17 du courant.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'abroger les items suivants dans l'annexe A de l'Acte 49 Vic., chap. 33, intitulé : " Acte concernant les droits de douane ", Statuts Révisés, 1886, savoir : Nos 7, 8, 10, 14, 31, 34, 46, 54, 56, 109, 117, 120, 121, 122, 129, 143, 145, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 183, 184, 186, 189, 191, 195, 196, 197, 200, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 246, 261, 268, 270, 277, 278, 280, 286, 291, 292, 306, 318, 331, 335, 336, 337, 339, 344, 345, 362, 372, 377, 378, 379, 380, 391, 392, 393, 396, 409, 410, 443, 456, 460, 463, 480 et 530, et de prescrire comme suit :—

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Cirage pour souliers et encre de cordonnier, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| Vernis pour harnais et cuir, 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 25 p. c. |
| 2. Bleu de toutes sortes pour la buanderie, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| 3. Annonces illustrées ou pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, prospectus, calendriers et almanachs d'annonces illustrés, et estampes de modes pour tailleurs et modistes, un droit spécifique de 6 centins par livre, et 20 p. c. <i>ad valorem</i> | 6 cts p. lb.
et 20 p. c. |
| 4. Livres d'annonces non illustrés, un droit spécifique de 1 centin chaque | 1 ct. ch. |
| 5. Bretelles, 35 p. c. <i>ad valorem</i> | 35 p. c. |
| 6. Boutons en ivoire végétal, corne ou composition, un droit spécifique de 10 centins par grosse et 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 10 cts p. gr.
et 25 p. c. |
| 7. Bogheis de toute espèce, grosses voitures de ferme, camions de ferme, de chemin de fer ou de roulage, charrettes à ressorts ou chaises (gigs) et véhicules du même genre, d'un prix moindre que cinquante piastres, un droit spécifique de \$10 chacun; au-dessus de cent piastres et au-dessous de cent piastres, un droit spécifique de \$15 chacun, et en addition à cela, dans chaque cas, 20 p. c. <i>ad valorem</i> | \$10 oh.
\$15 ch. et
20 p. c. |
| 7a. Toutes voitures du même genre, du prix de cent piastres chacune, et au dessus, 35 p. c. <i>ad valorem</i> | 35 p. c. |
| 8. Fil de coton à coudre, sur bobines, 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 25 p. c. |
| 9. Jeannettes et coutils, lorsqu'ils sont importés par des corsetiers pour être employés dans leurs fabriques, 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 25 p. c. |
| 10. Cotons imprimés ou teints, non spécifiés ailleurs, 32½ p. c. <i>ad valorem</i> | 32½ p. c. |
| 11. Poteries et faïences, savoir :—Dames-jeannes ou cruches, barattes et jarres, un droit spécifique de 3 centins par gallon de capacité.. | 3 cts. p. gal. |
| 12. Poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham; poterie et faïence blanche, faïence en granit ou fer, et poterie couleur crème, C.C., décorée, imprimée ou épongée, et toute poterie non spécifiée ailleurs, 35 p. c. <i>ad valorem</i> | 35 p. c. |
| 13. Pierre sciée ou autrement ouvrée, un droit spécifique de \$2 par tonne..... | \$2 p. tonne. |
| 14. Bombonnes et dames-jeannes, bouteilles et carafes, flacons et fioles, en verre, d'une capacité moindre que quatre onces, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| 14a. Flacons et fioles contenant quatre onces et plus, isoloirs de télégraphes et de paratonnerre, jarres et boules de verre, et articles pour la table, taillés, pressés ou moulés, un droit spécifique de 10 centins par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 10 cts. p.
doz. et
30 p. c. |
| 15. Or et argent en feuilles, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 par cent. |
| 16. Machines à coudre, complètes, ou le mécanisme supérieur, ou parties de ce mécanisme, un droit spécifique de \$3 chacun et 20 p. c. <i>ad valorem</i> | \$3 chaque
et 20 p. c. |
| 17. Cuir à semelle, un droit spécifique de 3 centins par livre..... | 3 cts. p. lb. |

17a. Cuir à courroie et tout cuir à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non coloré, ciré ou verni, 15 p. c. <i>ad valorem</i>	15 p. c.
18. Cuir préparés, vernis ou cirés, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25. p. c.
19. Réglisse, racine de, extrait en pâte de, un droit spécifique de 2 centins par livre.....	2. cts. p. lb.
20. Prélarts pour parquets, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	5 cts. p. v. c. et 20 p. c.
21. Prélarts et toiles cirées, en pièces, taillés ou façonnés, huilés, vernis, étampés, peints ou imprimés, veloutés ou enduits de caoutchouc ou autre substance, et non autrement spécifiés, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	5 cts. p. v. c. et 20 p. c.
22. Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, les droits spécifiques suivants sur chaque huit verges des espèces qui suivent, savoir :	
a. Bruns unis, 2 centins.....	2 cts.
b. Blancs, mats et satinés, 3 centins.....	3 cts.
c. Bronzés unie, 7 centins.....	7 cts.
d. Bronzés et coloriés, 9 centins.....	9 cts.
e. Bronzés et en relief, 11 centins.....	11 cts.
f. Bordures coloriées, étroites, 8 centins.....	8 cts.
g. do do larges, 10 centins.....	10 cts.
h. do bronzées, étroites, 15 centins.....	15 cts.
i. do do larges, 18 centins.....	18 cts.
j. do en relief, 20 centins.....	20 cts.
23. Papier de toute sorte, non spécifié ailleurs, 21½ p. c. <i>ad valorem</i>	22½ p. c.
24. Papier de soie, blanc et de couleur, lorsqu'il est importé par des fabricants pour être employé dans leurs fabriques, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
25. Marinades et sauces en bouteilles, un droit spécifique de 40 centins par gallon. 16 bouteilles contenant un demiard, 8 bouteilles de une chopine et 4 bouteilles d'une pinte seront censées contenir un gallon—; En jarres, bouteilles ou récipients autres, la quantité devra être constatée et le taux proportionnel de droits devra être imposé, et les droits devront comprendre les bouteilles et autres emballages.....	40 cts. p. gal.
25a. Marinades en tinettes ou autrement, faites avec du vinaigre, ou avec du vinaigre et de la moutarde, 35 centins par gallon, et avec de la saumure, 25 centins par gallon.....	35 cts. p. gal. 25 cts. p. gal.
26. Sauces et catsups, en bouteilles, un droit spécifique de 40 centins par gallon, et 20 p. c. <i>ad valorem</i> —16 bouteilles contenant un demiard, 8 bouteilles de chopine, et 4 bouteilles de pinte seront censées contenir un gallon.....	40 cts. p. gal. et 20 p. c.
27. Coutellerie plaquée, savoir:—Couteaux plaqués en tout ou en partie, d'un prix moindre que \$3.50 par douzaine, un droit spécifique de 59 centins par douzaine et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	50 cts. p. doz. et 20 p. c.
27a. Tous autres articles plaqués, électro-plaqués ou dorés, en tout ou en partie, de toute espèce, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
28. Plombagine, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
28a. do et tous articles faits de, non spécifiés ailleurs, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
29. Sel commun. 10 centins par cent livres (excepté le sel importé du Royaume-Uni ou de possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries maritimes ou du golfe, qui sera franc de droits).....	10 cts. p. 100 lbs.
29a. Sel fin, en grenier, un droit spécifique de 10 centins par cent livres.....	10 cts. p. 100 lbs.

30. Sel en sacs, barils et autres emballages, un droit spécifique de 15 centins par cent livres,—les sacs, barils ou autres emballages devant payer les mêmes droits que s'ils étaient importés vides...	15 cts. p. 100 lbs.
31. Papier sablé, verré, de silex et d'émeri, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
32. Ardoises d'écoliers et à écrire, un droit spécifique de 1 centin chacune, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	1 ct. ch. et 20 p. c.
33. Cigares et cigarettes, un droit spécifique de \$2 par livre, et 25 p. c. <i>ad valorem</i> —le poids des cigarettes devant inclure le poids de l'enveloppe.....	\$2 p. lb. et 25 p. c.
34. Valises de toutes sortes, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
34 (a) Valises, sacs de cuirs, sacs de nuit, portefeuilles et bourses, un droit spécifique de 10 centins, chacun, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	10 cts. ch. et 30 p. c.
35. Vernis, laques, laque du Japon, siccatif en poudre, siccatif liquide, collodion et huile pour polir, non autrement spécifiés, un droit spécifique de 20 centins par gallon, et 25 p. c. <i>ad valorem</i>	20 cts. p. gall. et 25 p. c.
36. Pommes de terre, un droit spécifique de 15 centins par minot.....	15 cts par m.
37. Tomates fraîches, un droit spécifique de 30 centins par minot, et 10 p. c. <i>ad valorem</i>	30 cts p. m. et 10 p. c.
38. Légumes non spécifiés ailleurs, y compris les patates douces, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
39. Mouvements et rouages de montres, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
40. Tous produits composés en tout ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir : Couvertures de laine, flanelles, draps, dooskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux, draps feutrés, étoffes pour colliers de chevaux, alpacas, étoffes d'Italie, cobourgs, merinos et autres tissus similaires, non autrement spécifiés ; aussi, les produits faits de mêmes matériaux, savoir : Laine filée et à tricoter, fil de laine à broder, fil de laine peignée, et effets tricotés, savoir : Gilets, caleçons et bonneterie, non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de 7½ centins par livre, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	7½ cts. p. lb. et 20 p. c.
41. Barils contenant du lard ou autres salaisons, un droit spécifique de 25 centins, chacun.....	25 cts. chacun.
42. Gomme anglaise, et colles pour peintres, un droit spécifique de 1 centin par livre.....	1 ct. p. lb.
43. Faux-cols ou collets de coton ou toile, un droit spécifique de 24 centins par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	24 cts. par dz. et 30 p. c.
44. Manchettes de coton ou toile, un droit spécifique de 4 centins par paire, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	4 cts. par pr. et 30 p. c.
45. Compteurs de gaz, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
46. Collé forte, en feuille, morceaux et en poudre, un droit spécifique de 3 centins par livre.....	3 cts. p. lb. 30 cts.
47. Mucilage, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 cts.
48. Journaux, imprimés en partie, et devant être complétés et publiés en Canada, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
49. Plaques photographiques sèches, un droit spécifique de 15 centins par pied carré.....	15 cts. p. pied carré.
50. Chemises de coton ou toile, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	\$1 p. doz. et 30 p. c.
51. Placages de bois, sciés seulement, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
52. Tissus de couleurs, fait en fil de coton teint ou coloré, ou partie en fil de jute et partie en fil de coton, ou autres matériaux, excepté la soie, non spécifiés ailleurs, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
53. Engrais artificiels, de toutes sortes, un droit spécifique de \$6 par tonne.....	\$6 p. ton.

54. Macaroni et vermicelle, un droit spécifique de 2 centins par livre.	2 cts p. lb.
55. Oranges et citrons, en boîtes n'excédant pas une capacité de 2½ pieds cubes, 25 centins par boîte; en demie-boîtes n'excédant pas une capacité de 1½ pied cube, 13 centins par demie-boîtes; en caisses ou autres emballages, 10 centins par pied cube de capacité; en grenier, \$1.60 par mille; oranges ou citrons en barils n'excédant pas la capacité d'un baril à farine de 196 livres, 55 centins par baril.....	25 cts p. b. 13 cts p. d. b. 10 cts p. p. c. \$1.60 p. m. 55 cts p. b.
56. Papier goudronné, un droit spécifique de ½ centin par livre.....	½ ct. p. lb.
57. Lunettes et verres, 30 p. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
57a. Parties de lunettes et verres non finis, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
58. Mousses d'Islande et autres, 15 p. c. <i>ad valorem</i>	15 p. c.
59. Haches de bûcherons, un droit spécifique de \$2 par douzaine, et 10 p. c. <i>ad valorem</i>	\$2 p. doz. et 10 p. c.
60. Haches de charpentiers, herminettes et marteaux pesant dix livres et au-dessus, un droit spécifique de \$3 par douzaine, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$3 p. doz. et 20 p. c.
61. Toutes autres haches, hachettes, marteaux, couteaux pour moissonneuses et fourches à 4 et 5 dents, de toutes sortes, un droit spécifique de \$2 par douzaine et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$2 p. doz. \$20 p. c.
62. Houes, râtaux de jardiniers, fourches de toutes sortes à 2 ou 3 dents, pics et pioches, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$1 p. doz. et \$20 p. c.
63. Pelles et baches, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$1 p. doz. et 20 p. c.
64. Faucheuses, moissonneuses-engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues avec siège, charrues simples, et tous autres instruments aratoires non autrement spécifiés, 35 p. c. <i>ad valorem</i>	35 p. c.
65. Plants de vignes du prix de vingt centins et au-dessous, 5 centins chacun.....	5 cts. ch.
66. Groseilliers, 2 centins chacun.....	2 cts. ch.
67. Framboisiers et mûriers, 1 centin chacun.....	1 ct. ch.
68. Pêchers, 4 centins chacun	4 cts. ch.
69. Rosiers, 5 centins chacun.....	5 cts. ch.
70. Scions ou œils pour greffe, savoir:—Pruniers, poiriers, pêchers, et autres arbres à fruit, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
71. Fer et acier ouvrés, savoir:—Rebuts de fer ouvré ou d'acier, étant les rebuts et déchets de fer ou d'acier ouvrés qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refaçonnés, deux piastres par tonne...	\$2 par tonne
72. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, deux piastres par tonne.....	\$2 par tonne
73. Fer en gueuses, en saumons et rebuts de fonte de fer, quatre piastres par tonne.....	\$4 par tonne
74. Fer en maquettes, massots, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres et plus avancées que le fer en gueuses, à l'exception des objets en fonte, neuf piastres par tonne.....	\$9 par tonne
75(a). Fer en barres martelées ou laminées, comprenant les barres plates de pas moins d'un pouce de largeur ni de moins de trois huitièmes de pouces d'épaisseur, onze piastres par tonne.....	\$11 par tonne
76(b). Comprenant le fer rond de pas moins de trois quarts de pouce de diamètre, et le fer carré de pas moins de trois quarts de pouce carré, treize piastres par tonne.....	\$13 par tonne

- 77(c). Comprenant le fer plat de moins d'un pouce de largeur ou de moins de trois huitièmes de pouce d'épaisseur; le fer rond de moins de trois quarts de pouce, et de pas moins de sept-seizièmes de pouce carré, quinze piastres par tonne..... \$15 par tonne
78. Fer rond laminé, en rouleaux ou baguettes, de moins de sept seizièmes de pouce de diamètre, et barres et formes de fer laminé, non spécifiées ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour ct.
79. Baguettes rondes en fer ou acier laminé pour fil de fer, de moins d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil de fer pour être employées dans leurs manufactures, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 pour cent.
80. Fil de fer et d'acier, galvanisé ou non, plus petit que le numéro cinq et pas plus petit que le numéro quinze, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour ct.
81. Fil d'acier à ressorts, cuivré ou étamé, du numéro neuf ou plus fin, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ pour ct.
- 82 (a). Tôle de fer à chaudière ou autre, corroyée ou non corroyée, lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures, et fer en feuilles, commun ou noir, pas plus mince que le numéro vingt, non spécifié ailleurs, dix piastres par tonne.... \$10 p. tonne
- 83 (a). Fer en feuilles, commun ou noir, douci ou poli, et enduit ou galvanisé, plus mince que la tôle du Canada, numéro vingt, et tôle à chaudière en fer ou acier de pas moins de trente pouces de largeur et évaluée à pas moins d'un centin et demi par livre, douze centins et demi *ad valorem*..... 12½ pour ct.
- 84 (a). Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre, de huit pouces ou moins de largeur et pas plus mince que le numéro vingt, treize piastres par tonne..... \$13 p. tonne.
- 85 (b). Feuillard ou fer en lames ou bandelettes et autre, de huit pouces ou moins de largeur et plus mince que le numéro vingt, douze et demi pour cent *ad valorem*.... 12½ pour ct.
86. Barres de fer pour chemins de fer, rails d'acier en T, ne pesant pas plus de vingt-cinq livres par pied linéaire, rails plats en fer ou acier percés, et éclisses en fer ou acier pour chemins de fer, neuf piastres par tonne..... \$9 p. tonne.
87. Fer à côte et fer angulaire et en T, laminé, et ébauches d'œillets de barres laminées faites d'après le procédé Kloman, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés dans leurs propres ateliers, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ pour ct.
88. Ponts en fer et fer pour les constructions en fer, vingt-cinq piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas de moins de trente ou pas moins que 30 p.c. *ad valorem*..... que 30 p.c.
89. Fer et acier forgés, ou fer forgé sous quelque forme ou à quelque phase de fabrication que ce soit, non ailleurs spécifiés, trente piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas de moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... \$30 p. tonne ou pas moins que \$35 p.c.
90. Lingots d'acier, lingots dentelés, maquettes et massets, par quelques procédés qu'ils soient faits, billettes et barres, bandes, feuillets, cercles, lisières et feuilles de tous calibres et largeurs, toutes les espèces d'acier ci-dessus, non énumérées ailleurs, évaluées à quatre centins ou moins par livre, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins de dix piastres par tonne..... 30 p. c. mais pas moins que \$10 p. tonne.
91. Lorsqu'elles seront d'une valeur plus forte que quatre centins par livre, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. cent.
92. Acier non spécialement énuméré ou spécifié, trente par cent *ad valorem*..... 30 par cent

93. Pourvu que sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier, de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer et d'acier de formes ou de section irrégulières, laminées à froid, martelées à froid ou polies d'aucune manière en sus du procédé ordinaire du laminage ou martelage à chaud, il soit payé un sixième de centin par livre en sus des $\frac{1}{2}$ ct. par lb. droits imposés sur les dits matériaux..... de plus.
94. Pourvu, de plus, que tout métal dérivé du fer ou de ses minerais, qui est fondu et malléable, quelle qu'en soit la forme, sans égard à la proportion de carbone qu'il contient, qu'il soit produit par cimentation, ou converti, fondu ou fait avec du fer ou ses minerais au creuset ou par le procédé Bessemer, pneumatique, Thomas Gilchrist, basique, Seimens-Martin ou à fourneau découvert, ou par l'équivalent de quelqu'un de ces procédés, ou par la combinaison de deux de ces procédés ou plus, ou leurs équivalents, ou par quelque fusion ou autre procédé qui produit, au moyen du fer ou de ses minerais, un métal de structure grenue ou fibreuse, qui est en fonte et malléable, à l'exception de ce que l'on appelle la fonte de fer malléable, sera classé et considéré comme acier.
- Et pourvu aussi que tous les articles portés au tarif comme fer ou ouvrages en fer, soient frappés des mêmes droits s'ils sont faits en acier, ou en acier et fer combinés, à moins de dispositions contraires formelles.
95. Fontes de fer malléable, et fontes d'acier non spécifiées ailleurs, \$25 p. t. mais vingt-cinq piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente pour cent *ad valorem*..... pas moins que 30 p. c.
96. Vaisseaux et plaques en fonte de fer, plaques et ferrures de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers et de tailleurs, et articles en fonte de fer non spécifiés ailleurs, seize piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente pour cent *ad valorem*. \$16 p. tonne mais pas moins que 30 pour cent
97. Tuyaux en fonte de fer, de toute espèce, douze piastres par tonne. \$12 p. tonne
98. Essieux et parties d'essieux, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour essieux, sans égard à la phase de leur fabrication, trente piastres par tonne, mais pas moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... \$30 p. tonne mais pas moins que 35 pour cent.
99. Machines à vapeur, chaudières, et mécanisme, savoir :—
(a) Pompes à incendie, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 pour cent.
100. (b) Locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et mécanismes composés en tout ou en partie en fer ou en acier, non spécifiés ailleurs, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
101. Machines portatives, machines à vapeur portatives, machines à battre et à séparer, manèges, scieries portatives et machines à planer le bois, et leurs parties, à toute phase de fabrication, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 pour cent.
102. Bandages de roues de locomotives en acier Bessemer, à l'état brut, dix pour cent *ad valorem*..... 10 pour ct.
- 103 (a). Tubes à chaudières, carreaux ou supports de chaudières, en fer forgé ou acier, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour ct.
- 104 (b). Tubes en fer forgé, unis, non filetés, accouplés ou autrement ouvrés, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour ct.
- 105 (c). Autres tubes ou tuyaux en fer ou acier forgés, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour ct.
106. Coffres de sûreté, portes pour coffres et voûtes de sûreté, balances et romaines en fer ou en acier, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 pour ct.
107. Patins, vingt centins par paire et trente pour cent *ad valorem*..... 20 c. p. paire
108. Câble en fil de fer ou d'acier, non autrement spécifié, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... et 30 p. c.
pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

109. Masses, outils de voie, coins et pinces ou leviers en fer ou acier, un centin et un quart par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i>	1¼ ct. p. lb. et 50 p. cent.
110. Quincaillerie, savoir:—Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes et carrossiers, et serrures, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 pour cent.
111. Mousquets, carabines et autres armes à feu, et instruments de chirurgie, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 pour cent.
112. Clous et carvellos, forgés et pressés, galvanisés ou non, et écrous et rondelles en fer ou en acier, et fers à cheval, mule ou bœuf, un centin et un tiers par livre.....	1⅓ ct. p. lb.
113. Clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil et tous autres clous en fer ou acier ouvrés, non ailleurs spécifiés, deux centins et demi par livre.....	2½ cts p. lb.
114. Broquettes coupées, pointes et petits clous sans tête, n'excédant pas seize onces au mille, deux centins par mille.....	2 c. p. 1000.
Excédant seize onces au mille, deux centins par livre.....	2 cts p. lb.
115. Rivets, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous ou boulons, et coup'cts finis ou en ébauches, en fer ou acier, un centin et deux tiers par livre.....	1⅔ cts. p. lb.
116. Clous et carvelles coupés, en fer ou acier, un centin par livre.....	1 ct. p. lb.
117. Barres ou rails de chemins de fer, en acier, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, pour des fins autres que des voies de chemins de fer, six piastres par tonne.....	\$6 p. tonne.
118. Effets, articles ou produits fabriqués, non spécialement énumérés ou spécifiés, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et partiellement ou complètement ouvrés, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
119. Etiquettes pour boîtes de fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres denrées. et aussi billets, affiches, placards et feuilles d'annonces pliées, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	15 cts. p. lb. et 25 p. c.
120. Presses d'imprimerie de toute espèce, machines à plier et coupes-papier, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 pour cent.

2. Résolu.—Qu'il est aussi à propos d'abroger les items suivants de l'annexe C du dit acte, savoir:—539, 540, 642, 649, 625, 698, 711, 510, 507, 636 et 638, et de décréter ce qui suit, savoir:—Les articles suivants seront libres de droits:—

1. Articles importés par et pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat et la Chambre des Communes, ainsi que les articles suivants lorsqu'ils seront importés pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir:—Armes, Uniformes militaires ou de marine, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
2. Briques réfractaires.
3. Charbon anthracite.
4. Fils de coton plus fin que le No 40, écrus, blanchis ou teints, pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, du coton, et des effets en laine ou soie.
5. Composition réfractaire appelée *Gannister*.
6. Gomme d'ambre, arabique, d'Australie, copale, damar, mastic, sandarac, laque et adragante.
7. Plumes d'oie à l'état naturel ou non taillées.
8. Rails d'acier, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, pour servir aux voies de chemins de fer.
9. Acier évalué à deux centins et demi par livre et plus, pour servir à la fabrication des patins.
10. Rebutis de fer et d'acier, vieux et bons seulement à refaçonner, faisant partie ou sauvés de tout navire naufragé dans des eaux soumises à la juridiction du Canada.

11. Bols d'acier pour les séparateurs de crème. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par des fabricants de limes pour être employé dans leurs usines.

12. Placage d'ivoire, scié seulement.

3. *Résolu*.—Qu'il est à propos d'abroger le paragraphe No 816 dans l'annexe E du tarif des douanes, et d'y substituer ce qui suit :

1. Billots à bardeaux en pin ou en cèdre, et billots de cèdre capables d'être fabriqués en billots à bardeaux, une piastre \$1.50 par 128 et cinquante centins par corde de cent vingt-huit pieds cubes. pieds cubes.

4. *Résolu*.—Qu'il est à propos d'abroger l'article 8, du chapitre 33, 49 Victoria, des Statuts Révisés, et d'y substituer ce qui suit :

Excepté dans les cas particulièrement spécifiés dans les annexes à l'acte concernant les droits de douane, les emballages en verre, ferblanc, fer, ou autres métaux, les colis à claire-voie, barils ou autres emballages contenant de la poterie, de la porcelaine de chine, de la porcelaine ordinaire, de la faïence, de la verrerie, du verre ou autres effets fragiles, les caisses contenant des spiritueux, vins, liqueurs de malt ou autres marchandises embouteillés, ainsi que tous emballages étant le premier contenant ou la première couvertures d'effets de toute sorte dans lesquels ces effets sont empaquetés pour vente et non pas seulement pour l'exportation, excepté comme il est ci-après spécifié, seront frappés du même droit que les effets qu'ils contiennent, si ce droit est *ad valorem* ; mais si ce droit est spécifique, ou *ad valorem* et spécifique, ou dans le cas où, étant *ad valorem* seulement, il serait moins que celui dont serait frappés ces emballages ou colis d'après le tarif en vigueur, à la date de l'importation s'ils étaient importés vides, ou si les effets y contenues étaient admis en franchise, alors le droit sera celui dont ils seraient frappés si ces emballages ou colis étaient importés vides ; mais tous les autres emballages ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour exportation seulement selon l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits.

5. *Résolu*.—Qu'il est à propos de spécifier que les résolutions qui précèdent et les modifications qu'elles apportent dans les droits de douane sur les effets y mentionnés, auront effet à dater du 13 mai courant ?

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général.—Correspondance relative à la saisie des navires anglo-américains dans la mer de *Behring* par les autorités des *Etats-Unis*, en 1886. (*Documents de la session*, No 48.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 13 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Bryson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Par M. Davin,—la pétition de Gilbert Raddan Pugsley, de Regina, président de la Compagnie du chemin de fer dite "The Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company."

Par M. Daly,—la pétition de la municipalité de Cornwallis, comté de Brandon, Manitoba.

Par M. Ward, la pétition de A. R. Boswell et autres, directeurs provisoires de la "Banque Anglo-Canadienne," et autres.

Par M. Sutherland,—la pétition de C. J. Campbell et autres ; et la pétition du conseil municipal de la ville de Woodstock, comté d'Oxford, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du township de Hay ; du conseil municipal du township de Goderich ; et du conseil municipal du village de Bayfield, tous du comté de Huron ; du conseil municipal du township de Burford, comté de Brant ; du conseil municipal de la ville de Dundas, comté de Wentworth ; du conseil municipal du township de Hullett, comté de Huron ; de la Chambre de Commerce de Woodstock ; du conseil municipal du township de Zorra-Ouest, comté d'Oxford ; et du conseil municipal du township de Blanshard, comté de Perth, tous de l'Ontario ; demandant séparément à la Chambre de prendre en favorable considération l'opportunité de donner à la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié tels moyens qui lui permettent de construire son ou ses embranchements projetés.

De James Neely et autres, du village de Kirkton ; et de D. W. Dulmage et autres, du village de Kirkton, tous du comté de Perth, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié, devienne loi.

Du conseil municipal du township de Magog ; priant la Chambre d'accorder les pouvoirs additionnels demandés dans la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De Fanny Margaret Riddell, de Beaconsfield, dans la province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec George Field Herchmer et pour être divorcée d'avec lui ; et de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario, demandant la passation d'un acte pour définir plus clairement la manière dont ses assemblées doivent être présidées, et pour être autorisée à émettre un montant plus élevé de débentures.

Votre comité a aussi examiné les pétitions de Edward King Dodds et autres, demandant une charte sous le nom de la Compagnie Canadienne d'Assurance sur les chevaux ; de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, demandant la passation d'un acte pour refondre et amender les divers actes concernant la Compagnie, et pour étendre sa ligne dans une direction sud-ouest à partir de Winnipeg jusqu'à la frontière des États Unis ; et de la Compagnie des Terres d'Edmonton et de la Saskatchewan, demandant la passation d'un acte pour autoriser la Compagnie à transporter ses terres aux actionnaires en échange des

actions qu'ils possèdent,—et il trouve que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills ne soient pris en considération par les comités dont ils relèvent, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Quant à la pétition de la Banque de *Pictou* pour un acte l'autorisant à liquider ses affaires, votre comité constate que l'avis n'a été publié que pendant deux semaines; mais vu qu'une résolution autorisant les directeurs à demander le dit acte a été adoptée unanimement lors de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires et que les promoteurs allèguent qu'il est à l'avantage des actionnaires et de la localité dans laquelle la banque est située que la mesure projetée devienne loi, le comité recommande la suspension de l'article 51 du règlement au sujet de cette pétition.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la *Saskatchewan-Sud*, demandant un acte l'autorisant à construire sa ligne à partir de *Régina*, dans une direction nord-ouest, jusqu'au coude de la *Saskatchewan-Nord*, avec certains prolongements, et pour autres fins, votre comité constate que la route spécifiée n'est pas la même que celle qui est définie dans l'avis; et comme il n'a été produit aucune preuve démontrant que le changement de tracé, s'il est accordé, ne lèsera aucun droits acquis qui peuvent exister, votre comité recommande que les pétitionnaires soient obligés par les clauses du bill à s'en tenir aux termes de l'avis.

Le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés expirant aujourd'hui, et celui pour présenter des bills privés expirant vendredi prochain, votre comité recommande en conséquence, qu'ils soient prorogés respectivement, le premier, au lundi, 30 mai courant, et le second, au lundi, 6 juin prochain.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre, soit suspendu en ce qui concerne la pétition de *Jeffrey McColl*, président de la Banque de *Pictou*, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de *M. Wood (Brockville)*, secondé par *M. Bryson*,

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de Bills Privés, soit prorogé à lundi, le 30 mai courant, et le délai pour présenter des Bills Privés, soit prorogé à lundi, le sixième jour de juin prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Smith (Ontario)* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'*Oshawa*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Kenny* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie des forges de *Londonderry*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Scarth* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de terres d'*Edmonton* et de la *Saskatchewan* (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Tupper* ait la permission de présenter un bill pour autoriser et faciliter la liquidation de la Banque de *Pictou*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Saskatchewan-Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Grandbois ait la permission de présenter un bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie de James, et de proroger le délai de construction et d'achèvement du chemin de fer de la dite compagnie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné que M. Small ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Canadienne des Chevaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre les rapports et correspondance concernant le contrat de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, au 1er avril 1887. (*Documents de la session, No 31a.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mai 1887, pour un état indiquant le nombre de bateaux-traineaux possédés par le gouvernement pour le service de la traversée aux caps; le nombre d'hommes employés à ce service pendant l'hiver de 1887; combien de voyages ont été faits par les dits bateaux, la date de chaque voyage, et le nombre des voyageurs traversés au moyen des dits bateaux. (*Documents de la session, No 49.*)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mai 1887, pour un relevé indiquant, jusqu'à date, les diverses sommes payées pour la préparation de la révision des listes des voteurs, pour le comté de Prince-Edouard, en 1886, savoir:—A l'officier-reviseur, à son greffier, à son huissier, et pour impressions. Aussi, les sommes réclamées pour cette révision, et non payées jusqu'à présent. (*Documents de la session, No 47b.*)

M. Colby, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'abroger les items suivants dans l'annexe A de l'Acte 49 Vic., chap. 33, intitulé : " Acte concernant les droits de douane ", Statuts Révisés, 1886, savoir : Nos 7, 8, 10, 14, 31, 34, 46, 54, 56, 109, 117, 120, 121, 122, 129, 143, 145, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 183, 184, 186, 189, 191, 195, 196, 197, 200, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 246, 261, 268, 270, 277, 278, 280, 286, 291, 292, 306, 318, 331, 335, 336, 337, 339, 344, 345, 362, 372, 377, 378, 379, 380, 391, 392, 393, 396, 409, 410, 443, 456, 460, 463, 480 et 530, et de prescrire comme suit :—

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1. Cirage pour souliers et encre de cordonnier, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| Vernis pour barnais et cuir, 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 25 p. c. |
| 2. Bleu de toutes sortes pour la buanderie, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| 3. Annonces illustrées ou pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, prospectus, calendriers et almanachs d'annonces illustrés, et estampes de modes pour tailleurs et modistes, un droit spécifique de 6 centins par livre, et 20 p. c. <i>ad valorem</i> | 6 cts p. lb.
et 20 p. c. |
| 4. Livres d'annonces non illustrés, un droit spécifique de 1 centin chaque | 1 ct. ch. |

5. Bretelles, 35 p. c. *ad valorem* 35 p. c.
6. Boutons en ivoire végétal, corne ou composition, un droit spécifique de 10 centins par grosse et 25 p. c. *ad valorem*..... 10 cts p. gr. et 25 p. c.
7. Bogbeis de toute espèce, grosses voitures de ferme, camions de ferme, de chemin de fer ou de roulage, charrettes à ressorts ou chaises (gigs) et véhicules du même genre, d'un prix moindre que cinquante piastres, un droit spécifique de \$10 chacun; au-dessus de cent piastres et au-dessous de cent piastres, un droit spécifique de \$15 chacun, et en addition à cela, dans chaque cas, 20 p. c. *ad valorem*..... \$10 ch. \$15 ch. et 20 p. c.
- 7a. Toutes voitures du même genre, du prix de cent piastres chacune, et au dessus, 35 p. c. *ad valorem* 35 p. c.
8. Fil de coton à coudre, sur bobines, 25 p. c. *ad valorem* 25 p. c.
9. Jeannettes et contils, lorsqu'ils sont importés par des corsetiers pour être employés dans leurs fabriques, 25 p. c. *ad valorem* 25 p. c.
10. Cotons imprimés ou teints, non spécifiés ailleurs, 32½ p. c. *ad valorem*..... 32½ p. c.
11. Poteries et faïences, savoir :—Dames-jeannes ou cruches, barattes et jarres, un droit spécifique de 3 centins par gallon de capacité.. 3 cts. p. gal.
12. Poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham; poterie et faïence blanche, faïence en granit ou fer, et poterie couleur crème, C.C., décorée, imprimée ou épongée, et toute poterie non spécifiée ailleurs, 35 p. c. *ad valorem* 35 p. c.
13. Pierre sciée ou autrement ouvrée, un droit spécifique de \$2 par tonne..... \$2 p. tonne.
14. Bombonnes et dames-jeannes, bouteilles et carafes, flacons et fioles, en verre, d'une capacité moindre que quatre onces, 30 p. c. *ad valorem*..... 30 p. c.
- 14a. Flacons et fioles contenant quatre onces et plus, isoieurs de télégraphes et de paratonnerre, jarres et boules de verre, et articles pour la table, taillés, pressés ou moulés, un droit spécifique de 10 centins par douzaine, et 30 p. c. *ad valorem*..... 10 cts. p. doz. et 30 p. c.
15. Or et argent en feuilles, 30 p. c. *ad valorem*..... 30 par cent.
16. Machines à coudre, complètes, ou le mécanisme supérieur, ou parties de ce mécanisme, un droit spécifique de \$3 chacun et 20 p. c. *ad valorem*..... \$3 chaque et 20 p. c.
17. Cuir à semelle, un droit spécifique de 3 centins par livre..... 3 cts. p. lb.
- 17a. Cuir à courroie et tout cuir à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non coloré, ciré ou verni, 15 p. c. *ad valorem*..... 15 p. c.
18. Cuir préparés, vernis ou cirés, 25 p. c. *ad valorem* 25. p. c.
19. Réglisse, racine de, extrait en pâte de, un droit spécifique de 2 centins par livre..... 2 cts. p. lb.
20. Prélarts pour parquets, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. *ad valorem*..... 5 cts. p. v. c. et 20 p. c.
21. Prélarts et toiles cirées, en pièces, taillés ou façonnés, huilés, vernis, étampés, peints ou imprimés, veloutés ou enduits de caoutchouc ou autre substance, et non autrement spécifiés, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. *ad valorem*..... 5 cts. p. v. c. et 20 p. c.
22. Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, les droits spécifiques suivants sur chaque huit verges des espèces qui suivent, savoir :
- a. Bruns unis, 2 centins..... 2 cts.
- b. Blancs, mats et satinés, 3 centins..... 3 cts.
- c. Bronzés unis, 7 centins..... 7 cts.
- d. Bronzés et colorés, 9 centins..... 9 cts.
- e. Bronzés et en relief, 11 centins..... 11 cts.

f. Bordures colorées, étroites, 8 centins.....	8 cts.
g. do do larges, 10 centins.....	10 cts.
h. do bronzées, étroites, 15 centins	15 cts.
i. do do larges, 18 centins	18 cts.
j. do en relief, 20 centins.....	20 cts.
23. Papier de toute sorte, non spécifié ailleurs, 21½ p. c. <i>ad valorem</i>	22½ p. c.
24. Papier de soie, blanc et de couleur, lorsqu'il est importé par des fabricants pour être employé dans leurs fabriques, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
25. Marinades et sauces en bouteilles, un droit spécifique de 40 centins par gallon. 16 bouteilles contenant un demiard, 8 bouteilles de une chopine et 4 bouteilles d'une pinte seront censées contenir un gallon—; En jarres, bouteilles ou récipients autres, la quantité devra être constatée et le taux proportionnel de droits devra être imposé, et les droits devront comprendre les bouteilles et autres emballages.....	40 cts. p. gal.
25a. Marinades en tinettes ou autrement, faites avec du vinaigre, ou avec du vinaigre et de la moutarde, 35 centins par gallon, et avec de la saumure, 25 centins par gallon.....	35 cts. p. gal. 25 cts. p. gal.
26. Sauces et catsups, en bouteilles, un droit spécifique de 40 centins par gallon, et 20 p. c. <i>ad valorem</i> —16 bouteilles contenant un demiard, 8 bouteilles de chopine, et 4 bouteilles de pinte seront censées contenir un gallon	40 cts. p. gal. et 20 p. c.
27. Coutellerie plaquée, savoir:—Couteaux plaqués en tout ou en partie, d'un prix moindre que \$3.50 par douzaine, un droit spécifique de 59 centins par douzaine et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	50 cts. p. doz. et 20 p. c.
27a. Tous autres articles plaqués, électro-plaqués ou dorés, en tout ou en partie, de toute espèce, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
28. Plombagine, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
28a. do et tous articles faits de, non spécifiés ailleurs, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
29. Sel commun. 10 centins par cent livres (excepté le sel importé du Royaume-Uni ou de possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries maritimes ou du golfe, qui sera franc de droits).....	10 cts. p. 100 lbs.
29a. Sel fin, en grenier, un droit spécifique de 10 centins par cent livres.....	10 cts. p. 100 lbs.
30. Sel en sacs, barils et autres emballages, un droit spécifique de 15 centins par cent livres,—les sacs, barils ou autres emballages devant payer les mêmes droits que s'ils étaient importés vides... ..	15 cts. p. 100 lbs.
31. Papier sablé, verni, de silex et d'émeri, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
32. Ardoises d'écoliers et à écrire, un droit spécifique de 1 centin chacune, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	1 ct. ch. et 20 p. c.
33. Cigares et cigarettes, un droit spécifique de \$2 par livre, et 25 p. c. <i>ad valorem</i> —le poids des cigarettes devant inclure le poids de l'enveloppe.....	\$2 p. lb. et 25 p. c.
34. Valises de toutes sortes, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
34 (a) Valises, sacs de cuirs, sacs de nuit, portefeuilles et bourses, un droit spécifique de 10 centins, chacun, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	10 cts. ch. et 30 p. c.
35. Vernis, laques, laque du Japon, siccatif en poudre, siccatif liquide, collodion et huile pour polir, non autrement spécifiés, un droit spécifique de 20 centins par gallon, et 25 p. c. <i>ad valorem</i>	20 cts. p. gall. et 25 p. c.
36. Pommes de terre, un droit spécifique de 15 centins par minot.....	15 cts par m.
37. Tomates fraîches, un droit spécifique de 30 centins par minot, et 10 p. c. <i>ad valorem</i>	30 cts p. m. et 10. p. c.
38. Légumes non spécifiés ailleurs, y compris les patates douces, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.

39. Mouvements et rouages de montres, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
40. Tous produits composés en tout ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir : Couvertures de laine, flanelles, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux, draps feutrés, étoffes pour colliers de chevaux, alpacas, étoffes d'Italie, cobourgs, merinos et autres tissus similaires, non autrement spécifiés; aussi, les produits faits de mêmes matériaux, savoir : Laine filée et à tricoter, fil de laine à broder, fil de laine peignée, et effets tricotés, savoir : Gilets, caleçons et bonneterie, non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de 7½ centins par livre, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	7½ cts. p. lb. et 20 p. c.
41. Barils contenant du lard ou autres salaisons, un droit spécifique de 25 centins, chacun.....	25 cts. chacun.
42. Gomme anglaise, et colles pour peintres, un droit spécifique de 1 centin par livre.....	1 ct. p. lb.
43. Faux-cols ou collets de coton ou toile, un droit spécifique de 24 centins par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	24 cts. par dz. et 30 p. c.
44. Manchettes de coton ou toile, un droit spécifique de 4 centins par paire, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	4 cts. par pr. et 30 p. c.
45. Compteurs de gaz, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
46. Colle forte, en feuille, morceaux et en poudre, un droit spécifique de 3 centins par livre.....	3 cts. p. lb.
47. Mucilage, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 cts.
48. Journanx, imprimés en partie, et devant être complétés et publiés en Canada, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
49. Plaques photographiques sèches, un droit spécifique de 15 centins par pied carré.....	15 cts. p. pied carré.
50. Chemises de coton ou toile, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	\$1 p. doz. et 30 p. c.
51. Placages de bois, sciés seulement, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
52. Tissus de couleurs, fait en fil de coton teint ou coloré, ou partie en fil de jute et partie en fil de coton, ou autres matériaux, excepté la soie, non spécifiés ailleurs, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
53. Engrais artificiels, de toutes sortes, un droit spécifique de \$6 par tonne.....	\$6 p. ton.
54. Macaroni et vermicelle, un droit spécifique de 2 centins par livre.	2 cts p. lb.
55. Oranges et citrons, en boîtes n'excédant pas une capacité de 2½ pieds cubes, 25 centins par boîte; en demie-boîtes n'excédant pas une capacité de 1½ pied cube, 13 centins par demie-boîtes; en caisses ou autres emballages, 10 centins par pied cube de capacité; en grenier, \$1.60 par mille; oranges ou citrons en barils n'excédant pas la capacité d'un baril à farine de 196 livres, 55 centins par baril.....	25 cts p. b. 13 cts p. d. b. 10 cts p. p. c. \$1.60 p. m. 55 cts p. b.
56. Papier goudronné, un droit spécifique de ½ centin par livre.....	½ ct. p. lb.
57. Lunettes et verres, 30 p. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
57a. Parties de lunettes et verres non finis, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
58. Mousses d'Islande et autres, 15 p. c. <i>ad valorem</i>	15 p. c.
59. Haches de bûcherons, un droit spécifique de \$2 par douzaine, et 10 p. c. <i>ad valorem</i>	\$2 p. doz. et 10 p. c.
60. Haches de charpentiers, herminettes et marteaux pesant dix livres et au-dessus, un droit spécifique de \$3 par douzaine, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$3 p. doz. et 20 p. c.
61. Toutes autres haches, hachettes, marteaux, couteaux pour moissonneuses et fourches à 4 et 5 dents, de toutes sortes, un droit spécifique de \$2 par douzaine et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$2 p. doz. \$20 p. c.

62. Houes, râtaux de jardiniers, fourches de toutes sortes à 2 ou 3 dents, pics et pioches, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et \$1 p. doz. et 20 p. c. *ad valorem*..... \$20 p. c.
63. Pelles et bèches, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 20 p. c. \$1 p. doz. et *ad valorem*..... 20 p. c.
64. Faucheuses, moissonneuses-engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues avec siège, charrues simples, et tous autres instruments aratoires non autrement spécifiés, 35 p. c. *ad valorem*..... 35 p. c.
65. Plants de vignes du prix de vingt centins et au-dessous, 5 centins chacun..... 5 cts. ch.
66. Groseilliers, 2 centins chacun..... 2 cts. ch.
67. Framboisiers et mûriers, 1 centin chacun..... 1 ct. ch.
68. Pêchers, 4 centins chacun..... 4 cts. ch.
69. Rosiers, 5 centins chacun..... 5 cts. ch.
70. Scions ou œils pour greffe, savoir :—Pruniers, poiriers, pêchers, et autres arbres à fruit, 10 p. c. *ad valorem*..... 10 p. c.
71. Fer et acier ouvrés, savoir :—Rebuts de fer ouvré ou d'acier, étant les rebuts et déchets de fer ou d'acier ouvrés qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refaçonnés, deux piastres par tonne... \$2 par tonne
72. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, deux piastres par tonne..... \$2 par tonne
73. Fer en gueuses, en saumons et rebuts de fonte de fer, quatre piastres par tonne..... \$4 par tonne
74. Fer en maquettes, massets, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres et plus avancées que le fer en gueuses, à l'exception des objets en fonte, neuf piastres par tonne..... \$9 par tonne
- 75(a). Fer en barres martelées ou laminées, comprenant les barres plates de pas moins d'un pouce de largeur ni de moins de trois huitièmes de pouces d'épaisseur, onze piastres par tonne..... \$11 par tonne
- 76(b). Comprenant le fer rond de pas moins de trois quarts de pouce de diamètre, et le fer carré de pas moins de trois quarts de pouce carré, treize piastres par tonne..... \$13 par tonne
- 77(c). Comprenant le fer plat de moins d'un pouce de largeur ou de moins de trois huitièmes de pouce d'épaisseur; le fer rond de moins de trois quarts de pouce, et de pas moins de sept-seizièmes de pouce carré, quinze piastres par tonne..... \$15 par tonne
78. Fer rond laminé, en rouleaux ou baguettes, de moins de sept seizièmes de pouce de diamètre, et barres et formes de fer laminé, non spécifiées ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour ct.
79. Baguettes rondes en fer ou acier laminé pour fil de fer, de moins d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil de fer pour être employées dans leurs manufactures, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 pour cent.
80. Fil de fer et d'acier, galvanisé ou non, plus petit que le numéro cinq et pas plus petit que le numéro quinze, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour ct.
81. Fil d'acier à ressorts, cuivré ou étamé, du numéro neuf ou plus fin, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ pour ct.
- 82 (a). Tôle de fer à chaudière ou autre, corroyée ou non corroyée, lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures, et fer en feuilles, commun ou noir, pas plus mince que le numéro vingt, non spécifiés ailleurs, dix piastres par tonne..... \$10 p. tonne

- 83 (a). Fer en feuilles, commun ou noir, doux ou poli, et enduit ou galvanisé, plus mince que la tôle du Canada, numéro vingt, et tôle à chaudière en fer ou acier de pas moins de trente pouces de largeur et évaluée à pas moins d'un centin et demi par livre, douze centins et demi *ad valorem* 12½ pour ct.
- 84 (a). Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre, de huit pouces ou moins de largeur et pas plus mince que le numéro vingt. treize piastres par tonne..... \$13 p. tonne.
- 85 (b). Feuillard ou fer en lames ou bandelettes et autre, de huit pouces ou moins de largeur et plus mince que le numéro vingt, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ pour ct.
86. Barres de fer pour chemins de fer, rails d'acier en T, ne pesant pas plus de vingt-cinq livres par pied linéaire, rails plats en fer ou acier percés, et éclisses en fer ou acier pour chemins de fer, neuf piastres par tonne..... \$9 p. tonne.
87. Fer à côte et fer angulaire et en T, laminé, et ébauches d'osillets de barres laminées faites d'après le procédé Kloman, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés dans leurs propres ateliers, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ pour ct.
88. Ponts en fer et fer pour les constructions en fer, vingt-cinq piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas de moins de trente ou pas moins pour cent *ad valorem*..... que 30 p. c.
89. Fer et acier forgés, ou fer forgé sous quelque forme ou à quelque phase de fabrication que ce soit, non ailleurs spécifiés, trente piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas de moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... \$30 p. tonne ou pas moins que \$35 p. c.
90. Lingots d'acier, lingots dentelés, maquettes et massets, par quelques procédés qu'ils soient faits, billettes et barres, bandes, feuillards, cercles, lisières et feuilles de tous calibres et largeurs, toutes les espèces d'acier ci-dessus, non énumérées ailleurs, évaluées à quatre centins ou moins par livre, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins de dix piastres par tonne..... 30 p. c. mais pas moins que \$10 p. tonne.
91. Lorsqu'elles seront d'une valeur plus forte que quatre centins par livre, douze et demi pour cent *ad valorem* 12½ p. cent.
92. Acier non spécialement énuméré ou spécifié, trente par cent *ad valorem*..... 30 par cent
93. Pourvu que sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier, de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer et d'acier de formes ou de section irrégulières, laminées à froid, martelées à froid ou polies d'aucune manière en sus du procédé ordinaire du laminage ou martelage à chaud, il soit payé un sixième de centin par livre en sus des droits imposés sur les dits matériaux..... ⅙ ct. par lb. de plus.
94. Pourvu, de plus, que tout métal dérivé du fer ou de ses minerais, qui est fondu et malléable, quelle qu'en soit la forme, sans égard à la proportion de carbone qu'il contient, qu'il soit produit par cimentation, ou converti, fondu ou fait avec du fer ou ses minerais au creuset ou par le procédé Bessemer, pneumatique, Thomas Gilchrist, basique, Seimens-Martin ou à fourneau découvert, ou par l'équivalent de quelqu'un de ces procédés, ou par la combinaison de deux de ces procédés ou plus, ou leurs équivalents, ou par quelque fusion ou autre procédé qui produit, au moyen du fer ou de ses minerais, un métal de structure grenue ou fibreuse, qui est en fonte et malléable, à l'exception de ce que l'on appelle la fonte de fer malléable, sera classé et considéré comme acier.

Et pourvu aussi que tous les articles portés au tarif comme fer ou ouvrages en fer, soient frappés des mêmes droits s'ils sont faits en acier, ou en acier et fer combinés, à moins de dispositions contraires formelles.

95. Fontes de fer malléable, et fontes d'acier non spécifiées ailleurs, \$25 p. t. mais pas moins
vingt-cinq piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas infé- que 30 p. c.
rieur à trente pour cent *ad valorem*.....
96. Vaisseaux et plaques en fonte de fer, plaques et ferrures de poêles, \$16 p. tonne
fers à repasser, fers de chapeliers et de tailleurs, et articles en mais pas
fonte de fer non spécifiés ailleurs, seize piastres par tonne, pour- moins que
vu que le droit ne soit pas inférieur à trente pour cent *ad valorem*. 30 pour cent
97. Tuyaux en fonte de fer, de toute espèce, douze piastres par tonne. \$12 p. tonne
98. Essieux et parties d'essieux, barres à essieux, ébauches d'essieux \$30 p. tonne
ou fer forgé pour essieux, sans égard à la phase de leur fabrica- mais pas
tion, trente piastres par tonne, mais pas moins de trente-cinq moins que
pour cent *ad valorem*..... 35 pour cent.
99. Machines à vapeur, chaudières et mécanisme, savoir :—
- (a) Pompes à incendie, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 pour cent.
100. (b) Locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et méca-
nismes composés en tout ou en partie en fer ou en acier, non 30 pour cent.
spécifiés ailleurs, trente pour cent *ad valorem*.....
101. Machines portatives, machines à vapeur portatives, machines à
battre et à séparer, manèges, scieries portatives et machines à
planer le bois, et leurs parties, à toute phase de fabrication, trente-
cinq pour cent *ad valorem* 35 pour cent.
102. Bandages de roues de locomotives en acier Bessemer, à l'état brut,
dix pour cent *ad valorem*..... 10 pour ct.
- 103 (a). Tubes à chaudières, carneaux ou supports de chaudières, en
fer forgé ou acier, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour ct.
- 104 (b). Tubes en fer forgé, unis, non filetés, accouplés ou autrement
ouvrés, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent *ad
valorem*..... 15 pour ct.
- 105 (c). Autres tubes ou tuyaux en fer ou acier forgés, trente pour cent
ad valorem..... 30 pour ct.
106. Coffres de sûreté, portes pour coffres et voûtes de sûreté, balances
et romaines en fer ou en acier, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 pour ct.
107. Patins, vingt centins par paire et trente pour cent *ad valorem*.... 20 c. p. paire
108. Câble en fil de fer ou d'acier, non autrement spécifié, vingt-cinq
pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
et 30 p. c.
109. Masses, outils de voie, coins et pinces ou leviers en fer ou acier, un
centin et un quart par livre et trente pour cent *ad valorem*.....
et 30 p. cent.
110. Quincaillerie, savoir :—Ferrures à l'usage des constructeurs ébé-
nistes et carrossiers, et serrures, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 pour cent.
111. Mousquets, carabines et autres armes à feu, et instruments de chi-
rurgie, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
112. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, et écrous et
rondelles en fer ou en acier, et fers à cheval, mule ou bœuf, un
centin et un tiers par livre..... 1½ ct. p. lb.
113. Clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil et tous autres
clous en fer ou acier ouvrés, non ailleurs spécifiés, deux centins
et demi par livre..... 2½ cts p. lb.
114. Brochettes coupées, pointes et petits clous sans tête, n'excédant
pas seize onces au mille, deux centins par mille..... 2 c. p. 1000.
Excédant seize onces au mille, deux centins par livre 2 cts p. lb.
115. Rivets, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous ou boulons, et
couplets finis ou en ébauches, en fer ou acier, un centin et deux
tiers par livre..... 1½ cts. p. lb.

116. Clous et carvelles coupés, en fer ou acier, un centin par livre..... 1 ct. p. lb.
 117. Barres ou rails de chemins de fer, en acier, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, pour des fins autres que des voies de chemins de fer, six piastres par tonne..... \$6 p. tonne.
 118. Effets, articles ou produits fabriqués, non spécialement énumérés ou spécifiés, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et partiellement ou complètement ouverts, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
 119. Etiquettes pour boîtes de fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres denrées, et aussi billets, affiches, placards et feuilles d'annonces pliées, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 15 cts. p. lb. et 25 p. c.
 120. Presses d'imprimerie de toute espèce, machines à plier et coupes-papier, dix pour cent *ad valorem*..... 10 pour cent.

2. *Résolu*.—Qu'il est aussi à propos d'abroger les items suivants de l'annexe C du dit acte, savoir :—539, 540, 642, 649, 625, 698, 711, 510, 507, 636 et 638, et de décréter ce qui suit, savoir :—Les articles suivants seront libres de droits :—

1. Articles importés par et pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat et la Chambre des Communes, ainsi que les articles suivants lorsqu'ils seront importés pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir :—Armes, Uniformes militaires ou de marine, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
2. Briques réfractaires.
3. Charbon anthracite.
4. Fils de coton plus fin que le No 40, écrus, blanchis ou teints, pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, du coton, et des effets en laine ou soie.
5. Composition réfractaire appelée *Gannister*.
6. Gomme d'ambre, arabe, d'Australie, copale, damar, mastic, sandarac, laque et adragante.
7. Plumes d'oie à l'état naturel ou non taillées.
8. Rails d'acier, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, pour servir aux voies de chemins de fer.
9. Acier évalué à deux centins et demi par livre et plus, pour servir à la fabrication des patins.
10. Rebutés de fer et d'acier, vieux et bons seulement à refaçonner, faisant partie ou sauvés de tout navire naufragé dans des eaux soumises à la juridiction du Canada.
11. Bols d'acier pour les séparateurs de crème. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par des fabricants de limes pour être employé dans leurs usines.
12. Placage d'ivoire, scié seulement.

3. *Résolu*.—Qu'il est à propos d'abroger le paragraphe No 816 dans l'annexe E du tarif des douanes, et d'y substituer ce qui suit :

1. Billots à bardeaux en pin ou en cèdre, et billots de cèdre capables d'être fabriqués en billots à bardeaux, une piastre \$1.50 par 128 et cinquante centins par corde de cent vingt-huit pieds cubes. pieds cubes.
4. *Résolu*.—Qu'il est à propos d'abroger l'article 8, du chapitre 33, 49 Victoria, des Statuts Révisés, et d'y substituer ce qui suit :

Excepté dans les cas particulièrement spécifiés dans les annexes à l'acte concernant les droits de douane, les emballages en verre, ferblanc, fer, ou autres métaux, les colis à claire-voie, barils ou autres emballages contenant de la poterie, de la porcelaine de chine, de la porcelaine ordinaire, de la faïence, de la verrerie, du verre ou autres effets fragiles, les caisses contenant des spiritueux, vins, liqueurs de malt ou autres marchandises embouteillées, ainsi que tous emballages étant le premier contenant ou la première couvertures d'effets de toute sorte dans lesquels ces effets sont emballés pour vente et non pas seulement pour l'exportation, excepté comme il est ci-après spécifié, seront frappés du même

droit que les effets qu'ils contiennent, si ce droit est *ad valorem* ; mais si ce droit est spécifique, ou *ad valorem* et spécifique, ou dans le cas où, étant *ad valorem* seulement, il serait moins que celui dont serait frappés ces emballages ou colis d'après le tarif en vigueur, à la date de l'importation s'ils étaient importés vides, ou si les effets y contenus étaient admis en franchise, alors le droit sera celui dont ils seraient frappés si ces emballages ou colis étaient importés vides ; mais tous les autres emballages ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour exportation seulement selon l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits.

5. *Résolu*,—Qu'il est à propos de spécifier que les résolutions qui précèdent et les modifications qu'elles apportent dans les droits de douane sur les effets y mentionnés, auront effet à dater du 13 mai courant ?

Sir *Hector L. Langevin* propose, seconde par *M. Bowell*,—que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ; et la question étant mise,—elle est résolue affirmativement.

A six heures, p.m., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, p.m.

Sept heures et demie, p.m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Sault Sainte-Marie d'Ontario* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Ferguson (Leeds et Grenville)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de *Sainte-Catherine à Niagara* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Langelier (Québec)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc du chemin de fer du *Canada* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Shanly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors en considération les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, aujourd'hui.

Les items suivants de la 1ère résolution sont lus la seconde fois, comme suit :

1. Cirage pour souliers et encre de cordonnier, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Vernis pour harnais et cuir, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
2. Bleu de toutes sortes pour la buanderie, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
3. Annonces illustrées ou pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, prospectus, calendriers, almanachs d'annonces illustrés, et estampes de modes pour tailleurs et modistes, un droit spécifique de 6 centins par livre, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	6 cts p. lb. et 20 p. c.
4. Livres d'annonces non illustrés, un droit spécifique de 1 centin chaque.....	1 ct. ch.
5. Bretelles, 35 p. c. <i>ad valorem</i>	35 p. c.
6. Boutons en ivoire végétal, corne ou composition, un droit spécifique de 10 centins par grosse et 25 p. c. <i>ad valorem</i>	10 cts p. gr. et 25 p. c.
7. Bogheis de toute espèce, grosses voitures de ferme, camions de ferme, de chemin de fer ou de roulage, charrettes à ressorts ou chaises (gigs) et véhicules du même genre, d'un prix moindre que cinquante piastres, un droit spécifique de \$10 chacun; au-dessus de cent piastres et au-dessous de cent piastres, un droit spécifique de \$15 chacun, et en addition à cela, dans chaque cas, 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$10 ch. \$15 ch. et 20 p. c.
7a. Toutes voitures du même genre, du prix de cent piastres chacune, et au dessus, 35 p. c. <i>ad valorem</i>	35 p. c.
8. Fil de coton à coudre, sur bobines, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
9. Jeannettes et outils, lorsqu'ils sont importés par des corsetiers pour être employés dans leurs fabriques, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25 p. c.
10. Cotons imprimés ou teints, non spécifiés ailleurs, 32½ p. c. <i>ad valorem</i>	32½ p. c.
11. Poteries et faïences, savoir :—Dames-jeannes ou cruches, barattes et jarres, un droit spécifique de 3 centins par gallon de capacité..	3 cts. p. gal.
12. Poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham; poterie et faïence blanche, faïence en granit ou fer, et poterie couleur crème, C.C., décorée, imprimée ou épongée, et toute poterie non spécifiée ailleurs, 35 p. c. <i>ad valorem</i>	35 p. c.
13. Pierre sciée ou autrement ouvrée, un droit spécifique de \$2 par tonne.....	\$2 p. tonne.
14. Bombonnes et dames-jeannes, bouteilles et carafes, flacons et fioles, en verre, d'une capacité moindre que quatre onces, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
14a. Flacons et fioles contenant quatre onces et plus, isoiloirs de télégraphes et de paratonnerre, jarres et boules de verre, et articles pour la table, taillés, pressés ou moulés, un droit spécifique de 10 centins par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i>	10 cts. p. doz. et 30 p. c.
15. Or et argent en feuilles, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 par cent.
16. Machines à coudre, complètes, ou le mécanisme supérieur, ou parties de ce mécanisme, un droit spécifique de \$3 chacun et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	\$3 chaque et 20 p. c.
17. Cuir à semelle, un droit spécifique de 3 centins par livre.....	3 cts. p. lb.
17a. Cuir à courroie et tout cuir à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non coloré, ciré ou verni, 15 p. c. <i>ad valorem</i>	15 p. c.
18. Cuir préparés, vernis ou cirés, 25 p. c. <i>ad valorem</i>	25. p. c.
19. Réglisse, racine de, extrait en pâte de, un droit spécifique de 2 centins par livre.....	2 cts. p. lb.
Et les dits items sont adoptés.	
L'item 20. Prélarts pour parquets, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. <i>ad valorem</i>	5 cts. p. v. c. et 20 p. c.,

étant la seconde fois, est amendé en retranchant "20 pour cent" et en substituant "15 pour cent."

Et le dit item, ainsi amendé, est adopté.

Les items suivants, savoir :

- | | |
|--|--------------------------------|
| 21. Piélaris et toiles cirées, en pièces, taillés ou façonnés, huilés, vernis, étampés, peints ou imprimés, veloutés ou enduits de caoutchouc ou autre substance, et non autrement spécifiés, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. <i>ad valorem</i> | 5 cts. p. v. c.
et 20 p. c. |
| 22. Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, les droits spécifiques suivants sur chaque huit verges des espèces qui suivent, savoir : | |
| a. Bruns unis, 2 centins..... | 2 cts. |
| b. Blancs, mats et satinés, 3 centins..... | 3 cts. |
| c. Bronzés unis, 7 centins..... | 7 cts. |
| d. Bronzés et coloriés, 9 centins..... | 9 cts. |
| e. Bronzés et en relief, 11 centins..... | 11 cts. |
| f. Bordures colorières, étroites, 8 centins..... | 8 cts. |
| g. do do larges, 10 centins..... | 10 cts. |
| h. do bronzées, étroites, 15 centins..... | 15 cts. |
| i. do do larges, 18 centins..... | 18 cts. |
| j. do en relief, 20 centins..... | 20 cts., |

étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Les items suivants, savoir :

- | | |
|--|-----------|
| 23. Papier de toute sorte, non spécifié ailleurs, 21½ p. c. <i>ad valorem</i> | 22½ p. c. |
| 24. Papier de soie, blanc et de couleur, lorsqu'il est importé par des fabricants pour être employé dans leurs fabriques, 10 p. c. <i>ad valorem</i> | 10 p. c., |

étant lus la seconde fois, sont ajournés.

Les items suivants, savoir :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 25. Marinades et sauces en bouteilles, un droit spécifique de 40 centins par gallon. 16 bouteilles contenant un demiard, 8 bouteilles de une chopine et 4 bouteilles d'une pinte seront censées contenir un gallon—; En jarres, bouteilles ou récipients autres, la quantité devra être constatée et le taux proportionnel de droits devra être imposé, et les droits devront comprendre les bouteilles et autres emballages..... | 40 cts. p. gal. |
| 25a. Marinades en tinettes ou autrement, faites avec du vinaigre, ou avec du vinaigre et de la moutarde, 35 centins par gallon, et avec de la saumure, 25 centins par gallon..... | 35 cts. p. gal.
25 cts. p. gal. |
| 26. Sauces et catsups, en bouteilles, un droit spécifique de 40 centins par gallon, et 20 p. c. <i>ad valorem</i> —16 bouteilles contenant un demiard, 8 bouteilles de, chopine, et 4 bouteilles de pinte seront censées contenir un gallon..... | 40 cts. p. gal.
et 20 p. c. |
| 27. Coutellerie plaquée, savoir:—Couteaux plaqués en tout ou en partie, d'un prix moindre que \$3.50 par douzaine, un droit spécifique de 59 centins par douzaine et 20 p. c. <i>ad valorem</i> | 50 cts. p. doz.
et 20 p. c. |
| 27a. Tous autres articles plaqués, électro-plaqués ou dorés, en tout ou en partie, de toute espèce, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| 28. Plombagine, 10 p. c. <i>ad valorem</i> | 10 p. c. |
| 28a. do et tous articles faits de, non spécifiés ailleurs, 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 25 p. c. |
| 29. Sel commun, 10 centins par cent livres (excepté le sel importé du Royaume-Uni ou de possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries maritimes ou du golfe, qui sera franc de droits)..... | 10 cts. p.
100 lbs. |
| 29a. Sel fin, en grenier, un droit spécifique de 10 centins par cent livres..... | 10 cts. p.
100 lbs. |

30. Sel en sacs, barils et autres emballages, un droit spécifique de 15 centins par cent livres,—les sacs, barils ou autres emballages devant payer les mêmes droits que s'ils étaient importés vides... 15 cts. p. 100 lbs.
31. Papier sablé, verre, de silex et d'émeri, 30 p. c. *ad valorem*..... 30 p. c.
32. Ardoises d'écoliers et à écrire, un droit spécifique de 1 centin chacune, et 20 p. c. *ad valorem* 1 ct. ch. et 20 p. c.
33. Cigares et cigarettes, un droit spécifique de \$2 par livre, et 25 p. c. *ad valorem*—le poids des cigarettes devant inclure le poids de l'enveloppe..... \$2 p. lb. et 25 p. c.,
- étant lus la seconde fois, sont adoptés.
- Les items suivants, savoir :
34. Valises de toutes sortes, 30 p. c. *ad valorem* 30 p. c.
- 34 (a) Valises, sacs de cuirs, sacs de nuit, portefeuilles et bourses, un droit spécifique de 10 centins, chacun, et 30 p. c. *ad valorem*..... 10 cts. ch. et 30 p. c.,
- étant lus la seconde fois, sont ajournés.
- Les items suivants, savoir :
35. Vernis, laques, laque du Japon, siccatif en poudre, siccatif liquide, collodion et huile pour polir, non autrement spécifiés, un droit spécifique de 20 centins par gallon, et 25 p. c. *ad valorem*..... 20 cts. p. gall. et 25 p. c.
36. Pommes de terre, un droit spécifique de 15 centins par minot..... 15 cts par m.
37. Tomates fraîches, un droit spécifique de 30 centins par minot, et 10 p. c. *ad valorem*..... 30 cts p. m. et 10 p. c.
38. Légumes non spécifiés ailleurs, y compris les patates douces, 25 p. c. *ad valorem*..... 25 p. c.
39. Mouvements et rouages de montres, 10 p. c. *ad valorem*..... 10 p. c.
40. Tous produits composés en tout ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir : Couvertures de laine, flanelles, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux, draps feutrés, étoffes pour colliers de chevaux, alpacas, étoffes d'Italie, cobourgs, mérinos et autres tissus similaires, non autrement spécifiés ; aussi, les produits faits de mêmes matériaux, savoir : Laine filée et à tricoter, fil de laine à broder, fil de laine peignée, et effets tricotés, savoir : Gilets, caleçons et bonneterie, non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de 7½ centins par livre, 7½ cts. p. lb. et 20 p. c. *ad valorem*..... et 20 p. c.,
- étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que la considération ultérieure des résolutions soit ajournée jusqu'à lundi prochain, le 16 courant, pour être alors le premier ordre du jour après les bills privés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 16 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Trow*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Mitchell*, comté de *Perth*.

Par M. *Watson*,—la pétition de la municipalité de *Glendale*, comté de *Beautiful Plains*; et la pétition de la municipalité d'*Argyle*, comté du *Lac-aux-Joncs*, *Manitoba*.

Par M. *Tyrowhitt*,—la pétition du capitaine *Thomas Jull* et autres, officiers, sous-officiers et soldats de la milice volontaire en service actif durant les invasions féniennes en 1866.

Par M. *Coursol*,—la pétition de la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de *Saint-Jean* et d'*Iberville*.

Par M. *Paterson* (*Brant*),—la pétition du conseil municipal du comté de *Brant*, *Ontario*.

Par M. *Wallace*,—la pétition de la Compagnie du pont et de la rivière *Niagara*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *John Monteith*, du lac *Rosseau*, district de *Parry Sound*, *Ont.*; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Mary Ann Wright*, et de divorcer d'avec elle.

De *David Creighton*, de la ville de *Owen Sound*, et autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de compagnie dite "The Standard Printing and Publishing Company" (à responsabilité limitée).

De la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario*; demandant certains amendements à leur acte constitutif.

De *Alexander McKenzie* et autres, membres de la Loge de *Middleton* de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers de la rivière *Cariboo*, comté de *Pictou*, *N.-E.*; demandant la passation d'un acte pour empêcher l'importation, la fabrication et la vente de liqueurs spiritueuses en *Canada*, et pour d'autres fins.

De *William M. Good* et autres, électeurs du comté de *Perth*, *Ont.*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brantford*, *Waterloo* et *Lac Erié*, devienne loi.

De *Thurston G. Hall*, de la cité de *Chicago*, dans l'Etat de l'*Illinois*, l'un des Etats d'*Amérique*, et autres, du *Canada*; demandant un acte constitutif sous le nom de Compagnie dite "The Dominion Oil Pipe Line and Manufacturing Company."

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Pontiac* et du Pacifique; demandant un acte donnant de nouveaux pouvoirs à la dite compagnie.

De *Gilbert Raddan Pugsley*, de *Régina*, président de la compagnie dite "The *Qu'Appelle*, *Long Lake* and *Saskatchewan* Railroad and Steamboat Company"; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour amender de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la *Saskatchewan-Sud*, ne devienne pas loi.

De la municipalité de *Cornwallis*, comté de *Brandon*, *Manitoba*; demandant que des pouvoirs additionnels lui soient donnés pour la perception de toutes taxes courantes ou échues sur les propriétés de la Compagnie Canadienne des Terres du Nord Ouest.

De *A. R. Boswell* et autres, directeurs provisoires de la Banque Anglo-Canadienne, et autres; demandant certains amendements à la charte de la dite compagnie.

De *C. J. Campbell* et autres; demandant certains amendements à l'acte constitutif de la Société Impériale de Garantie et de Prêt, et que son nom soit changé en celui de "Compagnie Financière et de Crédit du *Canada*."

Du conseil municipal de la ville de *Woodstock*, comté d'*Oxford*, *Ont.* ; demandant la passation d'un acte rappelant l'Acte de Tempérance du *Canada*, ou pour pourvoir autrement à ce qu'il soit amendé de façon à exempter certaines municipalités de son opération, sur le vote de la majorité requise des électeurs d'icelle à cette fin.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Goderich* et du Pacifique Canadien.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* à *Teeswater*.

Ordonné, que *M. Sutherland* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario-Sud*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que *M. Grandbois* ait la permission de présenter un bill remettant en vigueur et modifiant l'acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du pont de chemin de fer de *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la seconde fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Tyrwhitt* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de Tempérance du *Canada*.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Foster* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les commissaires du havre de *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné que Sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant le ministère des Finances et le Conseil du Trésor.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. McNeill* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte du Service Civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Landry* ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent vingt-sept des Statuts révisés du *Canada*, intitulé : " Acte concernant l'intérêt :

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de terminer le fidéicommis relatif au chemin de fer du Sud-Est, d'en autoriser la vente, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction du Sud-Est étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Norfolk-Sud*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de la *Massawippi*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance l'Équité, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Alberta*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'autoriser la Compagnie de Prêts immobiliers et d'Épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de steamers d'*Halifax* et des *Indes Occidentales* (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de la Baie de *Quinté*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie *Georgienne* et du Lac *Erié*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer Midland du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre les accidents et d'indemnité du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1887, pour un état donnant le nombre d'officiers nommés depuis le 1er janvier 1886 pour prévenir la contrebande sur notre frontière, avec les noms des personnes ainsi nommées, leur résidence et leur salaire. (*Documents de la session, No 50*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 avril 1887, pour un relevé de la quantité et la valeur du thé importé de la *Chine* et du *Japon* et entré dans les ports douaniers de la *Colombie Anglaise* ou leurs annexes pour la consommation ou pour être expédié en transit depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er avril 1887. (*Documents de la session, No 51.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1887, pour un état détaillé donnant la description et la valeur des grains et des produits animaux exportés du *Canada*, depuis le 1er juillet 1886 jusqu'au 1er avril 1887. (*Documents de la session, No 52*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend en considération les résolutions concernant les droits de douane, rapportées, vendredi dernier, du comité des Voies et Moyens.

Résolution 1.—L'item 34. Valises de toutes sortes, 30 pour cent *ad valorem*..... 30 p. c., étant considéré de nouveau, est modifié en ajoutant après " valises de toutes sortes" les mots " portefeuilles et bourses."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

L'item 34a. Valises, sacs de cuirs, sacs de nuit, portefeuilles et bourses, un droit spécifique de 10 centins chacun, et 30 pour cent *ad valorem*. et 30 p. c., étant considéré de nouveau, est modifié en retranchant les mots " portefeuilles et bourses" et en les remplaçant par " écrins pour bijoux, montres et autres articles semblables faits avec tout matériel quelconque."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

L'item 41. Barils contenant du lard ou autres salaisons, un droit spécifique de 25 centins chacun..... 25 cts chacun étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant les mots " du lard et autres" et en leur substituant le mot " des"; et aussi en retranchant les mots " 25 centins," et en substituant les mots " 20 centins."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

Les items suivants :

- | | |
|--|-----------------------------|
| 42. Gomme anglaise, et colles pour peintres, un droit spécifique de 1 centin par livre..... | 1 ct. p. lb. |
| 43. Faux-cols ou collets de coton ou toile, un droit spécifique de 24 centins par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 24 cts. par dz. et 30 p. c. |
| 44. Manchettes de coton ou toile, un droit spécifique de 4 centins par paire, et 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 4 cts. par pr. et 30 p. c. |
| 45. Compteurs de gaz, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| 46. Collé forte, en feuille, morceaux et en poudre, un droit spécifique de 3 centins par livre..... | 3 cts. p. lb. |
| 47. Mucilage, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 cts. |
| 48. Journanx, imprimés en partie, et devant être complétés et publiés en Canada, 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 25 p. c. |
| 49. Plaques photographiques sèches, un droit spécifique de 15 centins par pied carré..... | 15 cts. p. pied carré. |
| 50. Chemises de coton ou toile, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 30 p. c. <i>ad valorem</i> | \$1 p. doz. et 30 p. c. |
| 51. Placages de bois, sciés seulement, 10 p. c. <i>ad valorem</i> | 10 p. c. |
| 52. Tissus de couleurs, fait en fil de coton teint ou coloré, ou partie en fil de jute et partie en fil de coton, ou autres matériaux, excepté la soie, non spécifiés ailleurs, 25 p. c. <i>ad valorem</i> | 25 p. c., |

étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'item 53. Engrais artificiels, de toutes sortes, un droit spécifique de \$6 par tonne..... \$6 p. ton.,
étant lu la seconde fois, est rejeté.

Les items suivants :

54. Macaroni et vermicelle, un droit spécifique de 2 centins par livre. 2 cts p. lb.
55. Oranges et citrons, en boîtes n'excédant pas une capacité de 2 $\frac{1}{2}$ pieds cubes, 25 centins par boîte; en demie-boîtes n'excédant pas une capacité de 1 $\frac{1}{4}$ pied cube, 13 centins par demie-boîtes; en caisses ou autres emballages, 10 centins par pied cube de capacité; en grenier, \$1.60 par mille; oranges ou citrons en barils n'excédant pas la capacité d'un baril à farine de 196 livres, 55 centins par baril..... 55 cts p. lb.
56. Papier goudronné, un droit spécifique de $\frac{1}{2}$ centin par livre..... $\frac{1}{2}$ ct. p. lb.
57. Lunettes et verres, 30 p. *ad valorem* 30 p. c.
57a. Parties de lunettes et verres non finis, 25 p. c. *ad valorem*..... 25 p. c.,
étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'item 58. Mousses d'Islande et autres, 15 p. c. *ad valorem*..... 15 p. c.,
étant lu la seconde fois, est rejeté.

L'item 59. Haches de bûcherons, un droit spécifique de \$2 par douzaine, et 10 p. c. *ad valorem*..... \$2 p. doz. et 10 p. c.,
étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant les mots "de bûcherons, un droit spécifique de \$2 par douzaine, et 10 p. c. *ad valorem*," et en les remplaçant par les mots "de toutes sortes, herminettes, haches et marteaux non spécifiés ailleurs, 35 pour cent *ad valorem*."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

L'item 60. Haches de charpentiers, herminettes et marteaux pesant dix livres et au-dessus, un droit spécifique de \$3 par douzaine, et 20 p. c. *ad valorem*..... \$3 p. doz. et 20 p. c.,
étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant tous les mots de l'item 60, et en les remplaçant par les suivants: "Pics, pioches, marteaux de forgerons, masses, outils de voie, coins et pinces en fer ou acier, 1 centin par livre et 25 pour cent *ad valorem*."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

L'item 61. Toutes autres haches, hachettes, marteaux, couteaux pour moissonneuses et fourches à 4 et 5 dents, de toutes sortes, un droit spécifique de \$2 par douzaine et 20 p. c. *ad valorem*..... \$2 p. doz. et 20 p. c.,
étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant tous les mots de l'item "61" et en les remplaçant par les suivants: "essieux et ressorts de fer ou d'acier, parties d'iceux, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour voitures autres que des voitures pour chemins de fer et tramways, sans égard à la phase de leur fabrication, 1 centin par livre et 30 pour c. *ad valorem*."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

L'item 62. Houes, râteaux de jardiniers, fourches de toutes sortes à 2 ou 3 dents, pics et pioches, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 20 p. c. *ad valorem*..... \$1 p. doz. et 20 p. c.,
étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant tous les mots de l'item "62" et en les remplaçant par les suivants: "Couteaux pour moissonneuses, fourches de toute sorte à 2 ou 3 dents, et houes, 5 centins chacun et 25 pour c. *ad valorem*."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

L'item 63. Pelles et bêches, un droit spécifique de \$1 par douzaine, et 20 p. c. *ad valorem*..... \$1 p. doz. et 20 p. c.,
étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant les mots "un droit spécifique de " et en les remplaçant par les suivants: "et ébauches de pelles et bêches, \$1 par douzaine et 20 pour c. *ad valorem*."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

L'item 64. Faucheuses, moissonneuses-engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues avec siège, charrues simples, et tous autres instruments aratoires non autrement spécifiés, 35 p. c. *ad valorem*..... 35 p. c.,
étant lu la seconde fois, est ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 17 mai 1887.

L'item 65. Plants de vignes du prix de vingt centins et au-dessous, 5 centins chacun..... 5 cts. ch.,
étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant le mot "vingt" et en le remplaçant par le mot "dix" et en retranchant le mot "cinq" et en le remplaçant par le mot "trois".

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

Les items suivants :—

66. Groseilliers, 2 centins chacun..... 2 cts. ch.
67. Framboisiers et mûriers, 1 centin chacun..... 1 ct. ch.
68. Pêchers, 4 centins chacun 4 cts. ch.
69. Rosiers, 5 centins chacun..... 5 cts. ch.
70. Scions ou ceils pour greffe, savoir :—Pruniers, poiriers, pêchers, et autres arbres à fruit, 10 p. c. *ad valorem* 10 p. c.,
étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par *M. Bowell*,

Ordonné, que la considération ultérieure des résolutions soit ajournée jusqu'à la prochaine séance de la Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 17 mai 1887.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée séparément et déposée sur le bureau :
Par *M. Wright*,—la pétition de la Société de Géographie de Québec.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :
Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec, et a résolu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi examiné le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone *Chinook* à la *Rivière-de-la-Paix* et a résolu d'en rapporter le préambule "non prouvé," parce que la région parcourue par la ligne de chemin de fer qu'on propose de construire est, en grande partie, la même que celle pour laquelle une charte est maintenant en existence, et votre comité croit inopportun d'incorporer

une autre compagnie qui parcourera la même région, et il recommande que les honoraires payés sur le dit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Wood (*Brockville*), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *A. R. Bcswell* et autres, directeurs provisoires de la Banque Anglo-Canadienne; demandant certain amendement à la charte de la dite banque;—de *Thurston G. Hail*, de la cité de *Chicago*, et autres, du *Canada*; demandant un acte constitutif sous le nom de compagnie dite “*The Dominion Oil Pipe Line and Manufacturing Company*”;—et de *John Monteith*, du lac *Rosseau*, *Ont.*; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Mary Ann Wright*, et pour divorcer d'avec elle.

M. Davis propose, secondé par M. MacDowall, que les honoraires et frais payés sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone *Chinook* à la *Rivière-de-la-Paix*, soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Perley (*Assiniboia*), secondé par M. Mulock,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone *Chinook* à la *Rivière-à-la-Paix*, soit renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill autorisant la Compagnie du chemin de fer d'*Hamilton* au *Nord Ouest* à faire certains prolongements de sa ligne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Liste du service civil du *Canada*, à la date du 1er juillet 1886, aux termes de la clause 59 de l'Acte du Service Civil. (*Documents de la session, No 5b*)

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les jeudis, après les interpellations.

L'ordre du jour étant lu, pour la prise en considération en comité général de certaines résolutions devant servir de base à une adresse au Gouverneur Général, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'effectuer le changement de politique annoncé à la Chambre des Communes le 5 février 1884, et de permettre, en conséquence, la mise à exécution de toutes lois de la législature locale, non sujettes à objection d'ailleurs, passées ou qui pourraient être passées, concernant la construction de lignes de chemin de fer dans les limites de la province primitive du *Manitoba*.

Sur motion de M. Watson, secondé par M. Scarth,

Ordonné, que la considération des dites résolutions soit le premier ordre du jour, de jeudi, le 26 de ce mois.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend en considération les résolutions concernant les droits de douane rapportées vendredi dernier, du comité des Voies et Moyens.

Résolution 1. Les items suivants, savoir :—

64. Fauchuses, moissonneuses-engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues avec siège, charrues simples, et tous autres instruments aratoires non autrement spécifiés, 35 p. c. *ad valorem*..... 35 p. c.
71. Fer et acier ouvrés, savoir :—Rebuts de fer ouvré ou d'acier, étant les rebuts et déchets de fer ou d'acier ouvrés qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refaçonnés, deux piastres par tonne... \$2 par tonne
72. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, deux piastres par tonne..... \$2 par tonne
73. Fer en gueuses, en saumons et rebuts de fonte de fer, quatre piastres par tonne..... \$4 par tonne
74. Fer en maquettes, massets, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres et plus avancées que le fer en gueuses, à l'exception des objets en fonte, neuf piastres par tonne..... \$9 par tonne,

étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'item 75(a). Fer en barres martelées ou laminées, comprenant les barres plates de pas moins d'un pouce de largeur ni de moins de trois huitièmes de pouces d'épaisseur, onze piastres par tonne... \$11 par tonne,

étant lu la seconde fois, est amendé, en retranchant tous les mots après " plates " jusqu'à la fin du dit item, et en insérant " rondes et carrées et barres et formes de fer laminé non spécifiées ailleurs, \$13 par tonne."

Et le dit item ainsi amendé est adopté.

Les items suivants :—

- 76(b). Comprenant le fer rond de pas moins de trois quarts de pouce de diamètre, et le fer carré de pas moins de trois quarts de pouce carré, treize piastres par tonne..... \$13 par tonne
- 77(c). Comprenant le fer plat de moins d'un pouce de largeur ou de moins de trois huitièmes de pouce d'épaisseur; le fer rond de moins de trois quarts de pouce, et de pas moins de sept-seizièmes de pouce carré, quinze piastres par tonne..... \$15 par tonne
78. Fer rond laminé, en rouleaux ou baguettes, de moins de sept seizièmes de pouce de diamètre, et barres et formes de fer laminé, non spécifiées ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour cent
79. Baguettes rondes en fer ou acier laminé pour fil de fer, de moins d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil de fer pour être employées dans leurs manufactures, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 pour cent,

étant lus la seconde fois, sont rejetés.

L'item 80. Fil de fer et d'acier, galvanisé ou non, plus petit que le numéro cinq et pas plus petit que le numéro quinze, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent,

étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant le mot " quinze " et en le remplaçant par " quatorze."

Et le dit item ainsi amendé est adopté.

L'item 81. Fil d'acier à ressorts, cuivré ou étamé, du numéro neuf ou plus fin, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ pour cent,

étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant tous les mots après " ou plus fin ", et en les remplaçant par les mots " non spécifiés ailleurs, 20 pour cent *ad valorem*."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 82 (a). Tôle de fer à chaudière ou autre, corroyée ou non corroyée, lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures, et fer en feuilles, commun ou noir, pas plus mince que le numéro vingt, non spécifié ailleurs, dix piastres par tonne. \$10 p. tonne, étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant les mots "dix piastres" et en insérant "quatorze piastres."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 83 (a). Fer en feuilles, commun ou noir, douci ou poli, et enduit ou galvanisé, plus mince que la tôle du Canada, numéro vingt, et tôle à chaudière en fer ou acier de pas moins de trente pouces de largeur et évaluée à pas moins d'un centin et demi par livre, douze centins et demi *ad valorem*..... 12½ pour ct., étant lu la seconde fois, est modifié en ajoutant après le mot "chaudière" les mots "ou à pont", et en retranchant les mots "évaluée à pas moins d'un centin et demi par livre" et en les remplaçant par les mots "et d'un quart de pouce d'épaisseur."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

Les items suivants, savoir :

84 (a). Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre, de huit pouces ou moins de largeur et pas plus mince que le numéro vingt, treize piastres par tonne..... \$13 p. tonne.

85 (b). Feuillard ou fer en lames ou bandelettes et autre, de huit pouces ou moins de largeur et plus mince que le numéro vingt, douze et demi pour cent *ad valorem*.... 12½ pour ct., étant lu la seconde fois, sont adoptés.

L'item 86. Barres de fer pour chemins de fer, rails d'acier en T, ne pesant pas plus de vingt-cinq livres par pied linéaire, rails plats en fer ou acier percés, et éclisses en fer ou acier pour chemins de fer, neuf piastres par tonne..... \$9 p. tonne, étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant tous les mots de l'item 86, et en substituant les suivants : "Eclisses pour chemins de fer, douze piastres par tonne."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 87. Fer à côte et fer angulaire et en T, laminé, et ébauches d'oeillets de barres laminées faites d'après le procédé Kloman, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés dans leurs propres ateliers, douze et demi pour cent *ad valorem* 12½ pour ct.,

étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant tous les mots de l'item 87, et en substituant les suivants : "Poutres, cornières, poutrelles, supports, sections spéciales, et ébauches d'oeillets de barres laminées, en fer ou acier, faits d'après le procédé Kloman, formes de construction, ainsi que toutes autres pièces pour construction, en fer ou acier, seize piastres par tonne ; lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés dans leurs propres ateliers, douze et demi pour cent *ad valorem*."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 88. Ponts en fer et fer pour les constructions en fer, vingt-cinq piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas de moins de ou pas moins de trente pour cent *ad valorem*..... que 30 p. c.,

étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant les mots "vingt-cinq piastres par tonne" et en substituant les mots "un centin et un quart par livre," et en ajoutant "cinq" après le mot "trente."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 89. Fer et acier forgés, ou fer forgé sous quelque forme ou à quelque phase de fabrication que ce soit, non ailleurs spécifiés, \$30 p. tonne

trente piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas de moins ou pas moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... que \$35 p. c., étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant les mots " trente piastres par tonne," et en substituant les mots " un centin et demi par livre."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 90. Lingots d'acier, lingots dentelés, maquettes et massets, par quelques procédés qu'ils soient faits, billettes et barres, bandes, feuillards, cercles, lisières et feuilles de tous calibres et largeurs, toutes les espèces d'acier ci-dessus, non énumérées ailleurs, évaluées à quatre centins ou moins par livre, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins de dix piastres par tonne..... \$10 p. tonne, étant lu la seconde fois, est modifié, en retranchant le mot " dix " et en le remplaçant par " douze ", et en ajoutant à la fin de l'item les mots suivants : " excepté les lingots d'acier, lingots dentelés, maquettes et massets sur lesquels le droit spécifique ne sera pas moindre que huit piastres par tonne."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

Les items suivants, savoir :—

- 91. Lingots d'acier, etc., lorsqu'ils seront d'une valeur plus forte que quatre centins par livre, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. cent.
 - 92. Acier non spécialement énuméré ou spécifié, trente pour cent *ad valorem*..... 30 par cent
 - 93. Pourvu que sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier, de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer et d'acier de formes ou de section irrégulières, laminées à froid, martelées à froid ou polies d'aucune manière en sus du procédé ordinaire du laminage ou martelage à chaud, il soit payé un sixième de centin par livre en sus des droits imposés sur les dits matériaux..... ⅙ ct. par lb. de plus.
 - 94. Pourvu, de plus, que tout métal dérivé du fer ou de ses minerais, qui est fondu et malléable, quelle qu'en soit la forme, sans égard à la proportion de carbone qu'il contient, qu'il soit produit par cimentation, ou converti, fondu ou fait avec du fer ou ses minerais au creuset ou par le procédé Bessemer, pneumatique, Thomas Gilchrist, basique, Siemens-Martin ou à fourneau découvert, ou par l'équivalent de quelqu'un de ces procédés, ou par la combinaison de deux de ces procédés ou plus, ou leurs équivalents, ou par quelque fusion ou autre procédé qui produit, au moyen du fer ou de ses minerais, un métal de structure grenue ou fibreuse, qui est en fonte et malléable, à l'exception de ce que l'on appelle la fonte de fer malléable, sera classé et considéré comme acier.
Et pourvu aussi que tous les articles portés au tarif comme fer ou ouvrages en fer, soient frappés des mêmes droits s'ils sont faits en acier, ou en acier et fer combinés, à moins de dispositions contraires formelles.
 - 95. Fontes de fer malléable, et fontes d'acier non spécifiées ailleurs, \$25 p. t. mais vingt cinq piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente pour cent *ad valorem* pas moins que 30 p. c.
 - 96. Vaisseaux et plaques en fonte de fer, plaques et ferrures de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers et de tailleurs, et articles en fonte de fer non spécifiés ailleurs, seize piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente pour cent *ad valorem*. \$16 p. tonne mais pas moins que 30 pour cent.
- étant lus la seconde fois, sont adoptés.
- L'item 97. Tuyaux en fonte de fer, de toute espèce, douze piastres par tonne..... \$12 p. tonne
- étant lu la seconde fois, est modifié en ajoutant les mots suivants à la

fin du dit item : " Pourvu que le droit ne soit pas moindre que 35 pour cent *ad valorem*."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 98. Essieux et parties d'essieux, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour essieux, sans égard à la phase de leur fabrication, trente piastres par tonne, mais pas moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 pour cent, étant lu la seconde fois, est modifié en inérant après le mot " Essieux " les mots " pour chars ", et après les mots " fer forgé pour essieux " les mots " et ressorts de chars de toutes sortes et tous autres ressorts non spécifiés ailleurs ".

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 99. Machines à vapeur, chaudières et mécanisme, savoir :—

(a) Pompes à incendie, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 pour cent, étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 100. (b) Locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et mécanismes composés en tout ou en partie en fer ou en acier, non spécifiés ailleurs, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent, étant lu la seconde fois, est modifié en ajoutant les mots suivants à la fin de l'item : " Pourvu que toute locomotive pesant, avec un tender, trente tonnes ou plus, paie un droit de pas moins que \$2,900."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 101. Machines portatives, machines à vapeur portatives, machines à battre et à séparer, manèges, scieries portatives et machines à planer le bois, et leurs parties, à toute phase de fabrication, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 pour cent, étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 102. Bandages de roues de locomotives en acier Bessemer, à l'état brut, dix pour cent *ad valorem* 10 pour ct., étant lu la seconde fois, est rejeté.

Les items suivants, savoir :—

103 (a). Tubes à chaudières, carneaux ou supports de chaudières, en fer forgé ou acier, qui paient 20 pour cent *ad valorem*..... 15 pour ct.

104 (b). Tubes en fer forgé, unis, non filetés, accouplés ou autrement ouverts, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour ct., étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'item 105 (c). Autres tubes ou tuyaux en fer ou acier forgés, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour ct., étant lu la seconde fois, est modifié en retranchant " trente pour cent " et en substituant les mots " un centin et demi par livre."

Et le dit item, ainsi modifié, est adopté.

Les items suivants, savoir :

106. Coffres de sûreté, portes pour coffres et voûtes de sûreté, balances et romaines en fer ou en acier, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 pour ct.

107. Patins, vingt centins par paire et trente pour cent *ad valorem*..... 20 c. p. paire.

108. Câble en fil de fer ou d'acier, non autrement spécifié, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c., étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Les items suivants, savoir :

109. Masses, outils de voie, coins et pinces ou leviers en fer ou acier, un centin et un quart par livre et trente pour cent *ad valorem*..... et 30 p. cent.

110. Quincaillerie, savoir :—Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes et carrossiers, et serrures, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 pour cent, étant lus la seconde fois, sont ajournés.

L'item 111. Mousquets, carabines et autres armes à feu, et instruments de chirurgie, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent, étant lu la seconde fois, est adopté.

Les items suivants, savoir :

112. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, et écrous et rondelles en fer ou en acier, et fers à cheval, mule ou bœuf, un centin et un tiers par livre..... $1\frac{1}{3}$ ct. p. lb.

113. Clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil et tous autres clous en fer ou acier ouvrés, non ailleurs spécifiés, deux centins et demi par livre..... $2\frac{1}{2}$ cts p. lb.

114. Broquettes coupées, pointes et petits clous sans tête, n'excédant pas seize onces au mille, deux centins par mille..... 2 c. p. 1000.

Excédant seize onces au mille, deux centins par livre 2 cts p. lb.

115. Rivets, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous ou boulons, et couplets finis ou en ébauches, en fer ou acier, un centin et deux tiers par livre..... $1\frac{2}{3}$ cts. p. lb,

étant lus la seconde fois, sont ajournés.

L'item 116. Clous et carvelles coupés, en fer ou acier, un centin par livre. 1 ct. p. lb., étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 117. Barres ou rails de chemins de fer, en acier, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, pour des fins autres que des voies de chemins de fer, six piastres par tonne..... \$6 p. tonne,

étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant tous les mots de l'item 117, et en les remplaçant par les suivants : " Barres et rails de chemin de fer, en fer ou acier, pour chemins de fer et tramways, de toute forme, percés ou non, non spécifiés ailleurs, \$6 par tonne."

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

L'item 118. Effets, articles ou produits fabriqués, non spécialement énumérés ou spécifiés, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et partiellement ou complètement ouvrés, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.,

étant lu la seconde fois, est ajourné.

Les items suivants :—

119. Etiquettes pour boîtes de fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres denrées, et aussi billets, affiches, placards et feuilles d'annonces pliées, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 15 cts. p. lb. et 25 p. c.

120. Presses d'imprimerie de toute espèce, machines à plier et coupe-papier, dix pour cent *ad valorem*..... 10 pour cent, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Résolution 2.—Qu'il est aussi à propos d'abroger les items suivants de l'annexe C du dit acte, savoir :—539, 540, 642, 649, 625, 698, 711, 510, 507, 636 et 638, et de décréter ce qui suit, savoir :—Les articles suivants seront libres de droits :—

L'item 1. Articles importés par et pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat et la Chambre des Communes, ainsi que les articles suivants lorsqu'ils seront importés pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir :—Armes, uniformes militaires ou de marine, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.

étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 2. Briques réfractaires, étant lu la seconde fois, est modifié, en ajoutant après le mot " réfractaires " les mots " pour fonderies et fours à coke ".

Et le dit item ainsi modifié est adopté.

Les items suivants, savoir :—

3. Charbon anthracite.

4. Fils de coton plus fin que le No 40, écrus, blanchis ou teints, pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, du coton, et des effets en laine ou soie.

5. Composition réfractaire appelée *Gannister*.
6. Gomme d'ambre, arabe, d'Australie, copale, damar, mastic, sandarac, laque et adragante.
7. Plumes d'oie à l'état naturel ou non taillées.
8. Rails d'acier, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, pour servir aux voies de chemins de fer.
9. Acier évalué à deux centins et demi par livre et plus, pour servir à la fabrication des patins.
10. Rebutés de fer et d'acier, vieux et bons seulement à refaçonner, faisant partie ou sauvés de tout navire naufragé dans des eaux soumises à la juridiction du *Canada*.
11. Bols d'acier pour les séparateurs de crème. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par des fabricants de limes pour être employé dans leurs usines.
12. Placage d'ivoire, scié seulement, étant lu la seconde fois, sont adoptés.
Les items suivants, transférés de la résolution 1, sont ajoutés à la résolution 2 ;
- L'item 13. Baguettes rondes en fer ou acier laminé pour fil de fer, de moins d'un demi-pouce de diamètre lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil de fer pour être employées dans leurs manufactures.
étant lu la seconde fois, est adopté.
- L'item 14. Bandages de roues de locomotives, en acier, à l'état brut.
étant lu la seconde fois, est adopté.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit jusqu'à minuit.

Mercredi, 18 mai 1887.

La Résolution 3.—Qu'il est à propos d'abroger l'item No 816 dans l'annexe E du tarif des douanes, et d'y substituer ce qui suit :

1. Billots à bardeaux en pin ou en cèdre, et billots de cèdre capables d'être fabriqués en billots à bardeaux, une piastre et cinquante centins par corde de cent vingt-huit pieds cubes. \$1.50 par 128 pieds cubes.
étant lu la seconde fois, est adoptée.

La Résolution 4.—Qu'il est à propos d'abroger l'article 8, du chapitre 33, 49 Victoria, des Statuts Révisés, et d'y substituer ce qui suit :

Excepté dans les cas particulièrement spécifiés dans les annexes à l'acte concernant les droits de douane, les emballages en verre, ferblanc, fer, ou autres métaux, les colis à claire-voie, barils ou autres emballages contenant de la poterie, de la porcelaine de chine, de la porcelaine ordinaire, de la faïence, de la verrerie, du verre ou autres effets fragiles, les caisses contenant des spiritueux, vins, liqueurs de malt ou autres marchandises embouteillées, ainsi que tous emballages étant le premier contenant ou la première couvertures d'effets de toute sorte dans lesquels ces effets sont emballés pour vente et non pas seulement pour l'exportation, excepté comme il est ci-après spécifié, seront frappés du même droit que les effets qu'ils contiennent, si ce droit est *ad valorem* ; mais si ce droit est spécifique, ou *ad valorem* et spécifique, ou dans le cas où, étant *ad valorem* seulement, il serait moins que celui dont serait frappés ces emballages ou colis d'après le tarif en vigueur, à la date de l'importation s'ils étaient importés vides, ou si les effets y contenus étaient admis en franchise, alors le droit sera celui dont ils seraient frappés si ces emballages ou colis étaient importés vides ; mais tous les autres emballages ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour exportation seulement selon l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits,

étant lu la seconde fois, est adoptée.

La Résolution 5.—Qu'il est à propos de spécifier que les résolutions qui précèdent et les modifications qu'elles apportent dans les droits de douane sur les effets y mentionnés, auront effet à dater du 13 mai courant, et à compter de cette date, étant lu la seconde fois, est adoptée.

L'item 118 de la résolution 1—Effets, articles ou produits fabriqués, non spécialement énumérés ou spécifiés, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et partiellement ou complètement ouvrés, trente pour cent *ad valorem* 30 p. c., étant considéré de nouveau, est adopté.

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*, Ordonné, que la considération ultérieure des résolutions soit ajournée à la prochaine séance de la Chambre, pour être alors le premier ordre du jour.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 18 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition de *E. J. B. Pense*, éditeur du "*British Whig*,"

Par Sir *Donald A. Smith*,—la pétition de MM. *John Dougall* et fils, éditeurs du "*Witness*."

Par M. *McKay*,—la pétition du conseil municipal du canton de *Dumfries-Sud*, comté de *Brant*, Ontario.

Par M. *Madill*,—la pétition de MM. *Henderson* et *Graham*, éditeurs du "*Whitby Chronicle*."

Par M. *Patterson (Essex)*,—la pétition de *Aurèle Picaud*, propriétaire du "*Progress*," *Windsor*, Ontario.

Par M. *Mills (Annapolis)*,—la pétition de *J. B. Trayes*, éditeur et propriétaire du "*Times*," *Port-Hope*, Ontario.

Par M. *Haggart*,—la pétition de *W. W. Cliff*, éditeur du "*Central Canadian*," *Carleton Place*, Ontario.

Par M. *Guillet*,—la pétition de MM. *Howard* et fils, propriétaires du "*Hastings Star*," *Hastings*; et la pétition de *George Keyes*, éditeur et propriétaire du "*Colborne Express*," tous de l'Ontario.

Par M. *Small*,—la pétition de *Charles D. Warren* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal de la ville de *Mitchell*, comté de *Perth*, et du conseil municipal du comté de *Brant*, tous de l'Ontario ; demandant séparément à la Chambre de prendre en favorable considération l'opportunité de donner à la Compagnie du chemin de fer de *Brantford*, *Waterloo* et lac *Erie* tels moyens qui lui permettant de construire son ou ses embranchements projetés.

De la municipalité de *Glendale*, comté de *Beautiful Plains* ; et de la municipalité d'*Argyle*, comté de *Rock Lake*, tous de *Manitoba* ; demandant séparément que des pouvoirs additionnels lui soient donnés pour la perception de toutes taxes courantes ou échues sur les propriétés de la Compagnie Canadienne des Terres du Nord-Ouest.

De la Compagnie manufacturière et hydraulique de *Saint-Jean* et d'*Iberville* ; demandant certains amendements à son acte de constitution.

De la Compagnie de Pont de la Rivière *Niagara* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation "La Compagnie de Pont de la Rivière *Niagara* ", ne devienne pas loi.

La pétition du capitaine *Thomas Jull* et autres, officiers, sous-officiers et soldats de la milice volontaire appelée au service pendant l'invasion féniennne de 1866,—demandant un octroi de terres pour récompenser leur service,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : “ Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la concession de propriétés publiques.”

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un état du greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre du 11 courant, demandant,—Copie : (1o) du rapport (s'il en est) fait par l'officier-rapporteur du comté de *Haldimand*, dans l'élection de 1887, après son énumération finale, ou de sa déclaration dans le cas où tel rapport n'aurait pas été fait ainsi que de son rapport à la suite du décompte fait par le juge de comté ; (2o) de l'avis concernant le décompte ou de tout autre procédé signifié au dit officier-rapporteur ; (3o) du certificat émis par le juge du comté de *Haldimand* quant au résultat du dit décompte ; (4) de toute décision rendue par le dit juge de comté pendant ou après tel décompte, et de tout procès-verbal ou mémoire du dit juge ou de son greffier contenant des entrées ou notes concernant aucun des bulletins contestés pendant le dit décompte, indiquant ce qui a été décidé dans le cas de chacun de ces bulletins, quels bulletins ont été écartés, quelle décision a été prise à l'égard de tels bulletins écartés et si tel procès-verbal ou autre document a été lu publiquement ou non par tel juge ou greffier au cours du dit décompte. (*Documents de la session, No 53*).

M. *Wood (Brockville)*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Pontiac* et du Pacifique ; demandant un acte donnant de nouveaux pouvoirs à la dite compagnie.

Votre comité trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps requis quant aux pétitions de *C. J. Campbell* et autres ; demandant certains amendements à l'acte de constitution de la Société Impériale de Garantie et de Prêt ; et de *David Creighton* et autres ; demandant une charte sous le nom de compagnie dite “ *The Standard Printing and Publishing Company* ” (à responsabilité limitée) ; mais comme ce temps sera pleinement expiré avant qu'aucune action puisse être prise sur les bills par les comités devant lesquels ils seront renvoyés, le comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Après examen de la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et de la *Galineau* ; demandant un acte pour ratifier et confirmer la charte qu'elle a obtenue de la province et pour lui permettre de prolonger sa ligne,—votre comité constate que les pétitionnaires demandent l'autorisation de jeter un pont sur l'*Ottawa* et de pénétrer dans la cité d'*Ottawa*, demande qui n'est pas mentionnée dans l'avis ; en conséquence, votre comité recommande que les pétitionnaires, dans les clauses du bill, soient tenus de se conformer aux termes de leur avis, qui, sous tous autres rapports, est suffisant.

M. *Hall*, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents dite des Manufacturiers, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements ; et il a cru convenable d'en amender le préambule de façon à limiter la compagnie aux affaires d'assurance sur la vie seulement.

Votre comité recommande aussi, que le délai pour la réception des rapports du comité des Bills Privés expirant mercredi prochain, le 25 courant, il soit prolongé jusqu'au vendredi, 24e jour de juin prochain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Wright ait la permission de présenter un bill concernant le chemin d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Waterloo à Magog.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Labelle ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Guillet ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et des mines de Cobourg, Blairton et Marmora.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie Canadienne de Force Motrice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication du Standard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. Hall, secondé par M. Dawson,

Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports de comité sur Bills Privés, expirant mercredi prochain, le 25 du courant, soit prorogé jusqu'à vendredi, le 24ème jour de juin prochain, conformément à la recommandation du comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend en considération les résolutions concernant les droits de douane, rapportées vendredi dernier, du comité des Voies et Moyens.

Les items suivants, savoir :—

110. Quincaillerie, savoir :—Ferrures à l'usage des constructeurs, ébénistes et carrossiers, et serrures, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 pour cent.
114. Broquettes coupées, pointes et petits clous sans tête, n'excédant pas seize onces au mille, deux centins par mille..... 2 c. p. 1000.
Excédant seize onces au mille, deux centins par livre..... 2 cts p. lb., étant considérés de nouveau, sont adoptés.
- Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par *M. Bowell*,
Ordonné, que le reste des items, savoir :
23. Papier de toute sorte, non spécifié ailleurs, 22½ p. c. *ad valorem*... 22½ p. c.
24. Papier de soie, blanc et de couleur, lorsqu'il est importé par des fabricants pour être employé dans leurs fabriques, 10 p. c. *ad valorem*..... 10 p. c.
109. Masses, outils de voie, coins et pinces ou leviers en fer ou acier, un centin et un quart par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 1¼ ct. p. lb. et 30 p. cent.
112. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, et écrous et rondelles en fer ou en acier, et fers à cheval, mulo ou bœuf, un centin et un tiers par livre..... 1⅓ ct. p. lb.
113. Clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil et tous autres clous en fer ou acier ouvrés, non ailleurs spécifiés, deux centins et demi par livre..... 2½ cts. p. lb.
115. Rivets, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous ou boulons, et couplets finis ou en ébauches, en fer ou acier, un centin et deux tiers par livre..... 1⅓ cts. p. lb.
- soient renvoyés de nouveau au comité des Voies et Moyens.

La Chambre se forme, en conséquence, en tel comité.

(*En comité.*)

I. Résolu.—Qu'il est expédient de modifier de nouveau le tarif douanier, en sus des modifications apportées en vertu des résolutions adoptées le 13 et le 17 mai courant comme suit :—

1. (20.) Prélarts pour parquets, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. *ad valorem*..... 5 cts. p. v. c. et 20 p. c.
2. (21.) Prélarts et toiles cirées, en pièces, taillées ou façonnées, huilés, vernis, étampés, peints ou imprimés, veloutés ou enduits de caoutchouc ou autre substance, et non autrement spécifiés, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 15 p. c. *ad valorem*..... 5 cts. p. v. c. et 15 p. c.
3. (22.) Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, les droits spécifiques suivants sur chaque huit verges des espèces qui suivent, savoir :—
- a. Bruns unis, 2 centins..... 2 cts.
- b. Blancs mats, et satinés, 3 centins..... 3 cts.
- c. Bronzés unis, 7 centins..... 7 cts.
- d. Bronzés et colorié, 9 centins..... 9 cts.
- e. Bronzés et en relief, 11 centins..... 11 cts.
- f. Bordures colorières, étroites, 8 centins..... 8 cts.
- g. Bordures colorières, larges, 10 centins..... 10 cts.
- h. Bordures bronzées, étroites, 15 centins..... 15 cts.
- i. Bordures bronzées, larges, 18 centins..... 18 cts.
- j. Bordures en relief, 20 centins..... 20 cts.
4. (23.) Papier de toute sorte, non spécifié ailleurs, 25 p. c. *ad valorem*. 25 p. c.
5. (24.) Papiers manufacturés, y compris les papiers réglés et avec bordure, papeterie, papiers en boîtes, enveloppes et livres blancs, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.

6. (40.) Tous produits composés en tout ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir:—Couvertures de laine, flanelles, draps, doekins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux, draps feutrés, étoffes pour colliers de chevaux, alpacas, étoffes d'Italie, cobourgs, mérinos et autres tissus similaires, non autrement spécifiés; aussi, les produits faits de même matériaux, savoir: Laine filée et à tricoter, fil de laine à broder, fil de laine peigné, et effets tricotés, savoir: Gilets, caleçons et bonneterie, non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de $7\frac{1}{2}$ cts. p. lb. centins par livre, et 20 p. c. *ad valorem*..... et 20 p. c.
7. (Item 475 du chap. 33, des Statuts Révisés) Tous articles faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, non autrement dénommés, sur tous tels articles coûtant dix centins par verge et au dessous, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... $22\frac{1}{2}$ p. c.
Coûtant plus de dix centins et moins que quatorze, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
Coûtant quatorze centins et au-dessus, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... $27\frac{1}{2}$ p. c.
8. (92.) Plaques de fer et d'acier combinés, et acier énumérées ou dénommées spécialement, trente pour cent *ad valorem*... 30 p. c.
9. (109.) Vis, communément appelées vis à bois, de deux pouces ou plus, de longueur, six centins par livre; d'un pouce, et au-dessous de deux pouces, huit centins par livre; de moins d'un pouce, onze centins par livre..... 6 cts. p. lb.
8 cts. p. lb.
11 cts. p. lb.
(b.) Autre vis, en fer, acier, cuivre ou autre métal, non autrement dénommées, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 p. c.
- 10 (112.) Rivets, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous ou boulons, en fer ou acier, d'un diamètre moindre que trois huitièmes de pouce, un centin et demi par livre et trente pour cent *ad valorem*..... $1\frac{1}{2}$ ct. p. lb.
et 30 p. c.
11. (113.) Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil et tous autres clous en fer ou acier ouvrés, non spécifiés ailleurs, et fers à cheval, mule ou bœuf, un centin et demi par livre, mais pas moins que trente-cinq pour cent *ad valorem*..... $1\frac{1}{2}$ p. c.
et pas moins que 35 p. c.
12. (115.) Écrous et rondelles en fer forgé ou en acier, rivets en fer ou acier, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous et de boulons, et pentures finies, ou ébauches de pentures, non spécifiés ailleurs, un centin par livre, et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 1 ct. p. lb.
et 25 p. c.
2. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le premier paragraphe de la Résolution 2, adoptée hier, en retranchant le chiffre 711.
3. Résolu,—Qu'il est expédient d'abroger les items suivants dans l'annexe A du chap. 33, des Statuts Révisés du Canada, savoir:—Nos 91, 132, 455, 356, 357, et 478, et de leur substituer les items suivants:—
1. Riz, un centin et un quart par livre..... $1\frac{1}{4}$ cts. p. lb.
2. Tous vêtements faits en coton ou autres matières, non autrement dénommés, y compris les corsets et articles semblables confectionnés par la couturière ou le tailleur, aussi prélat de coton (tarpaulin) uni ou recouvert d'un couche d'huile, de peinture, de goudron ou autre composition, et sacs en

- coton confectionnés à l'aiguille, non autrement spécifiés, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
3. Tuyaux de drainage et tuyaux d'égoûts, vernissés, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 p. c.
4. Pianos carrés, arrondis ou non, n'ayant pas plus de sept octaves, vingt-cinq piastres chaque..... \$25 ch.
Tous autres pianos carrés, trente piastres chaque..... \$30 ch.
Pianos droits, trente piastres chaque \$30 ch.
Grands pianos de concert ou de salon, cinquante piastres chaque..... \$50 ch.
Et en outre de ces droits, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
5. Parties de pianos, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
6. Machines à tordre le linge, un droit spécifique de une piastre chaque, et trente pour cent *ad valorem*..... et 30 p.
4. Résolu,— Qu'il est expédient d'ajouter les articles suivants à la liste de franchise:—

Madriers et planches de bois rouge, sciés, mais non ouvrés.
Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *White (Renfrew)* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *White (Renfrew)* fait, en conséquence, rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues *comme suit*:

1. *Résolu*,— Qu'il est expédient de modifier de nouveau le tarif douanier, en sus des modifications apportées en vertu des résolutions adoptées le 13 et le 17 mai courant *comme suit* :—

1. (20.) Prélarts pour parquets, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 20 p. c. *ad valorem*..... 5 cts. p. v. c. et 20 p. c.
2. (21.) Prélarts et toiles cirées, en pièces, taillés ou façonnés, huilés, vernis, étampés, peints ou imprimés, veloutés ou enduits de caoutchouc ou autre substance, et non autrement spécifiés, un droit spécifique de 5 centins par verge carrée, et 15 p. c. *ad valorem*..... 5 cts. p. v. c. et 15 p. c.
3. (22.) Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, les droits spécifiques suivants sur chaque huit verges des espèces qui suivent, *savoir* :—
- a. Bruns unis, 2 centins..... 2 cts.
b. Blancs mats et satinés, 3 centins..... 3 cts.
c. Bronzés unis, 7 centins 7 cts.
d. Bronzés et coloriés, 9 centins..... 9 cts.
e. Bronzés et en relief, 11 centins..... 11 cts.
f. Bordures colorières, étroites, 8 centins..... 8 cts.
g. do do larges, 10 centins..... 10 cts.
h. do bronzées, étroites, 15 centins..... 15 cts.
i. do do larges, 18 centins..... 18 cts.
j. do en relief, 20 centins..... 20 cts.
4. (23.) Papier de toute sorte, non spécifié ailleurs, 25 p. c. *ad valorem*. 25 p. c.
5. (24.) Papiers manufacturés, y compris les papiers règles et avec bordure, papeterie, papiers en boîtes, enveloppes et livres blancs, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 p. c.,
6. (40.) Tous produits composés en tout ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, *savoir* : Couvertures de laine, flanelles, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux, draps feutrés, étoffes pour colliers de chevaux, alpacas, étoffes d'Italie, cobourgs,

- merinos et autres tissus similaires, non autrement spécifiés; aussi, les produits faits de mêmes matériaux, savoir : Laine filée et à tricoter, fil de laine à broder, fil de laine peignée, et effets tricotés, savoir : Gilets, caleçons et bonneterie, non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de 7½ 7½ cts. p. lb. centins par livre, et 20 p. c. *ad valorem* et 20 p. c.,
6. (Item 475 du chap. 33, des Statuts Révisés). Tous articles faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, non autrement dénommés, sur tous tels articles coûtant dix centins par verge et au-dessous, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 22½ p. c.
 Coûtant plus de dix centins et moins que quatorze, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
 Coûtant quatorze centins et au-dessus, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ p. c.
8. (92.) Plaques de fer et d'acier combinés, et acier énumérées ou dénommées spécialement, trente pour cent *ad valorem* 30 p. c.,
9. (109.) Vis, communément appelées vis à bois, de deux pouces ou plus de longueur, six centins par livre; d'un pouce, et au-dessous de deux pouces, huit centins par livre; de moins d'un pouce, onze centins par livre..... 6 cts. p. lb.
 8 cts. p. lb.
 11 cts. p. lb.
10. (112.) Rivets, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous ou boulons, en fer ou acier, d'un diamètre moindre que trois huitièmes de pouce, un centin et demi par livre et trente pour cent *ad valorem* 1½ ct. p. lb.
 et 30 p. c.
11. (113.) Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil et tous autres clous en fer ou acier ouvrés, non spécifiés ailleurs, et fers à cheval, mule ou bœuf, un centin et demi par livre, mais pas moins que trente-cinq pour cent *ad valorem* 1½ p. c.
 et pas moins que 35 p. c.
12. (115.) Ecrous et rondelles en fer forgé ou en acier, rivets en fer ou acier, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous et de boulons, et pentures finies, ou ébauches de pentures, non spécifiés ailleurs, un centin par livre, et vingt-cinq pour cent *ad valorem* 1 ct. p. lb.
 et 25 p. c.
2. *Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier le premier paragraphe de la Résolution 2, adoptée hier, en retranchant le chiffre 711.
3. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'abroger les items suivants dans l'annexe A du chap. 33, des Statuts Révisés du Canada, savoir : Nos 91, 132, 455, 356, 357, et 478, et de leur substituer les items suivants :—
1. Riz, un centin et un quart par livre..... 1¼ cts. p. lb.
2. Tous vêtements faits en coton ou autres matières, non autrement dénommés, y compris les corsets et les articles semblables confectionnés par la couturière ou le tailleur, aussi prélat de coton (tarpaulin) uni ou recouvert d'un couche d'huile, de peinture, de goudron ou autre composition, et sacs en coton confectionnés à l'aiguille, non autrement spécifiés, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
3. Tuyaux de drainage et tuyaux d'égoût, vernissés, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.,
4. Pianos carrés, arrondis ou non, n'ayant pas plus de sept octaves, vingt cinq piastres chaque..... \$25 ch.
 Tous autres pianos carrés, trente piastres chaque..... \$30 ch.
 Pianos droits, trente piastres chaque..... \$30 ch.

Grands pianos de concert ou de salon, cinquante piastres
chaque..... \$50 ch.

Et en outre de ces droits, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.

5. Parties de pianos, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.

6. Machines à tordre le linge, un droit spécifique de une piastre \$1 ch.
chaque, et trente pour cent *ad valorem*..... et 30 p. c.

4. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'ajouter les articles suivants à la liste de franchise:—

Madriers et planches de bois rouge, sciés, mais non ouvrés.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *White (Renfrew)*, informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mercredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Ordonné, que Sir *Charles Tupper* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les droits de douane.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,—le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence, accordant à la province de l'Île du Prince-Edouard une subvention additionnelle de \$20,000. (*Documents de la session, No 60*).

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi, le 25 de mai courant.

Mercredi, 25 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Scarth*,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer des Comtés de l'Ouest; et la pétition de *Acton Burrows*, président de la Compagnie d'imprimerie du "Call," *Winnipeg, Manitoba*.

Par M. *Madill*,—la pétition de *E. F. Stephenson*, éditeur de la "Free Grant Gazette," *Bracebridge, Ontario*.

Par M. *Temple*,—la pétition de *James McLeod*, propriétaire du "Religious Intelligencer," *Frédéricton, N. B.*

Par M. *Skinner*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Montague*,—la pétition de *E. C. Campbell*, éditeur de l'"Advocate."

Par M. *Curran*,—la pétition de la Compagnie du Télégraphe de *Montréal*; la pétition de *Jackson Rae* et autres, créanciers sans sécurité de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est; la pétition de *J. Cassie Hatton* et autres, porteurs d'actions ou d'obligations de la Compagnie du chemin de fer de *Montréal et Boston*; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer *Montréal, Portland et Boston*.

Par M. *Davies*,—la pétition de la Compagnie de publication du "*Patriote*," et de la Compagnie de publication du "*Island Guardian*." *Charlottetown, I.P.E.*

Par M. *McMullen*,—la pétition de *Henry J. Benner*, propriétaire, "*The Confederate*," *Mount Forest, Ontario*.

Par M. *Innes*,—la pétition de *Jam:s Davidson*, éditeur, "*Mercury*," et *H. Gummer*, éditeur, "*Herald*," *Guelph*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *J. J. Crabbe*, "*Argus*," *Ste Marie, Ontario*; et la pétition de *William Colwell*, propriétaire, "*Mitchell Advertiser*."

Par M. *Holton*,—la pétition de *Thomas Brossoit*, éditeur, "*Le Progrès de Valleyfield*," *Québec*.

Par M. *Blake*,—la pétition de *MM. Dack et Dack*, éditeur, "*Bruce Reporter*," *Kincardine, Ontario*; et la pétition de *John Pollard*, éditeur et propriétaire, "*Watchman*," *Tiverton, Ontario*.

Par M. *Tupper (Pictou)*,—la pétition de *R. Drummond*, éditeur, "*Trades Journal*," *Stellarton, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Mills (Bethwell)*,—la pétition de *J. S. Gadd*, "*Dresden Times*," *Dresden, Ontario*.

Par M. *Taylor*,—la pétition de *E. G. Hart*, "*Gananoque Journal*," *Gananoque*.

Par M. *Bain (Wentworth)*,—la pétition de *R. V. Somerville*, "*The Dundas True Banner*," *Dundas*.

Par M. *White (Renfrew)*,—la pétition de *Robert C. Miller*, "*Observer*," *Pembroke, Ontario*.

Par M. *McMillan (Huron)*,—la pétition de *F. G. Neelin*, éditeur, "*Sun*," *Seafork, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Société de Géographie de *Québec*; priant la Chambre de prendre en favorable considération l'importance de ses travaux, et de lui prêter toute l'aide possible.

De *MM. John Dougall et fils*, éditeurs du "*Witness*"; de *E. J. B. Pense*, éditeur du "*British Whig*"; de *MM. Henderson et Graham*, éditeurs du "*Whitby Chronicle*"; de *Aurèle Picaud*, propriétaire du "*Progrès*," *Windsor*; de *J. B. Traves*, éditeur et propriétaire du "*Times*," *Port-Hope*; de *W. W. Cliff*, éditeur du "*Central Canadian*," *Carleton Place*; de *MM. Howard et fils*, propriétaires du "*Hastings Star*," *Hastings*; et de *George Keyes*, éditeur et propriétaire du "*Colborne Express*," tous de l'*Ontario*; demandant séparément la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du *Canada*, sur le libelle.

Du conseil municipal du township de *Dumfries-Sud*, comté de *Brant, Ontario*; demandant à la Chambre de prendre en favorable considération l'opportunité de donner à la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo* et lac *Erié* tels moyens qui lui permettent de construire son ou ses embranchements projetés.

De *Charles D. Warren* et autres; demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie d'assurance des manufacturiers contre les accidents*."

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que les documents suivants soient imprimés, savoir :

5c. Relevé des noms et des salaires de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1886, conformément à la clause 58, par. 2, de l'Acte du Service Civil (Statuts Refondus, 17). (Dans les documents de la session.)

17. Rapport des bibliothécaires conjoints sur l'état de la bibliothèque du parlement. (Dans les documents de la session.)

22. Relevé de diverses dépenses imprévues. (Dans les documents de la session.)

25. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1886, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Dans les documents de la session*)

37. Réponse à Ordre.—Relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargnes postales et les banques d'épargnes du gouvernement à la date du 1er janvier 1886, indiquant le nombre des déposants

ayant des montants au dessus de.....	\$1,000
do do \$500 et au-dessous de.....	1,000
do do 300 do	500
do au-dessous de 300	

avec le montant total en possession de chaque classe de déposants respectivement. (*Dans les documents de la session.*)

48. Correspondance relative à la saisie de navires anglo-américains dans la mer de Behring par les autorités des Etats-Unis, en 1886. (*Pour distribution et dans les documents de la session. Avec carte marine.*)

49. Réponse à Ordre.—Etat indiquant le nombre des bateaux-traîneaux possédés par le gouvernement pour le service de la traversée aux caps; le nombre d'hommes employés à ce service pendant l'hiver de 1887; combien de voyages ont été faits par les dits bateaux, la date de chaque voyage, et le nombre des voyageurs traversés au moyen des dits bateaux. (*Pour distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

20. Réponse à Ordre (1886).—Copie des pétitions ou lettres adressées par les Sauvages de la rive nord du lac Huron ou du lac Nipissingue au sujet de leurs droits de pêche dans ces eaux, et de toute correspondance sur le même sujet échangée entre le département des Affaires des Sauvages et les surintendants locaux.

21. Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du Parlement au compte des exercices 1885 86 et 1886 87.

23. Réponse à Adresse (Sénat, 1886).—Copies de la minute de délibération du bureau de la trésorerie et de la minute de l'ordre en conseil, portant nomination de John Gray à l'emploi de sous-percepteur du revenu de l'intérieur à Prescott; et aussi copie de l'ordre en conseil ou de tout autre ordre portant révocation de la dite nomination—avec mention des dates respectives de ces pièces.

24. Réponse à Ordre.—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet, 1885, au 10 avril, 1886, et du 1er juillet, 1886, au 10 avril, 1887, avec l'estimation des recettes et des dépenses.

24a. Réponse à Ordre.—Etat indiquant les recettes et les dépenses du 1er juillet, 1885, au 20 avril, 1886, et du 1er juillet, 1886, au 20 avril, 1887, avec les prévisions budgétaires, pour les mêmes périodes.

24b. Réponse à Ordre.—Relevé des recettes et dépenses à la date du 1er mai 1886 et 1887, respectivement, ainsi que les évaluations budgétaires de chacune de ces années. Aussi un état indiquant l'intérêt à solder au 1er mai.

26. Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts de la province de Québec.

27. Etat des affaires de la Cie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, jusqu'au 31 décembre, 1886.

28. Rapport du commissaire de la Police fédérale, en vertu des Statuts Révisés du Canada, chap. 184, clause 5.

29. Rapport sur le recensement du Manitoba, conformément aux prescriptions de l'acte de recensement.

30. Réponse à Ordre (1886).—Copie de toute correspondance relative à la fermeture de l'entrée nord du havre de Port-Hood, avec copie des rapports de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics à ce sujet; aussi copie des plans, devis et soumissions demandées par le ci-devant ministre des Travaux Publics en 1878.

31. Réponse à Ordre,—Etat, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet, 1886, au 1er avril, 1887, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

33. Réponse à Ordre,—Montant dû au gouvernement canadien par la Banque d'Echange à l'époque de la suspension de ses paiements, et état indiquant toutes les sommes payées à compte de sa dette, avec la date du solde.

34a Convention intervenue entre James Leamy et Donald McGillivray et Sa Majesté la reine Victoria, représentés par le ministre des Chemins de fer et Canaux, du Canada, pour l'enlèvement et la réfection de certaines parties du quai de Port-Moody, Colombie Anglaise (107^{me} contrat).

35. Réponse à Ordre (1886),—Copie de toute pétition, correspondance, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds" dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Lotbinière.

36. Réponse à Ordre,—Etat indiquant toutes sommes d'argent perçues depuis le 1er octobre, 1868, en vertu de lois et ordres en Conseil passés à cet effet, pour droits sur réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ainsi que les montants ainsi perçus sur chacun de ces ouvrages, et le total remis chaque année au gouvernement impérial pour être distribué aux personnes ayant des droits de propriété sur tels ouvrages littéraires.

38. Réponse à Ordre,—Etat détaillé de toutes les obligations et garanties enrégistrées au département du Secrétaire d'Etat, soumis au Parlement du Canada, en vertu des "Statuts Révisés du Canada," chap. 19, clause 23.

39. Réponse à Adresse,—copie de tous rapports, adressés par l'inspecteur McLaren et M. Bremner, du département des Douanes, au ministre des Douanes, quant à la méthode suivie pour le mesurage de la mélasse au port de St Stephens, N.-B., ainsi que de tous rapports au sujet de la méthode suivie au port de St Jean, N.-B., et de tout ordre en conseil passé par suite de ces rapports, ou des instructions données par le département des Douanes.

40. Réponse à Ordre,—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'île du Prince-Edouard et Pictou, dans l'automne de 1886; combien de voyages il a fait; la date de chaque voyage jusqu'au 15 avril courant, et le nombre de passagers.

41. Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître combien de voyages ont été faits par le steamer "Neptune" l'hiver dernier, entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme; la date de chaque voyage; le montant payé pour ce service et le nombre de passagers.

42. Réponse à Adresse,—Copie de toutes demandes faites au gouvernement et toutes recommandations faites concernant la place de surintendant du canal Chambly, ainsi que copie de la nomination du titulaire à cette charge, indiquant le montant de son salaire par année, et des contingents, etc., qui lui sont accordés. Les dits papiers contenant aussi un état des salaires respectifs payés aux deux prédécesseurs du surintendant actuel.

44. Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 31 janvier 1887, concernant le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse.

45. Réponse à Adresse,—Copie de la commission ou autre document nommant Sir Alexander Campbell et M. Sanford Fleming à titre de représentant du Canada à la conférence tenue à Londres, et de toutes instructions qui leur ont été données en cette qualité et de tous papiers relatifs à cette conférence.

46. Rapport de la Commission chargée de faire une enquête sur les inondations à Montréal.

47. Réponse à Ordre,—Copie des comptes de l'officier-reviseur du district électoral de Kamouraska, comprenant les frais d'impression des listes électorales, le compte du greffier du reviseur et celui de son huissier, avec indication du montant payé par le gouvernement à chacun de ces officiers.

47b. Réponse à Ordre,—Relevé indiquant, jusqu'à date, les diverses sommes payées pour la préparation et la révision des listes des voteurs, pour le comté de

Prince-Edouard, en 1886, savoir :—A l'officier-reviseur, à son greffier, à son huissier, et pour impressions. Aussi, les sommes réclamées pour cette révision, et non payées jusqu'à présent.

50. Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre d'officiers nommés depuis le 1er janvier 1886 pour prévenir la contrebande sur notre frontière, avec les noms des personnes ainsi nommées, leur résidence et leur salaire.

51. Réponse à Ordre,—Relevé de la quantité et la valeur du thé importé de la Chine et du Japon et entré dans les ports douaniers de la Colombie Anglaise ou leurs annexes pour la consommation ou pour être expédié en transit depuis le 1er juillet, 1885, jusqu'au 1er avril, 1887.

52. Réponse à Ordre,—Etat détaillé donnant la description et la valeur des grains et des produits animaux exportés du Canada, depuis le 1er juillet, 1886, jusqu'au 1er avril, 1887.

Ordonné, que M. *Scarth* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord Ouest* du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Scarth* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la couronne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1887, pour un état donnant la quantité de minots de céréales de toutes espèces transportées par l'Intercolonial depuis la *Rivière-du-Loup* jusqu'à *Halifax* pendant la période comprise entre le 1er juillet, 1885, et le 31 mars, 1887, et le chiffre des recettes nettes provenant de ce transport porté au crédit de ce dit chemin de fer. (*Documents de la session, No 54.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mai 1887, pour copie des marchés, conventions ou contrats non encore produits, passés entre le gouvernement de Sa Majesté et la compagnie du Grand-Tronc, concernant l'achat du chemin de fer du Nord entre *Montréal* et *Québec*, ou entre *Saint-Martin* et *Québec*; et aussi, copie ou des contrats entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la compagnie du Grand-Tronc pour l'achat ou transfert de la dite partie du chemin de fer du Nord. (*Documents de la session, No 55.*)

M. *Chapleau* l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 11 mai 1887, pour un état donnant les noms des candidats aux examens de promotion tenus à *Ottawa*, depuis le 1er mars; les noms de tous ceux qui ont passé ces examens; copie de tous papiers d'examens soumis à ces candidats. Aussi, un état indiquant si quelques-uns des candidats, et, dans ce cas, lesquels, ont été soumis à cet examen plus tard que le 1er mars; et quelles questions ont été posées à tel ou tels candidats. (*Documents de la session, No 5d.*)

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mai 1887, pour copie de tous mémoires, pétitions et correspondance demandant la nomination d'un juge puiné pour le comté d'*Elgin*; ainsi que les noms de tous postulants pour la dite charge depuis le 1er janvier 1886. (*Documents de la session, No 5e.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que *John R. Dunn*, officier-rapporteur pour le district électoral de *Queen, N.-B.*, est présent et qu'il attend le bon plaisir de la Chambre.

Sur motion de *M. Shakespeare*, secondé par *M. Chisholm*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de *MM. Casey, Casgrain, Colby, Shanly, Tupper (Pictou), Weldon (Saint-Jean)* et de l'auteur de la motion, chargé de faire une enquête et un rapport sur la réclamation de *Francis B. McNamee, Anthony Gilbert Nish* et *James Wright*, telle qu'exposée dans leur pétition reçue par la Chambre le 6 mai 1887, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Sur motion de *M. Langelier*, secondé par *M. Guay*,

Ordonné,—Que le greffier de la Couronne en Chancellerie mette devant cette Chambre la liste finale des voteurs pour le comté de *Montmorency* à lui expédiée par *J. A. Charlebois*, écrivain, officier-reviseur pour le dit comté, avec la lettre du dit *Charlebois* accompagnant cette liste; aussi les autres listes et toutes additions à ces listes, envoyées postérieurement au greffier de la Couronne en Chancellerie par le dit *Charlebois*, avec copies des lettres du dit *Charlebois* accompagnant les dites listes; aussi les cahiers de votation des paroisses de l'*Ange-Gardien* et de *Saint-Pierre*, dans le dit comté de *Montmorency*.

M. Robertson (King) propose, secondé par *M. Bourassa*,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous papiers, rapports, correspondance, ordres en conseil, etc., touchant les communications d'hiver entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, ou concernant l'état du *Northern Light*, et les mesures qui ont pu être prises pour la construction d'un nouveau steamer auxiliaire du *Northern Light*.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie de Levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*,—et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et *M. Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Jonction de *Goderich* et du Pacifique Canadien; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et *M. Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kincardine à Teeswater*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en, conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario et Québec*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents dite des Manufacturiers; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Cie du chemin de fer du *Sud-Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie de chemin de fer de *Témiscouata*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'*Oshawa*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie des forges de *Londonderry*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque de *Pictou*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de *Québec* à la *Baie de James*, et de proroger le délai de construction et d'achèvement du chemin de fer de la dite compagnie, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Canadienne des chevaux étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des élections fédérales, étant lu ;

Et motion étant faite, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ;

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de *M. Thompson*, secondé par *M. Pope*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des sociétés de caisses de retraite, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 26 mai 1887.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Curran*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*.

Par *M. Waldie*,—la pétition de *R. D. Warren*, "*Georgetown Herald*."

Par *M. Hall*,—la pétition de *MM. W. A. Morehouse* et *Cie*, éditeurs, "*Examiner*," *Sherbrooke* ; la pétition de *J. A. Chicoyne*, gérant, "*Le Pionnier*," *Sherbrooke* ; et la pétition de *George H. Bradford*, éditeur, "*Sherbrooke Gazette*," *Sherbrooke, Québec*.

Par *M. Barron*,—la pétition de *Joseph J. Cove*, "*Woodville Advocate*," et *MM. Small* et *Cie*, "*Minden Echo*."

Par *M. Masson*,—la pétition du Synode de *Toronto* et de *Kingston* de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*.

- Par M. *Coughlin*,—la pétition de MM. *John White* et fils, "*Times*," *Exeter, Ontario*.
- Par M. *Guillet*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Cobourg*.
- Par M. *Ward*,—la pétition de MM. *George Wilson* et fils, éditeurs, "*Guide*," *Port-Hope*.
- Par M. *Colby*,—la pétition de *S. C. Smith*, éditeur et propriétaire, "*Observer*," *Coaticook, Québec*.
- Par M. *Mallory*,—la pétition du conseil municipal du village de *Brighton*, comté de *Northumberland, Ontario*; et la pétition de *C. A. Lapp*.
- Par M. *Brien*,—la pétition de la Compagnie d'imprimerie de l' "*Echo*," *Amherstburg, Ontario*.
- Par M. *McMullen*,—la pétition de *J. S. Lacey*, éditeur, "*Palmerston Telegraph*," *Palmerston, Ontario*.
- Par M. *Cargill*,—la pétition de *E. Mundy*, éditeur, "*Reformer*," *Oshawa, Ontario*.
- Par M. *Porter*,—la pétition de MM. *Rittinger* et *Motz*, "*Journal*," *Berlin, Ontario*; et la pétition de *H. O. Cropley*, éditeur et propriétaire, "*Capital*," *Frédéricton, Nouveau-Brunswick*.
- Par M. *Carpenter*,—la pétition de *James A. Livingston*, "*Independent*," *Grimsbey, Ontario*; et la pétition de la Compagnie d'imprimerie canadienne de *Sarnia* (limitée).
- Par M. *Hudspeth*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Lindsay*, comté de *Victoria, Ontario*.
- Par M. *Paterson (Brant)*,—la pétition de MM. *Watt* et *Shenston*, propriétaires, "*Expositor*," *Brantford*; la pétition de *W. C. Jones*, "*Star Transcript*," *Paris*; la pétition de *Henry Lemmon*, éditeur, "*Daily et Weekly Courier*," *Brantford, Ontario*.
- Par M. *Bowman*,—la pétition de *P. E. W. Moyer*, éditeur et propriétaire, "*Daly News*," *Berlin, Ontario*.
- Par M. *Tyrwhitt*,—la pétition de *F. H. Macpherson*, "*The World*," *Beeton, Ontario*.
- Par M. *Sutherland*,—la pétition de MM. *Andrew Denholm* et *George F. Stewart*, "*Woodstock Evening Standard*."
- Par M. *Denison*,—la pétition de *Edmund E. Sheppard*, propriétaire, "*Daily News*," *Toronto*; et la pétition de Mme *S. Frank Wilson* et *John Leys*.
- Par M. *McCarthy*,—la pétition de *William Williams*, "*Bulletin*," *Collingwood, Ontario*.
- Par M. *Innes*,—la pétition de *James H. Little*, éditeur, "*Advertiser*," *Owen Sound, Ontario*; et la pétition de *A. R. Fawcett*, éditeur et propriétaire, "*Flesherton Advance*."
- Par M. *Wilson (Elgin)*,—la pétition de *J. Wilkinson*, "*St. Thomas Daily Times*."
- Par M. *Charlton*,—la pétition de *H. B. Donly*, éditeur, "*Norfolk Reformer*," comté de *Simcoe, Ontario*; et la pétition de l'Assemblée générale de l'Église Presbytérienne du *Canada*.
- Par M. *Hesson*,—la pétition de *W. S. Dingman*, "*Stratford Herald*"; et la pétition de MM. *Davis* et frère, "*Advocate*," *Mitchell, Ontario*.
- Par M. *Robertson (Hastings)*,—la pétition de *Charles Mackenzie* et autres; deux pétitions de *George Frost* et autres; la pétition de *Dorland Shorts* et autres; et la pétition de *R. Thompson* et autres, tous de l'Assemblée Locale, No 2900, des Chevaliers du Travail, *Belleville, Ontario*.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill modifiant l'acte à l'effet de constituer la Compagnie du chemin d'*Alberta* et d'*Athabasca*, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements. Il a aussi cru devoir en amender le préambule afin de le rendre conforme aux dispositions du dit bill.

En ce qui concerne le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone *Chinook* à la *Rivière-de-la-Paix*, qui a été renvoyé de nouveau au comité

pour plus ample considération, ses promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure projetée, pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires payés soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. *Small* propose, secondé par M. *Tyrwhitt*, qu'à 4.30, M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre s'ajourne jusqu'à 8 P.M., afin de permettre aux députés d'assister et de prendre part à la réception faite à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Et objection étant faite pour la raison qu'aucun avis de cette motion n'a été donné;

M. l'Orateur décide; "Que l'objection est valable et que la motion ne peut être présentée."

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 25 avril 1887, pour un état faisant connaître,—

1. Le nombre total de Chinois arrivés dans les divers ports du *Canada* entre le 1er janvier, 1886, et le 31 mars, 1887, et le nom de ces ports.
2. Le montant perçu pendant cette période et provenant de la taxe de capitation imposée sur les Chinois.
3. Le montant payé aux gouvernements provinciaux en vertu de l'Acte de l'immigration chinoise, pendant la même période.
4. Le nombre de Chinois entrés en *Canada*, pendant la même période, en vertu d'un permis de retour, et les rapports, s'il en est, dressés à ce sujet par aucun officier de douane.
5. Le nombre de Chinois entrés en *Canada*, pendant la même période, à titre d'étudiants, de lettrés, ou de touristes.
6. Ce qu'a coûté au gouvernement canadien la mise en vigueur de l'Acte d'immigration chinoise pendant le dernier exercice. (*Documents de la session, No 57*).

L'ordre du jour étant lu, pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer les résolutions suivantes :

1° Que d'après les termes de l'union, chacune des provinces de la Puissance, telles qu'elles existaient en 1881 lors de la confirmation, par le parlement, de la charte accordée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, avait pleine autorité de pourvoir à la construction des chemins de fer locaux courant d'un point à un autre dans les limites de la province.

2° Que la clause 15 de la charte prescrit que :—" Pendant l'espace de vingt ans à compter de la date des présentes, le parlement du *Canada* ne devra autoriser la construction d'aucune ligne de chemin de fer au sud de celle du Pacifique Canadien partant d'aucun endroit sur ou près le chemin de fer du Pacifique Canadien, excepté de quelque ligne qui courrait au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest, ni en de ça de quinze milles de la latitude 49. Et s'il était établi quelque nouvelle province dans les territoires du *Nord-Ouest*, des dispositions seront prises pour la continuation de cette prohibition après tel établissement jusqu'à l'expiration de la dite période.

3° Qu'au cours des débats à la Chambre des Communes, sur l'acte pour ratifier la charte, il a été fait objection au monopole et à la restriction découlant de cette clause.

4° Qu'au cours des débats qui ont eu lieu pour expliquer la signification réelle de cette clause, et des suites qu'elle entraînait, ainsi que la ligne de politique que le gouvernement se proposait de suivre, et afin de répondre à cette objection, le très-honorable Sir *John Macdonald* alors, comme aujourd'hui, premier ministre, se servit du langage qui suit :

"Afin de lui procurer des chances raisonnables de succès, nous avons pourvu à ce que le parlement fédéral, notez bien— nous ne pouvons contrôler aucun autre parlement, nous ne pouvons contrôler l'*Ontario*, nous ne pouvons contrôler le *Manitoba*—

donne pendant les dix premières années après la construction du chemin, à cette entreprise, à laquelle il accorde tant d'argent, et une étendue si considérable de terres, une chance raisonnable de pouvoir exister."

5° Que plus tard dans le cours des débats, *Thos. White*, *scr.*, alors un des appuis et maintenant un des membres du gouvernement, s'exprima comme suit :—

"Mais l'on nous dit qu'à cause de la disposition relative aux quinze milles de distance de la frontière, il ne pourra jamais y avoir d'autres chemins de fer dans cette région. A quoi cette disposition s'applique-t-elle ? Elle s'applique tout simplement aux territoires qui sont sous le contrôle du parlement fédéral. Il n'y a rien qui puisse empêcher la province du *Manitoba* d'accorder, si elle le désire, une charte pour un chemin de fer de *Winnipeg* à la frontière. Au moment actuel il y a une compagnie en voie de formation pour continuer un chemin de fer de *Winnipeg* à *West Lynn*, sur la frontière. Et, lorsque cet arrangement sera ratifié, cette disposition n'enlèvera pas au *Manitoba* un seul des droits qu'il possède ; de fait, le parlement ne pourrait lui enlever ces droits. Cette province a les mêmes droits que les autres provinces de constituer légalement des compagnies de chemins de fer dans ses propres limites, et il n'y a rien qui puisse empêcher la province du *Manitoba* d'accorder une charte à un chemin de fer de *Winnipeg* à la frontière pour la raccorder à n'importe quel chemin de fer au sud. La seule garantie que la compagnie ait d'après le contrat, c'est que son trafic ne sera pas détourné à l'ouest dans la section des prairies au profit d'une ligne étrangère, mais il n'y a rien qui empêche un chemin de fer d'être construit au *Manitoba*, dans les limites de la province, pour amener le trafic à n'importe quelle ligne de chemin de fer américain. C'est là la position au sujet de cette question."

6° Quo, explications faites, le gouvernement ratifia la charte.

7° Que trois des provinces de la Puissance, savoir : le *Manitoba*, l'*Ontario* et la *Columbia-Anglaise* sont ou peuvent être affectées par l'interprétation que l'on peut prêter à la dite disposition par la politique suivie par le gouvernement à son sujet.

8° Que depuis la ratification de la dite charte, la législature locale du *Manitoba* a passé plusieurs actes créant des compagnies pour la construction de chemins de fer dans les limites de la province.

9° Que quelques-uns de ces actes, sur l'avis du gouvernement du jour, ont été désapprouvés, parce que, comme il est dit au rapport du ministre de la Justice, du 4 janvier 1882, approuvé par ordre en conseil du 12 janvier 1882, ces actes sont en conflit avec la politique reconnue du gouvernement, telle qu'établie par le contrat passé avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, contrat ratifié et adopté par le Parlement.

10° Que le 5 février 1884, Sir *Charles Tupper*, alors ministre des Chemins de fer, en proposant à cette Chambre des résolutions autorisant un prêt considérable à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le but d'induire la Chambre à consentir à ce prêt, et d'établir avec autorité la politique du gouvernement à ce sujet, fit la déclaration suivante :

"J'ai démontré que le gouvernement actuel avait adopté la politique de ses prédécesseurs au sujet de ce que l'on appelle le monopole dans la province du *Manitoba* ; qu'à l'époque où l'ancien gouvernement se mit à construire le chemin de fer du Pacifique Canadien comme entreprise de l'Etat, il se sentit tenu de protéger le trafic du chemin afin qu'il ne fût pas détourné vers les lignes situées au sud de notre frontière, dans la république voisine, et qu'il avait en conséquence refusé de lancer une proclamation accordant des chartes à des lignes de la province du *Manitoba* qui se seraient raccordés aux chemins de fer américains dans le sud.

"J'ai dit qu'à son avènement au pouvoir, le gouvernement actuel avait adopté cette politique ; que nous avions senti, comme nos prédécesseurs, qu'en entreprenant une œuvre aussi gigantesque que la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, nous serions tenus d'adopter tous les moyens possibles de protéger notre propre ligne contre le détournement de son trafic au profit des lignes du sud—et, qu'on le remarque, c'était à l'époque où nous ne nous propositions pas de construire prochainement le chemin de fer du Pacifique Canadien plus loin que *Port Arthur*.

“ De plus, j'ai dit que, lorsque nous avons obligé la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien de prolonger immédiatement sa ligne au nord du lac *Supérieur*, et de nous donner par là une voie ferrée interrompue depuis *Montréal* jusqu'à l'océan *Pacifique*, ou depuis *Callander* jusqu'à la côte du *Pacifique*, nous nous étions sentis obligés de donner à cette compagnie, à laquelle nous imposons des conditions si onéreuses, toute la sécurité que nous avons jugée nécessaire, et que nos prédécesseurs au pouvoir avaient considérée comme nécessaire, pour la protection du chemin de fer du Pacifique Canadien.

“ Mais je suis heureux d'être en mesure de déclarer à la Chambre que, bien que le gouvernement, fidèle à cette politique, ait refusé de consentir à la construction dans la province du *Manitoba*, de lignes destinées à se raccorder aux chemins de fer américains du sud, les faits qui ressortent de l'exploitation de la ligne jusqu'à ce jour sont tels, la conclusion à laquelle la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien elle-même est arrivée relativement à la possibilité pour une ligne d'entier parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien de se tirer d'affaires, et, grâce à la puissance de ses propres avantages, de maintenir sa position en dépit de toute concurrence qu'elle peut rencontrer—bien que, d'après le contrat, nous n'avons pas le pouvoir de toucher à aucune partie des Territoires du *Nord-Ouest*, nous sommes aujourd'hui en mesure de repasser et d'examiner de nouveau la politique de l'ancien gouvernement, et celle du gouvernement actuel sur la nécessité de protéger davantage le chemin de fer du Pacifique Canadien contre la concurrence.

“ Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a une si grande confiance que sa ligne peut se protéger elle-même, que, lorsque cette dernière sera construite au nord du lac *Supérieur*, le gouvernement croit qu'il ne sera plus tenu de refuser, comme il l'a fait jusqu'à présent, de consentir à la construction dans la province du *Manitoba* de lignes destinées à se raccorder aux chemins de fer américains, dans le sud.

“ Je ne puis donner à la Chambre et au pays une meilleure preuve de la position qu'à notre sens cette grande entreprise du chemin de fer du Pacifique Canadien a atteinte, qu'en disant qu'à mon avis, il est compatible avec ce que nous devons au peuple de ce pays et à cette grande entreprise nationale, que le gouvernement ne se sent pas tenu de continuer à suivre, dans la province du *Manitoba*, la politique de restriction qu'il a jusqu'ici été obligé de maintenir.”

11° Qu'après ces explications et cette déclaration, le parlement consentit à ce prêt.

12° Que la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien a été construite au nord du lac *Supérieur*.

13° Qu'en vertu d'un acte passé par la législature locale du *Manitoba*, le 3 juin 1884, et intitulé: “ Acte à l'effet d'amender l'Acte constituant en société la compagnie du chemin de fer Central du *Manitoba* et les actes qui le modifient, ” la compagnie du chemin de fer Central du *Manitoba* a reçu le pouvoir de construire le chemin de fer désigné comme suit:—“ à partir de la ville de *Morris* et courant au sud jusqu'à la limite de la dite province à un point situé entre la *Rivière-Rouge* et le premier méridien principal dans les limites de la dite province, ” pourvu qu'aucune partie du dit chemin de fer ne soit construite dans le territoire ajouté à la dite province en 1881, de manière à contrevenir aux termes d'après lesquels le dit territoire a été ajouté à la dite province.

14° Que la copie authentique du dit acte n'est parvenue au secrétaire d'Etat du *Canada* qu'après le 1er jour d'avril, 1885, environ dix mois après sa passation.

15° Que le dit acte, nonobstant l'exposé des motifs, fut désavoué au mois d'avril 1886 ou vers cette époque.

16° Que cette politique de désaveu a créé du mécontentement; et que les droits des provinces, les intérêts du *Manitoba* et la politique déclarée du gouvernement indiquent qu'il est convenable de ne pas persister dans cette voie.

17° Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général exposant les résolutions précédentes et priant qu'il plaise à Son Excellence d'effectuer le changement de politique annoncé à la Chambre des Communes le 5

février 1884, et exprimé dans la 10^e résolution ci-dessus ; et de permestre, en conséquence, la mise à exécution de toutes les lois de la Législature locale, non sujettes à objection d'ailleurs, passées ou qui pourraient être passées concernant la construction de lignes de chemins de fer dans les limites de la province primitive du *Manitoba*.

M. *Watson* propose, secondé par M. *Armstrong*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 27 mai 1887.

Et la question étant alors mise sur la motion principale, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson (King, I. P. E.)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Borden.</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somervile,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gil'mor,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Gasgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St.-Jean),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin).—65.</i>
<i>Daly,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Koss,</i>
<i>Bain (Sculanges),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Ferguson (L'Isle & Gren.)</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith (Ontario)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe)</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moncreiff,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Huaspeth,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ive,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Renfrew),</i>

<i>Couture,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wilson (Argentuil),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wood (Brockvillè),</i>
<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robiliard,</i>	<i>Wright et</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Roome,</i>	<i>Yeo.—114.</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>McDowall,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les employés publics. "

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques. "

Bill intitulé : " Acte concernant les munitions publiques. "

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures et vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 27 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Denison*,—la pétition de *John Cameron*, " *Globe*," *Toronto* ; et la pétition de *E. F. Clarke*, " *The Sentinel*," *Toronto*.

Par M. *Gillmor*,—la pétition de *John S. Magee*, éditeur et propriétaire, " *Bay Pilot*," *St. Andrews, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Ives*,—la pétition de *W. E. Jones*, éditeur et propriétaire, " *Guardian*," *Richmond, Québec*.

Par M. *Cameron*,—la pétition du révérend *Colin Chisholm*, et autres, de *Port Hood*, comté d'*Inverness, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Cargill*,—la pétition de *Thomas Fairbairn*, éditeur, " *Teeswater News*," *Teeswater*.

Par M. *Stevenson*,—la pétition de *J. R. Stratton*, éditeur, " *Daily and Weekly Examiner*," *Peterborough, Ontario*.

Par M. *Fisher*,—la pétition de *C. W. Parmelee*, éditeur, " *Waterloo Advertiser*," *Waterloo, Québec*.

Par M. *Daly*,—la pétition de la municipalité de *Sifton*, comté de *Dennis* ; et la pétition de la municipalité de *Whitewater*, comté de la *Montagne-de-la-Tortue, Manitoba*.

Par M. *Borden*,—la pétition de MM. *Davison* et Frère, éditeur, " *Acadian*," *Wolfville* ; et la pétition de MM. *Pineo* et *Stewart*, éditeurs, " *New Star*," *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Holton,—la pétition de Robert Sellar, éditeur, "*Canadian Gleaner*," Huntingdon, Québec.

Par M. Trow,—la pétition de George F. Robbins, propriétaire, "*St. Mary's Journal*," *St. Mary's*, Ontario.

Par M. Livingston,—la pétition de MM. Collis et Giverin, "*Reformer*," Galt, Ontario.

Par M. Hesson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Par M. Mackenzie,—la pétition de MM. Corson et fils, éditeurs, "*Markham Economist*," Markham.

Par M. Small,—la pétition de la Chambre de Commerce de la cité de Toronto.

Par M. Wilson (Lennox),—la pétition de MM. Templeton et Beeman, "*Beaver*," Napanee, Ontario.

Par M. Amyot,—la pétition du révérend L. A. Déziel, curé, et autres de *St Michel*, comté de Bellechasse, Québec.

Par M. Carling,—la pétition de Lud. K. Cameron, gérant, "*London Advertiser*" Newspaper Printing and Publishing Company (Limited).

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest ; demandant que le chemin de la compagnie soit déclaré d'utilité publique et que certains pouvoirs soient accordés à la compagnie au sujet de ses débetures et de ses actions privilégiées.

De Acton Burrows, président de la Compagnie d'imprimerie du "*Call*," Winnipeg ; de E. F. Stephenson, éditeur de la "*Free Grant Gazette*," *Bracebridge* ; de James McLeod, propriétaire du "*Religious Intelligencer*," *Fredericton, N.B.* ; de E. C. Campbell, éditeur de l' "*Advocate*" ; de la Compagnie de publication du "*Patriote*" , et de la Compagnie de publication du "*Island Guardian*" *Charlottetown, I.P.E.* ; de Henry J. Benner, propriétaire, "*The Confederate*," *Mount Forest* ; de James Davidson, éditeur, "*Mercury*," et H. Gummer, éditeur, "*Herald*," *Guelph* ; de J. J. Crabbe, "*Argus*," *Sainte Marie, Ontario* ; de William Colwell, propriétaire, "*Mitchell Advertiser*" ; de Thomas Brossoit, éditeur, "*Le Progrès de Valleyfield*," *P.Q.* ; de MM. Dack et Dack, éditeurs, "*Bruce Reporter*," *Kincardine, Ontario* ; de John Pollard, éditeur et propriétaire, "*Watchman*," *Tiverton, Ontario* ; de R. Drummond, éditeur, "*Trades Journal*," *Stellarton, N.E.* ; de J. S. Gadd, "*Dresden Times*," *Dresden, Ontario* ; de E. G. Hart, "*Gananoque Journal*," *Gananoque* ; de R. V. Somerville, "*The Dundas True Banner*," *Dundas* ; de Robert C. Miller, "*Observer*," *Pembroke* ; et de F. G. Neelin, éditeur, "*Sun*," *Seaforth* ; demandant séparément la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du Canada, sur le libelle.

De la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ; demandant un acte l'autorisant à émettre de nouvelles actions-débetures, et pour déclarer d'utilité publique le chemin de fer de *Frédéricton*.

De la Compagnie du Télégraphe de *Montréal* ; et de la Compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant le chemin de fer du Sud-Est ne devienne pas loi à moins qu'il ne renferme des clauses pourvoyant à la protection des droits des pétitionnaires.

De Jackson Rae et autres, créanciers sans sécurité de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant le dit chemin de fer, ne devienne pas loi à moins qu'il ne soit stipulé que les fidéicommissaires du dit chemin ne soldent d'abord, ou ne prennent des arrangements satisfaisants pour régler les réclamations des dits pétitionnaires.

De J. Cassie Hatton et autres, porteurs d'actions ou d'obligations de la Compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant le chemin de fer du Sud-Est, ne devienne pas loi, à moins qu'il n'y soit inséré des clauses sauvegardant les droits de la dite Compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, *Canada.*

Ottawa, 27 mai 1887.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du cinquième jour du mois de mai courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *William H. Phillips*, shérif, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Restigouche*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, au lieu et place de *Robert Moffat*, décédé, *George Moffat*, de *Dalhousie*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada.*

A J. G. BOUBINOT, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un état qui lui a été remis par le greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre en date de mercredi dernier, demandant copie de la liste finale des voteurs pour le comté de *Montmorency* à lui expédiée par *J. A. Charlebois*, écrivain, officier-reviser pour le dit comté, avec la lettre du dit *Charlebois* accompagnant cette liste; aussi les autres listes et toutes additions à ces listes, envoyées postérieurement au greffier de la Couronne en Chancellerie par le dit *Charlebois*, avec copies des lettres du dit *Charlebois* accompagnant les dites listes; aussi les cahiers de votation des paroisses de *l'Ange-Gardien* et de *St. Pierre*, dans le dit comté de *Montmorency*. (*Documents de la session, No. 53.*)

M. *Wood (Brockville)* du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De la Cie manufacturière et hydraulique de *St. Jean* et d'*Iberville*; demandant la passation d'un acte lui conférant certains pouvoirs;—de la Cie d'assurance des manufacturiers contre les accidents, demandant une charte;—et de la Cie du chemin de fer du *Pacifique d'Ontario*; demandant certains amendements à sa charte.

M. *Hall*, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécummis du *Canada*, et

Bill autorisant la *Grange Trust (limitée)* à liquider ses affaires.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1887, pour copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports ou autres pièces concernant le hâvre de *Tracadie*, Ile du Prince-Édouard. (*Documents de la session, No. 58.*)

Sur motion de *M. Weldon (St. Jean)*, secondé par *M. Edgar, Ordonné*, que *John R. Dunn*, officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, comparaisse à la barre de la Chambre, lundi prochain, à 3 p. m., pour être interrogé sur sa conduite comme tel officier-rapporteur, en déclarant élu un candidat qui n'avait pas la majorité des votes à la dite élection.

Sur motion de *M. Davies*, secondé par *M. Perley (Assiniboia)*, *Ordonné*, que l'honoraire et frais payés sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone *Chinook* à la *Rivière-de-la-Paix*, soient remboursés, moins le coût de la traduction et de l'impression, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que *M. McCarthy* ait la permission de présenter un bill pour la protection des employés de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des Terres Fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cinq des Statuts Révisés, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *Sir John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte des Elections Fédérales et de lever tous doutes à l'égard du droit de certaines personnes de voter aux élections des députés à la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *Sir John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant le Ministère de l'Agriculture.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Thompson propose, secondé par *M. Pope*,—que mardi prochain cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la cour de l'Echiquier du *Canada*.

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

M. Pope propose, secondé par *M. Thompson*, que mardi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une convention intervenue entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(En comité)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et seize mille six cent trente cinq piastres et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion et être distribuée comme suit :—Inspecteur des finances, \$2,600 ; sous-inspecteur des finances, \$1,700 ; bureau du sous-receveur général, *Toronto*, \$7,600 ; bureau du sous-receveur général, *Montréal*, \$5,600 ; bureau du sous-receveur général, *Halifax*, \$10,200 ; bureau du sous-receveur général, *Saint Jean*, \$8,050 ; auditeur et sous-receveur général, *Winnipeg*, \$6,000 ; auditeur et sous-receveur général, *Victoria*, \$7,600 ; auditeur et sous-receveur général, *Charlottetown*, \$4,900 ; caisses d'épargnes rurales, *Nouveau-Brunswick*, *Nouvelle Ecosse* et *Colombie-Britannique*, \$16,000 ; commission sur \$6,836,218.57, pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$34,181.09 ; courtage sur \$292,965.80, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$732.41 ; courtage sur \$30,299.94, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Terre de *Rupert*, \$75.75 ; courtage sur \$15,840.68, fonds d'amortissement de l'emprunt de la *Colombie-Britannique*, \$39.60 ; courtage et commission sur \$677,093.65, fonds d'amortissement des emprunts de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$4,020.51 ; courtage et commission sur \$135,108.02, fonds d'amortissement de l'emprunt de 1883, \$1,013.31 ; commission et courtage sur \$500,740.65, emprunt réduit à 4 pour cent, \$3,823.05 ; estimation de la somme payable au commissaire-financier en *Angleterre*, \$1,500 ; timbres anglais, frais de port et télégrammes, etc., \$2,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$9,000 ; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargnes rurales, \$20,000 ; impression des billets fédéraux, \$30,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et d'*Athabaska* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Hickey* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la Baie d'*Hudson*, et de changer le nom de cette compagnie, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de terres d'*Edmonton* et de la *Saskatchewan* (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan-Sud*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill remettant en vigueur et modifiant l'acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de chemin de fer de *Québec*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada, étant lu ;

Le bill est en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest* à construire certains prolongements, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo* à *Magog*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de navigation *Richelieu* et *Ontario*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de mines de *Cobourg*, *Blairton* et *Marmora*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie dite "The Canadian Power Company," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'*Hereford*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille neuf cent cinquante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille six cent soixante et douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille neuf cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du secrétariat d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Impressions et Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille huit cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille huit cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du revenu de l'intérieur pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante sept mille six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 30 mai 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Jones,—la pétition de Arthur W. McCurdy, gérant, "Island Reporter," Baddeck, Cap Breton.

Par M. Langelier (Québec),—la pétition de Frederick Nash, gérant de la Banque Union du Canada, et autres.

Par M. Sproule,—la pétition de T. J. Starrett; et la pétition de James Patterson, éditeur, "Meaford Mirror," Meaford, Ontario.

Par M. Landerkin,—la pétition de W. H. Ashley, "Hanover Post," Hanover.

Par M. Somerville,—la pétition de Alfred C. Mills, éditeur, "Guardian," Truro, Nouvelle-Ecosse; et la pétition de Talbot Torrance, éditeur, "Paris Review," Paris, Ontario.

Par M. McCulla,—la pétition de A. F. Campbell, "Conservator," Brampton, Ontario.

Par M. Waldie,—la pétition de H. P. Moore, "Free Press," Acton, Ontario; et la pétition de M.M. Brothers et White, "Milton Reformer," Ontario.

Par M. Hesson,—la pétition de J. H. Schmidt, éditeur et propriétaire, "Canadians" che Kolonist."

Par M. Mallory,—la pétition de F. J. Jewell, éditeur, "Northumberland Enterprise" prise; la pétition de J. T. Vosper, éditeur du "Herald," Campbellford, Ontario; et la pétition de G. M. Ostrom, M.P.P., et autres, de la ville de Trenton, comté de Hastings, Ontario.

Par M. Brien,—la pétition de J. E. Johnson, éditeur, "Leamington Post," Leamington, Ontario.

Par M. Putnam,—la pétition de C. W. Knowles, propriétaire, "Windsor Tribune," Windsor, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Trow,—la pétition de M.M. Race et Hodge, éditeur, "Recorder," Mitchell, Ontario.

Par M. Edgar,—la pétition de M.M. Keller et Fils, "Uxbridge Journal," et R. R. Elliot, "Times," Uxbridge; et la pétition de L. S. Ackerman, éditeur, "News," Pickering.

Par M. Cockburn,—la pétition de W. F. Maclean, éditeur, "World," Toronto; la pétition de Lovett M. Wood, éditeur, "Maple Leaf," comté d'Albert, Nouveau-Brunswick; et la pétition de J. V. Wright, éditeur, "Grip" et "Educational Journal," et George H. Robinson, gérant, "Presbyterian News Company," et éditeur, "Presbyterian Review," Toronto."

Par M. Bloke,—la pétition de W. R. Cline, éditeur, "The Sun," Bowmanville; la pétition de W. Weld, "Farmers Advocate," London, Ontario; la pétition de T. Neelands, propriétaire, "Stayner Sun"; la pétition de F. S. Spencer, éditeur, "Canada Citizen"; la pétition de James E. Steen, éditeur, "The Commercial," Winnipeg, Manitoba; la pétition de James Carrel, propriétaire, "Daily Telegraph" Québec; et la pétition du Bureau des Commissaires de Licences, pour la division-ouest du comté de Durham, Ontario.

Par M. Semple,—la pétition de Allan M. Bock, éditeur, "Express," Elora, Ontario; et la pétition de M.M. J. et R. Craig, éditeurs, "News Record," Fergus, Ontario.

Par M. Watson,—la pétition de M.M. C. J. Atkinson et Cie, propriétaires, "Manitoba Liberal," Portage-la-Prairie, Manitoba.

Par M. Robertson (*Hastings*),—la pétition de George A. Graham, éditeur, "*Trenton Advocate*," et George Young, éditeur, "*Courier*," *Trenton, Ontario*.

Par M. Colby,—la pétition de l'honorable John J. C. Abbott, sénateur. et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. Mitchell,—la pétition de Hugh Cameron et autres, électeurs de la *Rivière-Noire, Nouveau-Brunswick*.

Par M. Skinner,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *St-Martin* et *Upham*.

Par M. Carling,—quatre pétitions de l'Assemblée Locale, No 3558, des Chevaliers du Travail, *London, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer légalement la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, ne devienne pas loi.

De MM. W. A. Morehouse et Cie, éditeurs, "*Examiner*" ; de J. A. Chicoyne, gérant, "*Le Pionnier*" ; de George H. Bradford, éditeur, "*Sherbrooke Gazette*," tous de *Sherbrooke* ; de S. C. Smith, éditeur et propriétaire, "*Observer*," *Coaticook* ; de W. E. Jones, éditeur et propriétaire, "*Guardian*," *Richmond* ; de C. W. Parmelee, éditeur, "*Waterloo Advertiser*," *Waterloo* ; et de Robert Sellar, éditeur, "*Canadian Gleaner*," *Huntingdon*, tous de *Québec* ; de R. D. Warren, "*Georgetown Herald*," comté de *Halton* ; de Joseph J. Cave, "*Woodville Advocate*," et MM. Small et Cie, "*Minden Echo*" ; de MM. John White et Fils, "*Times*," *Exeter* ; de MM. George Wilson et Fils, éditeurs, "*Gude*," *Port-Hope* ; de C. A. Lapp ; de la Compagnie d'imprimerie de l'"*Echo*," *Amherstburg* ; de J. S. Lacey, éditeur, "*Palmerston Telegraph*," *Palmerston* ; de E. Mundy, éditeur, "*Reformer*," *Oshawa* ; de MM. Rittinger et Motz, "*Journal*," *Berlin* ; de la Compagnie d'imprimerie canadienne de *Sarnia* (limitée) ; de James A. Livingston, "*Independent*," *Grimsbay* ; de MM. Watt et Shenston, propriétaires, "*Expositor*," *Brantford* ; de W. C. Jones, "*Star Transcript*," *Paris* ; de Henry Lemon, éditeur, "*Daily and Weekly Courier*," *Brantford* ; de P. E. W. Moyer, éditeur et propriétaire, "*Daily News*," *Berlin* ; de F. H. Macpherson, "*The World*," *Beeton* ; de MM. Andrew Denholm et George F. Stewart, "*Woodstock Evening Standard*" ; de Edmund E. Sheppard, propriétaire, "*Daily News*," *Toronto* ; de S. Frank Wilson et John Leys ; de William Williams, "*Bulletin*," *Collingwood* ; de James H. Little, éditeur, "*Advertiser*" *Owen Sound* ; de A. R. Fawcett, éditeur et propriétaire, "*Fresherton Advance*" ; de J. Wilkinson, "*St. Thomas Daily Times*" ; de H. B. Donly, éditeur, "*Norfolk Reformer*," comté de *Simcoe* ; de W. S. Dingman, "*Stratford Herald*," *Stratford* ; de MM. Davis et Frère, "*Advocate*," *Mitchell* ; de John Cameron, "*Globe*," *Toronto* ; de E. F. Clarke, "*The Sentinel*," *Toronto* ; de Thomas Fairbairn, éditeur, "*Teeswater News*," *Teeswater* ; de J. R. Stratton, éditeur, "*Daily and Weekly Examiner*," *Peterborough* ; de George F. Robbins, propriétaire, "*St. Mary's Journal*," *St. Mary's* ; de MM. Collis et Giverin, "*Reformer*," *Galt* ; de MM. Corson et Fils, éditeurs, "*Markham Economist*," *Markham* ; de MM. Templeton et Beeman, "*Beaver*," *Napanee* ; et de Lud. K. Cameron, gérant, "*London Advertiser Newspaper Printing and Publishing Company (Limited)*," tous de l'*Ontario* ; de H. A. Copley, éditeur et propriétaire, "*Capital*," *Frédéricton* ; et de John S. Magee, éditeur et propriétaire, "*Bay Pilot*," *St. Andrews*, tous du *Nouveau-Brunswick* ; de MM. Davison et Frère, éditeurs, "*Acadian*," *Wolfville* ; et de MM. Pineo et Stewart, éditeurs, "*New Star*" *Kentville*, tous de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant séparément la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du *Canada*, sur le libelle.

Du Synode de *Toronto* et de *Kingston* de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans l'Acte de Tempérance du *Canada*, de nature à amoindrir son efficacité.

Du conseil municipal de la ville de *Cobourg* ; demandant la passation d'un acte abrogeant la loi *Scott*.

Du conseil municipal du village de *Brighton*, comté de *Northumberland*, *Ontario* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer la Compagnie du Pont de la *Baie de Quinté*, ne devienne pas loi.

Du conseil municipal de la ville de *Lindsay*, comté de *Victoria*, *Ontario* ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, ou qu'il soit modifié de manière à exempter de ses dispositions les vins légers et la bière et les liqueurs maltées et le cidre.

De l'Assemblée Générale de l'Église Presbytérienne du *Canada* ; demandant la passation d'un acte pour mieux protéger les femmes et les filles.

De *Charles Mackenzie* et autres, de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, *Belleville*, *Ontario* ; demandant la passation d'un acte étendant le droit de suffrage à tous les adultes majeurs.

De *George Frost* et autres, de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, *Belleville*, *Ontario* ; demandant la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du *Canada* par des inspecteurs compétents.

De *George Frost* et autres, de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, *Belleville*, *Ontario* ; demandant la passation d'un acte relatif aux obligations à remplir par les patrons.

De *Dorland Shorts* et autres, de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, *Belleville*, *Ontario* ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De *R. Thompson* et autres, de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, *Belleville*, *Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour empêcher d'une manière plus rigoureuse l'importation des Chinois.

Du révérend *Colin Chisholm*, curé, et autres, de *Port-Hood*, comté de *Inverness*, *Nouvelle-Ecosse* ; demandant la continuation de la subvention ci-devant octroyée pour le service des vapeurs entre le détroit de *Canso* et *Port-Hood*.

De la municipalité de *Sifton*, comté de *Dennis* ; et de la municipalité de *White-water*, comté de la *Montagne-de-la-Tortue*, tous de *Manitoba* ; demandant séparément que des pouvoirs additionnels leur soient donnés pour la perception de toutes taxes courantes ou échues sur les propriétés de la Compagnie Canadienne des Terres du *Nord-Ouest*.

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie.

De la Chambre de Commerce de *Toronto* ; demandant l'adoption de mesures de nature à assurer la construction d'une ligne de télégraphe le long de la péninsule sauvage jusqu'à *Tobermoray*, et l'établissement d'une station de signaux à *l'Île Cone*, *Baie Georgienne*.

Du révérend *L. A. Déziel*, curé, et autres, de *St-Michel* ; demandant l'amélioration de la navigation du *St-Laurent* et que le gouvernement prenne le contrôle du quai de *St-Michel*.

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un Ordre de la Chambre du 19 avril 1887, pour un état donnant les noms des personnes n'appartenant pas à la milice, qui ont été recommandées pour du *scrip* pour services de quelque nature que ce soit pendant la récente rébellion. (*Documents de la session*, No 59.)

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Hamilton, Guelph et Buffalo*, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'*Hamilton*," et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Berlin* et du Pacifique Canadien.

Votre comité a aussi l'honneur de soumettre la résolution suivante à titre de recommandation :

Résolu.—Qu'un comité spécial soit nommé pour aider M. l'Orateur à réviser les règlements se rapportant aux bills privés, en autant qu'ils se rapportent à l'incorporation et l'amendement d'actes incorporant des compagnies de chemins de fer.

Sur motion de M. *Skinner*, secondé par M. *Ellis*,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Saint-Martin* et *Upham* présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre son chemin et les propriétés s'y rattachant.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un état qui lui a été transmis par le greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre du 2 courant, donnant les noms, professions, domiciles et adresses postales des officiers-rapporteurs aux dernières élections générales pour le parlement fédéral, et leurs divisions électorales respectives.

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,— la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 avril 1887, pour un état indiquant,—

1° Le nombre de vacances existant dans le service civil au 1er janvier 1887 par suite de mises d'employés à la retraite pendant l'année 1886.

2° Le nombre de vacances remplies depuis, et si elles l'ont été par promotions ou par de nouvelles nominations.

3° La date des nominations, le nom des personnes promues ou nommées aux emplois, et le salaire qui leur est payé.

4° Les noms de tous les nouveaux employés du service civil nommés depuis le 1er janvier 1886 jusqu'au 1er avril courant ; les fonctions qu'ils remplissent, et le salaire qui leur est payé ; aussi, les âges respectifs des nouveaux employés, et les changements et nouvelles nominations dans le Sénat et la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 5e.*)

L'ordre du jour étant lu pour la comparution à la barre de la Chambre de *John R. Dunn*, officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, afin d'expliquer sa conduite, sa qualité, en déclarant élu un candidat qui n'avait pas obtenu la majorité des votes à la dite élection.

Le sergent fait rapport que M. *Dunn* est présent, conformément à l'ordre de la Chambre.

M. *Dunn* est alors appelé, et il est interrogé à la barre comme suit :—

Par M. Weldon (St-Jean) :

1. Etiez vous l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, lors de la dernière élection, et quel était votre secrétaire d'élection ?—R. Comme je n'appartiens pas à la profession légale, je désirerais avoir l'aide d'un conseil pour protester contre les procédures que la Chambre des Communes veut instituer contre moi, et aussi pour me conseiller et me prêter son aide toutes les fois que la chose sera nécessaire.

M. *Thompson* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*, que—*John R. Dunn*, qui doit être interrogé à la barre, ait l'aide d'un conseil pour l'aviser et discuter tout point légal qui pourra être soulevé.

M. *Edgar* propose comme amendement, secondé par M. *Burdett*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "après qu'il aura été répondu d'une manière satisfaisante aux questions posées par cette Chambre, M. *Dunn* soit autorisé à être entendu, par l'entremise d'un conseil, afin de discuter la question de la responsabilité de sa conduite."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot</i> ,	<i>Davies</i> ,	<i>Hale</i> ,	<i>Robertson (King, I.P.E.)</i>
<i>Bain (Wentworth)</i> ,	<i>De St. Georges</i> ,	<i>Innes</i> ,	<i>Ste. Marie</i> ,
<i>Béchar</i> ,	<i>Dessaint</i> ,	<i>Kirk</i> ,	<i>Semple</i> ,
<i>Borden</i> ,	<i>Edgar</i> ,	<i>Landerkin</i> ,	<i>Sutherland</i> ,
<i>Bowman</i> ,	<i>Edwards</i> ,	<i>Langelier (Montmorency)</i> ,	<i>Trow</i> ,
<i>Burdett</i> ,	<i>Ellis</i> ,	<i>Laurier</i> ,	<i>Turcot</i> ,
<i>Campbell (Kent)</i> ,	<i>Fiset</i> ,	<i>McMullen</i> ,	<i>Watson</i> ,
<i>Casey</i> ,	<i>Fisher</i> ,	<i>Mills (Bothwell)</i> ,	<i>Weldon (St-Jean)</i> ,
<i>Charlton</i> ,	<i>Gauthier</i> ,	<i>Mitchell</i> ,	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Cimon</i> ,	<i>Gillmor</i> ,	<i>Perry</i> ,	<i>Yeo.—43.</i>
<i>Clayes</i> ,	<i>Guay</i> ,	<i>Rinfret</i> ,	

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong</i> ,	<i>Desaulniers</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Royal</i> ,
<i>Audet</i> ,	<i>Doyon</i> ,	<i>McCarthy</i> ,	<i>Rykert</i> ,
<i>Baker</i> ,	<i>Duchesnay</i> ,	<i>McCulla</i> ,	<i>Scarth</i> ,
<i>Bergeron</i> ,	<i>Dupont</i> ,	<i>McDonald (Victoria)</i> ,	<i>Scriver</i> ,
<i>Berquin</i> ,	<i>Ferguson (Welland)</i> ,	<i>McDougald (Pictou)</i> ,	<i>Shakespeare</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Flynn</i> ,	<i>McDougall (C. Breton)</i> ,	<i>Skinner</i> ,
<i>Boyle</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>McKay</i> ,	<i>Small</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Freeman</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Smith (Ontario)</i> ,
<i>Bryson</i> ,	<i>Gaudet</i> ,	<i>McMillan (Huron)</i> ,	<i>Somerville</i> ,
<i>Burns</i> ,	<i>Giguault</i> ,	<i>McNeill</i> ,	<i>Sproule</i> ,
<i>Cameron</i> ,	<i>Girouard</i> ,	<i>Madill</i> ,	<i>Taylor</i> ,
<i>Cargill</i> ,	<i>Godbout</i> ,	<i>Mallory</i> ,	<i>Temple</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Gordon</i> ,	<i>Mara</i> ,	<i>Thérien</i> ,
<i>Carpenter</i> ,	<i>Grandbois</i> ,	<i>Mills (Annapolis)</i> ,	<i>Thompson</i> ,
<i>Caron (Sir Adolphe)</i> ,	<i>Guilbault</i> ,	<i>Moncrieff</i> ,	<i>Tisdale</i> ,
<i>Casgrain</i> ,	<i>Guillet</i> ,	<i>Montague</i> ,	<i>Tupper (Sir Charles)</i> ,
<i>Chapleau</i> ,	<i>Haggart</i> ,	<i>O'Brien</i> ,	<i>Tupper (Pictou)</i> ,
<i>Chisholm</i> ,	<i>Hesson</i> ,	<i>Paterson (Brant)</i> ,	<i>Tyrwhitt</i> ,
<i>Cockburn</i> ,	<i>Hickey</i> ,	<i>Patterson (Essex)</i> ,	<i>Vanasse</i> ,
<i>Golby</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Perley (Assiniboia)</i> ,	<i>Waldie</i> ,
<i>Coughlin</i> ,	<i>Hudspeth</i> ,	<i>Perley (Ottawa)</i> ,	<i>Wallace</i> ,
<i>Coulombe</i> ,	<i>Jamieson</i> ,	<i>Platt</i> ,	<i>Ward</i> ,
<i>Coursol</i> ,	<i>Joncas</i> ,	<i>Pope</i> ,	<i>Weldon (Albert)</i> ,
<i>Couture</i> ,	<i>Kenny</i> ,	<i>Porter</i> ,	<i>White (Cardwell)</i> ,
<i>Daly</i> ,	<i>Kirkpatrick</i> ,	<i>Purcell</i> ,	<i>Wilmot</i> ,
<i>Daoust</i> ,	<i>Landry</i> ,	<i>Reid</i> ,	<i>Wilson (Lennox)</i> ,
<i>Davin</i> ,	<i>Langevin (Sir Hector)</i> ,	<i>Riopel</i> ,	<i>Wood (Brockville)</i> ,

Davis, *Macdonald (Sir John), Robertson (Hastings), Wood (Westm't'd) et*
Dawson, *Macdonald (Huron), Robillard,* *Wright.—119.*
Denison, *MacDowall,* *Roome,*

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robertson (King, I. P. E.),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Audet,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Berqeron,</i>	<i>Duchessay,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe)</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Perley (Assinboia),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Wood (Westm't'd),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wright et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Yeo.—154.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Landerkin,</i>		

CONTRE :

Messieurs

Edwards et

Trow.—2.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. *Dunn* est alors rappelé, et il est informé que la Chambre l'autorise à avoir l'aide d'un conseil.

J. N. *Lyon* et A. *Ferguson*, écuiers, comparaissent alors comme conseils de M. *Dunn*.

La question posée par M. *Weldon* (*St. Jean*), est alors faite de nouveau dans les mêmes termes, savoir :

1. Etiez-vous l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, lors de la dernière élection, et quel était votre secrétaire d'élection ?

Le conseil s'oppose à ce que l'interrogatoire soit poussé plus loin.

L'objection est renversée.

R. J'étais l'officier-rapporteur pour le district électoral de *Queen, N.-B.*, et mon secrétaire d'élection était *C. T. Williams*.

2. D. Regardez le No 3 des Procès-Verbaux de la Chambre. Le bref et la lettre de M. *Pope*, aux pages 13 et 14, sont-ils de vraies copies du bref et des instructions qui vous ont été adressées, et le rapport que vous avez fait est-il exactement rendu aux pages 15 et 16 ?—R. N'ayant pas l'original des instructions écrites, ni ma correspondance avec le greffier de la Couronne en Chancellerie, ni mon rapport, il m'est impossible de dire si les pièces imprimées sont des copies absolument fidèles de ces documents ; mais autant que je puis me rappeler, je crois qu'ils sont, en substance, les mêmes. Je crois qu'ils sont exacts, en tant que je puis me rappeler.

3. D. Regardez le No 9 des Procès-Verbaux qui vous est actuellement présenté. Le rapport des procédés paraissant aux pages 73 à 78 inclusivement, signé par votre secrétaire d'élection, est-il un exposé exact des procédés de l'élection, et les relevés imprimés aux pages 79 et 80 sont-ils des copies exactes des relevés des officiers-rapporteurs ?—R. Je désirerais que les originaux fussent produits. Ma réponse à la question qui précède s'applique assez bien à la présente question : Qu'en tant que je sache, ce sont des copies fidèles. Je crois qu'elles sont exactes.

4. D. Quand avez-vous d'abord été informé de l'objection concernant le dépôt, ou qu'elle serait faite ? Par qui, et combien de jours avant le 5 mars ?—R. La première information que j'ai eue qu'objection serait faite au paiement du dépôt, m'est parvenue par les journaux. Le 5 mars tombait un samedi, et c'est vers le commencement de cette semaine que j'ai lu l'article éditorial du *Sun*, je crois, énonçant que l'agent de M. *Baird* se proposait de soulever des objections quant au bulletin de présentation en s'appuyant sur le fait que le dépôt avait été irrégulièrement versé.

5. D. N'avez-vous pas dit, le jour de la déclaration, que vous aviez eu des livres de loi de M. *Currey* et que vous aviez étudié la question ? Quand avez-vous eu les livres de loi et étudié la question ?—R. Je n'ai pas dit, le jour de la nomination, que j'avais obtenu des livres de loi de M. *Currey* et que j'avais étudié la question.

6. D. Avez-vous obtenu des livres de loi de M. *Currey* ou de toute autre personne, et étudié la question avant le 5 mars ou ce jour même ? Si vous les avez eus de toute autre personne, de qui ?—R. Dois-je répondre à la question littéralement ? Je ne me rappelle pas avoir eu des livres de M. *Currey*. Je me rappelle avoir acheté des livres d'autres personnes depuis l'âge de cinq ou six ans. Il m'est impossible de donner les noms de ces diverses personnes. Je n'ai pas eu de livres de M. *Currey* avant le 5 mars, c'est-à-dire, en ce qui concerne cette question, ni d'aucune autre personne ; bien que—ni le cinq mars—je me disposais à dire qu'avant cette date, j'en avais eu quelques-uns ; mais c'était avant les élections. Je lui avais emprunté quelques rapports judiciaires, mais c'était avant d'être nommé officier-rapporteur. Mais je n'ai eu aucuns livres au sujet de cette question, ni de lui, ni d'aucune autre personne.

7. D. Quelqu'un vous a-t-il prêté son aide ou ses conseils au sujet de cette question de validité du dépôt, avant le 5 mars ou ce jour même, ou vous a-t-il fait voir des autorités à ce sujet ? Et, dans ce cas, qui vous a ainsi prêter son aide ou ses conseils ?—R. Avant le 5 mars, personne ne m'a prêté son aide ni ses conseils quant à la question de validité du dépôt, mais le 5 mars, jour de la déclaration, la question a été discutée devant moi par M. *Currey*, agent de M. *Baird*, et par M. *Gregory*, agent de M. *King*.

8. D. Quelle est votre profession ?—R. Je suis instituteur de profession. Instituteur-maître d'école.

9. D. Étiez-vous membre de quelque association politique, lors de votre nomination comme officier-rapporteur, ou en aucun temps avant cela ? Dans ce cas, combien de temps auparavant et en quelle qualité en faisiez-vous partie ?—R. Lors de ma nomination comme officier-rapporteur, je n'étais membre d'aucune association politique ; mais j'étais secrétaire de l'association libérale-conservatrice du comté de *Queen* avant ma nomination. Je ne puis dire combien de temps avant, parce que la mémoire me fait défaut. Peut-être un mois avant, mais je ne peux préciser le temps.

10. D. Avez-vous demandé la place d'officier-rapporteur vous-même, ou bien par lettre, et à qui ? Saviez-vous, ou étiez-vous informé que quelqu'un l'avait demandée pour vous ? Dans ce cas, qui vous a-t-on mentionné comme l'ayant demandée ?—R. J'ai demandé la place d'officier-rapporteur. J'ai demandé à un homme politique important de notre comté d'user de son influence pour me faire obtenir la position. J'ai fait la demande d'abord à *Hugh McLean*, et ensuite, je me suis adressé, par lettre, à *M. Baird*, pour avoir la position. J'ai été informé que *M. Baird* l'avait demandée pour moi.

11. D. Lorsque vous avez fait votre rapport, pour quelle raison n'avez-vous pas expédié les bulletins et les procédés au greffier de la Couronne en Chancellerie ? Avez-vous demandé à quelqu'un si vous deviez le faire, et quelles étaient vos avisés légaux ?—R. Je n'ai pas transmis les bulletins au greffier de la Couronne en Chancellerie en même temps que mon rapport, parce que j'avais reçu un certificat du juge de la cour du comté pour un décompte. J'ai consulté un homme de loi sur ce que je devais faire. Celui que j'ai consulté est *M. Ezekiel McLeod*, C.R., de *St. Jean*.

Par *M. Weldon* :

12. D. N'avez-vous pas refusé d'agir conformément à l'ordre du juge pour le décompte ? Cet ordre ne vous a-t-il pas été signifié avant que vous ayez fait un rapport ?—R. J'avais refusé d'agir conformément à l'ordre du juge pour un décompte. Cet ordre m'a été signifié avant que je fisse un rapport.

Par *M. McCarthy* :

13. D. Pourquoi avez-vous refusé d'agir suivant l'ordre du juge pour le décompte ?—R. J'ai refusé d'agir parce qu'une règle de *Nisi* pour un bref de prohibition m'a été signifiée par ordre du juge *Tuck*.

Par *M. Weldon* :

14. D. Étiez-vous nommé dans cette règle de *Nisi* ? N'avez-vous pas, plutôt, refusé d'agir au sujet du décompte par suite de quelque communication qui vous aurait été faite par *M. Currey*, le conseil de *M. Baird*, relativement à des déclarations faites par le juge *Tuck* ? N'avez-vous pas déclaré au juge *Steadman* que vous aviez refusé d'agir sur le décompte par suite des déclarations du juge *Tuck* qui vous avaient été répétées par *Currey* ?—R. J'ai ici la copie d'une règle *Nisi* pour un bref de prohibition qui m'a été signifiée, et je la remets à l'un de mes conseils, qui peut en donner ici lecture pour l'information de la Chambre, si elle le permet. Je n'ai pas refusé d'agir au sujet d'un décompte, par suite de quelque communication qui m'aurait été faite par *M. Currey*, le conseil de *M. Baird* ; ni par suite des déclarations du juge *Tuck*. Je n'ai pas dit au juge *Steadman* que j'avais refusé d'agir au sujet du décompte par suite de déclarations du juge *Tuck* qui m'auraient été communiquées par *M. Currey*.

Par *M. Thompson* :

15. D. Voulez-vous produire la copie de la règle *Nisi* qui vous a été signifiée ?—R. Je produis la copie de la règle *Nisi* qui m'a été signifiée.

La règle *Nisi* est alors lue à la table, et elle est comme suit :

DANS LA COUR SUPRÊME.

Ex parte GEORGE F. BAIRD.

Sur motion de *M. L. A. Currey*, et après lecture des affidavits de *George F. Baird* et *Samuel A. Currey*, j'ordonne que *James Steadman*, écr., juge de la cour de comté du comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, *T. Medley Wetmore* et *George G. King*, au prochain terme de Pâques de cette honorable cour fassent con-

naître le motif pourquoi un bref de prohibition ne devrait pas être émané pour défendre à *James Steadman*, éc., le juge de la cour de comté pour le comté de *Queen* susdit, de procéder davantage en aucune manière au décompte ou à l'addition finale des votes donnés pour le dit *George F. Baird* et *George G. King*, à l'élection tenue le vingt-deuxième jour de février dernier pour choisir un membre devant représenter le district électoral du comté de *Queen*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, dans la Chambre des Communes du *Canada*, et de certifier le résultat d'aucun tel décompte ou addition finale des dits votes à l'officier-rapporteur du dit district électoral du comté de *Queen*; et dans l'intervalle et en attendant un ordre ultérieur de cette cour, de surseoir à tous procédés ultérieurs se rapportant au dit décompte ou addition, finale des dits votes et à la délivrance d'un certificat du résultat de tout tel décompte ou addition finale des votes.

Daté ce neuf mars, A.D. 1887.

(Signé)

W. H. TUCK, J.C.S.

16. D. Les procédures relatives au décompte et à la prohibition sont-elles encore pendantes devant la cour Suprême du *Nouveau-Brunswick*?—R. J'ai appris que les procédures relatives au décompte et à la prohibition sont encore pendantes. Le règle a été faite absolue dans la cour Suprême du *Nouveau Brunswick*, mais la cause n'a pas été plaidée. La règle a été faite absolue. Je me trompe peut-être, je ne parle que d'après ce qui m'a été rapporté. J'ai vu dans le journal qu'il en était ainsi.

Par M. Weldon :

17. D. Vous avez refusé d'agir sur l'ordre du juge *Steadman* pour un décompte par suite de l'ordre du juge *Tuck*; cependant n'avez-vous pas fait un rapport au greffier de la Couronne en Chancellerie sans transmettre les bulletins et les procédés, bien que vous fussiez informé que les procédures se poursuivaient devant la cour Suprême?—R. J'ai refusé d'agir sur l'ordre du juge *Steadman* pour le décompte par suite de l'ordre du juge *Tuck*; cependant, sur l'avis de *Ezekiel McLeod*, C.R., ci-devant procureur-général de la province du *Nouveau-Brunswick*, ou l'un des ci-devant procureurs-généraux, j'ai fait mon rapport au greffier de la Couronne en Chancellerie, sans transmettre les bulletins et les procédés, bien que je fusse informé que les procédures se continuaient devant la cour Suprême.

18. D. Si vous étiez sous l'impression que l'ordre du juge *Tuck* s'appliquait à vous, en qualité d'officier-rapporteur, comment avez-vous pu, en face d'un arrêt péremptoire de procédure, rapporter cependant comme élu, M. *Baird*, candidat de la minorité?—R. J'ai suivi l'avis de M. *McLeod*. Lorsque je l'ai consulté, j'ai produit la règle de *Nisi* pour un bref de prohibition, et il m'a dit qu'elle s'appliquait simplement au décompte et non à un rapport quelconque.

19. D. Pourquoi, alors, n'avez-vous pas expédié les bulletins et les procédés avec le rapport?—R. Je n'ai pas expédié les bulletins, ni les procédés avec le rapport, parce que M. *McLeod* m'a conseillé d'agir ainsi.

20. D. Connaissez-vous M. *L. A. Currey*? Quelle est sa profession et son domicile? Avez-vous conversé ou correspondu avec lui touchant l'objection à la candidature de M. *King*? Donnez la substance de la conversation ou de la correspondance?—R. Je connais *L. A. Currey*. Je crois qu'il est avocat et qu'il est domicilié à *St-Jean*. Le soir qui a précédé l'élection, il m'a dit, tout en m'accompagnant dans la promenade que je fais habituellement sur la route, qu'il se proposait de soulever une objection le jour suivant, ou quelque chose dans ce sens; mais je n'ai eu aucune correspondance avec lui au sujet de l'objection à la candidature de M. *King*.

Par M. Davies :

21. D. Pourquoi avez-vous rapporté comme élu le candidat de la minorité, *Baird*, au lieu de *King*, le candidat de la majorité?—R. J'ai rapporté *Baird*, le candidat de la minorité, au lieu de *King*, le candidat de la majorité, parce qu'après avoir entendu les arguments pour et contre, discutés devant moi le jour de la déclaration, j'ai considéré que M. *King* n'avait pas été mis en nomination d'une manière régulière, et que je ne pouvais le déclarer élu comme ayant obtenu la majorité des votes légalement donnés; et, ensuite, avant de faire mon rapport, j'ai consulté le conseil, M. *McLeod*, qui m'avisait de faire le rapport que j'ai fait.

Par M. Weldon (St Jean) :

22. D. Est-ce d'après l'avis de *M. E. McLeod* que vous avez rapporté *M. George F. Baird*, comme ayant été élu par acclamation ? Cet avis était-il par écrit, et quand l'avez-vous reçu ?—R. C'est d'après l'avis de *M. E. McLeod* que j'ai rapporté *M. George F. Baird*, comme membre élu par acclamation. Cet avis était verbal et aussi par écrit. Je ne saurais dire exactement quand il m'a été donné. Je l'ai reçu avant la date à laquelle j'ai fait et envoyé le rapport.

Par M. Landry :

23. D. Le jour de la nomination, avant deux heures de l'après-midi, avez-vous averti *M. King*, ou quelqu'autre personne dans son intérêt, d'avoir un agent nommé légalement ?—R. Le jour de la nomination, avant trois heures de l'après-midi, j'ai averti *M. Wetmore* de conseiller à *M. King* de nommer un agent d'élection, vu que je croyais que *M. King* se rendait possible, alors, d'une peine de délit on ne le nommant pas—en n'en nommant pas un. C'était avant deux heures.

24. D. Le jour de la nomination, saviez-vous que le candidat était tenu, par la loi, de nommer des agents et de vous signifier le fait avant deux heures de l'après-midi ; et saviez-vous, alors, ou aviez-vous pris en considération quelle serait la portée légale si le dépôt était fait au nom du candidat par toute autre personne que l'agent régulièrement nommé ?—R. Le jour de la nomination, je savais que la loi obligeait les candidats à nommer des agents et à me signifier le fait avant deux heures de l'après-midi ; mais je ne savais pas alors que la nomination d'un tel agent, ou le versement d'un dépôt par une autre personne qu'un agent aurait l'effet que j'ai considéré par la suite qu'il aurait sur le bulletin de présentation.

Sur motion de *M. Landry*, secondé par *M. White (Renfrew)*, Résolu, que *M. John R. Dunn* soit libéré de toute comparution ultérieure devant la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte Catherine à Niagara."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie d'Ontario."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc du chemin de fer du Canada."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant le Parc National de Banff," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. White (Renfrew)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Colby* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication du *Standard*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 31 mai, 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par M. *White (Renfrew)*,—La pétition de *W. S. Gallagher*, "*Standard*," *Pembroke, Ontario*.

Par M. *Davin*,—La pétition de *John O'Connor* et autres de *Balgonie* et ses environs ; la pétition de *J. G. Gordon* et autres, de la *Mâchoire de l'Orignal* et ses environs ; la pétition de *John Secord* et autres, de *Régina* et ses environs ; et la pétition de *R. Fallie* et autres, de *McLean* et ses environs.

Par M. *Moncrieff*,—La pétition du Conseil Municipal du village de *Alvinston*, comté de *Lambton*.

Par M. *Chisholm*,—La pétition de *James K. Suter*, éditeur, "*Mainland Guardian*," *New Westminster* ; et la pétition de *D. Robson*, gérant, "*Daily and Weekly British Columbian*," *New Westminster, Colombie Anglaise*.

Par M. *Kenny*,—La pétition de *J. Burgoyne*, gérant "*Morning Herald Printing and Publishing Company*" ; et la pétition de *A. M. Fraser*, gérant, "*The Critic*," *Halifax, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Trow*,—La pétition du Conseil Municipal de la ville de *Paris*, comté de *Brant, Ontario*.

George Moffat, écuier, déposé pour le district électoral de *Restigouche, Nouveau Brunswick*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ; et de la Compagnie soit déclaré d'utilité publique et que certains pouvoirs soient accordés à la compagnie au sujet de ses débetures et de ses actions privilégiées.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte l'autorisant à émettre de nouvelles actions débetures, et pour déclarer d'utilité publique le chemin de fer de *Frédéricton*, votre comité trouve que l'avis n'a été publié que pendant une semaine ; mais comme la mesure projetée n'affectera aucuns intérêts particuliers autres que ceux des actionnaires, et qu'il a été prouvé à la satisfaction du comité que les actionnaires ont donné à la dite mesure leur approbation unanime, votre comité recommande que les avis donnés soient jugés suffisants, et que l'article 51 du règlement soit suspendu au sujet de cette pétition.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est la comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brantford*, *Waterloo* et Lac *Erié*.

Bill à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont de la Rivière *Niagara*.

Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Pacifique Canadien* ;—et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du comté de *Prescott*.

Ordonné, que *M. Mills (Annapolis)* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de chemin de fer de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Innes* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Coursol* ait la permission de présenter un bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie hydraulique et manufacturière de *Saint-Jean* et d'*Iberville*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Kinney* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*,

Résolu,—Qu'en conformité de la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, un comité spécial soit nommé pour aider *M. l'Orateur* à réviser les règlements se rapportant aux bills privés, en autant qu'ils se rapportent à l'incorporation et l'amendement d'actes incorporant des Cies de chemins de fer ;—le dit comité devant se composer de *M. M. Kirkpatrick, Weldon (St-Jean), Hall, Edgar* et de l'auteur de la motion.

Ordonné, que M. *Bowell* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant les conserves alimentaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Foster* ait la permission de présenter un bill concernant le transport des liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté, dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Weldon* (*St Jean*) propose, secondé par M. *Gillmor*,—Que le second rapport du comité des Privilèges et Elections ne soit pas adopté, mais qu'il soit Résolu,—Que vu les prescriptions de l'Acte des Elections Fédérales, chap. 8 des Statuts Révisés du Canada, et les devoirs de l'officier-rapporteur qui y sont définis; et aussi, vu les faits qui ressortent de l'interrogatoire de M. *John R. Dunn*, l'officier-rapporteur du district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, à la dernière élection pour le dit district, et vu qu'il appert que les bulletins de présentation ont été reçus, qu'un poll a été accordé et tenu, et qu'à l'addition des votes, *George G. King* avait 1191 votes et *George F. Baird* 1130,—il était du devoir du dit *John R. Dunn*, lors de la dite élection, de déclarer et rapporter *George G. King* comme le membre élu pour le dit district électoral.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Ordonné, que le débat soit ajourné jusqu'à demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant le Parc National de *Banff*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des pénitenciers, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de l'immigration chinoise, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les marins malades et indigents, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la jonction d'Oxford à New Glasgow, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements publics, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du Haut Commissaire du Canada à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, somme qui sera probablement requise pour les frais de taxes et d'assurance de la résidence du Haut Commissaire, y compris la taxe du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au département des Postes et des Finances—dépenses contingentes.—Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, jusqu'au 30 juin 1887 :—Département des Postes, \$1,650, département des Finances, \$1,250; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée Sa Majesté pour faire face aux dépenses des traitements de membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice et être distribuée comme suit : Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest, \$20,000; Frais de voyage des magistrats stipendiaires dans les territoires du Nord-Ouest, 4,000; Allocations des circuits, Colombie Britannique, 6,000; Allocations pour voyages aux juges de la cour suprême et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; Rapporteur de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$2,250; Rapporteur-adjoint de la cour suprême du Canada et de l'échiquier, commis de 2^{me} classe, \$1,150; Commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$1,000; Deuxième commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada et de l'échiquier, \$500; Premier messenger de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$500; Second messenger de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$100; Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges, et aussi appointements des officiers, (shérif, huissier, etc.) dans les cours suprême et de l'échiquier du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$5,000; Impression, reliure et distribution des décisions de la cour suprême, \$2,000; Divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyage des juges, etc., \$100; Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec, \$66.66; Salaire du prévôt de cour de vice-amirauté, Québec, \$333.34; Salles pour la cour de vice-amirauté, Saint-Jean, N.-B., \$150; Salles pour la cour de vice-amirauté, Halifax, \$150; Pour l'achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour suprême, \$1,500; Prison de Regina, appointements et autres dépenses pour l'entretien des prisonniers et des lunatiques, \$10,000; Prison de Prince Albert, entretien, etc, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent onze mille cent quatre-vingt-cinq piastres et trente-huit centims soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cent cinquante piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille vingt-une piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cent soixante et onze piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit piastres soient accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commissurnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la publication des *Débats*, Chambre des Communes. (L'autorisation requise par la clause 51 de l'Acte du Service Civil est par le présent donnée pour le solde, à même ce crédit, de toutes les sommes qui pourront être nécessaires pour payer les employés du Service Civil devant servir comme copistes des rapporteurs des *Débats* de la Chambre des Communes pendant la session actuelle, ainsi que pour la session de 1888), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille huit cent soixante deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :

Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,900 ; Crédit pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000 ; Achat d'ouvrages sur l'*Amerique*, \$1,000 ; Dépenses contingentes de la bibliothèque, \$2,500 ; Reliure de journaux, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 1er juin 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 1er juin 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Beausoleil,—la pétition du maire et du conseil de la ville de *Berthier*, district de *Montréal*.

Par M. Mulock,—La pétition de *L. G. Jackson*, éditeur et propriétaire de "*New-market Era*"; et la pétition de *H. S. Broughton*, "*South Simcoe News*," *Bradford*.

Par M. Campbell (*Kent*),—la pétition de *Thomas G. D. Boles*, officier retraité, et autres, de *Chatham, Ontario*.

Par M. Dawson,—La pétition de *James Dickinson*, éditeur, "*Port Arthur Herald*"; la pétition de *D. F. Fairbairn*, gérant, "*Thunder Bay Sentinel Printing Company*," *Port Arthur*; et la pétition de *E. Biggins*, "*Algoma Pioneer*."

Par M. Perley (*Assiniboia*),—la pétition de *Robert Reid* et autres, de *Parkin* et ses environs; la pétition de *George Anderson* et autres, de *Grenfell* et ses environs; la pétition de *B. Limoges* et autres, de *Whitewood* et ses environs; la pétition de *Adam Johnston* et autres, de *Moffat* et ses environs; la pétition de *John Trotter* et autres, de *Wolseley* et ses environs; et la pétition de *David Miller* et autres, de *Benbecula* et ses environs.

Par M. Perley (*Ottawa*),—quatre pétitions de l'Union Typographique d'*Ottawa*, No. 102.

Par M. Daly,—la pétition de la municipalité de *Elton*, comté de *Brandon*, *Manitoba*.

Par M. Haggart,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*.

Par M. Mallory,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Trenton*, comté de *Hastings, Ontario*.

Par M. Sproule,—la pétition de *C. W. Rutledge*, "*Standard*," *Markdale*.

Par M. McDougald (*Pictou*),—la pétition de *S. M. Mackenzie*, "*Eastern Chronicle*," *New Glasgow*.

Par M. Baker,—la pétition de MM. *Ellis et Cie*, "*Colonist*," *Victoria, Colombie Anglaise*.

Par M. Jones,—la pétition de *Charles Annand*, éditeur, "*Morning Chronicle*" "*Citizen*," et "*Evening Chronicle*," *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Carling,—la pétition de Association Ministérielle de *London, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Arthur W. McCurdy, gérant, "Island Reporter," Baddeck C. B.; de Alfred C. Mills, éditeur "Guardian," Truro; et de C. W. Knowles, propriétaire "Windsor Tribune," Windsor, tous de la Nouvelle Ecosse; de Lovett M. Wood, éditeur, "Dimple Leaf," comté d'Albert, Nouveau-Brunswick; de James Carrel, propriétaire "Daily Telegraph," Québec; de James E. Steen, éditeur, "The Commercial," Winnipeg; et de MM. C. J. Atkinson et Cie., propriétaires, "Manitoba Liberal," Portage la Prairie, tous de Manitoba; de T. J. Starrett; de James Patterson, éditeur "Meaford Mirror," Meaford; de W. H. Ashley, "Hanover Post," Hanover; de Talbot Torrance, éditeur "Paris Review," Paris; of A. F. Campbell, "Conservator," Brampton; of H. P. Moore, "Free Press," Acton; de MM. Brothers et White, "Milton Reformer," Milton; de J. H. Schmidt, éditeur et propriétaire "Canadische Kolonist," Stratford; de F. J. Jewell, éditeur "Northumberland Enterprise"; de J. T. Vosper, éditeur "Herald," Campbellford; de J. E. Johnson, éditeur "Post," Leamington; de MM. Race et Hodge, éditeurs "Recorder," Mitchell; de MM. Keeler et fils, "Uxbridge Journal," et R. R. Elliot, "Times," Uxbridge; de L. S. Ackerman, éditeur "News," Pickering; de W. F. Maclean, éditeur "World," Toronto; de J. V. Wright, éditeur "Grip" et "Educational Journal," et George Robinson, gérant "Presbyterian News Company," et éditeur "Presbyterian Review," Toronto; de W. R. Clime, éditeur "Sun," Bowmanville; de W. Weld, "Farmers Advocate," London; de T. Neelands, propriétaire, "Stayner Sun"; de F. S. Spence, éditeur "Canada Citizen"; de Allan M. Bock, éditeur "Express," Elora; de MM. J. et R. Craig, éditeurs "News Record," Fergus; et de George A. Graham, éditeurs "Advocate" et George Young, éditeur "Courier," Trenton, tous de Ontario; demandant séparément la passation d'un acte modifiant le chapitre 16 des Statuts Révisés du Canada, sur le libelle.

De Frederick Nash, gérant de la Banque Union du Canada, et autres; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant le dit chemin de fer ne devienne pas loi à moins qu'il ne soit stipulé que les fiduciaires du dit chemin de soldent d'abord, ou ne prennent des arrangements satisfaisants pour régler les réclamations des dits pétitionnaires.

De G. M. Ostrom, M.P.P., et autres de Trenton, Ont.; demandant que le bill pour constituer la Compagnie du Pont de la Baie de Quinté, ne devienne pas loi.

Du bureau des Commissaires de Licences, pour la division-ouest du comté de Durham, Ont.; demandant la passation d'un acte pour amender la clause 103 de l'Acte de Tempérance du Canada, afin de la rendre applicable dans des parties d'unions de comtés, et pour prescrire que la clause 124 peut s'appliquer aux poursuites intentées sous l'autorité du dit acte.

De l'honorable J. J. C. Abbott, sénateur, et autres, de Montréal; demandant une charte sous le nom de "L'Hôpital Royal Victoria."

De Hugh Cameron et autres, électeurs de la Rivière-Noire, N.-B.; demandant la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en Canada.

De Robert S. Simmons et autres, de l'Assemblée Locale, N° 3558, des Chevaliers du Travail, London, Ontario; demandant la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du Canada par des inspecteurs compétents.

De Robert S. Simpson et autres, de l'Assemblée Locale, N° 3558, des Chevaliers du Travail, London, Ontario; demandant la passation d'un acte pour empêcher d'une manière plus rigoureuse l'importation des Chinois.

De Robert S. Simmons et autres, de l'Assemblée Locale, N° 3558, des Chevaliers du Travail, London, Ontario; demandant la passation d'un acte relatif aux obligations à remplir par les patrons.

De Robert S. Simmons et autres, de l'Assemblée Locale, N° 3558, des Chevaliers du Travail, London, Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent

des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

M. Hall, du comité des Banques et Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de pourvoir à la décharge des débiteurs insolubles dont les biens ont été proportionnellement distribués entre leurs créanciers, et il est convenu d'en rapporter le préambule " non prouvé. "

Le comité désirerait aussi présenter la résolution suivante à titre de recommandation :—

Que le comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à reviser les règlements se rapportant aux bills privés, en autant qu'ils se rapportent à l'incorporation et à l'amendement d'actes incorporant des Compagnies de chemins de fer, soit aussi autorisé à pourvoir, dans les dits règlements, à une définition plus claire de la pratique relative aux bills publics qui peuvent être renvoyés à aucun des comités permanents chargés de l'examen de bills privés.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill à l'effet de constituer en corporation " L'Hôpital Général et de Marine de Collingwood. "

Bill à l'effet de réduire le capital social de la Compagnie des Terres de l'Ontario et de Qu'Appelle (limitée) et à d'autres fins.

Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de la Baie de Quinté.

Le comité recommande aussi que l'honoraire de \$200 payable en vertu de l'art. 58 du règlement, soit remboursé dans le cas du bill constituant en corporation l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood, vû que le comité est d'avis que le dit bill n'est pas sujet à cet honoraire.

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et regue ; demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Rykert ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario ;

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est regu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dites des Manufacturiers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est regu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. McCarthy*, secondé par *M. Haggart* ;
Ordonné, que l'honoraire de \$200 payé sur le bill à l'effet de constituer en corporation l'Hôpital-Général et de Marine de *Collingwood*, soit remboursé conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité.

M. Hall propose, secondé par *M. Dawson*, —Que le comité spécial nommé pour aider *M. l'Orateur* à réviser les règlements se rapportant aux bills privés, en autant qu'ils se rapportent à l'incorporation et l'amendement d'actes incorporant des compagnies de chemins de fer, soit aussi autorisé à pourvoir, dans les dits règlements, à une définition plus claire de la pratique relative aux bills publics qui peuvent être renvoyés à aucuns des comités permanents chargés de l'examen de bills privés, conformément à la recommandation du comité des Banques et du Commerce.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de *M. McCarthy*, secondé par *M. Girouard*,
Ordonné, que le débat soit ajourné jusqu'à lundi prochain.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Hector L. Langevin*,
Ordonné, que *M. Moffat* soit ajouté au comité des Ordres permanents et à celui des Bills Privés ; que sir *R. Cartwright* et MM. *Ward* et *Hudspeth*, soient ajoutés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et que *M. Ferguson (Welland)*, soit substitué à *M. Madill* dans le comité d'Agriculture et de Colonisation ; et que *M. Madill* soit substitué à *M. Ferguson (Welland)* dans le comité des Comptes Publics.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1887, pour un relevé détaillé des montants dépensés en vertu de mandats émis par le Gouverneur Général au cours de chacune des années 1873 à 1886, inclusive ment. (*Documents de la session, No 21b.*)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente—la réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1887, pour un relevé faisant connaître le chiffre des arrérages actuellement dus aux Indiens *Chippewas* des lacs *Huron* et *Supérieur* pour le transfert de leurs terres en vertu du traité *Robinson*, et copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le département des Sauvages et le gouvernement de l'*Ontario*, depuis le 3 mai dernier. (*Documents de la session, No 20a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1887, pour copie de tous les documents du département des affaires des Sauvages relatifs à la destitution de *M. Napoléon Giasson*, comme mesureur de pierre à *Caughnawaga*, dans le comté de *Laprairie*. (*Documents de la session, No 64.*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée hier,—Que le second rapport du comité des Privilèges et Elections ne soit pas adopté, mais qu'il soit Résolu,—Que vû les prescriptions de l'Acte des Elections Fédérales, chap. 8 des Statuts Révisés du *Canada*, et les devoirs de l'officier-rapporteur qui y sont définis ; et, aussi, vû les faits qui ressortent de l'interrogatoire de *M. John R. Dunn*, l'officier-rapporteur du district électoral du comté de *Queen, N.-B.*, à la dernière élection pour le dit district, et vû qu'il appert que les bulletins de présentation furent reçus, qu'un poil a été accordé et tenu, et qu'à l'addition des votes, *George G. King* avait 1191 votes et *George F. Baird* 1130,—il était du devoir du dit *John R. Dunn*, lors de la dite élection, de déclarer et rapporter *George G. King* comme le membre élu pour le dit district électoral.

Et la question étant mise de nouveau ;

M. *Thompson* propose comme amendement, secondé par M. *White (Cardwell)*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "La Chambre adopte le second rapport du comité des Privilèges et Elections dans l'affaire de l'élection du comté de *Queen, Nouveau-Brunswick*."

A six heures, p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, p.m.

Sept heures et demie, p.m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

Un bill constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du *Canada* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Hamilton, Guelph* et *Buffalo*, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'*Hamilton*," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Berlin* et du Pacifique Canadien ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brant-*

ford, *Waterloo* et *Lac Erié*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont de la rivière *Niagara*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont des Chutes de *Niagara*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du comté de *Prescott*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de l'*Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors en considération l'amendement proposé à la motion au sujet de l'élection du comté de *Queen*.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement.

M. *Davies* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Ellis*, que tous les mots "que" dans l'amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "à la dernière élection tenue dans le comté de *Queen*, *Nouveau-Brunswick*, pour la Chambre des Communes, deux candidats, savoir: *George G. King* et *George*

F. Baird, ont été mis en nomination, la votation a été demandée et accordée et régulièrement prise, et qu'à l'addition des votes donnés, le candidat *George G. King* avait une majorité de soixante et une voix. Que, cependant, l'officier-rapporteur a déclaré élu le candidat défait, *George F. Baird*, et qu'il était de son devoir, plutôt, de rapporter le dit *George G. King*, qui avait obtenu la dite majorité des votes, comme le membre élu, et que le dit officier-rapporteur (du nom de *John R. Dunn*) soit sommé sans délai de comparaître à la barre de cette Chambre pour modifier son rapport en conséquence."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 2 juin 1887.

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Robertson (King, I.P.E.)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple.</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich.),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Yeo.—85.</i>
<i>Cook,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Foster,</i>	<i>McGreedy,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Thérien,</i>

<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davis,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Ferguson (L'ds&Gren.)</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Royal,</i>	<i>Wright.—104.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Foster,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davin,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Royal,</i>	<i>Wright.—105.</i>
<i>Ferguson (L'ds&Gren.)</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Préfontaine,</i>

<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret;</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robertson (King, I.P.E.)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich.),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St.Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Yeo.—85.</i>
<i>Cook,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise aux voix sur la motion principale ainsi amendée "que la Chambre adopte le second rapport du comité des Privilèges et Elections au sujet de l'élection du comté de *Queen, Nouveau-Brunswick,*" la Chambre se divise; et elle est résolue comme dans la dernière division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Sur motion de *M. Rykert,* secondé par *M. Small,*

Ordonné, que le comité des Comptes Publics obtienne l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qui seront jugés nécessaires.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté une adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, et priant cette Chambre de donner son concours à cette adresse.

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE :

Très Gracieuse Souveraine :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du *Canada,* assemblés en parlement; désirons offrir à Votre Majesté nos sincères félicitations à l'occasion de l'heureux accomplissement de la cinquantième année de son règne fortuné.

Le dispensateur suprême des événements a fait Votre Majesté souveraine de la cinquième partie du globe habitable. Des centaines de millions, de presque toutes races et toutes langues, sont fiers de reconnaître votre domination; mais parmi vos nombreux sujets, il n'y en a pas qui aient un plus vif attachement que le peuple canadien à la personne et au trône de Votre Majesté. Autrefois colonie française, conquise dans une lutte également honorable pour le vaincu et le vainqueur, ce pays a vu bientôt sa fidélité à la Couronne soumise à une rude épreuve. Comment il en est sorti, l'illustre père de Votre Majesté le savait, lui qui honora de son amitié le héros de *Châteauguay,* le brave de *Salaberry;* et lorsque la fille du duc de *Kent* monta sur le trône, son avènement fut salué comme l'aurore d'une ère qui devait apporter au *Canada* anglais et français non seulement la prospérité et le progrès, mais encore l'esprit d'unité et la concorde.

Sous l'influence de ce grand bienfait, le gouvernement constitutionnel, conféré au *Canada* dans les premières années du règne de Votre Majesté, ce pays a pris un

rapide essor ; il a participé au progrès général des cinquante dernières années aux merveilleuses découvertes et applications de la science : chemins de fer, navigation à vapeur, télégraphes, ces conquêtes sur le temps et l'espace ; à la multiplication des industries manufacturières ; à l'extension du commerce ; aux bienfaits de la réforme des lois ; à la diffusion de l'enseignement et à l'extinction des préjugés par la fréquence plus grande des rapports entre les hommes. Si le progrès de l'Empire soutient avantageusement la comparaison avec celui du reste du monde durant le dernier demi-siècle, de même le progrès du *Canada* soutient bien la comparaison avec celui de l'Empire. Composé qu'il était de quelques provinces éparses, le *Canada* est devenu une grande Confédération s'étendant d'un océan à l'autre et unissant par sa voie ferrée le domaine européen de Votre Majesté à ses possessions asiatiques. Votre peuple du *Canada* a eu l'avantage de recevoir à différentes époques la visite de plusieurs membres de la famille royale ; leur présence a rendu plus profond notre dévouement au chef de l'empire, a rendu plus vive notre estime pour l'épouse et la mère et a accru notre vénération pour la mémoire de l'époux et du père.

Nous prions instamment le maître des nations et le roi des rois de soutenir, diriger et conserver Votre Majesté pendant encore de longues années pour qu'elle puisse continuer de régner sur un peuple heureux et prospère.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Ordonné, que l'adresse du Sénat à Sa Très Gracieuse Majesté, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, soit prise en considération vendredi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et trente minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 2 juin, 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Bourassa*,—La pétition de *Egide Hébert* et autres ; la pétition de *Elzéar Cognac* et autres, de la paroisse de *St-Valentin* ; et la pétition de *C. Towner* et autres, de la paroisse de *St-Jean, Québec*.

Par M. *Ives*,—La pétition de *W. T. Johnson* et autres ; et la pétition de *Samuel Eady* et autres, tous contribuables des cantons d'*Ascot* et *Hatley, Québec*.

Par M. *Haggart*,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest.

Par M. *Cook*,—La pétition de *W. Ireland*, éditeur, "*North Star*," *Parry Sound* ; et la pétition de *John Curran*, éditeur du "*Orillia News-Letter*" et du "*Canadian Workman*," *Orillia*.

Par sir *Richard J. Cartwright*,—La pétition de *Alexander Currie, J.P.*, et autres, agriculteurs de *Notawasaga* et autres municipalités d'*Ontario* ; et la pétition de *John McColman*, maître-agriculteur, et autres.

Par M. *Perley (Ottawa)*,—La pétition de la Compagnie de l'Atlantique du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *W. S. Gallagher*, "*Standard*," *Pembroke, Ontario* ; de *James K. Suter*, éditeur, "*Mainland Guardian*"; et de *D. Robson*, gérant, "*Daily et Weekly British Columbian*," tous de *New Westminster, Colombie Anglaise* ; de *J. Burgoyne*, gérant, "*Morning Herald Printing and Publishing Company*," et *A. M. Fraser*, gérant, "*Critic*," tous de *Halifax, Nouvelle-Ecosse* ; demandant séparément la passation d'un acte, modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du *Canada*, sur le libelle.

De *John O'Connor* et autres, de *Belgoë* et ses environs ; de *J. G. Gordon* et autres, de la *Mâchoire de l'Original* et ses environs ; de *John Secord* et autres, de *Régina* et ses environs ; et de *R. Fallie* et autres, de *McLean* et ses environs, tous des Territoires du *Nord-Ouest* ; demandant l'adoption de mesures ayant pour effet de changer les conditions des inscriptions de homesteads, et de pourvoir à une émission plus prompte des lettres patentes ; demandant aussi l'amendement de l'Acte Torrens.

Du conseil municipal du village de *Alvinston*, comté de *Lambton, Ontario* ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, et l'adoption d'une loi permettant la vente des vins et de la bière.

Du conseil municipal de la ville de *Paris*, comté de *Brant, Ontario* ; demandant que la Chambre prenne en favorable considération l'urgence de donner à la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo* et lac *Erié*, l'aide qui lui est nécessaire pour construire son embranchement ou ses embranchements projetés.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Niagara à Woodstock* ; et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Norfolk-Sud*.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Méridional de *New-Westminster*, et il fait rapport que les promoteurs de ce bill ayant exprimé leur intention de ne pas le pousser plus loin durant cette session, le comité recommande que ce bill soit retiré, et que les droits et honoraires payés soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Quant aux bills suivants ; Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Emerson au Nord-Ouest* ; Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brandon, Souris* et *Lac-à-la-Roche* ; Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Régina à la Montagne de Bois* ; Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Jonction d'Alberta à la Colombie-Anglaise* ; et Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta*, votre comité a jugé à propos de faire rapport que le préambule de ces bills n'a pas été prouvé d'une manière satisfaisante, parce que les bills en question ne s'accordent pas avec les dispositions de l'Acte 44 *Victoria*, chapitre 1, concernant le chemin de fer du *Pacifique Canadien* et avec le contrat fait et ratifié par cet Acte.

Il recommande donc que ces bills soient retirés, et que les droits et honoraires payés soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *St-Martins* et *Upham* ; demandant un acte l'autorisant à vendre son chemin,—et il trouve qu'aucun avis n'a été donné.

Le comité a aussi examiné la pétition de l'honorable *J. J. O. Abbott* et autres, pour une charte sous le nom de "L'Hôpital Royal *Victoria*," et il trouve qu'elle n'est pas de nature à exiger la publication d'avis.

Le comité a aussi examiné la requête de la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba* ; demandant la permission de présenter une pétition pour la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la Compagnie, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons alléguées pour le délai à présenter telle pétition sont de nature à justifier le comité de recommander qu'il soit permis à la Compagnie de la présenter.

Sur motion de M. *Skinner*, secondé par M. *Weldon (St-Jean)*,

Ordonné, que cette partie du douzième rapport du comité des Ordres Permanents qui a trait à la pétition de la Compagnie du chemin de fer *St-Martins* et *Upham*, soit renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

Sur motion de M. *Perley (Ottawa)*, secondé par M. *Hesson*,

Ordonné, que la requête de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada*, présentées ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et reçue ;—demandant la permission de mettre devant la Chambre une pétition pour la passation d'un acte modifiant sa charte et l'acte qui l'amende, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir *Hector I. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P Caron*,

Ordonné, que les bills suivants, savoir :

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Emerson* au *Nord-Ouest*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brandon*, *Souris* et *Lac à la Roche*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Méridional de *New-Westminster*.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Régina* à la *Montagne-de-Bois*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction d'*Albert* à la *Colombie Anglaise*.

Et bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta*, soient retirés séparément, et que les honoraires et frais payés sur les dits bills, moins le coût de l'impression et de la traduction, soient remboursés, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des élections fédérales contestées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des territoires du *Nord-Ouest*.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Charles Tupper* propose, secondé par M. *Bowell*,—que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la subvention annuelle à la province de l'*Île du Prince-Edouard*.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du département des Pêcheries, pour l'année 1886. (*Documents de la session, No 16.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record* pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour contribution du Canada au monument commémoratif du jubilé du règne de la Reine, savoir : l'Institut impérial du Royaume-Uni, des Colonies et des Indes — £20,000 sterling, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-neuf mille et cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des agents et employés de l'immigration, savoir :—Agent, Québec, \$1,700; sous-agent, Québec, \$1,100; commis, Québec, \$1,000; interprète norvégien, Québec, \$660; messenger, Québec, \$365; agent, Montréal, \$1,300; agent, Ottawa, \$1,300; agent, Kingston, \$1,300; agent, Toronto, \$1,650; agent, Hamilton, \$1,250; agent, London, Ont., \$1,000; agent, Halifax, \$1,000; agent, Saint-Jean, N.-B., \$1,000; agent, Winnipeg, \$1,400; agent, Emerson, \$1,000; agent, Brandon, \$1,400; agent, Qu'Appelle, \$1,400; agent, Medicine-Hat, \$1,200; agent, Calgary, \$1,200; agent, Port-Arthur, \$1,060; agent, Victoria, C.-A., \$1,000; interprète, Winnipeg, \$800; interprète, Qu'Appelle, \$800; interprète, Brandon, \$800; interprète, Territoires du Nord-Ouest, \$800; appointements, bureau de Londres, Angleterre, \$7,100; appointements des agents en Europe, \$6,700; frais de voyages des agents en Europe, \$7,300; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes), \$30,000; subvention à la société pour la protection des immigrantes de Montréal, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$150,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille neuf cent soixante et six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, savoir : Inspection médicale, Québec, \$1,600; Quarantaine—Grosse-Isle, \$9,566; Saint-Jean, N.-B., \$2,600; Pictou, N.-E., \$800; Halifax, N.-E., \$3,400; Charlottetown, I. P.-E., \$1,000; Victoria, C.-B., \$1,900; Sydney, N.-E., \$1,900; Lazaret de Tracadie, \$3,200; pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique, \$15,000; quarantaine des bestiaux:—province de Québec, \$5,000; province d'Ontario, \$3,000; provinces maritimes, \$3,000; province du Manitoba, \$2,000; pour faire face aux dépenses pour détruire la gale chez les moutons et autres maladies des animaux, \$10,000; pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et St-Boniface, \$14,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pensions, savoir: John

Bright, messenger, Chambre d'assemblée, \$80; *Lady Cartier*, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de *Madame Delaney*, veuve de l'agent des Sauvages tué au lac des Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent une piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 3 juin 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. *Colby* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sur motion de M. *Haggart*, secondé par M. *Baker*,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte pour permettre à la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada-Ouest* d'étendre ses opérations et pour d'autres objets," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte concernant la société de colonisation des méthodistes primitifs (à responsabilité limitée)," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Teeswater* à *Inverhuron*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 3 juin 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Hall,—la pétition de la corporation de la cité de *Sherbrooke*, Québec.

Par M. Mallory,—la pétition du conseil municipal du canton de *Murray*, comté de *Northumberland*, Ontario.

Par M. Perley (*Ottawa*),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du maire et du conseil de la ville de *Berthier*, district de *Montréal* ; demandant l'adoption de mesures de nature à protéger cette ville contre les dommages résultant de la crue périodique du *St-Laurent*.

De *L. G. Jackson*, éditeur et propriétaire, "*Newmarket Era* ;" de *H. S. Broughton*, "*South Simcoe News*," *Bradford* ; de *James Dickinson*, éditeur, "*Port Arthur Herald*," *Port Arthur* ; de *D. F. Fairbairn*, gérant, "*Thunder Bay Sentinel*," *Printing Company*, *Port Arthur* ; de *E. Biggings*, "*Algoma Pioneer* ;" et de *G. W. Rutledge*, "*Standard*," *Markdale*, tous de l'Ontario ; de *S. M. Mackenzie* "*Eastern Chronicle*," *New Glasgow*, et de *Charles Annand*, éditeur, "*Morning Chronicle*," "*Citizen*," et "*Evening Chronicle*," *Halifax*, tous de la *Nouvelle Ecosse* ; et de *MM. Ellis & Cie*, "*Colonist*," *Victoria*, *Colombie-Anglaise* ; demandant séparément la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du *Canada*, sur le libelle.

De *Thomas G. D. Boles*, officier retraité, et autres, *Chatham Ont.* ; demandant l'autorisation de former un bataillon de volontaires dans la ville de *Chatham*, que les effets d'habillement et d'équipement leur soient fournis, et qu'ils soient placés sur le même pied que les autres corps volontaires en ce qui concerne la discipline militaire.

De *Robert Reid* et autres, de *Parkin* et ses environs ; de *George Anderson* et autres, de *Grenfell* et ses environs ; de *B. Limoges* et autres, de *Whitewood* et ses environs ; de *Adam Johnston* et autres, de *Moffat* et ses environs ; de *John Trotter* et autres, de *Wolseley* et ses environs, et de *David Miller* et autres, de *Benbecula* et ses environs, tous des Territoires du *Nord Ouest* ; demandant séparément l'adoption de mesures ayant pour effet de changer les conditions des inscriptions de homesteads, et de pourvoir à une émission plus prompte des lettres patentes ; demandant aussi l'amendement de l'Acte *Torrens*.

De l'Union Typographique d'*Ottawa*, No 102 ; demandant un acte étendant le droit de suffrage à tous les adultes majeurs.

De l'Union Typographique d'*Ottawa*, No 102 ; demandant la passation d'un acte prescrivant l'inspection des ateliers du *Canada* par des inspecteurs compétents.

De l'Union Typographique d'*Ottawa*, No 102 ; demandant la passation d'un acte pour empêcher d'une manière plus rigoureuse l'importation des Chinois.

De l'Union Typographique d'*Ottawa*, No 102 ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement pendant une période spécifique sur preuve et conviction devant toute cour de juridiction compétente.

De la municipalité de *Elton*, comté de *Brandon*, *Manitoba* ; demandant que des pouvoirs additionnels lui soient donnés pour la perception de toutes taxes courantes ou échues sur les propriétés de la Compagnie Canadienne des Terres du *Nord-Ouest*.

Du conseil municipal de la ville de *Trenton*, comté de *Hastings*, *Ontario* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer la Compagnie du Pont de la Baie de *Quinté*, ne devienne pas loi.

De l'Association Ministérielle de *London*, *Ontario* ; demandant la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en *Canada*.

M. *Wood* (*Brockville*), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada* ; demandant la permission de mettre devant la Chambre une pétition pour la passation d'un acte modifiant sa charte et l'acte qui l'amende, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés ; et les raisons alléguées par le délai à présenter telle pétition sont de nature à justifier le comité de recommander qu'il soit permis à la compagnie de la présenter.

M. *Hall*, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie d'Épargne et de Prêt du *Canada-Est* (à responsabilité limitée) et a l'honneur d'en faire rapport avec des amendements.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au *Nord-Ouest*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de la *Massawippi*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kingston*, *Smith's Falls* et *Ottawa*.

Sur motion de M. *Perley* (*Ottawa*), secondé par M. *Robillard*,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la pétition est lue et reçue ; demandant la passation d'un acte modifiant sa charte et l'acte qui l'amende.

Sur motion de M. *Cargill*, secondé par M. *Taylor*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Teeswater* à *Inverhuron*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, — Rapport supplémentaire de l'Inspecteur des Pénitenciers, pour l'année expirée le 30 juin, 1886. (*Documents de la session*, No 4a).

M. *Foster* l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, — Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglo-américains dans la mer de *Behring* par les autorités des *Etats-Unis*, en 1886. (*Documents de la session*, No 48a).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions suivantes, savoir : Pensions payables par suite de la rébellion de 1835 : aux miliciens, \$20,000, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la solde de la division militaire et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : munitions, y compris munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec, \$55,000 ; habillements et capotes, \$90,000 ; matériel, \$60,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'allocation pour l'instruction militaire, \$40,000 ; solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux corps de musique régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'association de tir du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

A six heures, p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, p.m.

Sept heures et demie, p.m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation "l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill, à l'effet de réduire le capital social de la compagnie des Terres d'Ontario et Qu'appelle (à responsabilité limitée) et à d'autres fins; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation le Compagnie du Pont de la Baie de Quinté; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Woodstock; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud;"

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé " Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal du Canada, à Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre vingt-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C" et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-A., écoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Toronto, Saint-Jean, P.Q., Winnipeg et London, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des soins et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de constructions et réparations, propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des casernes dans la *Colombie Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la *Colombie Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de *L. R. Jones*, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique canadien, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial pour son prolongement jusqu'à *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour plus grandes facilités à *Moncton*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de la ville de *Pictou*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Samedi, 4 juin 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglo-américains dans la mer de *Behring* par les autorités des *Etats Unis*, en 1886. (*Documents de la session*, No 16c.)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 6 juin 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Weldon* (*Saint-Jean*),—la pétition de *John W. Gilmor*, gérant, "*Daily et Weekly Telegraph*," *Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Béchar*d,—la pétition de *S. H. Jones* et autres, des paroisses de *Saint-Athanase* et *Saint-George de Henryville*, comté et district d'*Iberville*; et la pétition de *Marcel Boudreau* et autres, des paroisses de *Saint-Athanase*, *Saint-George de Henryville* et *Saint-Sébastien*, comté d'*Iberville*, et des paroisses de *Saint-George de Clarenceville* et *Saint-Thomas*, comté de *Missisquoi*, *Québec*.

Par M. *Skinner*,—la pétition de *G. W. Titus* et autres, actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de *St. Martin's* et *Upham*, *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Davin*,—la pétition de *Walter McInnes* et autres, de *Swift-Current* et ses environs.

Par M. *Laurier*,—la pétition de la corporation du canton de *Wickham*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Egide Hébert* et autres, électeurs de la paroisse de *Saint-Valentin*; et de *O. Towner* et autres, électeurs de la paroisse de *Saint-Jean*, tous de *Québec*; demandant que le bill actuellement devant la Chambre "pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de *Saint-Jean* et d'*Iberville*," ne devienne pas loi.

De *Elzéar Cognac* et autres, de *Saint-Valentin*, *Québec*; demandant que le bill actuellement devant la Chambre "pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique manufacturière de *Saint-Jean* et d'*Iberville*," ne devienne pas loi; et aussi que la Chambre prenne les mesures nécessaires pour empêcher le *Vermont Central*, le *Pacifique Canadien* et les propriétaires de pêches le long de la rivière *Richelieu*, d'obstruer la dite rivière.

De la corporation de *Sherbrooke*; de *W. T. Johnson* et autres; et de *Samuel Eady* et autres, tous contribuables des townships d'*Ascot* et *Hatley*, *Québec*; demandant que le bill maintenant devant le parlement concernant la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo à Magog*, ne devienne pas loi.

De *W. Ireland*, éditeur, "*North Star*," *Parry-Sound*; et de *John Curran*, éditeur du "*Orilla News-Letter*" et du "*Canadian Workman*," *Orillia*, tous de l'*Ontario*;

demandant séparément la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du *Canada*, sur le libelle.

De *Alexander Currie*, J. P., et autres, agriculteurs, de *Nottasawaga* et autres municipalité, d'*Ontario* ; et de *John McColman*, maître agriculteur, et autres ; demandant l'adoption d'une méthode uniforme pour le passage du grain et autres produits aux stations de chemin de fer et aux marchés publics en *Canada*, et recommandant l'acquisition de balances convenables et la nomination de préposés au pesage qui soient désintéressés.

De la corporation de la cité de *Sherbrooke*, *Québec* ; demandant que le bill actuellement devant cette Chambre, "concernant la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo* et *Magog*," ne devienne pas loi de la manière qu'il est rédigé.

Du conseil municipal du township de *Murray*, comté de *Northumberland Ont.* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer la Compagnie du Pont de la Baie de *Quinté*, ne devienne pas loi.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie *Georgienne* et du lac *Erié*.

Bill concernant le chemin de fer *Midland* du *Canada*.

Bill à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie de chemin de fer de *Témiscouata* ; et

Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'*Oshawa*.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit : votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill constituant en corporation la Société de la caisse de garantie et de retraite de la Banque de la Puissance.

Bill modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest.

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance l'Equité,

Bill à l'effet d'autoriser la Compagnie de Prêts immobiliers et d'Épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins.

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre les accidents et d'indemnité du *Canada*.

Bill constituant en corporation la Compagnie de Steamers d'*Halifax* et des *Indes Occidentales* (à responsabilité limitée).

Bill à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la Banque de *Pictou*.

Bill concernant la compagnie de navigation du *Richelieu* et d'*Ontario*.

Bill modifiant l'Acte des compagnies.

Bill permettant aux employés de Compagnies légalement constituées d'établir des caisses de retraite ; et

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Canadienne des Chevaux.

Quant au bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre les accidents et d'indemnité du *Canada*, votre comité a cru convenable d'en amender le préambule de façon à limiter la Compagnie aux affaires d'assurance contre les accidents seulement.

M. Colby, du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a l'honneur de faire rapport que les bibliothécaires ayant demandé à votre comité de considérer : 1° l'opportunité de réimprimer certains volumes des

Débats du Sénat et de la Chambre des Communes; et 2^o de préparer un index général des différents volumes des *Débats*, il a été donné ordre aux Bibliothécaires de fournir une estimation du coût du travail projeté.

Le comité ayant de nouveau pris en considération la question de publier la section canadienne du catalogue américain, et étant convaincu qu'il est nécessaire de la publier, renouvelle la recommandation faite à la Chambre, lors de la dernière session, à savoir: Que ce catalogue soit réimprimé. Une très riche collection de matériaux pour l'histoire du Canada se trouve à présent privée en grande partie de sa valeur, faute d'un catalogue convenable.

Votre comité a voté des remerciements à l'honorable M. Haythorne pour le don qu'il a fait à la bibliothèque d'une collection de statuts de l'Île du Prince-Edouard qui sera très utile aux députés.

L'attention du comité ayant été de nouveau attirée sur les mutilations faites aux journaux et aux ouvrages de la bibliothèque, il a été décidé de saisir la Chambre de ce fait d'une façon toute spéciale. Ces mutilations sont sans excuses. Une brochure rare, ayant trait à la question des pêcherles, a été enlevée, et les Bibliothécaires ne peuvent pour le présent la remplacer. Des rapports ont été arrachés des documents de la session, et le reste du volume replacé sur les rayons. Il est évident que l'utilité de la bibliothèque diminuera si une pratique aussi barbare continue. Les Bibliothécaires ne veulent pas, naturellement, faire de l'espionnage pour prévenir ces abus; en attendant, des avis seront affichés dans la bibliothèque défendant ces mutilations.

Un comité a été nommé pour examiner les comptes de la bibliothèque. Il a été résolu unanimement de prier le ministre des Travaux Publics d'éclairer la bibliothèque à la lumière électrique avant la prochaine session.

M. *Bergin*, du comité mixte des deux Chambres, au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

21b. Réponse à l'Ordre,—Relevé détaillé des montants dépensés en vertu de mandats émis par le Gouverneur-Général au cours de chacune des années 1873 à 1886, inclusivement. (*Documents de la session*)

54. Réponse à l'Ordre,—Etat donnant la quantité de minots de céréales de toutes espèces transportée par l'Intercolonial depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Halifax pendant la période comprise entre le 1er juillet, 1885, et le 31 mars, 1887, et le chiffre des recettes nettes provenant de ce transport porté au crédit du dit chemin de fer. (*Documents de la session*.)

57. Réponse à l'Ordre,—Etat faisant connaître,—

(1.) Le nombre total de Chinois arrivés dans divers ports du Canada entre le 1er janvier, 1886, et le 31 mars, 1887, et le nom de ces ports.

(2.) Le montant perçu pendant cette période et provenant de la taxe de capitulation imposée sur les Chinois.

(3.) Le montant payé aux gouvernements provinciaux en vertu de l'Acte de l'immigration chinoise, pendant la même période.

(4.) Le nombre de Chinois entrés en Canada, pendant la même période, en vertu d'un permis de retour, et les rapports, s'il en est, dressés à ce sujet par aucun officier de douane.

(5.) Le nombre de Chinois entrés en Canada, pendant la même période, à titre d'étudiants, de lettrés, ou de touristes.

(6.) Ce qu'a coûté au gouvernement canadien la mise en vigueur de l'Acte d'immigration chinoise pendant le dernier exercice. (*Distribution et documents de la session*.)

59. Réponse à l'Ordre,—Etat donnant les noms des personnes n'appartenant pas à la milice, qui ont été recommandées pour du *scrip* pour services de quelque nature que ce soit pendant la récente rébellion. (*Documents de la session*.)

Votre comité recommande aussi que les documents qui suivent ne soient pas imprimés, savoir:—

4a. Réponse à Adresse (Sénat, 1886).—Copie d'une lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, adressée à la fin de juin 1883 au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, requérant ce fonctionnaire d'attirer l'attention du sous-préfet de cette institution sur certaines accusations portées contre ce dernier, le ou vers le 18 juin 1883, par le journal l' "Etendard" qui l'accusait de s'être ingéré abusivement dans les élections du comté de Laval en 1883, ainsi que copie de la réponse du dit sous-préfet; aussi copie d'une deuxième lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, au dit préfet, au sujet d'une nouvelle accusation portée par le même journal qui se plaignait que le sous-préfet Ouimet avait employé des prisonniers pour faire sa correspondance et en particulier pour préparer la réponse ci-dessus mentionnée, et requérant le préfet de demander des explications à son subordonné à ce sujet, avec la réponse du sous-préfet; aussi copie de tous mémoires, documents, etc., qui peuvent faire partie du dossier, qu'ils soient antérieurs ou postérieurs en date aux pièces mentionnées en premier lieu.

5d. Réponse à Ordre.—Etat donnant les noms des candidats aux examens de promotion tenus à Ottawa, depuis le 1er mars; les noms de tous ceux qui ont passé ces examens; copie de tous papiers d'examen soumis à ces candidats. Aussi, un état indiquant si quelques-uns des candidats, et dans ce cas, lesquels, ont été soumis à cet examen plus tard que le 1er mars; et quelles questions ont été posées à tel ou tels candidats.

19. Réponse à Adresse, 1886.—Etat indiquant,—

1^o Le nombre d'ordres en conseil ou d'ordres administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puisseance du Canada, avec la superficie totale (réelle ou approximative) couverte par tels ordres.

2^o Pour chaque année séparément depuis 1870, le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés; la date de chacun de ces ordres, la superficie de terrain comprise dans chaque ordre; la location du terrain couvert par chaque ordre; le loyer du terrain et les droits de la couronne payés respectivement dans chaque cas, et la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage exigés dans chaque cas; aussi, la superficie totale couverte par tels ordres, chaque année.

3^o Le nombre total de licences émises sous l'autorité des divers ordres en conseil; la superficie totale couverte par chaque licence; si cette superficie consistait de pièces de terrain détachées ou si elle était d'un seul tenant, et la période pendant laquelle telle licence était effective; et, dans le cas de permis, les fins pour lesquelles le bois était demandé.

20a. Réponse à Ordre.—Relevé faisant connaître le chiffre des arrérages actuellement dus aux Indiens Chippewas des lacs Huron et Supérieur pour le transfert de leurs terres en vertu du traité Robinsor, et copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le département des Sauvages et le gouvernement de l'Ontario, depuis le 3 mai dernier.

55. Réponse à Ordre.—Copie des marchés, conventions ou contrats non encore produits, passés entre le gouvernement de Sa Majesté et la compagnie du Grand-Tronc, concernant l'achat du chemin de fer du Nord entre Montréal et Québec, ou entre St-Martin et Québec; et aussi, copie des contrats entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la compagnie du Grand-Tronc pour l'achat outransfert de la dite partie du chemin de fer du Nord.

56. Réponse à Ordre.—Copie de tous mémoires, pétitions et correspondance de mandant la nomination d'un juge puné pour le comté d'Elgin; ainsi que les noms de tous postulants pour la dite charge depuis le 1er janvier 1886.

58. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports ou autres pièces concernant le havre de Tracadie, Ile du Prince-Edouard.

60. Copie d'un rapport du comité du Conseil Privé, accordant une nouvelle subvention annuelle de \$20,000 à la province de l'Ile du Prince-Edouard.

61. Réponse à Adresse (Sénat).—Copie de toutes communications échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses fonctionnaires et des particuliers au sujet d'une certaine quantité de dynamite importée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, en 1885, par la maison H. H. Fuller et Cie, et qui a été saisie par les autorités douanières pour prétendue évaluation au-dessous de la valeur.

62. Réponse à Adresse (Sénat).—Copie de toutes correspondances entre le gouvernement impérial et fédéral relatives à la défense de la Colombie Britannique pendant l'année 1886 et 1887.

63. Réponse à Adresse (Sénat).—Copie des plans et rapports de l'exploration relative au tunnel projeté entre le Cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, et le Cap Tourmentine, Nouveau-Brunswick.

64. Réponse à Ordre.—Copie de tous les documents du département des Affaires des Sauvages relatifs à la destitution de M. Napoléon Giasson, comme mesureur de pierre à Caughnawaga, dans le comté de Laprairie.

Votre comité désire aussi soumettre les résolutions suivantes à titre de recommandation :

Résolu.—Que vu l'épaisseur des volumes du Journal et des Documents de la Session pour l'année 1886, qui sont de beaucoup plus considérables que les spécifications du contrat, il soit alloué à l'entrepreneur-relieur, M. W. McG. Mortimer une somme additionnelle de cinq centins par volume pour les volumes reliés pour l'année susmentionnée (même augmentation qu'en 1884 et 1885), la dite somme devant couvrir toute demande d'indemnité de quelque nature que ce soit.

Résolu.—Que ce comité est d'avis que la fourniture de la papeterie requise pour chaque Chambre devrait rester sous le contrôle de chacune d'elles, comme à présent, et que l'Acte concernant le département d'imprimerie et de papeterie publiques, soit amendé dans ce sens.

Résolu.—Que les salaires de M. E. Botterell, chef de distribution, et de M. N. Boulet, son adjoint, soient augmentés de \$200 pour chacun d'eux,—la dite augmentation devant prendre effet à dater du 1er janvier 1887.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a l'honneur de soumettre,—le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impression et autres, ainsi que le rapport du greffier du comité des services d'impressions pour l'année dernière, et le compte des impressions, bilan annuel pour l'exercice 1885-86,—lesquels sont annexés au présent rapport. Les ayant approuvés, le comité les recommande à la considération des deux Chambres.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions du parlement.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et dépenses du service des impressions du Parlement pour l'exercice expiré le 30 juin 1886, accompagné de la lettre suivante de l'Auditeur-Général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 2 décembre 1886.

MONSIEUR,—Je vous renvoie ci-joint votre relevé des dépenses d'impressions du Parlement pour 1885-86.

“ La seule différence consiste dans le remboursement de \$380.32 pour impression de bills privés, session 1885-86, porté sur votre état au crédit du compte de 1885-86, et à celui de 1884-85 dans les livres de ce bureau.

“ J’ai fait, à l’endos de votre relevé, une note à cet effet.

J’ai l’honneur d’être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. L. McDougall,
Auditeur général.

H. HARTNEY, écr.,
Comptable, Chambre des Communes,
Ottawa.

J’ai aussi reçu la lettre suivante de M. Mortimer qui a eu pendant nombre d’années passées, le contrat pour la reliure des documents de sessions.

OTTAWA, 8 octobre 1887.

H. HARTNEY, écr.,
Chambre des Communes.

Comme il n’y a pas eu d’arrangement fait avec moi pour la reliure des documents de la session ou autres reliures, etc., pour les deux Chambres du Parlement, j’ai l’honneur de vous informer que je suis disposé à exécuter le contrat pour 1887 aux conditions actuelles.

Dans l’espoir que ceci sera satisfaisant.

Je demeure,
Votre obéissant serviteur,

W. McG. MORTIMER.

L’extension du contrat d’impression au 31 décembre 1887 et le nouveau contrat pour la fabrication du papier d’impression passé avec M. J. R. Barber pour une année expirant à la même date, ont tous deux été signés; et les garanties requises ont été déposées à mon crédit.

Par suite d’un arrangement pris avec l’entrepreneur, le papier qui, sous le nouveau contrat, est de meilleure qualité, a été utilisé pour la confection des livres bleus de cette session, dont l’apparence est en conséquence beaucoup améliorée.

Il sera nécessaire de pourvoir pendant la présente session, à l’exécution future de tous les services d’impression.

Je dois de nouveau attirer l’attention du comité sur le manque d’espace dans le bureau de distribution et dans le local destiné à la réception des feuilles imprimées et du papier d’impression.

La somme de \$20,000, même montant que l’an dernier, a été insérée dans les évaluations budgétaires pour solder les impressions du Parlement pendant l’année prochaine.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité mixte des impressions.

SALLE DU COMITÉ,
22 avril, 1887.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,
1er juin 1887.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du parlement, auquel ont été renvoyés les comptes relatifs au service des impressions pour l’année dernière, afin de les vérifier, a l’honneur de soumettre ce qui suit, à titre de premier rapport :—

Votre sous-comité a soigneusement examiné le bilan annuel des comptes d'impressions du parlement ; et après avoir vérifié les dépenses, item par item, au moyen des comptes acquittés et des pièces de comptabilité produites, il a trouvé le tout exact et l'a certifié tel.

Le bilan est aussi conforme aux livres du bureau de l'auditeur-général, comme en fait foi son certificat, sauf la somme de \$380, qui est créditée, dans un département, au compte de 1884-85, tandis qu'il est crédité, dans l'autre, au compte de 1885-86.

Les comptes sont tenus de telle sorte qu'il est facile de les vérifier d'une manière satisfaisante.

Votre sous-comité a visité et inspecté le bureau de distribution et les chambres qui lui servent de dépôt, et il a constaté qu'il est urgent d'avoir un local plus étendu, permettant de faire le service d'une manière convenable et sûre.

Il a aussi inspecté les voûtes dans lesquelles la réserve des journaux et des documents de la session est arrangée et classée de manière à pouvoir trouver aisément les pièces nécessaires, mais comme tout l'espace disponible se trouve occupé, il a fallu cesser le classement des papiers jusqu'à ce que l'on puisse obtenir un local plus étendu.

Les membres de votre sous-comité ont profité d'une séance du comité des chemins de fer pour attirer l'attention du ministre des travaux publics sur ce fait, et comme il était question dans le moment de trouver un local plus convenable pour le comité des chemins de fer, le ministre a déclaré que la chose serait prise en considération. En conséquence, votre sous-comité a tout lieu d'espérer que ces difficultés disparaîtront sous peu.

Le tout respectueusement soumis,

D. BERGIN,
Président.
ALPH. DESJARDINS.
JAMES TROW.

Compte des impressions du parlement, bilan annuel, etc.—Suite.

Dépense, comme ci-dessus	\$100,353 12
REMBOURSEMENTS:—	
Compte des rapports des départements.....	\$17,985 68
Compte d'impression des bills privés.....	971 34
	<u>28,057 02</u>
Coût total, impressions du parlement.	<u>\$71,396 10</u>

A balance de papier en magasin:—	
2,289 rames de grand raisin, à \$2.52½.....	\$5,719 72
232½ rames de papier tellière, à 97½.....	226 56
	<u>\$6,006 27</u>

HENRY HARTNEY,
Greffier, impressions du parlement.

Le montant, \$71,396.10, du compte ci-dessus, ne diffère de celui qui est inscrit dans les registres de ce bureau que par la somme de \$380.32 qui a été créditée par le comptable de la Chambre des Communes au compte de l'exercice 1885-86, tel qu'indiqué ci-haut, tandis que dans les registres de ce bureau elle avait été créditée au compte de l'exercice précédent.

J. LOBN McDUGALL,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 2 décembre, 1886.

Vérfié et trouvé exact.

D. BERGIN,
ALPH. DESJARDINS,
JAMES TROW

SALLE DU COMITÉ,
30 juin 1886.

M. Wood (*Brockville*), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné, et trouvé suffisant l'avis donné au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada, demandant un acte pour amender sa charte.

Votre comité a examiné aussi la pétition de la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de son chemin ; et il est d'avis que cette pétition n'est pas de nature à exiger la publication usuelle de l'avis requis par l'article 51 du règlement.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de St-Martins et Upham demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre son chemin et les propriétés s'y rattachant, il constate qu'aucun avis n'a été publié ; mais comme les pétitionnaires ont été avertis de la nécessité de la mesure projetée trop tard pour publier l'avis ordinaire, et qu'ils ont déclaré que les actionnaires et les créanciers sont favorables à la mesure, que cette mesure est urgente, et qu'un retard d'un an serait préjudiciable aux intérêts du chemin, votre comité recommande que l'article 51 du règlement soit suspendu au sujet de cette pétition, mais qu'il soit inséré dans le bill une clause prescrivant que rien de contenu dans le bill ne devra être préjudiciable aux droits ou aux intérêts des créanciers du dit chemin de fer.

Comme la clôture de la session paraît devoir être assez prochaine, votre comité recommande que l'avis que doivent donner les comités, aux termes de l'article 60 du règlement, avant de prendre les bills privés en considération, soit réduit de une semaine à quatre jours, pendant le reste de la session.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet d'un bill modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, et que M. Perley (*Ottawa*) ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre ; lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de St-Martins et Upham, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Tupper (*Pictou*), secondé par M. Wood (*Brockville*),

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant la compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Saving Funds," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mackenzie,

Ordonné, que la pétition de la corporation du township de Wickham présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi " à l'effet de terminer le fidécommis relatif au chemin de fer du Sud-Est, d'en autoriser la vente et de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Jonction du Sud-Est," ne devienne pas loi.

Ordonné, que M. Skinner ait la permission de présenter un bill autorisant la Compagnie du chemin de fer de *Saint-Martin's* à *Upham* à vendre son chemin de fer et ses propriétés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Higgart*,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour permettre à la Compagnie de Prêt et d'Épargne du *Canada-Ouest*, d'étendre ses opérations et pour d'autres objets," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Laurier*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans l'adresse du Sénat à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté l'adresse conjointe des deux Chambres, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, en la manière que Son Excellence jugera convenable afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Gracieuse Majesté l'adresse conjointe des deux Chambres, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, et demandant le concours de leurs Honneurs à la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1856. (*Documents de la session*, No 7 a.)

Sur motion de M. *Wood (Brockville)* secondé par M. *Patterson (Essex)*,

Ordonné, que l'avis que les comités, aux termes de l'article 60 du règlement, doivent donner avant de prendre les bills privés en considération, soit réduit de une semaine à quatre jours, pendant le reste de la session, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 11 mai 1887, pour copie de la lettre de sir *Charles Tupper* donnant sa démission de la charge de Haut Commissaire, avec la date de telle démission; aussi état indiquant la date à laquelle l'hôtel du gouvernement où résidait le Haut Commissaire à Londres a été quitté par lui; la personne chargée du soin du dit hôtel depuis qu'il l'a quitté; aussi copie de la commission actuellement en force et de toutes instructions qui peuvent avoir été données au commissaire actuel; de même que de toute correspondance échangée entre sir *Charles Tupper*, alors qu'il était commissaire, et le gouvernement, relativement à sa visite en ce pays, à sa démission de la charge de Haut Commissaire, à sa nouvelle

nomination, s'il a été nommé de nouveau, et à son acceptation, pour le présent, d'un portefeuille dans le cabinet. (*Documents de la session, No 65.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Épargne et de Prêt du *Canada-Est* (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au *Nord-Ouest*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de la *Massawippi*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kingston, Smith's Falls et Ottawa*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Teeswater à Inverhuron*," étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *Davies*, secondé par M. *Weldon (St-Jean)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous

papiers, correspondance, rapports, ordres en conseils, etc., touchant les réclamations présentées par des officiers reviseurs pour paiement de salaires. Aussi, état faisant connaître le montant réel alloué à chaque officier-reviseur, et copie de tous rapports ou ordres en conseil indiquant le taux ou le montant que le gouvernement a décidé de payer aux différents officiers-reviseurs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Dawson*, secondé par *M. Wright*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui de la province de l'*Ontario*, et entre le gouvernement canadien et toute personne ou personnes quelconques, concernant les permis pour l'exploitation forestière et les titres de la couronne à des terres réclamées par des colons ou des mineurs dans les territoires en litige.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Barron*, secondé par *M. Sutherland*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état faisant connaître les noms des personnes qui ont demandé, en 1885, des primes à l'encouragement de la pêche, dans le district de *Grand-Narrows* et *Washabuck*, comté de *Victoria, N.-E.*; les noms des personnes dont les demandes ont été refusées, pour la même année; si la demande pour cette prime formulée par *Richard McDougall* a été repoussée, et pourquoi; si le dit *McDougall* a été, par après, nommé gardien de pêche pour le même district; le nom de son prédécesseur dans cet emploi; si ce dernier a été destitué; et s'il a été destitué, pour quel motif.

Sur motion de *M. Guay*, secondé par *M. Langelier (Québec)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes réclamations adressées au département des Chemins de fer pour expropriation de terrains pour la construction de l'embranchement de *St-Charles*, dans le comté de *Lévis*; aussi un état indiquant le montant de chaque réclamation; le nom de ceux dont les réclamations ont été réglées jusqu'au 1er avril 1887, et le montant qui leur a été accordé; aussi le nom de ceux dont les réclamations sont encore pendantes.

Sur motion de *M. Weldon (St-Jean)*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du contrat de *D. A. Duffy* pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de *Dorchester*, aussi de toute réclamation ou demande faite pour extras, de même que de tout rapport recommandant le paiement de telles réclamations ou d'aucune d'elles, et aussi de toute correspondance échangée entre l'entrepreneur et le département des Travaux Publics.

Sur motion de *M. Perry*, secondé par *M. Yeo*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de tous rapports d'exploration et correspondance relatifs à l'exploration du détroit de *Northumberland* en vue de la construction d'une voie sous-marine pour traverser le détroit, avec les noms des ingénieurs employés, et le compte détaillé des dépenses encourues dans la dite exploration pendant l'année 1886.

Sur motion de *M. Davin*, secondé par *Davies*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant la nature de la convention existant entre le gouvernement du *Canada* et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou autres parties, s'il en est,

relativement à l'emplacement de ville, à *Régina*, et autres emplacements de ville dont le gouvernement est en partie propriétaire ; ce qu'a coûté la perception des versements faits sur les lots vendus dans tels emplacements de ville jusqu'au 30 juin 1886, ainsi que le montant réalisé par le gouvernement, jusqu'à la même date, sur la vente de tels lots ; aussi le nombre de lots, dans tels emplacements de ville, et la quantité de terres arables, dans les Territoires du *Nord-Ouest*, auxquels a droit la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, sans toutefois avoir jusqu'ici obtenu de titre du gouvernement.

Sur motion de *M. Hickey*, secondé par *Sir Donald Smith*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les détails suivants sur les dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à *Québec*, pendant la période écoulée depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1886, et indiquant :—

1. Quel a été le montant total voté par le parlement pour le maintien de cet hôpital pendant la dite période ;
2. Quel montant a été réellement dépensé ;
3. Combien de personnes, autres que des marins malades, y ont reçu des soins pendant la dite période ;
4. La totalité des jours de traitement que ces personnes ont reçus ;
5. Combien de marins y ont été traités pendant la même période ;
6. Combien de jours de traitement ils ont reçus ;
7. Le coût, en moyenne, par jour, pour ces deux classes de patients pendant la même période ;
8. Le prix, par patient payé par jour à l'hôpital général de *Montréal* pour le soin donné aux marins malades pendant les mêmes années, 1867-86 ;
9. Quel montant total a été porté, pendant la dite période, au compte du fonds affecté au soulagement des marins malades et en détresse comme dépenses en rapport avec cet hôpital de *Québec*, en vertu de l'Acte 31 *Vic.*, chap. 64, cl. 12 (maintenant chap. 76, cl. 16 des Statuts Révisés.)

Sur motion de *M. Borden*, secondé par *M. Bowman*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance ou télégrammes depuis le 31 décembre dernier, touchant la construction ou la réparation de brise-lames ou jetées à *Scott's Bay*, *Horton Landing* et *Boot Island*, dans le comté de *King, N.-E.* ; et aussi de toutes instructions données à l'ingénieur du département des travaux publics qui a visité les dites localités dans les mois de janvier et février derniers, ainsi que de ses rapports à ce sujet.

Sur motion de *M. Borden*, secondé par *M. Bowman*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie des études d'exploration d'une ligne projetée de chemin de fer à partir de *Kingsport*, sur le bassin des *Mines*, pour se raccorder avec le chemin de *Windsor* et *Annapolis* ; aussi des instructions données aux ingénieurs, et de la correspondance et des télégrammes relatifs à l'exploration ou à une subvention pour aider à la construction du chemin de fer, qui ont été échangés entre aucun membre du gouvernement ou aucun officier du département des Chemins de fer et aucune autre personne.

Sur motion de *M. Mulock*, secondé par *M. Scriver*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport du juge *Taylor*, fait en vertu de la commission qui le chargeait de s'enquérir de la manière dont la justice avait été administrée par l'honorable *Jeremiah Travis* dans le *Nord-Ouest*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Langelier (Montmorency)*, secondé par M. *Guay*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes correspondances, télégrammes, etc., échangés entre le département des Douanes et le collecteur des douanes pour le port de *Gaspé*, concernant la saisie et confiscation de la goëlette *Ste Anne*, et de huit barriques de spiritueux pour infraction à la loi du revenu de la Puissance, ainsi que copie des comptes payés pour salaires et autres dépenses de la dite goëlette, ainsi que le produit de la vente des dits spiritueux faite le 6 juillet 1885.

Sur motion de M. *Brown*, secondé par M. *Guillet*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Coursol, Edgar, Girouard, Hudspeth, Kenny, Madill, Skinner, Ward* et de l'auteur de la motion, pour examiner un modèle de boîte de scrutin, inventé par *John Wadzell*, de *Harriston*, et le *Dr Jones*, de *Hagerville*.

Sur motion de M. *Robillard*, secondé par M. *Patterson (Essex)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil ou autres documents donnant le pouvoir de construire tous ponts, barrages, brise-lames ou autres obstructions dans la rivière *Rideau* depuis sa source jusqu'à son embouchure.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *De St. Georges*, secondé par M. *Rinfret*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de l'ordre en conseil nommant *Louis Boisvert* gardien du phare des Grondines, en remplacement de *E. Trottier*, et copie de toutes communications recommandant *Charles N. Trottier* à cet emploi.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Rinfret*, secondé par M. *Guay*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports d'ingénieurs, ou de commission d'ingénieurs faits au gouvernement, concernant les inondations désastreuses qui ont eu lieu tant sur la rive sud du *St-Laurent* que sur la rive nord à *Montréal* et ses environs, depuis un certain nombre d'années; 2. Copie de toute correspondance, requêtes, résolutions de conseils municipaux et autres documents concernant la même question, actuellement en la possession du gouvernement; 3. Un état des dépenses encourues par le gouvernement pour exploration et expériences faites à ce sujet, donnant les noms des personnes à qui des sommes d'argent ont été payées, et la date de ces paiements.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Trow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers et correspondance concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. *Mallory*, secondé par M. *Barron*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des accusations ou plaintes portées contre *Daniel Wellbanks*, actuellement ou récemment employé au transport de la malle entre *Pictou* et *Milford, Ontario*; le nom ou les noms de la personne ou des personnes qui ont porté ces accusations ou plaintes; la preuve à l'appui des dites accusations, et l'ordre administratif ou autre qui a résilié le contrat.

Sur motion de M. *Choquette*, secondé par M. *Rinfret*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous comptes, correspondance, documents, etc. de *Hubert Hébert*, officier reviseur pour le district électoral de *Montmagny*, au sujet de la préparation de la liste électorale, et relativement à lui-même, à son greffier, huissier et autres personnes employées à la confection des dites listes; aussi, copie des comptes d'impression des dites listes.

Sur motion de M. *Jamieson*, secondé par M. *Fisher*,

Résolu, que l'avis de motion qu'il a présenté pour l'adoption d'une résolution déclarant qu'il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs, enivrantes, sauf pour certaines fins y désignées, soit placé en tête des Ordres du Jour, après les affaires de routine, pour mercredi prochain.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Geoffrion*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le montant des sommes dépensées depuis 1867 aux réparations et améliorations du quai de *St-Jérôme de Matane*.

Sur motion de M. *Perry*, secondé par M. *Yeo*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, télégrammes, etc., qui ont pu être échangés entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et son agent dans l'*Île du Prince-Édouard*, au sujet de la pose d'une trappe à poisson par *James H. Myrick*, à *Tignish I. P.-E.*, depuis le 1er janvier, 1886. Aussi, copie de toutes pétitions en faveur de la pose de la dite trappe et des pétitions et lettres adverses à ce projet.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Geoffrion*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des requêtes présentées en différents temps, requêtes appuyées par les différentes compagnies de steamers transatlantiques et autres personnes, demandant la construction d'un brise-lames à la *Pointe aux-Pères*.

Sur motion de M. *Flynn*, secondé par M. *McMullen*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes explorations, rapports et correspondance concernant le brise-lames de *l'Ardoise*, dans le comté de *Richmond*.

Sur motion de M. *Flynn*, secondé par M. *McMullen*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance relative à l'achat d'un terrain dans la ville d'*Arichat* pour y bâtir des bureaux de poste et de douane.

M. *Flynn* propose, secondé par M. *McMullen*,—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des rapports d'explorations de chemins de fer entre le Détroit de *Canso* et *Sydney*, *viâ Grand-Narrows*, et entre le Détroit de *Canso* et *Louisbourg*, *viâ St. Peters*, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes;

Aussi, copie des rapports d'explorations entre *Grand Narrows*, *viâ Boisdale*, et *North Sydney* et *Sydney*, et entre *East Bay* et *St. Peters*; de même que des rapports d'explorations entre *Sydney* et *Loch Lomond*, *viâ* la Vallée de *Mira* et la Vallée de *Salmon River*, pendant l'année 1886; et aussi copie de tous télégrammes adressés au département des chemins de fer pendant la saison des explorations;

Aussi, copie de la minute du Conseil adoptant la route de *Grand-Narrows* à *North* et *South Sydney*, *viâ Boisdale*, avec celle du rapport de l'ingénieur au sujet de la traverse de *Grand-Narrows*.

M. *McDougall* (*Cap Breton*) propose comme amendement à la motion, secondé par M. *Cameron*, que les mots suivants y soient ajoutés: "Et aussi, copie de tous

énoncés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route de *Grand-Narrows*, par la délégation du *Cap Breton*, en janvier dernier; et aussi un état indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, telle qu'amendée étant mise;

Ordonné, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des rapports d'explorations des chemins de fer entre le Détroit de *Canso* et *Sydney*, *viâ Grand-Narrows*, et entre le Détroit de *Canso* et *Louisbourg*, *viâ St. Peters*, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes;

Aussi, copie des rapports d'explorations entre *Grand Narrows*, *viâ Boisdale*, et *North Sydney* et *Sydney*, et entre *East Bay* et *St. Peters*; de même que des rapports d'explorations entre *Sydney* et *Loch Lomond*, *viâ la Vallée de Mira* et la Vallée de *Salmon River*, pendant l'année 1886; et aussi copie de tous télégrammes adressés au département des chemins de fer pendant la saison des explorations;

Aussi, copie de la minute du Conseil adoptant la route de *Grand-Narrows* à *North* et *South Sydney*, *viâ Boisdale*, avec celle du rapport de l'ingénieur au sujet de la traverse de *Grand-Narrows*, et aussi, copie de tous énoncés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route de *Grand-Narrows*, par la délégation du *Cap-Breton*, en janvier dernier; et aussi, un état indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. McMullen*, secondé par *M. Armstrong*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports, lettres, correspondance, etc., adressés par l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics relativement à l'amélioration du port de *Toronto*, pendant les années 1885 et 1886; aussi, copie de tous rapports et correspondance adressés par l'inspecteur ou les inspecteurs chargés des travaux à l'ingénieur en chef et au département concernant la dite amélioration, ou les matériaux employés et les échantillons de boulons, carvelles et autres articles adressés au département et saisis comme n'étant pas conformes aux devis spécifiés dans le contrat.

Sur motion de *M. Lister*, secondé par *M. Mills (Bothwell)*,

Ordonné, Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous contrats conclus par le gouvernement avec *John Harvey* pour la construction de glissoires et autres améliorations dans la rivière *Mattawa*; de toutes annonces demandant des soumissions pour ces travaux; des dites soumissions et de tous autres papiers, lettres et correspondance entre le gouvernement et *John Harvey* au sujet des dits contrats et travaux.

M. Sproule propose, secondé par *M. McDougald (Pictou)*,—Qu'attendu que la présente année est la cinquantième du règne de Sa Gracieuse Majesté la Reine, et qu'elle doit être observée comme "année jubilaire" ou de réjouissance générale dans tout l'Empire, il est expédient de présenter une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant que la clémence de la Couronne s'étende aux malheureux criminels qui sont actuellement détenus dans les divers pénitenciers du *Canada*; et que cette clémence de l'Exécutif s'applique aux détenus, hommes ou femmes, dont la conduite a été bonne pendant leur emprisonnement, dans les cas suivants, savoir:—

1. Que les sentences à vie soient commuées en un nombre raisonnable d'années d'emprisonnement.

2. Que tous ceux qui ont été détenus dix ans soient relâchés.

3. Que tous les détenus qui ont eu une bonne conduite depuis leur incarcération, obtiennent une diminution de dix jours pour chaque mois d'emprisonnement depuis le 1er janvier 1887.

Que le ministre de la Justice soit requis de soumettre une liste qui lui sera fournie par les préfets des pénitenciers des détenus qui méritent ou qui ont droit à la clémence de l'Exécutif aux termes des conditions sus-mentionnées, afin que cette année soit une année de réjouissance pour les malheureux qui sont enfermés dans une tombe anticipée.

Et un débat s'ensuivant ;

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Pope*, que le débat soit ajourné.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La motion principale étant de nouveau proposée,—elle est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Dawson*, secondé par M. *Davin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports et correspondance en possession du gouvernement concernant l'application de noms nouveaux et inconnus à des localités du pays connus sous d'autres appellations depuis un temps immémorial. Aussi, copie de toutes instructions indiquant en vertu de quelle autorité particulière une nouvelle nomenclature a été adoptée dans les rapports de la Commission Géologique au sujet de localités anciennes et historiques qui portaient des noms français et sauvages rappelant la mémoire des premiers voyageurs et explorateurs.

Sur motion de M. *Barron*, secondé par M. *Sutherland*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et le sieur *Petr Gray*, de la *Montagne de l'Orignal*, concernant le nommé *Edward Brokowski*, employé du département, de *Moosomin*, *T.N.O.*, et de toutes lettres et communications adressées au département par toutes autres personnes touchant la conduite et la compétence du dit *Brokowski* à remplir les devoirs de sa charge.

Sur motion de M. *Barron*, secondé par M. *Sutherland*.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous papiers, lettres, documents, cartes, etc., se rapportant en quelque manière à la décision du gouvernement d'établir une réserve sauvage, en vertu du traité *Robinson*, ou autre, entre les rivières du *Poisson Blanc* et *Wanattasche*, à sept milles au nord du littoral de la *Baie Georgienne* ; aussi, copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'*Ontario*, et de toute correspondance et autres documents et papiers échangés entre le gouvernement fédéral et toute personne ou personnes touchant la vente du bois qui se trouve sur cette réserve, dans le cas où telle vente aurait été faite.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant : Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Suzan Ash*."

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Sazan Ash*," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 7 juin 1887.

PBIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau ;

Par M. *Stevenson*,—la pétition du conseil municipal du village de *Ashburnham*, comté de *Peterborough, Ontario*.

Par M. *Mills (Annapolis)*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Windsor et Annapolis, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Baker*,—les pétitions de *William Templeman*, "*Times*," *Victoria, Colombie-Anglaise*.

Par M. *Waldie*,—la pétition de *George Ritchie* et autres, électeurs du comté de *Halton, Ontario*.

Par M. *Wilson (Elgin)*,—la pétition du conseil municipal de la cité de *St. Thomas, Ontario*.

Par M. *Scarth*,—la pétition de *A. Cameron*, secrétaire trésorier, "*North-West Farmer Printing and Publishing Company*."

Par sir *Richard J. Cartwright*,—la pétition de *G. G. Gurnett*, "*Chronicle and Dairyman*," *Ingersoll, Ontario*.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes,—présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac Colombie Supérieur, et il est convenu de le rapporter modifié.

Le comité a aussi pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest, et il a l'honneur de rapporter le préambule "non prouvé," parce que la mesure projetée viendrait à l'encontre de chartes existantes.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu de le rapporter, sans amendements, savoir :

Bill concernant la Compagnie des terres d'*Edmonton* et de la *Saskatchewan* (à resp. limitée).

Aussi rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Société Canadienne des Ingénieurs Civils.

Bill constituant en corporation la Compagnie des Forges de *Londonderry*.

Bill constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication du *Standard*.

En ce qui concerne ce dernier bill, le comité a cru devoir en amender le préambule de manière à établir d'une façon plus claire les faits qui se rapportent à la compagnie.

Le comité recommande respectueusement que l'honoraire de \$200 payé sur le bill constituant en corporation la Société Canadienne des Ingénieurs Civils, soit remboursé, vu que le comité est d'avis que le dit bill n'est pas sujet à l'honoraire imposé sur les bills privés, en vertu de l'art. 58 du règlement.

Sur motion de M. *Shanly*, secondé par M. *Sproule*,

Ordonné, que l'honoraire de \$200 payé sur le bill constituant en corporation la Société Canadienne des Ingénieurs Civils, soit remboursé conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des bills privés.

M. *Small* propose, secondé par M. *Moncrieff*, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Susan Ash," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise,—Que le bill soit lu la seconde fois demain ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

M. *Small* propose, secondé par M. *Moncrieff*, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise,—Que le bill soit lu la seconde fois demain ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,
Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à samedi, à trois heures P.M., et que les Ordres du gouvernement auront la priorité, ce jour.

Ordonné, que M. *Costigan* ait la permission de présenter un bill conférant certains pouvoirs aux Chambres de commerce au sujet des peseurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill pour un acte concernant le paiement d'intérêts par la Couronne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *White (Cardwell)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mai 1887, pour copie de tous rapports d'explorations et d'arpentages exécutés sous la direction du bureau géologique, pendant les deux dernières années, dans le district de la Baie-du-Tonnerre, à l'ouest de Port-Arthur. (*Documents de la session, No 66*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à l'octroi d'une indemnité au ci-devant préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

(En comité.)

Résolu,—Qu'en considération des services importants rendus par *Godefroi Laviolette*, ex-préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, lors de la révolte des prisonniers qui y étaient détenus, et du fait qu'en conséquence de l'énergie et de l'intrépidité dont il a fait preuve en cette occasion, il a reçu des blessures qui ont eu pour résultat des infirmités permanentes qui l'ont rendu incapable de continuer l'exercice de ses fonctions de préfet comme susdit, il est expédient d'accorder, comme cas exceptionnel, au dit *Godefroi Laviolette*, une allocation de \$2,600 par année, sa vie durant, à dater du 1er janvier 1887, ainsi qu'une somme additionnelle de \$1,000 pour frais de déplacement, les dites sommes payables à même le fonds du revenu consolidé, et la dite allocation annuelle devant tenir lieu de toute autre pension de retraite à laquelle le dit *Godefroi Laviolette* pourrait avoir droit.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution,

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,— Qu'en considération des services importants rendus par *Godefroi Laviolette*, ex-préfet du pénitencier de *St. Vincent-de-Paul*, lors de la révolte des prisonniers qui y étaient détenus, et du fait qu'en conséquence de l'énergie et de l'intrépidité dont il a fait preuve en cette occasion, il a reçu des blessures qui ont eu pour résultat des infirmités permanentes qui l'ont rendu incapable de continuer l'exercice de ses fonctions de préfet comme susdit, il est expédient d'accorder, comme cas exceptionnel, au dit *Godefroi Laviolette*, une allocation de \$2,600 par année, sa vie durant, à dater de 1er janvier 1887, ainsi qu'une somme additionnelle de \$1,000 pour frais de déplacement, les dites sommes payables à même le fonds du revenu consolidé, et la dite allocation annuelle devant tenir lieu de toute autre pension de retraite à laquelle le dit *Godefroi Laviolette* pourrait avoir droit.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill autorisant le paiement d'une pension de retraite à *Godefroi Laviolette*, ci-devant préfet du pénitencier de *St. Vincent-de-Paul*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte des territoires du Nord Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des Elections Fédérales Contestées, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprêmes et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne, étant lu ;

M. Thompson propose, secondé par M. Pope, que le bill soit immédiatement lu la seconde fois,

Et la question étant mise, — Que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise ; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour considérer certaines résolutions concernant les traitements du juge et des officiers de la cour de l'Echiquier du Canada.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, — Que le traitement du juge de la cour de l'Echiquier du Canada sera de six mille piastres par année.

2. *Résolu*, — Que le dit juge recevra ses frais de voyage, de déplacement et la somme de cinq piastres pour chaque jour qu'il présidera, en qualité de tel juge, toute cour ailleurs qu'à Ottawa.

3. *Résolu*, — Que lorsque le juge de la dite cour aura rempli la charge de juge pendant quinze ans ou plus, ou aura occupé cette charge et celle du juge de l'une ou de plusieurs des cours supérieures de droit ou d'équité, ou de la Cour de Vice-Amirauté, ou de cours de comté, dans quelqu'une des provinces du Canada, pendant des époques formant ensemble une période de quinze ans ou plus, ou lorsqu'il sera affligé de quelque infirmité permanente, le rendant incapable de remplir sa charge, alors, si ce juge se démet de ses fonctions, Sa Majesté pourra, par lettres patentes sous le grand sceau du Canada, énonçant cette tenue de charge ou cette infirmité permanente, accorder au dit juge une pension annuelle égale aux deux tiers de son salaire comme tel juge, laquelle pension datera immédiatement après sa démission et lui sera payée sa vie durant, par versements mensuels et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année.

4. *Résolu*, — Que le registraire de la dite cour recevra un salaire annuel de deux mille piastres, et qu'en outre, il sera payé, à même tous deniers votés par le parlement pour cet objet, tels salaires qui seront fixés par le Gouverneur en Conseil pour commis, sténographes et serviteurs de la cour de l'Echiquier.

5. *Résolu*, — Que les prescriptions de l'Acte du Service Civil et de l'Acte des pensions de retraite s'appliqueront, autant que possible, au registraire, commis et serviteurs de la cour de l'Echiquier établie au siège du gouvernement.

6. *Résolu*, — Qu'à mesure qu'il se présentera des vacances dans la commission des arbitres officiels, le Gouverneur en Conseil pourra nommer des experts officiels de la cour de l'Echiquier, n'excédant pas le nombre de trois, qui recevront les honoraires et frais de voyage qui seront fixés par le Gouverneur en Conseil.

7. *Résolu*,—Que tous deniers ou frais accordés à la couronne par la cour de l'Echiquier seront payés au ministre des Finances et Receveur Général, qui soldera, à même toutes sommes disponibles formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada tous les deniers ou frais accordés par la dite cour à aucune personne plaidant contre la couronne.

8. *Résolu*,—Que tous honoraires payables au registraire de la cour de l'Echiquier seront payés au moyen de timbres qui seront émis à cette fin par le ministre du Revenu de l'Intérieur qui en règlera la vente ; et que les produits de la vente des dits timbres seront versés au fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les conserves alimentaires, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le transport des liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté dans les eaux canadiennes, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une nouvelle subvention annuelle de \$20,000 à la province de l'Île du Prince-Edouard.

(En comité.)

Résolu, qu'à dater du 1er juillet, 1887, il sera payé à la province de l'Île du Prince-Edouard, à part toutes autres subventions et allocations actuellement payées à la dite province, une allocation ou subvention annuelle de \$20,000 qui deviendra

échue et sera payée à la dite province semestriellement et d'avance le 1er jour de juillet et de janvier, chaque année, à compter du 1er juillet, 1887.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'à dater du 1er juillet, 1887, il sera payé à la province de l'Ile du Prince-Edouard, à part toutes autres subventions et allocations actuellement payées à la dite province, une allocation ou subvention annuelle de \$20,000 qui deviendra échue et sera payée à la dite province semestriellement et d'avance le 1er jour de juillet et de janvier, chaque année, à compter du 1er juillet, 1887.

Et la dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill pourvoyant à une subvention additionnelle à la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des Terres Fédérales, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel roulant du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour coussinets Servis sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un hangar à charbon à Amherst, N.-E., chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction du chemin de fer du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Williamsburg—construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh—agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve et canaux du *St-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Murray*—achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—terres et dommages—Grande-Rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la *Trent*—construction d'écluses et amélioration de la navigation entre *Lakefield* et le lac *Balsam*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Tay*, construction, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Culbute*—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, construction d'un nouveau pont tournant, à l'écluse n° 5, et achat de la ligne de téléphone, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent cinquante piastres soit votée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal de *Beauharnois*—approfondissement du canal et construction d'une ligne de téléphone, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cent treize piastres et soixante-et-sept centins soit votée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Williamsburg*—pour payer aux propriétaires certains titres de propriétés prises pour la construction du canal du *Rapide-Plat*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit votée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Welland*, construction d'un réservoir à *Dunville*, \$25,000, pour combler un étang près de *Sainte-Catherine*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Chambly*, exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les fondations de l'écluse de *Saint-Ours*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée

à Sa Majesté pour faire face au renouvellement du barrage à la tête de la vieille écluse *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Rideau*, savoir: Pour changer l'emplacement du pont tournant sur le canal à *Smith's Falls*, \$10,000; construction d'un quai près du pont de la rue *Maria*, \$2,500; travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière *Gananoque*, \$12,000; construction d'un pont à *Brass-Point*, \$2,500; renouvellement d'un pont à *Manotick*, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir: Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; explorations et inspections, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, savoir: Explorations et inspections, \$10,000; statistique des chemins de fer, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mercredi, 8 juin, 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Colby*, informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, — Rapports et autres papiers concernant des irrégularités commises par la Filature de coton de *Montréal*, etc. (*Documents de la session No 67.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 8 juin, 1887.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:

Par M. *Cargill*, — la pétition de *John Brain* et autres, électeurs de *Milton*, comté de *Halton*, Ontario.

Par M. *Davin*, — la pétition de *William McKillop* et autres, de *Pengarth* et des environs; la pétition de *Charles Stewart* et autres, de *Rose Plain*, et des environs; et la pétition de *C. H. Hinck* et autres, de *Strassburg* et ses environs.

Par M. *Patterson* (*Essex*), — la pétition de *John White*, éditeur, "*Essex Review*"; et la pétition de *Wallace Graham*, éditeur, "*Record*," *Windsor*, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *John W. Gilmour*, gérant, "*Daily and Weekly Telegraph*," *Saint-Jean, N.-B.* ; demandant la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du Canada, sur le libelle.

De *S. H. Jones* et autres, des paroisses de *Saint-Athanase* et *Saint-George de Henryville*, comté et district d'*Iberville* ; et de *Marcel Boudreau* et autres, des paroisses de *Saint-Athanase*, *Saint-George de Henryville* et *Saint-Sébastien*, comté d'*Iberville*, et des paroisses de *Saint-George de Clarenceville* et *Saint-Thomas*, comté de *Missisquoi*, tous de *Québec*, demandant séparément que le bill actuellement devant la Chambre "pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique manufacturière de *Saint-Jean* et d'*Iberville*," ne devienne pas loi.

De *G. W. Titus* et autres, actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de *Saint-Martin* et *Upham, N.-B.* ; demandant qu'il soit passé un bill permettant à la dite compagnie de vendre son chemin et ses propriétés.

De *Walter McInnis* et autres, de *Swift-Current* et ses environs ; demandant l'adoption de mesures ayant pour effet de changer les conditions des inscriptions de homesteads, et de pourvoir à une émission plus prompte des lettres-patentes ; demandant aussi l'amendement de l'Acte *Torrens*.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de terminer le fidéicommiss relatif au chemin de fer du Sud-Est, d'en autoriser la vente, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction du Sud-Est, et il a jugé à propos de faire rapport que le préambule n'en est "pas prouvé," parce que cette mesure interviendrait avec une cause en litige. Il recommande en conséquence que les honoraires et frais payés à son égard soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, ainsi que ceux payés à l'égard du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, dont le préambule a été déclaré "non prouvé," dans son 10e rapport.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile, du Canada, et est convenu de le rapporter amendé.

Le comité a jugé à propos d'amender la préambule du dit bill afin de définir d'une manière plus claire les fins pour lesquelles la compagnie demande une charte.

Le comité désire attirer l'attention de la Chambre sur une partie de la clause 2 du dit bill, qui donne à la compagnie certains pouvoirs relativement aux mines et à leur exploitation qui ne sont mentionnés ni dans la pétition ni dans l'avis, tel que rapporté par le comité des Ordres Permanents.

Sur motion de *M. Mills (Annapolis)*, secondé par *M. Putman*,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis, Nouvelle-Ecosse*, présentée hier, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant que le bill maintenant devant le parlement concernant le chemin de fer des Comtés de l'Ouest soit amendé, en retranchant la clause concernant la construction de la ligne du chemin de fer de *Annapolis* à *Windsor*.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*,

Ordonné, que l'honoraire et frais payés sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du *Sud-Ouest*, soient remboursés, moins les frais

d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*,
Ordonné, que l'honoraire et frais payés sur le bill à l'effet de terminer le fidéi-commis relatif au chemin de fer du Sud-Est, d'en autoriser la vente, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Sud-Est, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par *M. Carling*,
Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 3 P. M.

Sur motion de *M. Shakespeare*, secondé par *M. Shanly*,
Ordonné, que le comité spécial chargé d'examiner la réclamation de *F. B. McNamee* et Cie, et d'en faire rapport, soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

Ordonné, que *M. Thompson* ait la permission de présenter un bill complémentaire des statuts révisés, chapitre six, concernant la représentation à la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Jamieson propose, secondé par *M. Fisher*,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour l'administration des sacrements, ou pour des fins médicales, scientifiques et mécaniques. Que la mise en force des mesures qui pourront être passées pour la prohibition de telles fabrication, importation et vente, sera assurée par des officiers du gouvernement fédéral spécialement nommés à cette fin.

M. Girouard propose comme amendement, secondé par *M. Ward*,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " tout en admettant que l'eau de vin, le genièvre, le whisky et autres breuvages alcooliques pourraient être prohibés, cette Chambre est d'avis que le trafic et la vente de l'ale, du porter, du lager-beer, du cidre, du bordeaux et autres vins légers, devraient être exempts de l'application de l'Acte de Tempérance du Canada."

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié ; et après avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le chemin de fer Midland du *Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en Conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie de chemin de fer de *Temiscouata*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de navigation d'*Oshawa*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Société de la Caisse de garantie et de retraite de la Banque de la Puissance; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance l'Équité; et après avoir ainsi

siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'autoriser la Compagnie de Prêts immobiliers et d'Épargnes à étendre ses opérations, et à d'autres fins; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents et d'indemnité du *Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de steamers d'*Halifax* et des *Indes Occidentales*, à responsabilité limitée; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque de *Pictou*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de navigation du *Richelieu* et d'*Ontario*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des Chevaux; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac Colombie Supérieur; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de Terres d'Edmonton et de la Saskatchewan (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Société Canadienne des Ingénieurs Civils; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de Forges de Londonderry; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication du *Standard*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication dite Empire."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion, — Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour l'administration des sacrements, ou pour des fins médicales, scientifiques et mécaniques. Que la mise en force des mesures qui pourront être passées pour la prohibition de telles fabrication, importation et vente, sera assurée par des officiers du gouvernement fédéral spécialement nommés à cette fin.

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée ;

M. *Cargill* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Patterson (Essex)*, que tous les mots après "que" dans le dit amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "vu que l'Acte de Tempérance du *Canada*, dans les comtés où il a été mis en force jusqu'à présent, n'a pas servi à promouvoir la cause de la tempérance, ni à faire respecter et observer la loi, parce que l'opinion publique, dans une partie considérable de la population, était hostile à la dite loi, l'Acte de Tempérance du *Canada* devrait être abrogé."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Ordonné, que le débat soit ajourné et placé en tête des ordres du jour pour lundi prochain, immédiatement après les affaires de routine et les bills privés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi prochain.

Vendredi, 10 juin, 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Charlton,—la pétition de John Graham et autres, électeurs ; et la pétition de Mary Graham et autres, tous de *New Edinburgh, Ottawa*.

Par M. Perley, (*Assiniboia*),—la pétition de John Dermody et autres, de *Montgomery* et ses environs ; la pétition de Angus McBeath et autres, de *Touchwood Hills* et ses environs ; la pétition de Alexander G. Thorburn et autres, de *Broadview* et ses environs ; la pétition de Joseph Deskay et autres, de *Esterhazy* et ses environs ; la pétition de W. L. Atherton et autres, de *Fort Qu'Appelle* et ses environs ; la pétition de Thomas Nutrie et autres, de *Wishart* et ses environs ; et la pétition de Charles Watson et autres, de *Hayward* et ses environs.

Par M. Paterson (*Brant*),—la pétition de John Buck et autres, chefs, guerriers et sous-chefs des sauvages des Six Nations, de la réserve de la *Grande-Rivière, Ontario*.

Par M. Waldie,—la pétition de Joseph Fyle et autres, électeurs d'*Acton, Ontario*.

Par M. Tupper (*Pictou*),—la pétition de W. B. Ives et autres, député de la Chambre des Communes ;

Par M. Davin,—la pétition de Edward Carss et autres, de *Caresvale* et ses environs.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du village de *Ashburnham*, comté de *Peterborough, Ont.* ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878.

De William Templeman, "Times," *Victoria, C.A.* ; de A. Cameron, secrétaire-trésorier, "North-West Farmer Printing and Publishing Company," *Winnipeg, Manitoba* ; G. G. Gurnett, "Chronicle and Dairyman," *Ingersol* ; de John White, éditeur, "Essex Review" ; et de Wallace Graham, éditeur, "Record," tous de *Windsor, Ontario* ; demandant séparément la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du *Canada*, sur le libelle.

De George Ritchie et autres, et de John Brain et autres, de *Milton*, tous du comté de *Halton, Ont.* ; demandant séparément la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en *Canada*.

Du conseil municipal de la cité de *St-Thomas, Ont.* ; demandant la passation d'un acte abrogeant la loi Scott.

De William McKillop et autres, de *Pengarth* et ses environs ; de Charles Stewart et autres, de *Rose Plain* et ses environs ; et de C. H. Hinck et autres, de *Strassburg* et ses environs, tous des *Territoires du Nord-Ouest* ; demandant séparément l'adoption de mesures ayant pour effet de changer les conditions des inscriptions de *homesteads*, et de pourvoir à une émission plus prompte des lettres-patentes ; demandant aussi l'amendement de l'Acte *Torrens*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un état que lui a transmis le greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, du 25 avril dernier,—lequel état est tiré des documents relatifs aux élections à la Chambre des Communes actuelle, indiquant le nombre de votes recueillis pour les candidats respectifs dans les diverses divisions électorales et dans leurs différentes subdivisions, avec le nombre de bulletins rejetés ou maculés dans chaque subdivision lors des dernières élections générales, et dans chaque élection faite subse-

quement jusqu'à ce jour ; aussi le nombre d'électeurs inscrits sur les listes de votation, et la population, d'après le dernier recensement, de chaque district électoral, et des municipalités qu'il comprend ; si l'élection a eu lieu par acclamation ou s'il y a eu votation ; et un état éparé dans chaque cas où il y a eu un décompte ou une nouvelle énumération, montrant les changements faits dans toute subdivision lors de tel décompte, avec le nombre de bulletins rejetés après avoir été d'abord admis, et le nombre de ceux admis après avoir été d'abord rejetés, et les raisons de tel rejet ou admission, autant qu'il est possible de les obtenir. (*Documents de la session, No. 53b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la vie dite des Manufacturiers," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kincardine à Teeswater*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :
Votre comité a examiné le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo à Magog*, et est convenu de le rapporter sans amendement.

Aussi,—les bills suivants avec amendements :

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de mines de *Cobourg, Blairton et Marmora*.

Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de *Québec à la Baie de James* ; et

Bill concernant le chemin de fer d'*Ottawa* et de la *Vallée de la Gatineau*.

Le comité recommande que vû l'époque avancée de la session, l'article 60 du règlement soit suspendu pour le reste de la session.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans amendements :—

Bill constituant en corporation la Compagnie Canadienne de Force Motrice.

Le comité a jugé à propos de modifier le préambule du bill de manière à définir plus clairement l'objet de certains travaux projetés par la Compagnie.

Sur motion de M. *Tupper (Pictou)*, secondé par M. *Ives*,

Ordonné, que la requête de W. B. *Ives*, et autres, membres de la Chambre des Communes, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite requête est lue et reçue ; demandant qu'il soit permis aux postulants, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills

privés, de présenter à la Chambre la pétition de la "Compagnie Canadienne des Paquebots de l'Atlantique (à resp. limitée).

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, —la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1887, pour copie des comptes concernant la construction du quai du gouvernement à *Kamowaska*, indiquant le montant payé à madame *V. Taché* pour l'achat de son quai, avec copie du contrat intervenu entre le gouvernement et madame *Taché* à ce sujet, et aussi copie des conventions intervenues entre le gouvernement et *Polydore Langlais*, écr., au sujet de la vente de quai de ce dernier, au même endroit, et quel montant lui a été payé par le gouvernement. (*Documents de la Session, No 68.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1887, pour copie de toute correspondance, pétitions, rapports de l'ingénieur-en-chef et autres, touchant la construction d'un port de refuge, à *Wellington, Ontario*. (*Documents de la Session, No 30a.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1887, pour copie du rapport de l'ingénieur-en-chef touchant la construction d'un port de refuge à ou peu près de *Port-Rowan, Ontario*: aussi du mémoire signé par *George, Stewart, M.D.*, et autres, à ce sujet; de même que de toute correspondance non encore présentée à cette Chambre échangée entre d'autres personnes du *Port-Rowan* et le gouvernement au même sujet. (*Documents de la Session, No 30b.*)

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Charles Tupper*,

Résolu, que vû la période avancée de la session, l'article 60 du règlement soit suspendu pendant le reste de la session, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que *M. Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant les Statuts révisés chapitre trente-neuf, concernant les expropriations de terrains.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Amyot* ait la permission de présenter un bill à l'effet de protéger le travail à bord des bâtiments.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Charles Tupper* propose, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du Pont de chemin de fer de *Fredericton* et *St. Mary*.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

M. Thompson propose, secondé par *M. Pope*,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le traitement d'un nouveau juge de la cour Supérieure de la province de *Québec*.

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le ministère du commerce, et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M.*

L'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte des cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la couronne.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelfh*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie hydraulique et manufacturière de *Saint-Jean*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte concernant la compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la Compagnie du chemin de fer de *Saint-Martin's* à *Upham* à vendre son chemin de fer et ses propriétés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour permettre à la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada-Ouest* d'étendre ses opérations et pour d'autres objets, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Marie-Louise Noël*, étant lu ;

Et la question étant mise : Que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Smith (Ontario)</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Lang,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Tyrowhitt,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Reid,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Daly,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Davies,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davin,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Edwards,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Eisenhauer,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Semple,</i>	<i>Wilson (Lennox) et</i>
<i>Ellis,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Shakespeare,</i>	<i>Wood (Brockville).—81.</i>
<i>Fisher,</i>			

CONTRE :
Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>
<i>Audet,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Béchar</i>	<i>Curran,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Robertson (King, I.P.E)</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Landry,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Wright et</i>
<i>Colby,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Yeo.—49.</i>
<i>Coughlin,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés; ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et documents sur lesquels le dit bill a été basé.

Le comité général sur le bill à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la couronne, reprend alors le cours de ses délibérations; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté l'adresse conjointe des deux Chambres, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, en la manière que Son Excellence jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône,—en remplissant le blanc avec les mots " le Sénat et ".

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des pénitenciers," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada à étendre ses opérations et pour d'autres objets," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Monteith*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Monteith*," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Goderich* et du Pacifique Canadien," avec plusieurs amendements, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et *Arthabasca*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Perley (Ottawa),
Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du Canada à étendre ses opérations et pour d'autres objets," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. O'Brien propose, secondé par M. McCarthy,—Que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith," soit maintenant lu la première fois; et la question étant mise, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise : Que le bill soit lu la seconde fois demain; la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le traitement du ministre du Commerce.

(En comité.)

Résolu,—Que le traitement du ministre du Commerce sera de sept mille piastres par an.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Que le traitement du ministre du Commerce sera de sept mille piastres par an.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée, et renvoyée au comité général sur le bill concernant le ministère du Commerce, avec instructions d'y pourvoir en conséquence.

M. Colby, du comité général de la Chambre, pour considérer certaines résolutions concernant les traitements du juge et des officiers de la cour de l'Échiquier du Canada, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu,—Que le traitement du juge de la cour de l'Échiquier du Canada sera de six mille piastres par année.

2. Résolu,—Que le dit juge recevra ses frais de voyage, de déplacement et la somme de cinq piastres pour chaque jour qu'il présidera, en qualité de tel juge, toute cour ailleurs qu'à Ottawa.

3. Résolu,—Que lorsque le juge de la dite cour aura rempli la charge de juge pendant quinze ans ou plus, ou aura occupé cette charge et celle du juge de l'une ou de plusieurs des cours supérieures de droit ou d'équité, ou de la Cour de Vice-Amirauté, ou de cours de comté, dans quelque une des provinces du Canada, pendant des époques formant ensemble une période de quinze ans ou plus, ou lorsqu'il sera affligé de quelque infirmité permanente, le rendant incapable de remplir sa charge, alors, si ce juge se démet de ses fonctions, Sa Majesté pourra, par lettres-patentes sous le grand sceau du Canada, énonçant cette tenue de charge ou cette infirmité permanente, accorder au dit juge une pension annuelle égale aux deux tiers de son salaire comme tel juge, laquelle pension datera immédiatement après sa démission et lui sera payée sa vie durant, par versements mensuels et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année.

4. *Résolu*.—Que le régistateur de la dite cour recevra un salaire annuel de deux mille piastres, et qu'en outre, il sera payé, à même tous deniers votés par le parlement pour cet objet, tels salaires qui seront fixés par le Gouverneur en Conseil pour commis, sténographes et serviteurs de la cour de l'Echiquier.

5. *Résolu*.—Que les prescriptions de l'Acte du Service Civil et de l'Acte des pensions de retraite s'appliqueront, autant que possible, au régistateur, commis et serviteurs de la cour de l'Echiquier établie au siège du gouvernement.

6. *Résolu*.—Qu'à mesure qu'il se présentera des vacances dans la commission des arbitres officiels, le Gouverneur en Conseil pourra nommer des experts officiels de la cour de l'Echiquier, n'excédant pas le nombre de trois, qui recevront les honoraires et frais de voyage qui seront fixés par le Gouverneur en Conseil.

7. *Résolu*.—Que tous deniers ou frais accordés à la couronne par la cour de l'Echiquier seront payés au ministre des Finances et Receveur Général, qui soldera, à même toutes sommes disponibles formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada tous les deniers ou frais accordés par la dite cour à aucune personne plaidant contre la couronne.

8. *Résolu*.—Que tous honoraires payables au régistateur de la cour de l'Echiquier seront payés au moyen de timbres qui seront émis à cette fin par le ministre du Revenu de l'Intérieur qui en règlera la vente; et que les produits de la vente des dits timbres seront versés au fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées, et renvoyées au comité général de la Chambre sur le bill à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne, avec instruction d'y pourvoir en conséquence.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le ministère des Douanes et le ministère du Revenu de l'Intérieur, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Fanny Margaret Riddell*, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Fanny Margaret Riddell*," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

M. *Tupper* (*Pictou*) propose, secondé par M. *Hesson*,—Que le bill du Sénat intitulé : “ Acte pour faire droit à *Fanny Margaret Riddell*,” soit maintenant lu la première fois ; et la question étant mise, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise : Que le bill soit lu la seconde fois demain ; la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'Acte des élections fédérales et de lever tous doutes à l'égard du droit de certaines personnes de voter aux élections des députés à la Chambre des Communes, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 11 juin 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 11 juin 1887.

Trois heures P. M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Davin*,—la pétition de *George W. Grant* et autres, de *Saskatoon* et ses environs.

Par M. *Perley* (*Assiniboia*),—la pétition de *John Murkin* et autres, de *Parklands* et ses environs ; et la pétition de *W. A. Smith* et autres, de *Workman* et ses environs.

Par M. *Watson*,—la pétition de la municipalité de *Osprey*, comté de “ *Belles Plaines* ” ; la pétition de la municipalité de *Archie* ; et la pétition de la municipalité de *Miniola*, comté du *Lac Plat*, tous de *Manitoba*.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill remettant en vigueur et modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont du chemin de fer de *Québec*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement sur *Hereford*.

Bill (du Sénat) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Teeswater* à *Inverauron*"

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord Ouest* du *Canada*,—au sujet de ce dernier bill, le comité a cru devoir en modifier le préambule afin de le rendre conforme aux prescriptions du bill.

En ce qui concerne le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de l'Ouest, les promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure projetée, le comité recommande que ce bill soit retiré et les honoraires et frais remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Wood (Brockville) du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la requête de *W. B. Ives* et autres, membres de la Chambre des Communes, demandant qu'il soit permis aux postulants, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, de présenter à la Chambre la pétition de la "Compagnie Canadienne de Paquebots de l'Atlantique (à resp. limitée)," et il est d'avis que, dans ce cas, le délai était, en apparence, inévitable; il recommande en conséquence que l'autorisation nécessaire soit accordée.

M. Girouard, du comité spécial chargé de faire une étude et un rapport sur la boîte de scrutin inventée par *John Waddell*, de *Harriston*, et le *Dr Jones*, de *Hagersville*, présente le rapport suivant :—

Le comité a examiné la dite boîte de scrutin en présence des inventeurs, et il a aussi entendu à ce sujet *M. John R. Arnoldi*, l'ingénieur-mécanicien du département des Travaux Publics.

Le comité recommande que l'invention de *M. Waddell* soit acceptée pour usage, pourvu que cette boîte puisse être faite à un prix raisonnable.

Le comité a été frappé du caractère ingénieux de cette invention, et il recommande, dans le cas où le parlement serait disposé à changer le mode actuel de vote par scrutin, qu'une boîte soit construite d'après le plan et conformément aux devis de l'inventeur, sous la surveillance de l'ingénieur-mécanicien du département des Travaux Publics.

Sur motion de *M. Scarth*, secondé par *M. Daly*,

Ordonné que le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de l'Ouest soit retiré, et que l'honoraire et frais payés sur le dit bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant le paiement d'une pension de retraite à *Godefroi Laviolette*, ci-devant préfet du pénitencier de *Saint-Vincent-de Paul*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Sproule* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant le ministère du Commerce; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte des cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la couronne; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise: Que le bill passe; la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte des Terres Fédérales; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill tel que modifié en comité général, soit pris en considération lundi prochain.

M. *Hall*, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir:

Bill modifiant les Actes constituant en corporation et concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée).

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne.

Bill (du Sénat) pour permettre à la Compagnie de Prêt et d'Épargne du *Canada-Ouest* d'étendre ses opérations, et pour d'autres objets.

Et aussi,—le bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, sans amendement.

¶

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ottawa*, savoir : Nouvel édifice, rue Wellington, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir : Montant nécessaire pour les travaux à *Port-Arthur* et sur la rivière *Kaministiquia*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre du cap *Tourmente*, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouvelle-Ecosse*, savoir : Edifices publics d'*Amherst*, \$700 ; bureaux de poste, de la douane, etc., *Baddeck*, \$500 ; bureaux de poste, de la douane, etc, *Sydney-Nord*—achèvement, \$6,500 ; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Sydney-Sud*, \$6,000 ; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Yarmouth*—achèvement, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ile du Prince-Edouard*, savoir : *Charlottetown*, nouvel édifice fédéral—achèvement, \$13,000 ; bureau de la poste, de la douane, etc., *Montague*, \$2,000 ; édifice public, *Summerside*, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain.

M. *Colby* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 13 juin 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Davin*,—la pétition de *Réginald J. Steel* et autres, de *Tregarva* et ses environs ; la pétition de *James Russell* et autres, de *Longlaketon* et ses environs ; et la pétition de *Alfred Maxwell* et autres, de *Marieton* et ses environs.

Par M. *Cargill*,—la pétition de *William Dickison*, préfet et autres membres du conseil de comté du comté de *Bruce*, Ontario.

Par M. *Innes*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Wellington*, Ontario.

Par M. *Hudspeth* — la pétition de *Lindsay* Division No 226, fils de la Tempérance.

Par M. *Brown*, — la pétition de la Compagnie de steamers Atlantique du *Canada* (à responsabilité limitée.)

Par M. *Wallace*, — la pétition de *Charles Duff*, éditeur et propriétaire "*Parkdale News*."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *John Graham* et autres, électeurs, de *Mary Graham* et autres, tous de *New-Edinburg, Ottawa* ; et de *Joseph Fyfe* et autres, électeurs, d'*Acton*, tous de l'*Ontario* ; demandant séparément la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en *Canada*.

De *John Dermody* et autres, de *Montgomery* et ses environs ; de *Angus McBeath* et autres, de *Touchwood Hills* et ses environs ; de *Alexander G. Thorburn* et autres, de *Broadview* et ses environs ; de *W. L. Atherton* et autres, de *Fort-Qu'Appelle* et ses environs ; de *Thomas Mutrie* et autres, de *Wishart* et ses environs ; de *Charles Watson* et autres, de *Hayward* et ses environs ; de *Edward Carss* et autres, de *Carssvale* et ses environs ; de *Joseph Deskay* et autres, de *Estherhazy* et ses environs ; de *George W. Grant* et autres, de *Saskatoon* et ses environs ; de *John Murkin* et autres, de *Parklands* et ses environs ; et de *W. A. Smith* et autres, de *Workman* et ses environs, tous des Territoires du Nord-Ouest ; demandant séparément l'adoption de mesures ayant pour effet de changer les conditions des inscriptions de homesteads, et de pourvoir à une émission plus prompte des lettres-patentes ; demandant aussi l'amendement de l'Acte *Torrens*.

De *John Buck* et autres, chefs, guerriers et sous-chefs des Sauvages des Six Nations, de la Réserve de la *Grande-Rivière, Ontario* ; demandant l'abrogation de l'Acte du Cens Electoral en tant qu'il s'applique à eux.

De la municipalité de *Osprey*, comté de *Belles Flaines* ; de la municipalité de *Archie* ; et de la municipalité de *Miniota*, comté du *Lac Plat*, tous de *Manitoba* ; demandant que des pouvoirs additionnels leur soient donnés pour la perception de toutes taxes courantes ou échues sur les propriétés de la Compagnie Canadienne des Terres du Nord-Ouest.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir :

Bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*, et de changer le nom de cette compagnie ; et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

M. *Shakespeare*, du comité spécial chargé d'examiner la réclamation de *Francis B. McNamee, Anthony Gilbert Irish* et *James Wright*, présente un rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité spécial nommé pour examiner la réclamation de *Francis B. McNamee, Anthony Gilbert Irish* et *James Wright*, telle que représentée dans la pétition que cette Chambre a reçue d'eux le 6 mai 1887, et pour faire rapport à ce sujet, a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Votre comité s'est réuni et a fait appeler devant lui les réclamants avec leur conseil, a donné avis à l'honorable ministre de la justice, et envoyé un télégramme à l'honorable M. *Davie*, premier ministre de la *Colombie Anglaise*, qui a répondu :

"Que les tribunaux du pays sont les cours devant lesquelles il convient de faire l'examen de cette réclamation, et que la question n'est pas du ressort d'un comité du Parlement. Nos principaux témoins sont *Bennett* et autres personnes qui résident ici. *McNamee* n'a pas présenté à ce gouvernement de pétition de droit, et il a négligé de poursuivre sa pétition de droit contre le gouvernement de la Puissance. Ce gou-

vernement ne peut pas reconnaître la juridiction du comité d'*Ottawa*, en ce qui concerne les intérêts provinciaux.

(Signé)

“A. E. B. DAVIE.”

D'après l'examen des faits présentés au comité de la part des pétitionnaires, et des documents obtenus du département des Travaux Publics, il appert :—

1° Que les pétitionnaires ont passé un contrat avec le gouvernement de la *Colombie Anglaise* pour la construction d'une cale de radoub ;

2° Qu'ils ont commencé les travaux d'après le contrat, mais qu'en juin 1882, le gouvernement provincial, en vertu de l'autorité que lui donnait le contrat, a pris possession des travaux, ainsi que de l'outillage et autre propriété des pétitionnaires, alléguant pour prétexte que le contrat n'était pas exécuté d'une manière satisfaisante ;

3° Sub-équemment, par une convention intervenue entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement provincial, ratifiée par ce parlement, le gouvernement fédéral s'est chargé de la construction de la cale de radoub, et a payé au gouvernement provincial une somme considérable pour les travaux faits et pour l'outillage ou autre propriété qui y étaient employés, y compris l'outillage et autre propriété appartenant aux pétitionnaires.

4° Le gouvernement de la Puissance a passé un contrat avec MM. *Larkin, Connolly* et Cie, pour l'achèvement des travaux, et leur a transféré l'outillage, y compris celui des pétitionnaires, après en avoir fait l'évaluation ;

5° Les pétitionnaires ont réclamé du gouvernement de la *Colombie-Anglaise* le remboursement de la somme qu'ils avaient déposée comme garantie lors de la passation de leur contrat, le paiement d'une balance qui leur était due sur le contrat, ainsi que la valeur de leur outillage ;

6° Il appert que les pétitionnaires ont donné avis de leur réclamation au gouvernement de la Puissance avant qu'il n'entreprene la construction ;

7° Les pétitionnaires ont demandé un *fiat* pour une pétition de droit au gouvernement de la *Colombie-Anglaise* ; mais on le leur a refusé, comme il ressort des documents de la session 1883 de cette province ;

8° Les pétitionnaires se sont adressés à la législature de la province, et un comité spécial a été nommé pour examiner leur réclamation ; ce comité a recueilli des témoignages, et fait un rapport en leur faveur, trouvant qu'ils avaient de justes raisons de plainte ;

9° Les pétitionnaires ont fréquemment fait appel au gouvernement fédéral pour compensation, et ont présenté leur cause ; l'honorable M. *Smith*, premier ministre de la *Colombie-Anglaise*, a déclaré, le 8 mars 1884, dans une lettre au ministre des Travaux Publics, qu'il considérait que les pétitionnaires avaient droit à une compensation pour la valeur de leur outillage et de leur propriété ;

10° Le gouvernement de la Puissance a aussi reconnu que les pétitionnaires avaient droit à la valeur de leur outillage, mais qu'ils devaient s'adresser pour ce recouvrement au gouvernement provincial ;

11° Les pétitionnaires ont commencé à procéder par une pétition de droit devant la cour de l'Echiquier, contre le gouvernement fédéral ; mais par suite des objections que celui-ci a soulevé contre le maintien de leur poursuite, ils ont discontinué leurs procédés.

De l'état de faits énoncés ci-dessus, et après un examen scrupuleux des témoignages et de toute la question, votre comité a l'honneur de faire rapport :—

Que ces faits ne constituent pas une cause légale d'action ; et que quant à la réclamation des pétitionnaires pour le dépôt qu'ils ont fait au gouvernement de la *Colombie-Anglaise*, et pour la dette dont ce gouvernement peut leur être redevable, le gouvernement fédéral ne peut être aucunement responsable ; mais que quant à ce qui regarde la valeur de l'outillage et autre propriété des pétitionnaires, qui ont été en la possession du gouvernement de la Puissance et qui ont été transférés à MM. *Larkin, Connolly* et Cie, votre comité est d'opinion que les pétitionnaires ont une juste réclamation contre le gouvernement fédéral, et qu'ils devraient en recevoir le paiement.

Quant à leur outillage et propriété, il y a eu quelque difficulté à s'assurer de leur valeur exacte; mais d'après l'examen des documents et d'après le rapport de M. *Perley*, l'ingénieur en chef, la somme de \$15,000 ne paraît pas être une évaluation excessive. Votre comité recommande respectueusement et unanimement cette somme comme étant la valeur de l'outillage et autre propriété des pétitionnaires, et que la dite somme de \$15,000 leur soit payée, avec intérêt depuis le huitième jour de novembre, A. D. 1884, date du contrat avec MM. *Larkin, Connolly et Cie.*

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1887, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer Central de la *Nouvelle-Ecosse*, concernant une subvention pour le dit chemin de fer, et copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement qui a été chargé d'examiner les travaux. (*Documents de la session, No 69.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1887, pour copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance, ordres et rapports faits soit par l'ingénieur local ou par M. *Page*, au sujet du pont traversant le canal *Welland*, à *Welland*, récemment enlevé, et de la construction d'un nouveau pont pour le remplacer. (*Documents de la session, No 42a.*)

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1887, pour copie du rapport du juge *Taylor*, fait en vertu de la commission qui le chargeait de s'enquérir de la manière dont la justice avait été administrée par l'honorable *Jeremiah Travis* dans le *Nord-Ouest*. (*Documents de la session, No 56a.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente —la réponse aux ordres de la Chambre du 27 avril et du 10 mai 1887, respectivement, pour des états indiquant les divers montants payés à ou réclamés par *William et Geo Howe*, et *William Mackay*, ou toutes autres personnes en leur nom, pour peinture ou autres travaux dans les édifices du parlement et des départements, à *Ottawa*; au dit *McKay*, du 1er janvier 1875 au 31 décembre 1878; et à *William et George Howe*, depuis le 1er janvier 1884. (*Documents de la session, No 70.*)

Sur motion de M. *Wallace*, secondé par M. *Wood (Westmoreland)*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant la Société de colonisation des méthodistes primitifs (à responsabilité limitée), soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant l'"Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McDowall* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des Territoires du *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Labelle* ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à l'amélioration et l'administration du havre de *Sorel*.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Waterloo et Magog*; et après avoir

ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Landry* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de mines de *Cobourg*, *Blairton* et *Marmora*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de *Québec* à la *Baie de James*, et de proroger le délai de construction et d'achèvement du chemin de fer de la dite compagnie; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le chemin de fer d'*Ottawa* et de la Vallée de la *Gatineau*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie canadienne de force motrice; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill remettant en vigueur et modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de chemin de fer de *Québec*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'*Hersford*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Teeswater* à *Inverhuron*"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels il demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se formera en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord Ouest du Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapports sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant les actes constituant en corporation et concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour permettre à la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest d'étendre ses opérations et pour d'autres objets; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et *Athabaska*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du *Canada* à étendre ses opérations, et pour d'autres fins," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. O'Brien propose, secondé par *M. Hesson*, Que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *John Monteith*," soit maintenant lu la seconde fois ; et la question étant mise, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Et la question étant mise : Que le bill soit renvoyé au comité des Bills Privés ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

M. Ives propose, secondé par *M. Tupper (Pictou)*, Que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Fanny Margaret Riddell*," soit maintenant lu la seconde fois ; et la question étant mise, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Et la question étant mise : Que le bill soit renvoyé au comité des Bills Privés ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* à *Teeswater*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, secondé par *M. Hesson*,

Ordonné, que toutes les règles et ordres soient suspendus au sujet d'un bill à l'effet d'amender l'acte de la présente session, intitulé : Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* et *Teeswater*," et que *M. Kirkpatrick* ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Hamilton*, *Guelph* et *Buffalo*, et de changer le nom de la compagnie en celui de ' Compagnie du chemin de fer Central d'*Hamilton*.' "

Bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation l'Hôpital Général et de Marine de *Collingwood*."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les marins malades et indigents."

Bill intitulé : " Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les conserves alimentaires."

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte constituant en corporation l'Hôpital Royal *Victoria*," auquel il demanda le concours de cette Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier, — Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour l'administration des sacrements, ou pour des fins médicales, scientifiques et mécaniques. Que la mise en force des mesures qui pourront être passées pour la prohibition de telles fabrication, importation et vente, sera assurée par des officiers du gouvernement fédéral spécialement nommés à cette fin ;

Et sur l'amendement proposé à la motion, Que tous les mots après " que " soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " tout en admettant que l'eau-de-vie, le genièvre, le whisky et autres breuvages alcooliques pourraient être prohibés, cette Chambre est d'avis que le trafic et la vente de l'ale, du porter, du lager-beer, du cidre, du bordeaux et autres vins légers, devraient être exempts de l'application de l'Acte de Tempérance du *Canada* " ;

Et sur le sous-amendement portant, Que tous les mots après " que " dans l'amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " vu que l'Acte de Tempérance du *Canada*, dans les comtés où il a été mis en force jusqu'à présent, n'a pas servi à promouvoir la cause de la tempérance, ni à faire respecter et observer la loi, parce que l'opinion publique, dans une partie considérable de la population, était hostile à la dite loi, l'Acte de Tempérance du *Canada* devrait être abrogé " ;

Et la question étant mise sur le sous amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Davis,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron, (Sir Adolph),</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (St. John) et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville).—38.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kenny,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Langelier (Quebec),</i>	<i>Reid,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (King, I. P. E)</i>
<i>Baird,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>

<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ross</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Berqeron,</i>	<i>Ferguson(L'ds.&Gren.)</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Borden.</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scriner,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cartwright(Sir Rich'd)</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Amapolis),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Perley (Assinboia),</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Davies,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Denison.</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd),</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Wright et</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Yeo.—145.</i>
<i>Dessaint,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale ; la Chambre se divise, et les noms étant demaudés, il sont pris suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>
<i>Baker,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Small,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin(Sir Hector),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Weldon (St. John) et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mac Dowall,</i>	<i>Wood(Brockville).—47.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreevy,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Mucedonald (Huron),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ferguson (L'ds&Gren.)</i>	<i>McKry,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Berwer,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Sprule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gawdet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Goabout,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Hale,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Piefontaine,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Dawin,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson (King, I.P.E.)</i>	<i>Wood (Westm'd),</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>	<i>Wright et</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Yeo.—136.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. *Sprule* propose comme amendement, secondé par M. *Hesson*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre est d'avis, s'il est jugé opportun de prohiber la fabrication, la vente et l'importation des liqueurs enivrantes, que cette prohibition devrait être accompagnée d'une mesure raisonnable de compensation en faveur des personnes qui ont engagé leurs capitaux dans ce trafic et sous la sanction et la protection de la loi " ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 14 juin 1887.

Et la question étant mise sur le dit amendement ;

M. *Fisher* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Scriver*,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés, et que les suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale : " Que la question de compensation étant un détail afférent à la prohibition, le temps opportun pour la discuter sera lorsque les détails afférents à une mesure prohibitive seront soumis à la Chambre."

Et la question étant mise sur le sous amendement, la Chambre se diviso; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyt,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Audet,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Robertson (King, I.P.E)</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Longelier (Montmorency)</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Semple.</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Sonerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Welton (Albert),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffrien,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Welsh.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Ha'e,</i>	<i>Pateron (Brant),</i>	<i>Wood (Westm'd),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wright et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Yeo.—91.</i>
<i>Couture,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Préfontaine,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDougall (C.Breton)</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Small,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Monteriff,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chi-holm,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Coultombe,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Welton (St. John),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Kenfrew).</i>
<i>Davin,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wilson (Argentueil) et</i>
<i>Davis,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wood (Brockville).—88.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale telle qu'amendée, — Quo dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour l'administration des sacrements, ou pour des fins médicales, scientifiques et mécaniques. Que la mise en force des mesures qui pourront être passées pour la prohibition de telles fabrication, importation et vente, sera assurée par des officiers du gouvernement fédéral spécialement nommés à cette fin ;

Que la question de compensation étant un détail afférent à la prohibition, le temps opportun pour la discuter sera lorsque les détails afférents à une mesure prohibitive seront soumis à la Chambre ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Macmill,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Moncreff,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mulck,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Hilton,</i>	<i>Perly (Assiniboia),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Clayes,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Robertson (King, I. P. E.),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>	<i>Wood (Westm'd),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wright et</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Scrivier,</i>	<i>Yeo.—70.</i>
<i>Edgar,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langelier (Quebec),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Doyen,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vautrevil),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Vanasse,</i>

<i>Cockburn,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Weldon (St. John),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wood (Brockville)—112.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 14 juin, 1887.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par M. *Mills (Annapolis)*,—la pétition de *Rushforth Aubrey Meath* et autres, électeurs, et autres de *Roselle* et *Round Hill*, comté de *Annapolis, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Préfontaine*,—la pétition du révérend M. *Tassé*, curé et autres, du comté de *Chambly*, district de *Montréal*; et la pétition du révérend M. *Tassé*, curé et autres de la ville de *Longueuil* et ses environs.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill modifiant de nouveau la charte de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada.

Bill concernant le chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*; et

Bill permettant à la Compagnie du chemin de fer de *Saint-Martin's* à *Upham* de vendre son chemin et ses propriétés.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Marie-Louise Noël*."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *John Monteith*."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Fanny Margaret Riddell*."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Société de Colonisation des Méthodistes Primitifs (à resp. limitée)."

Les promoteurs du bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique et Manufacturière d'*Iberville*, ayant exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure proposée, pendant la présente session du Parlement, votre comité recommande que le dit bill soit retiré.

Sur motion de *M. Tupper (Pictou)*, secondé par *M. Ives*,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie Canadienne de Steamers de l'Atlantique du *Canada* (à resp. limitée), présentée hier, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant que les pouvoirs qui lui ont été conférés par la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, soient ratifiés et confirmés par le Parlement du *Canada*.

Sur motion de *M. Curran*, secondé par *M. Coughlin*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte constituant en corporation l'Hôpital *Royal Victoria*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de *M. Bergin*, secondé par *M. Taylor*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les second et troisième rapports du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, à l'exception de la partie du troisième rapport qui traite de la fourniture de la papeterie pour les deux Chambres.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur* deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par *M. l'Orateur* (tous les membres de la Chambre étant découverts) et ils sont comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1887, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique-Britannique du Nord*, 1887, le Gouverneur-Général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2b*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 13 juin 1887.

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1888, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique-Britannique du*

Nord, 1867, le Gouverneur-Général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2c.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 13 juin 1887.

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par M. *Bowell*,
Ordonné, que les dits messages et budgets supplémentaires soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sir *Charles Tupper* propose, secondé par M. *Bowell*, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les commissaires du havre de *Québec*.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Pope*, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les sommes payables par la Couronne à titre d'indemnité ou de frais, aux termes de l'acte concernant les expropriations.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Résolu,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les mercredis, après les affaires de routine et la présentation des bills et les interpellations.

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Hector L. Langevin*, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les salaires des contrôleurs des douanes et du revenu de l'intérieur, respectivement.

Sir *John A. Macdonald* informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

I. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender les annexes A et C du chap. 33 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant les droits de douane," en abrogeants les items suivants dans l'annexe A, savoir : Nos. 297, 150, 158, 112, 349, 115, 119, 128, 242, 198, 182, 212, 188, 302, 303, 304, 305, 252, 30, 29, 30, 269 ; et les items suivants dans l'annexe C, savoir :—638, 733, 696, 640 ; et aussi, d'amender l'annexe E du dit acte, en abrogeant l'item 817 de la dite annexe ; et en leur substituant les dispositions suivantes :—

ANNEXE A.

1. Cuivre jaune, en barres et boulons, tuyaux de cuivre passés à la filière, unis et enjolivés, 10 p. c. <i>ad valorem</i>	10 p. c.
2. Coco, nattes en fibres de, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
3. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, 30 p. c. <i>ad valorem</i>	30 p. c.
4. Courtes-pointes et couvre-pieds piqués en coton, ne comprenant pas les couvre-pieds ou courtes-pointes tissés, 35 p. c. <i>ad valorem</i>	35 p. c.
5. Fer ou acier en lames, pour la fabrication des clous, du numéro seize et plus épais, treize piastres par tonne.....	\$13 p. tonne.
6a. Marbre brut, en blocs, venant de la carrière ou scié sur deux faces seulement, n'étant taillé sous aucune forme particulière, et contenant quinze pieds cubes ou au dessus, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p. c.
6b. Les mêmes blocs contenant moins de quinze pieds cubes, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p. c.
7. Dalles de marbre sciées sur pas plus de deux faces, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p. c.
8. Blocs et dalles de marbre, sciés sur pas plus de deux faces, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
9. Marbre poli, et articles en marbre, non spécifiés ailleurs, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
10. Huile de lin ou de chanvre, crue ou bouillie, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
11. Opium (drogue), cinq piastres par livre.....	\$5 p. lb.
12. Ardoise à couvrir, noire et bleue, quatre-vingt centins par carré. Rouge, verte et d'autres couleurs, une piastre par carré, dans chaque cas où elle n'est que fendue et préparée.....	80 cts par carré. \$1 par carré.
13. Ardoise de toutes sortes, et ses dérivés, non spécifiés ailleurs, un centin par pied carré et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1 ct. p. pd. c. et 25 p. c.
14. Confections et vêtements de toutes sortes, y compris les casquettes de drap et couvertures de cheval, taillées, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, non autrement spécifiés, dix centins par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10 cts p. lb. et 25 p. c.
15. Chaussettes et bas de coton, ou de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux, dix centins par livre, et trente pour cent <i>ad valorem</i>	10 cts p. lb. et 30 p. c.
16. Haches de bucherons, deux piastres par douzaine, et dix pour cent <i>ad valorem</i>	\$2 p. doz. et 10 p. c.
17. Couteaux à loin, et fourches, de toutes sortes, à quatre, cinq ou six fourchons, deux piastres la douzaine, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$2 p. doz. et 20 p. c.
18. Rateaux de jardiniers, cinq centins chacun, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 cts. chacun et 25 p. c.
19. Pelles et bêches, et ébauches de pelles et de bêches, une piastre par douzaine, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$1 par doz. et 25 p. c.
20. Fil de fer et d'acier, galvanisé ou non, du numéro quinze et plus gros, non spécifié ailleurs, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
21. Cuir à semelle, un droit spécifique d'un demi centin par livre, et quinze pour cent <i>ad valorem</i>	½ ct. p. lb. et 15 p. c.
22. Pipes de plâtre, à fumer, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
23. Outils de ferblantiers, et quincaillerie à l'usage des selliers, y compris les étrilles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
24. Harnais et sellerie de toute description, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.

25. Tous chromos, chromatypes, oléographes et autres cartes, peintures ou œuvres artistiques de semblable nature, produits autrement que par le dessin ou la peinture à la main, pour trafic ou avertissements ou non, imprimés ou étampés sur papier, carton ou autres matériaux, six centins par livre, et ving pour cent *ad valorem*..... 6 cts. p. lb. et 20 p. c.
26. Tubes d'acier laminé, non soudés, de pas plus d'un demi pouce de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
27. Baguettes de fer de Saède laminé pour clous, de moins d'un demi pouce de diamètre, pour la fabrication de clous à cheval, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
28. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart de diamètre, ou au-dessus, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.

ANNEXE C.

Les items mentionnés ci-dessous seront admis en franchise :

29. Livres d'école, importés exclusivement pour l'usage des écoles de sourds-muets et des aveugles..... En franchise
30. Fil de fer ou d'acier, galvanisé ou étamé, du numéro seize ou plus fin..... En franchise
31. Baguettes rondes en acier au-dessous d'un demi pouce de diamètre ou au-dessous d'un demi pouce carré lorsqu'elles sont importées par des fabricants de serrures ou de poignées, ou par des couteliers, pour être employées exclusivement à ces fins dans leurs propres manufactures En franchise

ANNEXE E.

32. Billots d'épinette et d'orme, une piastre par mille pieds, mesure de planche \$1 p. m.

2. Résolu.—Que les items ci après mentionnés des résolutions déjà adoptées par cette Chambre et incorporés dans le Bill (L^o 107) concernant les droits de douane, soient amendés comme suit lorsque la Chambre se formera en comité général sur le dit bill :—

8. Retrancher les mots "ou composition," et insérer le mot "ou" entre les mots "végétal" et "corné."
25. Retrancher le mot "quatre" dans la première ligne, et insérer le mot "huit"; aussi, retrancher le mot "dix" dans la cinquième ligne, et insérer le mot "cinq."
27. Retrancher le mot "quatre" et insérer le mot "huit."
40. Retrancher le mot "quatorze" et insérer à sa place le mot "treize."
41. Retra- cher les mots "à chaudière ou ponts" avant les mots "en fer."
45. Sub tituer ce qui suit à l'item 45 du bill :—
- a. "Cornières, fer à côtes, formes de construction, et sections spéciales, en fer ou en acier laminé, pesant moins que 25 livres par verge linéaire, non spécifiés ailleurs, $\frac{1}{2}$ centin par livre et 10 pour 100 *ad valorem*."
- b. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, formes de construction et sections spéciales, en fer ou en acier laminé, ne pesant pas moins que 25 livres par verge linéaire, $1\frac{1}{2}$ p. c. *ad valorem*."
- c. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, ébauches d'œillets de barre en fer laminé ou en acier, faits d'après le procédé Kloman, ainsi que toutes autres pièces pour la construction, en fer ou en acier laminé, y compris la tôle pour ponts en fer ou en acier laminé de pas moins de $\frac{3}{8}$ de pouce d'épaisseur, ni moins que 15 pouces de largeur, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés pour la construction de ponts en fer ou acier, $12\frac{1}{2}$ p. c. *ad valorem*."
62. Retrancher les mots "carneaux ou supports de chaudières."

64. Retrancher les mots "ou acier" et les mots "un centin et demi par livre," et insérer après le mot "forgés" les mots "six-dixièmes de centin par livre et 30 p. c. *ad valorem*."
69. Ajouter après le mot "moins" dans la troisième ligne, les mots "et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes."
96. Retrancher cet item ainsi que l'item 345 de la clause 5.
122. Retrancher les mots "couteaux à loin".
134. Ajouter après cet item ce qui suit :—"En ce qui regarde les items 132, 133 et 134, le demi-denier sterling sera considéré comme équivalent d'un centin, et des chiffres plus élevés en sterling seront calculés dans la même proportion.
135. Ajouter à la fin de l'item, les mots "y compris les articles suivants, quand ils seront importés par le dit gouvernement ou par aucun de ses départements pour l'usage de la milice du Canada :—Armes, habillements militaires, instruments pour corps de musiques militaires, munitions et matériel de guerre."
137. Cet item se lira comme suit :—"Briques réfractaires, pour usage exclusif dans les procédés des manufactures."

Retrancher la clause 4 concernant les emballages.

Clause 5. Retrancher les mots "L'article huit du dit acte et".

Ajouter l'item 32 des nouvelles résolutions (concernant les billots d'épinette blanche et d'orme—item 817 du tarif ancien) à la clause 3 du bill, qui doit être amendée comme l'indique la dite addition.

Clause 7. Retrancher la clause actuelle, et substituer ce qui suit comme proviso à la clause 6 du bill :—

Pourvu, toutefois, que toutes les marchandises réellement achetées le ou avant le dit treizième jour de mai, en aucun endroit en dehors du Canada, pour importation en Canada, sur preuve à cet effet faite à la satisfaction du ministre des Douanes, et que toutes les marchandises en entrepôt en Canada, ce même jour, puissent être déclarées d'après le tarif des droits en vigueur avant cette date ; mais les dispositifs de la présente clause cesseront d'avoir effet et vigueur le premier jour de juillet de la présente année, sauf que les marchandises provenant du Royaume-Uni ou de toute autre possession anglaise et passant par voie du Cap Horn, pourront être déclarées dans la Colombie Anglaise, en vertu des dispositifs susdits, jusqu'au jour de novembre de la présente année.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby, du comité des Voies et Moyens, fait, en conséquence, rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender les annexes A et C du chap. 31 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant les droits de douane," en abrogeant les items suivants dans l'annexe A, savoir : Nos. 297, 150, 158, 112, 318, 115, 119, 128, 243, 198, 1-2, 212, 188, 302, 303, 304, 365, 252, 330, 29, 30, 269 ; et les items suivants dans l'annexe C, savoir :—688, 733, 696, 640 ; et aussi, d'amender l'annexe E du dit acte, en abrogeant l'item 817 de la dite annexe ; et en leur substituant les dispositions suivantes :—

ANNEXE A.

- | | |
|--|----------|
| 1. Cuivre jaune, en barres et boulons, tuyaux de cuivre passés à la filière, unis et enjolivés, 10 p. c. <i>ad valorem</i> | 10 p. c. |
| 2. Coco, nattes en fibres de, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |
| 3. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, 30 p. c. <i>ad valorem</i> | 30 p. c. |

4. Courtes-pointes et couvre-pieds piqués en coton, ne comprenant pas les couvre-pieds ou courtes-pointes tissés, 35 p. c. *ad valorem* 35 p. c.
5. Fer ou acier en lames, pour la fabrication des clous, du numéro seize et plus épais, treize piastres par tonne..... \$13 p. tonne.
- 6a. Marbre brut, en blocs, venant de la carrière ou scié sur deux faces seulement, n'étant taillé sous aucune forme particulière, et contenant quinze pieds cubes ou au dessus, dix pour cent *ad valorem*. 10 p. c.
- 6b. Les mêmes blocs contenant moins de quinze pieds cubes, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
7. Dalles de marbre sciées sur pas plus de deux faces, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
8. Blocs et dalles de marbre, sciés sur pas plus de deux faces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
9. Marbre poli, et articles en marbre, non spécifiés ailleurs, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
10. Huile de lin ou de chanvre, crue ou bouillie, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
11. Opium (drogue), cinq piastres par livre..... \$5 p. lb.
12. Ardoise à couvrir, noire et bleue, quatre-vingt centins par carré. Rouge, verte et d'autres couleurs, une piastre par carré, dans chaque cas où elle n'est que fendue et préparée..... \$1 par carré.
13. Ardoise de toutes sortes, et ses dérivés, non spécifiés ailleurs, un centin par pied carré et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 1 ct. p. pd. c. et 25 p. c.
14. Confections et vêtements de toutes sortes, y compris les casquettes de drap et couvertures de cheval, taillées, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, non autrement spécifiés, dix centins par livre, et vingt-cinq pour cent *ad valorem* 10 cts p. lb. et 25 p. c.
15. Chaussettes et bas de co'on, ou de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux, dix centins par livre, et trente pour cent *ad valorem*..... 10 cts p. lb. et 30 p. c.
16. Haches de bucherons, deux piastres par douzaine, et dix pour cent *ad valorem*..... \$2 p. doz. et 10 p. c.
17. Couteaux à foin, et fourches, de toutes sortes, à quatre, cinq ou six fourchons, deux piastres la douzaine, et vingt-cinq pour cent *ad valorem*. \$2 p. doz. et 20 p. c.
18. Râteaux de jardiniers, cinq centins chacun, et vingt cinq pour cent *ad valorem* 5 cts. chacun et 25 p. c.
19. Pelles et bêches, et ébauches de pelles et de bêches, une piastre par douzaine, et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... \$1 par doz. et 25 p. c.
20. Fil de fer et d'acier, galvanisé ou non, du numéro quinze et plus gros, non spécifié ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
21. Cuir à semelle, un droit spécifique d'un demi centin par livre, et quinze pour cent *ad valorem*..... $\frac{1}{2}$ ct. p. lb. et 15 p. c.
22. Pipes de plâtre, à fumer, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
23. Outils de ferblantiers, et quincaillerie à l'usage des selliers, y compris les étrilles, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
24. Harnais et sellerie de toute description, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
25. Tous chromos, chromotypes, oléographes et autres cartes, peintures ou œuvres artistiques de semblable nature, produits autrement que par le dessin ou la peinture à la main, pour trafic ou avertissements ou non, imprimés ou étampés sur papier, carton ou autres matériaux, six centins par livre, et ving pour cent *ad valorem*..... 6 cts. p. lb. et 20 p. c.

26. Tubes d'acier laminé, non soudés, de pas plus d'un demi pouce de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
27. Baguettes de fer de Suède laminé pour clous, de moins d'un demi pouce de diamètre, pour la fabrication de clous à cheval, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
28. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart de diamètre, ou au-dessus, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.

ANNEXE C.

Les items mentionnés ci-dessous seront admis en franchise :

29. Livres d'école, importés exclusivement pour l'usage des écoles de sourds-muets et des aveugles..... En franchise
30. Fil de fer ou d'acier, galvanisé ou étamé, du numéro seize ou plus fin..... En franchise
31. Baguettes rondes en acier au-dessous d'un demi pouce de diamètre ou au-dessous d'un demi pouce carré lorsqu'elles sont importées par des fabricants de serrures ou de poignées, ou par des couteliers, pour être employées exclusivement à ces fins dans leurs propres manufactures..... En franchise

ANNEXE E.

32. Billots d'épinette et d'orme, une piastre par mille pieds, mesure de planche..... \$1 p. m.

2. Résolu,—(Que les items ci après mentionnés des résolutions déjà adoptées par cette Chambre et incorporés dans le Bill (n° 107) concernant les droits de douane, soient amendés comme suit lorsque la Chambre se formera en comité général sur le dit bill:—

8. Retrancher les mots "ou composition," et insérer le mot "ou" entre les mots "végétal" et "corne."
25. Retrancher le mot "quatre" dans la première ligne, et insérer le mot "huit"; aussi, retrancher le mot "dix" dans la cinquième ligne, et insérer le mot "cinq."
27. Retrancher le mot "quatre" et insérer le mot "huit."
40. Retrancher le mot "quatorze" et insérer à sa place le mot "treize."
41. Retrancher les mots "à chaudière ou ponts" avant les mots "en fer."
45. Substituer ce qui suit à l'item 45 du bill:—
- a. "Cornières, fer à côtes, formes de construction, et sections spéciales, en fer ou en acier laminé, pesant moins que 25 livres par verge linéaire, non spécifiés ailleurs, $\frac{1}{2}$ centin par livre et 10 pour 100 *ad valorem*.
- b. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, formes de construction et sections spéciales, en fer ou en acier laminé, ne pesant pas moins que 25 livres par verge linéaire, $12\frac{1}{2}$ p. c. *ad valorem*.
- c. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, ébauches d'œillets de barre en fer laminé ou en acier, faits d'après le procédé Kloman, ainsi que toutes autres pièces pour la construction, en fer ou en acier laminé, y compris la tôle pour ponts en fer ou en acier laminé de pas moins de $\frac{3}{8}$ de pouce d'épaisseur, ni moins que 15 pouces de largeur, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés pour la construction de ponts en fer ou acier, $12\frac{1}{2}$ p. c. *ad valorem*.
62. Retrancher les mots "carneaux ou supports de chaudières."
64. Retrancher les mots "ou acier" et les mots "un centin et demi par livre," et insérer après le mot "forgés" les mots "six-dixièmes de centin par livre et 30 p. c. *ad valorem*."
89. Ajouter après le mot "moins" dans la troisième ligne, les mots "et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes."
96. Retrancher cet item ainsi que l'item 345 de la clause 5.

122. Retrancher les mots "couteaux à foin".
134. Ajouter après cet item ce qui suit :—" En ce qui regarde les items 132, 133 et 134, le demi-denier sterling sera considéré comme équivalent d'un centin, et des chiffres plus élevés en sterling seront calculés dans la même proportion.
135. Ajouter à la fin de l'item, les mots "y compris les articles suivants, quand ils seront importés par le dit gouvernement ou par aucun de ses départements pour l'usage de la milice du Canada :—Armes, habillements militaires, instruments pour corps de musiques militaires, munitions et matériel de guerre."
137. Cet item se lira comme suit :—" Briques réfractaires, pour usage exclusif dans les procédés des manufactures."

Retrancher la clause 4 concernant les emballages.

Clause 5. Retrancher les mots "L'article huit du dit acte et".

Ajouter l'item 32 des nouvelles résolutions (concernant les billots d'épinette blanche et d'orme—item 817 du tarif ancien) à la clause 3 du bill, qui doit être amendée comme l'indique la dite addition.

Clause 7. Retrancher la clause actuelle, et substituer ce qui suit comme proviso à la clause 6 du bill :—

Pourvu, toutefois, que toutes les marchandises réellement achetées le ou avant le dit treizième jour de mai, en aucun endroit en dehors du Canada, pour importation en Canada, sur preuve à cet effet faite à la satisfaction du ministre des Douanes, et que toutes les marchandises en entrepôt en Canada, ce même jour, puissent être déclarées d'après le tarif des droits en vigueur avant cette date ; mais les dispositifs de la présente clause cesseront d'avoir effet et vigueur le premier jour de juillet de la présente année, sauf que les marchandises provenant du Royaume-Uni ou de toute autre possession anglaise et passant par voie du Cap Horn, pourront être déclarées dans la Colombie Anglaise, en vertu des dispositifs susdits, jusqu'au 1er jour de novembre de la présente année.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées ; et renvoyées au comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant les droits de douane, avec mandat et pouvoir de prescrire en conséquence.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du pont de la rivière *Niagara*."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du comté de *Prescott*."

Bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de *Midland du Canada*."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la *Baie Georgienne* et du *Lac Erié*."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'*Oshawa*."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac *Colombie Supérieur*."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kingston, Smith's Falls et Ottawa*."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Jonction de la Massawippi*."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre les accidents et d'indemnité du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la Banque de *Pictou*."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Société de la Caisse de Garantie et de Retraite de la Banque de la Puissance."

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance de l'Ouest."

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie de Prêts immobiliers et d'Épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Canadienne de chevaux."

Bill intitulé : " Acte autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de navigation du *Richelieu* et d'*Ontario*."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance l'*Égwé*."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers d'*Hatifax* et des *Indes Occidentales*, à responsabilité limitée."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie des forges de *Londonderry*."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de terres d'*Edmonton* et de la *Saskatchewan* (à responsabilité limitée.)"

Bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de la *Baie de Quinté*."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Société Canadienne des Ingénieurs Civils."

Bill intitulé : " Acte concernant le transport des liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté dans les eaux canadiennes."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales contestées."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Territoires du *Nord Ouest*."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Bureaux de la poste, de la douane, etc., *Bathurst*, \$3,000 ; Pénitencier de *Dorchester*, \$9,000 ; Bureau de poste, douane, etc., *Frédéricton*, réparations, \$600 ; Hôpital de la marine de *Kingston*, réparations et améliorations, \$500 ; Edifices fédéraux de *Saint-Jean*, améliorations, \$1,500 ; Douane de *Saint-Jean*, renouvellement, etc., \$1,600 ; Bureau de poste de *Woodstock*, achèvement, \$1,950 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille cent soixante et quinze piastres soit accordés à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Québec*, savoir :—Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, *Coaticook*, \$10,000 ; Station de la quarantaine de la *Grosse Ile*, \$4,000 ; Bureau de poste et du revenu de l'intérieur, *Hull*, \$6,500 ; Dépôts d'armes, *Montréal*, \$19,500 ; Edifices fédéraux de *Montréal*, améliorations et réparations, \$1,500 ; Bureau de poste de *Montréal*, \$5,000 ; Bureau de poste de *Montréal*, éclairage à l'électricité, \$2,000 ; Douane de *Québec*, \$4,500 ; Salle d'exercices militaires de *Québec*, \$1,750 ; Edifices fédéraux, *Québec*, améliorations, etc., \$1,500 ; Bâtiments de l'immigration, à *Québec*, \$25,000 ; Bureau de poste, douane, etc., de la *Rivière du Loup* (*Fraserville*), \$10,000 ; Hôtel des douanes, bureau de poste, etc., *Sherbrooke*, ameublement, nivellement, etc., \$175 ; Edifices publics de *Sorel*, achèvement, \$1,900 ; *Saint-Anne-de-Ristigouche*, réparations aux bâtiments de la réserve des Sauvages, \$350 ; Edifice public de *Saint-Jérôme*, \$10,000 ; Pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, matériaux et outils nécessaires aux détenus pour construction, etc., \$19,500 ; Edifices fédéraux de *Trois-Rivières*, améliorations, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Ontaria*, savoir:—Bureau de poste, etc., *Barrie*, \$4,500; Pénitencier de *Kingston*, \$17,000; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Lindsay*, \$10,000; Douane de *London*, \$22,000; Ecole d'infanterie de *London*, \$50,000; Bureaux de poste et de la douane, *Napanee*, \$10,000; Bureau de poste, etc., *Orangeville*, \$500; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Ottawa*, \$1,000; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Pembroke*, \$10,000; Bureau de poste, de la douane, etc., *Peterborough*, achèvement, \$17,000; Bureau de poste de *Port-Hope*, achèvement, \$1,300; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Prescott*, \$6,000; Edifices publics, *Ottawa*, réparations au bâtiment de la machine hydraulique, \$500; Bureaux de poste et de la douane, *Saint-Thomas*, \$600; Edifices fédéraux, *Toronto*, amélioration, etc., \$1,500; Bureau de poste de *Toronto*, \$1,100; Edifice public de *Trenton*, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics de *Manitoba*, savoir:—Pénitencier de *Manitoba*, \$65,000; bureau de poste de *Winnipeg*, \$12,850; *Winnipeg*, nouveaux bureaux pour les fonctionnaires des départements des affaires des Sauvages et des terres fédérales, \$20,000; douane de *Winnipeg*, modifications, etc., \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics des *Territoires du Nord-Ouest*, savoir:—Edifice du Conseil du *Nord-Ouest*, \$600; édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest* en général, \$5,000; palais de justice et prison de *Prince-Albert*, montant périmé à voter de nouveau, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir:—Réparations, meubles, chauffage, etc., \$175,000; terrains, édifices publics, *Ottawa*, y compris le parc sur la Côte du Major, \$9,500; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$2,000; chauffage, édifices publics, *Ottawa*, \$53,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, *Ottawa*, \$23,000; eau, *Ottawa*, \$14,000; allocations pour chauffage et éclairage à *Rideau-Hall*, \$3,000; service du téléphone, édifices publics, *Ottawa*, \$3,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$44,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$50,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$25,000; eau pour les édifices publics fédéraux, \$8,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle-Ecosse*, savoir:—*Baie Saint-Laurent*, \$2,000; *Blue Rock*, achèvement, \$3,500; *Broad Cove*, \$6,000; *Baie des Vaches*, \$11,500; *Digby*, \$10,000; *Ile aux Renards ou Lawencetown*, \$1,200; réparations aux jetées, *Arisaig*, *Bayfield* et *Anse McNair (Cap George)*, \$12,150; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics de l'*Ile du Prince Edouard*, savoir: *Cascumpec*—enlèvement de rochers, \$2,000; Réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*, \$2,000; *Souris*—Brise-lames de la *Pointe Knight*, réparations, etc., \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir: Port de *Saint-Jean*—Brise-lames à la *Pointe du Nègre*,

\$10,000; Rivière *Saint-Jean*—de l'*Île aux Ours* à *Frédéricton*—Rivière *Saint-Jean*, en amont de la *Grande Chute*, et rivière *Tobique*—Rivière *Saint-Jean*—De la *Rivière des Chutes* à l'*Île aux Ours*, \$4,000; Haut de la rivière au *Saumon*—Achèvement, \$2,200; *Grande Anse*—Achèvement, \$1,500; *Dalhousie*—Quai de déstavage, \$3,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Travaux Publics, provinces maritimes en général, savoir: Réparations et améliorations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Québec, savoir: *Barachois de Malbaie*, et embouchure de la rivière *Newport*, \$500; *Beauport*, \$1,000; *Chicoutimi*, *Saint-Alphonse* et *Anse Saint-Jean*, \$1,500; *Etang du Nord*—Achèvement, \$7,000; Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Québec, \$10,000; *Isle Perrot*, \$4,000; *Longueuil*, \$5,000; *Percé*—Achèvement, \$4,000; *Port Daniel*—Achèvement, \$14,000; *Rivière du Lièvre*, \$20,000; *Rivière Nicolet*—Balance d'entreprise, \$12,500; *Fleuve Saint-Laurent*—Enlever les chaînes, ancres, cailloux, etc., \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, Ontario, savoir:—Port de *Belleville*. les autorités locales fournissent une somme égale, \$7,000; port de *Cobourg*, lac Ontario, \$6,000; port de *Collingwood*, \$10,000; réparations et améliorations—Ports et rivières, Ontario, en général, \$10,000; *Hilton*, lac Huron—Achèvement, \$6,000; *Kincardine*—Réparations, \$5,000; port de *Kingston*, lac Ontario, \$6,000; *Kingsville*, lac *Erie*, \$5,500; *Petit-Courant*, lac Huron—Achèvement, \$8,500; *Port-Elgin*, lac Huron—Achèvement, \$10,000; *Sault Sainte-Marie*, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations, ports et rivières, Manitoba en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, territoires du Nord-Ouest, rivière *Saskatchewan-Nord*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, Colombie-Britannique, savoir: Rivière *Fraser*—Achèvement, \$10,000; réparations et améliorations, ports et rivières, Colombie-Britannique, \$2,000; port de *Victoria*—Enlèvement du rocher *Dredger*, \$3,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir: *Nouvel outillage de dragage*, \$20,700; *Dragueurs*, réparations, \$32,000; *Dragage—Nouvelle Ecosse*, *Île du Prince-Edouard*, *Nouveau-Brunswick*, \$30,000; *Québec*, \$15,000; *Ontario*, \$15,000; *Manitoba*, \$10,000; *Colombie-Britannique*, \$15,000; *service général*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille trois cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, \$15,000; *Rivière Coulonge* et *Rivière Noire*, district d'*Ottawa*, \$2,800; *Rivière Ottawa*, \$4,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir: *Ponts*, cité d'*Ottawa*, pont suspendu *Union*, glissoires, canal *Rideau* et abords, \$8,300; pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du *Coude*, près *Calgary*, \$1,000; pont au *Portage du-Fort*—Achèvement, \$2,000; pont sur la rivière de l'*Arc*, près *Calgary*, \$12,000; Contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du *Vieux*, à *Ford-McLeod*, les autorités locales fournissant \$2,500, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de télégraphes, savoir:—Lignes de terres et câbles sous-marins, pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, savoir:—Ligne aérienne sur la rive nord du *Saint-Laurent*, prolongement jusqu'à la *Pointe aux Esquimaux*, \$5,000; lignes de télégraphe, *Territoires du Nord-Ouest*:—Reconstruction de la ligne entre *Battleford* et *Edmonton* *viâ Fort Pitt*, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000; explorations et inspections, \$20,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; galerie nationale des Beaux-Arts, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la station agronomique, bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur avec les îles de la *Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Grand-Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Jean* *viâ Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre *Liverpool* ou *Londres*, ou ces deux villes et *Saint-Jean, N.-B.*, et *Halifax, N.-E.*, le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention aux steamers faisant le service entre *Campbellton* et *Gaspé*, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur, de *Port-Mulgrave*, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, *Cap-Breton*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur d'*Halifax* à *Murray-Harbor* et *Charlottetown*, alternativement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre le *Canada* et *Anvers* ou l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de *Port-Mulgrave* ou *Pictou* et *Chéticamp*, touchant à *Port-Hood*, *Mabou*, *Broad-Cove*, *Margaree* et *Chéticamp*, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Saint-Jean* et les ports du bassin des Mines, *Parrsboro'*, *Maitland Summerville*, *Hantsport*, *Avondale*, *Windsor*, *King'sport*, *Wolfville*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre le *Canada* et l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 15 juin 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. *Colby* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant : Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Norfolk-Sud*," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie de chemin de fer de *Témiscouata*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Berlin* et du Pacifique Canadien," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de d'Épargne et de Prêt du *Canada-Est* (à responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Cie d'imprimerie et de publication dite *Empire*," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures et vingt minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 15 juin 1887.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par sir *John A. Macdonald*,—la pétition de *Lewis W. Shannon*, éditeur du *Daily News*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Reginald J. Steel* et autres, de *Trogarva* et ses environs ; de *James Russell* et autres, de *Longlaketon* et ses environs ; et de *Alfred Maxwell* et autres, de *Marieton* et ses environs ; demandant séparément l'adoption de mesures ayant pour effet de changer les conditions des inscriptions de *homesteads*, et de pourvoir à une émission plus prompte des lettres-patentes ; demandant aussi l'amendement de l'Acte *Torrens*.

De *William Dickinson*, préfet, et autres, membres du conseil de comté du comté de *Bruce Ont.* ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Wellington, Ont.* ; demandant la passation d'un acte abrogeant l'Acte de Tempérance de 1878, et les actes qui l'amendent.

De la division *Lindsay*, n° 226, des Fils de la Tempérance ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans l'Acte de Tempérance du *Canada*, de nature à amoindrir son efficacité, ou permettre la vente du vin ou des liqueurs fermentées ou maltées ; mais de l'amender de manière à donner de meilleurs moyens de le mettre en vigueur.

De *Charles Duff*, éditeur et propriétaire, *Parkdale News* ; demandant la passation d'un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du *Canada*, sur le libelle.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Pontiac* au Pacifique, et est convenu de le rapporter modifié. Il a aussi jugé à propos d'en modifier le préambule pour le rendre conforme aux dispositions contenues dans le dit bill. Votre comité recommande aussi que ce bill soit placé parmi les bills privés sur la liste des ordres de ce jour pour considération en comité général.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie canadienne de Steamers de l'Atlantique (à responsabilité limitée),—demandant que les pouvoirs qui lui ont été conférés par la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, soient ratifiés et confirmés par le Parlement du *Canada*, et il constate que nuls avis n'ont été publiés ; mais comme la nécessité de cette demande s'est présentée trop récemment pour permettre la publication ordinaire de l'avis, et comme la mesure projetée ne lèsera aucuns droits acquis, votre comité se croit justifiable de recommander la suspension de l'article 51 du règlement dans le cas de cette pétition.

Comme le délai fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que l'article 49 du règlement soit aussi suspendu au sujet de cette pétition.

M. Bryson propose, secondé par *M. McDougall (Pictou)*,—Que le bill à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Pontiac* au Pacifique, soit placé sur la liste des ordres de ce jour pour considération en comité général, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Objection étant faite à cette motion, pour le motif qu'elle est contraire à l'article 22 du règlement ;

M. l'Orateur maintient l'objection.

Sur motion de *M. Coursol*, secondé par *M. Curran*,

Ordonné, que le bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie hydraulique et manufacturière de *Saint-Jean* et d'*Iberville*, soit retiré, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de *M. Tupper (Pictou)*, secondé par *M. Wood (Brockville)*,

Ordonné, que les articles 49 et 51 du règlement de cette Chambre soient suspendues au sujet du bill à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie de Steamers

Canada Atlantique à (responsabilité limitée), conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du rapport du comité des Ordres Permanents ; et que M. Tupper (*Pictou*) ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. White (*Cardwell*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une Adresse à Son Excellence, du 6 juin 1887, pour copie de tous ordres en Conseil, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province de l'*Ontario*, et entre le gouvernement canadien et toute personne quelconque, concernant les permis pour l'exploitation forestière et les titres de la couronne à des terres réclamées par des colons ou des mineurs dans les limites du territoire en litige. (*Documents de la session, No 19a*).

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1887, pour copie de tous titres, lettres patentes, correspondance et documents concernant les réclamations des Sauvages des Six Nations, telles qu'exposées dans leur pétition présentée à cette Chambre le 18 avril, 1887, (*Documents de la session, No 20b*).

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 2 mai 1887, pour copie de toutes communications reçues par le gouvernement canadien du gouvernement impérial ou d'aucun de ses officiers au sujet de la conférence coloniale ouverte à Londres le 4 avril 1887, et de toute correspondance s'y rattachant, ainsi que des instructions données aux représentants canadiens à la dite conférence. (*Documents de la session, No 45a*).

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1887, pour copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1878, jusqu'à date, entre le département des Sauvages et John Walters et autres au sujet de l'affermage des îles *Main Ducks* et *Yerkshire*, dans le lac *Ontario*, et de toutes demandes d'achat ou d'affermage des dites îles. Aussi, un état faisant connaître toutes les offres faites au gouvernement par lui au sujet de vente ou d'achat ; les rapports de toutes personnes nommées à quelque date que ce soit pour faire l'évaluation des dites îles ; le loyer annuel payé par le locataire actuel, et la date de l'expiration de son bail ; aussi, toutes plaintes formulées depuis le 1er janvier, 1878, contre John Walters, pour violation des conditions de son bail ou des règlements du département, et les noms des plaignants, ainsi que le rapport des noms des personnes nommées pour une enquête à ce sujet. (*Documents de la session, No 71*).

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill modifiant l'Acte des Terres Fédérales, tel que modifié en comité général, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements :

Bill intitulé : "Acte concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant le ministère des Finances et le Conseil du Trésor."

Bill intitulé : "Acte autorisant le paiement d'une pension de retraite à *Godefroid Laviolette*, ci-devant préfet du pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte d'Immigration," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts Révisés, chapitre cinquante et un, concernant la propriété foncière dans les Territoires," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte pour faire droit à *William Arthur Lavell*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,—le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *William Arthur Lavell*," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du *Canada*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Brantford, Waterloo et Lac Erié*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—copie certifiée de l'ordre en conseil relatif à la convention intervenue avec M.M. *Bossière, Frères et Cie*, pour le service des paquebots entre la *France* et le *Canada*. (*Documents de la session, No 72.*)

Aussi, copie de déjêches, etc., concernant l'Institut Impérial projeté. (*Documents de la session, No 79.*)

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la Baie d'*Hudson*, et de changer le nom de cette compagnie; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Guelph* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la Compagnie du chemin de fer de *Saint-Martin's à Upham* à vendre son chemin de fer et ses propriétés; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *Marie-Louise Noël*"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise: Que le bill passe; la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *John Monteith*"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise: Que le bill passe; la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *Fanny Margaret Riddell*"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise aux voix, que le bill passe; la Chambre se divise; elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant la société de colonisation des *Méthodistes primitifs* (à responsabilité limitée);" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario-Sud*," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Norfolk-Sud*," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie de chemin de fer de *Témiscouata*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Berlin* et du Pacifique Canadien," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Épargne et de Prêt du *Canada Est* (à responsabilité limitée)," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication dite *Empire*," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Susan Ash*," étant lu ;

Et la question étant mise : Que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bowell,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brien,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Clayes,</i>	<i>MacDowall,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Edgar,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Robertson (King, I. P. E)</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Freeman,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wood (Brockville).—50.</i>
<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mallory,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Duchesnay,</i>	<i>Jonas,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Weldon (St-Jean) et</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Wright.—42.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Girouard,</i>		

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et sur laquelle le dit bill est basé.

M. Ferguson (Leeds et Grenville) propose, secondé par *M. Taylor*, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *William Arthur Lavel*," soit maintenant lu la première fois ; et la question étant mise, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise : Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et sur laquelle le dit bill est basé.

Sur motion de *M. Hall*, secondé par *M. Dawson*,

Ordonné, que toutes les règles et ordres soient suspendus au sujet d'un bill à l'effet d'amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie de Prêts immobilier et d'Épargne à étendre ses opérations et à d'autres fins," et que *M. Hall* ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la jonction d'*Oxford* à *New-Glasgow*, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *Edgar*, secondé par M. *Weldon* (*St. Jean*),

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant les statuts révisés, chapitre cinquante et un, concernant la propriété foncière dans les Territoires," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du *Canada*," lesquels sont lus deux fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Thompson*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'immigration " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Un bill à l'effet de modifier l'Acte des élections fédérales et de lever tous doutes à l'égard du droit de certaines personnes de voter aux élections des députés à la Chambre des Communes, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la jonction d'*Oxford* à *New-Glasgow* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le ministère des Douanes et le ministère du Revenu de l'Intérieur ; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les traitements des contrôleurs des Douanes et du Revenu de l'Intérieur.

(*En comité.*)

Résolu,— Qu'il est expédient que les traitements des contrôleurs des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, respectivement, soient fixés à cinq mille piastres par année. Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a pasé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,— Qu'il est expédient que les traitements des contrôleurs des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, respectivement, soient fixés à cinq mille piastres par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée et renvoyée au comité général sur le bill concernant le ministère des Douanes et le ministère du Revenu de l'Intérieur, avec mandat de faire dans le bill des prescriptions en conséquence.

La Chambre, en comité général, considère de nouveau le bill concernant le ministère des Douanes et le ministère du Revenu de l'Intérieur; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pourvoyant à une subvention additionnelle à la province de l'île du Prince-Edouard, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un prêt à la Cie du Pont de chemin de fer de Frédérickton à Ste-Mary.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur-Général en Conseil à avancer à la Compagnie du pont de chemin de fer de *Frédéricton à Saint-Mary*, à mesure que les travaux de la compagnie avanceront et sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, des sommes de deniers, par voie de prêt, n'excédant pas quatre-vingt pour cent du montant déposé pour cette construction, et ne dépassant pas, en totalité le chiffre de \$300,000; le dit prêt devant être sujet aux conditions suivantes: la compagnie devra payer chaque année un intérêt de quatre pour cent sur les sommes avancées et donner à la Couronne, faisant le prêt autorisé par les présentes, un acte hypothécaire constituant une première charge sur les travaux de l'entreprise, le principal sera payé en quinze ans; la compagnie aura le droit de solder le capital emprunté et l'intérêt à aucune époque pendant les quinze années qui suivront la première avance; le Gouverneur en Conseil aura le pouvoir, dans les cinq ans qui suivront la même date, de prendre possession de l'entreprise en payant la différence entre les montants alors dus au gouvernement pour les avances faites, y compris l'intérêt, et le montant total dépensé par la compagnie, et dix pour cent sur le chiffre total ainsi dépensé, en dehors du montant avancé par le gouvernement; il aura aussi le pouvoir de prendre possession des travaux dans le cas où la compagnie ne pourrait mener l'entreprise à bonne fin, tel que prescrit par sa charte, en payant à la compagnie la différence entre le montant avancé et quatre-vingt pour cent des sommes dépensées pour les travaux lorsque le Gouverneur en Conseil en prendra ainsi possession.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.
Et la séance ayant continué jusqu'à minuit;

Jeudi, 16 juin 1887.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer de l'Etat," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les commissaires du havre de *Montréal*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant le ministère de l'Agriculture, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la convention intervenue au sujet de l'achèvement de la voie ferrée entre *Yarmouth* et *Annapolis, N.-E.*

(*En comité.*)

Résolu.—Que la convention intervenue entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest au sujet de l'achèvement de la voie ferrée entre *Yarmouth* et *Annapolis*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, en date du 31 janvier, 1887, soit par les présentes confirmée, et que la somme de cinq cent mille piastres soit par les présentes accordée à Sa Majesté pour lui permettre de se conformer aux prescriptions de la clause cinq de la dite convention.

Résolution à reporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu.—Que la convention intervenue entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest au sujet de l'achèvement de la voie ferrée entre *Yarmouth* et *Annapolis*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, en date du 31 janvier, 1887, soit par les présentes confirmée, et que la somme de cinq cent mille piastres soit par les présentes accordée à Sa Majesté pour lui permettre de se conformer aux prescriptions de la clause cinq de la dite convention.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pope ait la permission de présenter un bill ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et à d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochain séance de la Chambre.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une résolution concernant une avance aux commissaires du havre de Québec.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à avancer aux Commissaires du Havre de Québec la somme de \$160,000, afin de les mettre en état de compléter la cale de radoub dans le havre de Québec, ainsi qu'une somme additionnelle de \$1,000,000 pour leur permettre de parachever les améliorations commencées dans le dit havre; les dites sommes devant être prélevées et avancées de la même manière, et sujettes aux mêmes conditions que les argents prélevés et avancés jusqu'à présent pour le même objet.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à avancer aux Commissaires du Havre de Québec la somme de \$160,000, afin de les mettre en état de compléter la cale de radoub dans le havre de Québec, ainsi qu'une somme additionnelle de \$1,000,000 pour leur permettre de parachever les améliorations commencées dans le dit havre; les dites sommes devant être prélevées et avancées de la même manière, et sujettes aux mêmes conditions que les argents prélevés et avancés jusqu'à présent pour le même objet.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill autorisant l'avance d'une nouvelle somme pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant "l'Acte des procès expéditifs," chapitre soixante-quinze des Statuts Révisés, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les sommes payables par la Couronne aux termes de l'Acte concernant les expropriations.

(En comité.)

Résolu, que toutes sommes payables par la Couronne à titre d'indemnité ou de frais, aux termes de l'Acte concernant les expropriations, pourront être payées à

même tous deniers, sans application déterminée, formant partie du fonds consolidé du revenu.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, que toutes sommes payables par la Couronne à titre d'indemnité ou de frais, aux termes de l'Acte concernant les expropriations, pourront être payées à même tous deniers, sans application déterminée, formant partie du fonds consolidé du revenu.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les Statuts Révisés chapitre trente-neuf, concernant les expropriations de terrains, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé en comité général.

(Résolution adoptée en comité général, ce jour, à ce sujet, référée avec mandat de prescrire en conséquence.)

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 16 juin 1887.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Rushforth Aubrey Heath* et autres, électeurs et autres, de *Roselle* et *Round Hill*, comté d'*Annapolis, N.-E.* ; demandant la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en *Canada*.

Du rév. M. *Tassé*, curé, et autres, du comté de *Chambly*, district de *Montréal* ; se plaignant de l'obstruction d'une partie du fleuve *Saint-Laurent*, par la Commission du Havre de *Montréal*, et des dommages et pertes considérables causés par les inondations du printemps et de l'automne ; et demandant l'adoption de mesures qui remédient à cet état de choses et indemnisent les personnes qui ont éprouvé des pertes.

Du rév. M. Tassé, curé, et autres, de la ville de *Longueuil* et ses environs; se plaignant du service postal défectueux dans la ville et la paroisse de *Longueuil*, par suite d'un local trop petit et mal situé; et priant la Chambre de prendre en considération la nécessité de donner des facilités postales plus considérables.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération l'article de \$200,000, *Colombie Anglaise*, "Supplémentaires," porté au compte du capital du chemin de fer du Pacifique, page 45, partie I du rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes de crédits pour l'année expirée le 30 juin 1886, — ainsi que certains papiers qui lui ont été communiqués à ce sujet, et qu'il soumet à l'examen de la Chambre, de même que la preuve faite par les témoins entendus, les exhibits produits et les délibérations du comité à ce sujet. (*Appendice No 3.*)

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé: "Acte constitutif de l'Hôpital Royal *Victoria*."

Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *William Arthur Lavell*," avec la preuve qui l'accompagne.

Votre comité a aussi examiné le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Suzan Ash*," et la preuve qui l'accompagne, et il est convenu de le rapporter sans amendement.

M. Bergin, du comité mixte des impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

34. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) Le choix de la route;
- (2) Le progrès des travaux;
- (3) Le choix ou la réserve des terres;
- (4) Le paiement de deniers;
- (5) La construction des embranchements;
- (6) Le progrès des travaux sur les embranchements;
- (7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
- (8) Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
- (9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;

(10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session.*)

34b. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) Le choix de la route;
- (2) Le progrès des travaux;
- (3) Le choix ou la réserve des terres;
- (4) Le paiement de deniers;
- (5) La construction des embranchements;
- (6) Le progrès des travaux sur les embranchements;

- (7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
 (8) Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
 (9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

(10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session.*)

47a. Réponse à Ordre,—Relevé du coût total de la préparation des listes de votation en vertu de l'Acte du Cens Electoral du Canada, ainsi qu'un état détaillé des dépenses occasionnées dans chaque division électorale pour les salaires de l'officier-reviseur, du greffier et de l'huissier, et les frais de voyages, s'il en est, alloués à chacun ; aussi, le montant payé pour l'impression des listes et à qui il a été payé dans chaque division ; les sommes payées pour publications d'avis relatifs à la location de salles ou à tous autres objets se rapportant au sujet de cette motion, dans chaque division électorale du Canada. (*Distribution et documents de la session.*)

20b. Réponse à Ordre,—Copie de tous titres, lettres patentes, correspondance et documents concernant les réclamations des Sauvages des Six Nations, telles qu'exposées dans leur pétition présentée à cette Chambre le 18 avril, 1887. (*Distribution et documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

30a. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports de l'ingénieur en-chef et autres, touchant la construction d'un port de refuge, à Wellington, Ontario.

30b. Réponse à Ordre,—Copie du rapport de l'ingénieur-en-chef touchant la construction d'un port de refuge à ou près de Port-Rowan, Ontario ; aussi du mémoire signé par George Stewart, M.D., et autres, à ce sujet ; de même que de toute correspondance non encore présentée à cette Chambre échangée entre d'autres personnes de Port-Rowan et le gouvernement au même sujet.

42a Réponse à Ordre,—Copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance, ordres et rapports faits soit par l'ingénieur local ou par M. Page, au sujet du pont du canal Welland, à Welland, récemment enlevé, et de la construction d'un nouveau pont pour le remplacer.

53. Etat du greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, demandant,—Copie : (1o) du rapport (s'il en est) fait par l'officier-rapporteur du comté de Haldimand, dans l'élection de 1887, après son énumération finale, ou de sa déclaration dans le cas où tel rapport n'aurait pas été fait ainsi que de son rapport à la suite du décompte fait par le juge de comté ; (2o) de l'avis concernant le décompte ou de tout autre procédé signifié au dit officier-rapporteur ; (3o) du certificat émis par le juge de comté de Haldimand quant au résultat du dit décompte ; (4o) de toute décision rendue par le dit juge ce comté pendant ou après tel décompte, et de tout procès-verbal ou mémoire du dit juge ou de son greffier contenant des entrées ou notes concernant aucun des bulletins contestés pendant le dit décompte, indiquant ce qui a été décidé dans le cas de chacun de ces bulletins, quels bulletins ont été écartés, quelle décision a été prise à l'égard de tels bulletins écartés et si tel procès-verbal ou autre document a été lu publiquement ou non par tel juge ou greffier au cours du dit décompte.

53a. Etat du greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, donnant les noms, professions, domiciles et adresses postales des officiers-rapporteurs aux dernières élections générales pour le parlement fédéral, et leurs divisions électorales respectives.

53b. Etat du greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre,—lequel état est tiré des documents relatifs aux élections à la Chambre des Communes actuelle, indiquant le nombre de votes, recueillis pour les candidats respectifs dans les diverses divisions électorales et dans leurs différentes subdivisions, avec

le nombre de bulletins rejetés ou maculés dans chaque subdivision lors des dernières élections générales, et dans chaque élection faite subséquemment jusqu'à ce jour; aussi le nombre d'électeurs placés sur les listes de votation, et la population, d'après le dernier recensement, de chaque district électoral, et des municipalités qu'il comprend; si l'élection a eu lieu par acclamation ou s'il y a eu votation; et un état séparé dans chaque cas où il y a eu un décompte ou une nouvelle énumération, montrant les changements faits, dans toute subdivision lors de tel décompte, avec le nombre de bulletins rejetés après avoir été d'abord admis, et le nombre de ceux admis après avoir été d'abord rejetés, et les raisons de tel rejet ou admission, autant qu'il est possible de les obtenir.

56a. Réponse à Adresse.—Copie du rapport du juge Taylor, fait en vertu de la commission qui le chargeait de s'enquérir de la manière dont la justice avait été administrée par l'honorable Jeremiah Travis dans le Nord-Ouest.

64. Réponse à Ordre.—Copie de tous les documents du département des Affaires des Sauvages relatifs à la destitution de M. Napoléon Giasson, comme mesureur de pierre à Caughnawaga, dans le comté de Laprairie.

65. Réponse à Adresse.—Copie de la lettre de Sir Charles Tupper donnant sa démission de la charge de Haut Commissaire, avec la date de telle démission; aussi état indiquant la date à laquelle l'hôtel du gouvernement où résidait le Haut Commissaire à Londres a été quitté par lui; la personne chargée du soin du dit hôtel depuis qu'il l'a quitté; aussi copie de la commission actuellement en vigueur et de toutes instructions qui peuvent avoir été données au commissaire actuel; de même que de toute correspondance échangée entre Sir Charles Tupper, alors qu'il était commissaire, et le gouvernement, relativement à sa visite en ce pays, à sa démission de la charge de Haut Commissaire, à sa nouvelle nomination, s'il a été nommé de nouveau, et à son acceptation, pour le présent, d'un portefeuille dans le cabinet.

66. Réponse à Ordre.—Copie de tous rapports d'explorations et d'arpentages exécutés sous la direction du bureau géologique, pendant les deux dernières années, dans le district de la Baie du Tonnerre, à l'ouest de Port-Arthur.

67. Rapports et autres papiers concernant des irrégularités commises par la Filature de coton de Montréal, etc.

68. Réponse à Ordre.—Copie des comptes concernant la construction du quai du gouvernement à Kamouraska, indiquant le montant payé à madame V. Taché pour l'achat de son quai, avec copie du contrat intervenu entre le gouvernement et madame Taché à ce sujet, et aussi copie des conventions intervenues entre le gouvernement et Polydore Langlais, écr., au sujet de la vente du quai de ce dernier, au même endroit, et quel montant lui a été payé par le gouvernement.

69. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, concernant une subvention pour le dit chemin de fer, et copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement qui a été chargé d'examiner les travaux.

70. Réponse à Ordre.—Etat indiquant les diverses sommes payées à William Howe et George Howe, ou réclamées par eux ou autres personnes en leur nom, pour ouvrages de peinture ou autres travaux dans les édifices du parlement ou des départements du gouvernement à Ottawa depuis le 1er janvier 1884.

Réponse à Ordre.—Etat faisant connaître les divers montants payés à William Mackay ou à toute autre personne, en sa faveur, pour peinturage ou autres travaux dans les édifices du parlement et des départements, à Ottawa, du 1er janvier 1875, au 31 décembre, 1878.

Votre comité désirerait respectueusement attirer votre attention sur la résolution suivante passée par le comité :

Résolu.—Que les divers départements du gouvernement soient requis de publier promptement leurs rapports annuels et autres livres bleus, pour qu'ils puissent être distribués aussitôt que possible avant chaque session, conformément à la résolution de la Chambre des Communes passée au cours de la présente session, le 5 mai, 1887.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir :

Bill du Sénat, concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Saving Company*.

Bill du Sénat, pour autoriser la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du Canada à étendre ses opérations et pour d'autres objets.

Bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie Canadienne de Steamers de l'Atlantique (à responsabilité limitée).

Quant à ce dernier bill, votre comité a jugé à propos d'en amender le préambule pour le rendre conforme aux dispositions contenues dans le dit bill.

Ordonné que M. Chapleau ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre deux des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la publication des statuts."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 6 mai 1887, pour copie de la correspondance relative à la pêche du homard et à la fermeture de cette pêche dans la province de la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Édouard. (*Documents de la session, No 16d.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte amendant l'acte des Sauvages," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*," avec des amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de mines de *Cobourg, Blairton et Marmora*."

Bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'*Ottawa* et de la vallée de la *Gatineau*."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la Compagnie des Terres d'*Ontario* et *Qu'Appelle* (à responsabilité limitée), et à d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au *Nord Ouest*."

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Teeswater* à *Inverhuron*."

Bill intitulé : " Acte pour permettre à la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada-Ouest* d'étendre ses opérations et pour d'autres objets."

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte amendant l'Acte des Sauvages," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention d'une ligne de steamers entre la *France* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'entretien et réparations des vapeurs du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des enquêtes sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires en *Canada*, y compris l'impression de la liste triennale des navires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de police de rade de *Montréal* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières y compris l'enlèvement des épaves du steamer *Ottawa*, dans le fleuve *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de la poste pendant l'hiver, *Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et le sifflet de brume du *Cap Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences, loyers et dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'achèvement et construction de phares et signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux commissaires du havre de *Montréal*, les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le fleuve *Saint-Laurent* en aval de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques suivantes, savoir : Observatoire, *Toronto*, \$5,250 ; Observatoire, *Kingston*, \$500 ; Observatoire, *Montréal*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observations météorologiques y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir : Hôpital de la marine et des immigrants, *Québec*, \$20,000 ; Hôpital de *Sainte-Catherine*, *Ontario*, \$500 ; Hôpital de *Kingston*, *Ontario*, \$500 ; Hôpitaux de la marine dans les provinces de *Québec*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau-Brunswick*, *Ile du Prince-Edouard* et *Colombie-Britannique*, \$35,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 17 juin 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Colby* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 17 juin, 1887.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. *Cockburn*,—la pétition de l'Assemblée de district, No 125, des Chevaliers du Travail.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

De *Lewis W. Shannon*, éditeur du "*Daily News*," *Kingston, Ontario*; demandant la passation d'un acte à l'effet de modifier le chap. 163 des Statuts Révisés du *Canada*, concernant la loi sur le libelle.

M. *White (Renfrew)*, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le professeur *Saunders*, directeur de la ferme centrale d'expérimentation établie dans le voisinage d'*Ottawa*, et des stations à établir dans les provinces maritimes, le *Manitoba*, les *Territoires du Nord-Ouest* et la *Colombie Anglaise*, aux termes de l'acte passé à la dernière session; et son témoignage (ci-annexé) démontre que des progrès considérables ont déjà été faits sur la ferme centrale—environ 100 acres ont été ensemencés cette année, principalement en blé, orge et avoine.

Une quantité de blé a été importée du nord de la *Russie* (latitude de 600 milles plus au nord qu'*Ottawa*); une certaine partie a été semée sur la ferme et le reste a été distribué en petites quantités parmi les personnes qui en ont fait la demande, dans les différentes provinces, afin de s'assurer s'il convient à notre climat et à notre sol. Un grand nombre d'arbres fruitiers et forestiers ont aussi été plantés, et d'après la preuve établie, votre comité est d'avis que la publication des essais agricoles et horticoles produira de grands résultats.

Votre comité a interrogé ensuite M. *John Lowe*, secrétaire du département de l'Agriculture, sur les résultats de l'immigration contrôlée par ce département. Le témoignage de M. *Lowe* fait voir que le nombre des immigrants ayant l'intention de se fixer en *Canada* était plus élevé en 1885 qu'en 1886—le chiffre de la première année s'élevant à 79,169 contre 69,152, dans la dernière année. Le nombre total des arrivées (y compris les immigrants venus par la voie du *Canada*) à destination des États de l'Ouest, était de 122,581 en 1886, contre 105,096 pour l'année précédente.

Les immigrants arrivés en *Canada* constituent une excellente classe, d'après les rapports, et un bien petit nombre d'entre eux, pour ne pas dire aucun, ont été dans l'impossibilité de se procurer du travail.

Le nombre d'artisans enregistrés à *Québec* n'était que de 1,100 sur un total de 10,411 immigrants de toutes professions, enregistrés à ce port; et le nombre inscrit à *Halifax* n'était que de 202 sur 3,801. Ce sont les deux seuls ports où ce système d'enregistrement soit suivi, mais on peut dire que la même règle s'applique à tous les autres, vu que le département n'a encouragé en aucune manière les immigrants de cette classe. Ce que l'on appelle "passages subventionnés" n'ont été donnés qu'à peu de personnes, comparativement, pendant l'année.

Le nombre total de ceux qui en ont bénéficié s'élève seulement à 3,480 adultes et 2,320 enfants; c'étaient des ouvriers agricoles et leurs familles et des servantes. La majeure partie des adultes se composait de femmes, mais les chiffres produits ne donnent pas exactement la proportion des sexes.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré, à l'une des réunions du comité, qu'il avait l'intention, après la saison actuelle, de limiter ces subventions de passages aux per-

sonnes seulement qui se rendraient au *Manitoba* ou dans les *Territoires du Nord-Ouest*, et qu'il le discontinuerait pour les provinces anciennes.

M. *Lowe* a signalé une recrudescence d'activité dans le mouvement d'immigration des Scandinaves vers les colonies de même origine fondées dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, et les rapports à ce sujet sont excellents.

La question de savoir si les chiffres donnés par le recensement de 1885 et 1886 dans le *Nord-Ouest* et la province du *Manitoba* concordaient avec le nombre des immigrants, de 1881 à 1886, inclusivement, a été étudiée par le comité qui a constaté que la population, en 1886, dans la province du *Manitoba* et les trois districts d'*Assiniboia*, *Saskatchewan* et *Alberta* était de 76,491 plus élevée qu'elle ne l'était en 1881, dans les mêmes circonscriptions,—donnant ainsi une progression de 87.14 pour cent en cinq ans.

En prenant tous les territoires et la province du *Manitoba*, l'accroissement nominal dans la même période serait de 78,258. Mais d'après les chiffres donnés au comité par M. *Lowe*, le nombre d'immigrants entrés, suivant les rapports, entre les dates des recensements pris dans les années spécifiées, a été de 146,547, ce qui indiquerait, si nous prenons les chiffres pour le territoire entier, une perte apparente de 67,989, qu'il faudrait expliquer. Il convient de faire remarquer ici, toutefois, que plus de la moitié des immigrants du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* ont été désignés d'année en année comme venant des vieilles provinces. Ce fait considéré en rapport avec toute la Puissance, n'indiquerait pas une perte d'immigration de l'étranger, bien qu'il en prouverait une très sérieuse en ce qui concerne le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*.

M. *Lowe* explique ce fait par le retour d'un grand nombre de personnes engagées dans la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, et de beaucoup de gens des vieilles provinces que le mouvement fiévreux de spéculation, pendant les trois premières des années en question, avait attiré au *Nord-Ouest*.

Il est probable que l'établissement du *Nord-Ouest* se continuera sur une base plus sûre à l'avenir.

Les dépenses totales du service de l'immigration pendant l'année civile de 1886, sont portées à \$301,704.97; elles étaient de \$310,271 l'année précédente.

La dépense pour toutes les agences canadiennes a été de \$65,675.07. La dépense totale du bureau de *Londres*, y compris le coût de toutes les agences d'immigration en *Europe* a été de \$61,225.10; la balance des dépenses générales se montant à \$173,804.71. La dépense réelle et nette résultant de l'aide accordée pour le déplacement des immigrants pendant l'année, se chiffre par \$19,355.91. A cette somme on devrait ajouter \$9,666.46 pour commissions payées en rapport avec les passages subventionnés; cet item représente réellement l'argent payé aux personnes employées à distribuer les publications du département, et à inscrire les immigrants pour le passage.

M. *James Fletcher*, l'entomologiste honoraire du département de l'Agriculture, a été interrogé par le comité sur les meilleures méthodes de combattre les ravages des insectes.

M. *Fletcher* a donné beaucoup d'informations très précieuses, et votre comité croit que son témoignage devrait être répandu autant que possible pour l'usage des cultivateurs, horticulteurs et autres.

Tous les témoignages reçus par le comité sont soumis avec le présent rapport, comme en faisant partie. (*Appendice No 4.*)

M. *Amyot*, du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Après mûre délibération, il a été résolu de prier le gouvernement de prendre en considération favorable les suggestions suivantes :—

1° De faire préparer et imprimer un index complet du catalogue de la bibliothèque pour le distribuer aux membres du Parlement.

2° De faire réimprimer les débats de la Chambre extraits des journaux de 1867 à 1871 et les débats de 1871 à 1875, de façon à en fournir un nombre suffisant d'exemplaires aux députés.

3° De faire préparer et imprimer un index complet au volume ci-dessus mentionné, ainsi qu'aux volumes subséquents des rapports, de façon à avoir un index complet des débats de 1867 à 1887.

Le sous-comité chargé d'examiner les comptes de la bibliothèque fait rapport comme suit :—

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Votre sous-comité chargé d'examiner les comptes de la bibliothèque pour la session de 1887 a examiné les livres de comptes et pièces justificatives à lui soumis par le comptable, portant les nos 211 à 226, inclusivement, et aussi les pièces justificatives pour les lettres de change expédiées aux agents de Londres et Paris, marquées F. G. H. pour l'année 1885-86, et A. à G. pour l'année 1886-87, respectivement, et les a trouvés exacts.

Un état de compte, allant du 31 mai 1886 au 31 mai 1887, tiré des livres, est annexé pour l'information du comité.

W H. ODELL,
JULIUS SCRIVER,
CHAS. C. COLBY,
Auditeurs.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 9 juin 1887.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT de la bibliothèque du Parlement, montrant les recettes et dépenses, depuis le 31 mai, 1886 (date de la dernière audition) jusqu'au 31 mai, 1887.

1886.	\$ cts.	1886.	\$ cts.
A Balance dans la Banque de Montréal	3,263 22	30 juin...	Par montants dépensés sur crédits de 1885-86 pour livres anglais.....
Oredit à la bibliothèque pour l'exercice 1886-87.....	10,000 00	30 do	86 pour livres français.....
Oredit spécial pour livres sur l'Amérique du Nord.....	1,000 00	30 do	86 pour livres français.....
Oredit spécial pour reliure.....	2,000 00	30 do	86 pour livres sur l'Amérique du Nord.....
		30 do	86 pour reliure.....
		1887.	
		31 mai..	Par montants dépensés sur crédits de 1886-87 pour livres anglais.....
		31 do	87 pour livres français.....
		31 do	87 pour livres français.....
		31 do	87 pour livres sur l'Amérique du Nord.....
		31 do	87 pour reliure.....
	16,263 22	31 do	Balance non dépensée sur crédits de 1886-87.....
			5,808 71
			2,035 25
			732 75
			1,132 75
			9,709 46
			3,290 54
			16,263 22

BALANCE.

Balance de crédits non retirés.....	\$1,387 81
do dans la Banque de Montréal (voir le livret).....	\$1,928 23
Moins les chèques en circulation.....	25 50
	1,902 73
	\$3,290 54

E. et O. E.

OTTAWA, 4 juin, 1887.

JAMES FLETCHER,
Comptable.

Sur motion de M. Jones, secondé par M. Robertson (*Shelburne*), Ordonné, que M. l'Orateur adresse son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant d'émettre un nouveau bref pour l'élection d'un membre pour représenter dans le présent parlement le district électoral de *Digby, N.-E.*, aux lieu et place de feu *John Campbell*.

M. White (*Cardwell*), l'un des membres du Conseil Privé de la reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1877, pour un état indiquant la nature de la convention existant entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou autres parties, s'il en est, relativement à l'emplacement de ville, à *Régina*, et autres emplacements de ville dont le gouvernement est en partie propriétaire; ce qu'a coûté la perception des versements faits sur les lots vendus dans tels emplacements de ville, jusqu'au 30 juin 1886, ainsi que le montant réalisé par le gouvernement, jusqu'à la même date, sur la vente de tels lots; aussi le nombre de lots, dans tels emplacements de ville, et la quantité de terres arables, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, auquel a droit la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien sans toutefois avoir jusqu'ici obtenu de titre du gouvernement. (*Documents de la session, No 34c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copie de toute correspondance échangée entre le département de l'intérieur et le sieur *Peter Gray*, de la *Montagne de l'Orignal*, concernant le nommé *Edward Brokowski*, employé du département, de *Moosomin, T.-N.-O.*, et de toutes lettres et communications adressées au département par toutes autres personnes touchant la conduite et la compétence du dit *Brokowski* à remplir les devoirs de sa charge. (*Documents de la session, No 73.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copie de tous rapports et correspondance en possession du gouvernement concernant l'application de noms nouveaux et inconnus à des localités du pays, connus sous d'autres appellations depuis un temps immémorial. Aussi, copie de toutes instructions indiquant en vertu de quelle autorité particulière une nouvelle nomenclature a été adoptée dans les rapports de la Commission Géologique au sujet de localités anciennes et historiques qui portaient des noms français et sauvages rappelant la mémoire des premiers voyageurs et explorateurs. (*Documents de la session, No 66a.*)

Il soumet aussi à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—copie des ordres en conseil, correspondance, etc., concernant des octrois de terres publiques aux Compagnies de chemins de fer suivantes :—

Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et d'*Athabaska*.

Compagnie du chemin de fer de *Qu'Appelle*, du *Lac Long* et de la *Saskatchewan*.

Compagnie de chemin de fer et de charbonnage de *Medicine-Hat*. (*Documents de la session, No 74.*)

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1887, pour un état indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1886, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement. (*Documents de la session, No 75.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1887, pour un relevé du nombre de chars Pullman et chars-palais appartenant à l'Intercolonial et employés sur ce chemin, le coût de ces chars, et les noms des personnes qui les ont vendus ou construits pour le chemin de fer. (*Documents de la session, No 75a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1887, pour un relevé de la quantité d'huile lubrifiante, ou toute autre huile pour wagons ou machines, fournie ou livrée à l'Intercolonial pendant l'année expirée le 31 décembre 1884, les contrats en vertu desquels ces articles ont été livrés, les noms des divers entrepreneurs, et les différentes sommes payées conformément aux termes de ces contrats. (*Documents de la session, No 75b.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1887, pour un état détaillé des sommes dépensées et portées au compte du capital du chemin de fer Intercolonial pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886. (*Documents de la session, No 75c*).

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Trow,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le cinquième rapport du comité mixte des impressions du Parlement.

Ordonné, que M. White (*Cardwell*) ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer y mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu pour la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre cent soixante-troize, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill concernant le conseil des territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à samedi, à 1 p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité, ce jour.

Sir Hector L. Langevin, du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à réviser les règlements se rapportant aux bills privés en tant qu'ils se rapportent à la constitution légale et à l'amendement d'actes constituant en corporation des compagnies de chemins de fer, présente un rapport soumettant le projet de règles additionnelles et un modèle de bill ; et les dites règles sont comme suit :

PROJET de règles additionnelles, et modèle de bill rapportés du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à réviser les règles concernant les bills privés en autant qu'elles se rapportent à la constitution légale et à la modification d'actes constitutifs de compagnies de chemins de fer—et il est proposé que celles de ces règles qui portent les numéros 51a et 51b soient publiées, tel que prescrit par la règle 50, dans la " Gazette du Canada " et dans la " Gazette Officielle " de chacune des provinces.

51a. Tous bills privés pour chartes ou pour modification de chartes de compagnies de chemins de fer seront rédigés conformément au modèle de bill adopté par la Chambre, le 17 juin, 1887, dont copie peut être obtenue du greffier de la Chambre ;

(a) Les dispositions contenues dans un bill quelconque qui ne seront pas conformes au modèle susdit, seront insérées entre parenthèses, et après avoir été révisées par l'officier compétent, elles seront imprimées ainsi ; et les bills qui ne seront pas rédigés en conformité de cette règle, seront renvoyés aux promoteurs pour être corrigés avant leur révision et impression ;

(b) Toutes clauses d'actes existants que l'on proposera de modifier, seront imprimées en entier, avec les amendements insérés en leur lieu et place, et entre parenthèse ;

(c) Toutes dispositions exceptionnelles que l'on proposera d'insérer dans un bill quelconque, seront imprimées dans l'avis publié.

51b. Nul bill pour la constitution légale d'une compagnie de chemin de fer ou pour changer le tracé d'une compagnie de chemin de fer déjà constituée ne sera pris en considération par le comité des chemins de fer à moins qu'il n'ait été donné au comité, au moins une semaine avant la prise en considération du bill :

(a) Une carte ou plan à l'échelle de pas moins d'un demi-pouce au mille, indiquant le territoire sur lequel il se propose de construire les travaux projetés, ainsi que les lignes de travaux analogues existants ou autorisés, dans les limites du district, ou partie du district que la ligne projetée doit desservir, ou affectant le dit district en aucune manière ; cette carte ou plan devra être signé par l'ingénieur ou toute autre personne qui l'aura fait ;

(b) Un exhibit faisant connaître le montant total du capital que l'on se propose de prélever pour les fins de l'entreprise, et la manière dont on se propose de le prélever, soit au moyen d'actions ordinaires, obligations, débetures ou autres garanties, et le montant respectif de chacune.

59a. Avant qu'aucun bill puisse être pris en considération par le comité auquel il aura été renvoyé, un rapport devra d'abord être soumis à ce comité par l'examineur déclarant qu'il a examiné le bill et qu'il a annoté en marge de chaque clause toute déviation des prescriptions contenues dans le modèle de bill ; et afin d'assurer l'uniformité, l'examineur revisera et certifiera chaque bill privé passé par les comités et les rapports sur ces bills, avant qu'ils ne soient présentés à la Chambre. (Bill-modèle—Appendice No 5.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés,
(En comité.)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardes-pêche, et des gardiens, savoir : Ontario, \$16,000 ; Québec, \$15,000 ; Nouvelle-Ecosse, \$17,500 ; Nouveau-Brunswick, \$13,000 ; Ile du Prince-Edouard, \$3,500 ; Colombie-Britannique, \$1,000 ; Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; Pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$35,000 ; dépenses judiciaires et incidentes, \$2,000 ; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$125,000 ; exposition des pêcheries du Canada, \$1,500 ; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000 ; pour fournir des passes-migratoires sur la rivière La Have, \$500 ; pour enlever les obstacles aux Chutes de la Grande-Rivière, pour permettre aux poissons de remonter jusqu'aux frayères (à voter de nouveau), \$1,500 ; pour encourager la production de l'huile de foie de morue et du guano de poisson, le crédit devant être dépensé sous l'autorité de règlements qu'établira le Gouverneur en Conseil (à voter de nouveau), \$4,000 ; pour faire aux dépenses d'une commission chargée de faire une enquête et un rapport les pêches du homard et des huîtres, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac du Pacifique ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsidés reprend alors ses délibérations.

(En comité)

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille sept cent vingt-cinq piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Ontario, Québec* et les provinces maritimes, savoir:—Province de *Québec*, secours, \$4,200; achat de couvertures de laine pour les Sauvages d'*Ontario* et de *Québec*, \$1,600; écoles des Sauvages dans l'*Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, \$14,287.50; annuités aux termes du traité *Robinson*, 15,58²; pour pourvoir aux appointements du chef *Angus Cooke*, \$50; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au *Lac-des-Deux-Montagnes*, dans le township de *Gibson*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trente-deux piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Nouvelle-Ecosse* savoir:—Appointements, \$900; secours et achat de grain de semence, \$3,045; soins de médecins et médicaments, \$1,012; diverses dépenses, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent cinquante-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Nouveau-Brunswick*, savoir:—Appointements, \$1,935; secours et achat de grains de semence, \$2,700; soins de médecins et médicaments, \$170; diverses dépenses, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Ile du Prince-Edouard*, savoir:—Appointements, \$500; secours et achat de grains de semence, \$1,125; soins de médecins et médicaments, \$300; diverses dépenses, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Colombie-Britannique* savoir: Sauvages de la *Colombie-Britannique*, en général, \$52,520; arpentages, \$16,405; commission des réserves, \$9,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-trois mille cent quatre-vingt quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Manitoba* et Territoires du *Nord-Ouest*, savoir: Annuités, \$148,865; instruments aratoires, \$26,511; grains de semence, \$3,570; bestiaux et porcs, \$6,251; provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser, \$354,319; habillements—distribution triennale, \$2,645; écoles du jour, \$40,240; écoles d'industrie, \$53,929; arpentages, \$6,500; gages des instructeurs d'agriculture, \$33,122; entretien des fermes, \$16,443; *Sioux*, \$3,772; dépenses générales, \$125,953; bâtiments de l'agence, \$21,075; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et trois mille quatre cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, savoir: Solde de la police, \$332,176; subsistance, \$91,250; fourrage, \$82,000; chauffage et éclairage, \$30,000; habillements, \$70,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$80,000; médicaments et fortifiants

et dépenses de l'hôpital, \$5,000; livres et papeterie, \$5,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions, \$60,000; dépenses contingentes, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille sept cent sept piastres et vingt-neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des *Territoires du Nord-Ouest*, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de *Kewatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du *Canada* de 1878, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux membres de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levés hydrographiques des lacs *Supérieur* et *Huron*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de *M. Fabre* et dépenses contingentes de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses des notes des témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportés à l'auditeur général du *Canada*, sous l'autorité de l'article 55 de l'Acte de l'Audition (41 *Vic.*, c. 7); et pour payer les services d'homme de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses des suppléments des statuts révisés, actes non révisés, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de collection des arrêtés du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'organisation du département des impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel nécessaire pour le département des impressions du gouvernement pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel pour l'atelier de reliure du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir : Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, \$250,885; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$4,600; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$50,000; pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le *Manitoba* et la *Colombie-Britannique*, en considération du coût exceptionnel de la vie dans ces provinces, \$2,000; allocation aux percepteurs de douane sur droits reçus par eux, \$3,500; service préventif, \$10,000; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$500. Spécial. — Pour mettre le département en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 49 Vic., c. 34, art. 233, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection et mesurage du bois aux diverses places suivantes, savoir : *Montréal*, sous-surintendant, \$900; teneur de livres et comptable, \$600; *Québec*, surintendant, \$2,200; sous-surintendant, \$1,600; caissier, \$1,500; commis de la spécification, \$1,400; messenger et gardien, \$350; commis de la spécification, etc., 8 mois, 1 à \$1,000, 1 à \$700, 1 à \$650, 2 à \$600, 2 à \$550, \$4,650; aide du teneur de livres, \$1,100; *Trois-Rivières*, sous-surintendant, \$300; commis, \$700; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$30,000; dépenses contingentes, \$8,000; pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,600; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des poids et mesures et gaz, savoir : appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$48,500; appointements des inspecteurs du gaz, \$11,700; traitement du commissaire des étalons de poids et mesures, \$800; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, \$18,000; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$6,500; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses et inspection des denrées, pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi concernant l'inspection des subsistances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des menus revenus, savoir :—Menus revenus, \$1,500; terres de la réserve d'artillerie, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions six cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'exploitation du chemin de fer de Prolongement-Est, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'entretien du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'entretien de l'embranchement de *Windsor*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-et-onze mille vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'exploitation des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille deux cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses contingentes des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses, réparations et exploitation, perts et glissoires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de ligne de télégraphe entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer "Newfield" ou autre navire, quand leurs services seront requis pour le câble, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de lignes télégraphiques, *Territoires du Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de lignes télégraphiques, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service général des télégraphes et signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour agent et dépenses contingentes, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 18 juin 1887

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants, sans amendement, savoir :

Bill intitulé : "Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie de James, et de proroger le délai de construction et d'achèvement du chemin de fer de la dite compagnie."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Waterloo à Magog."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers."

Bill intitulé : "Acte concernant le ministère du commerce."

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la présente session, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à une heure p.m., aujourd'hui.

Samedi, 18 juin 1887.

Une heure P. M.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. Denison,—la pétition du synode constitué du diocèse anglican de Toronto.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1887, pour copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports et autres papiers concernant le dragage du port de Pinette, I.P.E. (*Documents de la session, No 30c*).

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 10 mai 1887, pour copie de toutes pétitions et mémoires d'un certain Joseph Swisher qui a servi comme volontaire pendant la rébellion de 1837, demandant qu'une compensation raisonnable lui soit accordée parce que sa santé a grandement souffert par suite de son service comme volontaire pendant la dite rébellion. (*Documents de la session, No 76*).

M. White (*Cardwell*),—l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 10 mai 1887, pour copie de toutes lettres adressées au gouvernement ou à aucun des membres du cabinet par M. F. O'Donoghue, ou par aucune autre personne en son nom, à propos de compensation pour prétendue perte ou confiscation des propriétés de feu W. R. O'Donoghue impliqué dans les troubles du Nord-Ouest en 1869-70; aussi copie de toutes lettres, ordres en conseil ou de tous autres documents en la possession du gouvernement, au sujet d'aucune réclamation présentée par le dit M. F. O'Donoghue; ainsi qu'un état indiquant les sommes payées par le gouvernement à M. F. O'Donoghue ou à aucune autre personne en son nom pour services rendus ou pour tout autre objet. (*Documents de la session, No 77*).

M. *Bergin*, du comité mixte des impressions du parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

19a. Réponse à Adresse.—Copie de tous ordres en Conseil, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province de l'Ontario, et entre le gouvernement canadien et toute personne ou personnes quelconques, concernant les permis d'exploitation forestière et les titres de la couronne à des terres réclamées par des colons ou des mineurs dans les limites du territoire en litige. (*Distribution et documents de la session.*)

72. Copie certifiée de l'ordre en conseil relatif à la convention intervenue avec MM. Bossière, Frères et Cie, pour un service de paquebots entre la France et le Canada.

Et, copie de dépêches, etc., concernant l'Institut Impérial projeté. (*Documents de la session*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

16d. Réponse à Ordre.—Copie de la correspondance relative à la pêche du homard et à la fermeture de cette pêche dans la province de la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard.

45a. Réponse à Adresse.—Copie de toutes communications reçues par le gouvernement canadien du gouvernement impérial ou d'aucun de ses officiers au sujet de la conférence coloniale ouverte à Londres, le 4 avril 1887, et de toute correspondance s'y rattachant, ainsi que des instructions données aux représentants canadiens à la dite conférence.

71. Réponse à Ordre.—Copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1878, jusqu'à date, entre le département des Sauvages et John Walters et autres, au sujet de l'affermage des îles Main Ducks et Yorkshire dans le lac Ontario, et de toutes demandes d'achat ou d'affermage des dites îles. Aussi un état faisant connaître toutes les offres faites au gouvernement par lui au sujet de vente ou d'achat ; les rapports de toutes personnes nommées à quelque date que ce soit pour faire l'évaluation des dites îles ; le loyer annuel payé par le locataire actuel, et la date de l'expiration de son bail ; aussi, toutes plaintes formulées depuis le 1er janvier, 1878, contre John Walters, pour violation des conditions de son bail ou des règlements du département, et les noms des plaignants, ainsi que le rapport des personnes nommées pour faire une enquête à ce sujet.

Votre comité désire attirer respectueusement votre attention sur les résolutions suivantes qu'il soumet à titre de recommandations :—

Résolu.—Qu'il soit distribué à chacun des membres du Sénat, et des députés à la Chambre des Communes deux exemplaires additionnels des Statuts Révisés.

Résolu.—Qu'attendu qu'il était du devoir du comité des Impressions par le passé, de demander des soumissions pour la fourniture du papier requis pour les impressions du Parlement, et de donner des contrats pour telle fourniture, votre comité a suivi la coutume ordinaire cette année, et des soumissions ont été reçues accompagnées d'échantillons de papier, ainsi que de dépôts en argent, ou de chèque garantissant la fidèle exécution de tels contrats. Votre comité, trouvant maintenant qu'il n'a pas juridiction—ce devoir ayant été transféré par statut au département du Secrétaire d'Etat—recommande, en conséquence, que les soumissions reçues jusqu'à présent soient transmises au Secrétaire d'Etat pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Sir *Hector L. Langevin* propose, secondé par M. *Edgar*,—Que le rapport du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à reviser les règlements se rapportant aux bills privés en tant qu'ils se rapportent à la constitution légale et à l'amendement d'actes constituant en corporation des compagnies de chemins de fer, soit adopté, et que les dits règlements soient déclarés ordres permanents de la Chambre.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Hall*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par *M. Laurier*,
Résolu,—Que les mesures et ordres du gouvernement auront la priorité, lundi prochain, après les affaires de routine et les bills privés.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par *M. Laurier*,
Résolu, que les ordres portant que la Chambre se forme en comité général sur les bills suivants, soient transférés des ordres publics sur la liste des ordres du gouvernement, savoir :

Bill modifiant l'acte des compagnies.

Bill permettant aux employés de compagnies légalement constituées d'établir des caisses de retraite.

M. White (Cardwell) propose, secondé par *M. Bowell*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommandent à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(En comité.)

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à octroyer à la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et d'*Athabaska* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas six mille quatre cents acres par chaque mille de chemin de fer de la compagnie, à partir de quelque point sur la *Rivière aux-Arcs*, ou sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou entre *Calgary* et *Crowfoot Creek* jusqu'à un point sur la rivière *Athabaska*, le chemin traversant la *Saskatchewan* du Nord près de l'emplacement de ville d'*Edmonton*, distance de 300 milles.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à octroyer à la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Qu'Appelle*, *Lac Long* et *Saskatchewan* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas six mille quatre cents acres par chaque mille de chemin de fer de la compagnie, à partir de l'extrémité nord de la partie de ce chemin de fer déjà complétée jusqu'au, ou près du point où le 5^e degré de latitude croise la *Saskatchewan* du Sud, distance d'environ 130 milles, et de là au coude de la *Saskatchewan* du Nord, distance d'environ 25 milles, avec un embranchement sur *Prince-Albert*, distance d'environ 85 milles, et un autre embranchement sur *Battleford*, distance d'environ 85 milles, formant une longueur totale d'environ 325 milles.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à concéder à la Compagnie de chemin de fer et de houille de *Medicine Hat* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas six mille quatre cents acres par chaque mille de chemin de fer de la compagnie, à partir de la station de *Medicine-Hat*, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'aux mines de houille de *Medicine-Hat*, sur la branche sud de la *Saskatchewan*, distance d'environ huit milles; ces terres devant être choisies parmi celles qui sont à la disposition du gouvernement, à proximité de la ligne de chemin de fer de la compagnie.

4. *Résolu*,—Qu'il est expédient de pourvoir à ce que les dites subventions en terres soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centens par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et *M. Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à octroyer à la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta* et d'*Athabaska* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas six mille quatre cents acres par chaque mille de chemin de fer de la Compagnie, à partir de quelque point sur la *Rivière aux Arcs*, ou sur le chemin de fer du Pacifique canadien à ou entre *Calgary* et *Crowfoot Creek* jusqu'à un point sur la rivière *Athabaska*, le chemin traversant la *Saskatchewan* du Nord près de l'emplacement de ville d'*Edmonton*, distance de 300 milles.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à octroyer à la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Qu'Appelle*, *Lac Long* et *Saskatchewan* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas six mille quatre cents acres par chaque mille de chemin de fer de la Compagnie, à partir de l'extrémité nord de la partie de ce chemin de fer déjà complétée jusqu'au, ou près du point où le 52e degré de latitude croise la *Saskatchewan* du Sud, distance d'environ 130 milles, et de là au coude de la *Saskatchewan* du Nord, distance d'environ 25 milles, avec un embranchement sur *Prince-Albert*, distance d'environ 85 milles, et un autre embranchement sur *Battleford*, distance d'environ 85 milles, formant une longueur totale d'environ 325 milles.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à concéder à la Compagnie de chemin de fer et de houille de *Medicine-Hat* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas six mille quatre cents acres par chaque mille de chemin de fer de la Compagnie, à partir de la station de *Medicine-Hat*, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, jusqu'aux mines de houille de *Medicine-Hat*, sur la branche sud de la *Saskatchewan*, distance d'environ huit milles; ces terres devant être choisies parmi celles qui sont à la disposition du gouvernement, à proximité de la ligne de chemin de fer de la Compagnie.

4. *Résolu*,—Qu'il est expédient de pourvoir à ce que les dites subventions en terres soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. *White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

M. *Colby*, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant un prêt à la Compagnie du pont de chemin de fer de *Frédéricton* à *St. Mary*, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur-Général en Conseil à avancer à la Compagnie du pont de chemin de fer de *Frédéricton* à *Saint-Mary*, à mesure que les travaux de la compagnie avanceront et sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, des sommes de deniers, par voie de prêt, n'excédant pas quatre-vingt pour cent du montant dépensé pour cette construction, et ne dépassant pas, en totalité le chiffre de \$300,000; le dit prêt devant être sujet aux conditions suivantes : la compagnie devra payer chaque année un intérêt de quatre pour cent sur les sommes avancées et donner à la Couronne, faisant le prêt autorisé par les présentes, un acte hypothécaire constituant une première charge sur les travaux de l'entreprise, le principal sera payé en quinze ans; la compagnie aura le droit de solder le capital emprunté et l'intérêt à aucune époque pendant les quinze années qui suivront la première avance; le Gouverneur en Conseil aura le pouvoir, dans les cinq ans qui suivront la même date, de prendre possession de l'entreprise en payant la

différence entre les montants alors dus au gouvernement pour les avances faites, y compris l'intérêt, et le montant total dépensé par la compagnie, et dix pour cent sur le chiffre total ainsi dépensé, en dehors du montant avancé par le gouvernement; il aura aussi le pouvoir de prendre possession des travaux dans le cas où la compagnie ne pourrait mener l'entreprise à bonne fin, tel que prescrit par sa charte, en payant à la compagnie la différence entre le montant avancé et quatre-vingt pour cent des sommes dépensées pour les travaux lorsque le Gouverneur en Conseil en prendra ainsi possession.

La dite résolution étant lu la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que sir *Charles Tupper* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du *Canada* à la Compagnie du Pont de chemin de fer de *Frédéricton* et *Saint Mary's*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte d'inspection générale; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre trente-neuf, concernant les expropriations de terrains; et après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur-Général, étant lu;

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Pope*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et la question étant mise, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le traitement du Solliciteur-Général.

(En comité.)

Résolu, que le traitement du Solliciteur-Général sera de cinq mille piastres par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, que le traitement du Solliciteur-Général sera de cinq mille piastres par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée, et renvoyée à un comité général de la Chambre sur le bill pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur-Général, avec mandat de prescrire en conséquence.

La Chambre se forme alors en comité général sur le bill pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur-Général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise : Que le bill passe; la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill conférant certains pouvoirs aux Chambres de commerce au sujet des peseurs, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le paiement de l'intérêt par la Couronne, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre deux des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la publication des Statuts, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois;

Et la question étant mise : Que le bill passe ; la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant l'avance d'une nouvelle somme pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill complémentaire des Statuts Révisés, chapitre six, concernant la représentation à la Chambre des Communes, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre ;

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution, concernant le traitement d'un nouveau juge de la cour supérieure de la province de Québec.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le traitement d'un nouveau juge de la Cour Supérieure de la province de Québec sera de \$4,000 par an, et que le dit traitement sera payable à même tous deniers formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le traitement d'un nouveau juge de la Cour Supérieure de la province de Québec sera de \$4,000 par an, et que le dit traitement sera payable à même tous deniers formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent trente-huit des Statuts Révisés concernant les juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et à d'autres fins, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au département de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-sept mille six cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des douanes et aux appointements et dépenses contingentes aux différents ports des provinces suivantes, savoir: Ontario, \$266,045; Québec, \$215,025; Nouveau-Brunswick, \$87,245; Nouvelle-Ecosse, \$107,265; Manitoba, \$35,350; territoires du Nord-Ouest, \$4,000; Colombie-Britannique, \$33,700; Ile du Prince-Edouard, \$21,435; provinces en général—pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$21,000; divers—dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, pour les différents ports d'entrée, \$15,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur,

y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$18,000; pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes nommées ou employées à ce service, \$5,000; pour faire face aux dépenses se rattachant à l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes (voté sous le titre " Divers " l'an dernier), \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent quarante-cinq mille six cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir: *Ontario*, \$1,337,830; *Québec*, \$642,750; *Nouveau-Brunswick*, \$241,850; *Nouvelle-Ecosse*, \$254,070; *Ile du Prince-Edouard*, \$13,110; *Colombie-Britannique*, \$149,230; *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest*, \$276,850; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille cinq cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—service extérieur, commission des terres—*Winnipeg*, savoir: Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; frais de voyages du surintendant des mines, \$1,200; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000; frais de voyages de l'inspecteur des agences, \$1,200; appointements du secrétaire, \$1,800; appointements du sous-secrétaire, \$1,400; appointements des commis, \$14,000; dépenses contingentes, éclairage, frais de poste, télégrammes, etc., \$2,700; gardien et messenger, \$600; appointements de 6 inspecteurs des établissements, dits *homestead*, \$7,200; frais de 6 inspecteurs des établissements, dits *homestead*, \$5,500; service de guides, \$2,000; services spéciaux, \$5,000; appointement de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$3,000; frais de voyage de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$1,000. Agences des terres fédérales—agents des terres fédérales, \$18,000; commis, \$19,000: dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustible, etc., \$9,500; dépenses contingentes payées par le bureau général pour le service extérieur, \$3,500; agences des bois de la Couronne—agent des bois de la couronne, *Winnipeg*, appointements, \$2,000; teneur de livres de la couronne, *Winnipeg*, appointements, \$1,095; agent des bois de la couronne, *Edmonton*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Calgary*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Prince-Albert*, appointements, \$1,200; dépenses contingentes, \$5,000; gardes-forestiers, \$6,000; papeterie et impressions pour le service extérieur, \$4,000; pour payer aux membres suivants du service civil, leurs services comme membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux: *Edouard Deville*, \$95; *W. F. King*, \$65; *William Pearce*, \$45; *A. H. Whitcher*, \$20; *P. B. Symes*, \$65; pour les honoraires des membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, qui ne sont pas membres du service civil, et les dépenses de ce conseil, \$710. Réclamations des Métis—pour subvenir aux frais de la commission chargée de régler les réclamations des Métis dans les territoires du *Nord-Ouest*, \$3,000. *Colombie-Britannique*—appointements de l'agent des terres fédérales, \$2,800; dépenses contingentes, \$600; commis, \$3,010; appointements de l'agent des terres de la couronne, \$1,600; dépenses contingentes, \$1,000; service intérieur—commis surnuméraires du bureau général, *Ottawa*, \$30,000; annonces, transcription, etc., \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'arpentage, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Colby, informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de Force Motrice."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie de Steamers Canada Atlantique (à responsabilité limitée)."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : Acte remettant en vigueur et modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de Québec," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant les actes constituant en corporation et concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer des Comtés de l'Ouest," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin.

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain, à une heure P. M.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à une heure, P.M., lundi prochain.

Lundi, 20 juin, 1887.

Une heure, P.M.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Assemblée de District, No 125, des Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet de protéger le travail à bord des bâtiments, ne devienne pas loi.

Du Synode Constitué du Diocèse Anglican de Toronto ; demandant que les dispositions de l'Acte Impérial, 43 et 49 Vic., chap. 69, qui ne font pas déjà partie des lois du Canada, soient adoptées par le Parlement, avec telles modifications et additions qui pourraient être nécessaires ou convenables à cette Puissance.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour constituer en corporation l'Hôpital Royal Victoria " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps ; M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Taylor fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise : Que le bill passe avec l'amendement ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Suzan Ash " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. Taylor propose, secondé par M. Small, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. McCarthy propose comme amendement, secondé par M. Davies, — Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en retranchant tous les mots après " soixante et huit " dans la 10ème ligne du préambule, jusqu'au mot " que " dans la 24ème ligne, et en les remplaçant par les suivants : " Et il appert que le, ou vers le dit quatrième jour de septembre, la dite Suzan Ash s'est séparée et a depuis lors vécu séparée du dit William Manton, et que le dit William Manton, le ou vers le septième jour d'avril de l'année 1874, sur sa pétition, a obtenu de la Cour Suprême de Judicature de l'Etat du Massachusetts, tenue à Boston, dans le comté de Suffolk, dans le dit Etat, un décret de divorce de son dit mariage avec la dite Suzan Ash, pour le motif qu'elle l'a quitté, par lequel leur dite union a été dissoute ou annulée. Et attendu que, sauf l'allégation à cet effet dans le dit décret de divorce, il n'y a aucune preuve suffisante que le dit William Manton avait élu domicile dans les Etats-Unis à l'époque où il a présenté une pétition pour obtenir le dit divorce ; et, de plus, que le dit William Manton, le troisième jour de septembre 1874, a contracté union suivant les formes du mariage avec une nommée Mary Ford Hatch, et que le dit William Manton et la dite Mary Ford Hatch ont depuis vécu comme mari et femme ; et attendu qu'il s'est élevé des doutes quant à la validité du dit décret de divorce et au droit de la dite Suzan Ash de se marier de nouveau, et la dite Suzan Ash a, par sa pétition, déclaré,"

Et la question étant mise sur l'amendement ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mc Mullen,</i>	<i>Reid</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Jones,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Robertson (King, I.P.E.)</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Maill,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Mallory,</i>	<i>Server,</i>
<i>Davies,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Denison,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Edwards,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Ellis,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Argent'il).—35.</i>
<i>Flynn,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Semple,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Béchar</i>	<i>Curran,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Davis,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Brien,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Colby,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wright.—85.</i>
<i>Costigan,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau mise, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baker,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Boxell,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Furcell,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Brien,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Red,</i>	<i>Tywhitt,</i>

<i>Bryson,</i>	<i>Mc Donald (Victoria),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Campbell (Kent),</i>	<i>Mc Dougald (Pictou),</i>	<i>Robertson (King, I.P.E.)</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Mc Lelan,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Mc Millan (Huron),</i>	<i>Semple,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Mc Neill,</i>	<i>Shakespeare,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Shanly,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davis,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Small,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Hale,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Sproule,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Hall,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Taylor,</i>	<i>Wood (Westm'l'd).—56.</i>

CONTRE

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mallory,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>
<i>Audet,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Gillmer,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Curran,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe)</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMul'en,</i>	<i>Wilson (Argent'il) et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wright.—61.</i>
<i>Colby,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund* " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du *Canada* à étendre ses opérations, et pour d'autres objets " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie de Steamers *Canada* Atlantique (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Coiby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*", lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'*Hereford*", lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte de la présente session, intitulé: 'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kincardine* à *Teeswater*,'" lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant les actes constituant en corporation et concernant la Compagnie de Prêt et de Placement (à responsabilité limitée)," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte remettant en vigueur et modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de *Québec*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer des Comtés de l'Ouest," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1887, pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement pendant l'année 1886 jusqu'au 1er avril 1887, les causes et dates respectives ; les noms de tous les chefs de trains, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées. (*Documents de la session, No 75d*).

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour des études d'exploration d'une ligne projetée de chemin de fer à partir de *Kingsport*, sur le bassin de *Minas*, pour se raccorder avec le chemin de *Windsor* et *Annapolis* ; aussi des instructions données aux ingénieurs, et de la correspondance et des télégrammes relatifs à l'exploration ou à une subvention pour aider à la construction du chemin de fer, qui ont été échangés entre aucun membre du gouvernement ou aucun officier du département des Chemins de fer et aucune autre personne. (*Documents de la session, No 78*).

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les commissaires du havre de *Montréal*.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

M. Pope propose, secondé par M. Thompson,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions à accorder à certaines compagnies de chemins de fer.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte des Compagnies ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les droits de douane, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1885, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2d.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 20 juin 1887.

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le relevé comparatif des montants dépensés pour les canaux pendant les onze mois expirés le 31 mai 1886, et jusqu'au 31 mai 1887. (*Documents de la session, No 2e*)

Aussi, le relevé indiquant le montant des droits perçus pour les canaux pendant les onze mois expirés le 31 mai 1887. (*Documents de la session, No 8d.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des sociétés de caisses de retraite ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Thompson propose, secondé par M. Foster, — Que le bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre cent soixante-treize, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

O. donné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le Ministère des Finances et le Conseil du Trésor," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de l'immigration chinoise," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson*, et de changer le nom de cette compagnie," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique canadien," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer de *Saint-Martin's* à *Upham* à vendre son chemin de fer et ses propriétés."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les Commissaires du Havre de *Montréal*."

Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des élections fédérales et de lever tous doutes à l'égard du droit de certaines personnes de voter aux élections des députés à la Chambre des Communes."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant le Ministère de l'Agriculture."

Bill intitulé : "Acte pourvoyant à une subvention additionnelle à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Procès Expéditifs, chap. 175 des Statuts Révisés."

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 21 juin, 1887.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par *M. McDougald (Pictou)*,—la pétition de *Roterrick McDougald* et autres, électeurs de *Blue Mountain*, comté de *Pictou*, *Nouvelle-Ecosse*.

M. Desjardins, du comité mixte des impressions du Parlement présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

34c. Réponse à Ordre,—Indiquant la nature de la convention existant entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou autres parties, s'il en est, relativement à l'emplacement de ville, à *Régina*, et autres emplacements de ville dont le gouvernement est en partie propriétaire ; ce qu'a coûté la perception des versements faits sur les lots vendus dans tels emplacements de ville, jusqu'au 30 juin 1886, ainsi que le montant réalisé par le gouvernement, jusqu'à la même date, sur la vente de tels lots ; aussi le nombre de lots, dans tels em-

placements de ville, et la quantité de terres arables, dans les Territoires du Nord-Ouest, que la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien a droit de réclamer, sans avoir obtenu encore de titre du gouvernement pour ces lots ou ces terres. (*Documents de la session.*)

66a. Réponse à Ordre.—Copie de tous rapports et correspondance en possession du gouvernement concernant l'application de noms nouveaux et inconnus à des localités de ce pays connues sous d'autres appellations depuis un temps immémorial. Aussi, copies de toutes instructions indiquant en vertu de quelle autorité particulière une nouvelle nomenclature a été adoptée dans les rapports de la Commission Géologique au sujet de localités anciennes et historiques qui portaient des noms français et sauvages rappelant la mémoire des premiers voyageurs et explorateurs. (*Documents de la session.*)

75. Réponse à Ordre.—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1886, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement. (*Documents de la session.*)

75a. Réponse à Ordre.—Relevé du nombre de chars Pullman et chars-palais appartenant à l'Intercolonial et employés sur ce chemin, le coût de ces chars, et les noms des personnes qui les ont vendus ou construits pour le chemin de fer. (*Documents de la session.*)

75b. Réponse à Ordre.—Relevé de la quantité d'huile lubrifiante, ou toute autre huile pour wagons ou machines, fournie ou livrée à l'Intercolonial pendant l'année expirée le 31 décembre 1884, les contrats en vertu desquels ces articles ont été livrés, les noms des divers entrepreneurs, et les différentes sommes payées conformément aux termes de ces contrats. (*Documents de la session.*)

75c. Réponse à Ordre.—Etat détaillé des dépenses portées au compte du capital du chemin de fer Intercolonial pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886. (*Documents de la session.*)

Le second rapport du comité spécial du Sénat chargé d'étudier les produits alimentaires naturels des Territoires du Nord-Ouest, et les meilleures méthodes à suivre pour conserver et augmenter ces produits (1,500 exemplaires supplémentaires en anglais et 500 en français.—*Annexe sous forme condensée.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

30c. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports et autres papiers concernant le dragage du port de Pinette, I.P.-E.

73. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et le sieur Peter Gray, de la Montagne de l'Original, concernant le nommé Edward Brokowski, employé du département, de Moosomin, T.N.O., et de toutes lettres et communications adressées au département par toutes autres personnes touchant la conduite et la compétence du dit Brokowski à remplir les devoirs de sa charge.

74. Copie des ordres en conseil, correspondance, etc., concernant des octrois de terres publiques aux compagnies de chemins de fer suivantes :

Cie du chemin de fer d'Alberta et d'Athabaska.

Cie du chemin de fer de Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan.

Cie de chemin de fer et de charbonnage de Medecine-Hat.

76. Réponse à Adresse.—Copie de toutes pétitions et mémoires d'un certain Joseph Swisher qui a servi comme volontaire pendant la rébellion de 1837, demandant qu'une indemnité raisonnable lui soit accordée parce que sa santé a grandement souffert par suite de son service comme volontaire pendant la dite rébellion.

77. Réponse à Adresse.—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement ou à quelqu'un des membres du cabinet par M. F. O'Donoghue, ou par toute personne en son nom, à propos de compensation pour prétendue perte ou confiscation des propriétés de feu W. R. O'Donoghue engagé dans les troubles du Nord-Ouest en 1869-70 ;

aussi copie de toutes lettres, ordres en conseil ou de tous autres documents en la possession du gouvernement, au sujet d'aucune réclamation présentée par le dit M. F. O'Donoghue; ainsi qu'un état indiquant les sommes payées par le gouvernement à M. F. O'Donoghue ou à aucune autre personne en son nom pour services rendus ou pour tout autre objet.

M. Desjardins, du comité mixte des impressions du Parlement, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

75*d*. Réponse à l'Ordre.—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autre cause, pendant l'année 1886 et jusqu'au 1er avril 1887, les causes et dates respectives; les noms de tous les chefs de trains, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes qui ont souffert des pertes ou des dommages ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées. (*Documents de la session.*)

Rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation. (*Appendice No 4*) (7,000 exemplaires en anglais et 3,000 en français.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

8*b*. Relevé comparatif des montants dépensés pour les canaux pendant les onze mois expirés le 31 mai 1886, et jusqu'au 31 mai 1887.

8*c*. Etat indiquant le montant des péages reçus sur tous les canaux pendant les onze mois finissant le 31 mai 1887.

78. Réponse à l'Ordre.—Copie des études d'exploration d'une ligne projetée de chemin de fer à partir de Kingsport, sur le bassin de Minas, pour se raccorder avec le chemin de Windsor et Annapolis; aussi des instructions qui ont été données aux ingénieurs, et de la correspondance et des télégrammes relatifs à l'exploration ou à une subvention pour aider à la construction du chemin de fer, qui ont été échangés entre tout membre du gouvernement ou quelque officier du département des Chemins de fer et quelqu'autre personne.

Votre comité a aussi l'honneur de soumettre les résolutions suivantes à titre de recommandations :

Résolu,—Que les divers contrats pour les impressions et la reliure soient prolongés jusqu'au 31 décembre 1888.

Résolu,—Qu'un exemplaire anglais des documents de la session soit donné à chaque membre français du Sénat et de la Chambre des Communes.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que le salaire de M. J. C. Boyce, assistant du rapporteur principal, soit porté à \$1,000, à dater du 1er janvier 1887, et que le salaire lui soit payé mensuellement comme aux rapporteurs officiels; aussi, que M. Brewer reçoive une augmentation annuelle de \$50 à dater du 1er janvier 1886, pour services rendus; et que le greffier du comité reçoive \$200 pour ses services passés, et une augmentation annuelle de \$50 à partir du 1er janvier 1886.

Votre comité recommande aussi que l'ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1885, soit de nouveau suspendu en ce qui a trait à l'impression et à la publication du rapport officiel des débats de la prochaine session, en format octavo et en caractère-bréviaire, vû que des arrangements satisfaisants n'ont pu être faits pour mettre cet ordre à effet; aussi, que le rapport des débats de la prochaine session soit imprimé et publié par MM. Maclean, Roger et Cie, dans le format actuel, et avec le même caractère et aux mêmes taux qu'actuellement; et que le contrat pour la reliure des *Débats*

de la prochaine session soit de nouveau accordé à M. Woodburn, aux mêmes taux et conditions qui existent actuellement.

Votre comité désire attirer respectueusement votre attention sur la résolution suivante :—

Considérant que ce comité a été organisé dans le but spécial de contrôler le compte-rendu, la traduction et la distribution des *Débats* ; et

Considérant que les accusations formulées par l'honorable Secrétaire d'Etat et M. Ives, député de *Richmond* et *Wolfe*, contre la conduite de certains traducteurs français des *Débats*, et adressées à M. l'Orateur, qui les a transmises à ce comité, paraissent au comité être plutôt des questions de privilège et de discipline qui ne sont pas, par conséquent, du ressort du dit comité ;

Résolu, que les dites accusations, ainsi que les réponses qui leur ont été faites, soient renvoyées à M. l'Orateur des Communes pour en décider comme il le jugera à propos.

Votre comité désire aussi attirer respectueusement l'attention de la Chambre sur la lettre suivante :—

“ BUREAU DES RAPPORTEURS DES “ DÉBATS,”

“ OTTAWA, 19 juin, 1887.

“ A DESJARDINS, écrivain, M. P.,

“ Président du comité des *Débats*.

“ CHER MONSIEUR,—Les rapporteurs officiels désirent signaler fortement à l'attention du comité l'importance d'améliorer les arrangements pris pour rapporter les *Débats* en Chambre. L'expérience nous a démontré depuis longtemps, que la position qui nous a été assignée sur le parquet de la Chambre est la plus mauvaise que l'on pouvait choisir pour donner le compte-rendu des *Débats* d'une manière exacte.

“ 1. Il nous arrive fréquemment de ne pouvoir comprendre distinctement des énoncés très importants de membres du gouvernement ou autres députés importants de la Chambre, parce qu'en parlant ils se tournent du côté de l'Orateur ou de quelque collègue siégeant de l'autre côté de la Chambre, et par conséquent leur voix ne peut arriver jusqu'aux rapporteurs.

“ 2. Les premiers sièges des deux côtés de la Chambre, dans le voisinage immédiat des rapporteurs, sont constamment occupés par des députés siégeant dans d'autres endroits de la Chambre, mais qui désirent converser ensemble tout en prêtant l'oreille aux délibérations, et ce fait est de nature à gêner beaucoup les rapporteurs occupés à sténographier les discours des différents orateurs. Les conversations entre députés rendent notre travail excessivement difficile.

“ 3. Les députés traversent constamment la Chambre en avant des tables des rapporteurs, les pages passent et repassent, des papiers destinés à la boîte aux lettres sont lancés autour de nous,—tout cela contribue à nous empêcher de rapporter exactement les débats.

“ 4. Dans toutes les enceintes législatives où sont admis des rapporteurs officiels, les sièges qu'ils occupent sont situés entre le président de l'Assemblée et les membres de la Chambre, et conséquemment la seule position convenable pour les rapporteurs officiels dans cette Chambre devrait être dans le voisinage du fauteuil de l'Orateur.

“ Les rapporteurs seraient satisfaits si le comité pouvait faire les arrangements nécessaires pour la prochaine session.

“ Nous faisons ces observations non dans notre intérêt personnel mais seulement dans l'intérêt de la Chambre, afin d'obtenir un compte rendu plus exact des débats.

“ Très respectueusement,

“ G. B. BRADLEY,

“ Rapporteur en-chef.”

M. Small propose, secondé par M. Taylor,—Que le bill du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à *Suzan Ash* ” soit placé sur les ordres du jour pour troisième lecture ;

Et la question étant mise, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une avance aux Commissaires du Havre de *Montréal*.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à avancer aux Commissaires du Havre de *Montréal* la somme de trois cent vingt-cinq mille piastres, afin de les mettre en état de compléter le creusage du fleuve *Saint-Laurent* au *Cap à la Roche*, à une profondeur de 27½ pieds ; la dite somme devant être prélevée et avancée de la même manière et sujette aux mêmes conditions que les argents prélevés et avancés aux dits commissaires jusqu'à présent pour le creusement du chenal du *Saint-Laurent* jusqu'à *Montréal*.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Colby* fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à avancer aux Commissaires du Havre de *Montréal* la somme de trois cent vingt-cinq mille piastres, afin de les mettre en état de compléter le creusage du fleuve *Saint-Laurent* au *Cap à la Roche*, à une profondeur de 27½ pieds ; la dite somme devant être prélevée et avancée de la même manière et sujette aux mêmes conditions que les argents prélevés et avancés aux dits commissaires jusqu'à présent pour le creusement du chenal du *Saint-Laurent* jusqu'à *Montréal*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir *Charles Tupper* ait la permission de présenter un bill concernant l'amélioration du fleuve *Saint-Laurent*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba* "

Bill intitulé : " Acte concernant le ministère des Douanes et le ministère du Revenu de l'Intérieur. "

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Pontiac* au *Pacifique*, " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la

Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Pontiac* au Pacifique," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille trois cent soixante et neuf piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Saint Vincent de-Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour payer à *C. L. Lawrence* pendant cinq mois, partie de la différence entre ses appointements et ceux de *P. L. McDermott*, après la résignation de ce dernier et avant la nomination de *M. Walker*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour pourvoir à une augmentation des appointements de *M. Richard Pope*, greffier de la couronne en chancellerie, depuis le 1er janvier 1887 (A. du C.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, savoir : pour payer à *L. H. Taché*, ses appointements du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887, \$1,100; pour pourvoir à une augmentation des appointements de *L. C. Labelle* (à voter de nouveau), \$100; pour payer à *M. Catelier*, sous-régistrare du *Canada*, pour avoir rempli les fonctions de registraire des patentes des sauvages, du 7 juillet au 20 octobre, \$150; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour pourvoir à la somme, \$300, nécessaire pour porter les appointements de *M. D. Stewart*, lors de son transfert, à \$1,400, montant qui lui était payé au département des chemins de fer et canaux, et différence entre les appointements de *M. Côté* comme commis de 3e classe et de 2e classe, à compter du 1er octobre 1886, \$206 25; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, division de la commission géologique, pour payer à *Dr G. M. Dawson*, une allocation pour les services qu'il a rendus pendant qu'il a rempli les fonctions de directeur, depuis le 1er février au 31 décembre 1886, 11 mois, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent huit piastres et trente-trois centins soit accordés à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur Général, savoir : pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe, *M. W. Kearns*, 7 mois, du 1er décembre 1886, au 30 juin 1887, à \$700 par année, \$408.33; nouvelle somme nécessaire pour les dépenses contingentes, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent neuf piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur—appointements, pour payer les appointements de *R. Quain*, transféré du service extérieur au service intérieur, les appointements ayant été ci-devant payés à même les menus revenus, \$870; pour payer à *W. J. Gerald*, la différence entre ses appointements d'inspecteur des fabriques de tabac et ceux de sous-commissaire et inspecteur, depuis la date de cette nomination à cette dernière charge, jusqu'au 30 juin 1887, cette différence étant au taux de \$400 par année, \$159.50; dépenses contingentes, pour payer à *W. L. Heron*, pour la préparation d'un index de l'Acte du revenu de l'intérieur et des arrêtés du conseil et des circulaires qui s'y rapportent, \$150; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, savoir : allocation au secrétaire du département pour avoir rempli les fonctions de député du ministre, absent pour cause de maladie, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887, pour

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, savoir : pour payer une année d'appointements jusqu'au 30 juin 1887, à *L. A. Dorval*, qui a été nommé pour des services techniques, et commis de 3e classe, par arrêté du conseil du 16 janvier 1887, devant compter du 1er juillet 1886, mais pour lesquelles il n'avait été fait aucune prévision dans le budget, \$600; allocation à *J. A. McKenna*, comme secrétaire particulier pour 6 mois, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour payer à *John Courtney*, à compter du 1er jour du mois qui a suivi l'examen qu'il a passé sur une matière facultative, savoir, du 1er juin 1884, la somme accordée sous l'autorité des arrêtés du conseil relatif aux matières facultatives, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents quatre-vingt dix-sept piastres et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à Son Honneur *James P. Wood*, pour services rendus en sa qualité de juge suppléant de la cour de comté du comté de *Perth*, du 1er novembre 1886 au 13 janvier 1887, pour l'année 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes, savoir : pour pourvoir à la promotion de *J. R. E. Chapleau* du rang de commis de première classe à celui de premier commis, à compter du 1er janvier 1887, à \$2,200 par année, \$200; pour pourvoir à la promotion de *A. G. D. Taylor* du rang de commis de première classe à celui de premier commis, à compter du 1er janvier 1887, à \$2,200 par année, \$200; pour faire face au paiement de huit nouveaux messagers sessionnels à \$250 chacun, \$2,000; pour faire face au paiement de trois nouveaux pages à \$150 par jour, \$450; pour faire face au paiement de trois nouvelles femmes de journée pour la session \$150; pour payer à la veuve de *W. B. Ross*, en son vivant greffier des journaux anglais, la différence entre ses appointements, \$1,950 et le maximum de sa classe, pour l'exercice terminé le 30 juin 1886, \$450; pour payer à *F. McGillivray*, commis de première classe, la différence entre ses appointements, \$1,650, et le maximum de sa classe, pour l'exercice terminé le 30 juin 1886, \$150; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à des dépenses d'élections, savoir :—pour payer les services supplémentaires rendus par des membres du service civil, employés dans le bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie et dans le département du Secrétaire d'Etat, les montants ci-dessous : *T. C. Larose*, département de la milice, \$13; *F. T. Lambert*, département de la milice, \$5; *J. W. Storr*, département du Secrétaire d'Etat, \$17; *A. M. P. Drouin*, département du Secrétaire d'Etat, \$45; *P. T. Kirwan*, département du Secrétaire d'Etat, \$17; *W. S. Gliddon*, département de l'intérieur, \$15; *Geo. Catellier*, département des postes, \$15; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque du parlement, savoir :—pour payer à *Alphonse Desjardins* 30 exemplaires pour les échanges de la bibliothèque et 10 exemplaires pour l'usage des départements, des "Débats de la législature de Québec," pour 1886, à \$8 l'exemplaire (A. du C.), \$320; pour payer 50 exemplaires de l'ouvrage de *M. Barthe* "Souvenirs d'un demi-siècle," à \$11.50, et 100 exemplaires du second volume des "Jugements et délibérations du conseil supérieur de la Nouvelle-France," à \$3 l'exemplaire (A. du C.), \$375; pour payer à *Rowse* et *Hutchison*, 12 exemplaires des volumes 10 et 11 des *Ontario Laws Reports*, à \$10, \$120; Allocation sessionnelle comme messagers : *Norman S. Mitchell*, \$250; *Joseph Lafontaine*, \$250; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Acte du cens électoral—Somme nécessaire pour faire face aux dépenses (mandat du gouverneur général, \$100,000), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, savoir: pour payer à *C. C. Chipman*, pour services spéciaux se rattachant à l'exposition des colonies et des *Indes*, \$1,000; Nouvelle somme nécessaire pour l'exposition des colonies et des *Indes*, (mandat du G. G.), \$125,000; nouvelle somme nécessaire pour la station agronomique (mandat du G. G.), \$25,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent cinquante-six piastres et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour payer aux propriétaires les animaux abattus pour empêcher la propagation de la pleuro-pneumonie, (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente trois centins soit accordée à Sa Majesté pour gratification à *C. S. Neville*, ci-devant messager du département des chemins de fer et canaux, en quittant le service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, savoir: Pour payer à *C. Campbell*, commis de 2e classe, département de la milice et de la défense, pour services, compilation de la correspondance et précis sur les dépenses du *Canada* (avant le 1er juillet 1886), \$1,000; gratification de deux années de solde au lieutenant-colonel *W. T. Band*, lors de sa retraite de la charge de paie-maître du district militaire et surintendant des munitions de guerre pour le district militaire n° 8: (A. du C., 24 décembre 1886), \$1,400; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux, savoir: Chemin de fer du Pacifique Canadien, section de la *Colombie-Britannique* (mandat du G. G.), \$30,012.81; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-quinze piastres et quarante six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Chemin de fer Intercolonial—Plus grandes facilités à *Saint-Jean* (mandat du G. G.), \$10,000; prolongement jusqu'à *Halifax* (mandat du G. G., 5,000), \$8,000; voie de garage jusqu'à la filature d'*Halifax*, réclamation de *W. et W. J. Woodhill* pour dommages et frais judiciaires, \$3,517; construction, \$2,000; embranchement de *Dartmouth* (mandat du G. G., \$5,000), \$7,000; embranchement de *Dalhousie*, \$2,600; embranchement de la *Rivière du-Loup*, \$3,000; embranchement jusqu'à la ville de *Fictou* (à voter de nouveau), \$220,000; embranchement d'*Indiantown*, \$17,000; embranchement de *Saint-Charles* (mandat du G. G.), \$222,091.46; machines, \$10,000; matériel roulant, (mandat du G. G., \$97,000), \$100,000; pour payer le jugement de la cour Suprême et les frais de la cause du chemin de fer de *Windsor* à *Annapolis vs. la Reine*, et du chemin de fer des Comtés de l'Ouest au sujet de la dépossession de l'embranchement de *Windsor* (mandat du G. G.), \$126,687; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du terrain de garage et de hangar au charbon à Charlottetown (mandat du G. G.) *Ile du Prince-Édouard*, pour l'année finissant le 30 juin, 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer d'embranchement de *Carleton* pour compléter l'achat de matériel (mandat du G. G.) pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-sept piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de la ligne courte pour payer des réclamations pour main-d'œuvre et

ouvrage fait sur la ligne du chemin de fer, d'*Oxford* à *New-Glasgow*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Tay*—*R. W. Cooper*, pour services supplémentaires en rapport avec la construction du canal *Tay*, du 1er juillet 1882 au 30 juin 1885, déduction faite d'une gratification de \$150 déjà payée (A. du C.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Carillon*, pour payer des réclamations et services des évaluateurs (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, savoir : Commission royale des chemins de fer (mandat du G. G.), \$20,000; statistique des chemins de fer, \$800; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, savoir : Commission royale des affermage du canal (mandat G. G.), \$1,000, construction de pont pour les piétons, pont Saint-Gabriel, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Beauharnois*, savoir : Reconstruction et élargissement du canal d'alimentation pour fournir de l'eau aux moulins, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Sainte-Anne*, savoir : pour un logement et un bureau destinés au percepteur (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Chambly*, exhaussement des levées, approfondissement du fond du canal, reconstruction des murs d'écluses, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Saint-Pierre*, *H. F. Perley*, I. C., trois ans de services jusqu'au 31 décembre 1886, inspection du canal *Saint-Pierre* (A. du C.) pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cent trente-huit piastres et soixante et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, pour payer la réclamation de la Compagnie de transport *Kingston* et *Mont-réal* re naufrage de la barque *Williams* (mandat G. G.), \$2,638.79; reconstruction du dragueur à vapeur n° 1, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent vingt-sept piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de la *Nouvelle-Ecclse*, savoir : bureaux de poste, de douane et de caisses d'épargne de *Truro*, montant périmé à voter de nouveau (mandat G. G.), \$1,000; bureaux de poste, douane, etc., de *Windsor*, \$3,700; entrepôt de vérification d'*Halifax*, montant périmé à voter de nouveau, \$6,000; édifices fédéraux d'*Halifax*, améliorations et réparations, balance périmée à voter de nouveau, \$815.51; hôpital de la marine de *Sydney*, balance périmée à voter de nouveau, \$712.40; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Bureaux de poste, douane, etc., de *Moncton* (mandat G. G.), \$1,200; bureaux de poste, douane, etc., de *Frédéricton*, \$600; hôpital de marine de *Kingston*, \$600; bureau de poste de *Saint-Jean*, \$1,850; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille quatre cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices

publics, *Québec*, savoir :—Édifices fédéraux de *Montréal*, améliorations, etc., \$2,600 ; édifices fédéraux de *Trois-Rivières*, améliorations et réparations, etc., \$1,000 ; douane de *Québec*, partie de la balance périmée à voter de nouveau, \$900 ; édifices fédéraux de *Québec*, améliorations, etc., \$2,000 ; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, \$16,525 ; entrepôt de vérification de *Québec*, balance périmée à voter de nouveau, \$3,450 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, savoir :—Somme nécessaire pour acheter *Victoria Hall*, rue *O'Connor*, *Ottawa*, \$10,000 ; édifice public de *Trenton*, somme additionnelle nécessaire pour acheter l'emplacement, \$875 ; bureau de poste de *Toronto*, rallonge pour le service d'emballage des articles sujets à l'impôt (mandat G. G.), \$2,000), \$3,000 ; bureau de poste, etc., d'*Orangeville*, \$1,500 ; bureau de poste de *Belleville*, \$850 ; bureaux de poste, douane, etc., de *Saint-Thomas*, \$400 ; bureaux de poste, douane, etc., de *Brockville*, partie de la balance périmée à voter de nouveau \$350 ; école d'infanterie de *London* (mandat G. G., \$14,000), \$24,000 ; entrepôt de vérification de *Toronto* (mandat G. G.), \$11,200 ; édifices du parlement, *Ottawa*, lumière électrique, amélioration de la ventilation et des cabinets d'aisance, \$4,000 ; bureaux de poste, douane, etc., de *Barrie*, balance périmée à voter de nouveau, \$955.65 ; pénitencier de *Kingston*, \$2,500 ; bureaux de poste, douane, etc., de *Dundas*, changements, réparations, garnitures, etc., \$2,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent soixante-et-quinze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Manitoba*, savoir :—Bureau de douane de *Winnipeg*, \$1,000 ; bureau de poste de *Winnipeg*, \$4,500 ; poudrière de *Winnipeg—Burke et Cass*, entrepreneurs, pour avoir réparé en 1883, les avaries causées par le temps, par suite de délais, etc.—Montant périmé à voter de nouveau, \$975.50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cent soixante-et-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics des *Territoires du Nord-Ouest*, savoir :—Casernes de la police à cheval du *Nord-Ouest*—Montant périmé à voter de nouveau (mandat G. G.), \$25,460 ; édifices du Conseil du *Nord-Ouest*, \$1,110 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cent quarante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir :—Terrains, édifices publics, *Ottawa*, y compris le parc de la Côte du Major, \$10,300 ; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$3,200 ; édifices de quarantaine et d'immigration—réparations et ameublement, \$942 ; pour l'année finissant le 30 juin, 1887.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt-cinq piastres et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour terminer la jetée de *Parsboro*, *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières du *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Rivière *Saint-Jean* en amont de *Grand Falls*—Pour garantir un barrage de dérivation contre les crues du printemps (mandat G. G.), \$800 ; port de *Saint-Jean*—brise-lames à la *Pointe du Nègre* (mandat G. G.), \$18,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille sept cent soixante et quatre piastres et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir : *Québec*—bâtisse des immigrés, *Lévis*—quai—montant périmé à voter de nouveau, \$751.50 ; pour briser la glace dans le chenal de navigation du *Saint-Laurent* entre *Sorel* et *Trois Rivières*, recommandée par la commission d'inondation de *Montréal*, le conseil municipal de cette ville ayant

affecté une somme égale au même objet (Mandat G. G.), \$1,000; barachois de *Malbaie* et embouchure de la rivière *Newport*, \$500; rivière *Yamaska*, \$7,000; *Laprairie*—jetées brisées-glaces, \$5,660; réparations et améliorations générales, ports et rivières, *Québec*, \$4,340; jetées du lac *Mégantic*, de la *Rivière-Ouelle* et *Trois-Pistoles*, \$1,113 02; jetée de *Lanoraie*—pour la terminer, \$3,400; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent trente piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir: *Ontario*—île *Chantry*, lac *Huron*—protection de l'île et du phare, \$2,938.60; *Little Current*, lac *Huron*—\$3,135.89, périmées à voter de nouveau, \$5,000; *Cobourg*, lac *Ontario*, \$891.73; *Summerstown*, \$6,000; réparations et améliorations générales, ports et rivières, *Ontario*, \$500; port de *Toronto*, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations et améliorations, ports et rivières, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir: *Colombie-Anglaise*—rivière de *Cowichan*, \$760; rivière *Nicomechel*—enlèvement des chicots—montant périmé à voter de nouveau, \$875; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées—Ponts—Cité d'*Ottawa*, au-dessus de la rivière des *Outaouais*, les glissoires, le canal *Rideau* et leurs abords, \$5,000; pont de *Portage-du-Port*—pour le terminer, \$1,300; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir: Lignes télégraphiques terrestres et câbles pour les côtes de la mer et les îles des rivières et du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes; balance due à la compagnie de télégraphe *Dominion*, à compte de son contrat pour construire une ligne terrestre entre *Halifax* et *Canso*, en 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir: Examen topographique à l'occasion des inondations du printemps à *Montréal* et dans le voisinage (mandat du G. G., \$4,851.40), \$5,000; Examen topographique à l'occasion des inondations des terres sur l'*Assiniboine*, \$4,200; Levé hydrographique—Fluve *Saint-Laurent*, \$3,000; Examen hydrographique à la *Pointe-aux-Pères*, relatif au projet de construction d'une jetée en eau profonde, \$2,500; examens et levés, \$13,300; règlement de la réclamation de MM. *Call, Sadler* et Cie, pour la perte du remorqueur *Sultan*, le 11 novembre 1879, employé au service du gouvernement (mandat du G. G.), \$8,000; allocation annuelle à *S. McLaughlin*, pour la direction du travail photographique qui se fait pour le département des travaux publics, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service géologique, savoir: Paiement à *François Mercier, Montréal*, de sa collection de curiosités sauvages, provenant du district de *Yukon*, \$1,500; paiement à MM. *C. B. McKiel* et *John Ackers*, département des douanes, pour copies du relevé des exportations de produits miniers, de 1872 à 1882, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux subventions postales et subventions de paquebots: Somme additionnelle pour communication à la vapeur entre *Saint-Jean* et les ports du bassin des *Mines*, de *Parrsboro'*, de *Maitland*, etc., (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille seize piastres et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde de subvention du steamer faisant le service entre *Campbellton* et *Gaspé*, et les ports intermédiaires (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service par voie de mer et dans les eaux intérieures,—Remboursement à *W. M. McPherson*, agent de la Compagnie de steamers *Mississippi* et *Dominion*, la moitié de ce qu'il a payé au gouvernement pour les services du *Napoléon III* lors du naufrage du steamer *Brooklyn*, \$950 ; paiement à *MM. Fradet et Cie*, pour le relèvement d'une barge coulée avec sa cargaison au *Cap à-la-Roche* (A. du C.), \$1,000 ; somme additionnelle nécessaire pour les steamers fédéraux (mandat du G. G.), \$14,000 ; service d'hiver entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quarante-cinq piastres et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service des phares et des côtes,—Paiement d'une gratification à *Eliza Mary Guinane*, dont le mari (de son vivant employé de l'établissement de secours de l'*Ile de Sable*) s'est noyé au service, le 18 avril, 1886), \$100 ; paiement au gouvernement britannique de la part du Canada dans l'entretien du phare du cap *Race*, antérieurement au 1er juillet 1886, \$1,745.12 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir : Coût de l'examen des eaux profondes sur la côte de la Colombie-Britannique, relatif à la pêche de la morue noire, pendant les saisons 1886-87, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent quatre-vingts piastres et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord Ouest* : Paiement au ci-devant assistant commissaire *L. N. F. Crozier* d'une gratification égale à 15 mois de solde (A. du C. du 5 juillet 1886), \$1,733.33 ; paiement à *L. J. Burpee* pour services en matières de comptes, \$104.50 ; paiement à *John Low* pour services en matières de comptes, \$40 ; paiement à *MM. Boyd et Crouce*, de *Winnipeg*, du montant d'un compte payé à *F. M. Crosby*, en septembre 1884, le chèque tiré pour la somme en question étant tombé dans leurs mains sans avoir été endossé et ayant été renvoyé par eux au département des Finances. *F. M. Crosby* est, paraît-il, un débiteur qui s'est soustrait à la justice, et il est impossible de se procurer son endossement, \$102.60 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, *Ontario* et *Québec*, pour permettre au département de faire face à des dépenses nécessaires mais imprévues jusqu'au 30 juin 1887, se rattachant aux arpentages des réserves dans l'*Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse* pour permettre au département d'acheter vingt acres de terre près de *Yarmouth*, savoir, la propriété *Willette* sur le chemin de *Star*, pour servir de réserve aux Sauvages du comté d'*Yarmouth* ; coût additionnel de la construction d'un quai à l'*île Chapelle*, à l'usage des Sauvages, en connexion avec la voie de communication établie entre l'*île* et la terre ferme, \$530 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*—Dépenses imprévues pour secours aux Sauvages et pour leur procurer des soins médicaux et les médicaments nécessaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l'*Ile du Prince-Edouard*—Dépenses imprévues pour secours rendus nécessaires par l'insuccès de la pêche, et pour la vaccination des Sauvages à la répression des progrès de la variole, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Colombie Britannique*—Pour ajouter au crédit de l'exercice courant sous l'autorité d'un arrêté du conseil en date du 23 mars 1887, recommandant l'émission d'un mandat spécial pour cette fin et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille six cent vingt-trois piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Manitoba* et *Nord-Ouest*—Pour rémunérer le Dr *Wm. Rolph*, de la police du *Nord-Ouest*, des services médicaux rendus par lui aux Sauvages à *Battleford*, pendant un temps où la maladie sévissait et qu'il n'y avait pas d'autre médecin, \$124.50; pour payer au département de la milice—crédit pour les frais de la rébellion—pour provisions transférées au département des Sauvages par le corps d'expédition après les troubles de 1885. Les provisions en question, ont, paraît-il, été payées par le département de la milice, et la somme demandée est pour être passée au crédit de ce département, \$70,386.13; pour ajouter au crédit de l'exercice courant sous l'autorité d'un arrêté du Conseil en date du 23 mars 1887, recommandant l'émission d'un mandat spécial de Son Excellence le Gouverneur Général pour cette fin et autres, \$179,113.25; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, pour aider à la Chambre de Commerce de *Montréal*, dans la publication du "Home and Foreign Trade of Canada, 1883-85," pour l'année finissant le 30 juin 1887.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille soixante et dix piastres et vingt-huit centins soit accordé à Sa Majesté pour indemniser *M. T. A. McLean*, registraire de *Calgary*, pour frais encourus dans la construction d'un bureau à *Calgary* (mandat G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser la "St. Catherines Milling and Lumbering Company" pour ses frais dans la poursuite de la Reine contre la compagnie (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer pour arpentages, constructions de chemins et autres travaux nécessaires sur la réserve de *Hot Springs*, près de la Station *Bang*, dans les territoires du *Nord-Ouest*. (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *M. J. A. Gemmill* pour l'achat de 500 exemplaires d'une nouvelle édition du "Canadian Parliamentary Companion," à \$2 par volume, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle somme nécessaire pour l'expédition de la baie d'*Hudson*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la somme volée à la caisse d'épargne du bureau de poste à *Newboro*, comté de *Leeds*, la nuit du 17 novembre 1886, la dite caisse étant sous la garde du maître de poste, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-une piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires des "Fleurs Boréales," par *M. Louis Fréchette*, à \$1.25 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille sept cent soixante et douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une nouvelle somme nécessaire pour frais de la Refonte des Statuts, montant périmé à revoter (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux victimes de l'inondation à *Cornwall* (mandat du G.G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent soixante et quatre piastres et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à des personnes

de l'île du Prince Edouard, le montant des droits payés par elles à la douane des États-Unis, sur du poisson et de l'huile de poisson (y compris le montant payé par H. M. Churchill), montants périmés sur les crédits de 1884-85 et 1885-86 (mandat du G.G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-trois piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à John Kerr, exécuteur testamentaire survivant de feu George Wilson, le montant du dépôt fait à la caisse d'épargne de Bathurst, N.B., et non crédité par l'agent (mandat du G.G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à B. Chamberlin pour correction d'épreuves, collation, et autre ouvrage se rattachant à la publication des Statuts révisés, de la collection des lois criminelles et de la collection des Statuts non révisés, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cent dix piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour la perception du revenu—douane—Pour l'achat de deux chaloupes à vapeur pour l'usage des officiers de douane aux ports d'Halifax et de Québec, \$6,000; frais encourus pour télégraphier aux différents ports de douane les résolutions relatives au tarif, \$6,710.95; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent quarante-quatre piastres et quatre vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour accise—Pour payer à Jos. Baby des arrérages d'appointements comme officier d'accise, la confirmation de sa nomination ayant été faite de façon à dater du 1er juillet 1883, au lieu du 1er juillet 1882, \$200; Pour payer à D. Quinn, agent d'accise, une compensation partielle pour dommages causés à son ménage par l'inondation à Montréal. Le service de M. Quinn ayant nécessité son absence de Montréal, il n'a conséquemment pu protéger ses effets, \$200; Pour payer à J. N. Moore, la différence entre son traitement et celui de T. Hanford, pour avoir rempli les fonctions d'inspecteur de district, depuis la date de la mise à la retraite de M. Hanford, jusqu'à celle de la nomination de son successeur, \$134.40; Pour payer à G. Travis, pour les mêmes raisons, la différence entre son traitement et celui de feu le percepteur D. C. Perkins, \$60.48; Pour augmenter les appointements du déposé de l'accise Wm. Moore, de \$850 à \$900 pour l'exercice de 1885-86, \$50; Service préventif, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, réparations et frais d'exploitation—Chemin de fer Intercolonial, \$300,000; Chemin de fer de Prolongement-Est, \$25,000; Chemin de fer d'embranchement de Windsor, \$5,000; Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille six cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux,—entretien et réparations,—Williamsburg, \$275; Chambly (mandat du G. G., \$7,661), \$7,360; Welland (mandat du G. G., \$16,000), \$26,000; Rideau, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades,—pour augmenter les appointements des employés ci-dessous mentionnés du bureau des bois de la Couronne, à Québec, à partir du 1er janvier 1887—H. J. Chaloner, \$100; H. J. Miller, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

84. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des menus revenus,—somme additionnelle nécessaire pour les terres de la réserve de l'artillerie; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

85. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent dix-huit piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux

dépenses du Département des Postes—pour payer à M. *John J. O'Farrell*, courrier de la malle sur chemin de fer dans la division postale du *Manitoba*, à titre d'indemnité pour la perte de ses vêtements, etc., le 3 octobre 1886, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, détruit par le feu près de la station *Gilbert*, \$52.25; pour payer, en conformité de l'arrêté du conseil en date du 10 janvier 1887, à M. *Ludger Renois*, gardien et concierge du bureau de poste de *Montréal*, à titre d'indemnité pour la perte de son logement, \$150, et \$50 par année en remplacement du chauffage et de l'éclairage qui lui étaient alloués quand le soubassement du bureau de poste servait de logement à lui-même et à sa famille, \$200; pour payer à E. B. *Bates*, le plus ancien commis de la deuxième classe au bureau de poste d'*Ottawa*, pour avoir rempli les fonctions d'aide directeur de poste, durant l'absence, à *Terre-neuve*, de M. *Frank Hawken*, l'aide-directeur de poste, à compter du 16 avril jusqu'au 20 juillet 1886, inclusivement, la différence entre son traitement de \$1,200 par an, et celui de l'aide-directeur de poste, qui est de \$1,800, durant la période ci-dessus mentionnée, en conformité du paragraphe 2 de l'article 51, de l'Acte du service civil, \$157.26; pour pourvoir à une augmentation du traitement du maître de poste de *Kingston*, sur le pied autorisé par l'Acte du service civil, \$200; pour payer à M. *John O. McLeod*, faisant fonction de courrier de la malle sur chemin de fer, à titre de compensation pour les pertes qu'il a éprouvées et les blessures qu'il a reçues le 8 juillet 1886, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, qui a été détruit par le feu près de *Donald, C-B*, \$250; pour payer les appointements de M. H. G. *Hopkirk*, inspecteur de la division postale de *Stratford*, sur le pied de \$2,200 par année, du 1er février au 30 juin 1887, \$916.67; pour payer à J. D. *Thomson*, pour avoir rempli les fonctions de 1er courrier de la malle sur chemin de fer, dans la division d'*Ottawa*, depuis le 10 janvier jusqu'au 30 juin 1887, \$142.74; pour indemniser en partie *James H. Kerr*, maître de poste de *Hull, Québec*, de la perte de son mobilier, etc., causée par l'incendie du bureau de poste (dans les étages supérieurs duquel il demeurait), le 9 mai 1886, pendant qu'il était occupé dans le soubassement à sauver des flammes ce qui appartenait à l'Etat, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cent quarante-huit piastres et quatre-vingt huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—Somme additionnelle nécessaire pour compléter le service, (mandat du G. G.), \$26,000; pour payer à M. *Joseph Whitehead*, \$3,263.11, et à MM. *Sifton, Ward et Cie*, \$388.46, en remboursement de droits payés par eux au département de l'intérieur sur du bois coupé sur les terres fédérales et employé à la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, \$9,611.57; pour payer à M. *Donald Codd*, une gratification d'un mois d'appointements pour chaque année de service, à dater du 11 mai 1872 au 31 décembre 1881, où il cessa d'être employé dans le département de l'intérieur, (A. du C.), \$1,607.31; pour payer les sommes suivantes dues aux membres du bureau d'examineurs des arpenteurs des terres fédérales, pour leurs services aux réunions et aux examens du bureau:—*Edouard Deville*, arpenteur général, \$95; *W. F. King*, \$65; *William Pearce*, \$45; *A. H. Whitchee*, \$20; *P. B. Symes*, \$65—\$290; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs—somme nécessaire pour rembourser les taxes perçues, \$25,000; pour payer à P. M. *Robins*, premier commis et comptable, pour avoir rempli les fonctions additionnelles à lui dévolues relativement à l'administration de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, et non comprises dans ses attributions officielles comme chef de la division de la statistique durant les années 1886-87, y inclus ce qui reste encore à faire à ce sujet, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—Somme additionnelle nécessaire pour arpentage, vérification de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc. (Mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille huit cent soixante et neuf piastres et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux

comptes des *Territoires du Nord-Ouest*—Pour faire face aux dépenses se rattachant à la rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest* comme suit, ces sommes (ainsi que celles comprises dans le bill des Subsidés de 1886, sous le titre de "Divers," qui doivent être transférées sous le titre ci-haut) sont imputables sur le capital:—Pour payer les réclamations résultant de pertes causées par la rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest* (mandat du G. G.), \$67,595.67; pour payer les appointements, les frais de voyage et d'entretien, et les services de copistes relativement à l'investigation des réclamations pour pertes subies par des personnes des *Territoires du Nord-Ouest* à cause de l'insurrection des Métis et des Sauvages (mandat du G. G.), \$32,100; pour payer à *E. B. Holt*, commis de 2e classe, pour ses services comme secrétaire de la commission chargée de régler les comptes de guerre résultant de la rébellion de 1885 dans les *Territoires du Nord-Ouest*, à dater du 25 août 1885 jusqu'au 17 juin 1886, 297 jours, à raison de \$5 par jour (A. du C., 10 novembre 1886), \$555.55; à voter de nouveau le montant non dépensé des sommes affectées en 1885-86 au paiement des dépenses et des pertes ayant trait à la rébellion (mandat du G. G.), \$163,938.83; pour acheter et fournir, à titre de prêt, du grain de semence aux colons des *Territoires du Nord-Ouest* (mandat du G. G.), 129,713.22; pour secourir des colons de *Prince-Albert* et de *Batoche* dans le dénûment (mandat du G. G.), \$6,966.26; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

90. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent sept mille quatre cent trente piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les items auxquels il n'a pas été pourvu, pour couvrir les items de l'exercice 1885-86, auxquels il n'a pas été pourvu, comme il appert du rapport de l'auditeur général, 1re partie, page 95 à 102, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 22 juin, 1887.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. *Colby* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil privé de la Reine met devant la Chambre, —Papiers, correspondance, etc., concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains chemins de fer, comme suit :—

A la Compagnie du chemin de fer Central de *Ste-Catherine* à *Niagara*.

A la Compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil* et *Prescott*.

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Richmond Hill*.

A la Compagnie du chemin de fer du comté de *Drummond*.

A la Compagnie du chemin de fer de *Joggins*.

A la Compagnie du chemin de fer de *Moncton* et *Bouctouche*.

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Beauharnois*.

A la Compagnie du chemin d'embranchement de *Harvey*.

A la Compagnie du chemin de fer *Brantford, Waterloo* et *lac Erié*.

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*.

A la Compagnie du chemin de fer de *Massawippi*.

A la Compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth* et *Québec*.

A la Compagnie du chemin de fer d'*Arthabaska* et *Wolfe*.

A la Compagnie du chemin de fer de *Norfolk Sud*.

A la Compagnie du chemin de fer de l'*Union Jacques-Cartier*.

A la Compagnie du chemin de fer de *Teeswater* et *Inverhuron*.

A la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'*Oshawa*.

- A la Compagnie du chemin de fer de *Chicoutimi* et du lac *St-Jean*.
 A la Compagnie du chemin de fer *Grand Oriental*.
 A la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et du Pacifique.
 A la Compagnie du chemin de fer de *Caraguet*.
 A la Compagnie du chemin de fer du *St-Laurent* et des *Basses Laurentides*.
 A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de *St-Jean* et de la *Rivière-du-Loup*.
 A la Compagnie du chemin de fer du lac *Témiscamingue*.
 A la Compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*.
 A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement sur *Minudie*.
 A la Compagnie de colonisation et du chemin de fer du lac *Témiscamingue*.
 A la Compagnie du chemin de fer de *Leamington* et de *Ste-Claire*.
 A la Compagnie de chemin de fer et de houille de *Cumberland*.
 A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Montréal* et du lac *Champlain*.
 A la Compagnie du chemin de fer de *Québec* au lac *Saint-Jean*.
 A la Compagnie du chemin de fer de *Témiscouata*.
 A la Compagnie du chemin de fer de la vallée *Cornwallis*.
 A la Compagnie du chemin de fer Central de la *Nouvelle-Ecosse*.
 Au chemin de fer de la vallée *Tobique*.
 Pour un chemin de fer de *Woodstock* vers *Centreville*.
 Pour un pont de chemin de fer sur le fleuve *Saint-Laurent*, à *Coteau Landing*.
 A la Compagnie du chemin de fer du lac *Erié*, *Essex* et *Détroit*. (Documents de la session, No 80.)

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Charles Tupper*,
Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à une heure P.M., ce jour.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à une heure P.M. ce jour.

Mercredi, 22 juin 1887.

PRIÈRE.

Une heure P.M.

M. Taylor, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération la question des "arrérages de loyer de pouvoirs d'eau" mentionnée dans une lettre de *E. Miall*, commissaire du Revenu de l'Intérieur, à la page XIV du rapport de l'Auditeur Général sur les comptes de crédits pour l'année expirée le 30 juin 1886, et vu les faits relatés, votre comité recommande que des procédés nouveaux contre les personnes qui doivent ces arrérages et qui ont présenté des contre-réclamations ou pétitions soient retardés jusqu'à ce qu'il soit fait, à la prochaine session, une nouvelle enquête par le comité des Comptes Publics.

Sur motion de *M. Taylor*, secondé par *M. Bergin*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité des Comptes Publics.

Sur motion de *M. Bergin*, secondé par *M. Taylor*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les sixième, septième et huitième rapports du comité mixte des impressions du parlement.

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1887, pour une liste de toutes les terres vendues dans la province du *Manitoba* par la Compagnie du chemin de fer du Paci-

fique Canadien jusqu'au 1er avril 1887, avec la date de la vente et le nom de l'acquéreur. (*Documents de la session, No 34d.*)

Aussi, — la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1887, pour copie du rapport de *W. Pearce*, arpenteur fédéral, sur la réserve des sources de *Banff*; de toutes réclamations présentées relativement à la propriété des dites sources et de toutes demandes d'indemnité faites pour n'avoir pu prendre possession des dits terrains; et de toute correspondance et papiers se rapportant à telles réclamations. Aussi, un relevé détaillé de toute dépense se rapportant à la rétention de *Banff* ou à toutes prétentions à la propriété des dites sources. Aussi, un état de toutes licences ou répartitions de terrains pour construction d'habitations, exploitation minière, ou autres fins, déjà octroyées sur la dite réserve. (*Documents de la Session, No 82.*)

Aussi, — la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1887, pour copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et le gouvernement de la *Colombie Anglaise* touchant les terres tenues en fidéicommiss dans l'*Ile de Vancouver* par le gouvernement de la Puissance pour la compagnie du chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo* en vertu des dispositions de l'Acte 1884 relatif à la convention avec la *Colombie Anglaise*.

Aussi, — Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et la compagnie du chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo* ou aucune personne agissant en son nom au sujet des dites terres de chemin de fer.

Aussi, — Copie de toute correspondance avec aucuns colons ou *squatters* établis sur les dites terres du chemin de fer ou avec aucune autre personne ou personnes au sujet de telles terres;

Aussi, — Copie des documents dans tous les cas référés au département de la Justice quant à la légalité des droits des colons ou *squatters* établis sur les dites terres du chemin de fer; de la formule des lettres patentes octroyées aux colons, et de la formule et des conditions des lettres patentes délivrées ou à être délivrées à la compagnie de chemin de fer, ainsi que copie du rapport ou des rapports du ministre de la Justice à ce sujet;

Aussi, — Etat du nombre de lettres patentes octroyées aux colons établis sur les dites terres du chemin de fer par le département de l'Intérieur jusqu'à ce jour;

Aussi, — Copie de tout arrangement pris avec la compagnie, ou d'actes de garantie exigés d'elle pour le prompt octroi de la part de la Compagnie, jusqu'à la date du 19 décembre prochain, de titres de préemption aux personnes désirant s'établir sur les dites terres conformément aux dispositions du dit acte de convention avec la *Colombie-Anglaise*. (*Documents de la Session, No. 83.*)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente — la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1887, pour copie de toute correspondance échangée entre *M. Vankoughnet*, ou aucun autre officier du département des Affaires des Sauvages, et le révérend *M. James Robertson*, surintendant des Missions Presbytériennes relativement à l'administration des affaires des Sauvages, et à la conduite des employés du gouvernement au Nord-Ouest, et de toute autre correspondance s'y rattachant. (*Documents de la Session, No. 81.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1887, pour un état des pièces justificatives, papiers et correspondances concernant la nomination de *James Collinge*, M.D., comme médecin chargé de traiter les enfants sauvages de l'école industrielle et ceux de *Qu'Appelle*, qui sont sous la direction du Père *Hugonard*; la durée de son service et le chiffre de son traitement. Aussi, un état donnant la date de la nomination de *MM. Seymour*, M.D., comme médecin des enfants sauvages dans la dite école, la durée de son service, comme tel, ainsi que la date et le montant des paiements qui lui ont été faits pour ce service. (*Documents de la Session, No. 32.*)

M Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour un état faisant connaître les noms des personnes qui ont demandé, en 1885, des primes à l'encouragement de la pêche, dans le district de *Grand Narrows* et *Washabuck*, comté de *Victoria, N.-E.*; les noms des personnes dont les demandes ont été refusées, pour la même année; si la demande pour cette prime formulée par *Richard McDougall* a été repoussée, et pourquoi; si le

dit *McDougall* a été, par après, nommé gardien de pêche pour le même district ; le nom de son prédécesseur dans cet emploi ; si ce dernier a été destitué ; et s'il a été destitué, pour quel motif.—(*Documents de la session, No 16c.*)

Sir *Adolphe Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, un état donnant les noms des cadets qui ont quitté le Collège Militaire Royal de *Kingston* avant de compléter le cours de cette institution (quatre ans), pour accepter des commissions dans l'armée de Sa Majesté ; et aussi, indiquant quels sont ceux qui ont payé \$100 en quittant le collège, et ceux qui sont partis sans payer.—(*Documents de la session, No 84.*)

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre,—papiers additionnels concernant l'Institut Impérial.—(*Documents de la session, No 79a.*)

Aussi, met devant la Chambre,—relevé comparatif des recettes et dépenses du chemin de fer Intercolonial.—(*Documents de la session, No 75e.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 avril 1887, pour un état donnant les noms, l'occupation ou la profession des personnes formant la commission des chemins de fer, ainsi que la date de leur nomination ; aussi, copie des instructions données à la commission, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de la commission touchant les questions à être étudiées par elle, et copie des travaux de la commission et des témoignages entendus, ainsi qu'un état faisant connaître les localités où la commission a siégé et la date des séances.—(*Documents de la session, No 13b.*)

M. *White (Cardwell)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—mémoire concernant les avances de grains de semence. (*Documents de la session, No 52a.*)

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Papiers concernant la réclamation de la Compagnie de Transport de *Kingston et Montréal*, pour dommages causés par le naufrage de la barge "*Williams*," près de l'entrée du canal *Lachine*. (*Documents de la session, No 85.*)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un ordre en Conseil concernant la rémunération à donner aux officiers-revisseurs. (*Documents de la session, No 47c.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copie de toutes correspondances, télégrammes, etc., échangés entre le département des Douanes et le collecteur des douanes pour le port de Gaspé, concernant la saisie et confiscation de la goëlette "*Ste-Anne*" et huit barriques de spiritueux confisquées pour infraction à la loi du revenu de la Puissance, ainsi que copie des comptes payés pour salaires et autres dépenses de la dite goëlette, ainsi que le produit de la vente des dits spiritueux faite le 6 juillet 1885. (*Documents de la session, No 86.*)

Un bill modifiant l'acte concernant les droits de douane, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Compagnie du Pont de chemin de fer de *Frédéricton et Saint Mary's.*"

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte d'inspection générale."

Bill intitulé : " Acte concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la Jonction d'*Oxford* à *New Glasgow.*"

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des terres fédérales."

Bill intitulé : " Acte complémentaire des Statuts Révisés chapitre six, concernant la représentation à la Chambre des Communes."

Bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre deux des Statuts Revisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant la publication des statuts.'" "

Bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre cent trente-huit des Statuts Revisés concernant les juges des cours provinciales."

Bill intitulé: "Acte conférant certains pouvoirs aux Chambres de Commerce au sujet des peseurs."

Bill intitulé: "Acte modifiant les Statuts Revisés, chapitre trente-neuf, concernant les expropriations de terrains."

Bill intitulé: "Acte autorisant l'avance d'une nouvelle somme pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie de steamers *Canada Atlantique* (à responsabilité limitée.)"

Bill intitulé: "Acte pourvoyant à la nomination d'un solliciteur-général."

Bill intitulé: "Acte ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la Compagnie du Chemin de fer des comtés de l'Ouest, et à d'autres fins."

Bill intitulé: "Acte concernant l'amélioration du fleuve *Saint-Laurent*."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer y mentionnés."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des compagnies," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des sociétés de caisses de retraite, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants: Bill intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*."

Bill intitulé: "Acte pour constituer en corporation l'Hôpital royal Victoria."

Bill intitulé: "Acte pour faire droit à *William Arthur Lavell*."

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article dix-neuf du règlement.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *Suzan Ash*," étant lu;

M. *Small* propose, secondé par M. *Taylor*,—Que le dit ordre soit rescindé.

Et la question étant mise, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise: Que le bill passe avec les amendements, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

Un bill du Sénat intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada à étendre ses opérations, et pour d'autres objets," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie-d'Hudson, et de changer le nom de cette compagnie," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'immigration chinoise," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre cinq des Statuts Révisés, concernant le cens électoral, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise : Que le bill passe ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte portant amendement de l'Acte d'immigration," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant les Statuts Révisés, chapitre cinquante et un, concernant la propriété foncière dans les Territoires ", étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte amendement l'Acte des Sauvages," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée lundi, le 20 juin courant, — Que le bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre cent soixante-treize, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions, soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la motion étant de nouveau proposée ; la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise : Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise : Que le bill passe ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le conseil des territoires du Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise : Que le bill passe ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 23 juin 1887.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, pour payer la différence de salaire à M. Naughton, gardien du bureau, le 1er octobre 1886 au 30 juin 1886, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour pourvoir à l'augmentation des appointements de K. J. Henry, de \$1,650 à \$1,800, et de P. B. Douglas, de \$1,650 à \$1,800, \$350 ; division de la commission géologique, pour pourvoir aux appointements d'un ingénieur de mines, \$1,800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances, pour une augmentation statutaire omise dans le budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour augmenter les appointements de T. J. Watters, comptable, \$200 ; pour augmenter les appointements de A. Morin, de \$50 par année, à compter du 1er juillet 1886, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du secrétaire d'Etat, pour pourvoir aux appointements d'un commis de 2e classe, pour l'année finissant le 30 juillet 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Affaires des Sauvages: Pour augmenter les appointements de *J. D. McLean*, sténographe, de \$1,350 à \$1,400, \$50; pour augmenter les appointements de *S. Bray, A. T. F.*, sous-arpenteur en chef, de \$1,000 à \$1,100, minimum des appointements d'un commis de 2e classe, \$100; pour augmenter les appointements de *W. A. Orr*, de la division des terres des Sauvages, de \$750 à \$1,100, minimum des appointements d'un commis de 2e classe, \$350; pour augmenter les appointements de *C. Reiffenstein*, de la division de la correspondance, de \$600 à \$700, \$100; pour augmenter les appointements de *J. A. Wilson*, division de l'enregistrement, de \$450 à \$500, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Justice—Appointements d'un commis de 3e classe (comptable) qui recevra le maximum des appointements de cette classe nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des pêcheries—pour pourvoir aux appointements d'un commis de 2e classe, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Marine—pour payer à *V. H. Steele* la différence entre \$750 à \$800, la nomination ayant été faite de manière à compter du 1er juillet 1884, au lieu du 1er juillet 1883, tel que recommandé, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur,—Pour pourvoir à l'augmentation annuelle de *R. Quain*, omise dans le budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*.—Pour augmenter le salaire du garde-magasin, \$100. Pénitencier de *St-Vincent-de-Paul*.—Pour pourvoir au salaire d'un nouveau garde, \$500. Pénitencier du *Manitoba*.—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du préfet, à compter du 1er juillet 1887, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Sénat—Pour augmenter les appointements du greffier en loi, \$300; pour augmenter les appointements du sergent-d'armes et greffier des journaux français, \$400; nomination d'un greffier adjoint des journaux français, \$800; nomination d'un messenger permanent, \$600; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cent quatre-vingt-treize piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes—Pour pourvoir au paiement de huit nouveaux messagers sessionnels, à \$250 chacun, \$2,000; pour pourvoir au paiement de trois nouveaux pages, à \$1.50 par jour, \$450; pour pourvoir au paiement de trois nouvelles femmes de journée pour la session, \$150; pour pourvoir à la nomination de *M. J. R. E. Chapleau*, du rang de commis de 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1888, \$400; pour pourvoir à la nomination de *A. G. D. Taylor*, du rang de commis de 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1888, \$400; indemnité sessionnelle de *J. W. Bell*, M.P., absent pour cause de maladie, \$1,000; balance de l'indemnité et des frais de route de *MM. J. Campbell*, \$1,049.60, et de *R. Moffatt*, \$1,022.60, payables à leurs héritiers, \$2,082.20; indemnité sessionnelle de feu *Robert Campbell* et frais de route payables à ses héritiers, \$1,021; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Bibliothèque du Parlement:—Pour payer 30 exemplaires de l'ouvrage de *Bourinot* sur le gouvernement local, pour les échanges, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des élections :—Pour payer au capitaine *J. Wilson*, percepteur des douanes au *Sault-Sainte-Marie*, ses services comme officier-rapporteur pour *Algoma*, aux élections générales de 1887 (nonobstant l'art. 51 de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du Cens Electoral :—Pour payer à *Richard Jones*, inspecteur des poids et mesures et du gaz, *Victoria, C. B.*, ses services comme commis du reviseur *Edwin Johnson*, C. R. (nonobstant l'article 51 de l'Acte du Service Civil) pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter la compilation du recensement et l'impression, et la statistique générale sous l'autorité de l'Acte du Recensement, \$7,500 ; Pour aider aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu *H. A. Baynes*, professeur de physique, de chimie et de géologie, au Collège Militaire Royal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'un somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer—Chemin de fer Intercolonial—Approche sur pilotis et voie jusqu'au quai de *Sackville*, en construction pour la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Édouard*, \$1,500 ; Posage et fourniture sur deux trains à grande vitesse entre *Québec* et *Halifax*, d'appareils destinés à éclairer les wagons à l'électricité et à les chauffer à la vapeur venant directement de la locomotive, \$24,400 ; Pour pourvoir à de plus grandes facilités à *Halifax, N.-E.*, \$150,000 ; Pour pourvoir à un chemin traversant sous la voie du chemin de fer Intercolonial à la station de *Bathurst*, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Corrwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour achever le chemin de *Lachine* à la côte *St-Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les écluses et autres constructions—Canal *Chambly*,—pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer la levée du chemin sur le bord du lac *Saint-François*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille quarante-six piastres et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ottawa*—bibliothèque du parlement—pour pourvoir au règlement de la réclamation de *W. Farquhar* et Cie, les entrepreneurs de cet édifice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir : *Annapolis*, bureau de poste, douane, etc., \$4,000 ; *Sydney*, station de la quarantaine, précautions contre les incendies, etc., \$300 ; *Halifax*, station de la quarantaine, île *Lawlor*, renouvellements et réparations, \$1,050 ; *Pictou*, maison de la douane, appareil de chauffage, \$2,350 ; *Pictou*, hôpital de la marine, appareil de chauffage, \$1,850 ; *Halifax*, bureau d'immigration, réparations, mobilier, etc., \$260 ; *Halifax*, édifices publics, réparations, etc., \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir : *Nouveau-Brunswick*—*Chatham*, édifice de la quarantaine—réparations et changements,

\$500; *Fédération*, bureau de poste—réparations, \$1,500; Pénitencier de *Dorchester*, \$10,000; *Portland (Saint Jean)* bureau de poste, etc.—réparations, mobilier et garnitures, \$1,800; *Dalhousie*, bureau de poste, maison de la douane, etc., \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme additionnelle n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir: *Québec—Sorel*, édifices publics, \$2,000; *Trois-Rivières*, maison de douane—nouvel appareil de chauffage, \$2,000; *Québec*, bâtiments de la marine et des immigrants sur le quai de la Reine, \$3,000; *Québec*, entrepôt de vérification, \$5,000; *Montréal*, maison de douane—changements et réparations, \$7,500; *Joliette*, bureau de poste, etc., \$5,000; Pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*—somme additionnelle nécessaire, \$7 000; Pour aider à la construction d'une chapelle sur la réserve des Sauvages à *Maria*, \$500; *Lévis*, bâtiment de la quarantaine des animaux, y compris les dépendances, \$10,000; Falaise sous la citadelle, etc.,—enlèvement de roches détachées, et paiement des dommages causés aux propriétés par les roches qui tombent, y compris les examens et la surintendance, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-deux mille trois cent onze piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Ottawa*, savoir:—*Barrie*, bureaux de poste, douane, etc., \$4,000; *Port-Hope*, bureaux de poste, douane, etc.—A voter de nouveau balance de \$562.92 périmée, \$3,062.92; *Ottawa*, édifices publics, édifices du parlement, pour couvrir de nouveau, etc., le toit en appentis, etc., \$6,000; *Guelph*, bureau de poste, amélioration, etc., \$500; *Hamilton*, station des immigrants, réparations, etc., \$350; Entrepôt de vérification de *Kingston*, \$10,000; *Brockville*, bureau de poste, douane, etc., \$12,000; *Cornwall*, bureau de poste, douane, etc., \$3,447 périmées, à être votés de nouveau, \$5,500; bureaux de poste, douane, etc., de *Goderich*, \$4,000; édifices des départements, *Ottawa*, pour recouvrir en cuivre la tour principale, édifices de l'ouest, \$3,000; *Gananoque*, bureaux de poste, douane, etc., \$5,000; *Port-Arthur*, bureaux de poste, douane, etc., lorsque l'emplacement sera donné, \$10,000; entrepôt de vérification de *Toronto*, à voter de nouveau, \$3,500; bureau de poste de *Cayuga*, \$1,000; pénitencier de *Kingston*, somme additionnelle nécessaire, \$9,000; édifices publics, *Ottawa*, protection additionnelle contre le feu, aide à la municipalité d'*Ottawa* pour la construction et l'entretien d'une station de pompes dans la partie centrale de la ville, \$15,000; imprimerie du gouvernement, \$75,000; *Strathroy*, bureaux de poste, douane, etc., \$4,000; douane de *London*, \$1,800; bureaux de poste, douane, etc., *Cobourg*, \$3,000; bureaux de poste, douane, etc., *Almonte*, \$1,000; édifice public de *Brampton*, \$4,000; Station des immigrants, *Toronto*, réparations, \$500; station des immigrants, *London*, réparations, \$100; salle d'exercice, *Toronto*, pour sa construction, à la condition que la ville de *Toronto* fournisse un terrain, tel que convenu, \$30,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille deux cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Manitoba*, savoir:—Stations des immigrants, *Emerson* et *Brandon*, réparations, \$305; édifices des immigrants, *Winnipeg*, y compris l'emplacement, \$15,000; bureau de poste, *Brandon*, \$4,000; bureau de poste, *Winnipeg*, conversion du troisième étage en bureaux des terres fédérales, \$1,900; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir: Territoires du *Nord-Ouest*—Hôpital général de *McLeod*, la localité ayant souscrit une somme égale, \$1,500; résidence du lieutenant gouverneur, *Régina*—Réparations, \$3,000; palais de justice, *Régina*—Réparations, changements et ameublement, \$2,500; *McLeod*—Bureau de douane, \$3,000; édifices de la police à cheval du *Nord-Ouest*, \$100,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir: *Colombie-Anglaise*—Édifice public de *New-Westminster*—Éclairage au gaz, \$350; Pénitencier de la *Colombie-Anglaise*—Établissement du gaz, \$4,500; Réparations et améliorations aux édifices publics—*Colombie-Anglaise*, \$3,000; Bureau de poste,

Nanaimo—Éclairage au gaz, \$350; nouvelles voûtes de sûreté dans le bureau du sous-receveur général, *Victoria*—\$3,000 périmées, à voter de nouveau, \$3,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, ameublement, chauffage, etc.—Parc de la côte du Major, *Ottawa*, \$3,500; matériaux de réparations, etc., en rapport avec la ventilation et l'éclairage des édifices publics, *Ottawa*, \$5,000; réparations, meubles, chauffage, etc., \$15,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille neuf cent douze piastres et quatre vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières.—*Nouvelle-Ecosse*.—Remise au gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* des déboursés qu'il a faits depuis le 1er juillet 1867, pour les jetées, brise-lames, quais publics, etc., ayant une importance fédérale, \$71,512.98; quai de *Bayfield*—Réparations, renouvellements, dragage, etc., \$3,500; *Little Narrows*, \$1,500; *Anse du Saule* et port *Mutton*, \$5,000; *Western Head*, \$5,000; *Comeauville*—Réparations, \$5,000; *Tatamagouche*—Quai sur le côté est de la rivière, les habitants donnant le droit de passage pour y arriver, \$600; *Ile Pictou*, \$2,500; *Anse Moydart*, \$300; *Port de Baie-Ouest*, \$5,000; *Grand Etang*, \$2,000; *Rivière-au-Saumon*—Réparations, \$1,500; *Clifton* (Vieilles granges), \$1,500; *Météghan*, \$3,000; Quai de l'*Ile de Spencer*, \$5,000; Quai de *Eatonville*, \$2,000; *Bas-Horton*—Réparations, \$3,000; *Mabou*, \$2,000; *Anse de la Truite*, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de l'*Ile du Prince-Edouard*.—Jetée de la rivière *Varnon*—Réparations, \$800; *Pinette*, \$275; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir:—*Nouveau-Brunswick*.—*Ile de la Perdrix*—Port de *Saint Jean*, \$3,000; *Cocagne*—Quai, \$1,000; Port de *Richibouctou*, \$3,000; *Clifton*—Réparation du brise-lames, \$750; *Baie du Rocher*, *Anderson's Hollow*, \$3,000; *Rivière Saint Jean*—Dragage, battures d'*Oromocto*, \$2,000; *Rivière Saint-Jean*—Amélioration du chenal entre *Frédéricton* et *Woodstock*, \$1,000; *Baie Verte*—Quai de lestage, \$6,000; *Village Belliveau*, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières *Québec*, savoir: *Vaudreuil*, aide pour la construction d'un quai, \$2,400; Chenal du *Moine*, jetée brise-glace à *Sainte-Anne de Sorel*, 1,500; rivière *Saint-Louis*, pour compléter l'approfondissement, etc., du canal d'alimentation, \$2,000; *Sainte-Adélaïde de Pabos* (*Petit Pabos*), \$5,000; *Trois Pistoles*, pour terminer, \$750; rivière *Madawaska*, \$1,000; *Ile Verte*, jetée, \$3,500; *Kamouraska*, réparations, \$500; *Saint-Jean-Port Joli*, \$1,000; Douane de *Québec*, quai, \$500; Cap de la *Madeleine*, la municipalité contribuant \$2,000, \$3,000; Fleuve *Saint-Laurent*, jetée, brise-glace à la pointe du *Moulin-à-Vent*, *Trois-Rivières*, \$1,500; rivière *Saint-François*, \$3,000; *Laprairie*, travaux en rapport avec les jetées, brise-glace, \$5,000; *Côteau du Lac*, \$3,000; Jetées à *Mattawan*, *Long Sault*, haut de l'*Ottawa* et lac *Témiscamingue*, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Ontario*, savoir: *Rivière de la Petite Nation*, enlèvement d'obstacles, à voter de nouveau, \$2,000; *Portsmouth*, réparation de la jetée, \$4,000; rivière *Saugeen*, pour terminer la jetée, \$1,000; Port de *Toronto*, \$20,000; *Rondeau*, lac *Erie*, réparations, \$1,200; Creek de *McGregor* et du *Petit-Ours*, y compris \$2,300 par règlement de réclamation pour dommages à la propriété, \$5,800; *Port Albert*, \$3,200; *Goderich*, \$13,000; *Southampton*, réparation du débarcadère et du brise-lames, \$1,500; port de *Midland*, pour terminer, \$2,600; *Seguindah*, Grande île *Manitouline*, \$7,000; baie *Toisma-i'o Cockburn*, lac *Huron*, \$7,000; *Lac des Bois*, aide pour la construction de barrages à travers

les sorties du lac, \$7,000; *Owen Sound*, dragage, \$1,000; *Port-Hope*, réparations, \$2,500; *Port-Arthur*, dragage, \$3,000; rivière *Ottawa*, amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passes de *Pétawawa*, en amont de *Pembroke*, \$3,000; *Thornbury*, dragage, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir : *Colombie-Anglaise* :—*Nanaimo*, enlèvement du rocher *Nicol*, \$10,000; rivières *Nicomechle* et *Serpentine*, \$2,000; rivière *Somas*, \$500; rivière *Couchan*, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades : rivière *Madawaska*, district d'*Ottawa*, \$5,000; *Rivière-du-Loup (en haut)*, amélioration à la *Grande-Chute*, \$4,000; *Rapide des Quinze*, haut de l'*Ottawa*, \$2,000; à *M. W. Palen*, pour travaux exécutés aux estacades de la *Gatineau* en 1874, en outre de la somme déjà payée, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées : pont sur la rivière *Bataille* à *Battleford*, \$5,000 périmes à voter de nouveau, \$10,600; aide pour la construction d'un pont sur le creek de *Mâchoire d'Orignal*, sur la route directe de *Régina* à la *Montagne de Bois*, \$350; pour l'année finissant le 30 juin 1883.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques : lignes télégraphiques terrestres et câbles pour les côtes de la mer et les îles des rivières d'en bas, du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, ligne terrestre entre *Sydney-Nord* et *Meat-Cove*, nouveaux poteaux, \$3,000; télégraphes, *Ontario*: ligne aérienne de *Warton* à *Tobermory*, \$5,600; télégraphes, *Territoires du Nord Ouest*: reconstruction de la ligne militaire entre *Courant-Rap de* et *Saskatchewan-Landing*, \$2,400; ligne entre *Battleford* et *Humboldt*, nouveaux poteaux, \$11,500; ligne entre *Humboldt* et *Qu'Appelle*, nouveaux poteaux, \$6,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, nouvelle somme nécessaire pour un nouveau remorqueur pour la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses. *Fort Dufferin*, N.-B., mur de soutènement à *Negro-Point*—Réparations, \$3,000; allocation annuelle à *S. McLaughlin* pour la direction des ouvrages de photographie nécessaires pour le département des travaux publics, \$400; nouvelle chaudière pour le steamer *Hygeia* employé au service de la quarantaine à la *Grosse Ile*, \$1,200; Pour contribution à l'érection d'un monument au col. *Williams*, \$1,000; fleuve *Saint-Laurent*—Niveaux, etc., \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à vapeur entre les États-Unis et *Victoria*, C. B., pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre *Canso*, *Aricbat*, *Guyshoro*, *Port-Hood* et *Mabou* et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—Service quotidien à *Port Mulgrave* et continuation du service pendant l'hiver sur la section de *Port Mulgrave* à *Canso*, pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre *Halifax* et *Terreneuve*, par voie du *Cap-Breton*, subvention de \$200 par voyage, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, finissant le 30 juin 1888.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations à la coque et aux machines du steamer *Northern Light*, et chaudière neuve, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'installation du rez-de-chaussée de *Victoria-Hall* comme établissement de pisciculture, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent soixante et sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Ontario* et *Québec*. Réparations et agrandissement des granges et des étables à l'établissement de *Mount-Elgin*, \$1,000; pour contribuer à l'érection d'un hôpital qui sera ouvert aux Sauvages au lac *Témiscamingue*, \$500. Arpentage de réserves, comme suit:—A *Nipigon* et au lac *Long*, \$767; à *Betsiamis*, \$700; autres arpentages, \$1,500,—\$2,967; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

50. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du révérend *Wm. O'Leary*, missionnaire des Sauvages à *King's-Clear*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour la *Colombie-Britannique*; construction d'une résidence pour l'agent des Sauvages du district de *Kwawkewith*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Manitoba* et district du *Nord-Ouest*. Construction de deux écoles d'industrie pour les Sauvages, l'une à l'agence de *Saint-Pierre* et l'autre pour les deux agences du lac *Manitoba* et du *Portage-la-Prairie*, \$2,500 chacune, \$5,000; Education et entretien de quatre-vingts élèves à chacune de ces écoles, soit cent soixante, à \$50 chacun, \$8,000; pour permettre au département de revêtir en brique l'école d'industrie de *Qu'Appelle*, \$2,000; pour contribuer à l'entretien d'une école d'industrie pour les Sauvages presbytériens, au lac *Rond*, *Assiniboia*, sous les soins du révérend *Hugh McKay*, au taux de \$50 chacun pour trente élèves, \$1,500; pour contribuer à l'établissement d'une maison d'école et d'un moulin à *Shaftesbury*, dans le district de la rivière de la *Paix*, le coût total étant estimé à \$4,500, dont \$2,500 seront recueillis par le révérend *M. Brick*, missionnaire de l'endroit, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses; nouvelle somme nécessaire pour le supplément des Statuts Révisés, actes non révisés, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle somme nécessaire pour la collection des arrêts du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux victimes de l'explosion des houillères de *Nanaimo*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle somme nécessaire pour payer pour arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de *Hot Springs*, près de la station *Banff*, *Territoire du Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de traduction et d'impression des ordonnances des *Territoires du Nord-Ouest* en langue française, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillement et entretien de patients des *Territoires du Nord-Ouest*, dans l'asile d'aliénés du *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillements et entretien de patients du district de *Kewatin*, dans l'asile d'aliénés du *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 400 exemplaires du " *Dominion Annual Register and Review for 1886*," à \$3 pour, l'année finissant le 30 juin 1888.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 500 exemplaires du "Canadian Parliamentary Companion," pour l'année finissant le 30 juin 1888.

62. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'impression du dictionnaire micmac du Dr Rand, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribuer à la publication de "l'Histoire Généalogique des Familles Françaises, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 1,500 exemplaires de l'ouvrage de *Bartlett* sur les produits houillers et ferrugineux du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix piastres et six centins soit accordés à Sa Majesté pour paiement à *M. Dunscomb*, de *Québec*, d'intérêt sur déboursés et pour services rendus à l'occasion de la saisie de *l'Atalaya*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent huit piastres et quatre-vingt deux centins soit accordée à Sa Majesté pour paiements à *Andrew Boyd*, syndic des biens et effets de *A. Mortimer*, du montant accordé par la cour de l'Échiquier du *Canada*, \$15,263.05, et frais, \$1,775.39, avec intérêt, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics. Entretien et réparations, travaux du *Saint-Maurice*—réparations, \$11,000; rivière *Yamaska*—écluse, \$1,000; bassin de carénage d'*Esquimalt*—frais d'exploitation, \$10,000; télégraphes aériens et sous-marins aux côtes maritimes et dans les îles des rivières de l'est et du golfe *Saint-Laurent*. et dans les provinces maritimes:—Entre *Mabou* et *Cheticamp*, \$650; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des postes: Pour une augmentation des appointements du maître de poste à *Ottawa, Ont.*, selon l'acte du service civil, \$200; pour une augmentation des appointements de l'assistant-maître de poste à *Ottawa, Ont.*, selon l'acte du service civil, \$100; pour une augmentation des appointements de *M. Fleming French*, commis de première classe au bureau de poste d'*Ottawa*, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-quatre mille sept cent cinquante quatre piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les comptes des territoires: Paiement de réclamations pour pertes résultant de la rébellion dans les Territoires du *Nord-Ouest*, \$513,000; paiement d'appointements, de frais de voyages, de frais d'hôtellerie et de frais d'écritures, à l'occasion de l'investigation des réclamations pour pertes résultant de l'insurrection des Métis et des Sauvages des Territoires du *Nord-Ouest*, \$7,900; gratifications à des officiers du département de la milice et de la défense pour services extraordinaires à l'occasion de la rébellion des territoires du *Nord-Ouest*:—Colonel *C. E. Panet*, député du ministre, \$800; colonel *W. Powell*, adjudant général, \$800; lieutenant-col. *J. Macpherson*, directeur des magasins, \$750; *C. H. O'Meara*, comptable, \$575; paiement à *E. B. Holt*, solde de ses services comme secrétaire de la commission de la rébellion, 207 jours, à \$5, \$1,485; moins, Budget 1886-87, \$555.55; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

70. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-cinq piastres et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'agriculture:—*A. E. H. St. Denis*, pour services spéciaux en rapport avec le recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur, *A. J. F. Shaw*, pour services spéciaux pendant l'absence d'autres commis, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—

Sénat—pour pourvoir à l'augmentation des appointements du greffier en lois, à raison de \$300 par année, depuis le 1er janvier 1887, \$450; pour pourvoir au salaire d'un messenger, du 1er avril au 30 juin, à \$600 par année, \$129.85; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter 75,000 exemplaires du *Scientific Dairy Practice de Lynch*, anglais et français, à 6 centins l'exemplaire; aussi les droits d'auteur, les gravures et planches stéréotypées de l'ouvrage; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'embranchement de *Carleton*, somme additionnelle nécessaire pour le paiement des taxes, et frais d'avocat en rapport avec l'achat des obligations, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la salle d'exercices d'*Hamilton, Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de poste d'*Aylmer, Qué.*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour quai de *Grand Bras d'Or, Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour brises-glaces de la rivière *Richelieu*, à *Sorel, Qué.*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlèvement de roches, rivière *Colombie*, rapides de la *Mort, Colombie-Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir: *A. E. V. Dodwell*, à raison de \$400 par année, du 1er mai 1881 au 1er novembre 1886, pour services rendus par lui au ministère des Travaux Publics, comme comptable à *Victoria, C.-A.*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des transactions de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à *Geo. A. Bourgeois* une gratification pour avoir rempli par interim les fonctions d'inspecteur des bureaux de poste du district de *Québec*, depuis la maladie (et sub-équemment le décès) de l'inspecteur, du 1er janvier 1886 au 30 juin 1888; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour accise, savoir: Pour payer aux officiers employés dans les distilleries pour des heures de travail supplémentaires, nonobstant les dispositions de la 51e section de l'Acte du Service Civil pour l'année expirant le 30 juin 1887; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Colby* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à dix heures et demie A.M., ce jour.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures, jeudi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à dix heures et demie A.M., ce jour.

Jeudi, 23 juin 1887.

Dix heures et demie A.M.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. MacDowall, — la pétition de Charles Racette et autres, de Grandin et ses environs.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

De Roderick McDougall et autres, de Blue Mountain, comté de Pictou, N.E., — demandant la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des vapeurs, le dimanche.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 avril 1887, pour copie de tout contrat passé pendant l'année civile 1886 pour la fourniture de fil métallique ou autre clôturage pour le chemin de fer Intercolonial, avec indication des noms des entrepreneurs et du montant payé en vertu de chaque contrat, ainsi que le montant des achats de fil de fer ou autre clôturage faits sans contrat (s'il en a été fait) pendant la même période, et le montant d'argent payé pour tels achats. (*Documents de la session, No 75f.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1887, pour copie de la correspondance échangée entre le ministère des Chemins de fer et la Chambre de Commerce d'Halifax, concernant le droit que possède la Compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, aux termes de son contrat avec le gouvernement, en date de septembre 1872, de se servir du prolongement du chemin de fer Intercolonial dans la cité d'Halifax. (*Documents de la session, No 87.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

1. Résolu, — Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions ci-dessous mentionnées aux compagnies de chemin de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir : —

A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour (12) milles de son chemin de fer, à partir de la cité de Sainte-Catherine jusqu'au pont sur la rivière Niagara, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... \$32,400

A la Compagnie du chemin de Vaudreuil et Prescott, pour trente (30) milles de son chemin de fer à partir de Vaudreuil vers Hawkesbury, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité..... 96,000

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Richmond Hill, pour cinq (5) milles de son chemin de fer, à partir de Richmond Hill Jonction, sur le chemin de fer du Nord du Canada, jusqu'au village de Richmond Hill, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité..... 16,000

A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour trente (30) milles de son chemin de fer, partant de Drummondville en allant vers Nicolet, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité..... 96,000

A la Compagnie du chemin de fer de Jogjins, pour un mille et un quart (1¼) de son chemin de fer, à partir de l'extrémité sud de la portion subventionnée en vertu de la 49e Vict., chap. 10, jusqu'aux quais, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité .. 4,000

A la Compagnie du chemin de fer de <i>Moncton</i> et <i>Bouctouche</i> , pour deux (2) milles de son chemin de fer, à partir de l'extrémité ouest de la portion subventionnée en vertu de la 49 ^e <i>Vict.</i> , chap. 10, jusqu'à <i>Moncton</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	6,400
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de <i>Beauharnois</i> , pour trente (30) milles de son chemin de fer, à partir de <i>Sainte-Martine</i> vers <i>Saint-Anicet</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin d'embranchement de <i>Harvey</i> , pour trois (3) milles de son chemin de fer, depuis le terminus sud du chemin de fer d' <i>Albert</i> jusqu'à <i>Harvey Bank</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer <i>Brantford</i> , <i>Waterloo</i> et lac <i>Erié</i> , pour dix-huit (18) milles de son chemin de fer, à partir de la ville de <i>Brantford</i> jusqu'au village de <i>Hagersville</i> , ou au village de <i>Waterford</i> , ou à quelque point intermédiaire sur le chemin de fer du Sud du <i>Canada</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de <i>Guelph</i> , pour seize (16) milles de son chemin de fer, à partir de sa jonction avec le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la ville de <i>Guelph</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	51,200
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Massawipi</i> , pour douze (12) milles de son chemin de fer, à partir d'un point sur le chemin de fer de l'Atlantique et du <i>Nord-Ouest</i> , près du village de <i>Magog</i> , jusqu'à la station d' <i>Ayer's Flat</i> , sur le chemin de fer de la Vallée de la <i>Massawipi</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	38,400
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Napanee</i> , <i>Tamworth</i> et <i>Québec</i> , pour quatre (4) milles de son chemin de fer, à partir de l'extrémité nord de la section subventionnée par l'acte 48-49 <i>Vict.</i> , chap. 59, jusqu'à <i>Tweed</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	12,800
A la Compagnie de Chaux dite "Dominion," pour sept (7) milles de son chemin de fer, depuis un point sur le chemin de fer Central de <i>Québec</i> , dans le township de <i>Dudswell</i> , jusqu'aux carrières de chaux de la Compagnie de <i>Dudswell</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	22,400
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Norfolk Sud</i> , pour dix-sept (17) milles de son chemin de fer, à partir de <i>Port Rowan</i> , jusqu'à la ville de <i>Simcoe</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	54,400
A la Compagnie du chemin de fer de l'Union <i>Jacques Cartier</i> , pour le prolongement et l'achèvement de sa ligne, une subvention de.....	20,000
Pour une ligne de chemin de fer, à partir de <i>Mount Forest</i> , jusqu'à <i>Walkerton</i> , d'une longueur de vingt-quatre (24) milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	76,800
A la Compagnie du chemin de fer et de navigation d' <i>Oshawa</i> , pour sept (7) milles de son chemin de fer, partant de <i>Port Oshawa</i> jusqu'à <i>Rag'an</i> , une subvention n'excédant \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	22,400
A la Compagnie du chemin de fer du <i>Saguenay</i> et du lac <i>St-Jean</i> , pour trente (30) milles de son chemin de fer, partant du lac <i>St-Jean</i> et se dirigeant vers <i>Chicoutimi</i> , ou de <i>Chicoutimi</i> en se dirigeant vers le lac <i>St-Jean</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	96,000

A la Compagnie du chemin de fer <i>Grand Oriental</i> , pour trente (30) milles de son chemin de fer, à partir de la rivière <i>St-François</i> jusqu'au chemin de fer d' <i>Arthabaska</i> , à la station <i>St-Grégoire</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer d' <i>Ontario</i> et du Pacifique, pour six (6) milles de son chemin de fer, à partir de l'extrémité nord de la portion subventionnée en vertu de la 47 ^e Vic., chap. 8, jusqu'à la ville de <i>Perth</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	19,200
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Caraquet</i> , pour six milles et un quart ($6\frac{1}{4}$) de son chemin de fer, à partir du <i>Petit Caraquet</i> jusqu'à <i>Shippagan</i> , au lieu de la subvention accordée par la 49 ^e Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer du <i>St Laurent</i> , des <i>Basses Laurentides</i> et du <i>Saguenay</i> , pour la section de son chemin vers les <i>Grandes-Piles</i> , sur la rivière <i>St-Maurice</i> jusqu'à son raccordement avec le chemin de fer de <i>Québec</i> au lac <i>St Jean</i> , au lieu de la subvention accordée par l'acte 48-49 Vic., chap. 59, pour une ligne de chemin de fer depuis les <i>Grandes-Piles</i> , sur la rivière <i>St-Maurice</i> , jusqu'à son raccordement avec le chemin de fer du lac <i>St Jean</i> , distance d'environ cinquante (50) milles, une subvention de.....	217,600
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de <i>Saint-Jean</i> et de la <i>Rivière du-Loup</i> , pour vingt-deux (22) milles de son chemin, à partir du village de <i>Prince William</i> vers la ville de <i>Woodstock</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer du lac <i>Témiscamingue</i> , pour quatre (4) courtes sections de chemin d'environ deux (2) milles de longueur en totalité, pour éviter les rapides de l' <i>Ottawa</i> connus sous les noms de " <i>La Mi-charge</i> ", " <i>La Cuve</i> ", " <i>Les Erables</i> " et " <i>La Montagne</i> ", et pour la construction de quais et débarcadères à ces rapides, afin de relier le chemin de fer du Pacifique Canadien, à <i>Mattawa</i> , avec le lac <i>Témiscamingue</i> , au moyen de vapeurs, voies ferrées et autres travaux (au lieu d'une partie de deux milles de longueur, sur les huit (8) milles de chemin de fer subventionné aux termes de l'acte 48-49 Vic., chap. 59, en vertu duquel environ six milles de chemin de fer ont déjà été construits à partir du pied même du <i>Long Sault</i> jusqu'au pied du <i>Témiscamingue</i> , et au lieu aussi de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10), une subvention de....	12,400
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Carillon</i> et <i>Grenville</i> , pour douze (12) milles de son chemin, depuis <i>Saint-Eustache</i> jusqu'au <i>Sault-au-Récollet</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	38,400
A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement sur <i>Minudie</i> , pour cinq ($5\frac{1}{2}$) milles et demi de son chemin, à partir de sa jonction avec le chemin de fer des <i>Joggins</i> , près du pont de chemin de fer de la rivière <i>Hébert</i> , jusqu'au village de <i>Minudie</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	17,600
A la Compagnie de colonisation et de chemin de fer du lac <i>Témiscamingue</i> , pour dix ($10\frac{1}{2}$) milles et demi de son chemin, depuis le <i>Long Sault</i> jusqu'au lac <i>Kippewa</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	33,600
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Leamington</i> et de <i>Sainte Claire</i> , pour deux (2) milles de son chemin, à partir de l'extrémité nord de la section subventionnée par l'acte 48 Vic., chap. 59, jusqu'au village de <i>Comber</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	6,400
A la Compagnie de chemin de fer et de houille de <i>Cumberland</i> , pour quatorze (14) milles de son chemin, à partir d'un point sur le chemin de fer de <i>Spring Hill</i> à <i>Parrsboro'</i> , près de <i>Spring Hill</i> , jusqu'à un point sur	

le chemin de fer entre <i>Oxford</i> et <i>New-Glasgow</i> , près du village d' <i>Oxford</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	44,800
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de <i>Montréal</i> et du lac <i>Champlain</i> , une subvention de \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Québec</i> au lac <i>Saint-Jean</i> , pour neuf (9) milles de son chemin, distance non couverte par les subventions accordées antérieurement, depuis la cité de <i>Québec</i> jusqu'au lac <i>Saint-Jean</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	28,800
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Témiscouata</i> , pour trente (30) milles de son chemin d'embranchement depuis <i>Eymontton</i> vers la rivière <i>Saint-François</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée <i>Cornwallis</i> , pour treize (13) milles de son chemin entre <i>Kentville</i> et <i>Kingsport</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	41,600
A la Compagnie du chemin de fer Central de la <i>Nouvelle-Ecosse</i> , pour trente-quatre (34) milles de son chemin, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	108,800
Au chemin de fer de la vallée <i>Tobique</i> , pour quatorze (14) milles de son chemin, depuis la station de <i>Perth-Centre</i> vers <i>Plaster Rock Island</i> , au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 <i>Vic.</i> , chap. 10, pour une voie ferrée depuis la station de <i>Perth-Centre</i> , sur le chemin de fer du <i>Nouveau-Brunswick</i> , jusqu'à un point près de <i>Plaster Rock Island</i> , une subvention de	89,600
Pour un chemin de fer de <i>Woodstock</i> vers <i>Centreville</i> , vingt (20) milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	64,000
Pour un pont de chemin de fer sur le fleuve <i>Saint-Laurent</i> , à <i>Coteau Landing</i> , sur la ligne du chemin de fer Atlantique du <i>Canada</i> , une subvention de 15 pour cent sur la valeur de la construction, ne devant pas excéder.....	180,000
A la Compagnie du chemin de fer du lac <i>Erié</i> , <i>Essex</i> et <i>Détroit</i> , pour vingt-sept (27) milles de son chemin (au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 <i>Vic.</i> , chap. 10), une subvention n'excédant pas.....	118,400
2. <i>Résolu</i> .—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; —que les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Que toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et qu'elles seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; que le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil; et que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du <i>Canada</i> , par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, sauf et à l'exception de la subvention pour le pont sur le fleuve <i>St.-Laurent</i> , sur laquelle	

il sera payé quinze pour cent de la valeur des travaux faits, d'après une évaluation mensuelle des travaux en cours certifiée par l'ingénieur-en-chef et approuvée par le ministre des Chemins de fer et Canaux.

3. *Résolu*.—Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux Compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en Conseil pourra prescrire.

4. *Résolu*.—Que nonobstant ce qui est statué par l'Acte 45 *Vic.*, chap. 14, ou l'Acte 46 *Vic.*, chap. 25, les balances de deniers accordés par les dits Actes pour un chemin de fer à partir de *St-Raymond* jusqu'au lac *St-Jean*, et à la Compagnie du chemin de fer de *Québec* au lac *St-Jean* par les dits Actes respectivement, et qui n'ont pas encore été payées par le gouvernement, pourront être payées en aucun temps dans le délai d'une année après la passation du présent Acte, sujettes aux conditions spécifiées aux dits Actes.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions ci-dessous mentionnées aux compagnies de chemin de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer Central de *Sainte-Catherine* à *Niagara*, pour (12) milles de son chemin de fer, à partir de la cité de *Sainte-Catherine* jusqu'au pont sur la rivière *Niagara*, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... \$38,400

A la Compagnie du chemin de *Vaudreuil* et *Prescott*, pour trente (30) milles de son chemin de fer à partir de *Vaudreuil* vers *Hawkesbury*, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité..... 96,000

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Richmond Hill*, pour cinq (5) milles de son chemin de fer, à partir de *Richmond Hill* Jonction, sur le chemin de fer du Nord du *Canada*, jusqu'au village de *Richmond Hill*, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité..... 16,000

A la Compagnie du chemin de fer du comté de *Drummond*, pour trente (30) milles de son chemin de fer, partant de *Drummondville* en allant vers *Nicolet*, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité..... 96,000

A la Compagnie du chemin de fer de *Joggins*, pour un mille et un quart ($1\frac{1}{4}$) de son chemin de fer, à partir de l'extrémité sud de la portion subventionnée en vertu de la 49^e *Vic.*, chap. 10, jusqu'aux quais, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité .. 4,000

A la Compagnie du chemin de fer de *Moncton* et *Boucliche*, pour deux (2) milles de son chemin de fer, à partir de l'extrémité ouest de la portion subventionnée en vertu de la 49^e *Vic.*, chap. 10, jusqu'à *Moncton*, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité 6,400

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Beauharnois*, pour trente (30) milles de son chemin de fer, à partir de *Sainte-Martine* vers *Saint-Anicet*, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité..... 96,000

A la Compagnie du chemin d'embranchement de *Harvey*, pour trois (3) milles de son chemin de fer, depuis le terminus sud du chemin de fer

d'Albert jusqu'à Harvey Bank, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer Brantford, Waterloo et lac Erié, pour dix-huit (18) milles de son chemin de fer, à partir de la ville de Brantford jusqu'au village de Hagarville, ou au village de Waterford, ou à quelque point intermédiaire sur le chemin de fer du Sud du Canada, une subvention ne dépassant pas \$3, 00 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, pour seize (16) milles de son chemin de fer, à partir de sa jonction avec le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la ville de Guelph, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	51,200
A la Compagnie du chemin de fer de Massawipi, pour douze (12) milles de son chemin de fer, à partir d'un point sur le chemin de fer de l'Atlantique et du Nord Ouest, près du village de Magog, jusqu'à la station d'Ayer's Flat, sur le chemin de fer de la Vallée de la Massawipi, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	38,400
A la Compagnie du chemin de fer de Nap mee, Tamworth et Québec, pour quatre (4) milles de son chemin de fer, à partir de l'extrémité nord de la section subventionnée par l'acte 48-49 Vict., chap. 59, jusqu'à Tweed, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	12,800
A la Compagnie de Chemins dits "Dominion," pour sept (7) milles de son chemin de fer, depuis un point sur le chemin de fer Central de Québec, dans le township de Duds well, jusqu'aux carrières de chaux de la Compagnie de Duds well, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	22,400
A la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud, pour dix-sept (17) milles de son chemin de fer, à partir de Port Rowan, jusqu'à la ville de Simcoe, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	54,400
A la Compagnie du chemin de fer de l'Union Jacques-Cartier, pour le prolongement et l'achèvement de sa ligne; une subvention de.....	20,000
Pour une ligne de chemin de fer, à partir de Mount Forest, jusqu'à Walkerton, d'une longueur de vingt-quatre (24) milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	76,800
A la Compagnie du chemin de fer et de navigation d'Oshawa, pour sept (7) milles de son chemin de fer, partant de Port Oshawa jusqu'à Taglan, une subvention n'excédant \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	22,400
A la Compagnie du chemin de fer du Saguenay et du lac St-Jean, pour trente (30) milles de son chemin de fer, partant du lac St-Jean et se dirigeant vers Chicoutimi, ou de Chicoutimi en se dirigeant vers le lac St-Jean, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour trente (30) milles de son chemin de fer, à partir de la rivière St-François jusqu'au chemin de fer d'Arthabaska, à la station St-Grégoire, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique, pour six (6) milles de son chemin de fer, à partir de l'extrémité nord de la portion subventionnée en vertu de la 47 ^e Vic., chap. 8, jusqu'à la ville de Perth, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	19,200
A la Compagnie du chemin de fer de Caraquez, pour six milles et un quart (6 $\frac{1}{4}$) de son chemin de fer, à partir du Petit Caraquez jusqu'à	

<i>Shippegan</i> , au lieu de la subvention accordée par la 49 ^e Vic, chap, 10, une subvention ne dépassant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer du <i>St Laurent</i> , des <i>Basses Laurentides</i> et du <i>Saguenay</i> , pour la section de son chemin vers les <i>Grandes-Piles</i> , sur la rivière <i>St-Maurice</i> jusqu'à son raccordement avec le chemin de fer de <i>Québec</i> au lac <i>St Jean</i> , au lieu de la subvention accordée par l'acte 48 49 Vic., chap. 59, pour une ligne de chemin de fer depuis les <i>Grandes-Piles</i> , sur la rivière <i>St-Maurice</i> , jusqu'à son raccordement avec le chemin de fer du lac <i>St Jean</i> , distance d'environ cinquante (50) milles, une subvention de.....	217,600
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de <i>Saint-Jean</i> et de la <i>Rivière au-Loup</i> , pour vingt-deux (22) milles de son chemin, à partir du village de <i>Prince-William</i> vers la ville de <i>Woodstock</i> , une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer du lac <i>Témiscamingue</i> , pour quatre (4) courtes sections de chemin d'environ deux (2) milles de longueur en totalité, pour éviter les rapides de l' <i>Ottawa</i> connus sous les noms de " <i>La Mi-charge</i> ", " <i>La Cuve</i> ", " <i>Les Erables</i> " et " <i>La Montagne</i> ", et pour la construction de quais et débarcadères à ces rapides, afin de relier le chemin de fer du <i>Pacifique Canadien</i> , à <i>Mattawa</i> , avec le lac <i>Témiscamingue</i> , au moyen de vapeurs, voies ferrées et autres travaux (au lieu d'une partie de deux milles de longueur, sur les huit (8) milles de chemin de fer subventionné aux termes de l'acte 48 49 Vic., chap. 59, en vertu duquel environ six milles de chemin de fer ont déjà été construits à partir du pied même du <i>Long Sault</i> jusqu'au pied du <i>Témiscamingue</i> , et au lieu aussi de la subvention accordée par l'acte 49 Vic, chap. 10), une subvention de....	12,400
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Carillon</i> et <i>Grenville</i> , pour douze (12) milles de son chemin, depuis <i>Saint-Eustache</i> jusqu'au <i>Sault-au-Récollet</i> , une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	38,400
A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement sur <i>Minudie</i> , pour cinq (5½) milles et demi de son chemin, à partir de sa jonction avec le chemin de fer des <i>Joggins</i> , près du pont de chemin de fer de la rivière <i>Hébert</i> , jusqu'au village de <i>Minudie</i> , une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	17,600
A la Compagnie de colonisation et de chemin de fer du lac <i>Témiscamingue</i> , pour dix (10½) milles et demi de son chemin, depuis le <i>Long-Sault</i> jusqu'au lac <i>Kippeua</i> , une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	33,600
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Leamington</i> et de <i>Sainte-Claire</i> , pour deux (2) milles de son chemin, à partir de l'extrémité nord de la section subventionnée par l'acte 48 Vic., chap. 59, jusqu'au village de <i>Comber</i> , une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	6,400
A la Compagnie de chemin de fer et de houille de <i>Cumberland</i> , pour quatorze (14) milles de son chemin, à partir d'un point sur le chemin de fer de <i>Spring Hill</i> à <i>Parrsboro'</i> , près de <i>Spring Hill</i> , jusqu'à un point sur le chemin de fer entre <i>Oxford</i> et <i>New-Glasgow</i> , près du village d' <i>Oxford</i> , une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	44,800
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de <i>Montréal</i> et du lac <i>Champlain</i> , une subvention de \$3,200 par mille, et n'excedant pas en totalité	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Québec</i> au lac <i>Saint-Jean</i> , pour neuf (9) milles de son chemin, distance non couverte par les subventions accordées antérieurement, depuis la cité de <i>Québec</i> jusqu'au lac <i>Saint Jean</i> , une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	28,800

A la Compagnie du chemin de fer de <i>Témiscouata</i> , pour trente (30) milles de son chemin d'embranchement depuis <i>Edmonton</i> vers la rivière <i>Saint-François</i> une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de <i>Cornwallis</i> , pour treize (13) milles de son chemin entre <i>Kentville</i> et <i>Kingsport</i> , une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité....	41,600
A la Compagnie du chemin de fer Central de la <i>Nouvelle-Ecosse</i> , pour trente-quatre (34) milles de son chemin, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	108,800
Au chemin de fer de la vallée <i>Tobique</i> , pour quatorze (14) mille de son chemin, depuis la station de <i>Perth-Centre</i> vers <i>Plaister Rock Island</i> , au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap 10, pour une voie ferrée depuis la station de <i>Perth-Centre</i> , sur le chemin de fer du <i>Nouveau-Brunswick</i> , jusqu'à un point près de <i>Plaister Rock Island</i> , une subvention de.....	89,600
Pour un chemin de fer de <i>Woodstock</i> vers <i>Centreville</i> , vingt (20) milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	64,000
Pour un pont de chemin de fer sur le fleuve <i>Saint-Laurent</i> , à <i>Coteau Landing</i> , sur la ligne du chemin de fer Atlantique du <i>Canada</i> , une subvention de 15 pour cent sur la valeur de la construction, ne devant pas excéder.....	180,000
A la Compagnie du chemin de fer du lac <i>Erié</i> , <i>Essex</i> et <i>Détroit</i> , pour vingt-sept (27) milles de son chemin (au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 16), une subvention n'excédant pas	118,400
<p>2. <i>Résolu</i>.— Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; — que les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Que toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et qu'elles seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; que le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil; et que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du <i>Canada</i>, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, sauf et à l'exception de la subvention pour le pont sur le fleuve <i>St-Laurent</i>, sur laquelle il sera payé quinze pour cent de la valeur des travaux faits, d'après une évaluation mensuelle des travaux en cours certifiée par l'ingénieur-en-chef et approuvée par le ministre des Chemins de fer et Canaux.</p>	
<p>3. <i>Résolu</i>.— Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en Conseil pourra prescrire.</p>	
<p>4. <i>Résolu</i>.— Que nonobstant ce qui est statué par l'Acte 45 Vic., chap. 14, ou l'Acte 46 Vic., chap. 25, les balances de deniers accordés par les dits Actes pour un chemin</p>	

de fer à partir de *St-Raymond* jusqu'au lac *St-Jean*, et à la Compagnie du chemin de fer de *Québec* au lac *St-Jean* par les dits Actes respectivement, et qui n'ont pas encore été payées par le gouvernement, pourront être payées en aucun temps dans le délai d'une année après la passation du présent Acte, sujettes aux conditions spécifiées aux dits Actes.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que *M. Pope* ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemin de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et seize mille six cent trente-cinq piastres et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion et être distribuée comme suit :—Inspecteur des finances, \$2,600 ; sous-inspecteur des finances, \$1,700 ; bureau du sous-receveur général, *Toronto*, \$7,600 ; bureau du sous-receveur général, *Montréal*, \$5,600 ; bureau du sous-receveur général, *Halifax*, \$10,200 ; bureau du sous-receveur général, *Saint Jean*, \$8,050 ; auditeur et sous-receveur général, *Winnipeg*, \$6,000 ; auditeur et sous-receveur général, *Victoria*, \$7,600 ; auditeur et sous-receveur général, *Charlottetown*, \$4,900 ; caisses d'épargnes rurales, *Nouveau Brunswick*, *Nouvelle Ecosse* et *Colombie-Britannique*, \$16,000 ; commission sur \$6,836,218.57, pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$34,181.09 ; courtage sur \$292,965.80, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$732.41 ; courtage sur \$30,299.94, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Terre de *Rupert*, \$75.75 ; courtage sur \$15,840.68, fonds d'amortissement de l'emprunt de la *Colombie-Britannique*, \$39.60 ; courtage et commission sur \$677,093.65, fonds d'amortissement des emprunts de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$4,020.51 ; courtage et commission sur \$135,108.02, fonds d'amortissement de l'emprunt de 1883, \$1,013.31 ; commission et courtage sur \$500,740.65, emprunt réduit à 4 pour cent, \$3,823.05 ; estimation de la somme payable au commissaire-financier en *Angleterre*, \$1,500 ; timbres anglais, frais de port et télégrammes, etc., \$2,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$9,000 ; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargnes rurales, \$20,000 ; impression des billets fédéraux, \$30,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille neuf cent cinquante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille six cent soixante et douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille neuf cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du secrétariat d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Impressions et Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille huit cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille huit cent quatre-vingt dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du revenu de l'intérieur pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre vingt-cinq mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les deux premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La troisième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en retranchant \$350.

Et la dite résolution ainsi amendée est adoptée comme suit :

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent cinquante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine, pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

La quatrième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant les mots suivants après le mot " Justice " : " y compris \$360 à *R. J. Robertson*, messenger.

Et la dite résolution ainsi amendée est adoptée comme suit :

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille six cent soixante-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, y compris \$360 à *R. J. Robertson*, messenger, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

La cinquième résolution jusqu'à la treizième, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quatrième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant les mots suivants après le mot "agriculture": "y compris \$1,000 à M. J. C. Poper, commis de troisième classe."

Et la dite résolution ainsi amendée est adoptée comme suit :

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'agriculture, y compris \$1,000 à M. J. C. Poper, commis de troisième classe, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements publics, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du Haut Commissaire du Canada à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, somme qui sera probablement requise pour les frais de taxes et d'assurance de la résidence du Haut Commissaire, y compris la taxe du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au département des Postes et des Finances—dépenses contingentes.— Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des dépôts et de calculer les intérêts, jusqu'au 30 juin 1887:—Département des Postes, \$1,650, département des Finances, \$1,250; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des traitements de membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice et être distribuée comme suit: Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord Ouest, \$20,000; Frais de voyage des magistrats stipendiés dans les territoires du Nord Ouest, 4,000; Allocations des circuits, *Colombie Britannique*, 6,000; Allocation pour voyages aux juges de la cour suprême et des cours de comté, *Manitoba*, \$2,500; Rapporteur de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$2,250; Rapporteur-adjoint de la cour suprême du Canada et de l'échiquier, commis de 2^{me} classe, \$1,150; Commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$1,000; Deuxième commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada et de l'échiquier, \$500; Premier messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$500; Second messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$300; Troisième messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier, \$100; Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; aussi appointements des officiers, (shérif, huissier, etc.) dans les cours suprême et de l'échiquier du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$5,000; Impression, reliure et distribution des décisions de la cour suprême, \$2,000; Divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyage des juges, etc., \$100; Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec, \$663.66; Salaire du prévôt de cour de vice-amirauté, Québec, \$333.34; Salles pour la cour de vice-amirauté, *Saint-Jean N.-B.*, \$150; Salles pour la cour de vice-amirauté, *Halifax*, \$150; Pour l'achat de rapports judiciaires et de livres

de droit pour la bibliothèque de la cour suprême, \$1,500 ; *Prison de Régina*, appointements et autres dépenses pour l'entretien des prisonniers et des lunatiques, \$10,000 ; *Prison de Prince Albert*, entretien, etc., \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent onze mille cent quatre-vingt-cinq piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cent cinquante piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille vingt-une piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante cinq mille sept cent soixante et onze piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit piastres soient accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commissaires numéraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la publication des *Débats*, Chambre des Communes. (L'autorisation requise par la clause 51 de l'Acte du Service Civil est par le présent donnée pour le solde, à même ce crédit, de toutes les sommes qui pourront être nécessaires pour payer les employés du Service Civil devant servir comme copistes de rapporteurs de *Débats* de la Chambre des Communes pendant la session actuelle, ainsi que pour la session de 1888), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille huit cent soixante deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,900 ; Crédit pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000 ; Achat d'ouvrages sur l'*Amérique*, \$1,000 ; Dépenses contingentes de la bibliothèque, \$2,500 ; Reliure de journaux, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les douze premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La treizième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en retranchant \$1,200.

Et la dite résolution ainsi amendée est adoptée comme suit :

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record* pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centimes soit accordée à Sa Majesté pour contribution du *Canada* au monument commémoratif du jubilé du règne de la Reine, savoir : l'Institut impérial du Royaume-Uni, des Colonies et des Indes—£20,000 sterling, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-neuf mille et cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des agents et employés de l'immigration, savoir :—Agent, *Québec*, \$1,700; sous-agent, *Québec*, \$1,100; commis, *Québec*, \$1,000; interprète norvégien, *Québec*, \$660; messenger, *Québec*, \$365; agent, *Montréal*, \$1,300; agent, *Ottawa*, \$1,300; agent, *Kingston*, \$1,300; agent, *Toronto*, \$1,650; agent, *Hamilton*, \$1,250; agent, *London, Ont.*, \$1,000; agent, *Halifax*, \$1,000; agent, *Saint-Jean, N.-B.*, \$1,000; agent, *Winnipeg*, \$1,400; agent, *Emerson*, \$1,000; agent, *Brandon*, \$1,400; agent, *Qu'Appelle*, \$1,400; agent, *Medicine-Hat*, \$1,200; agent, *Calgary*, \$1,200; agent, *Port-Arthur*, \$1,000; agent, *Victoria, C.-A.*, \$1,000; interprète, *Winnipeg*, \$800; interprète, *Qu'Appelle*, \$800; interprète, *Brandon*, \$800; interprète, *Territoires du Nord-Ouest*, \$800; appointements, bureau de *Londres, Angleterre*, \$7,100; appointements des agents en Europe, \$6,700; frais de voyages des agents en Europe, \$7,300; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes), \$30,000; subvention à la société pour la protection des immigrantes de *Montréal*, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$150,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille neuf cent soixante et six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, savoir : Inspection médicale, *Québec*, \$1,600; Quarantaine—*Grosse-Isle*, \$9,566; *Saint-Jean, N.-B.*, \$2,600; *Pictou, N.-E.*, \$800; *Halifax, N.-E.*, \$3,400; *Charlottetown, I. P.-E.*, \$1,000; *Victoria, C.-B.*, \$1,900; *Sdney, N.-E.*, \$1,900; Lazaret de *Tracadie*,

\$3,200; pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique, \$15,000; quarantaine des bestiaux:—province de *Québec*, \$5,000; province d'*Ontario*, \$3,000; provinces maritimes, \$3,000; province du *Manitoba*, \$2,000; pour faire face aux dépenses pour détruire la gale chez les moutons et autres maladies des animaux, \$10,000; pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de *Winnipeg* et *St-Boniface*, \$14,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pensions, savoir: *John Bright*, messenger, Chambre d'assemblée, \$80; *Lady Cartier*, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Madame *Delaney*, veuve de l'agent des Sauvages tué au lac des Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent une piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions suivantes, savoir: Pensions payables par suite de la rébellion de 1885: aux miliciens, \$20,000, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la solde de la division militaire et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: munitions, y compris munitions de carabines à la fabrique de cartouches de *Québec*, \$55,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'allocation pour l'instruction militaire, \$40,000; solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux corps de musique régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'association de tir du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'association d'artillerie du *Canada*—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en *Canada*, ou de l'envoi

d'un détachement d'artilleurs canadiens à *Shoeburyness, Angleterre*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal du *Canada*, à *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre vingt-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C" et des écoles d'artillerie à *Québec, Kingston et Victoria. C.-A.*, écoles de cavalerie et d'infanterie à *Québec, Frédérickton, Toronto, Saint-Jean, P.Q., Winnipeg et London*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des soins et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de constructions et réparations, propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des casernes dans la *Colombie Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la *Colombie Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de *L. R. Jones*, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique canadien, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial pour son prolongement jusqu'à *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour plus grandes facilités à *Moncton*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de la ville de *Pictou* pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel roulant du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour coussinets Servis sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un hangar à charbon à *Amherst, N.-E.*, chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction du chemin de fer du *Cap-Breton*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal du *Sault Sainte-Marie*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Williamsburg*—construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du *Rapide Plat*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Williamsburg*—agrandissement de l'entrée d'amont du canal des *Galops*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve et canaux du *St-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Murray*—achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—terres et dommages—Grand-Rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la *Trent*—construction d'écluses et amélioration de la navigation entre *Lakefield* et le lac *Balsam*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.*
16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Troy*, construction, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Culbute*—Enlèvement d'une batiure en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, construction d'un nouveau pont tournant, à l'écluse n° 5, et achat de la ligne de téléphone, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent cinquante piastres soit votée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal de *Beauharnois*—approfondissement du canal et construction d'une ligne de téléphone, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cent treize piastres et soixante-et-sept centins soit votée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du

Canal *Williamsburg*—pour payer aux propriétaires certains titres de propriétés prises pour la construction du canal du *Rapide-Plat*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit votée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Welland*, construction d'un réservoir à *Dunville*, \$25,000, pour combler un étang près de *Sainte Catherine*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Chambly*, exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les fondations de l'écluse de *Saint-Ours*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au renouvellement du barrage à la tête de la vieille écluse *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Rideau*, savoir: Pour changer l'emplacement du pont tournant sur le canal à *Smith's Falls*, \$10,000; construction d'un quai près du pont de la rue *Maria*, \$2,500; travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière *Gananoque*, \$12,000; construction d'un pont à *Brass-Point*, \$2,500; renouvellement d'un pont à *Manotick*, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir: Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; explorations et inspections, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, savoir: Explorations et inspections, \$10,000; statistique des chemins de fer, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Colby*, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ottawa*, savoir: Nouvel édifice, rue *Wellington*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir: Montant nécessaire pour les travaux à *Port Arthur* et sur la rivière *Kaministiquia*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre du cap *Tourmente*, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouvelle-Ecosse*, savoir: Édifices publics d'*Amherst*, \$700; bureaux de poste, de la douane, etc., *Baddeck*, \$500; bureaux de poste, de la douane, etc., *Sydney-Nord*—achèvement, \$6,500; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Sydney-Sud*, \$6,000; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Yarmouth*—achèvement, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ile du Prince-Edouard*, savoir: *Charlottetown*, nouvel édifice fédéral—achèvement, \$13,000; bureau de la poste, de la douane, etc., *Montague*, \$2,000; édifice public, *Summerside*, \$200; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Bureaux de la poste, de la douane, etc., *Bathurst*, \$3,000 ; Pénitencier de *Dorchester*, \$9,000 ; Bureau de poste, douane, etc., *Frédéricton*, réparations, \$600 ; Hôpital de la marine de *Kingston*, réparations et améliorations, \$500 ; Edifices fédéraux de *Saint-Jean*, améliorations, \$1,500 ; Douane de *Saint-Jean*, renouvellement, etc., \$1,600 ; Bureau de poste de *Woodstock*, achèvement, \$1,950 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Québec*, savoir :—Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, *Coaticook*, \$10,000 ; Station de la quarantaine de la *Grosse Ile*, \$4,000 ; Bureau de poste et du revenu de l'intérieur, *Hull*, \$6,500 ; Dépôts d'armes, *Montréal*, \$19,500 ; Edifices fédéraux de *Montréal*, améliorations et réparations, \$1,500 ; Bureau de poste de *Montréal*, \$5,000 ; Bureau de poste de *Montréal*, éclairage à l'électricité, \$2,000 ; Douane de *Québec*, \$4,500 ; Salle d'exercices militaires de *Québec*, \$1,750 ; Edifices fédéraux, *Québec*, améliorations, etc., \$1,500 ; Bâtiments de l'immigration, à *Québec*, \$25,000 ; Bureau de poste, douane, etc., de la *Rivière du-Loup (Fraserville)*, \$10,000 ; Hôtel des douanes, bureau de poste, etc., *Sherbrooke*, ameublement, nivellement, etc., \$175 ; Edifices publics de *Sorel*, achèvement, \$1,900 ; *Saint-Anne de Rivigouche*, réparations aux bâtiments de la réserve des Sauvages, \$350 ; Edifice public de *Saint-Jérôme*, \$10,000 ; Pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, matériaux et outils nécessaires aux détenus pour construction, etc., \$19,500 ; Edifices fédéraux de *Trois-Rivières*, améliorations, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Ontario*, savoir :—Bureau de poste, etc., *Barrie*, \$4,500 ; Pénitencier de *Kingston*, \$17,000 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Lindsay* \$10,000 ; Douane de *London*, \$22,000 ; Ecole d'infanterie de *London*, \$50,000 ; Bureaux de poste et de la douane, *Napanee*, \$10,000 ; Bureau de poste, etc., *Orangeville*, \$500 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Ottawa*, \$1,000 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Pembroke*, \$10,000 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Peterborough*, achèvement, \$17,000 ; Bureau de poste de *Fort-Hope*, achèvement, \$1,300 ; Bureaux de poste, de la douane, etc., *Prescott*, \$6,000 ; Edifices publics, *Ottawa*, réparations au bâtiment de la machine hydraulique, \$500 ; Bureau de poste et de la douane, *Saint-Thomas*, \$600 ; Edifices fédéraux, *Toronto*, amélioration, etc., \$1,500 ; Bureau de poste de *Toronto*, \$1,100 ; Edifice public de *Trenton*, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics de *Manitoba*, savoir :—Pénitencier de *Manitoba*, \$65,000 ; bureau de poste de *Winnipeg*, \$12,850 ; *Winnipeg*, nouveaux bureaux pour les fonctionnaires des départements des affaires des Sauvages et des terres fédérales, \$20,000 ; douane de *Winnipeg*, modifications, etc., \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics des *Territoires du Nord-Ouest*, savoir :—Edifice du Conseil du *Nord-Ouest*, \$600 ; édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest* en général, \$5,000 ; palais de justice et prison de *Prince-Albert*, montant périmé à voter de nouveau, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir :—Réparations, meubles, chauffage, etc., \$175,000; terrains, édifices publics, *Ottawa*, y compris le parc sur la Côte du Major, \$9,500; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$2,000; chauffage, édifices publics, *Ottawa*, \$53,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, *Ottawa* \$23,000; eau, *Ottawa*, \$14,000; allocations pour chauffage et éclairage à *Rideau-Hall*, \$3,000; service du téléphone, édifices publics, *Ottawa*, \$3,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$44,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$50,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$5,000; eau pour les édifices publics fédéraux, \$8,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle Ecosse*, savoir :—*Baie Saint-Laurent*, \$2,000; *Blue Rock*, achèvement, \$3,500; *Broad Cove*, \$6,000; *Baie des Vaches*, \$11,500; *Digby*, \$40,000; *Ile aux Renards* ou *Lawrencetown*, \$1,200; réparations aux jetées, *Arisavg*, *Bayfield* et *Anse McNair (Cap George)*, \$12,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics de l'*Ile du Prince Edouard*, savoir : *Cascumpec*—enlèvement de rochers, \$1,000; Réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'*Ile du Prince Edouard*, \$2,000; *Souris*—Brise-lames de la *Pointe Knight*, réparations, etc., \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir : Port de *Saint-Jean*—Brise-lames à la *Pointe du Nègre*, \$10,000; *Rivière Saint-Jean*—de l'*Ile aux Ours* à *Frédrickton*—*Rivière Saint-Jean*, en amont de la *Grande Chute*, et *Rivière Tobique*—*Rivière Saint-Jean*—De la *Rivière des Chutes* à l'*Ile aux Ours*, \$4,000; Haut de la *Rivière au Saumon*—Achèvement, \$2,200; *Grande Anse*—Achèvement, \$1,500; *Dalhousie*—Quai de délestage, \$3,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Travaux Publics, provinces maritimes en général, savoir : Réparations et améliorations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, *Québec*, savoir : *Barachois de Malbaie*, et embouchure de la *Rivière Newport*, \$500; *Beauport*, \$1,000; *Chicoutimi*, *Saint-Alphonse* et *Anse Saint-Jean*, \$1,500; *Etang du Nord*—Achèvement, \$7,000; Réparations et améliorations en général, ports et rivières, *Québec*, \$10,000; *Isle Perrot*, \$4,000; *Longueuil*, \$5,000; *Percé*—Achèvement, \$4,000; *Port Daniel*—Achèvement, \$14,000; *Rivière du Lièvre*, \$20,000; *Rivière Nicolet*—Balance d'entreprise, \$12,500; *Fleuve Saint-Laurent*—Enlever les chaînes, ancres, cailloux, etc., \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Ontario*, savoir :—Port de *Belleville*. les autorités locales fournissent une somme égale, \$7,000; port de *Cobourg*, lac *Ontario*, \$6,000; port de *Collingwood*, \$10,000; réparations et améliorations—Ports et rivières, *Ontario*, en général, \$10,000; *Hilton*, lac *Huron*—Achèvement, \$6,000; *Kincardine*—Réparations, \$5,000; port de *Kingston*, lac *Ontario*, \$6,000; *Kingsville*, lac *Erie*, \$5,500; *Petit-Courant*, lac *Huron*—Achèvement, \$8,500; *Port-Elgin*, lac *Huron*—Achèvement, \$10,000; *Sault Sainte-Marie*, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations, ports et rivières, *Manitoba* en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, territoires du *Nord-Ouest*, *Rivière Saskatchewan-Nord*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, *Colombie-Britannique*, savoir: Rivière *Fraser* - Achèvement, \$10,000; réparations et améliorations, ports et rivières, *Colombie-Britannique*, \$2,000; port de *Victoria*—Enlèvement du rocher *Dredger*, \$3,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir: Nouvel outillage de dragage, \$20,700; Dragueurs, réparations, \$32,000; Dragage—*Nouvelle Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick*, \$30,000; *Québec*, \$15,000; *Ontario*, \$15,000; *Manitoba*, \$10,000; *Colombie-Britannique*, \$15,000; service général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille trois cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, \$15,000; *Rivière Coulonge* et *Rivière Noire*, district d'*Ottawa*, \$2,800; *Rivière Ottawa*, \$4,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir: Ponts, cité d'*Ottawa*, pont suspendu *Union*, glissoires, canal *Rideau* et abords, \$8,300; pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du *Coude*, près *Calgary*, \$1,000; pont au *Portage du-Fort*—Achèvement, \$2,000; pont sur la rivière de *l'Arc*, près *Calgary*, \$12,000; Contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du *Vieux*, à *Ford McLeod*, les autorités locales fournissant \$2,500, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de télégraphes, savoir:—Lignes de terres et câbles sous-marins, pour le service des côtes et des fies du bas du fleuve, du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, savoir:—Ligne aérienne sur la rive nord du *Saint-Laurent*, prolongement jusqu'à la *Pointe aux Esquimaux*, \$5,000; lignes de télégraphe, *Territoires du Nord-Ouest*:—Reconstruction de la ligne entre *Battleford* et *Edmonton* via *Fort Pitt*, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000; explorations et inspections, \$20,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; galerie nationale des *Beaux-Arts*, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la station agronomique, bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur avec les îles de la *Madeline*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Grand-Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Jean* via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre *Liverpool* ou *Londres*, ou ces deux villes et *Saint-Jean, N.-B.*,

et *Halifax, N.-E.*, le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention aux steamers faisant le service entre *Campbellton* et *Gaspé*, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur, de *Port-Mulgrave*, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, *Cap-Breton*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur d'*Halifax* à *Murray-Harbor* et *Charlottetown*, alternativement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre le *Canada* et *Anvers* ou l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de *Port-Mulgrave* ou *Pictou* et *Chéticamp*, touchant à *Port-Hood*, *Mabou*, *Broad-Cove*, *Margaree* et *Chéticamp*, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre l'*Île du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Saint-Jean* et les ports du bassin des Mines, *Parrsboro'*, *Maitland*, *Summerville*, *Hantsport*, *Avondale*, *Windsor*, *Kingsport*, *Wolfville*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre le *Canada* et l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention d'une ligne de steamers entre la *France* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'entretien, et réparations des vapeurs du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des enquêtes sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires

en Canada, y compris l'impression de la liste triennale des navires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de police de rade de *Montréal* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières y compris l'enlèvement des épaves du steamer *Ottawa*, dans le fleuve *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de la poste pendant l'hiver, *Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et le sifflet de brume du *Cap Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences, loyers et dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'achèvement et construction de phares et signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux commissaires du havre de *Montréal*, les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le fleuve *Saint-Laurent* en aval de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques suivantes, savoir : Observatoire, *Toronto*, \$5,250 ; Observatoire, *Kingston*, \$500 ; Observatoire, *Montréal*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observations météorologiques y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir : Hôpital de la marine et des immigrants, *Québec*, \$20,000 ; Hôpital de *Sainte-Catherine, Ontario*, \$500 ; Hôpital de *Kingston, Ontario*, \$500 ; Hôpitaux de la marine dans les provinces de *Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique*, \$35,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Majesté pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardes-pêche, et des gardiens, savoir : *Ontario*, \$16,000 ; *Québec*, \$15,000 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$17,500 ; *Nouveau-Brunswick*, \$13,000 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$3,500 ; *Colombie-Britannique*, \$4,000 ; *Manitoba*, *Kéwatin* et *Territoires du Nord-Ouest*, \$3,000 ; Pisciculture, passes migratoires et nettoyage des rivières, \$35,000 ; dépenses judiciaires et incidentes, \$2,000 ; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$125,000 ; exposition des pêcheries du *Canada*, \$1,500 ; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000 ; pour fournir des passes migratoires sur la rivière *La Have*, \$500 ; pour enlever les obstacles aux *Chutes de la Grande-Rivière*, pour permettre aux poissons de remonter jusqu'aux frayères (à voter de nouveau), \$1,500 ; pour encourager la production de l'huile de foie de morue et du guano de poisson, le crédit devant être dépensé sous l'autorité de réglemens qu'établira le Gouverneur en Conseil (à voter de nouveau), \$4,000 ; pour faire aux dépenses d'une commission chargée de faire une enquête et un rapport les pêches du homard et des huîtres, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille sept cent vingt-cinq piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Ontario*, *Québec* et les provinces maritimes, savoir :—Province de *Québec*, secours, \$4,200 ; achat de couvertures de laine pour les Sauvages d'*Ontario* et de *Québec*, \$1,600 ; écoles des Sauvages dans l'*Ontario*, *Québec*, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, \$14,287.50 ; annuités aux termes du traité *Robinson*, 15,588 ; pour pourvoir aux appointements du chef *Angus Cooke*, \$50 ; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au *Lac-des-Deux-Montagnes*, dans le township de *Gibson*, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trente-deux piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Nouvelle-Ecosse*, savoir :—Appointements, \$900 ; secours et achat de grain de semence, \$3,045 ; soins de médecins et médicaments, \$1,012 ; diverses dépenses, \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent cinquante-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Appointements, \$1,935 ; secours et achat de grains de semence, \$2,700 ; soins de médecins et médicaments, \$470 ; diverses dépenses, \$50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Ile du Prince-Edouard*, savoir :—Appointements, \$500 ; secours et achat de grains de semence, \$1,125 ; soins de médecins et médicaments, \$300 ; diverses dépenses, \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Colombie-Britannique*, savoir : Sauvages de la *Colombie-Britannique*, en général, \$52,520 ; arpentages, \$16,405 ; commission des réserves, \$9,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses

du département des affaires des Sauvages, *Manitoba* et Territoires du *Nord-Ouest*, savoir: Annuités, \$148,865; instruments aratoires, \$26,511; grains de semence, \$3,570; bestiaux et porcs, \$6,251; provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser, \$354,319; habillements—distribution triennale, \$2,645; écoles du jour, \$40,240; écoles d'industrie, \$53,929; arpentages, \$6 500; gages des instructeurs d'agriculture, \$33,122; entretien des fermes, \$16,443; Sioux, \$3,772; dépenses générales, \$125,953; bâtiments de l'agence, \$21,075; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et trois mille quatre cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, savoir: Solde de la police, \$332,176; subsistance, \$11,250; fourrage, \$2,000; chauffage et éclairage, \$30,000; habillements, \$70,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$80,000; médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital, \$5,000; livres et papeterie, \$5,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions, \$60,000; dépenses contingentes, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille sept cent sept piastres et vingt-neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des *Territoires du Nord-Ouest*, y compris impressions, chemins, ponts, passage d'eau, et aide aux écoles, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de *Kéwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du *Canada* de 1878, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux membres de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levés hydrographiques des lacs *Supérieur* et *Huron*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de *M. Fabre* et dépenses contingentes de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses des notes des témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportés à l'auditeur général du *Canada*, sous l'autorité de l'article

55 de l'Acte de l'Audition (41 Vic., c. 7); et pour payer les services d'homme de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des suppléments des statuts révisés, actes non révisés, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de collection des arrêtés du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'organisation du département des impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel nécessaire pour le département des impressions du gouvernement pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel pour l'atelier de reliure du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir : Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, \$250,885; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$4,600; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$10,000; pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le Manitoba et la Colombie-Britannique, on considération du coût exceptionnel de la vie dans ces provinces, \$2,000; allocation aux percepteurs de douane sur droits reçus par eux, \$3,500; service prévenu, \$10,000; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$500. Spécial. - Pour mettre le département en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 49 Vic., c. 34, art. 233, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection et mesurage du bois aux diverses places suivantes, savoir : Montréal, sous-surintendant, \$900; teneur de livres et comptable, \$600; Québec, surintendant, \$2,200; sous-surintendant, \$1,600; caissier, \$1,500; commis de la spécification, \$1,400; messager et gardien, \$350; commis de la spécification, etc., 8 mois, 1 à \$1,000, 1 à \$700, 1 à \$650, 2 à \$600, 2 à \$550, \$1,650; aide du teneur de livres, \$1,100; Trois-Rivières, sous-surintendant, \$300; commis, \$700; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$10,000; dépenses contingentes, \$8,000; pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,600; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des poids et mesures et gaz, savoir : appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures,

\$48,500 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$11,700 ; traitement du commissaire des étalons de poids et mesures, \$800 ; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, \$18,000 ; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$6,500 ; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses et inspection des denrées, pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi concernant l'inspection des subsistances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des menus revenus, savoir :—Menus revenus, \$1,500 ; terres de la réserve d'artillerie, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions six cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'exploitation du chemin de fer de Prolongement-Est, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'entretien du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'entretien de l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-et-onze mille vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et frais d'exploitation des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille deux cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses contingentes des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses, réparations et exploitation, ports et glissoires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer "Newfield" ou autre navire, quand leurs services seront requis pour le câble, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service général des télégraphes et signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour agent et dépenses contingentes, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au département de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-sept mille six cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des douanes et aux appointements et dépenses contingentes aux différents ports des provinces suivantes, savoir : Ontario, \$266,045 ; Québec, \$215,025 ; Nouveau-Brunswick, \$87,245 ; Nouvelle-Ecosse, \$107,365 ; Manitoba, \$35,350 ; territoires du Nord-Ouest, \$4,000 ; Colombie-Britannique, \$33,700 ; Ile du Prince-Edouard, \$21,435 ; provinces en général—pour faire face aux chargements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000 ; appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$21,000 ; divers—dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, pour les différents ports d'entrée, \$15,000 ; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$18,000 ; pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes nommées ou employées à ce service, \$5,000 ; pour faire face aux dépenses se rattachant à l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes (voté sous le titre " Divers " l'an dernier), \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent quarante-cinq mille six cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir : Ontario, \$1,337,830 ; Québec, \$642,750 ; Nouveau-Brunswick, \$241,850 ; Nouvelle-Ecosse, \$254,070 ; Ile du Prince-Edouard, \$43,110 ; Colombie-Britannique, \$149,230 ; Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$276,850 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille cinq cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—service extérieur, commission des terres—*Winnipeg*, savoir : Appointements du commissaire, \$5,000 ; appointements du surintendant des mines, \$3,200 ; frais de voyages du surintendant des mines, \$1,200 ; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000 ; frais de voyages de l'inspecteur des agences, \$1,200 ; appointements du secrétaire, \$1,800 ; appointements du sous-secrétaire, \$1,400 ; appointements des commis, \$14,000 ; dépenses contingentes, éclairage, frais de poste, télégrammes, etc., \$2,700 ; gardien et messenger, \$600 ; appointements de 6 inspecteurs des établissements, dits *homestead*, \$7,200 ; frais de 6 inspecteurs des établissements, dits *homestead*, \$5,500 ; service de guides, \$2,000 ; services spéciaux, \$5,000 ; appointements de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$3,000 ; frais de voyage de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$1,000. Agences des terres fédérales—agents des terres fédérales, \$18,000 ; commis, \$19,000 ; dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustible, etc., \$9,500 ; dépenses contingentes payées par le bureau général pour le service extérieur, \$3,500 ; agences des bois de la Couronne—agent des bois de la couronne, *Winnipeg*, appointements, \$2,000 ; teneur de livres de la

couronne, *Winnipeg*, appointements, \$1,095; agent des bois de la couronne, *Edmonton*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Calgary*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Prince-Albert*, appointements, \$1,200; dépenses contingentes, \$5,000; gardes-forestiers, \$6,000; papeterie et impressions pour le service extérieur, \$4,000; pour payer aux membres suivants du service civil, leurs services comme membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux: *Edouard Deville*, \$25; *W. F. King*, \$65; *William Pearce*, \$45; *A. H. Whitcher*, \$20; *P. B. Symes*, \$65; pour les honoraires des membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, qui ne sont pas membres du service civil, et les dépenses de ce conseil, \$710. Réclamations des Métis — pour subvenir aux frais de la commission chargée de régler les réclamations des Métis dans les territoires du *Nord Ouest*, \$3,000. *Colombie-Britannique* — appointements de l'agent des terres fédérales, \$2,800; dépenses contingentes, \$600; commis, \$3,010; appointements de l'agent des terres de la couronne, \$1,600; dépenses contingentes, \$1,000; service intérieur — commis surnuméraires du bureau général, *Ottawa*, \$30,000; annonces, transcription, etc., \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'arpentage, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille trois cent soixante et neuf piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Saint Vincent-de-Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour payer à *C. L. Lawrence* pendant cinq mois, partie de la différence entre ses appointements et ceux de *P. L. McDermott*, après la résignation de ce dernier et avant la nomination de *M. Walker*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour pourvoir à une augmentation des appointements de *M. Richard Pope*, greffier de la couronne en chancellerie, depuis le 1er janvier 1887 (A. du C.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, savoir : pour payer à *L. H. Taché*, ses appointements du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887, \$1,100; pour pourvoir à une augmentation des appointements de *L. C. Labelle* (à voter de nouveau), \$100; pour payer à *M. Catelier*, sous-régistrare du *Canada*, pour avoir rempli les fonctions de régistrare des patentes des sauvages, du 7 juillet au 20 octobre, \$150; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour pourvoir à la somme, \$300, nécessaire pour porter les appointements de *M. D. Stewart*, lors de son transfert, à \$1,400, montant qui lui était payé au département des chemins de fer et canaux, et différence entre les appointements de *M. Côté* comme commis de 3e classe et de 2e classe, à compter du 1er octobre 1886, \$206 25; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, division de la commission géologique, pour payer au Dr *G. M. Dawson*, une allocation pour les services qu'il a rendus pendant qu'il a rempli les fonctions de directeur, depuis le 1er février au 31 décembre 1886, 11 mois, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent huit piastres et trente-trois centins soit accordés à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Andi-

teur Général, savoir : pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe, *M. W. Kezras*, 7 mois, du 1er décembre 1883, au 30 juin 1887, à \$700 par année, \$408.33 ; nouvelle somme nécessaire pour les dépenses contingentes, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent neuf piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur—appointements, pour payer les appointements de *R. Quain*, transféré du service extérieur au service intérieur, les appointements ayant été ci-devant payés à même les menus revenus, \$870 ; pour payer à *W. J. Gerald*, la différence entre ses appointements d'inspecteur des fabriques de tabac et ceux de sous-commissaire et inspecteur, depuis la date de cette nomination à cette dernière charge, jusqu'au 30 juin 1887, cette différence étant au taux de \$100 par année, \$159.50 ; dépenses contingentes, pour payer à *W. L. Heron*, pour la préparation d'un index de l'Acte du revenu de l'intérieur et des arrêtés du conseil et des circulaires qui s'y rapportent, \$150 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, savoir : allocation au secrétaire du département pour avoir rempli les fonctions du député du ministre, absent pour cause de maladie, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887, pour

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, savoir : pour payer une année d'appointements jusqu'au 30 juin 1887, à *L. A. Dorval*, qui a été nommé pour des services techniques, et commis de 3e classe, par arrêté du conseil du 16 janvier 1887, devant compter du 1er juillet 1886, mais pour lesquelles il n'avait été fait aucune prévision dans le budget, \$600 ; allocation à *J. A. McKenna*, comme secrétaire particulier pour 6 mois, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre piastres et soize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour payer à *John Courtney*, à compter du 1er jour du mois qui a suivi l'examen qu'il a passé sur une matière facultative, savoir, du 1er juin 1884, la somme accordée sous l'autorité des arrêtés du conseil relatif aux matières facultatives, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents quatre-vingt dix-sept piastres et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à Son Honneur *James P. Wood*, pour services rendus en sa qualité de juge suppléant de la cour de comté du comté de *Perth*, du 1er novembre 1886 au 13 janvier 1887, pour l'année 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes, savoir : pour pourvoir à la promotion de *J. R. E. Chapleau* du rang de commis de première classe à celui de premier commis, à compter du 1er janvier 1887, à \$2,200 par année, \$200 ; pour pourvoir à la promotion de *A. G. D. Taylor* du rang de commis de première classe à celui de premier commis, à compter du 1er janvier 1887, à \$2,200 par année, \$200 ; pour faire face au paiement de huit nouveaux messagers sessionnels à \$250 chacun, \$2,000 ; pour faire face au paiement de trois nouvelles femmes de journée pour la session \$150 ; pour payer à la veuve de *W. B. Ross*, en son vivant greffier des journaux anglais, la différence entre ses appointements, \$1,950 et le maximum de sa classe, pour l'exercice terminé le 30 juin 1886, \$150 ; pour payer à *F. McGillivray*, commis de première classe, la différence entre ses appointements, \$1,650, et le maximum de sa classe, pour l'exercice terminé le 30 juin 1886, \$150 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à des dépenses d'élections, savoir :—pour payer les services supplémentaires rendus par des membres du service civil, employés dans le bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie et dans le département du Secrétaire d'Etat, les montants ci-dessous : *T. C. Larose*, département de la milice, \$13 ; *F. T.*

Lambert, département de la milice, \$5; J. W. Storr, département du Secrétaire d'Etat, \$17; A. M. P. Drouin, département du Secrétaire d'Etat, \$45; P. T. Kirwan, département du Secrétaire d'Etat, \$17; W. S. Gliddon, département de l'intérieur, \$15; Geo. Catellier, département des postes, \$15; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque du parlement, savoir:—pour payer à Alphonse Desjardins 30 exemplaires pour les échanges de la bibliothèque et 10 exemplaires pour l'usage des départements, des "Débats de la législature de Québec," pour 1886, à \$8 l'exemplaire (A. du C.), \$320; pour payer 50 exemplaires de l'ouvrage de M. Barthe "Souvenirs d'un demi-siècle," à \$11.50, et 100 exemplaires du second volume des "Jugements et délibérations du conseil supérieur de la Nouvelle-France," à \$3 l'exemplaire (A. du C.), \$375; pour payer à Russell et Hutchison, 12 exemplaires des volumes 10 et 11 des *Ontario Laws Reports*, à \$10, \$120; Allocation sessionnelle comme messagers: Norman S. Mitchell, \$250; Joseph Lafontaine, \$250; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Acte du cens électoral—Somme nécessaire pour faire face aux dépenses (mandat du gouverneur général, \$100,000), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, savoir: pour payer à C. C. Chipman, pour services spéciaux se rattachant à l'exposition des colonies et des Indes, (\$1,000; Nouvelle somme nécessaire pour l'exposition des colonies et des Indes, (mandat du G. G.), \$125,000; nouvelle somme nécessaire pour la station agronomique (mandat du G. G.), \$25,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent cinquante-six piastres et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour payer aux propriétaires les animaux abattus pour empêcher la propagation de la pleuro-pneumonie, (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente trois centins soit accordée à Sa Majesté pour gratification à C. S. Neville, ci-devant messager du département des chemins de fer et canaux, en quittant le service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, savoir: Pour payer à C. Campbell, commis de 2e classe, département de la milice et de la défense, pour services, compilation de la correspondance et précis sur les défenses du Canada (avant le 1er juillet 1886), \$1,000; gratification de deux années de solde au lieutenant-colonel W. T. Bard, lors de sa retraite de la charge de paie-maître du district militaire et surintendant des munitions de guerre pour le district militaire n° 8. (A. du C., 24 décembre 1886), \$1,400; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux, savoir: Chemin de fer du Pacifique Canadien, section de la Colombie-Britannique (mandat du G. G.), \$30,012.81; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente et un mille huit cent quatre-vingt quinze piastres et quarante six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Chemin de fer Intercolonial—Plus grandes facilités à Saint-Jean (mandat du G. G.), \$10,000; prolongement jusqu'à Halifax (mandat du G. G., \$5,000), \$8,000; voie de garage jusqu'à la filature d'Halifax, réclamation de W. et W. J. Woodhill pour dommages et frais judiciaires, \$3,511; construction, \$2,000; embranchement de Dartmouth (mandat du G. G., \$5,000), \$7,000; embranchement de Dalhousie, \$2,600; embranchement de la Rivière du Loup, \$3,000; embranchement jusqu'à la ville de Pictou (à voter de nouveau), \$220,000; embranchement d'Indiantown, \$17,000; embranchement de Saint-Charles (mandat du G. G.), \$222,091.46; machines, \$10,000; matériel roulant, (mandat du G. G., \$97,000),

\$100,000 ; pour payer le jugement de la cour Suprême et les frais de la cause du chemin de fer de *Windsor* à *Annapolis* vs. la Reine, et du chemin de fer des Comtés de l'Ouest au sujet de la dépossession de l'embranchement de *Windsor* (mandat du G. G.), \$126,687 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du terrain de garage et de hangar au charbon à Charlottetown (mandat du G. G.) *Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin, 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer d'embranchement de *Carleton* pour compléter l'achat de matériel (mandat du G. G.) pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-sept piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de la ligne courte pour payer des réclamations pour main-d'œuvre et ouvrage fait sur la ligne du chemin de fer, d'*Oxford* à *New-Glasgow*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Tay* — *R. W. Cooper*, pour services supplémentaires en rapport avec la construction du canal *Tay*, du 1er juillet 1882 au 30 juin 1885, déduction faite d'une gratification de \$150 déjà payée (A. du C.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Carillon*, pour payer des réclamations et services des évaluateurs (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, savoir : Commission royale des chemins de fer (mandat du G. G.), \$20,000 ; statistique des chemins de fer, \$800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, savoir : Commission royale des afferpages du canal (mandat G. G.), \$4,000, construction de pont pour les piétons, pont Saint-Gabriel, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Beauharnois*, savoir : Reconstruction et élargissement du canal d'alimentation pour fournir de l'eau aux moulins, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Sainte-Anne*, savoir : pour un logement et un bureau destinés au percepteur (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Chambly*, exhaussement des levées, approfondissement du fond du canal, reconstruction des murs d'écluses, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Saint-Pierre*, *H. F. Perley*, I. C., trois ans de services jusqu'au 31 décembre 1886, inspection du canal *Saint-Pierre* (A. du C.) pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cent trente-huit piastres et soixante et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, pour payer la réclamation de la Compagnie de transport *Kingston* et *Mont-réal* re naufrage de la barque *Williams* (mandat G. G.), \$2,638,79 ; reconstruction du dragueur à vapeur n° 1, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent vingt-sept piastres et quatre-vingt-onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux

dépenses des édifices publics de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir: bureaux de poste, de douane et de caisses d'épargnes de *Truro*, montant périmé à voter de nouveau (mandat G. G.), \$4,000; bureaux de poste, douane, etc., de *Windsor*, \$3,700; entrepôt de vérification d'*Halifax*, montant périmé à voter de nouveau, \$6,000; édifices fédéraux d'*Halifax*, améliorations et réparations, balance périmée à voter de nouveau, \$815.51; hôpital de la marine de *Sydney*, balance périmée à voter de nouveau, \$712.40; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Nouveau-Brunswick*, savoir:—Bureaux de poste, douane, etc., de *Moncton* (mandat G. G.), \$1,200; bureaux de poste, douane, etc., de *Frédéricton*, \$600; hôpital de marine de *Kingston*, \$600; bureau de poste de *Saint-Jean*, \$1,850; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille quatre cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, savoir:—Édifices fédéraux de *Montréal*, améliorations, etc., \$2,600; édifices fédéraux de *Trois-Rivières*, améliorations et réparations, etc., \$3,000; douane de *Québec*, partie de la balance périmée à voter de nouveau, \$900; édifices fédéraux de *Québec*, améliorations, etc., \$2,000; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, \$16,525; entrepôt de vérification de *Québec*, balance périmée à voter de nouveau, \$3,450; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, savoir:—Somme nécessaire pour acheter *Victoria Hall*, rue *O'Connor*, *Ottawa*, \$10,000; édifice public de *Trenton*, somme additionnelle nécessaire pour acheter l'emplacement, \$875; bureau de poste de *Toronto*, rallonge pour le service d'emballage des articles sujets à l'impôt (mandat G. G., \$2,000), \$3,000; bureau de poste, etc., d'*Orangeville*, \$1,500; bureau de poste de *Belleville*, \$850; bureaux de poste, douane, etc., de *Saint-Thomas*, \$400; bureaux de poste, douane, etc., de *Brockville*, partie de la balance périmée à voter de nouveau, \$350; école d'infanterie de *London* (mandat G. G., \$14,000), \$24,000; entrepôt de vérification de *Toronto* (mandat G. G.), \$11,200; édifices du parlement, *Ottawa*, lumière électrique, amélioration de la ventilation et des cabinets d'aisance, \$4,000; bureaux de poste, douane, etc., de *Barrie*, balance périmée à voter de nouveau, \$955.65; pénitencier de *Kingston*, \$2,500; bureaux de poste, douane, etc., de *Dundas*, changements, réparations, garnitures, etc., \$2,200; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent soixante-et-quinze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Manitoba*, savoir:—Bureau de douane de *Winnipeg*, \$1,000; bureau de poste de *Winnipeg*, \$4,500; poudrière de *Winnipeg—Bourke et Cass*, entrepreneurs, pour avoir réparé en 1883, les avaries causées par le temps, par suite de délais, etc.—Montant périmé à voter de nouveau, \$975.50; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cent soixante-et-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics des *Territoires du Nord-Ouest*, savoir:—Casernes de la police à cheval du *Nord-Ouest*—Montant périmé à voter de nouveau (mandat G. G.), \$25,460; édifices du Conseil du *Nord-Ouest*, \$1,110; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cent quarante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir:—Terrains, édifices publics, *Ottawa*, y compris le pare de la Côte du Major, \$10,300; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$3,200; édifices de quarantaine et d'immigration—réparations et amblement, \$942; pour l'année finissant le 30 juin, 1887.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt-cinq piastres et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour terminer la jetée de *Parsboro, Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières du *Nouveau-Brunswick*, savoir:—Rivière *Saint-Jean* en amont de *Grand Falls*—Pour garantir un barrage de dérivation contre les crues du printemps (mandat G.G.), \$300; port de *Saint-Jean*—brise-lames à la *Pointe du Nègre* (mandat G.G.), \$18,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille sept cent soixante et quatre piastres et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir: *Québec*—bâtisse des immigrants, *Lévis*—quai—montant périmé à voter de nouveau, \$751.50; pour briser la glace dans le chenal de navigation du *Saint-Laurent* entre *Scré* et *Trois Rivières*, recommandée par la commission d'inondation de *Montréal*, le conseil municipal de cette ville ayant affecté une somme égale au même objet (Mandat G. G.), \$1,000; barachois de *Malbaie* et embouchure de la rivière *Newport*, \$500; rivière *Yamaska*, \$7,000; *Laprairie*—jetées brises-glaces, \$6,600; réparations et améliorations générales, ports et rivières, *Québec*, \$4,340; jetées du lac *Mégantic*, de la *Rivière-Ouelle* et *Trois-Pistoles*, \$1,113 02; jetée de *Lanoraie*—pour la terminer, \$3,400; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent trente piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir: *Ontario*—île *Chantry*, lac *Huron*—protection de l'île et du phare, \$2,938.69; *Little Current*, lac *Huron*—\$3,135.89, périmés à voter de nouveau, \$5,000; *Cobourg*, lac *Ontario*, \$891.73; *Summerstown*, \$6,000; réparations et améliorations générales, ports et rivières, *Ontario*, \$500; port de *Toronto*, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations et améliorations, ports et rivières, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir: *Colombie-Anglaise*—rivière de *Cowichan*, \$760; rivière *Nicomackel*—enlèvement des chicots—montant périmé à voter de nouveau, \$875; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de ports et rivière en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées—Ponts—Cité d'*Ottawa*, au-dessus de la rivière des *Outaouais*, les glissoires, le canal *Rideau* et leurs abords, \$500; pont de *Portage-du-Fort*—pour le terminer, \$1,300; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir: Lignes télégraphiques terrestres et câbles pour les côtes de la mer et les îles des rivières et du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes; balance due à la compagnie de télégraphe *Dominion*, à compte de son contrat pour construire une ligne terrestre entre *Habifax* et *Canso*, en 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir: Examen topographique à l'occasion des inondations du printemps à *Montréal* et dans le voisinage (mandat du G. G., \$4,851.40), \$5,000; Examen topographique à l'occasion des inondations des terres sur l'*Assiniboine*, \$4,200; Lové hydrographique—Fleuve *Saint-Laurent*, \$3,000; Examen hydrographique à la *Pointe-aux-Pères*, relatif au projet de construction d'une jetée en eau profonde, \$2,500; examens et levés, \$13,300; règlement de la réclamation de *MM. Call, Sadler et Cie*, pour la perte du remorqueur

Sultan, le 11 novembre 1879, employé au service du gouvernement (mandat du G. G.), \$8,000; allocation annuelle à *S. McLaughlin*, pour la direction du travail photographique qui se fait pour le département des travaux publics, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service géologique, savoir: Paiement à *François Mercier, Montréal*, de sa collection de curiosités sauvages, provenant du district de *Yukon*, \$1,500; paiement à MM. *C. E. McKiel et John Ackers*, département des douanes, pour copies du relevé des exportations de produits miniers, de 1872 à 1882, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux subventions postales et subventions de paquebots: Somme additionnelle pour communication à la vapeur entre *Saint Jean* et les ports du bassin des *Mines*, de *Parrsboro'*, de *Maitland*, etc., (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille seize piastres et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde de subvention du steamer faisant le service entre *Campbellton* et *Gaspé*, et les ports intermédiaires (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service par voie de mer et dans les eaux intérieures.—Remboursement à *W. M. McPherson*, agent de la Compagnie de steamers *Mississippi* et *Dominion*, la moitié de ce qu'il a payé au gouvernement pour les services du *Napoléon III* lors du naufrage du steamer *Brooklyn*, \$950; paiement à MM. *Fradet et Cie*, pour le relèvement d'une barge coulée avec sa cargaison au *Cap-à-la-Roche* (A. du C.), \$1,000; somme additionnelle nécessaire pour les steamers fédéraux (mandat du G. G.), \$14,000; service d'hiver entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quarante-cinq piastres et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service des phares et des côtes.—Paiement d'une gratification à *Eliza Mary Guinane*, dont le mari (de son vivant employé de l'établissement de secours de l'*Ile de Sable*) s'est noyé au service, le 18 avril, 1886), \$100; paiement au gouvernement britannique de la part du Canada dans l'entretien du phare du cap *Race*, antérieurement au 1er juillet 1886, \$1,745.12; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir: Coût de l'examen des eaux profondes sur la côte de la Colombie Britannique, relatif à la pêche de la morue noire, pendant les saisons 1886-87, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent quatre-vingts piastres et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord Ouest*: Paiement au ci-devant assistant commissaire *L. N. F. Crozier* d'une gratification égale à 15 mois de solde (A. du C. du 5 juillet 1886), \$1,733.33; paiement à *L. J. Burpee* pour services en matières de comptes, \$104.50; paiement à *John Low* pour services en matières de comptes, \$40; paiement à MM. *Boyd et Crowe*, de *Winnipeg*, du montant d'un compte payé à *F. M. Crosby*, en septembre 1884, le chèque tiré pour la somme en question étant tombé dans leurs mains sans avoir été endossé et ayant été renvoyé par eux au département des Finances. *F. M. Crosby* est, paraît-il, un débiteur qui s'est soustrait à la justice, et il est impossible de se procurer son endossement, \$102.60; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, *Ontario* et *Québec*, pour permettre au département de faire face à des dépenses nécessaires mais imprévues jusqu'au 30 juin 1887, se rattachant aux arpentages des réserves dans l'*Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse* pour

permettre au département d'acheter vingt acres de terre près de *Yarmouth*, savoir, la propriété *Willette* sur le chemin de *Star*, pour servir de réserve aux Sauvages du comté de *Yarmouth* ; coût additionnel de la construction d'un quai à l'île *Chapelle*, à l'usage des Sauvages, en connexion avec la voie de communication établie entre l'île et la terre ferme, \$530 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*—Dépenses imprévues pour secours aux Sauvages et pour leur procurer des soins médicaux et les médicaments nécessaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l'île du *Prince-Edouard*—Dépenses imprévues pour secours rendus nécessaires par l'insuccès de la pêche, et pour la vaccination des Sauvages à la répression des progrès de la variole, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Colombie Britannique*—Pour ajouter au crédit de l'exercice courant sous l'autorité d'un arrêté du conseil en date du 23 mars 1887, recommandant l'émission d'un mandat spécial pour cette fin et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-neuf mille six cent vingt-trois piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Manitoba* et *Nord-Ouest*—Pour rémunérer le Dr *Wm. Rolph*, de la police du *Nord-Ouest*, des services médicaux rendus par lui aux Sauvages à *Battleford*, pendant un temps où la maladie sévissait et qu'il n'y avait pas d'autre médecin, \$124 50 ; pour payer au département de la milice—crédit pour les frais de la rébellion—pour provisions transférées au département des Sauvages par le corps d'expédition après les troubles de 1885. Les provisions en question, ont, paraît-il, été payées par le département de la milice, et la somme demandée est pour être passée au crédit de ce département, \$70,386.13 ; pour ajouter au crédit de l'exercice courant sous l'autorité d'un arrêté du Conseil en date du 23 mars 1887, recommandant l'émission d'un mandat spécial de Son Excellence le Gouverneur Général pour cette fin et autres, \$179,113.25 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, pour aider à la Chambre de Commerce de *Montréal*, dans la publication du "Home and Foreign Trade of Canada, 1883-85," pour l'année finissant le 30 juin 1887.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille soixante et dix piastres et vingt-huit centins soit accordé à Sa Majesté pour indemniser *M. T. A. McLean*, registraire de *Calgary*, pour frais encourus dans la construction d'un bureau à *Calgary* (mandat G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser la "St. Catherines Milling and Lumbering Company" pour ses frais dans la poursuite de la Reine contre la compagnie (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante deux mille piastres soit accordé à Sa Majesté pour payer pour arpentages, constructions de chemins et autres travaux nécessaires sur la réserve de *Hot Springs*, près de la Station *Banff*, dans les territoires du *Nord-Ouest* (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *M. J. A. Gemmill* pour l'achat de 500 exemplaires d'une nouvelle édition du "Canadian Parliamentary Companion," à \$2 par volume, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle somme nécessaire pour l'expédition de la baie d'*Hudson*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la somme volée à la caisse d'épargne du bureau de

poste à *Newboro*, comté de *Leeds*, la nuit du 17 novembre 1886, la dite caisse étant sous la garde du maître de poste, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-une piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires des "Fleurs Boréales," par *M. Louis Fréchette*, à \$1.25 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille sept cent soixante et douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une nouvelle somme nécessaire pour frais de la Refonte des Statuts, montant périmé à revoter (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux victimes de l'inondation à *Cornwall* (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent soixante et quatre piastres et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à des personnes de l'*Île du Prince-Edouard*, le montant des droits payés par elles à la douane des *Etats-Unis*, sur du poisson et de l'huile de poisson (y compris le montant payé par *H. M. Churchill*), montants périmés sur les crédits de 1884-85 et 1885-86 (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-trois piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à *John Kerr*, exécuteur testamentaire survivant de feu *George Wilson*, le montant du dépôt fait à la caisse d'épargne de *Bathurst, N.B.*, et non crédité par l'agent (mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *B. Chamberlin* pour correction d'épreuves, collation, et autre ouvrage se rattachant à la publication des Statuts révisés, de la collection des lois criminelles et de la collection des Statuts non révisés, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cent dix piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour la perception du revenu—douane—Pour l'achat de deux chaloupes à vapeur pour l'usage des officiers de douane aux ports d'*Halifax* et de *Québec*, \$6,000 ; frais encourus pour télégraphier aux différents ports de douane les résolutions relatives au tarif, \$6,710.95 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent quarante-quatre piastres et quatre vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour accise—Pour payer à *Jos. Baby* des arrrages d'appointements comme officier d'accise, la confirmation de sa nomination ayant été faite de façon à dater du 1er juillet 1883, au lieu du 1er juillet 1882, \$230 ; Pour payer à *D. Quinn*, agent d'accise, une compensation partielle pour dommages causés à son ménage par l'inondation à *Montréal*. Le service de *M. Quinn* ayant nécessité son absence de *Montréal*, il n'a conséquemment pu protéger ses effets, \$200 ; Pour payer à *J. N. Moore*, la différence entre son traitement et celui de *T. Hanford*, pour avoir rempli les fonctions d'inspecteur de district, depuis la date de la mise à la retraite de *M. Hanford*, jusqu'à celle de la nomination de son successeur, \$134.40 ; Pour payer à *G. Travis*, pour les mêmes raisons, la différence entre son traitement et celui de feu le percepteur *D. C. Perkins*, \$60.48 ; Pour augmenter les appointements du préposé de l'accise *Wm. Moore*, de \$350 à \$900 pour l'exercice de 1885-86, \$50 ; Service préventif, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, réparations et frais d'exploitation—Chemin de fer Intercolonial, \$300,000 ; Chemin de fer de Prolongement-Est, \$25,000 ; Chemin de fer d'embranchement de *Windsor*, \$5,000 ; Chemin de fer de l'*Île du Prince-Edouard*, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille six cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux,—entre-

tien et réparations,—*Williamsburg*, \$275; *Chambly* (mandat du G. G., \$7,661), \$7,360; *Welland* (mandat du G. G., \$16,000), \$26,000; *Rideau*, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades,—pour augmenter les appointements des employés ci-dessous mentionnés du bureau des bois de la Couronne, à *Québec*, à partir du 1er janvier 1887—*H. J. Chaloner*, \$100; *H. J. Miller*, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

84. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des menus revenus,—somme additionnelle nécessaire pour les terres de la réserve de l'artillerie; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

85. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent dix-huit piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Postes—pour payer à *M. John J. O'Farrell*, courrier de la malle sur chemin de fer dans la division postale du *Manitoba*, à titre d'indemnité pour la perte de ses vêtements, etc., le 3 octobre 1886, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, détruit par le feu près de la station *Gilbert*, \$52.25; pour payer, en conformité de l'arrêté du conseil en date du 10 janvier 1887, à *M. Ludger Renois*, gardien et concierge du bureau de poste de *Montréal*, à titre d'indemnité pour la perte de son logement, \$150, et \$50 par année en remplacement du chauffage et de l'éclairage qui lui étaient alloués quand le soubassement du bureau de poste servait de logement à lui-même et à sa famille, \$200; pour payer à *E. B. Bates*, le plus ancien commis de la deuxième classe au bureau de poste d'*Ottawa*, pour avoir rempli les fonctions d'aide directeur de poste, durant l'absence, à *Terre-neuve*, de *M. Franck Hawken*, l'aide-directeur de poste, à compter du 16 avril jusqu'au 20 juillet 1886, inclusivement, la différence entre son traitement de \$1,200 par an, et ce-lui de l'aide-directeur de poste, qui est de \$1,800, durant la période ci-dessus mentionnée, en conformité du paragraphe 2 de l'article 51, de l'Acte du service civil, \$157.26; pour pourvoir à une augmentation du traitement du maître de poste de *Kingston*, sur le pied autorisé par l'Acte du service civil, \$200; pour payer à *M. John O. McLeod*, faisant fonction de courrier de la malle sur chemin de fer, à titre de compensation pour les pertes qu'il a éprouvées et les blessures qu'il a reçues le 8 juillet 1886, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, qui a été détruit par le feu près de *Donald, C.-B.*, \$250; pour payer les appointements de *M. H. G. Hopkirk*, inspecteur de la division postale de *Stratford*, sur le pied de \$2,200 par année, du 1er février au 30 juin 1887, \$916.67; pour payer à *J. D. Thomson*, pour avoir rempli les fonctions de 1er courrier de la malle sur chemin de fer, dans la division d'*Ottawa*, depuis le 10 janvier jusqu'au 30 juin 1887, \$142.74; pour indemniser en partie *James H. Kerr*, maître de poste de *Hull, Québec*, de la perte de son mobilier, etc., causés par l'incendie du bureau de poste (dans les étages supérieurs duquel il demeurait), le 9 mai 1886, pendant qu'il était occupé dans le soubassement à sauver des flammes ce qui appartenait à l'Etat, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

86. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cent quarante-huit piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—Somme additionnelle nécessaire pour compléter le service, (mandat du G. G.), \$46,000; pour payer à *M. Joseph Whitehead*, \$9,263.11, et à *MM. Sifton, Ward* et *Cie*, \$388 46, en remboursement de droits payés par eux au département de l'intérieur sur du bois coupé sur les terres fédérales et employé à la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, \$9,651.57; pour payer à *M. Donald Codd*, une gratification d'un mois d'appointements pour chaque année de service, à dater du 11 mai 1872 au 31 décembre 1881, où il cessa d'être employé dans le département de l'intérieur, (A. du C.), \$1,607.31; pour payer les sommes suivantes dues aux membres du bureau d'examineurs des arpenteurs des terres fédérales, pour leurs services aux réunions et aux examens du bureau:—*Edouard Deville*, arpenteur général, \$95; *W. F. King*, \$65; *William Pearce*, \$45; *A. H. Witcher*, \$20; *P. E. Symes*, \$65—\$290; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

87. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs—somme nécessaire pour rembourser les taxes perçues, \$25,000 ; pour payer à *P. M. Robins*, premier commis et comptable, pour avoir rempli les fonctions additionnelles à lui dévolues relativement à l'administration de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, et non comprises dans ses attributions officielles comme chef de la division de la statistique durant les années 1886-87, y inclus ce qui reste encore à faire à ce sujet, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

88. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—Somme additionnelle nécessaire pour arpentage, vérification de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc. (Mandat du G. G.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

89. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille huit cent soixante et neuf piastres et cinquante deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux comptes des *Territoires du Nord-Ouest*—Pour faire face aux dépenses se rattachant à la rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest* comme suit, ces sommes (ainsi que celles comprises dans le bill des Subsidies de 1886, sous le titre de "Divers," qui doivent être transférées sous le titre ci-haut) sont imputables sur le capital:—Pour payer les réclamations résultant de pertes causées par la rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest* (mandat du G. G.), \$67,595.67 ; pour payer les appointements, les frais de voyage et d'entretien, et les services de copistes relativement à l'investigation des réclamations pour pertes subies par des personnes des *Territoires du Nord-Ouest* à cause de l'insurrection des Métis et des Sauvages (mandat du G. G.), \$32,100 ; pour payer à *E. B. Holt*, commis de 2e classe, pour ses services comme secrétaire de la commission chargée de régler les comptes de guerre résultant de la rébellion de 1885 dans les *Territoires du Nord-Ouest*, à dater du 25 août 1885 jusqu'au 17 juin 1886, 297 jours, à raison de \$5 par jour (A. du C., 10 novembre 1886), \$555.55 ; à voter de nouveau le montant non dépensé des sommes affectées en 1885-86 au paiement des dépenses et des pertes ayant trait à la rébellion (mandat du G. G.), \$163,938.83 ; pour acheter et fournir, à titre de prêt, du grain de semence aux colons des *Territoires du Nord-Ouest* (mandat du G. G.), 129,713.22 ; pour secourir des colons de *Prince-Albert* et de *Batoche* dans le dénuement (mandat du G. G.), \$6,966.26 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

90. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent sept mille quatre cent trente piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les items auxquels il n'a pas été pourvu, pour couvrir les items de l'exercice 1885-86, auxquels il n'a pas été pourvu, comme il appert du rapport de l'auditeur général, 1re partie, page 35 à 102, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les deux premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La troisième résolution étant lue la seconde fois, est rejetée.

La quatrième résolution jusqu'à la soixante et dix-neuvième, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quatre-vingtième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en réduisant le premier item (*Joseph Baby*, arrérages d'appointements) de \$230 à \$200.

Et la dite résolution ainsi amendée, est adoptée comme suit :

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dix cent quarante-quatre piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les items suivants concernant l'accise, savoir : Pour payer à *Joseph Baby* des arrérages d'appointements comme officier d'accise, la confirmation de la nomination ayant été faite de façon à dater du 1er juillet 1883, au lieu du 1er juillet 1882, \$200 ; pour payer à *D. Quinn*, agent d'accise, une compensation partielle pour dommages causés à son ménage par l'inondation à *Montréal*. Le service de *M. Quinn* ayant nécessité son absence de *Montréal*, il n'a conséquemment pu protéger ses effets, \$200 ; pour payer à *J. N. Moore*, la différence entre son traitement et celui de *T. Hanford*, pour avoir rempli les fonctions d'inspecteur de district, depuis la date de la mise à la retraite de *M. Hanford*, jusqu'à celle de la nomination de son successeur, \$134.40 ; pour payer à *C. Travis*, pour les mêmes raisons, la différence entre son traitement et celui de feu

le percepteur *D. C. Perkins*, 60.48 ; pour augmenter les appointements du préposé de l'accise *Wm. Moore*, de \$850 à \$900 pour l'exercice de 1885-86, \$50 ; Service préventif, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, pour payer la différence de salaire à *M. Naughton*, gardien du bureau, le 1er octobre 1886 au 30 juin 1886, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour pourvoir à l'augmentation des appointements de *K. J. Henry*, de \$1,650 à \$1,800, et de *P. B. Douglas*, de \$1,650 à \$1,800, \$350 ; division de la commission géologique, pour pourvoir aux appointements d'un ingénieur de mines, \$1,800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances, pour une augmentation statutaire omise dans le budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour augmenter les appointements de *T. J. Watters*, comptable, \$200 ; pour augmenter les appointements de *A. Morin*, de \$50 par année, à compter du 1er juillet 1886, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du secrétaire d'Etat, pour pourvoir aux appointements d'un commis de 2e classe, pour l'année finissant le 30 juillet 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Affaires des Sauvages : Pour augmenter les appointements de *J. D. McLean*, sténographe, de \$1,350 à \$1,400, \$50 ; pour augmenter les appointements de *S. Bray*, *A. T. F.*, sous-arpenteur en chef, de \$1,000 à \$1,100, minimum des appointements d'un commis de 2e classe, \$100 ; pour augmenter les appointements de *W. A. Orr*, de la division des terres des Sauvages, de \$750 à \$1,100, minimum des appointements d'un commis de 2e classe, \$350 ; pour augmenter les appointements de *C. Reiffenstein*, de la division de la correspondance, de \$600 à \$700, \$100 ; pour augmenter les appointements de *J. A. Wilson*, division de l'enregistrement, de \$450 à \$500, \$50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Justice—Appointements d'un commis de 3e classe (comptable) qui recevra le maximum des appointements de cette classe nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des pêcheries—pour pourvoir aux appointements d'un commis de 2e classe, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Marine—pour payer à *V. H. Steele* la différence entre \$750 à \$800, la nomination ayant été faite de manière à compter du 1er juillet 1884, au lieu du 1er juillet 1883, tel que recommandé, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur,—Pour pourvoir à l'augmentation annuelle de *R. Quain*, omise dans le budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*.—Pour augmenter le salaire du garde-magasin, \$100. Pénitencier de *St-Vincent-de-Paul*—Pour pourvoir au salaire d'un nouveau garde, \$500. Pénitencier du *Manitoba*.—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du préfet, à compter du 1er juillet 1887, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Sénat—Pour augmenter les appointements du greffier en loi, \$300; pour augmenter les appointements du sergent d'armes et greffier des journaux français, \$400; nomination d'un greffier adjoint des journaux français, \$300; nomination d'un messenger permanent, \$600; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cent quatre-vingt-trois piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes—Pour pourvoir au paiement de huit nouveaux messagers sessionnels, à \$250 chacun, \$2,000; pour pourvoir au paiement de trois nouveaux pages, à \$1.50 par jour, \$450; pour pourvoir au paiement de trois nouvelles femmes de journée pour la session, \$150; pour pourvoir à la nomination de *M. J. R. E. Chappleau*, du rang de commis de 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1883, \$400; pour pourvoir à la nomination de *A. G. D. Taylor*, du rang de commis de 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1883, \$400; indemnité sessionnelle de *J. W. Bell*, M.P., absent pour cause de maladie, \$1,000; balance de l'indemnité et des frais de route de *M. M. J. Campbell*, \$1,049.60, et de *R. Moffatt*, \$1,022.60, payables à leurs héritiers, \$2,082.20; indemnité sessionnelle de feu *Robert Crimbell* et frais de route payables à ses héritiers, \$1,021; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Bibliothèque du Parlement:—Pour payer 30 exemplaires de l'ouvrage de *Bourinot* sur le gouvernement local, pour les échanges, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des élections:—Pour payer au capitaine *J. Wilson*, percepteur des douanes au *Sault-Sainte-Marie*, ses services comme officier-rapporteur pour *Algoma*, aux élections générales de 1887 (nonobstant l'art. 51 de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du Cens Electoral:—Pour payer à *Richard Jones*, inspecteur des poids et mesures et du gaz, *Victoria, C. B.*, ses services comme commis du reviseur *Edwin Johnson*, C. R. (nonobstant l'article 51 de l'Acte du Service Civil) pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter la compilation du recensement et l'impression, et la statistique générale sous l'autorité de l'Acte du Recensement, \$7,500; Pour aider aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu *H. A. Baynes*, professeur de physique, de chimie et de géologie, au Colège Militaire Royal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'un somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer—Chemin de fer Intercolonial—Approche sur pilotis et voie jusqu'au quai de *Sackville*, en construction pour la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, \$1,500; Posage et fourniture sur deux trains à grande vitesse entre *Québec* et *Halifax*, d'appareils destinés à éclairer les wagons à l'électricité et à les chauffer à la vapeur venant directement de la locomotive, \$24,400; Pour pourvoir à de plus grandes facilités à *Halifax, N.-E.*, \$150,000; Pour pourvoir à un

chemin traversant sous la voie du chemin de fer Intercolonial à la station de *Bathurst*, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour achever le chemin de *Lachine* à la côte *St-Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les écluses et autres constructions—Canal *Chambly*,—pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer la levée du chemin sur le bord du lac *Saint-François*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille quarante-six piastres et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ottawa*—bibliothèque du parlement—pour pourvoir au règlement de la réclamation de *W. Farquhar* et Cie, les entrepreneurs de cet édifice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir : *Annapolis*, bureau de poste, douane, etc., \$1,000 ; *Sydney*, station de la quarantaine, précautions contre les incendies, etc., \$300 ; *Halifax*, station de la quarantaine, île *Lawlor*, renouvellements et réparations, \$1,050 ; *Pictou*, maison de la douane, appareil de chauffage, \$2,350 ; *Pictou*, hôpital de la marine, appareil de chauffage, \$1,850 ; *Halifax*, bureau d'immigration, réparations, mobilier, etc., \$260 ; *Halifax*, édifices publics, réparations, etc., \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir : *Nouveau-Brunswick*—*Chatham*, édifice de la quarantaine—réparations et changements, \$500 ; *Frédéricton*, bureau de poste—réparations, \$1,500 ; Pénitencier de *Dorchester*, \$10,000 ; *Portland (Saint-Jean)* bureau de poste, etc.—réparations, mobilier et garnitures, \$1,800 ; *Dalhousie*, bureau de poste, maison de la douane, etc., \$4,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. *Résolu*, qu'une somme additionnelle n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir : *Québec*—*Sorel*, édifices publics, \$2,000 ; *Trois-Rivières*, maison de douane—nouvel appareil de chauffage, \$2,000 ; *Québec*, bâtiments de la marine et des immigrants sur le quai de la Reine, \$3,000 ; *Québec*, entrepôt de vérification, \$5,000 ; *Montréal*, maison de douane—changements et réparations, \$7,500 ; *Joliette*, bureau de poste, etc., \$5,000 ; Pénitencier de *Saint-Vincent de Paul*—somme additionnelle nécessaire, \$7,000 ; Pour aider à la construction d'une chapelle sur la réserve des Sauvages à *Maria*, \$500 ; *Lévis*, bâtiment de la quarantaine des animaux, y compris les dépendances, \$10,000 ; Falaise sous la citadelle, etc.—enlèvement de roches détachées, et paiement des dommages causés aux propriétés par les roches qui tombent, y compris les examens et la surintendance, \$4,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-deux mille trois cent douze piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Ottawa*, savoir :—*Barrie*, bureaux de poste, douane, etc., \$1,000 ; *Port-Hope*, bureaux de poste, douane, etc.—A voter de nouveau balance de \$562.92 périmée, \$3,062.92 ; *Ottawa*, édifices publics, édifices du parlement, pour couvrir de nouveau, etc., le toit en appentis, etc., \$5,000 ; *Guelph*, bureau de poste, amélioration, etc., \$500 ; *Hamilton*, station des immigrants, réparations, etc., \$350 ; Entrepôt de vérification de *Kingston*, \$10,000 ; *Brockville*, bureau de poste, douane, etc., \$12,000 ; *Cornwall*, bureau de poste, douane, etc., \$3,447 périmées, à être votés de nouveau, \$5,500 ; bureaux de poste, douane, etc., de *Goderich*, \$1,000 ;

édifices des départements, *Ottawa*, pour recouvrir en cuivre la tour principale, édifices de l'ouest, \$3,000 ; *Gananoque*, bureaux de poste, douane, etc., \$5,000 ; *Port-Arthur*, bureaux de poste, douane, etc., lorsque l'emplacement sera donné, \$10,000 ; entrepôt de vérification de *Toronto*, à voter de nouveau, \$3,500 ; bureau de poste de *Cayuga*, \$4,000 ; pénitencier de *Kingston*, somme additionnelle nécessaire, \$9,000 ; édifices publics, *Ottawa*, protection additionnelle contre le feu, aide à la municipalité d'*Ottawa* pour la construction et l'entretien d'une station de pompes dans la partie centrale de la ville, \$15,000 ; imprimerie du gouvernement, \$75,000 ; *Strathroy*, bureaux de poste, douane, etc., \$4,000 ; douane de *London*, \$1,800 ; bureaux de poste, douane, etc., *Cobourg*, \$3,000 ; bureaux de poste, douane, etc., *Almonte*, \$4,000 ; édifice public de *Brampton*, \$4,000 ; Station des immigrants, *Toronto*, réparations, \$500 ; station des immigrants, *London*, réparations, \$100 ; salle d'exercice, *Toronto*, pour sa construction, à la condition que la ville de *Toronto* fournisse un terrain, tel que convenu, \$30,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille deux cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Manitoba*, savoir :—Stations des immigrants, *Emerson* et *Brandon*, réparations, \$305 ; édifices des immigrants, *Winnipeg*, y compris l'emplacement, \$15,000 ; bureau de poste, *Brandon*, \$4,000 ; bureau de poste, *Winnipeg*, conversion du troisième étage en bureaux des terres fédérales, \$1,900 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir : Territoires du *Nord-Ouest*—Hôpital général de *McLeod*, la localité ayant souscrit une somme égale, \$1,500 ; résidence du lieutenant gouverneur, *Régina*—Réparations, \$3,000 ; palais de justice, *Régina*—Réparations, changements et ameublement, \$2,500 ; *McLeod*—Bureau de douane, \$3,000 ; édifices de la police à cheval du *Nord-Ouest*, \$100,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, savoir : *Colombie-Anglaise*—Édifice public de *New Westminster*—Éclairage au gaz, \$350 ; Pénitencier de la *Colombie-Anglaise*—Établissement du gaz, \$4,500 ; Réparations et améliorations aux édifices publics—*Colombie-Anglaise*, \$3,000 ; Bureau de poste, *Nanaimo*—Éclairage au gaz \$350 ; nouvelles voûtes de sûreté dans le bureau du sous-receveur général, *Victoria*—\$3,000 périmées, à voter de nouveau, \$3,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, ameublement, chauffage, etc.—Parc de la côte du Major, *Ottawa*, \$3,500 ; matériaux de réparations, etc., en rapport avec la ventilation et l'éclairage des édifices publics, *Ottawa*, \$5,000 ; réparations, meubles, chauffage, etc., \$15,000 ; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille neuf cent douze piastres et quatre vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières—*Nouvelle-Ecosse*.—Remise au gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* des déboursés qu'il a faits depuis le 1er juillet 1867, pour les jetées, brise-lames, quais publics, etc., ayant une importance fédérale, \$71,512 98 ; quai de *Bayfield*—Réparations, renouvellements, dragage, etc., \$3,500 ; *Little-Narrows*, \$1,500 ; *Anse du Saule* et port *Muttoon*, \$5,000 ; *Western Head*, \$5,000 ; *Comeauville*—Réparations, \$5,000 ; *Tatamagouche*—Quai sur le côté est de la rivière, les habitants donnant le droit de passage pour y arriver, \$600 ; *Ile Pictou*, \$2,500 ; *Anse Moydart*, \$300 ; *Port de Baie-Ouest*, \$5,000 ; *Grand Etang*, \$2,000 ; *Rivière-au-Saumon*—Réparations, \$1,500 ; *Clifton* (Vieilles granges), \$1,500 ; *Météghan*, \$3,000 ; Quai de *l'Île de Spencer*, \$5,000 ; Quai de *Eatonville*, \$2,000 ; *Bas-Horton*—Réparations, \$3,000 ; *Mabou*, \$2,000 ; *Anse de la Truite*, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de *l'Île du Prince-Edouard*.—Jetée de la rivière *Varnon*—Réparations, \$300 ; *Pinette*, \$275 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir : — *Nouveau-Brunswick* — *Ile de la Perdrix* — *Port de Saint Jean*, \$3,000 ; *Cocagne* — *Quai*, \$1,000 ; *Port de Richibouctou*, \$3,000 ; *Clifton* — Réparation du brise-lames, \$750 ; *Baie du Rocher*, Anderson's Hollow, \$3,000 ; *Rivière Saint Jean* — *Dragage*, battures d'*Oromocto*, \$2,000 ; *Rivière Saint-Jean* — Amélioration du chenal entre *Frélicton* et *Woodstock*, \$1,000 ; *Base Verte* — *Quai de lestage*, \$6,000 ; *Village Belliveau*, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières *Québec*, savoir : *Vaudreuil*, aide pour la construction d'un quai, \$2,400 ; *Chenal du Moine*, jetée brise-glace à *Sainte-Anne de Sorel*, 1,500 ; *rivière Saint-Louis*, pour compléter l'approfondissement, etc., du canal d'alimentation, \$2,000 ; *Sainte-Adélaïde de Pabos* (*Petit Pabos*), \$5,000 ; *Trois Pistoles*, pour terminer, \$750 ; *rivière Madawaska*, \$1,000 ; *Ile Verte*, jetée, \$3,500 ; *Kamouraska*, réparations, \$500 ; *Saint-Jean-Port Joli*, \$1,000 ; *Douane de Québec*, quai, \$500 ; *Cap de la Madeleine*, la municipalité contribuant \$2,000, \$3,000 ; *Fleuve Saint-Laurent*, jetée, brise-glace à la pointe du *Moulin-à-Vent*, *Trois-Rivières*, \$1,500 ; *rivière Saint-François*, \$3,000 ; *Laprairie*, travaux en rapport avec les jetées, brise-glace, \$5,000 ; *Côteau du Lac*, \$3,000 ; *Jetées à Mattawon*, *Long Sault*, haut de l'*Ottawa* et lac *Témiscamingue*, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Ontario*, savoir : *Rivière de la Petite Nation*, enlèvement d'obstacles, à voter de nouveau, \$2,000 ; *Portsmouth*, réparation de la jetée, \$1,000 ; *rivière Saugeen*, pour terminer la jetée, \$1,000 ; *Port de Toronto*, \$20,000 ; *Rondeau*, lac *Érié*, réparations, \$1,200 ; *Creek de McGregor* et du *Petit-Ours*, y compris \$2,300 par règlement de réclamation pour dommages à la propriété, \$5,800 ; *Port Albert*, \$3,200 ; *Goderich*, \$13,000 ; *Southampton*, réparation du débarcadère et du brise-lames, \$1,500 ; *port de Midland*, pour terminer, \$2,600 ; *Seguindah*, Grande île *Manitouline*, \$7,000 ; *baie Tolson* — *Cuckburn*, lac *Huron*, \$7,000 ; *Lac des Bois*, aide pour la construction de barrages à travers les sorties du lac, \$7,000 ; *Owen Sound*, dragage, \$1,000 ; *Port-Hope*, réparations, \$2,500 ; *Port-Arthur*, dragage, \$3,000 ; *rivière Ottawa*, amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passes de *Pétéwawa*, en amont de *Pembroke*, \$3,000 ; *Thornbury*, dragage, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir : *Colombie-Anglaise* : — *Nanaimo*, enlèvement du rocher *Nicol*, \$10,000 ; rivières *Nicomack* et *Serpentine*, \$2,000 ; *rivière Somas*, \$500 ; *rivière Cowichan*, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades : *rivière Madawaska*, district d'*Ottawa*, \$5,000 ; *Rivière-du-Loup (en haut)*, amélioration à la *Grande-Chute*, \$4,000 ; *Rapide des Quinze*, haut de l'*Ottawa*, \$2,000 ; à *M. W. Palen*, pour travaux exécutés aux estacades de la *Gatineau* en 1874, en outre de la somme déjà payée, \$400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées : pont sur la *rivière Bataille* à *Battleford*, \$5,000 périmées à voter de nouveau, \$10,000 ; aide pour la construction d'un pont sur le *creek de Mâchoire d'Original*, sur la route directe de *Régina* à la *Montagne de Bois*, \$350 ; pour l'année finissant le 30 juin 1885.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques : lignes télégraphiques terrestres et câbles pour les côtes de la mer et les îles des rivières d'un bas, du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, ligne terrestre entre *Sydney Nord* et *Meat-Cove*, nouveaux poteaux, \$3,000 ; télégraphes, *Ontario* : ligne aérienne de *Warton* à *Tobermory*, \$5,600 ; télégraphes, *Territoires du Nord-Ouest* : reconstruction

de la ligne militaire entre *Courant-Rapide* et *Saskatchewan-Landing*, \$2,400 ; ligne entre *Battleford* et *Humboldt*, nouveaux poteaux, \$11,500 ; ligne entre *Humboldt* et *Qu'Appelle*, nouveaux poteaux, \$6,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, nouvelle somme nécessaire pour un nouveau remorqueur pour la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses. *Fort Duferin*, N.-B., mur de soutènement à *Negro Point*—Réparations, \$3,000 ; allocation annuelle à *S. McLaughlin* pour la direction des ouvrages de photographie nécessaires pour le département des travaux publics, \$400 ; nouvelle chaudière pour le steamer *Hygeia* employé au service de la quarantaine à la *Grosse Ile*, \$1,200 ; Pour contribution à l'érection d'un monument au col. *Williams*, \$1,000 ; fleuve *Saint-Laurent*—Niveaux, etc., \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à vapeur entre les Etats-Unis et Victoria, C. B., pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre *Canso*, *Arichat*, *Guysboro*, *Port-Hood* et *Mabou* et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—Service quotidien à *Port Mulgrave* et continuation du service pendant l'hiver sur la section de *Port Mulgrave* à *Canso*, pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre *Halifax* et *Terreneuve*, par voie du *Cap-Breton*, subvention de \$200 par voyage, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, finissant le 30 juin 1888.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations à la coque et aux machines du steamer *Northern Light*, et chaudière neuve, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'installation du rez-de-chaussée de *Victoria-Hall* comme établissement de pisciculture, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent soixante et sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, *Ontario* et *Québec*. Réparations et agrandissement des granges et des étables à l'établissement de *Mount-Elgin*, \$1,000 ; pour contribuer à l'érection d'un hôpital qui sera ouvert aux Sauvages au lac *Témiscamingue*, \$500. Arpentage de réserves, comme suit :—A *Nipigon* et au lac *Long*, \$767 ; à *Betsiamis*, \$700 ; autres arpentages, \$1,500,—\$2,967 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

50. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du révérend *Wm. O'Leary*, missionnaire des Sauvages à *King's Clear*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour la *Colombie-Britannique* ; construction d'une résidence pour l'agent des Sauvages du district de *Kiwawkewith*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Manitoba* et district du *Nord-Ouest*. Construction de deux écoles d'industrie pour les Sauvages, l'une à l'agence de *Saint-Pierre* et l'autre pour les deux agences du lac *Manitoba* et du *Portage-la-Prairie*, \$2,500 chacune, \$5,000 ; Education et entretien de quatre-vingts élèves à chacune de ces écoles, soit cent soixante, à \$50 chacun, \$8,000 ; pour permettre au département de revêtir en brique l'école d'industrie de *Qu'Appelle*, \$2,000 ; pour contribuer à l'entretien d'une école d'industrie pour les Sauvages presbytériens, au lac *Rond*, *Assiniboia*, sous les soins du révérend *Hugh McKay*, au taux de \$50 chacun pour trente élèves, \$1,500 ; pour contribuer à l'établissement d'une maison d'école et d'un moulin à *Shaftesbury*, dans le district de la rivière de la *Paix*, le coût total étant estimé à \$1,500, dont

\$2,500 seront recueillis par le révérend M. *Brick*, missionnaire de l'endroit, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses ; nouvelle somme nécessaire pour le supplément des Statuts Révisés, actes non révisés, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle somme nécessaire pour la collection des arrêts du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux victimes de l'explosion des houillères de *Nanaimo*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle somme nécessaire pour payer pour arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de *Hot Springs*, près de la station *Banff*, *Territoire du Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de traduction et d'impression des ordonnances des Territoires du *Nord-Ouest* en langue française, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillement et entretien de patients des Territoires du *Nord-Ouest*, dans l'asile d'aliénés du *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillements et entretien de patients du district de *Kéwatin*, dans l'asile d'aliénés du *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 400 exemplaires du " Dominion Annual Register and Review for 1886," à \$3 pour, l'année finissant le 30 juin 1888.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 500 exemplaires du " Canadian Parliamentary Companion," pour l'année finissant le 30 juin 1888.

62. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'impression du dictionnaire micmac du Dr *Rand*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribuer à la publication de " l'Histoire Généalogique des Familles Françaises," pour l'année finissant le 30 juin 1888.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 1,500 exemplaires de l'ouvrage de *Bartlett* sur les produits houillers et ferrugineux du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix piastres et six centins soit accordée à Sa Majesté pour paiement à M. *Dunscob*, de *Québec*, d'intérêt sur déboursés et pour services rendus à l'occasion de la saisie de l'*Atalaya*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent huit piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour paiements à *Andrew Boyd*, syndic des biens et effets de *A. Mortimer*, du montant accordé par la cour de l'Échiquier du *Canada*, \$15,263.05, et frais, \$1,775.39, avec intérêt, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics. Entretien et réparations, travaux du *Saint-Maurice*—réparations, \$11,000 ; rivière *Yamaska*—écluse, \$1,000 ; bassin de carénage d'*Esquimalt*—frais d'exploitation, \$10,000 ; télégraphes aériens et sous-marins aux côtes maritimes et dans les îles des rivières de l'est et du golfe *Saint-Laurent*, et dans les provinces maritimes :—Entre *Mabou* et *Cheticamp*, \$650 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des postes : Pour une augmentation des appointements du maître de poste à *Ottawa, Ont.*, selon l'acte du service civil, \$200; pour une augmentation des appointements de l'assistant-maître de poste à *Ottawa, Ont.*, selon l'acte du service civil, \$100; pour une augmentation des appointements de *M. Fleming French*, commis de première classe au bureau de poste d'*Ottawa*, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-quatre piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les comptes des territoires : Paiement de réclamations pour pertes résultant de la rébellion dans les Territoires du *Nord-Ouest*, \$513,000; paiement d'appointements, de frais de voyages, de frais d'hôtellerie et de frais d'écritures, à l'occasion de l'investigation des réclamations pour pertes résultant de l'insurrection des Métis et des Sauvages des Territoires du *Nord-Ouest*, \$7,900; gratifications à des officiers du département de la milice et de la défense pour services extraordinaires à l'occasion de la rébellion des territoires du *Nord-Ouest* :—Colonel *C. E. Panet*, député du ministre, \$800; colonel *W. Powell*, adjudant général, \$800; lieutenant-col. *J. Macpherson*, directeur des magasins, \$750; *C. H. O'Meara*, comptable, \$575; paiement à *E. B. Holt*, soldé de ses services comme secrétaire de la commission de la rébellion, 207 jours, à \$5, \$1,485; moins, Budget 1886-87, \$555.55; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-cinq piastres et quatre vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'agriculture :—*A. E. H. St. Denis*, pour services spéciaux en rapport avec le recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur, *A. J. F. Shaw*, pour services spéciaux pendant l'absence d'autres commis, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf piastres et quatre vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat—pour pourvoir à l'augmentation des appointements du greffier en lois, à raison de \$300 par année, depuis le 1er janvier 1837, \$450; pour pourvoir au salaire d'un messenger, du 1er avril au 30 juin, à \$600 par année, \$129.85; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter 75,000 exemplaires du *Scientific Dairy Practice* de *Lynch*, anglais et français, à 6 centins l'exemplaire; aussi les droits d'auteur, les gravures et planches stéréotypées de l'ouvrage; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'embranchement de *Carleton*, somme additionnelle nécessaire pour le paiement des taxes, et frais d'avocat en rapport avec l'achat des obligations, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la salle d'exercices d'*Hamilton, Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de poste d'*Aylmer, Qué.*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour quai de *Grand Bras d'Or, Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour brises-glaces de la rivière *Richelieu*, à *Sorel, Qué.*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlèvement de roches, rivière *Colombie*, rapides de la *Mort, Colombie-Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir: *A. E. V. Dodwell*,

à raison de \$400 par année, du 1er mai 1881 au 1er novembre 1886, pour services rendus par lui au ministère des Travaux Publics, comme comptable à *Victoria, C.-A.*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des transactions de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à *Geo. A. Bourgeois* une gratification pour avoir rempli par interim les fonctions d'inspecteur des bureaux de poste du district de *Québec*, depuis la maladie (et subséquemment le décès) de l'inspecteur, du 1er janvier 1886 au 30 juin 1888; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour accise, savoir : Pour payer aux officiers employés dans les distilleries pour des heures de travail supplémentaires, nonobstant les dispositions de la 51e section de l'Acte du Service Civil pour l'année expirant le 30 juin 1887; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1887, la somme de \$3,212,934.13 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1888, la somme de \$23,512,561.96 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Colby* fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1887, la somme de \$3,212,934.13 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1888, la somme de \$23,512,561.96 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que Sir *Charles Tupper* ait la permission de présenter un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1887, et le 30 juin 1888, et pour autres fins se rattachant au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des compagnies," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des sociétés de caisses de retraite," lesquelles sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport du major-général *Laurie*, commandant la base et les lignes de communications, sur les matières se rapportant à la suppression de la rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest* en 1885. (*Documents de la session, No 9d*.)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport de *M. Fabre*, agent à *Paris*, sur les relations commerciales avec la France. (*Documents de la session, No 88*.)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 juin 1887, pour copie de tous papiers, lettres, documents, cartes, etc., se rapportant en quelque manière à la décision du gouvernement d'établir une réserve sauvage, en vertu du traité *Robinson*, ou autre, entre les rivières du *Poisson-Blanc* et *Wanabtasch*, à sept milles au nord du littoral de la *Baie Georgienne*; aussi, copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'*Ontario*, et de toute correspondance et autres documents et papiers échangés entre le gouvernement fédéral et toute personnes touchant la vente du bois qui se trouve sur cette réserve, dans le cas où telle vente aurait été faite. (*Documents de la session, No 20c*.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane."

Bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cinq des Statuts Révisés, concernant le cens électoral."

Bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts Révisés, chapitre cent soixante-treize, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions."

Bill intitulé : "Acte concernant le Conseil des *Territoires du Nord-Ouest*."

Bill intitulé : "Acte autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés."

Bill intitulé : "Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

Bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin, 1887, et le 30 juin, 1888, et pour autres fins se rattachant au service publics."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Suzan Ash*," sans amendements.

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada à étendre ses opérations, et pour d'autres objets," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts Révisés, chapitre cinquante-et-un, concernant la propriété foncière dans les *Territoires*," sans amendement.

Le Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée samedi, le 18 juin courant, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à réviser les règlements se rapportant

aux bills privés en tant qu'ils se rapportent à la constitution légale et à l'amendement d'actes constituant en corporation des compagnies de chemins de fer; et la question étant mise, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de sir *Hector L. Langevin*, secondé par *M. Edgar*,

Résolu, que les dites résolutions soient déclarées des Ordres Permanents de la Chambre.

Un message est reçu de Son Excellence le gouverneur-général, par *R. E. Kimber*, écuyer, gentilhomme-huissier de la verge noire.

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, *M. l'Orateur* et la Chambre se rendant auprès de Son Excellence qui donne alors au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants ;

Acte modifiant l'Acte concernant les employés publics.

Acte modifiant l'Acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques.

Acte concernant les munitions publiques.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sault-Sainte-Marie d'Ontario.

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte concernant le Parc canadien des Montagnes Rocheuses.

Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie dite, des Manufacturiers.

Acte modifiant l'Acte des pénitenciers.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Hamilton, Guelph et Buffalo, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton."

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Hôpital général et de marine de Collingwood.

Acte modifiant l'Acte concernant les marins malades et indigents.

Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles.

Acte modifiant l'Acte concernant les conserves alimentaires.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte constituant en corporation la Société canadienne des Ingénieurs civils.

Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers d'Halifax et des Indes Occidentales (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance l'Équité.

Acte concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Acte autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires.

Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance canadienne des chevaux

Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins.

Acte modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance de l'Ouest et autres actes qui l'affectent.

Acte constituant en corporation la Société de la Caisse de garantie et de retraite de la banque de la Peissance.

Acte à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la Banque de Piotou.

Acte concernant le transport des liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté dans les eaux canadiennes.

Acte modifiant l'Acte des élections fédérales contestées.

- Acte concernant la Compagnie de terres d'Edmonton et de la Saskatchewan (à responsabilité limitée).
- Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du pont de la baie de Quinté.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa.
- Acte concernant le chemin de fer Midland du Canada.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la baie Georgienne et du lac Erié.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du comté de Prescott.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du pont des chutes de Niagara.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Massawippi.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance du Canada contre les accidents.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du haut de la Colombie.
- Acte constituant en corporation la Compagnie des forges de Londonderry.
- Acte modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kincardine Teeswater.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique Canadien.
- Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.
- Acte concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets.
- Acte modifiant l'Acte concernant le ministère des Finances et le conseil du Trésor.
- Acte autorisant le paiement d'une pension annuelle à Godefroi Laviolette, ci-devant préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et des mines de Cobourg, Blairton et Marmora.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada.
- Acte à l'effet de réduire le capital social de la Compagnie des terres d'Ontario et Qu'Appelle (à responsabilité limitée), et à d'autres fins.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron.
- Acte pour permettre à la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest d'étendre ses opérations et pour d'autres objets.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique canadien.
- Acte à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication de l'Empire (à responsabilité limitée.)

Acte constituant en corporation la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée.)

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de Québec à la baie de James, et de proroger le délai de construction et achèvement du chemin de fer de la dite compagnie.

Acte concernant le Ministère du Commerce.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Waterloo à Magog.

Acte concernant la Société de colonisation des Méthodistes primitifs (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de fidéicomis du Canada.

Acte modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer de l'Etat.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël.

Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell.

Acte pour faire droit à John Monteith.

Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne de force motrice.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph.

Acte modifiant un Acte de la présente session intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins."

Acte modifiant " l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin's à Upham à vendre son chemin de fer et ses propriétés.

Acte modifiant les actes concernant les commissaires du havre de Montréal.

Acte à l'effet de modifier l'Acte des élections fédérales et de lever tous doutes à l'égard du droit de certaines personnes de voter aux élections des députés à la Chambre des Communes.

Acte modifiant l'Acte concernant le Ministère de l'Agriculture.

Acte pourvoyant à une subvention additionnelle à la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.

Acte concernant le Ministère des Douanes et le Ministère du Revenu de l'Intérieur.

Acte concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la jonction d'Oxford à New-Glasgow.

Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.

Acte pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada, à la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et Saint-Mary's.

Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.

Acte complémentaire des Statuts révisés, chapitre six, concernant la représentation à la Chambre des Communes.

Acte modifiant le chapitre deux des Statuts révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la publication des Statuts."

Acte modifiant le chapitre cent trente-huit des Statuts révisés, concernant les juges des cours provinciales.

Acte conférant certains pouvoirs aux chambres de commerce au sujet de la délivrance de licences aux peseurs.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre trente-neuf, concernant les expropriations de terrains.

Acte autorisant l'avance de nouvelles sommes pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec.

Acte concernant la compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Québec.

Acte pour amender les actes constituant et concernant la Compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement (à responsabilité limitée).

Acte modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Kincardine à Teeswater."

Acte pour constituer en corporation l'Hôpital royal Victoria.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford.

Acte pour remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

Acte pour faire droit à William Arthur Lavell.

Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie de steamers Canada-Atlantique (à responsabilité limitée).

Acte pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur général.

Acte ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et pour d'autres fins.

Acte concernant l'amélioration du fleuve St-Laurent.

Acte modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer y mentionnés.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.

Acte amendant l'Acte des Sauvages.

Acte pour amender l'Acte concernant les droits de douane.

Acte portant amendement de l'Acte d'immigration.

Acte modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la baie d'Hudson, et de changer le nom de cette compagnie.

Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre cinquante et un, concernant la propriété foncière dans les Territoires.

Acte modifiant l'Acte de l'immigration chinoise.

Acte pour autoriser la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada à étendre ses opérations, et pour d'autres objets.

Acte pour faire droit à Suzan Ash.

Acte modifiant le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral.

Acte concernant le Conseil des territoires du Nord Ouest.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre cent soixante-treize, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions.

Acte autorisant l'octroi de certaines subventions en terre pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

Acte autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des Sociétés de caisses de retraite.

Acte modifiant l'Acte des compagnies.

Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le gouverneur général comme suit :

“ QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1887 et le 30^e juin 1888, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur général remercie ses loyaux sujets accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Il plaît alors à Son Excellence le gouverneur général de prononcer le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous dispensant de siéger davantage en parlement, je désire vous exprimer combien j'apprécie l'assiduité et le zèle que vous avez apportés dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

Je vous remercie au nom de la Reine pour les cordiales et affectueuses félicitations que vous avez offertes à Sa Majesté à l'occasion du cinquantième anniversaire de Son heureux règne.

J'ai eu le soin de transmettre votre loyale adresse afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Le remaniement du tarif fait dans le but de donner un nouvel essor à nos industries indigènes, dont les principes ont été reçus avec une faveur incontestable par la population du Canada, aura l'effet, je l'espère en toute confiance, d'encourager d'une manière toute spéciale l'exploitation de nos vastes mines de fer et de houille, et de développer dans notre pays la production du fer sous toutes ses formes les plus importantes.

L'établissement d'un ministère du Commerce sous la surveillance et le contrôle d'un ministre responsable, et les mesures que vous avez adoptées pour la meilleure organisation d'autres départements du gouvernement seront, je l'espère, de nature à aider à l'agrandissement de notre commerce intérieur et étranger, ainsi qu'à donner une plus grande efficacité au service public.

Les nombreux actes relatifs à des chemins de fer et à d'autres entreprises industrielles auxquelles j'ai donné l'assentiment de Sa Majesté indiquent un mouvement constant vers le progrès national du Canada ; et les sommes libérales que vous avez affectées à la construction du canal du Sault Ste-Marie assurent l'achèvement de notre grand système de navigation intérieure à une époque rapprochée.

Notre population agricole apprendra avec plaisir, je n'en ai aucun doute, le crédit que vous avez voté pour établir et maintenir la station agronomique dans ces environs, ainsi que pour l'établissement de stations succursales dans les différentes provinces.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour subvenir aux besoins du service public. Je veillerai à ce qu'ils soient employés avec toute l'économie possible.

Honorables Messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'espère que par la grâce du Dieu tout-puissant, la perspective actuelle d'une abondante moisson se réalisera complètement, et que lorsque nous rencontrerons de nouveau, je pourrai vous féliciter sur un nouvel accroissement de la prospérité générale du pays. En attendant, je vous dis adieu.

Alors l'honorable président du Sénat dit :

Honorables Messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour d'août prochain.

INDEX

DU

VINGT-UNIÈME VOLUME.

50-51 VICTORIA, 1887.

ACTE DES COMPAGNIES :—Bill modifiant " l'acte des compagnies " (M. Mc-
Carthy); ordonné, présenté, 56. Lu la seconde fois et renvoyé au comité
des Banques, 91. Rapporté avec des amendements, 220. Ordre pour que
la Chambre se forme en comité général placé sur la liste des Ordres du
gouvernement, 321. En comité général, modifié, examiné, passé, 333. Par
le Sénat avec des amendements, 354. Adopté, 412. S. R., 417. (50-51
Vic., c. 20.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES :—Voir *Elections*, 4, 5.

ACTES DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES :—Voir *Elections*, 3, 6.

ACTE DES TERRES FÉDÉRALES :—Voir *Terres*.

ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA :—Voir *Liqueurs spiritueuses*, 1, 5, 7, 11.

ACTE D'INSPECTION GÉNÉRALE :—Voir *Inspection générale*, 2.

ADRESSES :

A Sa Majesté la Reine :

1. Message du Sénat demandant le concours de la Chambre à une adresse à Sa
Majesté la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son
heureux règne, 208. Prise en considération un autre jour, 209. Adoptée ;
message au Sénat, 229. (Voir ci-dessous, 3.)

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

2. Résolution au sujet d'une adresse pour remercier Son Excellence de son gra-
cieux discours à l'ouverture de la session, 10. Lu et adoptée ; renvoyée à
un comité spécial ; rapportée, 11. Adoptée ; grossoyée ; devant être présentée
par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de
la reine, 12. Réponse de S. E., 68.
3. Résolution pour l'adoption d'une adresse à Son Excellence le priant de vouloir
bien transmettre à Sa Majesté l'adresse des deux Chambres, la félicitant de
l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne. Message
au Sénat, 229. Concours du Sénat, 256.

ADULTES, SUFFRAGE AUX :—Voir *Cens électoral*, 1.

AGRICULTURE ET COLONISATION :—Comité spécial nommé au sujet de l'agriculture et de la colonisation, 5, 19, 23. Membres ajoutés, 38, 70. Substitués, 203. Permission d'employer un sténographe; motion pour augmenter le quorum; retirée, 70. Rapport, 308, 309. (Témoignages, voir appendice n° 4.) Imprimé pour la distribution, 337.

AGRICULTURE, MINISTÈRE DE L' :—Bill modifiant l'acte concernant le ministère de l'agriculture (Sir John Macdonald); ordonné; présenté, 180. Lu la seconde fois; renvoyé au comité; rapporté; passé, 299. Par le Sénat, 335. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 12.) Voir 1, *des documents de la session*.

ALAMBICS SAISIS :—Voir 2 *des documents de la session*.

ALBERTA, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 36. Avis, 55. Bill, 111. Renvoyé au comité, 146. Comité fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 210. Bill retiré et honoraire remboursé, 211.

ALBERTA ET ATHABASKA, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs, 41. Avis, 55. Bill, 96. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements (Préambule modifié), 172. En comité général; rapporté; passé, 181. Par le Sénat avec des amendements, 256. Adopté, 269. S. R., 413. (50-51 Vict., c. 78.)

ALBERTA ET COLOMBIE-ANGLAISE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION D' :—Pétition demandant une charte, 36. Avis, 55. Bill, 96. Renvoyé au comité, 114. Comité fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 210. Bill retiré et honoraire remboursé, 211.

ANGLO-CANADIENNE DE PRÊTS ET PLACEMENTS, CIE (À RESP. LIMITÉE) :—Pétition demandant à étendre ses pouvoirs, 83. Avis, 95. Bill, 96. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 261. En comité général; rapporté, 267. Passé, 268. Par le Sénat avec un amendement, 328. Adopté, 332. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 110.) Voir 3 *des documents de la session*.

ANIMAUX EXPORTÉS, PRODUITS :—Voir 106 *des documents de la session*.

ANNAPOLIS, TERRAINS MILITAIRES À :—Voir 184 *des documents de la session*.

ARICHAU, BUREAU DE POSTE :—Voir 34 *des documents de la session*.

ARMÉE ET MARINE IMPÉRIALES :—Voir *Officiers de l'*.

ARRÉRAGES DE LOYER DE POUVOIRS D'EAU :—Voir *Pouvoirs d'eau*.

ASH, SUZAN :—Pétition demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Manton, et pour divorcer d'avec lui, etc, 36. Avis, 54. Bill avec les témoignages pris devant le Sénat, 236. Lu, 238. Renvoyé avec les témoignages, 295. Rapporté, 302. En comité général; rapporté; motion pour la troisième lecture; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le bill en comité général, 329. Rejeté, 330. Motion principale rejetée, 331. Bill placé subséquemment sur la liste des Ordres du jour pour la troisième lecture, 338. Ordre pour la troisième lecture rescindé; bill renvoyé de nouveau en comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 354. Concours du Sénat, 413. S. R., 415. (50-51 Vict., c. 127.)

ASSURANCE DE L'OUEST, CIE D' :—Pétition demandant certains amendements à l'acte qui la constitue en corporation, 25. Avis, 94. Bill, 96. Renvoyé au comité, 114. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; rapporté; passé, 247. Par le Sénat, 284. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 102.)

ASSURANCE, RAPPORT ANNUEL DES CIES D' :— Voir 4 *des documents de la session*.

ATELIERS :— Voir *Inspection*, 11.

ATLANTIQUE, CIE CANADIENNE DES STEAMERS DE L' (A RESP. LIMITÉE) :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour une charte, 252. Renvoyée au comité des O. P., 253. Comité recommande que permission soit accordée, 260. Pétition lue et reçue, 276. Comité des O. P. recommande la suspension des 4^e et 5^e règles; règles suspendues, 289. Bill; renvoyé au comité, 290. Rapporté avec des amendements (préambule modifié), 305. En comité général; rapporté; passé, 332. Par le Sénat, 354. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 99.)

ATLANTIQUE DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour la passation d'un acte modifiant sa charte, 211. Comité des O. P., recommande que permission soit accordée: pétition lue et reçue, 215. Avis; Bill, 228. Renvoyé au comité, 255. Rapporté avec des amendements, 275. En comité général; modifié; examiné; passé, 292. Par le Sénat avec un amendement, 335. Adopté, 355. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 67.)

ATLANTIQUE ET NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE L' :

1. Pétition demandant la passation d'un acte confirmant l'acquisition du chemin de fer International du Canada et du chemin de fer International du Maine; l'affermage de la ligne amalgamée par la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, 63. Avis, 74. Bill, 78. Renvoyé au comité, 113. Rapporté avec des amendements, 215. En comité général; rapporté; passé, 230. Par le Sénat, 305. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 69.)
2. Pétition demandant qu'il ne soit passé aucun acte autorisant la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest à pénétrer dans certains quartiers de Montréal, sans indemniser les propriétaires, que leurs terrains soient expropriés ou non, 63. Voir *Pacifique canadien, Cie du chemin de fer*.

AUDITEUR GÉNÉRAL :— Voir 5 *des documents de la session*.

BAIE DE QUINTÉ, CIE DU PONT DE LA :

1. Pétition demandant une charte, 77. Avis, 109. Bill, 111. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements, 202. En comité général; rapporté; passé, 217. Par le Sénat, 284. S. R., 413. (50-51 Vic., c. 97.)
2. Pétitions contre le bill précédent, 186, 201, 215, 220.

BAIE-DU-TONNERRE, EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES DE LA :— Voir 88 *des documents de la session*.

BAIE GEORGIENNE ET LAC ÉRIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER :— Voir *Grand-Tronc, Baie Georgienne*.

BAIRD, GEORGE F. :— Voir *Elections*, 2.

BALANCES PUBLIQUES :

1. Pétition demandant une méthode uniforme pour le pesage des produits aux stations de chemin de fer et aux marchés publics, 220.
2. Bill conférant certains pouvoirs aux Chambres de commerce au sujet des peseurs (M. Costigan); ordonné; présenté, 238. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 324. Par le Sénat, 353. S.R., 416. (50-51 Vic., c. 37.)

BANFF, PARC NATIONAL DE :—Bill concernant le parc national de Banff (M. White, Cardwell); ordonné; présenté, 38. Lu la seconde fois, 77. En comité général; modifié, 82. Examiné; passé, 97. Par le Sénat avec des amendements, 193. Adopté, 196. S.R., 414. (50-51 Vic., c. 38.) Voir 6 *des documents de la session.*

BANQUE ANGLO-CANADIENNE :—Pétition demandant certains amendements à la charte de la compagnie, 144. Avis, 150. Bill, 159. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec des amendements, 261. En comité général; rapporté; passé, 268. Par le Sénat avec un amendement, 318. Adopté, 332. S.R., 415. (50-51 Vic., c. 53.)

BANQUE D'ÉCHANGE :—Voir 8 *des documents de la session.*

BANQUE DE LA PUISSANCE :—Pétition demandant une charte sous le nom de "Société de Garantie et de Caisse de Retraite de la Banque de la Puissance, 74. Avis; Bill, 81. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; rapporté; passé, 247. Par le Sénat, 284. S.R., 414. (50-51 Vic., c. 122.)

BANQUE D'ÉPARGNE :—Voir *Caisse d'épargne.*

BANQUES :—Voir 7 *des documents de la session.*

BANQUES ET COMMERCE :—Nomination du comité permanent, 5, 18, 23. Membres ajoutés, 38. Bills renvoyés, 84. Rapports sur différents bills, 158, 179, 202, 215, 220, 261, 305. Fait rapport que le préambule d'un bill a été modifié, 158, 220, 305. Recommandant une extension de temps pour présenter des rapports, 158. Que le comité nommé pour reviser les règlements se rapportant aux bills privés soit autorisé à pourvoir, dans les dits règlements, à une définition plus claire de la pratique relative aux bills publics renvoyés à aucun des comités des bills privés, 200.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Voir 9 *des documents de la session.*

BATEAUX-TRAÎNEAUX :—Voir 10 *des documents de la session.*

BÂTIMENTS :—Voir *Travail à bord des.*

BEHRING, MER DE, SAISIE DES NAVIRES :—Voir 11 et 12 *des documents de la session.*

BERLIN ET DU PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition demandant une charte, 36. Avis spécial; bill, 75. Renvoyé au comité, 100. Rapporté avec des amendements, 187. En comité général; rapporté; passé, 204. Par le Sénat avec des amendements, 288. Adopté, 294. S. R. 415. (50-51 Vic., c. 69.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires conjoints déposé sur le bureau, 6. (*Documents de la session* N^o 17.)
2. Comité mixte de la bibliothèque ; membres de la Chambre des Communes, 26. Membres du Sénat, 35. Premier rapport concernant la réimpression des débats ; publier la section canadienne du catalogue américain ; Statuts de l'Île du Prince-Edouard ; mutilations faites aux livres et d'éclairer la bibliothèque à la lumière électrique, 220. Second rapport concernant l'impression d'un index complet du catalogue ; faire réimprimer les débats de la Chambre extraits des journaux de 1867 à 1875. Préparer un index complet des dits débats. Soumettant le rapport du sous-comité de l'audition, 309-311.

BILLETS CONTREFAITS, OBLITÉRATION DES :—Bill concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 196. Lu la seconde fois ; en comité général ; modifié ; examiné ; passé, 239. Par le Sénat, 291. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 47.)

BILLOTS ET LES CHEVILLES D'ORME :—Voir *Orme*.

BILLS :

1. Bills affectant les dépenses des deniers publics et basés sur des résolutions rapportées de comités généraux (règle 88), 100, 112. Bills affectant certaine disposition concernant les terres publiques, 322. Bill se rapportant incidemment à la dépense de deniers publics, etc., présenté, et une résolution adoptée subséquemment et renvoyée au comité sur iceux, 257, 258, 297.
2. Bill présenté et lu *pro formâ* avant de prendre en considération le discours du Trône, 4.
3. Bill pour amender un acte de la présente session, 269, 295.
4. Ordre pour la seconde lecture rescindé et bill retiré, 101, 182.
5. Bill lu la première et la seconde fois dans la même séance, 290.
6. Bill lu la seconde fois et renvoyé immédiatement en comité général, 85, 187. Renvoyé à un comité spécial, 91, 171.
7. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur un bill placé sur la liste des ordres du gouvernement, 321.
8. Le président du comité général rapporte progrès sur un bill, 82, 193.
9. Bill modifié en comité général et ordre de le prendre en considération à un jour ultérieur, 82. Examiné immédiatement, 82, 170.
10. Motion pour la troisième lecture d'un bill rejeté, 331. Bill placé subséquemment sur la liste des ordres du jour pour la troisième lecture, 338.
11. Bill renvoyé de nouveau à un comité général, 290. A la troisième lecture, 354.
12. Bills passés à plusieurs phases à la même séance, 170. Sans être renvoyés au comité général, 269, 294. Passés à toutes les phases à la même séance, 269, 294, 326.
13. Titres de bills modifiés, 205, 217.

BILLS—Suite .

14. Amendements du Sénat à des bills des Communes examinés immédiatement, 296. Plus tard, 294.
15. Amendements de la Chambre des Communes à un bill du Sénat, 267. Adoptés par le Sénat, 306.
16. Bills sanctionnés à la clôture de la session, 412, 416.

Bills privés :

17. Nomination du comité permanent, 5, 18, 22.
18. Membres ajoutés, 203. Bills renvoyés à ce comité, 68, 146. Rapports sur divers bills, 202, 237, 245, 252, 275, 302. Recommande le remboursement des honoraires, 202, 237. Qu'un bill soit retiré, 276. Rapport que le préambule d'un bill a été modifié, 237, 245, 252. Le comité attire l'attention de la Chambre sur une partie de la clause d'un bill qui donne certains pouvoirs qui ne sont pas mentionnés dans l'avis, 245.
19. Pétitions lues et reçues le même jour que présentées, 117, 211.
20. Pétition retirée (vu qu'elle a été signée par des procureurs et non par les intéressés) et une autre pétition présentée au lieu d'icelle, 117.
21. Pétition demandant permission de présenter une pétition pour un bill privé nonobstant l'expiration du délai pour présenter de telles pétitions, 202.
22. Pétition renvoyée de nouveau au comité des Ordres Permanents après la présentation du rapport, 211.
23. Le comité des O. P. recommande que les pétitionnaires soient obligés par les clauses du bill à s'en tenir aux termes de l'avis, 131, 158.
24. Avis qui n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que le bill ne soit pris en considération par le comité dont il relève, il recommande que cet avis soit considéré comme suffisant, 75, 95, 131, 158. Comme on n'a jamais exigé que des pétitions de cette nature soient tenues de se conformer strictement aux prescriptions de l'article 51 du règlement, le comité recommande que les avis donnés soient suffisants, 55. Le comité constate que les avis n'ont pas été publiés dans tous les districts intéressés, mais il considère qu'ils ont été publiés dans les districts avoisinant le territoire intéressé, 95. Mais comme il a été représenté à votre comité que la dite ligne d'embranchement, si elle est construite, ne lèsera aucuns droits acquis, et qu'elle sera très avantageuse à la région qu'elle traversera, 110. Et qu'aucune opposition ne serait faite, à leur connaissance, à la mesure en vue, 110. Que l'avis publié n'étant pas suffisant, les promoteurs de l'entreprise ont représenté que l'erreur dépendait des éditeurs et non des pétitionnaires, 110. Que la mesure projetée est d'une importance majeure, et que si elle n'est pas passée, l'existence de la compagnie sera en péril, 110.
25. Que l'avis publié dans un journal français seulement, le comité recommande qu'il soit considéré suffisant dans le district où il n'y a pas d'anglais résidant, 110.

BILLS PRIVÉS—Suite :

26. 51e règle suspendue sur la recommandation du comité des O. P., pour la raison que les pétitionnaires étaient appuyés par les conseils des municipalités sur le territoire desquelles les dits travaux seront faits, 110. Comme la mesure projetée n'affectera aucuns intérêts particuliers autres que ceux des actionnaires, 131, 195. Les pétitionnaires ont été avertis de la nécessité de publier l'avis ordinaire, et que cette mesure est urgente, 228.
27. 51e règle suspendue sur la recommandation du comité des O. P., 111, 131, 195, 228, 289. 49e règle suspendue, 289. L'avis que les comités aux termes de l'article 60 du règlement, doivent donner avant de prendre les bills privés en considération, soit réduit conformément à la recommandation des O. P. 60e règle suspendue, 253.
28. Toutes les règles concernant les bills privés suspendues au sujet d'un bill à l'effet d'amender l'acte de la présente session, 269, 295.
29. Le comité des Ordres Permanents fait rapport d'une certaine pétition qu'elle n'est pas de nature à exiger la publication d'avis, 210. Pétition renvoyée de nouveau recommandant la suspension de la 51e règle, 228.
30. Bill lu la première fois et renvoyé au comité à la même séance, 145.
31. Comité rapporte le préambule d'un bill non prouvé pour certaine raison, 149, 210, 237. Qu'il a modifié le préambule d'un bill de façon à limiter la compagnie aux affaires d'assurance sur la vie seulement, 158, 220. Aussi devoir amender le préambule afin de le rendre conforme aux dispositions du dit bill, 172, 260. Préambule modifié de manière à établir d'une façon plus claire les faits qui se rapportent à la compagnie d'imprimerie, 237. Pour définir d'une manière plus claire les fins pour lesquelles la compagnie demande une charte, 245. Pour définir plus clairement l'objet de certains travaux projetés par la compagnie, 252.
32. Le comité désire attirer l'attention de la Chambre sur une partie de la clause d'un bill qui donne à la compagnie certains pouvoirs qui ne sont mentionnés ni dans la pétition ni dans l'avis, 245.
33. Avis recommandant qu'un bill soit placé parmi les bills privés sur la liste des ordres du jour pour considération en comité général, tel que rapporté et recommandé par le comité des chemins de fer ; motion déclarée hors d'ordre, 289. (*Voir Questions, 11.*)
34. Bill renvoyé de nouveau (après rapport) pour plus ample considération, 150.
35. Bill retiré sur la recommandation du comité des Bills Privés, 211, 260.
36. Honoraires remboursés sur bills privés, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés, 180, 203, 237, 260. Motion pour rembourser les honoraires, retirée, 150.
37. Prolongation du temps pour recevoir les pétitions pour bills privés, 37, 131. Pour présenter les bills privés, 37, 131. Pour recevoir les rapports des comités sur les bills privés, 159.
38. Les ordres du jour bills privés appelés à une heure fixe en vertu de la 19e règle, suspendant les affaires devant la Chambre, 84, 314.

BILLS PRIVÉS—*Suite* :

39. Comité spécial nommé pour reviser les règlements de la Chambre concernant les bills privés, en autant qu'ils se rapportent aux actes incorporant des compagnies de chemins de fer, 195. Motion ordonnant que le comité nommé soit autorisé à pourvoir dans les dits règlements, à une définition plus claire de la pratique relative aux bills publics qui peuvent être renvoyés à aucuns des comités permanents de l'examen des bills privés; débat ajourné sur icelle, 203. Rapport soumettant le projet de règles additionnelles en amendement à l'article du règlement 51 et 59, et un modèle de bill pour l'incorporation des compagnies de chemins de fer, 313. (Pour un modèle de bill voir *appendice n° 5*), Motion demandant le concours; débat ajourné sur icelle, 320. Repris: rapport demandant le concours; résolutions rapportées. Règlements déclarés Ordres Permanents de la Chambre, 412. (Voir *Banque et Commerce*.)

BOITE DE :—Voir *Scrutin*.

BOIS, LICENCES :—Voir 15 et 16 des documents de la session.

BOISVEBT, LOUIS :—Voir 17 des documents de la session.

BOSSIÈRE ET CIE, MM. :—Voir 91 des documents de la session.

BRANDON, DE LA CITÉ DE SOURIS ET DU LAC À LA ROCHE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 14. Avis, 54. Bill, 55. Renvoyé au comité, 84. Le comité fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 210. Bill retiré et honoraire remboursé, 211.

BRANTFORD, WATERLOO ET LAC ÉRIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant certains amendements à sa charte, 14. Avis 54. Bill, 55. Renvoyé au comité, 78. Rapporté avec des amendements, 195. En comité général; rapporté; passé, 205. Par le Sénat avec des amendements, 291. Adopté, 296. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 64.)
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 115, 130, 144.
3. Pétitions demandant pour la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié les moyens de construire ses embranchements projetés, 115, 120, 130, 157, 165, 210.

BRISE-LAMES OU JETÉES :—Voir 18 et 20 des documents de la session.

BROKOWSKI, EDWARD :—Voir 21 des documents de la session.

BUDGET, SERVICE PUBLIC :—Voir 22 et 25 des documents de la session.

CANADA ACCIDENT AND ASSURANCE Co. :—Pétition demandant une charte sous le nom de la Cie dite "The Canada Accident Indemnity Assurance Company," 41. Avis, 110. Bill, 117. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements (préambule modifié de façon à limiter la compagnie aux affaires d'assurance contre les accidents seulement), 220. En comité général; rapporté; passé, 248. Par le Sénat, 283. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 106).

CANADA-OUEST, CIE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU :—Pétition demandant un acte pour étendre ses pouvoirs, 36. Avis, 55. Bill du Sénat, 213. Lu, 299. Renvoyé au comité, 255. Rapporté avec amendements, 261. En comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 268. Concours du Sénat, 306. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 109).

CANADIAN POWER COMPANY :—Pétition demandant une charte, 89. Comité des O. P. recommande de suspendre la 5^e règle, 110. Règle suspendue, 111. Bill, 159. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec des amendements (préambule amendé), 252. En comité général; rapporté; passé, 266. Par le Sénat, 328. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 120.)

CANAUX :—Voir 36-38 *des documents de la session*.

CANSO, DÉTROIT DE :

1. Pétition demandant la continuation du service des vapeurs entre le détroit de Canso et Port-Hood, 186.
2. Motion pour copie des rapports d'explorations de chemins de fer entre le détroit de Canso et Sydney, *via* Grand-Narrows, et Louisbourg, *via* St. Peters, pendant l'année 1885, 234. Amendement proposé pour ajouter copie de tous énoncés et arguments soumis au gouvernement à l'encontre de la route du Grand-Narrows par la délégation du Cap-Breton, et indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation; adoptée; motion telle qu'amendée adoptée, 235. Voir 71, *des documents de la session*.

CAP ST-IGNACE, STATION DU :—Voir *Intercolonial, chemin de fer*, 1, 3.

CARGILL, HENRY :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*, 1.

CAISSE D'ÉPARGNE :—Voir 35 *des documents de la session*.

CAISSES DE RETRAITE, SOCIÉTÉS DE :—Bill autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des sociétés de caisses de retraite (M. Hall); ordonné; présenté, 91. Lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques, 171. Rapporté avec des amendements, 220. L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général placé sur la liste des ordres du gouvernement, 321. En comité général; rapporté; passé, 334. Par le Sénat avec des amendements, 354. Adopté, 411. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 21.)

CENS ÉLECTORAL :

1. Pétition demandant d'étendre à tous les adultes l'acte concernant le cens électoral, 24, 41, 63, 69, 74, 83, 103, 186, 214.
2. Pétition demandant l'abrogation du cens électoral qui s'applique aux Six-Nations, 263.
3. Bill modifiant l'acte du cens électoral (M. Tisdale); ordonné; présenté, 91.
4. Bill modifiant l'acte concernant le cens électoral (M. Thompson); ordonné; présenté, 180. Lu la seconde fois, en comité général; rapporté; passé, 355. Par le Sénat 411, S. R., 417. (50-51 Vic., c. 5.) Voir 39-45, *des documents de la session*.

CÉRÉALES, EXPORTATION DE :—Voir 61 et 106, *des documents de la session*.

CHAMBLY, CANAL :—Voir 36, *des documents de la session*.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. La Chambre se rend auprès du député-gouverneur, dans la Chambre du Sénat, à l'ouverture de la session, 2. Auprès du gouverneur-général après l'élection de son Orateur, 3. A la clôture de la session, 412.
2. Nomination des commissaires de l'économie interne (31 Vic. c. 27), 13.
3. Comptes courants du comptable (tel qu'audités), 14-16.
4. Etats déposés sur le bureau de la Chambre par le greffier, 41, 158.

Réunions et ajournements de la Chambre :

5. Siégeant après minuit, 275.
6. S'ajourne à cause du jour de l'Ascension et fête de la Reine, 164. Fête-Dieu, 246.
7. S'ajourne à une heure plus tôt qu'à l'heure ordinaire pour le jour suivant, 319, 328, 351, 365.
8. Devant siéger les samedis, 238, 313.
9. Motion que la Chambre s'ajourne de 4.30 p. m. jusqu'à 8 p. m., afin de permettre aux députés d'assister à la réception faite à Son Excellence ; motion déclarée hors d'ordre, 173. Voir *Questions*, 10.

Personnes enjointes de comparaître à la barre de la Chambre :

10. John R. Dunn, officier-rapporteur pour le comté de Queen, N.-B., à la dernière élection générale pour expliquer sa conduite en rapportant comme élu un candidat qui n'a pas reçu la majorité des votes à cette élection, 121.

Travaux de la Chambre :

11. Les mesures du gouvernement devant avoir la priorité à certains jours. Voir *ordres du jour*.
12. Bill complémentaire des statuts révisés, chapitre 6, concernant la représentation à la Chambre des Communes (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 246. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 325. Par le Sénat, 353. Voir 46, 48, 171, *des documents de la session*.

CHAR PULLMAN :— Voir *Jamaica*.**CHATHAM, VOLONTAIRES DE :—** Voir *Milice*, 3.**CHEMINS DE FER.**

1. Nomination du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 5, 18, 22. Membres ajoutés, 38, 203. Bills renvoyés, 68, 146, etc. Rapports sur différents bills, 109, 145, 149, 172, 186, 195, 210, 215, 220, 237, 245, 252, 260, 263, 275, 289. Rapport que le préambule d'un bill n'est pas prouvé, 149, 210, 237, 245. Qu'il a modifié le préambule d'un bill, 172, 260, 289. Recommandant le remboursement des honoraires, 150, 173, 210, 245, 260. Qu'un bill soit retiré, 173, 260. Qu'un comité spécial soit nommé pour réviser les règlements se rapportant aux bills privés, en tant qu'ils se rapportent à l'incorporation d'actes des compagnies de chemins de fer, 187. Suspension de la 60^e règle pour le reste de la session, 252. Qu'un bill soit examiné en comité le même jour tel que rapporté, 289.
2. Bill modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat (M. Pope) ; ordonné, présenté, 26. Lu la seconde fois, 77. En comité général ; rapporté, 82. Passé, 112. Par le Sénat avec un amendement, 252. Adopté, 293. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 18.)

CHEMINS DE FER—Suite :

3. Bill modifiant l'acte des chemins de fer (M. Pope); ordonné; présenté, 78. Lu la seconde fois, 96. En comité général; rapporté; passé, 112. Par le Sénat avec des amendements, 252. Adopté, 298. S. R., 416. (50-51 Vic. c. 19.)
4. Bill modifiant l'acte des chemins de fer (M. Mulock); ordonné; présenté, 64.
5. Bill pour la protection des employés de chemins de fer (M. McCarthy), ordonné; présenté, 180.
6. Chambre en comité général concernant les subventions à accorder à certaines compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence, 333. Chambre en comité général, 366, 369. Résolutions rapportées accordant certains octrois aux compagnies de chemins de fer y mentionnées, 370, 373. Adoptées; Bill, 373. Voir *ci-dessous*, 7.
7. Bill autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées (M. Pope); ordonné; présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 373. Par le Sénat, 411. S. R., 417. (50-51 Vic., ç. 24.) Voir 50-72 *des documents de la session*. Bille privés, 38. Livres bleus. Terres fédérales, 5, 7. Dimanche. Manitoba.

CHEVAUX, CIE CANADIENNE D'ASSURANCE SUR LES:—Pétition demandant une charte, 83. Avis spécial, 130. Bill, 132. Renvoyé au comité, 171. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; rapporté; passé, 249. Par le Sénat, 284. S. R., 414. (50-51 Vic. 107).

CHINOIS :

1. Pétitions demandant une prohibition plus stricte de l'importation de Chinois, 24, 40, 63, 69, 74, 83, 103, 186, 201, 214.
2. Bill modifiant l'acte de l'immigration chinoise (M. Chapleau); ordonné, présenté, 91. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 197. Par le sénat avec des amendements, 334. Adopté, 355. S. R. 417. (50-51 Vic., chap. 35) Voir 73 *des documents de la session*.

CHINOOK, ZONE, A LA RIVIÈRE DE LA PAIX:—Voir *Zône Chinook*.

COBourg, BLAIRTON ET MARMORA, CIE. DE CHEMIN DE FER ET DE MINES DE:—Pétition demandant la passation d'un acte pour confirmer l'achat de la ligne et des propriétés de la Cie de chemin de fer de, etc., par Thomas P. Pearse, 104. Avis, 109. Bill 159. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec des amendements, 252. En comité général; rapporté; passé, 266. Par le Sénat, 305. S. R., 415. (50-51 Vic., chap. 87.)

COERCITION, PROJET DE LOI DE:—Voir *Irlande*.

COLLEGE MILITAIRE ROYAL:—Voir 74 *des documents de la session*.

COLLINGS, DR. JONES:—Voir 164 *des documents de la session*.

COLLINGWOOD, HOPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE:—Pétition demandant une charte, 25. Avis, 37. Bil, 38. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des amendements, 202. Honoraire de deux cents piastres remboursé, 203. En comité général; rapporté; passé, 216. Par le Sénat, 270. S. R., 414. (50-51 Vic., chap., 126.)

COLOMBIE ANGLAISE, CIE. DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition demandant une charte, 64. Avis spécial, 75. Bill, 81. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 237. En comité général; rapporté; passé, 249. Par le Sénat, 283. S. R., 415. (50-51 Vic., chap. 95.)

COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Bill modifiant l'Acte de la représentation à l'égard de certains districts électoraux de la Colombie-Britannique (M. Baker); ordonné; présenté, 81. Voir 75 *des documents de la session, Comptes publiés.*

COLONIES ET DES INDES:—Voir *Exposition des*—

COMITÉS:—

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 5. Comité spécial pour nommer les comités permanents, 6. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre membre, 10. Rapport, 17-19. Concours, amendement proposé de substituer les noms des membres à ceux d'autres membres sur différents comités, 21. Amendement adopté; rapport tel qu'amendé adopté, 22. Voir *Agriculture et Colonisation. Bills privés. Lois expirantes. Ordres permanents. Impressions. Privilèges et Elections. Comptes publics. Chemins de fer.*
2. Président des comités généraux (et député-orateur nommé), 117.
3. Comités généraux, 339, 366.
4. Procédés des comités généraux entrés dans les journaux, 85-88.
5. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 82, etc.
6. Nomination des comités spéciaux, 168, 233. Voir *McNamee, F. B. Scrutin, boîte de.*
7. Pouvoir d'employer des sténographes, 70, etc.
8. Comités conjoints. Voir *Bibliothèque. Impressions.*
9. Réduction du quorum des comités permanents, 17, 18.
10. Motion pour augmenter le quorum d'un comité permanent retiré, 70.
11. Membres ajoutés, 38.
12. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre membre sur un comité spécial, 10, 21.
13. Rapportant de temps à autre, 73.
14. Pour envoyer quérir personnes et papiers, 73, 169.
15. Motion pour l'adoption du rapport d'un comité spécial amendé, 21. Débat ajourné sur la motion de concours, 320.
16. Rapport d'un comité spécial renvoyé de nouveau, 114. Partie d'un rapport, 211.
17. Partie d'un rapport adoptée, 276.
18. Motion pour la nomination d'un comité spécial retirée, 78.
19. Motion par M. Fisher que l'ordre concernant l'élection du président des comités de la Chambre au commencement de chaque parlement soit rescindé, 92. Rejeté, 93.

COMMERCE ET NAVIGATION :

1. Bill concernant le ministère du commerce (Sir John Macdonald) ; ordonné ; présenté, 26. Lu la seconde fois, 77. En comité général, 253. Rapporté progrès, 254. Chambre de nouveau en comité général ; bill rapporté ; passé, 261. Par le Sénat, 318. S. R., 416. (50-51 Vic, c. 10.)
2. Chambre en comité général concernant le salaire du ministre du commerce ; recommandation de Son Excellence, 76. Chambre en comité général ; résolution fixant le salaire à \$7,000 par année rapportée ; adoptée ; renvoyée au comité général sur le bill précédent, 257. Voir *ci-dessus*, 1.

COMMISSAIRES DE L'ÉCONOMIE-INTERNE :—Voir *Chambre des Communes*, 2.

COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER :—Voir 76 *des documents de la session*.

COMMISSION, INONDATION À MONTRÉAL :—Voir *Inondation*.

COMPTES PUBLICS :—Nomination du comité permanent des Comptes publics, 5, 18, 23. Député substitué à un autre, 203. Documents renvoyés à ce comité ; comptes publics pour 1885-86 ; rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédit pour la même période, 70. Relevé de mandats émis par le gouverneur général, 91. Autorisation d'employer un sténographe, 298. Premier rapport, concernant l'item de "\$200,000, Colombie Anglaise, supplémentaire," (app. n° 3), second rapport, concernant les arrérages de loyer de pouvoirs d'eau ; adopté, 351. Voir 77 *des documents de la session*.

COMTÉS DE L'OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DES :

1. Pétition demandant un acte que certains pouvoirs soient accordés à la compagnie au sujet de ses débentures, etc., 178. Avis, bill, 195. Renvoyé au comité, 217. Rapporté avec amendements, 263. En comité général ; rapporté ; passé, 292. Par le Sénat avec amendements, 328. Adopté, 332. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 77.)
2. Chambre en comité général concernant une convention intervenue entre la Cie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et Sa Majesté ; recommandation de Son Excellence, 180. Chambre en comité général ; résolution accordant \$500,000 pour l'achèvement de la voie ferrée conformément à la dite convention ; adoptée ; bill, 299. Voir *ci-dessous*, 3.
3. Bill ratifiant certaine convention, entre Sa Majesté et la Cie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest (M. Pope) ; ordonné ; présenté, 299. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 326. Par le Sénat, 354. S. R., 417. 50-51 Vic., c. 25.)
4. Pétition demandant que le bill précédent (voir *ci-dessus*, 1.) soit amendé, en retranchant la clause concernant la construction de la ligne du chemin de fer de Annapolis à Windsor, 245.

CONFÉRENCE COLONIALE :—Voir 78 et 79 *des documents de la session*.

CONSERVES ALIMENTAIRES :—Bill modifiant l'acte concernant les conserves alimentaires (M. Bowell) ; ordonné ; présenté, 196. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 241. Par le Sénat, 270. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 38.)

CONTREBANDE, OFFICIERS POUR PRÉVENIR LA :—Voir *Officiers*.

CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Voir *Douanes, ministère des*.

COTON :— Voir *Filature de* :

COUR SUPRÊME :

1. Bill modifiant de nouveau l'acte des Cour Suprême et de l'Echiquier (M. Tupper) ; ordonné ; présenté, 38.
2. Bill à l'effet de modifier l'acte des Cour Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne (M. Thompson) ; Ordonné ; présenté, 168. Lu la seconde fois, 240. En comité général ; procédés interrompus par l'appel des bills privés, 254. Comité siège de nouveau ; rapporte progrès, 256. Chambre de nouveau en comité général ; Bill modifié ; examiné ; passé, 261. Par le Sénat avec des amendements, 335. Adopté, 355. S. R., 417. (50-51 Vic, c. 16.)
3. Chambre en comité général concernant la Cour de l'Echiquier du Canada ; recommandation de Son Excellence, 180. Chambre en comité général, 240. Résolutions concernant le salaire et les dépenses de voyage des juges et des officiers de la dite cour, rapportées, 257. Adoptées ; renvoyées au comité général sur le bill précédent, 257. Voir *ci-dessus*, 2.

CREIGHTON, JOHN :— Motion pour un état indiquant la date de la nomination de John Creighton comme agent des Sauvages à Saugeen, etc. ; Motion retirée, 102.

CRIMES ET DÉLITS :— Voir *Mœurs et tranquillité publiques*.

DÉBATS :— Nomination du comité spécial chargé de contrôler la publication des débats officiels, 10. Premier rapport recommandant de renouveler le contrat pour la reliure avec A. S. Woodburn ; adopté, 25. Second rapport recommandant une augmentation de salaire au greffier du comité, ainsi qu'à messieurs Boyce et Brewer ; recommandant les arrangements concernant l'impression et la reliure des débats pour la prochaine session ; que les accusations formulées contre la conduite de certains traducteurs des débats soient déferées à M. l'Orateur, et soumettant la lettre du rapporteur en chef concernant la position convenable pour les rapporteurs officiels dans la Chambre, 337, 338. Voir *Bibliothèque*, 2.

DÉBITEURS INSOLVABLES :—

1. Bill à l'effet de pourvoir à la décharge des débiteurs insolvable, dont les biens ont été distribués entre leurs créanciers (M. Edgar) ; ordonné ; présenté, 29. Lu la seconde fois et renvoyé au comité des banques, 91. Préambule rapporté n'a pas été prouvé, 202.
2. Pétition demandant la passation d'un acte pour assurer la répartition équitable des biens des faillis, 115.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR :— Voir *Intérieur*.

DÉPENSES IMPRÉVUES :— Voir 80 *des documents de la session*.

DÉPUTÉ-GOUVERNEUR :— Voir *Chambre des Communes*, 1.

DÉPUTÉ-ORATEUR :— Voir *Comités*, 2.

DÉPUTÉS :

1. Députés ayant prêté serment conformément à la loi, etc., prennent leur siège en Chambre, 1, 90, 194.
2. Liste des membres élus devant servir dans le sixième parlement, 1.
3. Membres notifient M. l'Orateur de la vacance survenue dans la représentation, 90. Voir *Greffier de la couronne en chancellerie*, 1, 2. *Elections*, 5. *Impression*.

DÉTENUS CRIMINELS :—Voir *Pénitenciers*, 3.

DIMANCHE :—Pétition demandant un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, 201, 215, 251, 263, 301, 366.

Documents :

	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE :		
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'agriculture. (Document No. 12.)	Par ordre de S. E.	25
2. <i>Alambics saisis</i> :—Etat établissant le nombre d'alambics saisis par le département du revenu, pour les années 1878 à 1886.	Par ordre 67	—
3. <i>Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, Cie</i> :—Etat des affaires à la date du 31 décembre 1886. (Non imprimé, 1t6) (Document No. 27.)	Par acte	41
4. <i>Assurance</i> :—Relevés des compagnies d'assurance faisant affaires en Canada, pour l'année 1886. (Imprimé.) (Document No. 14a.)	Par acte	41
5. <i>Auditeur-général</i> :—Rapport sur les comptes de crédits pour 1885-86. (Renvoyé, 70.) (Imprimé.) (Document No. 3.)	Par acte	17
6. <i>Banff, Sources de</i> :—Rapport de W. Pearce, A.F., sur la réserve des sources de Banff; copies de toutes réclamations présentées relativement à la propriété des dites sources, etc. (Non imprimé) (Document No. 82.)	Par ordre 112	352
7. <i>Banques</i> :—Liste des actionnaires des banques charitables du Canada. (Imprimé.) (Document No. 18.)	Par acte	17
8. <i>Banque d'Echange</i> :—Relevé du montant dû au gouvernement canadien par la banque d'Echange à l'époque de la suspension de ses paiements. (Non imprimé, 167.) (Document No. 33.)	Par ordre 52	70

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉE.
9. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> :—Etats et rapports généraux dans les districts de Québec, pour l'année 1885. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 26.</i>)	Par acte	41
10. <i>Bâteaux-traineaux</i> :—Etat indiquant le nombre de bateaux-traineaux possédés par le gouvernement pour le service de la traversée aux caps, etc. (<i>Imprimé pour la distribution seulement, 166.</i>) (<i>Document No. 49.</i>)	Par ordre 79	132
<i>Behring, mer de :</i>		
11. Correspondance relative à la saisie des navires anglo-américains dans la mer de Behring par les autorités des Etats-Unis, en 1886. (<i>Imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 48.</i>)	Par ordre de S. E.	129
12. Nouvelle correspondance sur le sujet précédent. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 48a.</i>)	Par ordre de S. E.	215
13. <i>Beurre</i> :—Relevé du nombre de livres de beurre importé des Etats-Unis pour la consommation, depuis 1883.	Par ordre 79	—
14. <i>Bibliothèque du parlement</i> :—Rapport du bibliothécaire. (<i>Imprimé, 165.</i>) (<i>Document No. 17.</i>)	Par acte	6
<i>Bois, licences ou permis pour la coupe du bois :</i>		
15. Etat indiquant le total des ordres en conseil, etc., depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupes de bois dans la Paissance du Canada ; nombre de licences émises ; noms et adresses des pétitionnaires, etc. (<i>Non imprimé, 222.</i>) (<i>Document No. 19.</i>)	Adresse 8 mars 1886	17
16. Correspondance concernant les permis pour l'exploitation forestière et les titres de la Couronne, à des terres réclamées par des colons dans les limites du territoire en litige. (<i>Non imprimé, 320.</i>) (<i>Document No. 19a.</i>)	Adresse 231	290
17. <i>Boisvert, Louis</i> :—Ordre en Conseil nommant Louis Boisvert gardien du phare des Grondines, en remplacement de E. Trottier.	Adresse 233	—
<i>Brise-lames, ou jetées :</i>		
18. Correspondance touchant la construction de brise-lames ou jetées à Scott's Bay, Horton Landing et Boot Island, N.-E.	Par ordre 232	—
19. Correspondance concernant le brise-lames de l'Ardoise.	Par ordre 234	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
20. Copie des requêtes demandant la construction d'un brise-lames à la Pointe-aux-Pères	Par ordre 234	—
21. <i>Brokowski, Edward</i> :—Correspondance avec Peter Gray concernant Edward Brokowski, de Moosomin, T. N.-O. (<i>Non imprimé, 336.</i>) (<i>Document No. 73.</i>)	Par ordre 236	312
<i>Budgets, service public :</i>		
22. Budget pour le service de 1887-88. Renvoyé. (Voir <i>Subsides, 1.</i>) (<i>Document No. 2a.</i>)	Message	104
23. Budget supplémentaire pour le service de 1886-87 (<i>Renvoyé.</i>) (Voir <i>Subsides, 1.</i>) (<i>Document No. 2b.</i>)	Message	276
24. Budget supplémentaire pour le service de 1887-88 (<i>Renvoyé.</i>) (Voir <i>Subsides, 1.</i>) (<i>Document No. 2c.</i>)	Message	276
25. Budget supplémentaire additionnel pour le service de 1887-88. (<i>Renvoyé.</i>) (Voir <i>Subsides, 1.</i>) (<i>Document No. 2d.</i>)	Message	334
<i>Bureau des postes :</i>		
26. Rapport du bureau des postes pour 1885 86. (<i>Document No. 10.</i>)	Par ordre de S. E.	13
27. Copie du bail consenti par R. T. Wilson pour les nouveaux bureaux publics de Dundas, Ontario. Rapport de l'inspecteur des bureaux de poste, sur le bureau de poste nouveau.	Par ordre 52	—
28. Copie des plaintes et papiers concernant la démission de M. George Olivier comme maître de poste de la paroisse de Saint-Agapit.	Par ordre 67	—
29. Correspondance concernant la construction d'un bureau de poste en la ville de Montmagny.	Par ordre 67	—
30. Correspondances concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds." (<i>Non imprimé, 167.</i>) (<i>Document No. 35.</i>)	Par ordre 19 avril 1886	76
31. Etat montrant les noms de toutes les personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre le Cap Traverse, I. P.-E.	Par ordre 79	—
32. Papiers se rattachant à l'enquête tenue en 1885 contre A. Laberge, maître de poste à la station de Sainte-Luce, sur une plainte portée contre M. Jean-Baptiste Caron.	Par ordre 78	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
33. Copie des accusations portées contre Daniel Welbanks, employé au transport de la malle entre Picton et Milford, Ontario.	Par ordre 233	—
34. Correspondance relative à l'achat d'un terrain dans la ville d'Arichat, pour y bâtir des bureaux de poste et douane.	Par ordre 234	—
35. <i>Caisse d'épargne</i> : Relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargnes postales et les banques d'épargnes, depuis le 1er janvier 1886. (<i>Imprimé</i> , 166.) (<i>Document</i> , No. 37.)	Par ordre 29 mars 1886	76
36. <i>Canaux</i> : Copies des demandes et recommandations faites concernant la place de surintendant du canal Chambly. (<i>Non imprimé</i> , 167.) (<i>Document</i> No. 42.)	Adresse 21	90
37. Copies de toutes correspondances, etc., au sujet du pont traversant le canal Welland, à Welland. (<i>Non imprimé</i> , 303.) (<i>Document</i> No. 42a.)	Par ordre 91	265
38. Relevé comparatif des montants dépensés pour les canaux pendant les onze mois expirés le 31 mai 1886 et jusqu'au 31 mai, 1887; et aussi le montant des droits perçus pour tous les canaux. (<i>Non imprimé</i> , 337.) (<i>Document</i> Nos. 8d et 8e.)	—	334
39. <i>Cens électoral</i> : Relevé du coût total de la préparation des listes de votation en vertu de l'Acte du Cens Electoral; salaires payés aux officiers reviseurs, greffiers et huissiers. (<i>Imprimé</i> , 303.) (<i>Document</i> No. 47a.)	Par ordre 21	116
40. Copie des comptes de l'officier-reviseur du district électoral de Kamouraska, comprenant les frais d'impression des listes électorales. (<i>Non imprimé</i> , 167.) (<i>Document</i> No. 47.)	Par ordre 102	117
41. Relevé indiquant les diverses sommes payées pour la préparation de la revision des listes des voteurs, pour le comté de Prince-Edouard, Ontario. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document</i> No. 47b.)	Par ordre 113	132
42. Copie de la liste finale des voteurs pour le comté de Montmorency, expédiée par J. A. Charlebois, officier-reviseur. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document</i> No. 53c.)	Par ordre 169	179
43. Correspondance, etc., touchant les réclamations présentées par des officiers-reviseurs pour paiement de salaires; aussi rapports indiquant le montant payé aux différents officiers-reviseurs.	Adresse 230	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
44. Copie de tous comptes, correspondance, etc., de Hubert Hébert, officier-reviseur pour Montmagny.	Par ordre 234	—
45. Copie d'un ordre en conseil concernant la rémunération à donner aux officiers-reviseurs. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 47c.</i>)	—	353
<i>Chambre des Communes :</i>	Par acte	14-16
46. Etat des recettes et dépenses du comptable pour 1885-86, tel qu'audité.		
47. Minutes du conseil nommant les commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes.	Message	13
48. Copie de tous papiers et correspondance concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes.	Par ordre 223	—
<i>Chemins de fer :</i>	Par ordre	21
49. Rapport annuel du ministre des chemins de fer, pour 1885-86. (<i>Document No. 13.</i>)	de S. E.	
50. Rapports et statistiques des chemins de fer, etc., de la Puissance pour 1885-86. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 13a.</i>)	Par ordre	—
51. Réponse sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, le choix de la route, et le progrès des travaux, etc. (<i>Imprimé, 302.</i>) (<i>Document No. 34.</i>)	Résolution 20 février 1882	73
52. Rapports et correspondance concernant le contrat de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, au 1er avril 1887. (<i>Imprimé, 303.</i>) (<i>Document No. 34b.</i>)	—	132
53. Correspondance, etc., concernant la destitution de O. Carbonneau, E. Gaumont et F. Pelletier, employés sur le chemin de fer Intercolonial.	Adresse 26	—
54. Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial, depuis le 1er janvier 1886 au 1er avril 1887. (<i>Imprimé, 337.</i>) (<i>Document No. 75a.</i>)	Par ordre 27	333
55. Copie de tout contrat passé pendant l'année 1886, pour la fourniture de fil métallique ou autre clôturage pour le chemin de fer Intercolonial. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 75f.</i>)	Par ordre 27	366

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
56. Relevé de la quantité d'huile lubrifiante livrée à l'Intercolonial pendant l'année 1886. (<i>Imprimé, 336.</i>) (<i>Document No. 75b.</i>)	Par ordre 27	312
57. Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année 1886. (<i>Imprimé 336.</i>) (<i>Document No. 75.</i>)	Par ordre 27	312
58. Relevé du nombre de chars Pullman et chars-palais appartenant à l'Intercolonial. (<i>Imprimé, 336.</i>) (<i>Document No. 75a.</i>)	Par ordre 27	312
59. Etat détaillé des sommes dépensées et portées au compte du capital du chemin de fer Intercolonial pendant les années 1873 à 1886. (<i>Imprimé, 336.</i>) (<i>Document No. 75c.</i>)	Par ordre 53	313
60. Relevé des approvisionnements fournis à l'Intercolonial à Halifax et à Truro, depuis 1874.	Par ordre 79	—
61. Etat donnant la quantité de minots de céréales transportées par l'Intercolonial depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Halifax du 1er juillet 1885, au 1er mai 1887. (<i>Imprimé, 221.</i>) (<i>Document No. 54.</i>)	Par ordre 119	168
62. Relevé comparatif des recettes et dépenses du chemin de fer Intercolonial. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 75c.</i>)	—	353
63. Correspondance avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise touchant les terres tenues en fidéicommiss dans l'Île de Vancouver par le gouvernement de la Puissance pour la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, etc. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 83.</i>)	Par ordre 53	351
64. Correspondance avec la Chambre de Commerce d'Halifax concernant le droit que possède la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, de se servir du prolongement du chemin de fer Intercolonial dans la cité d'Halifax. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 87.</i>)	Par ordre 66	366
65. Correspondance avec la compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Écosse, concernant une subvention pour le dit chemin de fer. (<i>Non imprimé, 304.</i>) (<i>Document No. 69.</i>)	Par ordre 80	265
66. Copie des marchés faits avec la compagnie du Grand-Tronc concernant l'achat du chemin de fer du Nord (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 55.</i>)	Par ordre 78	168

DOCUMENTS—(Suite.)	ORDONNÉS.	PRE-SENTÉS.
67. Copie de l'Ordre en Conseil approuvé le 31 janvier 1887, concernant le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, N.-E. (Non imprimé. 167.) (Document No. 44)	—	101
68. Etat indiquant les dépenses par les membres du gouvernement portées au compte des frais de voyage sur le char Pullman Jamaica, etc.	Par ordre 102	—
69. Copie de toutes réclamations pour expropriations de terrains pour la construction de l'embranchement de St. Charles.	Par ordre 231	—
70. Etude d'exploration d'une ligne projetée de chemin de fer à partir de Kingsport, sur le bassin de Minas, pour se raccorder avec le chemin de fer de Windsor et Annapolis. (Non imprimé, 337.) (Document No. 78.)	Par ordre 232	333
71. Copie des rapports d'exploration des chemins de fer entre le détroit de Canso à Lonisbourg <i>vid</i> St. Peters, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes, et copie de tous énoncés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route du Grand-Narrows.	Adresse 235	—
72. Correspondance concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer. (Non imprimé.) (Document No. 80.)	—	350
73. Chinois:—Etat faisant connaître le nombre total de Chinois arrivés en Canada depuis le 1er janvier 1886, le montant perçu provenant de la taxe de capitation, etc. (Imprimé, 221.) (Document No. 57).	Par ordre 52	173
74. Collège militaire royal:—Etat donnant les noms des cadets qui ont quitté le Collège militaire royal avant de compléter le cours de cette institution, pour accepter des commissions dans l'armée. (Imprimé.) (Document No. 84.)	—	352
75. Colombie-Anglaise:—Correspondance relative à la défense de la Colombie-Britannique. (Non imprimé, 233.) (Document No. 62.)	—	Sénat
76. Commission des chemins de fer:—Etat donnant les noms, etc., des personnes formant la commission des chemins de fer, copie des instructions données à la commission, et correspondance touchant les questions à être étudiées, etc. (Non imprimé.) (Document No. 13b.)	Adresse 51	353

DOCUMENTS—*Suite.*

	OEDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Comptes publics :</i>		
77. Comptes publics pour l'exercice de 1885 86. (<i>Document No. 2.</i>)	Par ordre de S. E.	13
78. <i>Conférence coloniale</i> :—Copie de la commission nommant sir Alexander Campbell et M Sandford Fleming à titre de représentants du Canada à la conférence tenue à Londres (<i>Non imprimée, 187.</i>) (<i>Document No. 45.</i>)	Adresse 67	104
79. Copie de toutes communications reçues du gouvernement impérial au sujet de la conférence coloniale de 1887, ainsi que des instructions données aux représentants canadiens. (<i>Non imprimé, 320.</i>) (<i>Document No. 45a.</i>)	Adresse 80	290
80. <i>Dépenses imprévues</i> :—Relevé de diverses dépenses imprévues. (<i>Non imprimé, 165.</i>) (<i>Document No. 22.</i>)	—	21
81. <i>Droit de propriété littéraire</i> :—Etat indiquant toutes sommes d'argent perçues depuis 1868, pour droits sur réimpressions étrangères d'ouvrages anglais. (<i>Non imprimé, 157.</i>) (<i>Document No. 36.</i>)	Adresse 26	76
82. <i>Dynamite</i> :—Correspondance au sujet d'une certaine quantité de dynamite importée d'Halifax par la maison H. H. Fuller et Cie, et qui a été saisie par les autorités douanières. (<i>Non imprimé, 223.</i>) (<i>Document No. 61.</i>)	—	Sénat
83. <i>Elections</i> :—Etat indiquant la date de la réception, par le greffier de la Couronne en Chancellerie, des rapports des membres élus dans chaque district électoral; aussi la date de leur publication dans la <i>Gazette du Canada</i> , etc.	Par ordre 28	30
84. Etat indiquant le nombre de votes recueillis pour les candidats respectifs dans les diverses divisions électorales; aussi le nombre d'électeurs inscrits sur les listes de votation, etc. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 53b.</i>)	Par ordre 53	251
85. Etat indiquant la date du rapport fait sur le bref d'élection par chaque officier-rapporteur après les élections générales de 1874, date de la réception du dit rapport, et la date de l'insertion du rapport dans la <i>Gazette du Canada</i> .	Par ordre 79	—
86. Noms, domiciles et adresses postales des officiers-rapporteurs aux élections générales. (<i>Non imprimé, 304.</i>) (<i>Document No. 53a.</i>)	Par ordre 80	187

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
87. Copie du rapport fait par l'officier-rapporteur du comté d'Haldimand, dans l'élection de 1887, après son énumération finale ; ainsi que de son rapport à la suite du décompte fait par le juge. Décision rendue par le juge de comté après tel décompte. (<i>Non imprimé, 303.</i>) (<i>Document No. 53.</i>)	Par ordre 117	158
88. <i>Exploration géologique</i> :—Rapport d'exploration et d'arpentages exécutés sous la direction du bureau géologique à la Baie-du-Tonnerre. (<i>Non imprimé, 304.</i>) (<i>Document No. 66.</i>)	Par ordre 79	238
89. <i>Exposition des Colonies et des Indes</i> :—Rapport du commissaire exécutif de la section canadienne à l'Exposition des Colonies et des Indes tenue en 1886. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 12</i>)	—	54
90. <i>Filature de coton de Montréal</i> :—Rapports concernant les irrégularités commises par la filature de coton de Montréal. (<i>Non imprimé, 304.</i>) (<i>Document No. 67.</i>)	—	244
<i>France :</i>		
91. Copie certifiée de l'ordre en conseil relatif à la convention intervenue avec MM. Bossière, Frères et Cie, pour le service des paquebots entre la France et le Canada. (<i>Imprimé, 320.</i>) (<i>Document No. 72.</i>)	Par ordre de S. E.	91
92. Rapport de l'honorable M. Fabre sur les relations commerciales avec la France. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 88.</i>)	—	413
93. <i>Giasson, N.</i> :—Correspondance relative à la destitution de Napoléon Giasson, comme mesureur de pierre à Caughnawaga. (<i>Non imprimé, 223.</i>) (<i>Document No. 64.</i>)	Par ordre 118	203
94. <i>Grains de semence, avance de</i> :—Mémoire concernant les avances de grains de semence. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 52a</i>)	—	353
95. <i>Gray, John</i> :—Ordre en conseil portant nomination de John Gray à l'emploi de sous-percepteur du revenu de l'intérieur à Prescott. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 23.</i>)	—	Sénat.
<i>Havres :</i>		
96. Correspondance relative à la fermeture de l'entrée nord du havre de Port-Hood. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 30</i>)	Par ordre 19 avril, 1886	64

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
97. Correspondance concernant le dragage du port de Pinette, I. P. E. (<i>Non imprimé, 336.</i>) (<i>Document No. 30c.</i>)	Par ordre 66	319
98. Correspondance et rapports concernant le havre de Tracadie, I.P.E. (<i>Non imprimé, 222.</i>) (<i>Document No. 58.</i>)	Par ordre 79	179
99. Correspondance, etc., touchant la construction d'un port de refuge, à Wellington, Ontario. (<i>Non imprimé, 303.</i>) (<i>Document No. 30a.</i>)	Par ordre 113	253
100. Copie du rapport de l'ingénieur en chef concernant la construction d'un pori de refuge à Port Rowan. Ontario. (<i>Non imprimé, 303.</i>) (<i>Document No. 30b.</i>)	Par ordre 102	253
101. <i>Haut-Commissaire</i> :—Copie de la lettre de Sir Charles Tupper donnant sa démission de la charge de Haut-Commissaire. (<i>Non imprimé, 304.</i>) (<i>Document No. 65.</i>)	Adresse 117	229
102. <i>Hôpital de marine à Québec</i> :—Etat donnant les dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à Québec.	Par ordre 234	—
103. <i>Howe, William</i> :—Etats indiquant les divers montants réclamés par William et George Howe, pour peinture dans les édifices publics à Ottawa. (<i>Non imprimé, 304.</i>) (<i>Document No. 70.</i>)	Par ordre 66	265
104. <i>Iles Main Ducks et Yorkshire</i> :—Correspondance avec John Walters et autres, au sujet de l'affermage des îles Main Ducks et Yorkshire, dans le lac Ontario. (<i>Non imprimé, 320.</i>) (<i>Document No. 71.</i>)	Par ordre 113	290
<i>Importations et exportations</i> :—		
105. Relevé des importations et exportations du 1er juillet 1886, au 1er avril 1887. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 31.</i>)	Par ordre 20	64
106. Etat donnant la description et la valeur des grains et des produits animaux exportés depuis le 1er juillet 1886, jusqu'au 1er avril 1887. (<i>Non imprimé, 168.</i>) (<i>Document No. 52.</i>)	Par ordre 20	147
107. <i>Indes Occidentales</i> :—Rapport sur les relations commerciales entre le Canada et les Indes Occidentales par J. T. Wylde. (<i>Imprimé</i>) (<i>Document No. 43.</i>)	—	101
108. <i>Inondation à Montréal</i> :—Rapport de la commission sur les inondations à Montréal. (<i>Non imprimé, 167.</i>) (<i>Document No. 46.</i>)	—	116

DOCUMENTS—*Suite*,

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Institut Impérial :</i>		
109. Dépêches concernant l'Institut Impérial. (<i>Imprimé</i> , 320.) (<i>Document No. 79.</i>)	Par ordre de S. E.	291
110. Papiers additionnels concernant l'Institut Impérial. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 79a.</i>)	—	353
111. <i>Intérieur, département de l' :</i> —Rapport annuel du département de l'Intérieur, pour 1886. (<i>Document No. 7.</i>)	Par ordre de S. E.	17
112. <i>Juges :</i> —Correspondance demandant la nomination d'un juge puiné pour le comté d'Elgin, ainsi que les noms de tous postulants depuis le 1er janvier 1886. (<i>Non imprimé</i> , 222.) (<i>Document No. 56.</i>)	Par ordre 113	168
113. <i>Kamouraska, quai à :</i> —Copie des comptes concernant la construction du quai du gouvernement à Kamouraska, indiquant le montant payé à madame V. Taché et M. Polydore Langlois, au sujet de la vente de son quai. (<i>Non imprimé</i> , 304.) (<i>Document No. 68.</i>)	Par ordre 52	253
114. <i>Kingston et Montréal, compagnie de Transport de :</i> —Papiers concernant la réclamation de la compagnie de Transport de Kingston et Montréal, pour dommages causés par le naufrage de la barge "Williams." (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document No. 85.</i>)	—	353
115. <i>Mandats du gouverneur général :</i> Relevé des mandats du gouverneur général au compte des exercices 1885-86 et de 1886-87. (<i>Non imprimé</i> , 166.) (<i>Document Nos. 21, 21a.</i>)	Par acte	20
116. Relevé des montants dépensés en vertu de mandats émis par le gouverneur-général au cours de chacune des années 1873 à 1886. (<i>Imprimé</i> , 221.) (<i>Document No. 21b.</i>)	Par ordre 91	203
117. <i>Manitoba :</i> Rapport sur le recensement du Manitoba. (<i>Non imprimé</i> , 166.) (<i>Document No. 29.</i>)	Par acte	64
118. <i>Marine :</i> Rapport du département de la marine, pour l'exercice des années 1885-86. (<i>Document No. 14.</i>)	Par ordre de S. E.	13
119. <i>Mattawa, rivière :</i> Contrats conclus avec John Harvey pour la construction de glissoires et autres améliorations dans la rivière Mattawa.	—	
120. <i>McKay, William :</i> Etat indiquant les divers montants payés, pour peinture dans les édifices du parlement, du 1er janvier 1875 au 31 décembre 1878. (<i>Non imprimé</i> , 304.) (<i>Document No 70.</i>)	Par ordre 112	265

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉE.
121. <i>Mélasse</i> : Copie de tous rapports adressés par l'inspecteur au sujet de la méthode suivie pour le mesurage de la mélasse aux ports de Saint-Stephens et de Saint-Jean, N. B. (<i>Non imprimé, 167.</i>) (<i>Document No. 39.</i>)	Adresse 28	83
122. <i>Milice</i> : Rapport annuel du département de la milice et de la défense pour 1886 ; aussi la liste des miliciens. (<i>Document de la session Nos 9 et 9a.</i>)	Par ordre de S. E.	13
123. <i>Navires, saisie de</i> : Etat indiquant les saisies de navires ou de propriétés dans la Nouvelle-Ecosse pendant les années 1885, 1886 et 1887.	Par ordre 53	—
124. " <i>Neptune, steamer</i> : Etat faisant connaître combien de voyages ont été faits par le steamer <i>Neptune</i> l'hiver dernier, entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. (<i>Non imprimé, 167.</i>) (<i>Document No. 41.</i>)	Par ordre 67	90
125. <i>Noms nouveaux et inconnus à des localités du pays</i> : Correspondance concernant l'application de noms nouveaux et inconnus à des localités du pays connus sous d'autres appellations depuis un temps immémorial. (<i>Non imprimé, 336.</i>) (<i>Document No. 66a.</i>)	Par ordre 236	312
126. " <i>Northern Light steamer</i> : Etat donnant la date à laquelle le steamer <i>Northern Light</i> a commencé ses voyages entre l'île du Prince-Edouard et Picton, dans l'automne de 1886. (<i>Non imprimé, 167.</i>) (<i>Document No. 40.</i>)	Par ordre 67	90
127. <i>Northumberland, détroit de</i> :—Correspondance relative à l'exploration du détroit de Northumberland en vue de la construction d'une voie sous-marine.	Par ordre 231	—
128. <i>Nouvelle-Ecosse</i> :—Correspondance au sujet de la condition financière de la Nouvelle-Ecosse.	Adresse 80	—
129. <i>Obligations et garanties enregistrées</i> :—Etat de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du secrétaire d'Etat. (31 Vic, c. 37, sec. 15.) <i>Non imprimé, 167.</i> (<i>Document No. 38.</i>)	Par acte	76
130. <i>O'Donoghue, M. F.</i> :—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement par M. F. O'Donoghue, à propos de compensation pour prétendue perte ou confiscation des propriétés de feu W. R. O'Donoghue. (<i>Non imprimé, 336</i>) (<i>Document No. 71.</i>)	Adresse 112	319
131. <i>Officiers de la marine et de l'armée impériales</i> :—Communications exposant les arrangements adoptés concernant la paie et pension impériales, et la promotion, dans le service impérial, d'officiers impériaux de la marine et de l'armée, employés par les gouvernements coloniaux.	Message	64-66

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
132. <i>Officiers pour prévenir la contrebande</i> :—Etat donnant le nombre d'officiers nommés pour prévenir la contrebande sur la frontière depuis le 1er janvier 1886. (<i>Non imprimé, 168.</i>) (<i>Document No. 50.</i>)	Par ordre 79	147
<i>Pêcheries</i> :		
133. Rapport annuel du département des pêcheries. (<i>Document No. 16.</i>)	Par ordre de S. E.	211
134. Relevé du nombre des navires étrangers abordés, chassés, avertis en aucune manière ou auxquels la pêche a été interdite pendant l'année de 1886 par les navires chargés de la protection des pêcheries	Par ordre 80	—
135. Correspondance relative à la question des pêcheries, 1885 et 6. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 16b.</i>)	Par ordre de S. E.	82
136. Correspondance relative à la pêche du homard et à la fermeture de cette pêche dans la province de la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard. (<i>Non imprimé, 320.</i>) (<i>Document No. 16d.</i>)	Par ordre 102	305
137. Correspondance avec les porteurs de permis de pêche sur les rives nord du lac Erié au sujet de demandes formulées par eux pour une diminution d'honoraires de permis en arguant d'avaries causées à leurs appareils de pêche pour les tempêtes de l'automne de 1886.	Par ordre 119	—
138. Rapport spécial concernant la protection du service des pêcheries. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 16a.</i>)	—	219
139. Etat faisant connaître les noms des personnes qui ont demandé, en 1885, des primes à l'encouragement de la pêche dans le district de Grand Narrows et Washabuck, N.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 16c.</i>)	Par ordre 231	352
140. Correspondance au sujet de la pose d'une trappe à poisson, à Tignish, I. P.-E., par James H. Myrick, depuis le 1er janvier 1886.	Par ordre 234	—
<i>Pénitenciers</i> :		
141. Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour 1885-86. (<i>Document No. 4.</i>)	Par ordre de S. E.	21
142. Rapport supplémentaire de l'inspecteur des pénitenciers. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 4a.</i>)	—	215
143. Copie de P. A. Duffy pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de Dorchester, N.-B.	Par ordre 231	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
144. <i>Poids et mesures</i> : 13 ^e rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz. (<i>Document No. 8b.</i>)	—	25
<i>Police à cheval :</i>		
145. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1886. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 7a.</i>)	Par ordre de S. E.	229
146. Rapport du commissaire de la police fédérale, conformément aux dispositions des statuts refondus, ch. 184, clause 5, pour 1886, etc. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 28.</i>)	Par ordre	41
147. <i>Port Moody, quai de</i> : Convention intervenue avec James Dany et Donald McGillivray, pour l'enlèvement et la réfection de certaines parties du quai de Port Moody, C.B. (<i>Non imprimé, 167.</i>) (<i>Document No. 34a.</i>)	—	116
<i>Prince Edouard, Ile du :</i>		
148. Rapport de l'honorable Conseil privé accordant à la province de l'Ile du Prince-Edouard une subvention additionnelle. (<i>Non imprimé, 223.</i>) (<i>Document No. 60.</i>)	Par ordre de S. E.	164
149. Correspondance relative au tunnel projeté entre le cap Traverse, Ile du Prince Edouard, et le cap Tourmentine, N.-B. (<i>Non imprimé, 233.</i>) (<i>Document No. 63.</i>)	—	Sénat
<i>Rébellion de 1885 :</i>		
150. Etat donnant les noms des personnes n'appartenant pas à la milice qui ont été recommandées pour du scrip pour services pendant la récente rébellion. (<i>Imprimé, 222.</i>) (<i>Document No. 59.</i>)	Par ordre 21	186
151. Rapport final de la commission des réclamations militaires, se rattachant à la suppression des troubles du Nord-Ouest, pour 1885. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 9b.</i>)	Par ordre de S. E.	84
152. Rapport du lieutenant-colonel Jackson, chef du commissariat, et président de la commission des réclamations militaires se rattachant à la suppression des troubles du Nord-Ouest, en 1885. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 9c.</i>)	Par ordre de S. E.	84
153. Rapport du major-général Laurie, sur les matières se rapportant à la suppression de la rébellion de 1885 (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 9d.</i>)	Par ordre de S. E.	413

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Recettes et dépenses :</i>		
154. Etat des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1885, au 10 avril 1886, et du 1er juillet 1886, au 10 avril 1887. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 24.</i>)	Par ordre 20	29
155. Etat des recettes et dépenses du 1er juillet au 20 avril 1886, et 1887. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 32.</i>)	Par ordre 53	70
156. Relevé des recettes et dépenses à la date du 1er mai 1886 et 1887, respectivement; aussi, un état indiquant l'intérêt à solder au 1er mai. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 32a.</i>)	Par ordre 80	90
157. <i>Régina</i> :—Etat indiquant la nature de la convention existant avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien relativement à l'emplacement de ville à Régina, et autres emplacements de ville dont le gouvernement est en partie propriétaire. (<i>Imprimé, 325.</i>) (<i>Document No. 34c.</i>)	Par ordre 231	312
158. <i>Revenu de l'intérieur</i> :—Rapports, états et statistiques du revenu de l'intérieur, pour 1885-86. (<i>Document No. 8.</i>)	Par ordre du S. E.	14
159. <i>Rideau, Rivière</i> :—Documents donnant le pouvoir de construire tous ponts, barrages, brise-lames, ou autres obstructions dans la rivière Rideau.	Adresse 233	—
<i>Sauvages :</i>		
160. Rapport annuel du département des affaires des Sauvages. (<i>Document No. 6.</i>)	Par ordre de S. E.	13
161. Pétitions ou lettres adressées par les Sauvages de la rive nord du lac Huron et du lac Nipissingue au sujet de leurs droits de pêche dans ses eaux. (<i>Non imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 20.</i>)	Par ordre 14 avril 1886	17
162. Correspondance, etc., concernant les réclamations des Sauvages des Six-Nations, telles qu'exposées dans leur pétition le 18 avril 1887. (<i>Imprimé, 303.</i>) (<i>Document No. 20b.</i>)	Par ordre 78	290
163. Correspondance avec le révérend M. James Robertson relativement à l'administration des affaires des Sauvages, et à la conduite des employés du gouvernement au Nord-Ouest. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document No. 81.</i>)	Par ordre 113	352
164. Correspondance concernant la nomination de James Collings, M.D., comme médecin chargé de traiter les enfants Sauvages de l'école industrielle à Qu'Appello. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document No. 32.</i>)	Par ordre 118	352

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
165. Relevé donnant le chiffre des arrérages actuellement dus aux Indiens Chippewas des lacs Huron et Supérieur pour le transfert de leurs terres en vertu du traité Robinson. (<i>Non imprimé, 222.</i>) (<i>Document No. 20a.</i>)	Par ordre 119	203
166. Papiers se rapportant à la décision du gouvernement d'établir une réserve sauvage entre les rivières du Poisson-Blanc et Wanabtasch, près de la rive nord de la Baie Georgienne. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 20c.</i>)	Adresse. 236	411
167. <i>Secrétaire d'Etat</i> :—Rapport du Secrétaire d'Etat pour 1886. (<i>Document No. 5.</i>)	Par ordre de S. E.	29
<i>Service Civil</i> ;		
168. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil pendant l'année expirée le 31 décembre 1886. (<i>Imprimé, 166.</i>) (<i>Document No. 25.</i>)	Par acte	29
169. Rapport du bureau des examinateurs pour le service civil. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 5a.</i>)	Par acte	29
170. Relevé des noms et des salaires des personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1886. (<i>Imprimé, 165.</i>) (<i>Document No. 39.</i>)	Par acte	76
171. Liste du service civil du Canada à la date du 1er juillet 1886. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 5b.</i>)	Par acte	150
172. Etat indiquant le nombre de vacances existant dans le service civil au 1er janvier 1887, par suite de mises d'employés à la retraite pendant l'année 1886 ; le nombre de vacances remplies, le nom des personnes nommées depuis le 1er janvier 1886 ; aussi les nouvelles nominations dans le Sénat et la Chambre des Communes. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 5c.</i>)	Par ordre 27	187
173. Etat donnant les noms des candidats aux examens de promotion tenus depuis le 1er mars 1887, etc (<i>Non imprimé, 222.</i>) (<i>Document No. 5d.</i>)	Par ordre 118	168
174. Noms de toutes personnes employés dans le service civil ou autrement, depuis le 1er janvier 1886, jusqu'au 1er mai 1887.	Par ordre 119	—
175. <i>Statistiques criminelles</i> :—Statistiques criminelles pour 1885, qui forment l'appendice du rapport du ministre de l'Agriculture. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 12a.</i>)	—	54

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRE-SENTÉS.
<i>Saint-Jérôme, quai :</i>		
176. Etat indiquant le montant des sommes dépensées depuis 1867 aux améliorations du quai de Saint-Jérôme de Matane.	Par ordre 234	—
177. <i>Saint-Laurent, fleuve</i> :—Copie des rapports concernant les inondations sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal et ses environs.	Par ordre 233	—
178. " <i>Sainte-Anne</i> " goëlette :—Correspondance concernant la saisie et confiscation de la goëlette "Ste. Anne" et huit barriques de spiritueux confisquées pour infraction à la loi du revenu. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 86.</i>)	Par ordre 233	353
179. <i>Swisher, John</i> :—Copie de toutes pétitions, etc., de John Swisher, volontaire pendant la rébellion de 1837, demandant qu'une compensation lui soit accordée pour cause de santé. (<i>Non imprimé, 836.</i>) (<i>Document No. 76.</i>)	Adresse 113	319
180. <i>Tabac</i> :—Etat de toutes saisies pour vente illicite de tabac pour chaque année depuis 1878.	Par ordre 67	—
181. <i>Tableaux du Commerce et de la Navigation</i> :—Tableaux pour 1885-86. (<i>Document No. 1.</i>)	Par ordre de S. E.	13
<i>Terres :</i>		
182. Liste de toutes les terres vendues dans la province du Manitoba par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'au 1er avril 1887. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 34d.</i>)	Par ordre 80	351
183. Relevé des terres vendues par la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien dans les territoires du Nord-Ouest, jusqu'au 1er avril 1887.	Par ordre 102	—
184. Correspondance avec toutes les personnes désirant acheter des terrains militaires à Annapolis.	Par ordre 118	—
185. Ordres en Conseil concernant des octrois de terres publiques à certaines compagnies de chemins de fer. (<i>Non imprimé, 336.</i>) (<i>Document No. 74.</i>)	Par ordre de S. E.	312
186. <i>Thé</i> :—Relevé de la quantité et la valeur du thé importé de la Chine et du Japon, <i>via</i> Colombie-Anglaise, depuis le 1er juillet 1885. (<i>Non imprimé, 168.</i>) (<i>Document No. 51.</i>)	Par ordre 28	147
187. <i>Toronto, port de</i> :—Rapports, etc., relatifs à l'amélioration du port de Toronto pour les années 1885 et 1886.	Par ordre 235	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Travaux publics :</i>		
188. Rapport annuel du ministre des travaux publics pour l'exercice 1885-86. (<i>Document No. 11.</i>)	Par ordre de S. E.	17
189. <i>Travis, Hon. J.</i> :—Copie du rapport du juge Taylor fait en vertu de la commission qui le chargeait de s'enquérir de la manière dont la justice avait été administrée par l'honorable Jeremiah Travis dans le Nord-Ouest. (<i>Non imprimé, 304.</i>) (<i>Document No. 56a.</i>)	Adresse 232	265

DODD, DR :—Voir *Sauvages*, 2.

DORCHESTER, PÉNITENCIER DE :—Voir 143 *des documents de la session.*

DOUANES :—Voir *Ministère des.*

DROITS DE DOUANE :—Voir *Subsides*, 7, 8.

DROIT DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE :—Voir 81 *des documents de la session.*

DUNDAS, BUREAUX PUBLICS DE :—Voir 27 *des documents de la session.*

DUNN, JOHN R. :—Voir *Elections*, 2. *Chambre des Communes*, 10.

DYNAMITE :—Voir 82 *des documents de la session.*

ECHIQUIER, COUR DE L' :—Voir *Cour Suprême.*

ECONOMIE INTERNE :—Voir *Chambre des Communes*, 2.

EDMONTON ET DE LA SASKATCHEWAN, CIE DES TERRES D' (LIMITÉE) :—Pétition demandant un acte l'autorisant à vendre et à transporter à tous actionnaires des terres en échange d'actions, 69. Avis spécial, 130. Bill, 131. Renvoyé au comité, 181. Rapporté, 237. En comité général; rapporté; passé, 249. Par le Sénat, 284. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 117.)

ELECTIONS :

1. Jugement de la cour d'élection concernant l'élection du comté de Beauce; inscrit dans les journaux de la Chambre, 4.
2. Greffier de la Couronne en Chancellerie est enjoint de comparaître devant la Chambre avec les rapports de l'élection du comté de Queen, N.-B.; il se présente en conséquence, 6. Rapports et documents lus, 7-10. L'officier-rapporteur est enjoint de transmettre les listes des votants, bulletins, etc., 10. Greffier de la Couronne en Chancellerie reçoit l'ordre de se présenter à la Table, avec les listes des votants, bulletins, etc., 41. Il se présente en conséquence, 42. Documents lus, 42-51. Motion (M. Skinner,) que le Greffier

ELECTIONS—*Suite.*

de la Couronne en Chancellerie soit requis de comparaître en cette Chambre avec le bref d'élection et le rapport, et qu'il modifie le dit rapport en bifant le nom de George F. Baird et en lui substituant le nom de George G. King, comme étant le membre élu pour représenter le district électoral de Queen, N.-B., 70. Amendement proposé par M. Thompson, que tous les papiers se rapportant à l'élection du comté de Queen soient renvoyés au comité des Privilèges et Elections, 71. Adopté; question principale telle qu'amendée, adoptée, 73. Comité fait rapport que dans son opinion la Chambre devrait laisser décider la question conformément aux prescriptions de l'acte des élections contestées, et qu'il soit enjoint à l'officier-rapporteur, John R. Dunn, de comparaître à la barre de la Chambre, pour être entendu au sujet de sa conduite; aussi soumettant le rapport du sous-comité chargé de s'enquérir des précédents qui peuvent s'appliquer à cette question, 95 (App. n° 1.) Second rapport conformément au même sujet, 120. L'officier-rapporteur reçoit l'ordre de comparaître à la barre de la Chambre, 121. M. l'Orateur informe la Chambre que John R. Dunn est présent, 169. Compareisse à la barre de la Chambre un autre jour, 180. Comparation à la barre de la Chambre et est interrogé; demande l'aide d'un conseil; motion par M. Thompson, que l'aide d'un conseil lui soit accordée, 187. Amendement proposé par M. Edgar, qu'après qu'il aura répondu aux questions posées par cette Chambre, M. Dunn soit autorisé à être entendu par l'entremise d'un conseil, afin de discuter la question de la responsabilité de sa conduite, 183. Rejeté; motion principale adoptée. Conseil admis, 190. M. Dunn est interrogé, 190-193. Motion (M. Weldon,) que le second rapport du comité des privilèges et élections ne soit pas adopté, mais que George G. King soit déclaré et rapporté comme le membre élu pour le comté de Queen, N.-B.; débat sur icelle ajourné, 196. Repris, 203. Amendement proposé par M. Thompson, que la Chambre adopte le second rapport du comité; débat interrompu sur icelui par l'appel des bills privés, 204. Repris; sous amendement proposé par M. Davies, que l'officier-rapporteur soit sommé de modifier son rapport en substituant le nom de George G. King à celui de George F. Baird, 205. Rejeté, 207. Premier amendement adopté; motion principale telle qu'amendée, adoptée, 208.

3. Bill modifiant l'acte des élections fédérales contestées (M. Amyot); ordonné; présenté, 64.
4. Bill modifiant l'acte des élections fédérales (M. Edgar); ordonné; présenté, 78. Motion pour la seconde lecture; débat sur icelle ajourné, 171.
5. Bill à l'effet de modifier l'acte des élections fédérales et de lever tous doutes à l'égard du droit de certaines personnes de voter aux élections des députés à la Chambre des Communes (Sir John Macdonald); ordonné; présenté, 180. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné, 259. Passé, 296. Par le Sénat, 335. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 6.)
6. Bill modifiant l'acte des élections fédérales contestées (M. Thompson); ordonné; présenté, 211. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 240. Par le Sénat, 284. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 7.) Voir 83-87 des documents de la session. Greffier de la Couronne en Chancellerie, 1-3.

ELGIN, JUGE PUINÉ POUR LE COMTÉ D':—Voir 112 des documents de la session.

EMERSON ET SUD-OUEST, CIE DE CHEMIN DE FER:—Pétition demandant une charte, 29. Avis, 37. Bill, 55. Renvoyé au comité, 78. Comité fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 210. Bill retiré et honoraire remboursé, 211.

“EMPIRE” :—Voir *Standard, Cie d'imprimerie et de publication.*

EMPLOYÉS :

1. Pétitions demandant la passation d'un acte relatif aux obligations à remplir par les patrons, 24, 63, 69, 74, 83, 104, 186, 201.
2. Pétitions demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés, soient déclarées nulles et non avenues, etc., 24, 40, 63, 69, 74, 104, 186, 202, 214.

ÉPARGNE ET DE PRÊT DU CANADA-EST, CIE D' :—Pétition demandant une charte, 29. Avis spécial, 95. Bill, 96. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 215. En comité général; rapporté; passé, 230. Par le Sénat avec des amendements, 288. Adopté, 294. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 113.)

ÉPARGNES :—Voir *Prêts immobiliers.*

ÉQUITÉ, CIE D'ASSURANCE DITE L' :—Pétition demandant une charte, 94. Avis spécial, 110. Bill, 111. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements, 210. En comité général; rapporté; passé, 248. Par le Sénat, 284. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 103.)

ESQUIMALT, BASSIN DE RADOUB :—Voir *McNamee, F. B.*

ESQUIMALT ET NANAIMO, CIE DU CHEMIN DE FER :—Voir 63 *des documents de la session.*

ÉTAT, CHEMIN DE FER DE L' :—Voir *Chemins de fer, 2.*

EXPORTATIONS :—Voir 105, 106 *des documents de la session.*

EXPOSITION DES COLONIES ET DES INDES :—Voir 89 *des documents de la session.*

EXPROPRIATIONS, ACTE CONCERNANT LES :—Voir *Terres Fédérales, 3, 4.*

FABRE, HON. HECTOR :—Voir 92 *des documents de la session.*

FEMMES ET FILLES :—Pétition demandant un acte pour mieux protéger les femmes et les filles, 125. Voir *Séduction.*

FÉNIENNES, INVASIONS :—Voir *Milice.*

FIDÉICOMMIS, CIE IMPÉRIALE DE :—Voir *Impériale de crédit.*

FILATURE DE COTON DE MONTRÉAL :—Motion pour copies des rapports faits au département des douanes concernant les irrégularités commises par la filature de coton de Montréal; motion retirée, 81. Voir 90 *des documents de la session.*

FILS TÉLÉGRAPHIQUES :

1. Pétition demandant un acte afin de faire passer sous terre tous les fils télégraphiques et téléphoniques dans la cité de Toronto, 94.
2. Pétition pour une ligne de télégraphe le long de la péninsule sauvage jusqu'à Tobermory, etc., 186.

FINANCES, MINISTÈRE DES :

1. Bill modifiant l'acte concernant le ministère des Finances et Conseil du Trésor (Sir John Macdonald); ordonné; présenté, 145. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 258. Par le Sénat, 291. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 13.)
2. Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le ministère des Finances et le Conseil du Trésor"; du Sénat, 334.

FORCE MOTRICE, CIE CANADIENNE DE :—Voir *Canadian Power Co.*

FRANCE :—Voir 91, 92 *des documents de la session.*

FRÉDÉRICTON ET ST. MARY, CIE DU PONT DU CHEMIN DE FER DE :

1. Chambre en comité général concernant la Cie du pont du chemin de fer de Frédéricton et St. Mary; recommandation de Son Excellence, 253. Chambre en comité général, 298. Résolution rapportée recommandant un prêt de \$300,000 à 4 pour cent; adoptée, 322. Bill, 323. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Cie du Pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary (Sir Charles Tupper); ordonné; présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 323. Par le Sénat, 353. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 26.)

FULLER, H. H. & CIE : Voir 82 *des documents de la session.*

GARANTIE ET DE PRÊT :—Voir *Société Impériale.*

GARANTIES ENREGISTRÉES :—

Voir *Obligations et garanties enregistrées.*

GÉOGRAPHIE, SOCIÉTÉ DE :—Pétition demandant de lui prêter toute l'aide possible dans l'importance de ses travaux, 165.

GÉOLOGIQUE, EXPLORATION :—Voir 88 *des documents de la session.*

GIASSON, N. :—Voir 93 *des documents de la session.*

GODERICH ET DU PACIFIQUE DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition demandant une charte, 36. Avis; bill, 55. Renvoyé au comité, 84. Rapporté avec amendements, 145. En comité général; rapporté; passé, 169. Par le Sénat avec des amendements, 256. Adopté, 265. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 91.)

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 4. Jour fixé pour le prendre en considération, 5.
2. Adresses ordonnées. Voir *Adresses.*
3. Il donne la sanction royale aux bills, 412-416.
4. Son discours à la clôture de la session, 416.
5. Il proroge le parlement, 416.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL—Suite.

6. Recommandation de Son Excellence. (Voir 54 *Acte de l'A. B. N.*, 1867), 56, 76, 82, 85, 180, 211, 253, 277, 321, 333.

Messages de Son Excellence :

7. Invitant la Chambre à se rendre au Sénat à l'ouverture de la session, 3. A la clôture de la session, 414.
8. Informe la Chambre de la nomination de certains membres comme commissaires, en vertu de l'acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre des Communes, 13.
9. Transmettant la copie d'une dépêche concernant la paix et pension impériales d'officiers impériaux de la marine et de l'armée employés par les gouvernements coloniaux, 64-66.
10. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 68.
11. Transmettant le budget, 104, 276, 334. Voir *Adresses*, 2, 3. *Chambre des Communes*, 9.

GRAIN, EXPORTATOIN DU :—Voir *Céréales*.

GRAINS DE SEMENCE, AVANCES DE :—Voir 94 *des documents de la session*.

GRAND NARROWS :—Voir *Canso, détroit de*, 2.

GRAND-TRONC, BAIE GEORGIENNE ET LAC ERIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte prolongeant le terme fixé pour l'achèvement de ses travaux, 25. Avis spécial, 110. Bill, 111. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général ; rapporté ; passé, 246. Par le Sénat, 283. S.R., 415. (50-51 Vic., c. 66.)

GRAND-TRONC DE CHEMIN DE FER, CIE DU :—Pétition demandant un acte l'autorisant à acquérir certaines hypothèques et obligations, 25. Avis, 37. Bill, 38. Renvoyé au comité, 68. Rapporté avec des amendements, 109. En comité général ; rapporté ; passé, 140. Par le Sénat, 193. S.R. 414. (50-51 Vic., c. 57.)

Voir 66 *des documents de la session*.

GRANGE TRUST (LIMITÉ) :—Pétition demandant un acte l'autorisant à liquider ses affaires, 40. Avis, 55. Bill, 75. Renvoyé au comité, 101. Rapporté avec des amendements, 179. En comité général ; rapporte progrès, 193. Chambre de nouveau en comité général ; Bill rapporté ; passé, 204. Par le Sénat, 284. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 59.)

GRAY, JOHN :—Voir 95 *des documents de la session*.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :—Dépose des documents sur le bureau, 41, 158, etc. Administre le serment aux membres, 1. Déclare l'hon. Joseph A. Ouimet dûment élu Orateur de la Chambre, 2.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

1. Certificat des membres élus pour les divisions électorales suivantes :—

Page du Journal.	Divisions électorales.	Membres.
1	Bruce, division E.....	Henry Cargill, Ecr.
89	Victoria, Ont., division S.....	Adam Hudspeth, Ecr.
179	Restigouche	George Moffat, Ecr.

2. Motion par M. Mills que le rapport concernant l'élection des membres élus, (voir 83 *des documents de la session*) soit renvoyé au comité des privilèges et élections, afin de faire une enquête sur la conduite de certains officiers-rapporteurs et du Greffier de la Couronne en Chancellerie ; amendement proposé par Sir John A. Macdonald, " qu'il soit enjoint au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'adresser une lettre au Greffier de la Chambre spécifiant la manière dont il a fait publier dans la *Gazette du Canada* les rapports électoraux de la dernière élection générale et les motifs qui ont dicté sa ligne de conduite." Sous-amendement par M. Davies que, " vû qu'il ressort des déclarations faites par divers membres, de leur siège en Chambre, que quelques-uns des rapports auraient dû parvenir au Greffier de la Couronne en Chancellerie plus tôt qu'il ne les a rapportés ; et vû qu'il ressort du rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie que beaucoup de rapports ne lui sont parvenus et qu'il n'a pu les faire publier dans la *Gazette du Canada*, qu'après un délai considérable, et vû que les rapports de la plupart des députés conservateurs ont été publiés à bonne heure dans la *Gazette*, tandis que la publication des rapports de la majeure partie des députés libéraux a été retardée pendant plusieurs numéros ensuite," 106. Rejeté, 107. Premier amendement adopté ; motion principale telle qu'amendée, adoptée, 108. Lettre du Greffier de la Couronne en Chancellerie, lue, 115.

3. Ordonné, que le Greffier de la Couronne en Chancellerie comparaisse devant la Chambre, avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral du comté de Queen, N.-B. ; présent à la table, 6. Avec tous les papiers de nature à indiquer la date du rapport fait sur le bref par l'officier-rapporteur pour chaque district électoral, 28. Présent à la table, 29. Avec les listes des votants, bulletins, etc., pour Queen, N.-B., 41. Présent à la table, 42. Voir 83 et 85 *des documents de la session*. Elections, 2. Orateur, 8-10.

GUELPH, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition demandant un acte l'autorisant à prolonger sa voie, 186. Avis ; Bill, 195. Renvoyé au comité, 254. Rapporté avec des amendements, 275. En comité général ; rapporté ; passé, 292. Par le Sénat, 328. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 59.)

HALDIMAND, ELECTION D' :—Voir 87 *des documents de la session*.

HALIFAX ET DES INDES OCCIDENTALES, CIE DE STEAMERS DE (limitée) :—Pétition demandant une charte, 29. Avis spécial, 110. Bill, 111. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général ; rapporté ; passé, 248. Par le Sénat, 234. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 100.)

- HAMILTON, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL D' :—**Pétition demandant un acte à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Hamilton, Guelph et Buffalo, et de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton," 25. Avis; bill, 75. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec des amendements, 187. En comité général; rapporté; passé, 204. Par le Sénat, 209. S. R., 414 (50-51 Vic., c. 63.)
- HAMILTON, ET DU NORD OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—**Pétition demandant un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée, 103. Avis, 109. Bill, 150. Ordre pour la seconde lecture rescindé; bill retiré, 182.
- HAMILTON, GUELPH ET BUFFALO, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—**Voir *Hamilton, Cie du Chemin de fer Central*.
- HANSARD :—**Voir *Débats*.
- HAVRE DE MONTREAL :—**Bill modifiant l'acte concernant les commissaires du Havre de Montréal (M. Foster); ordonné; présenté, 145. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 298. Passé, 299. Par le Sénat, 335. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 42.) Voir *Saint-Laurent, fleuve*, 3, 4.
- HAVRES, ETAT CONCERNANT LES :—**Voir 96-99 *des documents de la session*.
- HAUT-COMMISSAIRE :—**Voir 101 *des documents de la session*,
- HEBERT, HUBERT :—**Voir 44 *des documents de la session*.
- HEREFORD, CIE DU CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT SUR :—**Pétition demandant une charte, 103. Avis spécial, 110. Bill, 159. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec des amendements, 260. En comité; rapporté; passé, 267. Par le Sénat avec des amendements, 319. Adopté, 332. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 93.)
- HOMARD, PÊCHE DU :—**Voir 136 *des documents de la session*.
- HOMESTEADS, INSCRIPTIONS DE :—**Pétition demandant à changer les conditions des inscriptions de homesteads, et l'amendement de l'acte Torrens, 210, 214, 245, 251, 263, 288.
- HOPITAL DE MARINE :—**Voir *Québec*.
- HOPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE :—**Voir *Collingwood*.
- HOPITAL ROYAL VICTORIA :—**Pétition demandant une charte, 201. Comité des O. P. fait rapport que l'avis n'a pas été requis, 210. Bill du Sénat, 270. Lu; renvoyé au comité, 276. Rapporté avec des amendements, 302. En comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 329. Concours du Sénat, 354. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 125.)
- HOWE, WILLIAM :—**Voir 103 *des documents de la session*.
- HUDEPETH, ADAM :—**Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*, 1.

HUILE DU CANADA, CIE DE CONDUITE ET DE FABRICATION D' :—Pétition demandant une charte, 144. Avis; bill, 150. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec des amendements (préambule modifié); comité désire attirer l'attention de la Chambre sur une partie de la clause 2 du bill qui donne à la compagnie certains pouvoirs qui ne sont mentionnés ni dans la pétition, ni dans l'avis, 245. En comité général; rapporté; passé, 254. Par le Sénat, 305. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 122.)

HYPOTHÈQUES :—Bill concernant le paiement des hypothèques (M. McMullen); ordonné; présenté, 64.

I**LE DU PRINCE-EDOUARD :—**Voir *Prince-Edouard*.

ILES MAIN DUCKS ET YORKSHIRE :—Voir *Main Ducks etc.*

IMMIGRATION :—Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte d'immigration;" du Sénat, 291. Lu, 296. Lu la seconde fois; en comité général; passé, 356. S. R., 417, (50-51 Vic., c. 34.)

Voir *Livres bleus. Chinois*, 2.

IMPÉRIALE DE CRÉDIT, CIE :—Pétition demandant une charte, 29. Avis, 37. Bill, 38. Renvoyé au comité, 68. Rapporté avec des amendements, 179. En comité général; rapporté, 193. Passé, 204. Par le Sénat avec des amendements, 291. Adopté, 296. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 115.)

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Voir 105, 106 *des documents de la session. Livres bleus.*

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—Nomination du comité conjoint sur les impressions, 5, 18, 23. Membres de la Chambre des Communes, 23. Membres du Sénat, 35. Rapports recommandant l'impression de certains documents, 165, 221, 302, 319, 335, 337. Concours, 276, 313, 351. Premier rapport recommandant la réduction du quorum, 46. Troisième rapport recommandant une augmentation additionnelle à l'entrepreneur relieur pour les volumes reliés etc., de 1886; que la fourniture de la papeterie devrait rester sous le contrôle de chacune des Chambres; que les salaires du chef de distribution et de son adjoint soient augmentés, 223. Quatrième rapport sur les comptes d'impressions, et le rapport du greffier, 223, 227. Troisième rapport adopté, à l'exception de la partie qui traite de la fourniture de la papeterie, 276. Cinquième rapport recommandant la publication des rapports des départements et autres livres bleus, 305. Adopté, 313. Sixième rapport recommandant qu'il soit distribué aux membres et aux sénateurs deux exemplaires additionnels des Statuts Révisés; que les soumissions reçues pour la fourniture de la papeterie soient transmises au secrétaire d'Etat, 320. Huitième rapport, que les divers contrats pour les impressions et la reliure soient prolongés jusqu'au 31 décembre 1888, et qu'un exemplaire anglais des documents de la session soit donné à chaque membre français, 337.

INDES OCCIDENTALES, COMMERCE AVEC LES :—Voir 107 *des documents de la session.*

INGÉNIEURS CIVILS, SOCIÉTÉ CANADIENNE :—Pétition demandant une charte, 36. Avis spécial; bill, 55. Renvoyé au comité, 78. Rapporté avec des amendements; honoraires remboursés, 237. En comité général; rapporté; passé, 246. Par le Sénat, 284. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 120.)

INONDATION À MONTRÉAL :—Voir 108 *des documents de la session.*

INSOLVABLES :—Voir *Débiteurs.*

INSPECTION :

1. Pétitions demandant un acte prescrivant l'inspection des ateliers au Canada par des inspecteurs compétents, 24, 69, 74, 104, 186, 201, 214.
2. Bill modifiant l'Acte d'inspection générale (M. Costigan); ordonné; présenté; lu la seconde fois, 290. En comité général; rapporté; passé, 323. Par le Sénat, 353. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 36.)

INSTITUT IMPÉRIAL :—Voir 109, 110 *des documents de la session.*

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER DE L' :

1. Motion pour copie des soumissions pour la construction d'une station sur l'Intercolonial au Cap Saint-Ignace; motion retirée, 52.
2. Motion pour copie de la correspondance concernant la nomination d'un gardien à l'endroit où le chemin de fer Intercolonial traverse le chemin public à Saint-Charles de Bellechasse; motion retirée, 68.
3. Motion pour un état des noms des personnes qui ont soumissionné pour la construction d'une station sur l'Intercolonial en la paroisse du Cap Saint-Ignace, 12. Motion retirée, 118.

Voir 53-62 *des documents de la session.* *Oxford et New Glasgow, chemin de fer d' :*

INTÉRÊT :

1. Bill modifiant le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant l'intérêt " (M. Landry); ordonné; présenté, 145. Ordre pour la seconde lecture rescindé et bill retiré, 324.
2. Bill concernant le paiement d'intérêts par la Couronne (M. Thompson); ordonné; présenté, 238.

INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT DE L' :—Voir 111 *des documents de la session.*

INTÉRIEUR :—Voir *Revenu de l'.*

IRLANDE :—Motion par M. Curran, que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'Angleterre du projet de loi de coercition ci-dessus mentionnée, et qu'elle proteste contre son adoption comme étant une mesure subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande, etc.; motion donnant préséance un autre jour, 19. Motion lue, 34. Amendement proposé par M. McNeil qu'il est impossible à cette Chambre de donner une opinion sur le mérite ou le démerite du bill pour amender la loi criminelle en Irlande; débat sur icelui ajourné; ordre pour la reprise du débat donnant préséance un autre jour, 35. Débat repris, 38. Sous-amendement proposé par M. McCarthy, qu'il est, en conséquence, inopportun et imprudent que cette Chambre exprime une opinion quelconque ou intervienne en aucune manière dans la ligne de conduite que le parlement doit suivre au sujet du bill actuellement soumis à la Chambre des Communes à l'effet de modifier la loi et la procédure criminelle en Irlande"; débat sur icelui ajourné, 39, 53; ordre pour reprendre le débat ayant préséance, 39, 54. Débat repris, 56. Sous-amendement rejeté, 57. Sous-amendement proposé par M. Davin, que cette Chambre apprend avec regret qu'il

IRLANDE—*Suite.*

est jugé nécessaire de passer une mesure de coercition applicable à l'Irlande, etc., 58. Rejeté; premier amendement rejeté; motion principale retirée, 60. Motion par M. Curran que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'Angleterre du projet de loi de coercition ci-dessus mentionné, et qu'elle espère sincèrement qu'une mesure aussi subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ne deviendra pas loi, 61. Adoptée, 62.

JACKSON, LIEUT. COL. :—Voir 152 *des documents de la session.*

JAMAICA, CHAR PULLMAN :—Voir 68 *des documents de la session.*

JAMES, BAIE DE :—Voir *Québec à la Baie de James.*

JETÉES :—Voir *Brise-lames.*

JUGES :

1. Chambre en comité général concernant le traitement d'un nouveau juge de la cour Supérieure de la province de Québec; recommandation de Son Excellence, 253. Chambre en comité général; résolution fixant le salaire à \$4,000 par année rapportée, 325. Adoptée, bill, 326. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill modifiant le chapitre 128 S. R., concernant les juges des cours Provinciales (M. Thompson); ordonné; présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 326. Par le Sénat, 353. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 15.) Voir 112 *des documents de la session.*

JUGES DES COURS PROVINCIALES :—Voir *Juges.*

KAMOURASKA, OFFICIER-REVISEUR POUR :—Voir 40 *des documents de la session.*

KAMOURASKA, QUAI A :—Voir 113 *des documents de la session.*

KINCARDINE ET TEESWATER, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant une charte, 41. Avis; bill, 55. Renvoyé au comité, 84. Rapporté avec des amendements, 145. En comité général; rapporté; passé, 170. Par le Sénat avec des amendements, 252. Adopté, 269. S. R., 415, (50-51 Vic., c. 83.)
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 74, 115.
3. Bill modifiant l'acte précédent, (tous règlements suspendus au sujet du dit bill), (M. Kirkpatrick); ordonné; présenté; lu les seconde et troisième fois et passé, 269. Par le Sénat avec un amendement, 319. Adopté, 332. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 84.)

KING, GEORGE G. :—Voir *Elections*, 2.

KINGSTON ET MONTRÉAL, CIE DE TRANSPORT DE :—Voir 114 *des documents de la session.*

KINGSTON, SMITH'S FALLS ET OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 41. Avis spécial, 95. Bill, 96. Renvoyé au comité, 114. Rapporté avec des amendements, 215. En comité général; rapporté; passé, 330. Par le Sénat, 283. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 88.)

L
LABERGE, A. :—Voir 32 des documents de la session.

LA REINE, SA MAJESTÉ :—Voir *Adresses*, 1.

Laurie, MAJ. GÉN. :—Voir 153 des documents de la session.

LAVELL, WILLIAM ARTHUR :—Bill intitulé "Acte pour faire droit à William Arthur Lavelle"; du Sénat, 291. Lu; renvoyé au comité avec les témoignages, 295. Rapporté avec des amendements, 304. En comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 329. Concours du Sénat, 354. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 128.)

LAVIOLETTE, GODEFROI :

1. Chambre en comité sur la résolution concernant les services rendus par Godefroi Laviolette, ex-préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, lors de la révolte des prisonniers; recommandation de Son Excellence, 56. Chambre en comité général, 238. Résolution rapportée lui accordant l'octroi d'une indemnité de \$2,600; adoptée; bill, 239. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill autorisant le paiement d'une pension de retraite à Godefroi Laviolette, ci-devant préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (M. Thompson); ordonné; présenté, 239. Lu la seconde fois; en comité général, 260. Rapporté; passé, 261. Par le Sénat, 291. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 44.)

"LES FONDS," BUREAU DE POSTE :—Voir 30 des documents de la session.

LETTRES-PATENTES :—Bill modifiant l'acte concernant les lettres-patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne (M. McCarthy); ordonné; présenté, 91.

LIBELLE :—Pétition demandant un acte modifiant le chapitre 163 des Statuts Révisés du Canada, sur le libelle, 165, 178, 185, 201, 210, 214, 219, 215, 251, 289, 308.

LICENSE OU PERMIS POUR LA COUPE DU BOIS :—Voir *Bois, License ou permis pour la coupe du*.

LIQUEURS A BORD DES :—Voir *Vaisseaux de Sa Majesté*.

LIQUEURS ENIVRANTES :

1. Pétitions demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du Canada, 94, 120, 145, 146, 210, 251, 288, 289.
2. Pétition demandant que le bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada ne soit pas passé dans sa forme actuelle, 104.
3. Pétition demandant que l'Acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à exempter l'ale, le porter, le lager, les vins légers et le cidre, etc., 104.

LIQUEURS ENIVRANTES—*Suite.*

4. Pétition demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans l'Acte de Tempérance du Canada, de nature à amoindrir son efficacité, 185, 289.
5. Pétition demandant que l'Acte de Tempérance soit amendé afin de le rendre applicable dans des parties d'unions de comtés, 201.
6. Pétition demandant un acte pour empêcher l'importation, la fabrication et la vente de liqueurs spiritueuses, 144.
7. Avis de motion déclarant qu'il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes (M. Jamieson), ait préséance un autre jour, 234. Motion lue; amendement proposé par M. Girouard que l'eau-de-vie et autres breuvages alcooliques soient prohibés, et la vente de l'ale, porter, claret, etc., devraient être exempts de l'application de l'acte de Tempérance du Canada; débat sur icelui interrompu par l'appel des bills privés,
246. Débat repris; amendement proposé par M. Cargill que l'Acte de Tempérance du Canada devrait être abrogé; débat sur icelui ajourné et ordonné qu'il ait la préséance un autre jour, 250. Repris, 270. Dernier amendement rejeté, 271. Premier amendement rejeté; amendement proposé par M. Sproule, qu'il est jugé opportun de prohiber la fabrication, la vente des liqueurs enivrantes, que cette prohibition devrait être une mesure de compensation en faveur des personnes qui ont engagé leurs capitaux dans ce trafic, etc.; sous-amendement proposé par M. Fisher que la compensation étant un détail afférent à la prohibition, le temps pour la discuter sera lorsque les détails afférents à une mesure seront soumis à la Chambre, 272. Adopté, 273. Motion principale telle qu'amendée, rejetée, 275.
8. Bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada (M. Jamieson); ordonné; présenté, 75.
9. Bill abrogeant l'Acte de Tempérance du Canada (M. Cargill); ordonné; présenté, 96.
10. Bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada (M. McCarthy); ordonné présenté, 105.
11. Bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada (M. Tyrwhitt); ordonné; présenté, 145.
12. Bill concernant le transport des liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté, dans les eaux canadiennes (M. Foster); ordonné; présenté, 196. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 241. Par le Sénat, 284. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 46.) Voir 178 des documents de la session.

LISTE DES VOTEURS :—Voir *Prince-Edouard.*

LIVRES BLEUS ET RAPPORTS ADMINISTRATIFS :—Motion par M. Charlton que les livres bleus et les rapports administratifs devraient être publiés à l'avenir aussitôt que possible après leur préparation; que le ministre des finances fasse insérer dans la *Gazette du Canada*, à l'expiration de chaque mois, un relevé des revenus et des dépenses du mois; un relevé des exportations, des importations, de l'immigration et de la navigation; un relevé des recettes brutes et des recettes nettes de chacun des chemins de fer du gouvernement; adoptée, 92. Recommandation du comité des impressions concernant la dite motion, 305. Voir *Impressions du parlement.*

LOI CRIMINELLE :—Bill modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles (M. Thompson); ordonné; présenté, 42. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 197. Par le Sénat, 270. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 50.) Voir 175 des documents de la session.

LOIS EXPIRANTES:—Voir *Comité des lois expirantes nommé*, 5, 17, 22.

LONDONDERRY, CIE DE FER DE:—Pétition demandant une charte, 104. Avis, 109. Bill, 131. Renvoyé au comité, 170. Rapporté avec des amendements, 237. En comité général; rapporté, 250. Par le Sénat, 284. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 121.)

LONGUEUIL, VILLE DE:—Pétition priant la Chambre de prendre en considération la nécessité de donner des facilités postales à la ville de Longueuil, 302.

McKAY, WILLIAM:—Voir 120 *des documents de la session*.

McNAMEE, F. B.:—Pétition de Messieurs McNamee et Cie demandant de s'enquérir de leurs réclamations concernant une balace qu'ils prétendent leur être due pour la construction d'un bassin de radoub, au havre de Esquimalt, 94. Comité spécial nommé pour examiner la pétition, 169. Permission d'employer un sténographe, 246. Rapport recommandant que la somme de \$15,000 leur soit payée comme compensation, 263.

MAIN DUCKS ET YORKSHIRE, ILES:—Voir 104 *des documents de la session*.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL:—Motion pour un relevé des montants dépensés en vertu de mandats émis par le gouverneur général au cours de chacune des années 1873 à 1886; débat sur icelle interrompu par l'appel des bills privés, 84. Débat repris; motion adoptée, 91. Voir 115 et 116 *des documents de la session*.

MANITOBA:—Avis de motion concernant la construction de lignes de chemins de fer dans les limites de la province du Manitoba, placé en tête de la liste des ordres d'un autre jour, 67, 83, 121, 150. Motion par (M. Watson) pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer les dites propositions proposées, 173-176. Rejetée, 177. Voir 117, 182 *des documents de la session*.

MANITOBA, CIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD OUEST DU:—Pétition demandant la permission de présenter une pétition demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la Compagnie, 202. Comité des O. P., recommandant que permission soit accordée, 211. Pétition lue, 213. Avis spécial; bill, 228. Renvoyé au comité, 255. Rapporté avec des amendements, 275. En comité général; rapporté; passé, 292. Par le Sénat, 339. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 80.)

MANITOBA ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant un acte autorisant et confirmant l'affermage à la Cie du chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest, 89. Avis, 109. Bill, 168. Renvoyé au comité, 194. Rapporté avec des amendements (préambule modifié), 260. En comité général; rapporté; passé, 267. Par le Sénat avec des amendements, 305. Adopté, 332. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 79.)

MANTON, W.:—Voir *Ash, Suzanne*.

MANUFACTURIERS, CIE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS :—Pétition demandant une charte, 165. Avis, 179. Bill, 202. Renvoyé au comité, 254. Rapporté, 261. En comité général; passé, 268. Par le Sénat, 318. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 105.)

MANUFACTURIERS, CIE D'ASSURANCE SUR LA VIE :—Pétition demandant une charte sous le nom de "la Cie d'assurance des manufacturiers sur la vie et contre les accidents," 36. Avis, 55. Bill, 56. Renvoyé au comité, 84. Rapporté avec des amendements, préambule amendé de façon à limiter la cie aux affaires d'assurance sur la vie seulement, 158. En comité général; modifié; considéré; adopté; passé, 170. Par le Sénat, 252. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 104.)

MARINE, RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA :—Voir 118 *des documents de la session.*

MARINS MALADES ET INDIGENTS :—Bill modifiant l'acte concernant les marins malades et indigents (M. Foster); ordonné; présenté, 111. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 197. Par le Sénat, 270. S. R., 414. (50-51, Vic., c. 40.)

MASSAWIPPI, CIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DU :—Pétition demandant une charte 29. Avis, 37. Bill, 105. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements, 215. En comité général; rapporté; passé, 230. Par le Sénat, 283. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 94.)

MATTAWA, RIVIÈRE :—Voir 119 *des documents de la session.*

MELASSE, MESURAGE DE LA :—Voir 121 *des documents de la session.*

MENACES ET INTIMIDATION :—Bill modifiant les Statuts-revisés, chap. 173, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions (M. Thompson); ordonné; présenté, 313. Motion pour la deuxième lecture; débat ajourné sur icelle, 334. Repris; Bill lu la seconde fois, 356. En comité général; modifié; examiné; passé, 357. Par le Sénat, 413. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 49.)

MÉTHODISTES PRIMITIFS, CIE DE COLONISATION DES (LIMITÉE) :—Pétition demandant un acte autorisant tout actionnaire à transférer à la compagnie ses actions en échange des terres de la compagnie, 25. Avis, 37. Bill du Sénat, 213. Lu; renvoyé au comité, 265. Rapporté, 276. En comité général; rapporté, 293. Passé, 294. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 119.)

MIDLAND, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de certains travaux, 91. Avis, 110. Bill, 111. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; rapporté; passé, 247. Par le Sénat, 283. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 65.)

MILICE :

1. Pétition demandant un octroi plus élevé pour l'habillement et l'équipement de la force de milice volontaire; ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 29.
2. Pétition demandant que les volontaires en service actif durant l'invasion féniennne soient récompensés comme ceux des volontaires qui ont fait la campagne du Nord-Ouest, 103. Pétition analogue non reçue, parce qu'elle

MILICE—Suite.

ne contient aucune signature, 69, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la concession de propriétés publiques.

3. Pétition demandant l'autorisation de former un bataillon de volontaires dans la ville de Chatham, Ontario, 214. Voir 122 *documents de la session*.

MILITAIRE, COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :—Voir Collège Militaire Royal.**MINISTÈRE DES DOUANES :—**

1. Bill concernant le ministère des douanes et le ministère du revenu de l'intérieur (sir John Macdonald); ordonné; présenté, 75. Lu la seconde fois, 258. En comité général, 296. Rapporte progrès; Chambre de nouveau en comité général; résolutions concernant les salaires des contrôleurs renvoyées au comité; bill modifié; examiné; passé, 297. Par le Sénat, 339. S.R., 416. (50-51 Vic., c. 11.)
2. Chambre en comité général concernant les salaires des contrôleurs des douanes et du revenu de l'intérieur respectivement; recommandation de Son Excellence, 277. Chambre en comité général; résolution fixant les salaires à \$5,000 par année, rapportée; adoptée; renvoyée au comité général sur le bill précédent, 297. Voir *ci-dessus*, 1.

MŒURS ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUES :—Bill modifiant l'acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques, (M. Charlton); ordonné; présenté, 42. Lu la seconde fois, 85. En comité général; modifié, 91. Examiné; passé, 101. Par le Sénat, 177. S.R., 414. (50-51 Vic., c. 48.)

MOFFAT, GEORGE :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

MONTAGNES ROCHEUSES, PARC DU CANADA :—Voir *Banff, Parc national*.

MONTEITH, JOHN :—Pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Ann Wright, 114. Avis, 150. Bill et témoignages du Sénat, 256. Lu, 257. Renvoyé au comité avec les témoignages, 269. Rapporté, 276. En comité général; rapporté; passé, 293. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 129.)

MONTMAGNY, BUREAU DE POSTE DE :—Voir 29 *des documents de la session*.

MONTMORENCY, LISTE DES VOTEURS DE :—Voir 41 *des documents de la session*.

MONTRÉAL, CIE DE TRANSPORT DE :—Voir *Kingston et Montréal*.

MONTRÉAL, FILATURE DE COTON :—Voir *Filature de coton*.

MONTRÉAL, HAVRE DE :—Voir *Havre de*.

MONTRÉAL, INONDATION A :—Voir *Inondation*.

MUNITIONS PUBLIQUES :—Bill concernant les munitions publiques (M. Thompson); ordonné; présenté, 42. Lu la seconde fois; en comité général; modifié, 85. Examiné; passé, 97. Par le Sénat, 177. S. R., 414. (50-51 Vic. c. 45.)

MYRICK JAMES H. :—Voir 140 *des documents de la session*.

“**N**EPHUNE,” STEAMER :—Voir 124 des documents de la session.

NEW-WESTMINSTER, CIE DU CHEMIN DE FER SUD DE :—Pétition demandant une charte, 69. Avis, 74. Bill, 75. Renvoyé au comité, 85. Comité recommande que le bill soit retiré (les promoteurs ne désirant pas procéder sur icelui), 210. Bill retiré et honoraire remboursé, 211.

NIAGARA, CHUTES, CIE DU PONT DE LA RIVIÈRE NIAGARA :

1. Pétition de la Cie du Pont de la rivière Niagara demandant une charte, 69. Avis spécial, 75. Bill, 78. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 195. En comité général; rapporté; passé, (titre changé en celui de Cie du Pont de Niagara Falls), 205. Passé par le Sénat, 283. S. R., 415. (50 51 Vic. c. 96.)
2. Pétition demandant que le bill précédent ne devienne pas loi, 157.

NIAGARA ET WOODSTOCK, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Ontario, Cie du chemin de fer du Pacifique*.

NOËL, MARIE-LOUISE :—Pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Robert L. Johnson, 36. Avis, 55. Bill et témoignage du Sénat, 164. Lu, 238. Renvoyé au comité avec les témoignages, 255. Rapporté, 276. En comité général; rapporté; passé, 293. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 130.)

NOMS NOUVEAUX ET INCONNUS AU CANADA :—Voir 125 des documents de la session.

NORD, CHEMIN DE FER DU :—Voir 66 des documents de la session.

NORD-OUEST, CIE CANADIENNE DES TERRES :—Voir *Terres du Nord-Ouest*.

NOBFOBK-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 40. Avis, 55. Bill, 105. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec amendements, 210. En comité général; rapporté; passé, 217. Par le Sénat avec un amendement, 288. Adopté, 294. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 86.)

NORTHERN LIGHT STEAMER :—Voir 126 des documents de la session.

NORTHUMBERLAND, DÉTROIT DE :—Voir 127 et 149 des documents de la session.

NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte l'autorisant à émettre de nouvelles actions-débeantures, 178. Le comité des O. P. recommande la suspension de la 51e règle; règle suspendue; bill, 195. Renvoyé au comité, 217. Rapporté avec des amendements, 260. En comité général, 260. Rapporté; passé, 267. Par le Sénat avec des amendements, 305. Adopté, 306. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 76.)

NOUVELLE-ÉCOSSE :—Voir 123 et 128 des documents de la session.

NOUVELLE-ÉCOSSE, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE LA :—Voir 65 des documents de la session.

NOUVELLE-ÉCOSSE, SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION ET DE CAISSE D'ÉPARGNES DE LA:—Pétition demandant un acte l'autorisant à faire affaires dans les provinces autres que la Nouvelle-Ecosse, 36. Avis spécial, 95. Bill du Sénat, 218. Lu, 228. Renvoyé au comité, 255. Rapporté avec des amendements, 305. En comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 331. Concours du Sénat, 354. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 114.)

OBLIGATIONS ET GARANTIES ENREGISTRÉES:—Vois 129 *des documents de la session.*

OBLITÉRATIONS DES BILLETS CONTREFAITS:—Voir *Billets contrefaits.*

O'DONOGHUE, M. F.:—Voir 130 *des documents de la session.*

OFFICIERS DE LA MARINE ET DE L'ARMÉE IMPÉRIALES:—Voir 131 *des documents de la session.*

OFFICIERS POUR PRÉVENIR LA CONTREBANDE:—Voir 132 *des documents de la session.*

OFFICIERS PUBLICS:—Bill modifiant l'acte concernant les employés publics (M. McLelan); ordonné; présenté, 26. Lu la seconde fois, 76. En comité général; modifié, examiné, 82. Passé, 85. Par le Sénat, 177. S. R., 411. (50-51 Vic., c. 9.)

OFFICIERS-REVISEURS:—Voir 39, 40, 42 et 45 *des documents de la session.*

OLIVIER, GEORGE:—Voir 28 *des documents de la session.*

ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE D':—Pétition demandant certains amendements à leur acte constitutif, 144. Avis, 179. Bill, 202. Renvoyé au comité, 251. Rapporté avec des amendements, 275. En comité général; rapporté; passé, 292. Par le Sénat, 238. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 58.)

ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER DU SAULT-SAINTE-MARIE D':—Pétition demandant un acte confirmant les pouvoirs que lui a conférés la législature d'Ontario, etc., 25. Avis; Bill, 37. Renvoyé au comité, 68. Rapporté, 109. En comité général; rapporté; passé, 140. Par le Sénat, 193. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 61.)

ONTARIO ET QU'APPELLE, CIE DES TERRES D':—Pétition demandant un acte l'autorisation à réduire son capital-actions, 74. Avis, 94. Bill, 96. Renvoyé au comité, 106. Rapporté avec des amendements, 202. En comité général; rapporté; passé, 217. Par le Sénat, 305. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 118.)

ONTARIO ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER D':—Pétition demandant un acte l'autorisant à faire l'acquisition du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario, 41. Avis, 55. Bill, 56. Renvoyé au comité, 84. Rapporté avec des amendements, 149. En comité général; rapporté; passé, 170. Par le Sénat avec un amendement, 236. Adopté, 254. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 62.) Voir *Pacifique Canadien, Cie du chemin de fer du.*

ONTARIO-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE-SUD :

1. Pétition demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de Niagara et Woodstock," 94. Avis, 109. Bill; renvoyé au comité le même jour, 145. Rapporté avec des amendements, 210. En comité général; rapporté; passé (titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud," 217. Passé par le Sénat avec un amendement, 275. Adopté, 294. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 85.)
2. Pétition pour une charte sous le nom de "Cie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud," 120.

ORATEUR :

1. Son Excellence informe la Chambre de choisir un Orateur; L'Hon. Joseph Aldric Ouimet, nommé Orateur; il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conférer, 2.
2. Il se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence dans la Chambre du Sénat, et demande les privilèges usuels; Son Excellence les accorde, 3. A la clôture de la session, 414.
3. Il fait rapport du discours du trône à l'ouverture de la session, 4.
4. Soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires-conjoints, 6. Les comptes courants du comptable, 14.
5. Informe la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats pour les districts électoraux suivants: Victoria, Ont., D. S., 89. Restigouche, 179.
6. Qu'il a reçu avis de la vacance survenue dans la représentation de Restigouche, 90.
7. Qu'il a reçu le jugement concernant l'élection pour le district électoral de Beauce, 4.
8. Conformément à l'ordre émis par la Chambre le greffier de la Couronne en Chancellerie est présent à la table, 6, 29, 42. Que l'officier-rapporteur du comté de Queen, N.-B., est aussi présent, 169.
9. Que le greffier de la Couronne en Chancellerie a adressé au greffier de la Chambre une lettre spécifiant la manière dont il a fait publier dans la *Gazette du Canada* les rapports électoraux de la dernière élection générale, 115.
10. Qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref pour l'élection d'un membre pour les districts électoraux de Restigouche, 90. Digby, 312.

ORDRES DU JOUR :— Certaine motion dont il a été donné avis soit placé en tête de la liste des ordres d'un autre jour, 19, 67, 234. Ordre pour reprendre le débat ajourné sur une motion, 35. Ordres du gouvernement ayant la priorité les jeudis, 150. Lundis, 143, 321. Mercredis, 277. Samedis, 238, 313. Bills publics placés sur les ordres du gouvernement, 321.

ORDRES PERMANENTS :— Nomination du comité des ordres permanents, 5, 18, 23. Membres ajoutés, 203. Rapports sur pétitions, 36, 54, 74, 81, 94, 109, 130, 150, 158, 179, 194, 211, 215, 228, 260, 289. Recommandant une prolongation du temps pour la réception des pétitions pour bills privés, 31, 131. Pour bills privés, 37, 131. Recommandant la suspension de la 51^e règle, 110, 131, 195, 228. De la 49^e règle, 289. Que l'avis requis des comités,

ORDRES PERMANENTS—Suite.

aux termes de l'article 60 du règlement, soit réduit à 4 jours, 228. Que permission soit accordée pour présenter une pétition pour un bill privé, quoique le délai pour recevoir les pétitions soit expiré, 211, 215, 260. Que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger d'avis, 210, 228. Que certains avis n'ayant pas été donnés dans le temps voulu soient jugés suffisants, 55, 75, 94, 110, 131, 158. Que les pétitionnaires soient obligés par les clauses du bill à s'en tenir aux termes de l'avis, 131, 158. Qu'aucuns avis n'ayant été donnés, 210.

ORME, CHEVILLES D' :—Pétition demandant qu'aucun droit d'exportation ne soit pas imposé sur les billots et les chevilles d'orme, 9.

OSHAWA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION D' :—Pétition demandant une charte, 40. Avis spécial, 110. Bill, 131. Renvoyé au comité, 170. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; rapporté; passé, 247. Par le Sénat, 283. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 92.)

OTTAWA ET DE LA GATINEAU, CIE DU CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION D' :—Pétition demandant un acte pour confirmer la charte qu'elle a obtenue de la province, pour lui permettre de prolonger sa ligne de chemin de fer, 120. Avis spécial, 158. Bill, 159. Renvoyé au comité, 194. Rapporté avec des amendements, 252. En comité général; rapporté; passé, 266. Par le Sénat, 305. S. R., 415. (50-51 Vic. c. 74.)

OXFORD ET NEW-GLASGOW, CHEMIN DE FER D' :

1. Chambre en comité général concernant un octroi pour la construction du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow; recommandation de Son Excellence, 85. Motion pour que la Chambre se forme en comité général; motion pour ajourner le débat sur icelle, retirée; débat interrompu par l'appel des bills privés, 100. Repris; motion adoptée; Chambre en comité général, 101. Résolution accordant la somme de \$500,000 pour la construction du chemin comme chemin de fer du gouvernement; rapportée, 141. Adoptée; bill, 112. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la jonction d'Oxford à New-Glasgow (M. Pope); ordonné; présenté, 112. Lu la seconde fois, 197. En comité général; modifié; examiné; passé, 296. Par le Sénat, 353. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 27.) Voir 67 *des documents de la session*.

PACIFIQUE CANADIEN, CIE. DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte l'autorisant à acquérir un prolongement du chemin de fer d'Ontario et Québec; la ligne amalgamée du chemin de fer l'Atlantique et du Nord-Ouest à construire un pont au Sault Sainte-Marie, 63. Avis, 74. Bill, 78. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 195. En comité général; rapporté; passé, 205. Par le Sénat avec des amendements, 288. Adopté, 294. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 56.) Voir 182, 183, 51, 52 et 157, *des documents de la session*. Voir *Atlantique et Nord-Ouest, Cie. du chemin de fer de l.*, 1.

PACIFIQUE DE L'OUEST D'ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER DU : Voir Ontario et Québec, Cie. du chemin de fer d'.

PARC NATIONAL :— Voir *Banff*.

PEARCE, T. P. :— Voir *Cobourg, Blairton et Marmora, Cie. de chemin de fer de*.

PÊCHERIES :— Motion pour copie des instructions données pendant l'année 1887 pour la direction des commandants de navires employés à la protection des pêcheries ; retirée, 80. Voir 123, 140, 161 *des documents de la session*.

PÉNITENCIERS :—

1. Chambre en comité général concernant les salaires à payer aux officiers des pénitenciers ; recommandation de Son Excellence, 82. Chambre en comité général, 85-88. Résolutions rapportées, 97-100. Adoptées. Bill, 100. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill modifiant l'acte des pénitenciers (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 100. Lu la seconde fois ; en comité général ; modifié ; examiné, 196. Passé, 197. Par le Sénat, 256. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 52.) Voir 141, 143, *des documents de la session*. *Laviolette G.*
3. Motion pour une adresse à Son Excellence, demandant que la clémence de la Couronne s'étende aux malheureux criminels détenus dans les divers pénitenciers, attendu que la présente année doit être observée comme " année jubilaire " du règne de Sa Majesté, 235. Motion pour ajourner le débat sur icelle ; motion principale retirée, 236.

PÉTITIONS :— Lues et reçues immédiatement, 117, 187, etc. Non reçues parce qu'elles demandent l'appropriation de deniers publics non recommandés par Son Excellence, 29 ; parce qu'elles entraîneraient la concession de propriétés publiques, 41, 158. Parce qu'elles ne contiennent aucune signature, 69. Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 202. Pétition retirée parce qu'elle est signée par des procureurs et non par les intéressés, 117.

PICTOU, BANQUE :— Pétition demandant un acte autorisant la liquidation de ses affaires, 94. Comité des O. P. recommande la suspension de la 51^e règle ; règle suspendue et bill présenté, 131. Renvoyé au comité, 171. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général ; rapporté ; passé, 248. Par le Sénat, 283. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 54.)

PINETTE, PORT DE :— Voir 97 *des documents de la session*.

POIDS ET MESURES :— Voir 144 *des documents de la session*.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :— Voir 145 *des documents de la session*.

POLICE FÉDÉRALE :— Voir 146 *des documents de la session*.

PONT DE LA :— Voir *Baie de Quinté*.

PONTIAC ET DU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :— Pétition demandant un acte donnant de nouveaux pouvoirs, 144. Avis, 158. Bill, 159. Renvoyé au comité, 254. Rapporté avec des amendements (préambule amendé) ; motion que le bill soit placé immédiatement sur la liste des ordres du jour pour considération en comité général est déclarée hors d'ordre. (Voir *questions* 11), 289. Bill en comité général ; modifié, 314. Examiné ; passé, 315. Par le Sénat avec des amendements ; adopté, 329. S. R., 417. (50-51 Vict., c. 73.)

PORT-HOOD, HAVRE DE :—Voir 96^e des documents de la session.

PORT-MOODY, QUAI DE :—Voir 147 des documents de la session.

PORT-ROWAN, PORT DE REFUGE À :—Voir 160 des documents de la session.

PORTS :—Voir *Havres*.

POSTES, BUREAU DES :—Voir 26-34 des documents de la session.

POUVOIRS D'EAU, ARRÉRAGES DE LOYER DE :—Voir *Comptes publics*.

PRESCOTT, CIE DU CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE :—Pétition demandant une charte, 74. Avis, 81. Bill, 96. Renvoyé au comité, 114. Rapporté avec des amendements, 195. En comité général; rapporté; passé, 205. Par le Sénat, 283. S.R., 415. (50-51 Vic., c. 82.)

PRÉSIDENT DES COMITÉS :—Voir *comités*, 2, 19.

PRÊTS ET D'ÉPARGNE DU CANADA, CIE PERMANENTE DE :—Pétition demandant l'autorisation d'étendre ses opérations, 64. Avis, 94. Bill du Sénat, 256. Lu, 257. Renvoyé au comité, 269. Rapporté avec des amendements, 305. En comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 354. Concours du Sénat, 412. S.R., 417. (50-51 Vic., c. 108.)

PRÊTS IMMOBILIERS ET D'ÉPARGNES, CIE DE :

1. Pétition demandant un acte pour étendre ses opérations, 83. Avis, 110. Bill, 111. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; rapporté; passé, 248. Par le Sénat, 284. S.R., 414. (50-51 Vic., c. 111.)
2. Bill modifiant l'acte précédent; ordonné; présenté; lu la seconde fois, 275. Lu la troisième fois et passé, 296. Par le Sénat, 328. S.R., 415. (50-41 Vic., c. 112.)

PRINCE-ÉDOUARD, ÎLE DU :

1. Chambre en comité général pour considérer la résolution concernant la subvention annuelle à l'Île du Prince-Édouard; recommandation de Son Excellence, 211. Chambre en comité général, 241. Résolution accordant une subvention annuelle de \$20,000, rapportée; adoptée; bill, 242. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill pourvoyant à une subvention additionnelle à la province de l'Île du Prince-Édouard (sir Charles Tupper); ordonné; présenté, 242. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 297. Par le Sénat, 335. S.R., 416. (50-51 Vic., c. 8.)
3. Motion pour rapport touchant les communications d'hiver entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme; débat interrompu par l'appel des bills privés, 169.

Voir 148, 149 des documents de la session.

PRINCE-ÉDOUARD, LISTE DES VOTEURS POUR LE COMTÉ DE :—Voir 41 des documents de la session.

PRIVILÈGES ET ELECTIONS :—Nomination du comité des privilèges et élections, 5, 17, 22. Papiers renvoyés au comité; rapport et documents de l'élection du comté de Queen, N. B., 73. Premier rapport concernant l'élection du comté de Queen, ainsi que le rapport du sous-comité et des précédents, 95, 96. (App. No 1.) Renvoyés de nouveau au comité, 114. Second rapport, recommandant que la cause de l'élection du comté de Queen soit laissée à la décision de la cour, et que l'officier-rapporteur John R. Dann soit sommé de comparaître à la barre de la Chambre pour rendre compte de sa conduite, etc., 121. (App. No 2.) Motion pour que le second rapport soit rejeté, mais que George G. King soit déclaré dûment élu; débat sur icelle ajourné, 196.

Voir *Elections*, 2.

PROCEDURE EN MATIÈRES CRIMINELLES :—Voir *Lois criminelles*.

PROCÈS EXPÉDITIFS :—Bill modifiant l'“Acte des procès expéditifs” chap. 175 des S. R. (M. Thompson); ordonné; présenté, 265. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 300. Par le Sénat, 335. S. R., 416. (50-51 Vic. c. 51.)

QU'APPELLE, CIE DES TERRES :—Voir *Ontario et Qu'Appelle*.

QU'APPELLE, ÉCOLE INDUSTRIELLE DE :—Voir 164, *des documents de la session*.

QUÉBEC :—Voir *Géographie, société de*.

QUÉBEC À LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte pour faire revivre la charte de la compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie de James, 77. Avis spécial, 110. Bill, 132. Renvoyé au comité, 171. Rapportée avec des amendements, 252. En comité général; rapporté; passé, 266. Par le Sénat, 318. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 70.)

QUÉBEC, CIE DU PONT DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte pour faire revivre la charte de la compagnie du pont de chemin de fer de Québec, 77. Avis, 94. Bill, 145. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec amendements, 260. En comité général; rapporté, 266. Passé, 267. Par le Sénat avec des amendements, 328. Adopté, 332. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 98.)

QUÉBEC, HAVRE DE :

1. Chambre en comité général concernant les commissaires du havre de Québec, recommandation de Son Excellence, 277. Chambre en comité général; résolution rapportée accordant aux commissaires une avance de \$160,000 pour compléter la cale de radoub, et \$1,100,000 pour parachever les améliorations dans le dit havre; adoptée; bill, 30. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill autorisant l'avance d'une nouvelle somme pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec (sir Charles Tupper); ordonné; présenté, 300. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 325. Par le Sénat, 354. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 41.)

QUÉBEC, HOPITAL DE MARINE A :—Voir 102 *des documents de la session*.

QUEEN, COMTÉ DE, N.-B. :—Voir *Elections*, 2.

QUESTIONS :

1. Débats ajournés, 35. L'ordre pour reprendre le débat ayant préséance un jour prochain, 35, 250.
2. Débat sur une question différé par la prise en considération des bills privés par la Chambre, 100.
3. Motion adoptée, *num. con.*, 2.
4. Motions modifiées, 73, 234.
5. Motion retirée, 52.
6. Sous-amendement, 39.
7. Motion pour ajourner le débat retirée, 100, 236.
8. Question posée séparément sur chacun des paragraphes d'une motion, 11.
9. Divisions sur des questions, 272, 273.

Questions de forme et d'ordre :

10. Motion étant faite pour que la Chambre s'ajourne à une heure fixée ; objection sur icelle pour la raison qu'aucun avis de cette motion n'a été donné. M. l'Orateur décide que l'objection est valable et que la motion ne peut être présentée, 173.
11. Motion étant faite pour placer sur la liste des ordres du même jour un bill privé pour considération en comité général, conformément à la recommandation d'un comité spécial, et objection étant faite à cette motion pour le motif qu'elle est contraire à l'article 22 du règlement, M. l'Orateur maintient l'objection, 289.

Questions résolues dans l'affirmative :

12. Que cette Chambre a appris avec le plus profond regret l'introduction dans la Chambre des Communes d'Angleterre du projet de loi de coercition en Irlande, etc., 61.

Questions résolues dans la négative :

13. Que l'ordre de la Chambre concernant l'élection du président des comités soit rescindé, 92. Que la Chambre se forme en comité général pour examiner certaines résolutions concernant le désaveu des chartes des compagnies de chemins de fer dans le Manitoba, 173, 177.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS : —Voir *Livres Bleus*.

RÉBELLION DE 1885 :—Voir 150-153 *des documents de la session*.

RECETTES ET DÉPENSES IMPUTABLES AU FONDS CONSOLIDÉ :—Voir 154 et 156 *des documents de la session*. *Livres bleus*.

RÉCLAMATION CONTRE LA COURONNE :—Voir *Cour Suprême*, 3, 3.

RÉCLAMATIONS MILITAIRES, COMMISSION DE :—

Voir 151 *des documents de la session*.

RÉGINA À LA MONTAGNE-DE-BOIS, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 63. Avis, 74. Bill, 75. Renvoyé au comité, 101. Comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé, 210. Bill retiré et honoraire remboursé, 211.

RÉGINA, EMBLEMES DE VILLE À :—

Voir 157 *des documents de la session*.

REPRÉSENTATION :—Voir *Chambre des Communes*, 12.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Voir 158 *des documents de la session*. *Ministère des Douanes*, 1, 2.

RICHELIEU ET ONTARIO, CIE DE NAVIGATION DE :—Pétition demandant un acte lui accordant des pouvoirs plus étendus, 120. Avis, 130. Bill, 159. Renvoyé au comité, 182. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; modifié; examiné; passé, 249. Par le Sénat, 384. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 101.)

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Pétition demandant que certains obstacles qui gênent la navigation à l'embouchure de la rivière Richelieu soient enlevés, 120, 219.

RIDDELL, FANNY MARGARET :—Pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec George F. Herchmer, 36. Avis, 130. Bill et témoignages du Sénat, 258. Lu, 259. Renvoyé au comité avec les témoignages, 269. Rapporté, 276. En comité général; rapporté; passé, 293. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 131.)

RIDEAU, RIVIÈRE :—Voir 159 *des documents de la session*.

ROBERTSON, RÉV. JAMES :—Voir 163 *des documents de la session*.

S SAINT-LAURENT, FLEUVE :

1. Pétition demandant l'amélioration de la navigation du Saint Laurent, etc., 186.
2. Pétition demandant l'adoption de mesures de nature à protéger la ville de Montréal contre les dommages résultant de la crue du Saint Laurent, 214, 301.
3. Chambre en comité général concernant les commissaires du havre de Montréal; recommandation de Son Excellence, 333. Chambre en comité général; résolution rapportée autorisant l'avance de \$325,000 pour compléter le creusement du fleuve Saint-Laurent au Cap à la Roche, à une profondeur de 27½ pieds; adoptée; bill, 339. Voir *ci-dessous*, 4.
4. Bill concernant l'amélioration du fleuve Saint-Laurent (sir Charles Tapper); ordonné; présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 339. Par le Sénat, 354. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 43.) Voir 177 *des documents de la session*.

S SAINT-MARTINS ET UPHAM, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte l'autorisant à vendre son chemin de fer; lu et reçue immédiatement, 187. Comité des O. P. fait rapport que les avis ont été publiés, 210. Pétition renvoyée denouveau au comité, 211. Comité

SAINTE-MARTINS ET UPHAM, CIE DU CHEMIN DE FER DE—*Suite.*

recommande la suspension de la 51e règle ; règle suspendue, 228. Bill, 229. Renvoyé au comité, 255. Rapporté avec des amendements, 275. En comité général ; rapporté ; passé, 293. Par le Sénat, 335. S.R., 416. (50-51 Vic., c. 75.)

2. Pétitions en faveur du bill précédent, 245.

ST. CHARLES, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER :—*Voir 69 des documents de la session.*

STE. ANNE " GOBLETTE " :—*Voir 178 des documents de la session.*

STE. CATHERINE ET DE NIAGARA, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :—Pétition demandant une charte, 14. Avis, 36. Bill, 37. Renvoyé au comité, 68. Rapporté avec des amendements, 109. En comité général ; rapporté ; passé, 140. Par le Sénat, 193. S.R., 414. (50-51 Vic., c. 60.)

ST. GABRIEL, CIE DE LEVÉE ET DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai pour le parachèvement de la levée destinée à protéger contre l'inondation et l'achèvement de sa voie ferrée, 14. Avis, 36. Bill, 37. Renvoyé au comité, 68. Rapporté avec amendements, 145. En comité général ; rapporté ; passé, 169. Par le Sénat avec un amendement, 252. Adopté, 268. S.R., 415. (50-51 Vic., c. 72.)

ST. JEAN ET D'IBERVILLE, CIE MANUFACTURIÈRE ET HYDRAULIQUE DE :

1. Pétition demandant des amendements à sa charte, 157. Avis, 179. Bill, 195. Renvoyé au comité, 254. Le comité recommande que le bill soit retiré, 276. Bill retiré en conséquence, 289.
2. Pétitions contre le bill précédent, 219, 245.

ST JÉRÔME DE MATANE, QUAI DE :—*Voir 176 des documents de la session.*

ST. VINCENT DE PAUL, PENITENCIER DE :

Voir Lavolette, Godefroi.

SAISIE DE NAVIRES :—*Voir 11, 12 et 123 des documents de la session.*

SASKATCHEWAN DU SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA :

1. Pétition demandant un acte l'autorisant de construire sa ligne depuis Regina jusqu'au coude de la Saskatchewan du Nord, etc., 41. Pétition retirée parce qu'elle a été signée par des procureurs ; une autre pétition lue et reçue immédiatement, 117. Le comité des O. P. recommande que les pétitionnaires soient obligés par les clauses du bill à s'en tenir aux termes de l'avis, 131. Bill, 132. Ordre pour la seconde lecture rescindé ; bill retiré, 180.
2. Pétition contre le bill précédent, 144.

SASKATCHEWAN ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée, 89. Avis, 109. Bill, 168. Renvoyé au comité, 205. Bill retiré et honoraire remboursé sur la recommandation du comité des chemins de fer, 260.

SASKATCHEWAN ET NORD-OUEST, CHEMIN DE FER :—*Voir Manitoba et Nord-Ouest, Cie du chemin de fer du :*

SAULT STE MARIE, CIE DU CHEMIN DE FER:—Voir *Ontario, Sault Ste Marie*.

SAUVAGES :

1. Bill intitulé "Acte amendant l'acte des Sauvages," du Sénat, 305. Lu, 306. Lu la troisième fois; en comité général; rapporté; passé, 356. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 33.)
2. Motion concernant la mission assignée au Dr. Dodd, de Régina, de se rendre sur la réserve des Buttes de la Lime pour y vacciner les Sauvages; motion retirée, 118. Voir 160, 166 *des documents de la session*.

SAUVAGES DES SIX-NATIONS :

1. Pétition des Sauvages des Six-Nations demandant de considérer favorablement leurs réclamations au sujet de certains terrains enlevés par la Couronne sans compensation, 25.
2. Motion pour un comité spécial pour examiner la pétition précédente; motion retirée, 78. Voir 162 *des documents de la session*. *Cens électoral*, 2.

SCOTT ACT:—Voir *Liqueurs enivrantes*, 1.

SCRIP, RECOMMANDATION POUR DU :—Voir 150 *des documents de la session*.

SCRUTIN, BOITE DE :—Comité nommé pour examiner un modèle de boîte de scrutin inventé par John Waddell, et en faire rapport, 233. Rapport recommandant l'adoption de la boîte au scrutin, 260.

SECRETÉAIRE D'ÉTAT, RAPPORT ANNUEL DU :—Voir 167 *des documents de la session*.

SÉDUCTION :—Bill pour amender l'acte 49 Vic., c. 52, à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature et d'établir de meilleures dispositions pour la protection des femmes et des filles (M. Charlton), ordonné; présenté, 26. Ordre pour la seconde lecture, rescindé; bill retiré, 101.

SEL, BARILS DE :

1. Pétitions demandant un acte adoptant un poids spécial pour les barils de sel, 14, 29, 41.
2. Pétition demandant un acte obligeant les fabricants de sel à marquer sur tous les barils le nombre exact de livres de sel qu'ils contiennent, 115.

SÉNAT :

Messages au Sénat :

1. Désignant ceux des députés de la Chambre qui font partie des comités conjoints, 23, 26.
2. Donnant son concours à des amendements aux bills des Communes, sans amendements, 254.
3. Concourt dans l'adresse du Sénat félicitant Sa Majesté de l'accomplissement de la cinquantième année de Son règne, 229.
4. Demandant le concours du Sénat à l'adresse à Son Excellence, la priant de transmettre l'adresse conjointe à Sa Majesté, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de Son règne, 229.

SÉNAT—Suite.

Messages du Sénat :

5. Désignant les sénateurs devant faire partie des comités mixtes, 35.
6. Transmettant les bills et demandant le concours de la Chambre, 164, 213.
7. Annonçant qu'il accepte les bills des Communes (ou les amendements aux bills), avec ou sans amendements, 177, 236.
8. Communiquant les témoignages pris devant le comité spécial du Sénat sur un bill, et demandant qu'ils soient remis, 164, 236.
9. Transmettant une adresse à Sa Majesté la félicitant sur l'accomplissement de la cinquantième année de Son règne, et demandant le concours de la Chambre à la dite adresse, 208.
10. Adoptant l'adresse à Son Excellence la priant de transmettre l'adresse à Sa Majesté mentionnée dans le message précédent (voir *ci-dessus*, 9), 256.

Voir *Territoires du Nord-Ouest*, 3.

SERMENTS D'OFFICE :

1. Bill concernant les serments d'office (sir John A. Macdonald); ordonné; lu la première fois, *pro formâ*, 4.
2. Commissaires nommés pour administrer le serment aux membres du Parlement, 1.

Voir *Députés*, 2.

SERVICE CIVIL :—Bill modifiant l'Acte du Service Civil (M. McNeill); ordonné; présenté, 145.

Voir 168-174 *des documents de la session*.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE :—Voir *Géographie*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE GARANTIE ET DE PRÊT :—Pétition demandant une charte, 144. Avis spécial, 158.

SOLLICITEUR-GÉNÉRAL :

1. Bill pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur-Général (M. Thompson); ordonné; présenté, 75. Lu la seconde fois, 323. En comité général; rapporté; passé, 324. Par le Sénat, 354. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 14.)
2. Chambre en comité général concernant le salaire du Solliciteur-Général; recommandation de Son Excellence, 76. Chambre en comité général, 323. Résolution fixant le salaire à \$5,000 par année rapportée; adopté; renvoyée au comité général sur le bill précédent, 324. Voir *ci-dessus*, 1.

SOREL, HAVRE DE :—Bill à l'effet de pourvoir à l'amélioration du havre de Sorel (M. Labelle); ordonné; présenté, 265.

"STANDARD," COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DU :—Voir "*Empire*" *compagnie d'imprimerie et de publication*.

STANDARD, CIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DU :—Pétition demandant une charte sous le nom de Cie d'imprimerie et de publication du Standard, 141. Avis spécial, 158. Bill, 159. Renvoyé au comité, 194. Rapporté avec des amendements (préambule modifié), 237. En comité général; rapporté; passé, (titre changé en celui de Cie d'imprimerie et de publication dite Empire,) 250. Par le Sénat avec un amendement, 288. Adopté, 294. S. R., 415. (50-51 Vic., c. 123.)

STATUTS :—Bill modifiant le chap. 2, des Statuts révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la publication des Statuts (M. Chapleau) ; ordonné ; présenté, 305. Lu la seconde fois en comité général ; rapporté, 324. Passé, 325. Par le Sénat, 353. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 2.)

STATUTS RÉVISÉS :—Voir *Impressions parlementaires*.

SUBSIDES :

1. Prise en considération du discours de Son Excellence, 10. La Chambre décide de se former en comité des Subsidés ; en comité des Voies et Moyens, 13. Budgets renvoyés au comité des Subsidés, 104, 277, 334.
2. Chambre en comité sur les Subsidés, 181, 182, 183, 198, 212, 216, 218, 242, 262, 284, 306, 314, 315, 326, 340-349, 357-365.
3. Comité des Voies et Moyens fait rapport de progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, 164. Du comité des Subsidés, 183.
4. Résolutions rapportées du comité des Subsidés, 373, 375, 377, 378, 380, 381, 382, 385, 387, 390, 391, 402. Adoptées, 375, 377, 378, 380, 381, 382, 385, 386, 390, 391, 401, 402, 410. Modifiées et adoptées, 375, 377, 402. Désapprouvées, 401.
5. Résolutions ou partie des résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, adoptées, 141-143, 147-149, 151-156, 283. Modifiées, 142, 148, 149, 151, 155. Remises, 142, 143, 155. Désapprouvées, 143, 154.
6. Considération des résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens remise, 143. Donnant préséance un autre jour, 143.
7. Chambre en comité général des Voies et Moyens, 13. Chambre en comité général, 122-129. Résolutions rapportées modifiant le tarif des droits de douanes, 132-140. Considération interrompue par l'appel des bills privés, 140. Items de la 1ère résolution adoptés, 141-143. Item concernant les prélaris et toiles cirées modifié en substituant 15 pour cent au lieu de 20 pour cent, 142. Certains items remis, 142, 143. Considération ultérieure ajournée pour être le premier ordre un autre jour, 143. Considération reprise ; items adoptés ; désapprouvés, modifiés ou remis, 147-149. Considération ajournée, 149. Considération reprise, 151. Reste des items de la première résolution adoptés ; modifiés, ajournés ou désapprouvés, 151-155. Items de la seconde résolution adoptés ou modifiés, 155, 156. Certains items de la première résolution transférés à la seconde et adoptés ; résolutions 3, 4 et 5 adoptées ; item 118 de la première résolution adopté, 156. Considération ultérieure donnant préséance un autre jour, 157. Considération reprise, 159. Items adoptés ; certains items renvoyés de nouveau au comité général ; Chambre de nouveau en comité général, 160-162. Résolutions rapportées modifiant de nouveau le tarif des douanes, 162. Adoptées, 163. Comité général devant siéger de nouveau ; bill modifiant l'acte concernant les droits de douane, 164. (Voir *ci-dessous*, 8.) Chambre de nouveau en comité général, 277-280. Résolutions modifiant de nouveau le tarif des droits de douane rapportées, 280. Adoptées ; renvoyées au comité général sur le bill modifiant l'acte concernant les droits de douane, 283. Voir *ci-dessous*, 8. Chambre de nouveau en comité général ; résolutions accordant \$3,212,334.13 pour le service public de 1886-87 et \$23,512,561.96 pour le service public de l'année 1887-88 ; rapportées, adoptées ; bill, 412. Voir *ci-dessous*, 9.
8. Bill modifiant l'acte concernant les droits de douane (Sir Charles Tupper) ; ordonné ; présenté, 164. Lu la seconde fois ; en comité général ; modifié, 333. Examiné, 334. Passé, 353. Par le Sénat, 412. S. R., 418. (50-51 Vic., c. 39.)

SUBSIDES—*Suite.*

9. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1887 et le 30 juin 1888, et pour autres fins se rattachant au service public (Sir Charles Tupper); ordonné; présenté; lu les seconde et troisième fois et passé, 412. Par le Sénat, 413. S. R., 418. (50-51 Vic., c. 1.)

SUD-EST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :

1. Pétition demandant un acte pour mettre fin au fidéicommis relatif à ce chemin, 36. Avis spécial, 95. Bill, 96. Renvoyé au comité, 146. Comité fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 245. Honoraire remboursé, 246.
2. Pétitions contre le bill précédent, 178, 201, 228.

SUD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :

1. Pétition demandant une charte, 103. Avis spécial, 110. Bill, 121. Renvoyé au comité, 170. Le comité fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 237. Honoraire remboursé, 245.
2. Pétition contre le bill précédent, 185.

SWISHER, JOHN :—Voir 179 *des documents de la session.*

SWISHER, THOMAS :—Pétition demandant de considérer favorablement certains griefs, dans le cas de Thomas Swisher, volontaire de 1837, 24.

TABAC, SAISIES DE :—Voir 180 *des documents de la session.*

TABLEAUX DE LA NAVIGATION :—Voir *documents de la session*, 1. *Livres bleus.*

TABLEAUX DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION :—Voir 181 *des documents de la session.*

TEESWATER ET D'INVERHURON, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 89. Avis, 94. Bill du Sénat, 213. Lu, 215. Renvoyé au comité, 230. Rapporté avec des amendements, 260. En comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 267. Concours du Sénat, 306. S. R. 415. (50-51 Vic., c. 90.)

TÉMISCOUATA, CIE DES CHEMINS DE FER DE :—Pétition demandant un acte lui donnant des pouvoirs additionnels, 83. Avis spécial, 95. Bill, 121. Renvoyé au comité, 170. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; passé, 247. Par le Sénat avec des amendements, 286. Adopté, 294. S. R. 415. (50-51 vic., c. 71.)

TEMPÉRANCE DU CANADA :—Voir *Acte de tempérance.*

TERRES DU NORD-OUEST, CIE CANADIENNE DES :—Pétitions demandant de plus amples pouvoirs pour la perception de taxes échues sur les propriétés de la Cie canadienne des Terres du Nord-Ouest, 41, 115, 144, 157, 186, 215, 263.

TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill modifiant l'acte de la propriété foncière dans les Territoires (M. Davin) ; ordonné ; présenté, 26.
2. Bill modifiant l'acte des terres fédérales (M. White, Cardwell) ; ordonné ; présenté, 180. Lu la seconde fois, 242. En comité général ; modifié, 261. Ordre pour la considération du bill rescindé ; bill renvoyé de nouveau au comité général ; modifié de nouveau ; examiné, 290. Passé, 291. Par le Sénat, 353. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 31.)
3. Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les sommes payables par la couronne à titre d'indemnité de frais, aux termes de l'acte concernant les expropriations ; recommandation de Son Excellence, 277. Chambre en comité général, 300. Résolution rapportée ; pourront être payées à même tous deniers sans application déterminée formant partie du fonds consolidé du revenu ; adoptée ; renvoyé au comité général sur le bill concernant les expropriations de terrain, 301. Voir *ci-dessous*, 4.
4. Bill modifiant les Statuts révisés, chapitre 39, concernant les expropriations de terrains (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 253. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporte progrès, 301. Chambre de nouveau en comité général ; bill rapporté ; passé, 323. Par le Sénat, 354. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 17.)
5. Bill modifiant l'acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer y mentionnés (M. White, Cardwell) ; ordonné ; présenté ; lu les seconde et troisième fois, et passé, 313. Par le Sénat, 354. S. R., 417. (50 51 Vic., c. 22.)
6. Chambre en comité général concernant les octrois en terres fédérales à certaines compagnies de chemins de fer ; recommandation de Son Excellence ; Chambre en comité général ; résolution rapportée octroyant six mille quatre cents acres par chaque mille aux compagnies de chemins de fer suivants, savoir : Alberta et Athabasca, Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan et des bateaux à vapeur, de houille de Medicine Hat, 321. Résolutions adoptées ; bill, 322. Voir *ci-dessous*, 7.
7. Bill autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés (M. White, Cardwell) ; ordonné ; présenté ; lu la seconde fois, 322. En comité général ; modifié ; examiné, 355. Par le Sénat, 411. S. R. 417. (50-51 Vic., c. 23.)

Voir 182 et 185 des *documents de la session*.

TERRITOIRES, ACTE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES :—Voir *Territoires du Nord-Ouest*, 2, 6.

TERRITOIRE EN LITIGE :—Voir 16 des *documents de la session*.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Bill concernant le gouvernement local dans les territoires du Nord-Ouest (M. Davin) ; ordonné ; présenté, 19.
2. Bill modifiant l'acte de la propriété foncière dans les Territoires (M. Davin) ; ordonné ; présenté, 26.
3. Bill concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada (sir John Macdonald) ; ordonné , présenté, 38. Lu la seconde fois, 77. En comité général ; rapporte progrès, 82. Chambre de nouveau

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

- en comité général; bill modifié; examiné; passé, 100. Par le Sénat avec un amendement, 193. Adopté, 196. S. R., 414. (50-51 Vic., c. 3.)
4. Bill modifiant l'acte des Territoires du Nord-Ouest (M. Thompson); ordonné; présenté, 211. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 239. Par le Sénat, 284. S. R., 415. (50-51 Vic. c. 28.)
 5. Bill modifiant l'acte des territoires du Nord-Ouest (M. Macdowall); ordonné; présenté, 265.
 6. Bill intitulé: " Acte modifiant les Statuts Révisés, chapitre 51, concernant la propriété foncière dans les Territoires "; du Sénat, 291. Lu, 296. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 356. Concours du Sénat, 412. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 30.)
 7. Bill concernant le conseil des territoires du Nord-Ouest (sir John Macdonald); ordonné; présenté, 313. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 357. Par le Sénat, 411. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 29.) Voir 183 *des documents de la session.*

THÉ IMPORTÉ *via* COLOMBIE-ANGLAISE :—Voir 186 *des documents de la session.*

TORONTO, FORT DE :—Voir 187 *des documents de la session.*

TORRENS, ACTE :—Voir *Hcmesteads, inscription de :*

TRACADIE, HAVRE DE :—Voir 98 *des documents de la session.*

TRAVAIL À BORD DES BÂTIMENTS :

1. Bill à l'effet de protéger le travail à bord des bâtiments (M. Amyot); ordonné; présenté, 253.
2. Pétition contre le bill précédent, 328.

TRAVAUX PUBLICS, RAPPORT DU MINISTÈRE DES :—Voir 188 *des documents de la session.*

TRAVIS, HON. J. :—Voir 189 *des documents de la session.*

TRÉSOR, CONSEIL DU :—Voir *Ministère des finances.*

V AISSEAUX DE SA MAJESTÉ, TRANSPORT DES LIQUEURS À BORD DES :—Voir *Liqueurs enivrantes, 12.*

VANCOUVER, ILE DE :—Voir 63 *des documents de la session.*

VICTORIA, HÔPITAL ROYAL :—Voir *Hôpital Royal*.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*, 7, 8.

WADDELL, JOHN :—Voir *Boîte de scrutin*.

WALTERS, JOHN :—Voir 104 *des documents de la session*.

WATERLOO ET MAGOG, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte lui donnant des pouvoirs additionnels, 103. Avis spécial, 110. Bill, 159. Renvoyé au comité, 182. Rapporté, 252. En comité général; rapporté, 265. Passé, 266. Par le Sénat, 318. S. R., 416. (50-51 Vic., c. 68.)
2. Pétition en faveur du bill précédent, 130.
3. Pétitions contre le bill, 219, 220.

WELLAND, CANAL :—Voir 37 *des documents de la session*.

WELLBANKS, DANIEL :—Voir 33 *des documents de la session*.

WELLINGTON, PORT DE REFUGE A :—Voir 99 *des documents de la session*.

WINDSOR ET ANNAPOLIS, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir 64 et 70 *des documents de la session*. *Comtés de l'Ouest, Cie du chemin de fer des*, 4.

WINNIPEG ET DE LA BAIE-D'HUDSON, CIE DU CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE :

1. Pétition demandant un acte pour refondre et amender les divers actes qui la régissent, et pour d'autres fins, 89. Avis, 110. Bill, 121. Renvoyé au comité, 181. Rapporté avec des amendements, 263. En comité général; rapporté, 291. Passé, 292. Par le Sénat avec des amendements, 335. Adopté, 355. S. R., 417. (50-51 Vic., c. 81.)
2. Pétition demandant un acte pour changer son nom en celui de "La compagnie du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson," pour autoriser certains prolongements de sa voie, 120. Avis spécial, 130.

WINNIPEG, ST. BONIFACE ET CARILLON, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte pour un octroi de terres à la Cie du chemin de fer de Winnipeg, St. Boniface et Carillon; ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 41.

WOODBURN, A. S. :—Voir *Débats*.

WYLDE, J. T. :—Voir 107 *des documents de la session*.

ZONE CHINOOK A LA RIVIÈRE DE LA PAIX, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition demandant une charte, 40. Avis, 55. Bill, 70. Renvoyé au comité, 100. Comité fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé et recommande le remboursement des honoraires, 149. Motion que les honoraires soient remboursés; motion retirée; bill renvoyé de nouveau au comité général pour plus ample considération, 150. Comité recommande que le bill soit retiré (les promoteurs n'ayant pas l'intention de continuer les procédures), 173. Honoraires remboursés, 180.